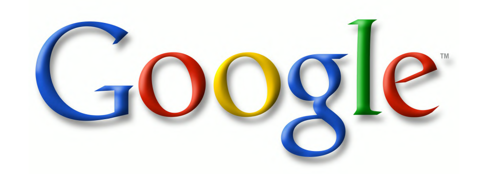
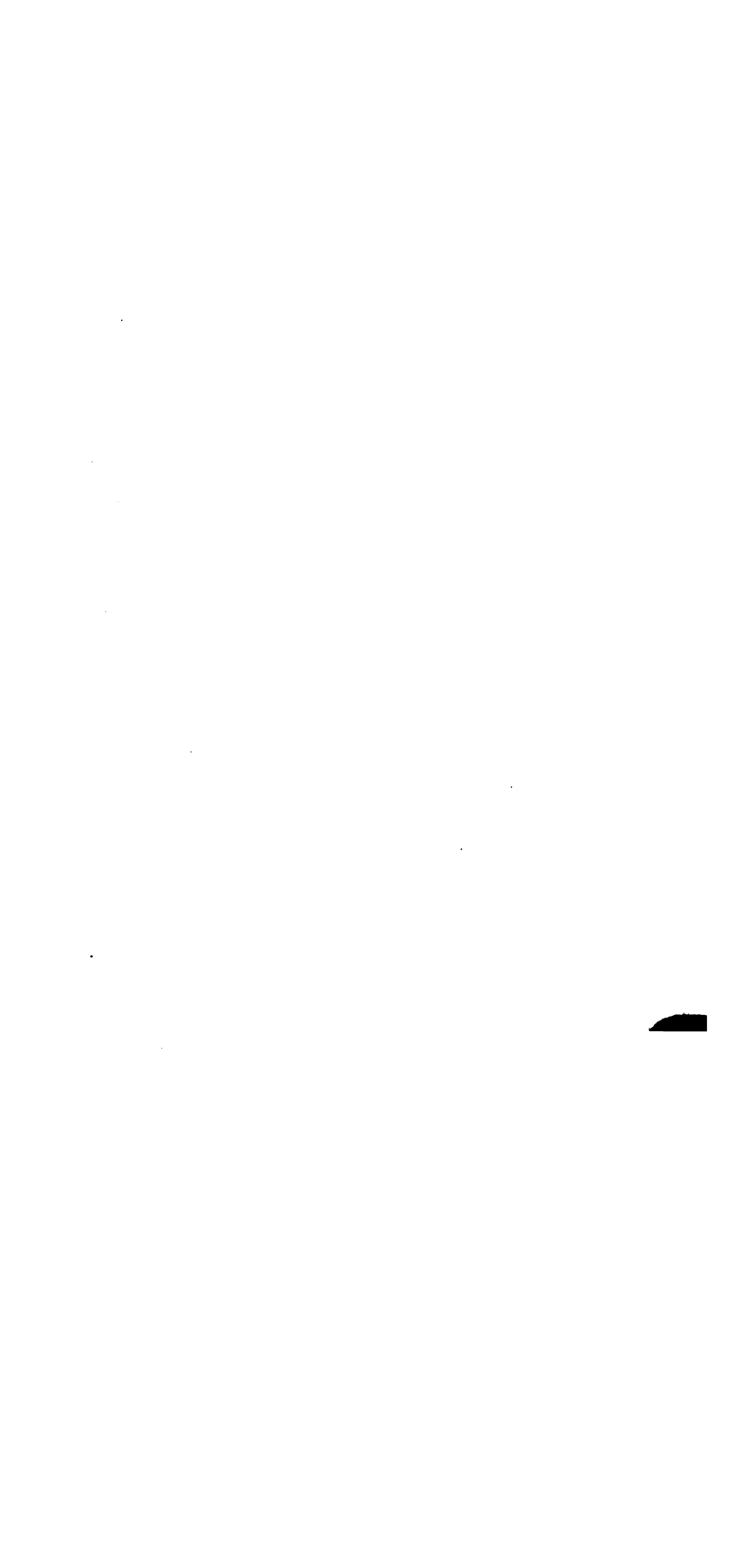










BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NORMANDE

D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES



TOME XIII. — ANNÉE 1905

LOUVIERS

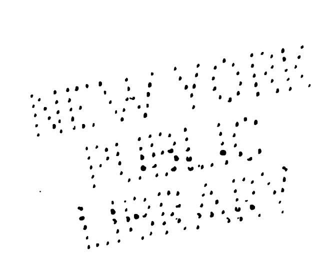
IMPRIMERIE EUG. IZAMBERT, [illegible]

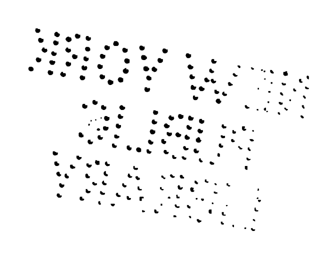
1906

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NORMANDE D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES





BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NORMANDE

D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES

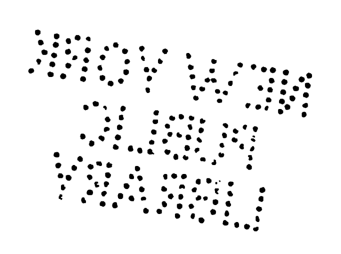


TOME XIII. — ANNÉE 1905

LOUVIERS

IMPRIMERIE EUG. IZAMBERT, RUE DU MATREY

1906



COMPTE RENDU
DES SÉANCES ET DES RÉUNIONS
DE L'ANNÉE 1905

RÉUNION DU BUREAU
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA COMMISSION DE PUBLICITÉ

A ROUEN, LE DIMANCHE 22 JANVIER 1905

La réunion a lieu à l'Hôtel des Sociétés savantes, à Rouen, et la séance est ouverte à 2 heures 1/4 sous la présidence de M. A. Le Marchand, président.

Sont présents : MM. P. Chédeville, L. Coutil, L. Deglatigny, R. Fortin, A. Le Marchand, G. Morel et L. de Vesly.

Sont excusés : MM. A. Desloges et G. Romain.

Le procès-verbal de la séance qui a été tenue à Rouen, le 24 janvier 1904, par le Bureau, le Conseil d'administration et le Comité de publicité réunis, est lu et adopté.

Il est également donné lecture du procès-verbal de la séance générale qui a été tenue à Rouen, le 18 décembre dernier. Ce procès-verbal est adopté.

La correspondance manuscrite ne comprend qu'une lettre de la *Société belge de géologie, paléontologie et hydrologie* réclamant le T. III, année 1895, de notre Bulletin, qui manque à sa collection. Etant donné le nombre infime d'exemplaires de l'année 1895 qu'il nous reste, il ne peut être, quant à présent, fait droit à cette demande, le volume réclamé ayant bien été envoyé.

M. le Président annonce que, depuis la dernière séance générale, nous avons fait une nouvelle perte dans la personne de notre vice-président, M. A. Montier, de Pont-Audemer, qui fut l'un des fondateurs de la Société, qui en a été le président et, en même temps, l'un des membres les plus actifs.

M. L. Coutil propose de rédiger, pour le Bulletin, une notice

nécrologique sur M. Montier. Cette proposition est adoptée avec empressement.

M. le Trésorier donne communication de son rapport financier, dont le résultat laisse apercevoir un déficit prochain dans nos finances. Ce déficit est motivé par l'importance de plus en plus grande du Bulletin, importance qui se trouve hors de proportion avec nos ressources, basées seulement sur les cotisations et sur la vente de quelques Bulletins. Il devient donc urgent d'apporter toute l'économie possible dans nos publications. Les corrections d'auteur s'élevant, chaque année, à une somme assez importante, il y a lieu d'examiner s'il ne serait pas possible de supprimer ou tout au moins de réduire à son minimum ce chapitre des dépenses. Si chacun des auteurs remettait des manuscrits soigneusement expurgés et mis au net, il semble qu'il serait aisé d'obtenir l'économie des frais de correction réclamée.

M. Le Marchand cite le cas de Sociétés où le manuscrit, une fois déposé entre les mains du Secrétaire, devient la propriété de la Société et où il n'est communiqué aux auteurs aucune épreuve du tirage. On arrive ainsi à supprimer radicalement les dépenses occasionnées par les modifications apportées au texte primitif après la composition typographique.

M. G. Morel pense qu'il n'est pas possible d'éviter entièrement les corrections d'auteurs et estime qu'une certaine latitude doit être laissée à ceux-ci, mais il propose, puisque les ressources de la Société se trouvent atteintes par les frais relativement élevés de ces corrections, qu'elles soient mises, par mesure transitoire, à la charge des auteurs et, en la circonstance, comme ses propres corrections sont comprises pour une certaine somme dans les comptes du Trésorier, il offre de prendre à sa charge les frais des corrections qui le concernent.

L'Assemblée adresse à M. G. Morel ses remerciements pour son désintéressement, adopte ses propositions, sous la réserve, qu'après entente avec l'imprimeur, un maximum de frais de corrections sera fixé qui restera, soit à la charge de l'imprimeur, soit à celle de la Société, et espère que les autres auteurs intéressés dans cette question, imiteront l'exemple généreusement donné par M. G. Morel.

Afin d'éviter, dans l'avenir, les inconvénients causés par le manque de fonds, ce qui met le Bureau et le Conseil d'administration dans la nécessité d'ajourner ou de refuser l'impression de

publications, l'Assemblée émet l'avis qu'il y aura peut-être lieu d'adresser au Conseil général du département de l'Eure, une demande de subvention en faveur de notre Société.

Sur la proposition de M. le Président, l'Assemblée vote de vifs remerciements à M. le Trésorier pour les soins assidus et dévoués qu'il apporte, pour le plus grand bien de la Société, dans l'exercice de ses fonctions.

Il est ensuite procédé à l'examen des mémoires proposés pour le Bulletin de 1904.

Sont admis, après vote par mains levées, les travaux suivants :

Compte rendu de l'excursion du 24 Avril 1904 à Bueil, Boisset-les-Prévanches, Orgeville et Saint-Aquilin-de-Pacy, par l'abbé J. Philippe.

Note sur les objets recueillis à Orgeville et Saint-Aquilin-de-Pacy, par l'abbé J. Philippe.

Compte rendu de la réunion du Dimanche 7 Août 1904 à Gamaches, Eu et Le Tréport, par le Dr Bourgeois.

Compte rendu de l'excursion de Gournay et Champignolles, le 23 Octobre 1904, par Brasseur.

Compte rendu de la réunion générale à Rouen, le Dimanche 18 Décembre 1904, par R. Fortin, secrétaire.

Néolithique à faciès éolithique, par G. Romain.

Les « tout-petits » silex néolithiques (Tardenoisien) *des environs de Bernay et principalement de Beaumont* (section de Vieilles), par l'abbé A. Dubois.

Etude de la préhension des silex taillés de l'époque néolithique (Suite et fin), par Gaston Morel.

Compte rendu des fouilles de Métreville (Eure), par G. Poulain.

Sépultures et mobilier funéraire des Véliocasses et des Eburovices (Département de l'Eure), par L. Coutil.

Nouvelles découvertes de substructions et d'objets gallo-romains à Lillebonne, par Apel.

Villa romaine du Thuit-de-Celloville et sépulture d'Inglemare (Seine-Inférieure), par L. de Vesly.

Note sur une monnaie trouvée à Celloville par M. L. de Vesly, par V. Quesné.

Vient ensuite l'examen de la demande faite par M. R. Fortin à la dernière séance générale et ayant pour but d'offrir à la Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle de Rouen, une série

des volumes de notre Bulletin. Après constatation du nombre de volumes restant des différentes années, il est décidé que les tomes VI à XI, années 1898 à 1903, soit six années, seront mis à la disposition de M. Fortin, pour être offerts, au nom de la Société, à la Bibliothèque du Muséum.

M. L. Deglatigny propose alors que la même donation soit faite en faveur de la Bibliothèque de la ville de Rouen et cette proposition est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire,
R. FORTIN.

RÉUNION

DU DIMANCHE 9 AVRIL 1905
A GISORS ET TRYE-CHATEAU

Présidence de M. A. LE MARCHAND, président

La séance a lieu dans une des salles de l'*Hôtel de l'Ecu*, à Trye-Château; elle est ouverte à 1 h. 15 sous la présidence de M. A. Le Marchand.

Sont présents : Mme P. Chédeville, MM. Aug. Albinet, Angérard, E. Bachelay, Brasseur, Alb. Cahen, P. Chédeville, A. Desloges, R. Fortin, G. Fouju, C. Fouquet, A. Le Marchand, G. Morel et G. Roussel.

Sont excusés : MM. E. Amaury, G. Poulain, G. Romain et B. Roux.

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion tenue à Rouen, le 22 Janvier dernier, par les Membres du Bureau et des Comités. Ce procès-verbal est adopté.

M. le Secrétaire donne communication d'une lettre-circulaire émanant de la *Société havraise d'Etudes diverses* nous informant qu'un Congrès des Sociétés normandes aura lieu au Havre du 15 au 18 Juillet 1905 et invitant notre Société à adhérer à ce Congrès, au cours duquel seront étudiées différentes questions intéressant la Normandie, notamment celle de l'opportunité de

la fondation d'une Fédération des Sociétés normandes. — L'Assemblée est d'avis de donner en principe son adhésion à ce Congrès et elle délègue, pour l'y représenter, MM. Alb. Cahen, R. Fortin, C. Fouquet et A. Le Marchand.

M. le Secrétaire lit une lettre de M. le D[r] G. Pennetier, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Rouen, accusant réception des six tomes (VI à XI; 1898-1903) de notre Bulletin qui ont été offerts à la Bibliothèque du Muséum et adressant ses remerciements pour cet envoi.

Sont déposés sur le Bureau les ouvrages ci-après désignés, destinés à notre Bibliothèque :

Bull. de la Soc. archéol. de Provence, ann. 1903, n° 3.

Don de l'auteur M. P. Chédeville :

Guide géologique au Fayel (Oise).

Géologie et paléontologie des environs de Pacy-sur-Eure, renfermant la description de nouveaux gisements fossilifères du bassin de Paris.

Les *Cerithium* courts et bucciniformes du bassin tertiaire parisien.

Recherches préhistoriques et géologiques sur la station paléolithique et le dépôt quaternaire ou pléistocène de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Don de l'auteur M. le D[r] G. Pennetier :

Le chirurgien Laumonier (1749-1818).

La limite du savoir.

Ornithologie de la Seine-Inférieure.

Enfin les tomes III à VIII des Actes du Muséum d'histoire naturelle de Rouen, envoyés par le directeur M. G. Pennetier, sur la demande de M. R. Fortin.

Sont élus Membres de la Société :

M[me] P. Chédeville, de Gisors, présentée par MM. P. Chédeville et A. Le Marchand.

MM. Charles Boniface, de Rouen, présenté par MM. L. Deglatigny et R. Fortin.

Le Comte Olivier Costa de Beauregard, de Sainte-Foy (Seine-Inférieure), présenté par MM. A. Le Marchand et G. Le Breton.

René Sauvage, 38, rue des Chanoines, Caen, présenté par MM. A. Le Marchand et L. Deglatigny.

L'assemblée décide que la prochaine réunion aura lieu à Rugles le dimanche 25 juin prochain et que la troisième réunion pourra être faite à Cherbourg où se tiendra, cette année, le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences.

La décision sur l'opportunité de l'excursion à Cherbourg, est laissée, d'ailleurs, à l'appréciation de M. le Président et des Membres du Bureau habitant à Rouen.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 h. 45.

Le Secrétaire,

R. FORTIN.

RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DE LA COMMISSION DE PUBLICITÉ
A ROUEN
LE DIMANCHE 17 DÉCEMBRE 1905

La séance est ouverte à 10 heures et demie, sous la présidence de M. A. Le Marchand, président.

Sont présents : MM. A. Le Marchand, L. Deglatigny, A. Desloges, P. Chédeville, G. Romain, L. Coutil et R. Fortin, secrétaire.

M. L. Deglatigny, trésorier, présente les comptes de l'exercice 1905, ainsi qu'un projet de budget pour 1906 et fait remarquer que les corrections d'auteurs ont encore atteint un chiffre assez élevé dans le prix de revient du dernier Bulletin.

Après observations à ce sujet, il est décidé que l'on demandera à la Société, dans la séance générale de cet après-midi, de se prononcer sur l'opportunité de supprimer complètement ce chapitre des dépenses, sur les moyens à adopter pour obtenir cette suppression et de proposer, comme l'un de ces moyens, que les manuscrits, après dépôt entre les mains du Secrétaire, deviennent la propriété de la Société, de sorte qu'aucune épreuve ne serait fournie aux auteurs, les corrections étant laissées aux soins du Bureau.

M. le Trésorier est, en tous cas, autorisé de payer à l'imprimeur l'arriéré dû pour corrections d'auteurs et s'élevant à la somme de 70 francs.

Les comptes de M. le Trésorier sont approuvés, ainsi que le projet de budget.

La question de modification du titre de la Société est de nouveau mise à l'examen et M. le Président donne lecture d'une lettre, ayant trait à ce sujet, qu'il a reçue de notre collègue, M. Jules Leroy.

Après discussion, le principe de la modification du titre est adopté et il en sera référé à la Société en séance générale, afin qu'une solution définitive intervienne à ce sujet.

M. le Président relate un fait qui s'est produit, le 22 novembre dernier, au Havre, aux obsèques de Gustave Lennier, membre honoraire de notre Société. A l'insu du Président et du Bureau, un Membre s'est donné comme représentant de la Société pour porter la parole à la funèbre cérémonie. Cette infraction aux coutumes établies étant d'ordre général, M. le Président pense, et le Conseil est d'avis, qu'il y a lieu d'en référer à la Société en séance générale.

M. L. Deglatigny propose que des démarches soient faites auprès de l'autorité compétente pour que la Société puisse obtenir la capacité civile et même, s'il se peut, la reconnaissance d'utilité publique.

Le Conseil se rallie à la proposition de M. Deglatigny et il est décidé que les moyens propres à en obtenir la réalisation seront mis à l'étude.

M. le Trésorier propose que la Société se rende acquéreur du tirage à part de la Note que notre collègue, M. l'abbé Dubois, décédé, avait publiée dans le dernier Bulletin, ce tirage à part n'ayant paru qu'après le décès de l'auteur. La proposition de M. le Trésorier est adoptée et il est décidé que les exemplaires de la Note de M. l'abbé Dubois sur *Les « tout petits » silex des environs de Bernay*, seront mis en vente au prix de 1 franc au profit de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 45.

Le Secrétaire,

R. FORTIN.

RÉUNION GÉNÉRALE A ROUEN

LE DIMANCHE 17 DÉCEMBRE 1905

Présidence de M. A. LE MARCHAND, président

La réunion a lieu à l'Hôtel des Sociétés savantes.

La séance est ouverte à 2 h. 15, sous la présidence de M. A. Le Marchand, président.

Sont présents : MM. Albinet, Ern. Amaury, Angérard, Apel, Ch. Boniface, Alb. Cahen, M. et Mme P. Chédeville, MM. O. Costa de Beauregard, L. Coutil, L. Deglatigny, A. Desloges, A. Dubus, M. Dubus, R. Fortin, H. Gadeau de Kerville, A. Le Marchand, J. Leroy, R. Loisel, Mulot, l'abbé J. Philippe, G. Poulain, L. Quenouille, V. Quesné, G. Romain, Rouxel et L. de Vesly.

Sont excusés : MM. E. Bachelay, Bénard, A. Bigot, Ch. de Boury, G.-F. Dollfus, E. Gallerand et G. Morel.

M. le Secrétaire donne lecture des procès-verbaux : 1° de la réunion du Bureau et du Conseil d'administration qui a eu lieu à Rouen, le Dimanche 22 Janvier 1905 ; 2° de la séance générale tenue à Trye-Château, le 9 Avril dernier ; 3° de la réunion du Bureau et du Conseil d'administration, qui a eu lieu ce matin même.

Ces trois procès-verbaux sont adoptés.

M. le Secrétaire annonce que M. G. Morel, qui s'est chargé de la rédaction du compte rendu de l'excursion faite à Trye-Château, le 9 avril, l'a informé que, des documents lui ayant manqué, il remettra son rapport en temps utile pour être communiqué à la séance qui sera tenue au commencement de l'année par le Bureau et le Conseil d'administration.

M. le Secrétaire lit, au nom de M. E. Gallerand, empêché d'assister à cette réunion, le compte rendu de l'excursion qui a été faite à Rugles, le 25 juin dernier.

M. G. Romain communique ensuite son rapport sur l'excursion au camp de Sandouville, du 22 octobre dernier.

La correspondance manuscrite comprend : 1° une lettre de la

Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, relative à la suppression de la réduction de 50 o/o sur le prix du billet, quand le parcours pour se rendre aux réunions générales est inférieur à 100 kilomètres aller et retour; 2° une lettre de démission de M. Ed. Piette, à Rumigny; 3° une lettre de notre collègue, le docteur Oursel, informant de la démission de M. Lemaire.

M. le Président donne en outre communication de la lettre suivante fort élogieuse pour notre Compagnie :

« Paris, 26 Septembre 1905.

« Monsieur et cher Président,

« J'ai présenté à l'Académie des Sciences, dans la séance « d'hier, 25 septembre, le Bulletin de la Société normande « d'Etudes préhistoriques, en faisant remarquer que le volume « de l'année 1904, comme les volumes des années précédentes, « renferme de nombreux mémoires, accompagnés de belles plan- « ches. J'ai notamment appelé l'attention sur la figure qui « représente le squelette humain de Métreville, découvert par « M. Georges Poulain et décrit par M. le professeur Hamy.

« Veuillez, mon cher Président, agréer l'assurance de mon « affectueux dévouement.

« Albert Gaudry. »

La correspondance imprimée ne comprend que quatre fascicules, numéros 2 à 5, de l'année 1905, du Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu, déposés sur le Bureau par M. le Secrétaire, auquel ils ont été adressés.

Les expositions sur le Bureau comprennent plusieurs cartons sur lesquels sont disposés des silex taillés provenant d'une station des environs de Cherbourg, où ils ont été recueillis par M. G. Rouxel, qui donne à ce sujet les explications suivantes :

« Depuis cinq ans, j'explore une intéressante station néoli- « thique que j'ai découverte près de Cherbourg, au village du « Becquet, commune de Tourlaville; je m'attache à suivre les « travaux agricoles bi-annuels pour ne laisser, autant que « possible, rien échapper des morceaux de silex ramassés à la « surface du sol.

« Les stations néolithiques de la région cherbourgeoise sont « en général pauvres; elles offrent peu ou pas d'objets intacts, « remarquables, mais plutôt des éclats sans formes appréciables, « des ébauches, des rebuts de fabrication. Cependant, le Becquet

« de Tourlaville m'a donné beaucoup mieux que les dépôts simi-
« laires visités jusqu'ici. C'est la première fois que des objets
« relativement aussi variés et aussi finis sont signalés. J'ai
« recueilli notamment cinq belles pointes de flèches avec pédon-
« cule et ailerons, des burins, des perçoirs, des lames, des
« grattoirs, etc., le tout finement retouché.

« Les diverses espèces de silex sont représentées ; le silex de
« la craie sénonienne domine.

« Les terrains de la presqu'île du Cotentin ne contiennent
« pas de silex. Comme pour les autres stations que j'ai reconnues,
« le primitif de Tourlaville se procurait sur le rivage de la mer,
« parmi les galets roulés, les matériaux dont il avait besoin pour
« la confection de ses instruments. J'appelle particulièrement
« l'attention de mes honorables Collègues sur une série de petits
« galets fendus en deux et retouchés plus ou moins sur leur
« pourtour. »

Incidemment, M. P. Chédeville rappelle les vœux qui ont été précédemment émis en faveur de la conservation des monuments mégalithiques et demande que la Société formule de nouveau ce desideratum, notamment à l'égard du dolmen de Trye-Château, le propriétaire actuel du terrain s'étant proposé de le transformer en matériaux de construction.

M. L. de Vesly répond que le monument dont il est question est classé comme monument historique.

En présence de l'assertion de M. de Vesly, M. Chédeville se demande s'il ne serait pas utile d'en informer le propriétaire qui doit certainement être ignorant de la décision qui a été prise à l'égard du monument.

M. Desloges demande que, si le dolmen de Trye-Château est réellement classé, des démarches soient faites pour obtenir le même résultat en faveur du dolmen de Rugles, que la Société fasse le nécessaire pour que tous les monuments préhistoriques que nous connaissons en Normandie, soient classés et préservés ainsi de la destruction et que les propriétaires des monuments classés, ainsi que les maires et les préfets des départements où ils sont situés en soient avisés par la voie hiérarchique.

La Société tout entière s'associe au désir qui vient d'être exprimé.

M. l'abbé Philippe propose que la Société comprenne dans le programme des réunions de l'année prochaine, une excursion à

Ezy et au Camp-Harrouard ; il passe rapidement en revue le résultat de différentes fouilles qui ont été exécutées sur l'emplacement de cet ancien centre de population et présente un certain nombre d'objets qui en proviennent.

Il est décidé que cette région, bien qu'elle ait été déjà le but d'une de nos excursions, pourra de nouveau être visitée cette année.

M. Desloges présente une fantaisie artistique, exécutée par Mme Suzanne Sibillot, artiste-portraitiste, et rappelle que, pendant l'excursion de Rugles en juin dernier, notre collègue, M. E. Amaury, a pris plusieurs clichés photographiques, notamment celui du menhir de Neaufles-sur-Risle, alors que les excursionnistes se trouvaient groupés alentour. L'artiste, qui vient d'être nommée, a reproduit en peinture genre Delft ce groupe où les excursionnistes préhistoriens sont assez fidèlement « portraicturés » vêtus et coiffés ou casqués en Gaulois. Ce petit tableau, par son originalité, et la photographie, par sa parfaite exécution, ont retenu l'attention des assistants qui ont été unanimes à en féliciter les auteurs.

Comme contribution à l'*Inventaire,* publié par M. Coutil, des lieux ayant emprunté leur nom aux pierres, M. Desloges signale :

1° A Ambenay, dans la forêt de Breteuil, le triage de la *Pierre-Aryel* ;

2° Aux Frétils, le triage de la *Pierre-Tabue* ;

3° A Rugles, le triage de la *Pierre-Blanche* (1). Depuis longtemps oublié, ce dernier nom s'est transformé en celui de la *Maison-Blanche,* sous lequel est désignée la ferme sise au même lieu.

M. le Trésorier présente son compte rendu financier de l'exercice 1905, ainsi qu'un projet de budget pour l'année 1906, et donne le résumé suivant de notre situation actuelle :

---

(1) Tabellionnage de Rugles. — Avec ceux déjà cités : la *Borne,* à Ambenay, la *Pierre-Blanche,* dans la forêt, et les monuments existant encore dans la vallée, ces noms ne seraient-ils pas un nouvel indice de la densité du peuple des dolmens sur le territoire de Rugles-Ambenay ?. *(Note de M. A. Desloges.)*

EXPOSÉ DE LA SITUATION APPROXIMATIVE DES FINANCES DE LA SOCIÉTÉ

PAR

L. DEGLATIGNY, trésorier

I. — Le montant des cotisations encaissées est resté à peu près stationnaire depuis plusieurs années :

L'exercice	1900	a produit	835	francs
—	1901	—	800	—
—	1902	—	830	—
—	1903	—	865	—
—	1904	—	805	—
—	1905	—	815	—

II. — Mais certaines recettes nous ont manqué.

En 1894, les Membres ont versé 200 fr. pour le paiement des planches. Ce remboursement a été ensuite aboli.

En 1894, le département de l'Eure nous a donné une subvention de 100 francs.

En 1895, l'Association française pour l'avancement des Sciences nous a alloué 300 francs.

Depuis, nous n'avons plus rien reçu.

III. — Le prix de revient du Bulletin a augmenté dans des proportions inquiétantes, pour diverses causes sur lesquelles l'attention de la Société a déjà été appelée.

Le tome	1er, 1893,	a coûté environ	530	francs
—	II, 1894,	— —	630	—
—	III, 1895,	— —	790	—
—	IV, 1896,	— —	760	—
—	V, 1897,	— —	890	—
—	VI, 1898,	— —	645	—
—	VII, 1899,	a coûté	625	—
—	VIII, 1900,	—	805	—
—	IX, 1901,	—	880	—
—	X, 1902,	—	1065	—
—	XI, 1903,	—	1015	—
—	XII, 1904,	—	995	—

IV. — En résumé, depuis longtemps nous dépensons plus

que nous n'encaissons et si nous avons pu le faire, c'est : 1° grâce aux 600 francs de recettes exceptionnelles indiquées plus haut ; 2° parce que de mars 1893 à décembre 1905, nous avons encaissé 13 années de cotisations et publié seulement 12 Bulletins, ce qui représente une recette supplémentaire d'environ 800 francs.

Nous avons pu, grâce à ce supplément de 600+800 francs, soit 1400 francs, continuer nos publications jusqu'à ce jour, mais nous sommes maintenant obligés d'observer scrupuleusement les budgets que nous établirons et de proportionner nos dépenses à nos recettes annuelles, à moins de vouloir cesser la publication du Bulletin.

A fin décembre 1905, notre situation pourra être approximativement établie ainsi :

RECETTES. —	Vente de Bulletins . . . . . . Fr.		110	
	Cotisations 1904 et 1905		835	
	Planches remboursées, recettes diverses		120	1.065
DÉPENSES. —	Bulletin 1904. Impression. Fr.	600		
	Planches	326		
	Divers	14	940	
	Corrections d'auteurs		70	
	Imprimés divers		85	
	Frais de poste		80	1.175

Il y aura donc un excédent de dépenses sur les recettes de 110 francs environ.

Les comptes de l'exercice 1905, ainsi que le projet de budget pour 1906 présentés par M. le Trésorier sont adoptés.

M. le Trésorier appelle l'attention de l'Assemblée sur le chiffre relativement important auquel s'élèvent chaque année les corrections d'auteurs. Il rappelle qu'il a déjà signalé cet état de choses et demande que la Société examine la question et prenne les mesures pour qu'il y soit porté remède.

MM. Angérard, Desloges, Fortin, Coutil, Le Marchand et Gadeau de Kerville présentent successivement des observations à ce sujet. Finalement M. le Président résume la question et demande à la Société de se prononcer sur l'adoption ou le rejet des propositions suivantes :

1° Une première épreuve sera seule fournie aux auteurs ;

2° Si des modifications ou des adjonctions au texte primitif, entraînant un supplément de dépenses, sont faites par l'auteur, celui-ci sera responsable de ces modifications ou adjonctions et les frais supplémentaires de corrections seront mis à sa charge ;

3° Il sera laissé aux auteurs un délai maximum de quinze jours pour le renvoi de la première épreuve. Passé ce délai, les corrections, seront faites par le Secrétaire qui ne prendra pas la responsabilité des corrections.

Chacun de ces articles mis aux voix est successivement adopté.

M. le Président informe la Société que le Bureau et le Conseil d'administration ont eu à s'occuper, dans la séance tenue ce matin, de la proposition de modification du titre de la Société. Il rappelle que cette question, sur la demande antérieure de notre collègue, M. V. Quesné, a déjà été agitée. Bien qu'une décision à cet égard ait été prise alors, il a semblé utile de consulter de nouveau la Société en réunion générale, afin qu'une décision définitive, répondant aux objections qui ont été faites depuis, soit prise et qu'il n'y ait plus à revenir ultérieurement sur cette question.

Les modifications proposées pour le titre de la Société se résument aux deux suivantes :

Société normande d'Etudes préhistoriques et archéologiques et *Société normande d'Etudes préhistoriques, archéologiques et paléontologiques*.

Après observations échangées par un certain nombre des Membres présents, il est reconnu que l'absence des désignations *archéologiques* et *paléontologiques* dans le titre de la Société n'a pas été un obstacle à l'adoption des mémoires qui ont été présentés, traitant ces sujets, et à leur publication dans notre Bulletin, et, en raison des avantages tout à fait aléatoires que l'on retirerait des modifications proposées, ainsi que des inconvénients qu'elles pourraient présenter, la conservation du titre actuel de *Société normande d'Etudes préhistoriques* est décidé.

M. le Président dit qu'il tient à porter à la connaissance de l'Assemblée un fait qui s'est produit récemment aux obsèques de notre collègue Gustave Lennier, ancien directeur du Muséum du Havre, fait qui a été critiqué assez vivement par les Membres de la Société, présents en nombre à cette cérémonie, et qui a causé, à lui personnellement en sa qualité de Président, ainsi qu'à ses Collègues, un sentiment de surprise et de mécontentement. —

Un Membre de la Société a adressé à M. le Maire du Havre un discours destiné à être lu sur la tombe de Gustave Lennier, et ce Membre s'est donné comme représentant et délégué de notre Société, alors que ni le Président, ni le Bureau n'avaient été avisés ou consultés à ce sujet. M. le Président rappelle que nul autre que celui qui est investi des fonctions qu'il remplit actuellement n'a le droit, à moins d'y être spécialement et dûment autorisé, de se servir de son titre de Membre de la Société normande d'Etudes préhistoriques pour se présenter ou pour prendre la parole comme délégué de la Société, dans quelque circonstance que ce soit et notamment dans une réunion publique.

L'Assemblée tout entière approuve les paroles de son Président. Celui-ci ajoute que le Sociétaire qui a fait cette infraction au règlement étant présent à la séance de ce jour, il pense que l'avertissement qui vient d'être donné suffira pour éviter dans l'avenir le retour de semblables cas, et il ne voit pas la nécessité qu'il soit fait mention de cet incident au procès-verbal.

Tel n'est pas l'avis d'un certain nombre des assistants, et, sur la demande expresse de M. H. Gadeau de Kerville, demande à laquelle se rallie d'ailleurs toute l'Assemblée, il est décidé que l'incident sera relaté en entier au compte rendu de la séance.

En raison de l'heure déjà avancée, et plusieurs Sociétaires étant obligés de reprendre le train avant l'heure du dîner, M. le Président propose de procéder dès à présent, c'est-à-dire avant l'examen des Mémoires présentés, aux votes prévus à l'ordre du jour.

L'Assemblée se rallie à cette proposition et la séance est suspendue pendant quelques instants.

A la reprise de la séance, il est procédé aux votes qui donnent les résultats suivants, le nombre des votants étant de 44, dont 25 présents et 19 par correspondance :

Sont nommés :

Président : M. A. Desloges, par 37 voix ;
Vice-Présidents : MM. G. Romain et A. Dubus ;
Secrétaire : M. R. Fortin ;
Trésorier : M. L. Deglatigny ;
Archiviste : M. A. Lambert ;
Membres du Conseil d'administration : MM. l'abbé J. Philippe et L. de Vesly ;
Membre de la Commission de publicité : M. A. Le Marchand, en remplacement de M. Montier, décédé.

Chacun des nouveaux élus adresse des remerciements à l'Assemblée et M. Desloges, nommé président, s'exprime en ces termes :

« Mes chers Collègues,

« Je suis vraiment confus de l'honneur que vous avez daigné « me faire en portant vos suffrages sur mon nom pour la prési- « dence de notre Société. Alors que, par leurs travaux, tant « d'autres parmi nous étaient qualifiés pour cette honorable « fonction, vous avez voulu me donner un témoignage de sym- « pathie, auquel je suis très sensible, et encourager dans ma « personne l'ardeur au travail et à l'étude. Je vous remercie. « Tous mes efforts tendront à mériter votre confiance et vous « pouvez compter sur mon dévouement. »

D'unanimes applaudissements montrent au nouveau Président qu'il a su s'attirer la sympathie de toute la Société.

M. R. Fortin, secrétaire, donne lecture de la lettre suivante qui lui a été adressée, le 31 mai dernier, par notre collègue, M. le comte Olivier Costa de Beauregard, et qui a trait à une prétendue découverte archéologique qui aurait été faite à Melleville (canton d'Eu).

« Sainte-Foy, par Longueville, le 31 mai 1905.

« Monsieur le Secrétaire et cher Collègue,

« Plusieurs journaux de la Seine-Inférieure, notamment le « *Nouvelliste* et le *Journal de Rouen*, et, je crois aussi quelques « feuilles de la ville d'Eu, ont parlé récemment de découvertes « archéologiques faites à Melleville (canton d'Eu). Spécialement « le *Journal de Rouen* du 25 mai, consacrait à cette découverte « quelques lignes de nature à émouvoir nos Collègues de la « *Société normande d'Etudes préhistoriques*, puisqu'il y était ques- « tion d'une chambre sépulcrale mégalithique probable, entourée « de pierres à cupules, de coups de poing et de grattoirs chelléens « en même temps que d'un polissoir.

« Ayant eu l'occasion de visiter deux fois en cette dernière « quinzaine en compagnie du docteur Bourgeois, d'Eu, le lieu « de la découverte, je ne crois pas inutile de vous informer de « ce que j'ai vu. En m'adressant au Secrétaire de notre Société, « je n'oublie pas que je m'adresse en même temps à un savant

« géologue et je m'en félicite tout particulièrement, puisque la « découverte de Melleville est à mon avis et *jusqu'à nouvel ordre*, « d'ordre purement géologique.

« Voici les faits : la charrue ayant heurté dans un champ « dépendant de l'Etablissement départemental d'Assistance de « Melleville, au lieu dit *Le Mont-Aubau*, un grès presque à fleur « de sol, M. Derloche, directeur de cet Etablissement, fit dégager « ce bloc. Il constata avec surprise que ce grès volumineux reposait « sur d'autres de même nature ; en continuant le dégagement, « on découvrit tout un entassement de blocs de grès très massifs. « A ma seconde visite (26 mai), la fouille avait atteint une « étendue considérable en surface et en profondeur ; elle avait « d'abord rencontré le limon des plateaux, puis à une certaine « profondeur l'argile rouge à silex. Je n'étais malheureusement « ce jour-là muni d'aucun appareil photographique et je n'avais « pas le temps de prendre des coupes ou des mesures, mais « M. Derloche et le lieutenant de Malleroy qui ont le premier, « dirigé, et le second, suivi avec beaucoup de zèle ces fouilles, « ont relevé très exactement la position des blocs en les numé- « rotant jusqu'à plus de trente. Ces grès sont entassés sans ordre « et quand on vint à approfondir la fouille entre les blocs qui « pouvaient paraître vaguement former un dolmen, on trouva « l'argile rouge à silex extrêmement compacte et manifestement « non remaniée : ni terres noires, ni cendres, ni traces de mobi- « lier funéraire néolithique ; mais quelques rognons ou éclats de « silex, trouvés dans l'*argile rouge* et présentant une patine blanc « porcelaine, offraient des traces extrêmement douteuses de taille « (ce sont les grattoirs et coups de poing chelléens dont parle le « *Journal de Rouen*). Plusieurs des blocs de grès mis au jour sont « parsemés de cupules plus ou moins régulièrement distribuées, « présentant ainsi un aspect véritablement curieux. Je serais « particulièrement heureux d'avoir votre avis éclairé, mon cher « Collègue, sur la question de l'origine naturelle ou artificielle « de ces cupules ; je dois dire pour ma part que le plus grand « nombre des cupules des grès de Melleville me paraissent certai- « nement dues à des actions naturelles (disparition de petites « masses moins résistantes dans la roche, ou peut-être formation « analogue en plus petit à celle des « Marmites de géants ». « Pour quelques autres cupules, la régularité des contours est « beaucoup plus grande, cela est indiscutable, mais je ne suis

« pas arrivé à y voir cette netteté, cette précision de travail qui « amèneraient à convaincre d'une origine artificielle. C'est « d'ailleurs le propre des roches à cupules d'être toujours dis- « cutées ; nos grès de Normandie présentent très souvent des « cupules plus ou moins régulières et purement naturelles ; je « crois que personne ne contestera l'origine naturelle de la « plupart des cupules de Melleville, cela n'est-il pas un fort « argument en faveur du scepticisme pour les cupules même « plus régulières ? — En résumé la forme et la disposition des « blocs paraissent purement naturels, je crois que les cupules « même les plus régulières le sont également. Deux ou trois « blocs ont des arêtes vives, mais un choc naturel amenant « rupture suffit à expliquer ce fait. Dans la partie des fouilles la « plus rapprochée du vallon dit « Le Val-du-Roi » les fouilles à « la date du 26 mai *commençaient à dégager* la partie supérieure « de deux grands grès tabulaires juxtaposés qui présentaient « assez bien l'aspect des dalles de recouvrement d'une allée cou- « verte. Qu'a donné la suite ? — Nulle trace de débris orga- « niques ni archéologiques, l'argile rouge à silex est en place « sans remaniements dans la partie qui, en admettant la dispo- « sition intentionnelle du principal groupe de grès, formerait le « caveau sépulcral, pas trace de mobilier funéraire : sur tous « ces points, *jusqu'à nouvel ordre*, aucune preuve positive en « faveur de la découverte à Melleville d'un groupe mégalithique. « Vous trouverez peut-être, après visite au Mont-Auban, que « j'ai pris trop de peine à « enfoncer une porte ouverte », mais « l'article bizarre du *Journal de Rouen* aurait pu être l'origine « de *canards* auxquels il m'a paru utile de couper les ailes dès « à présent :

« Il n'en reste pas moins que la présence à l'altitude de « Melleville d'un pareil entassement de grès est un fait géolo- « gique qui me paraît intéressant ; il convient de féliciter « M. Derloche de l'intelligente curiosité qui l'a poussé à dégager « ce curieux amoncellement rocheux. Antérieurement aux « fouilles dont je vous ai entretenu, quelques haches polies et « de nombreux silex taillés néolithiques ont été recueillis à la « surface du champ où ces fouilles sont pratiquées ; le docteur « Bourgeois conserve notamment une belle hache polie en silex « de $0^{m}25$ de longueur provenant du Mont-Auban ; il était donc « fort naturel qu'en un tel lieu, la découverte de ces grès ait fait

« soupçonner à M. Derloche quelque monument mégalithique « enseveli.

« D'ailleurs les fouilles continuent et il serait prématuré de « conclure définitivement aujourd'hui. Allez à votre tour à « Melleville, mon cher Collègue, et parlez-nous avec la compé- « tence qui me fait défaut, car je ne suis malheureusement pas « géologue, d'une découverte jusqu'ici, me semble-t-il, purement « géologique.

« Veuillez, je vous prie, communiquer ma lettre à notre « Société dont quelques Membres sans doute auront lu la note « de journal.

« Croyez, etc.

« Comte O. COSTA DE BEAUREGARD,
« de la Société normande d'Etudes préhistoriques,
« de la Société préhistorique de France, etc. ».

M. R. Fortin ajoute qu'il n'a pu aller visiter les dépôts dont il s'agit, mais qu'il a fait part à son Collègue de son avis sur la nature de ces dépôts. Il pense que les blocs de grès, que l'on retrouve épars au milieu des argiles mélangées de silex, sont les témoins, solidifiés et restés sur place, des assises démantelées, primitivement sableuses, d'un des termes de la série tertiaire de notre région, dont les parties demeurées meubles ont été entraînées par érosion et lévigation ; que les argiles sableuses, renfermant des silex, sans doute improprement désignées sous le nom d'argiles à silex, appellation réservée au résidu de la décomposition sur place de la craie, peuvent appartenir au quaternaire des hauts niveaux ou plutôt qu'elles ont été amenées, postérieurement à l'érosion et à la disparition des sables tertiaires, par entraînement mécanique d'éléments détritiques à la recherche de leur position d'équilibre ; que les cupules ou cavités des grès sont bien également dues à la disparition des parties meubles des dépôts arénacés tertiaires ; qu'enfin, il ne semble pas que l'on puisse voir dans le dépôt et l'amoncellement de ces blocs de grès autre chose qu'un phénomène géologique de dénudation et de comblement, purement naturel, où la main de l'homme préhistorique parait tout à fait étrangère.

A cause du grand nombre et de l'importance des mémoires qui sont présentés et seront proposés pour le Bulletin de cette année, chacun des auteurs se borne à développer en peu de mots le but de son travail et à en exposer les grandes lignes.

Les travaux ci-après énumérés sont ainsi passés rapidement en revue :

Les Unelli et les Ambivareti, par L. Coutil.

Notices nécrologiques sur A. Montier et sur E. d'Acy, par L. Coutil.

Etude sur la Basse-Normandie gallo-romaine. Les limites de la cité des Viducasses, par Norbert Sauvage.

Derniers sondages sous l'abri du « Mammouth » à Métreville et théorie sur le néolithique, par G. Poulain.

Fouilles au Camp du Goulet (Eure), dit le « Pied-Anglais », par G. Poulain.

Note sur la découverte d'un tumulus à incinération au Plessis-Grohan et *Note sur un fond de cabane gauloise*, par l'abbé J. Philippe.

Les chemins et le service de la poste aux chevaux, d'après les monnaies romaines, par V. Quesné.

Histoire de Rugles. Epoque romaine. Origine de Rugles, par A. Desloges, qui résume ainsi verbalement son important travail : Etablissement du poste militaire romain qui donna naissance à la ville de Rugles. Description des trois voies romaines traversant le territoire du canton, et découverte en 1834 à Ambenay de 198 pièces d'or romaines dont l'enfouissement remontait à une dizaine d'années avant J.-C. et dont 21 se trouvent au Cabinet des monnaies de la Bibliothèque nationale et une, au Taureau, est au château de l'Ermite, à Ambenay, aux mains de Mlle Marie Ph^en^ Fouquet, comtesse de Songeons.

Notes et documents pour la restitution du plan de la Juliobona des Romains, par Apel.

Etude sur les stations du plateau de Boos, par L. de Vesly.

Note sur quelques objets et sur un sarcophage mérovingien découverts aux environs de Vernon, par E. Amaury.

Note relative aux découvertes d'Orgeville, par P. Chédeville.

Note sur le gisement de Vatteville, par Alb. Cahen.

Les objets d'or de l'âge du bronze en Normandie et leurs affinités irlandaises, par le comte O. Costa de Beauregard.

Le même Membre présente une très remarquable série de haches polies qui ont été recueillies dans le département de la Seine-Inférieure et donne d'intéressantes explications à ce sujet.

M. le Président fait part à l'Assemblée des pertes que la Société a éprouvées, durant l'année, par suite des décès de :

MM. Amand Montier, maire de Pont-Audemer.
Ernest d'Acy, à Paris.
L'abbé Dubois, curé de Menneval.
Adolphe Gelée, artiste-peintre, à Paris.
Gustave Lennier, directeur du Muséum du Havre.

Sont admis parmi les Membres de la Société :

MM. A. Raikem fils, horloger à Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise), présenté par MM. J. Gosselin et Gallot.
Le Dr Charvilhat, 4, rue Blatin, à Clermont-Ferrand, présenté par MM. Quesné et R. Fortin.
Raoul Hazard, à Ezy, présenté par MM. G. Poulain et l'abbé Philippe.
L'abbé Frétigny, curé d'Ezy, présenté par MM. G. Poulain et l'abbé Philippe.
Mulot, propriétaire à Saint-Aubin-Celloville, présenté par MM. L. de Vesly et L. Deglatigny.
Jules Roussel, instituteur à Glisolles (Eure), présenté par MM. A. Desloges et R. Fortin.
Le Dr Pinchon, médecin aide-major de 1re classe au 7e dragons à Fontainebleau, présenté par MM. l'abbé Philippe et P. Chédeville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures moins 10.

Le Secrétaire,

R. FORTIN.

COMPTES RENDUS DES EXCURSIONS

EXCURSION

A GISORS, TRYE-CHATEAU ET BOURY

LE DIMANCHE 9 AVRIL 1905

SOUS LA DIRECTION DE M. P. CHÉDEVILLE

Par G. MOREL

C'était par un assez favorable temps puisque, discrètement voilé, le soleil faisait, malgré cela, sentir les doux effets de ses rayons calorifiques, que des groupes de préhistoriens, appartenant à notre chère Société, se dirigeaient vers Gisors.

De Rouen étaient venus MM. Le Marchand, président, Fortin, secrétaire, G. Morel et Perrot; de Rugles, M. Desloges, vice-président; du Havre, M. Cahen; de Paris, M. Fouju; des Grandes-Ventes, M. Roussel ; de Ménerval, M. Bachelay; de Bernay, M. Albinet; de Louviers, M. Angérard, et de Gournay, M. Brasseur, pour se trouver réunis, vers neuf heures du matin, dans l'hospitalière maison de notre collègue Chédeville.

Celui-ci, avant que nous fussions arrivés, avait disposé dans son jardin, sur une suite de tables ou de frustes étagères, les pièces les plus curieuses de sa collection.

Aussi, chacun pouvait-il voir, au gré de ses désirs ou de ses préférences et le plus commodément possible, ce qui l'intéressait davantage.

Pendant cet examen collectif, notre aimable guide donnait, sur ces groupements divers des reliques d'un passé qui nous semble depuis si longtemps disparu, les explications les mettant bien en lumière et permettant que s'en dégageât toute la valeur archéologique ou scientifique.

Afin de ne pas plus abuser du temps des lecteurs que de l'espace à prendre en notre Bulletin, je ne ferai que résumer, de mon mieux, cette amicale conférence.

Remontant la suite des âges, M. Chédeville part de la période mérovingienne pour arriver, de proche en proche, aux temps paléolithiques.

Epoque Mérovingienne. — Des tuiles de type romain ; des poteries de diverses formes ; des fragments d'objets en fer ; des morceaux de charbon ; enfin, et tout particulièrement, des revêtements de cabanes en pisé (argile et roseaux) recueillis dans la briqueterie de M. Graux-L'Hermite, de Gisors, au fond d'une habitation circulaire, sans pavage, où se trouvaient également des tessons de céramiques ornementées, en terre de Samos, ainsi que des fragmentations de verreries : tels sont les différents spécimens, curieux à plus d'un titre, que M. Chédeville nous fait successivement remarquer. Il insista spécialement sur les charbons, dont quelques-uns atteignent la grosseur du poing, qui doivent, dit-il, provenir du bois de charpente d'une habitation probablement incendiée lors de l'invasion des barbares.

Epoque Romaine. — Notre attention est éveillée par des matériaux de construction de cette période historique, provenant de fouilles faites très récemment à Pîtres par un chercheur infatigable, M. Lebert, qui les a donnés à notre Collègue, pour qu'il puisse, à la fois, en étudier les formes ainsi que l'état de leur conservation.

« Ces matériaux, dit M. Chédeville, proviennent, selon toute évidence, d'un hypocauste, car certains carreaux, en terre cuite, bien conservés et percés au milieu, furent ramassés près de conduites en poterie et d'agglomérés en mortier de chaux et de ciment : restes des aires ou pavages d'une telle dureté que les meilleurs bétons de nos jours peuvent tout au plus égaler. »

Epoque Gauloise. — Ce sont des silex taillés de toutes espèces : molettes, broyeurs, etc., des polissoirs, des poteries, des ossements et d'autres objets caractéristiques qui représentent, en cette belle collection, l'époque gauloise. Ces diverses pièces sortent des fonds de cabanes explorés à la Croix-Saint-Leufroy, Orgeville et au camp d'Harrouard. C'est en ces deux dernières stations que les récoltes furent particulièrement abondantes. Aussi donnerai-je de chacune d'elles un assez long inventaire.

Orgeville (Eure). — Les poteries sont en assez grande quantité : elles ont des formes ne laissant aucun doute sur leur origine. Aucune d'entr'elles ne porte trace d'ornementation.

Les silex, légués par des civilisations antérieures mais peut-être encore utilisés à l'époque gauloise, sont nombreux aussi : ils n'ont que peu ou point de patine. A part quelques belles lames magdaléniennes dont la matière première provient de l'étage turonien, tous les autres outils sont des silex tirés du sénonien supérieur. Entre ceux-ci quelques-uns appellent l'attention des amateurs, tels : des percuteurs de différents faciès, des nucléi découpés assez régulièrement, des grattoirs en silex carié finement taillés. Parmi ces derniers, deux ont cette particularité de se superposer en une gangue commune. Ils furent d'ailleurs trouvés ensemble dans un tas d'éclats qu'un peu de patience eut permis de réunir en un bloc primitif, si certains d'entr'eux, probablement utilisés autre part, ne manquaient à l'appel.

Je n'aurais garde d'oublier de citer encore, parce que ce fait me paraît des plus curieux, des revêtements de cabanes, *durcis par le feu*, dans lesquels se voient les cavités que remplissaient les branchages qui en formaient la charpente. Du reste, ne dois-je pas faire la même observation pour de nombreux spécimens, de même nature, provenant du camp d'Harrouard dont je vais immédiatement m'occuper ?

Camp d'Harrouard (Eure-et-Loir). — Ne me faudrait-il pas plus de pages que je n'en puis disposer pour énumérer tout ce que M. Chédeville fit surgir des substructions de cabanes gauloises existant jadis en cet endroit privilégié ? Percuteurs, molettes, enclumes, polissoirs faits en diverses matières : silex, grès ou poudingue; grattoirs, haches polies, pointes de flèches; fragments de lames communément désignées sous le nom de poignards en silex ocreux du Grand-Pressigny. Une de ces lames possède une arête médiane comme celle qu'on remarque sur le bel instrument venant de Neuilly-sur-Eure : la plus belle pièce préhistorique du musée d'Evreux.

Puis, de nombreuses dents de gros animaux ; des os sur lesquels notre érudit descripteur fait remarquer des traces de cassures faites, nous dit-il, pour en extraire la moelle.

Sur des poteries très variées de galbes nous voyons des ornementations obtenues à l'aide du doigt ou de l'ongle, près d'autres motifs décoratifs plus régulièrement produits par des répétitions géométriques.

M. Chédeville appelant particulièrement notre attention sur des objets que, nous fait-il remarquer, les préhistoriens Suisses

ont improprement désignés sous la qualification de *torchères*. « Ce sont plutôt, ajoute-t-il, des *pesons de tisserands*. Ils ont des formes plates et rondes de quinze à vingt centimètres de diamètre avec une épaisseur moyenne de dix centimètres. L'un de ceux que nous avons sous les yeux, en argile durcie au feu, est entièrement brûlé d'un côté. Il fut trouvé, avec trois autres semblables, au milieu de deux mètres cubes de cendres et de charbons, par MM. Oursel et Védie, nos collègues, et par moi, en 1896, lors des premières fouilles que nous avons faites au camp d'Harrouard ».

Avant de quitter l'étagère devant laquelle nous sommes arrêtés, je ne puis passer sous silence l'amas de blé et de glands brûlés venant des mêmes dépôts archéologiques, ainsi que des morceaux de crânes humains dont certaines parties frontales mériteraient d'être décrites avec beaucoup de soin, en raison de l'importance qu'elles peuvent avoir au point de vue anthropologique.

Temps Néolithiques. — Cette période préhistorique est représentée par des quantités considérables de silex taillés trouvés en place ou ramenés à la surface du sol par les travaux agricoles. Ils viennent soit de Gasny, soit des plateaux et de la vallée.

Ceux provenant de Gasny, ainsi que d'autres ramassés sur le plateau d'Orgeville sont les plus intéressants. Aussi, vais-je m'en occuper tout particulièrement.

Gasny. — Les molettes, les percuteurs, les nucléi, les fragments de haches polies, les grattoirs finement taillés deviennent plus abondants encore. Mais à cet outillage, déjà vu en la classification précédente, s'ajoutent des ciseaux et des burins tellement intacts qu'on peut se demander s'ils ont jamais servi, ou s'ils ne furent employés que pour ouvrer des matières particulièrement tendres à la morsure de ces instruments devant se casser si facilement.

Là aussi, des morceaux de poteries sur les bords desquels notre collègue nous montre des sortes de protubérances très spéciales.

L'un de ces fragments de vase est encore imprégné d'une teinture rouge se détachant, se délayant même, sous le doigt humecté de salive.

Orgeville. — Obligé de jeter un rapide coup d'œil sur la masse des instruments provenant de cette localité et des stations

environnantes — car l'heure passe et vient le train qui doit nous emporter plus loin — notre attention est particulièrement attirée par une douzaine de jolies pointes de flèches pédonculées.

Une grande partie des silex exposés sont : les uns, cacholonés, c'est-à-dire ayant leur couche superficielle changée en une sorte de matière très blanche, presque friable, alors que d'autres possèdent une patine rougeâtre. Les premiers, dit M. Chédeville, gisaient à la surface des terrains calcaires, pendant que les seconds étaient en un sol à base d'oxyde de fer : sables granitiques, limons argileux, etc. Certains, jaunâtres d'aspect, furent recueillis dans des terres consistant en un faible dépôt de sables granitiques sur un fond calcaire. Enfin, d'autres encore, ayant une patine très brillante, se trouvaient à la superficie d'un humus à peu près dépourvu d'oxyde de fer et de carbonate de chaux.

Du reste, notre collègue a fait au sujet des diverses patines des silex, et du cacholong en particulier, un travail paru dans le bulletin de la *Société des Sciences naturelles d'Elbeuf*, en 1895, auquel pourront se reporter ceux que cette question peut intéresser.

Temps Paléolithiques. — C'est par de très beaux échantillons que les plus anciens âges de la pierre sont représentés. Les uns, en petit nombre, ont été récoltés dans la couche superficielle des terrains, les autres, en plus grande quantité, dans le limon des plateaux mis au jour dans les briqueteries de l'Eure : à Pacy, Saint-Germain, Perchay, Louviers, Aveny, Ménesqueville et Radepont, ainsi que dans celui de la briqueterie de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, dans la Seine-Inférieure.

Ce dernier gisement a fourni de très remarquables échantillons, tels : un magnifique coup de poing acheuléen de $0^{m}275$ de longueur sur $0^{m}175$ de largeur, de superbes pointes et de classiques racloirs. Ces belles pièces ont été reproduites, pour la plupart, dans le bulletin de la *Société normande d'Etudes préhistoriques* de 1894, et dans celui de 1896 de la Société scientifique d'Elbeuf citée plus haut.

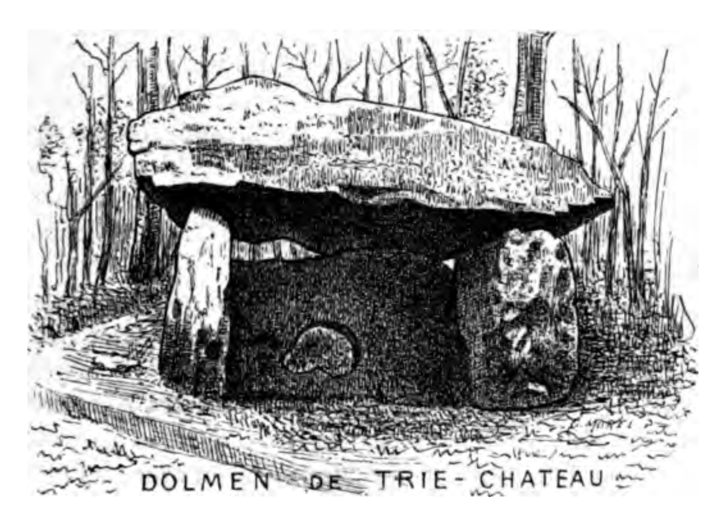
En une série de lames issues d'un même bloc venant de la briqueterie de Louviers la curiosité de tous se trouva, pour la seconde fois, fort éveillée par deux éclats s'assemblant partiellement.

Que d'autres curieux outils qu'employèrent les plus anciens artisans de l'humaine lignée — que nous connaissions aujour-

d'hui — n'aurions-nous pas vus encore si l'impitoyable horaire du chemin de fer n'était venu nous arracher à l'examen de cette très intéressante exposition !

Car la trépidation du train approchant et le sifflet de la locomotive haletante nous préviennent qu'il faut se hâter de pénétrer dans les wagons pour aller vers Trye-Château.

A dix heures nous descendons et, sous la direction de M. Chédeville, suivons, en file indienne, la voie pendant quelques centaines de mètres, non sans porter les yeux sur le ballast, espérant y découvrir quelques silex taillés amenés parmi les pierres amoncelées recouvrant et consolidant les traverses.


DOLMEN DE TRIE-CHATEAU

Puis, franchissant un fossé, gravissant un talus, nous nous engageons dans le bois où, parmi les fleurettes printanières ouvrant leurs corolles embaumées, certains d'entre nous découvrent quelques-uns de ces cryptogames spongieux sachant jouer un si délicieux rôle dans l'omelette campagnarde.

Après avoir marché pendant une vingtaine de minutes nous arrivons au dolmen de Trye-Château, que décrivit, avec tant de soin, notre collègue, M. de Vesly, il y a déjà bien longtemps et dont, plus antérieurement encore, M. de Pulligny avait parlé dans l'*Art préhistorique en Normandie.*

M. Chédeville lit quelques extraits de ces divers travaux et ajoute, en géologue expérimenté, que les pierres dont fut construit ce monument mégalithique viennent du Lutétien moyen,

partie supérieure, à *Orbitolites complanata*. Ce banc se trouvant à la crête de la colline, c'est par éboulis que les pierres furent amenées en flanc ainsi qu'en base de coteau sur les sables de l'étage Yprésien où nos ancêtres du temps des dolmens les utilisèrent. Il n'était donc pas nécessaire de les aller chercher au loin — comme plusieurs auteurs l'ont écrit, sans avoir étudié comment s'étaient produits les mouvements géologiques — il suffisait presque de ramasser ces matériaux et de les mettre en place, ce qui, en raison de la pesanteur des blocs à remuer, ne laissait pas d'être, cependant, un travail assez difficile.

Après que chacun, à tour de rôle, eut pénétré dans le vestibule et la chambre sépulcrale, inventorié les deux rangées de pierres juxtaposées ; que certains ayant instinctivement gratté quelque peu le sol dans le fol espoir de trouver encore quelque vestige oublié par les explorateurs de l'antique sépulture ; d'autres, déterminé l'orientation du monument ou mesuré, avec une rigoureuse exactitude, les dimensions de ses divers éléments ; nous nous groupons, laissant entre nous et le photographe habituel de nos excursions : notre excellent collègue, M. Fouju, la longueur béante de la fosse collective.

Ne bougeons plus !... Une fois de plus nos traits sont fixés sur la plaque sensible. Une page nouvelle enrichira bientôt l'album de notre Compagnie.

Mais avant d'aller plus loin une agréable surprise nous attend. D'un vaste panier sortent des flacons et des verres. Puis, chacun se munissant d'un récipient cristallin le tend à l'hydromel que lui verse la très aimable Mme Chédeville qu'on voit toujours, avec un si grand plaisir, prendre part à nos promenades scientifiques.

Là ou « coulait le sang des victimes » comme on eût dit jadis, jaillit l'antique boisson chère à nos ancêtres. Aussi, est-ce à leur mémoire, autant qu'à la prospérité de notre très amicale collectivité que nous buvons, quelques-uns d'entre nous pensant peut-être au chant de Gunther, dans Sigurd :

Emplissez ma coupe profonde,
Versez l'hydromel à la ronde,
Amis, avec moi buvez tous !
Au roi des Huns, à ses guerriers, à vous !

A quelques centaines de pas (125 mètres environ vers l'Est) M. Chédeville nous arrête devant une pierre debout qu'il estime être un menhir.

Recouverte à sa base par le limon des versants ayant ruisselé depuis sa mise en place, elle a 2 mètres de hauteur sur 1^{m}80 de plus grande largeur. Orientée ouest-est, sa composition géologique est la même que celle des blocs du dolmen que nous venons de voir.



Après discussion entre les Membres présents ; après que des observations géologiques ont été faites par MM. Chédeville, Fortin et Le Marchand ; le Président de notre Société met aux voix la reconnaissance comme menhir de cette roche caractéristique. C'est unanimement que nous pensons pouvoir la désigner ainsi.

A peine avons-nous fait quelque cinquante mètres, que M. Chédeville nous signale une éminence sous laquelle on soupçonne une allée couverte ou tout au moins un dolmen. Sa base fut déjà fouillée par ce piocheur infatigable qu'est M. de Vesly, mais sans qu'il y trouvât grand'chose.

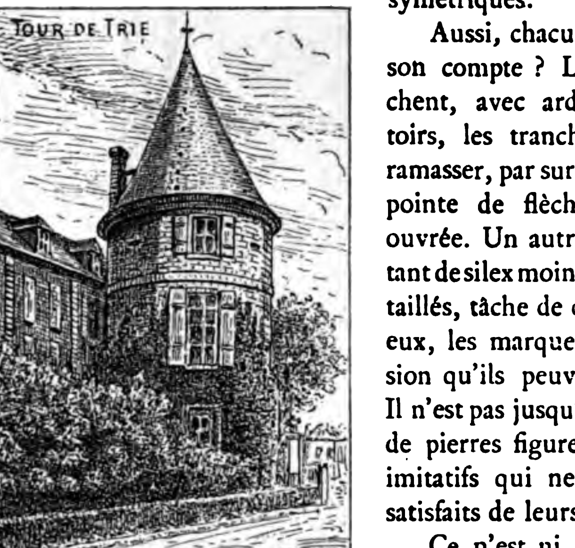
M. Le Marchand croit qu'il y aurait quelque avantage à tenter de nouveaux sondages s'étendant un peu au-delà de ceux faits antérieurement.

Reprenant notre marche en avant, nous quittons la lisière du bois et pénétrons dans un champ nouvellement labouré dont le sol superficiel est formé de sables Yprésiens. C'est ce qu'on est convenu d'appeler un atelier néolithique où se trouvent de très nombreux outils à patines différentes, depuis les silex calcédonieux

plus ou moins cacholonés, jusqu'à ceux noirs bleuâtres à surface très luisante. Ces pierres, devant intéresser beaucoup d'entre nous, sont dans un tel état de conservation qu'il semble qu'elles viennent de sortir des mains de ceux qui les ont façonnées.

Malgré le peu de temps que nous pouvons passer en cet endroit justement nommé par son inventeur, M. Chédeville : *Station du dolmen de Trye-Château*, nous recueillons un grand nombre de ces instruments dont les formes varient beaucoup : des plus régulièrement classiques à ceux aux faciès les moins symétriques.





Aussi, chacun y trouve-t-il son compte ? Les uns cherchent, avec ardeur, les grattoirs, les tranchets, espérant ramasser, par surcroit, quelque pointe de flèche artistement ouvrée. Un autre, se contentant de silex moins parfaitement taillés, tâche de découvrir, sur eux, les marques de préhension qu'ils peuvent contenir. Il n'est pas jusqu'aux amateurs de pierres figures ou à profils imitatifs qui ne se déclarent satisfaits de leurs récoltes.

Ce n'est ni sans peine ni sans quelque regret qu'on parvient à se rassembler pour prendre pédestrement la direction de Trye, où nous attend un déjeuner auquel nous prédispose admirablement cette marche matinale.

A midi, à l'hôtel de l'*Ecu*, à deux pas de la Tour où Jean-Jacques Rousseau écrivit, dit-on, certains de ses mémoires, nous nous asseyons près d'une table copieusement garnie, rompons cordialement le pain et trinquons à nos futures découvertes, à nos prochains travaux.

Notre excellent collègue, M. Camille Fouquet, député de l'Eure, n'ayant pu arriver à temps à Gisors, est venu nous rejoindre pour prendre part à cet amical repas et participer à l'excursion de l'après-midi.

A une heure et demie, deux voitures stoppent à l'entrée de

l'hôtel et, comme il nous reste encore fort à faire, nous les prenons d'assaut en un clin d'œil.

De rapides chevaux, ne faisant certainement pas du cent à l'heure, mais ayant, au moins, le mérite de nous permettre de jouir à notre aise de la beauté du paysage, nous entraînent avec la sage vélocité convenant à de braves bêtes quelque peu philosophes.

Nous descendons à Lattainville pour visiter un château moyenâgeux, reconstitué à l'état de solides ruines, à l'aide du ciment armé, sur les substructions d'un ancien castel féodal. Grâce à l'amabilité, à la complaisance de Mme Hénon, propriétaire de cette réédification, nous pouvons parcourir les dépendances du château et nous rendre assez exactement compte des importants travaux qu'il fallut entreprendre pour arriver à cet intéressant résultat. Fossés avec petit dolmen, pont-levis, porte avec herse, tours, tourelles en encorbellement, murailles habilement lézardées, embrasures béantes, crénaux découronnés, mâchicoulis : rien ne manque pour arriver à produire un pittoresque effet. Si pour quelque abstracteur de quintessence le monument mégalithique paraît bien minuscule, si pour un amateur féru d'archéologie certains détails semblent quelque peu fantaisistes, cela n'empêche le tout d'avoir une certaine allure. Vu, le soir, perché sur un point culminant et s'enlevant en vigueur en un ciel recevant les dernières lueurs du soleil s'éteignant alors que les détails s'estompent et déjà disparaissent dans l'obscurité naissante de la nuit qui vient, ces artificielles ruines doivent donner au spectateur l'illusion d'un vieux burg dont l'aspect ne manque pas de quelque grandeur.

Nous remontons en voitures et parcourons quelques kilomètres dans une très belle campagne, en ce commencement de saison plein de promesses où tout semble renaître, où se prévoient déjà les vertes frondaisons qui montent aux bourgeons des arbres s'entr'ouvrant pour laisser apparaître les pousses de jeunes feuilles.

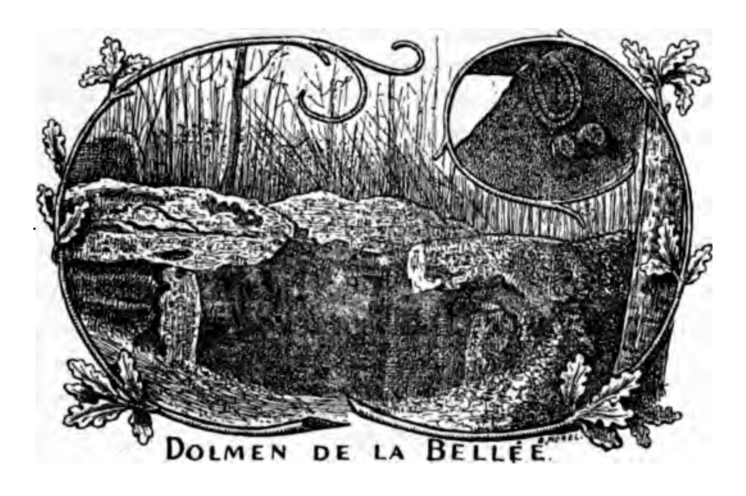
Nous arrêtant, de nouveau, nous suivons un chemin quelque peu défoncé et pénétrons dans un bois où, près de la route, presque enterré, paraît le dolmen de la Bellée, sur lequel M. Chédeville nous donne connaissance de ce qu'en dit, autrefois, M. de Pulligny.

Visitant l'antique monument nous descendons dans le ves-

tibule où notre collègue signale à notre attention deux pierres sur lesquelles existent d'assez curieuses sculptures très probablement chanlevées aux temps mégalithiques.

Avant d'aller plus loin, nous cherchons vainement une chaussée empierrée qui, d'après l'auteur dont je viens de citer le nom, devait exister près du monument que nous explorons.

Notre aimable guide sachant qu'un ouvrier maçon de Boury, M. Richard, s'occupe de fouilles ayant pour but la recherche d'antiquités gallo-romaines ou franques, l'avait prié de venir


DOLMEN DE LA BELLÉE.

afin qu'il nous montrât le résultat de ses récoltes. N'ayant pas oublié cette invitation, M. Richard nous fait voir les différents objets qu'il a recueillis en des tombes mérovingiennes d'un cimetière franc qui était situé vers Boury, un peu au-dessus du dolmen que nous venons de visiter. Peut-être d'autres récoltes s'y trouvent-elles mêlées car de nombreuses haches polies, quelques silex taillés y figurent, ainsi qu'une très jolie pointe de javeline en bronze, et deux vases en terre cuite dont l'un est aussi intact qu'on peut le souhaiter.

Revenant près de nos équipages et réoccupant nos places, nous nous apercevons qu'un de nos invités, M. Perrot, manque à l'appel. Nous ne nous inquiétons pas outre mesure, devinant au bas du vallon un ruisseau coulant discrètement. C'est très probablement au bord de ce petit cours d'eau, ou près des flaques stagnantes l'avoisinant, qu'il a dû diriger ses pas dans l'espoir de recueillir quelques échantillons de ces petites algues microsco-

piques, connues sous le nom de diatomées, dont il sait reproduire et agrandir avec tant de talent les délicats et charmants dessins de leurs structures siliceuses.

Après avoir traversé Boury, aperçu près de la route, parmi les ronces et les lianes flétries, une croix remontant au moins à l'époque romane, nous gravissons *pede presto* une nouvelle colline et allons au lieu dit des *Pierres-Tournantes* visiter les fouilles que nos collègues Chédeville, Fortin, Le Marchand et d'autres géologues y ont faites dans le Lutétien inférieur (niveau local).

C'est au point culminant de l'escarpement que se trouvent ces *pierres tournantes* dont M. de Pulligny a fait un *cromlech*. Il n'est pas très difficile à M. Chédeville de nous prouver que les connaissances géologiques de ce savant étaient peut-être insuffisantes. Ne dit-il pas, en effet, que ces roches furent apportées de loin pour former la construction mégalithique qu'il soupçonne, alors qu'en réalité elles sont en place dans leur banc ? On peut s'en rendre compte en examinant les fossiles qu'elles contiennent qui ne peuvent appartenir qu'au Lutétien moyen, partie supérieure : assise immédiatement au-dessous de celle de Trye, déjà citée.

Aussi, tous les Membres présents, d'un commun accord, rayent-ils cet assemblage de blocs de la liste des cromlechs.

Près de ces pierres, sur la plate-forme s'avançant vers Beaujardin, nous parcourons une nouvelle station néolithique dont les silex, très cacholonés, se distinguent facilement des autres cailloux, sur un sol récemment remué et que des pluies abondantes ont suffisamment lavé.

Quelques grattoirs à bords, hélas, bien effrités; des pointes, des outils dont on ne peut que très difficilement deviner l'usage à cause des cassures accidentelles qu'on remarque sur eux. Malgré cela, pendant que chacun cherche avec ce flair acquis par une longue habitude, une joyeuse exclamation retentit. L'un de nous, notre collègue M. Roussel, vient de ramasser une pointe de flèche, sorte de petite amande, très régulièrement taillée et dont les instruments aratoires ont respecté les formes délicates. Ce fut la dernière trouvaille intéressante de cette journée que se partagèrent le travail et le plaisir, mais où le premier eut la plus large part : ce qui arrive, d'ailleurs, en toutes les excursions aussi bien conçues que dirigées, comme celles que notre collègue Chédeville sait si bien organiser.

Le soleil disparaissant à l'horizon, l'heure de la séparation arrivant, nous nous dirigeons vers la gare de Dangu. Après échanges de cordiales poignées de mains, souhaits de bientôt se retrouver en semblable occurence, nous devons nous quitter, nous dirigeant vers les divers points d'où nous sommes partis la veille ou le matin.



EXCURSION

DU 25 JUIN 1905

A LAIGLE ET A RUGLES

Par E. GALLERAND

La seconde réunion de la Société normande d'Etudes préhistoriques a eu lieu à Laigle le 25 juin, suivant la décision prise à Trye-Château au commencement de l'année.

Se sont trouvés présents à l'arrivée du train venant de Conches, M. Le Marchand, président, M. Desloges et Madame, MM. Raoul Fortin, Amaury, Lecœur, Gallerand, Touflet et Angérard. S'étaient fait excuser : MM. A. Albinet, O. Costa de Beauregard et G. Poulain.

M. Roussel, instituteur à Glisolles, autrefois aux Bottereaux, canton de Rugles, s'est joint à la Société.

En attendant l'arrivée du train venant de Paris, les Sociétaires présents visitent la ville de Laigle.

Voici d'abord l'église dont la tour, ornée de délicates sculptures fait notre admiration ; l'on remarque aussi quelques parties plus anciennes bâties en grison, sorte de poudingue ferrugineux qui a été fréquemment employé pour la construction des églises des environs de Laigle et de Rugles.

M. Desloges, le sympathique vice-président de la Société normande d'Etudes préhistoriques, toujours à la recherche de ce qui peut intéresser ses Collègues et leur faire plaisir, signale une belle rampe d'escalier au château tout voisin de l'église.

Le locataire nous accueille fort aimablement et donne des détails intéressants sur le château, bâti sur les plans du célèbre Mansard.

L'escalier, dans un vaste vestibule qui s'ouvre au milieu de la façade du château, est de grandes proportions. La rampe, en fer forgé, est un beau spécimen de la serrurerie du XVII[e] siècle.

Mais l'heure du train approche, nous quittons le château pour nous rendre à la gare où sont déjà M. Chédeville et Madame ; bientôt arrivent de Paris, MM. Fouju et Gelée.

Vite l'on prend place dans la voiture qui attend et en route pour :

Le Dolmen du Jarrier

Bien que le conducteur ait pris le chemin le plus long, les préhistoriens arrivent bientôt au dolmen, situé dans l'angle d'un parc, commune de Saint-Sulpice-sur-Risle, tout proche de Laigle.

Le monument que quelques-uns des Membres présents connaissent déjà, est en poudingue formé d'un conglomérat de cailloux anguleux reliés par un ciment très dur. Une des pierres formant la table a été cassée par un coin, peut-être quand on a tracé l'allée qui fait le tour du parc, laquelle rase le dolmen. Un auteur a dit que l'on voyait sous la table la représentation du soleil et de la lune. M. R. Fortin passe en rampant sous la pierre et ne voit aucune sculpture. Les astres représentés n'ont existé que dans l'imagination de l'auteur.

MM. Amaury et Fouju prennent des vues photographiques du dolmen et l'on retourne vers la voiture.

En passant nous jetons un coup d'œil sur la maison d'habitation où l'on voit des traces de fortifications, des meurtrières, un écusson à l'appui d'une fenêtre et une sculpture assez fruste mais où l'on distingue un casque empanaché.

Nous revenons à Laigle par un chemin étroit tout ombragé ; quand nous arrivons dans la ville, c'est juste le moment de la procession de la Fête-Dieu, et nous pouvons voir quelques jolis reposoirs disposés avec goût.

Le Menhir de la Chevrelière

Situé aussi sur la commune de Saint-Sulpice-sur-Risle, mais de l'autre côté de la vallée, à peu près en face du dolmen du Jarrier, ce menhir est élevé à mi-côte sur un terrain enclos de haies, proche la route de Laigle à Rugles. La roche est le poudingue gréseux comme le dolmen du Jarrier.

Le mégalithe, d'environ 2^{m}50 de haut, se termine presque en pointe.

Mais l'heure avance et les estomacs crient famine, aussi se remet-on vite en route pour Rugles où un déjeuner fort bien servi nous attend à l'*Hôtel de l'Etoile*.

Pendant le déjeuner, M. Gallerand présente diverses pièces, un grand perçoir trouvé à Angerville-la-Campagne, près d'Evreux ;

des grattoirs; un moulage en terre à tuile, trouvé à Champdolent, canton de Conches, proche des ruines romaines et représentant une jolie hachette. Faut-il voir dans cette pièce un ex-voto ou simplement un moulage fait par un ouvrier ayant en main une hachette néolithique, il est diffficile de répondre exactement.

Au dessert, M. le Président, dans une charmante allocution fort applaudie, rend un juste hommage au dévouement et à l'activité de M. Desloges pour la prospérité de la Société.

Puis l'on part pour visiter la collection de M. l'abbé Deshayes, curé-doyen.

Fort belle collection locale dont il a été parlé déjà.

Remarqué surtout de belles haches paléolithiques triangulaires.

La collection de M. Touflet, moins importante que celle de M. l'abbé Deshayes n'en est pas moins fort intéressante et renferme de très belles pièces. Il y a aussi quelques beaux vases romains dont un provient de Pompéï.

M. Duffay nous montre une jolie petite collection où le paléolithique domine.

Le temps assez beau jusqu'alors, se couvre et c'est sous la pluie que nous partons pour visiter le dolmen de la Forge.

Ce dolmen se trouve dans une prairie tout près de la Risle, sur le territoire de la commune d'Ambenay. Il a été décrit dans le Bulletin de l'année 1896.

Les excursionnistes reviennent à Rugles pour de là aller visiter un cromlech (?)

Pendant que la voiture suit la route, M. Desloges prend un raccourci et nous montre une église aujourd'hui convertie en bâtiment rural dont le portail est décoré de jolies sculptures, mais ce qui attire surtout l'attention des visiteurs c'est que les murs de l'église sont en grande partie construits avec des briques et des moellons provenant de constructions romaines.

Quelques minutes de marche et quittant la route, nous arrivons par un petit chemin sur la côte de Bailli.

Sur un terrain en herbage, plusieurs larges pierres émergent du sol et attirent l'attention; après examen, on reconnaît qu'il s'agit simplement de pierres en leur position naturelle. Cependant, tout près de là, M. Desloges ayant fait des fouilles sous une grande pierre a recueilli des charbons, ce qui annoncerait un abri sous roche.

Peut-être que les pierres de Bailli recouvrent aussi d'anciens foyers.

De là, nous partons pour Neaufles-sur-Risle.

En suivant la route, nous traversons le joli village d'Ambenay, puis un chemin de traverse assez escarpé nous amène à l'entrée d'une prairie au milieu de laquelle se trouve le menhir appelé dans le pays *Pierre de Gargantua*.

Le foin n'est pas coupé et il fait très mouillé, néanmoins la plupart des visiteurs n'hésitent pas et vont voir de près le mégalithe qui, du reste, est fort remarquable.

Ce menhir se trouve à environ 200 mètres du chemin, en face de l'église de Neaufles pittoresquement située sur la côte.

Le menhir en grès, mesure à peu près 4 mètres de hauteur sur 2 mètres de largeur et $0^{m}90$ d'épaisseur, il a été décrit dans le Bulletin de 1896.

Mais l'heure du départ arrive, il va falloir se quitter, trop tôt au gré de chacun. Les Membres de la Société se réunissent dans un petit débit près de l'église, l'on fait ensemble une légère collation, tous lèvent leur verre à la prospérité de la Société normande d'Etudes préhistoriques, et après de chaleureuses poignées de mains, on se sépare, emportant de cette excursion le meilleur souvenir.

COMPTE RENDU

DE L'EXCURSION DU 22 OCTOBRE 1905

AU CAMP DE SANDOUVILLE

Par G. ROMAIN

Par une journée exceptionnellement agréable, un beau et bon soleil d'automne, quelques membres de la Société normande d'Etudes préhistoriques se trouvaient réunis, le 22 octobre dernier, dans la charmante petite ville de Saint-Romain-de-Colbosc, qui s'intitule fièrement, et à juste raison, le premier canton de France.

A 11 heures 1/2, nous étions onze excursionnistes faisant honneur à un déjeuner excellent et très substantiel, à l'hôtel Vatel, sur la place Th. Benoist.

Etaient présents, en outre de notre président, M. Le Marchand, et de notre secrétaire, M. R. Fortin, MM. Angérard, Cahen, Costa de Beauregard, Dubus, M. et Mme Gallot, Gosselin, Morel et votre tout dévoué. — Etaient excusés : MM. Albinet, Amaury, Apel, de Boury, Coutil, Desloges et Giraux.

A 1 heure, un spacieux omnibus nous conduisait, à travers de délicieuses campagnes, vers Sandouville, but de notre excursion.

Arrivés à destination, nous remisons notre voiture chez un brave fermier à l'aspect passablement rural, mais qui, en réalité, sous les apparences très modestes, n'en cachait pas moins un personnage important, car c'était M. le Maire de Sandouville.

Doué d'une parfaite amabilité, cet honorable édile voulut bien nous autoriser à chercher dans ses champs, et c'est avec plaisir que nous commençâmes nos pérégrinations.

Tout d'abord, nous entrons dans le camp de Sandouville par une porte communiquant avec la plaine, laquelle est représentée aujourd'hui par une sorte de trouée à travers un imposant retranchement ; puis, nous pénétrons dans une vaste enceinte dont la limite extrême est formée par le bord de la falaise.

Ce camp, d'une étendue considérable est formé de deux

enceintes inégales protégées par de gigantesques murailles de terre.

Son aspect, dans l'ensemble, offre une certaine analogie avec ceux bien connus du Canada près de Fécamp, de Veulettes, et de celui désigné sous le nom de Cité de Limes, près du Puys, à quelques kilomètres de Dieppe.

L'emplacement de cette enceinte était un point très important pour les peuples qui la créèrent ; située au sommet de la falaise entre les deux profondes vallées d'Oudalle et de Mortemer, elle était défendue contre toute incursion du dehors par des retranchements mesurant approximativement une dizaine de mètres de hauteur et environ cinquante mètres à la base, formant actuellement de petites collines boisées sur le vaste plateau de la commune de Sandouville.

Protégés d'un côté par la falaise abrupte et de l'autre par ces remparts artificiels, les constructeurs de ces immenses travaux devaient trouver dans l'intérieur de ce camp une grande sécurité.

Qui a édifié ces titanesques retranchements ? Quels sont les peuples qui se sont réfugiés dans cette enceinte ?

Si on s'en rapporte aux quelques vestiges qui ont été découverts, on peut dire qu'en réalité toutes les époques y sont représentées, Gaulois, Romains, Francs ; mais, ces emplacements naturels que l'intelligence humaine a rendu privilégiés ont toujours attiré l'attention de nos ancêtres, et, bien avant les peuples qui nous ont laissé des documents réels de leur histoire, l'homme de la pierre polie occupait déjà les points culminants de cette contrée.

En effet, l'époque néolithique, par ses matériaux divers disséminés çà et là, est suffisamment représentée, pour conclure qu'il existait à cet endroit un atelier de l'âge de pierre.

Aussi, nous empressons-nous d'explorer le camp en tous sens, pour recueillir quelques souvenirs des temps passés.

La récolte de silex taillés, il faut l'avouer, nous a causé une véritable déception, et c'est presque avec envie qu'on regardait celui d'entre nous qui avait eu par hasard la chance de trouver une pièce passable.

En somme, à part quelques grattoirs plus ou moins bien taillés, une ou deux lames de silex, un percuteur, etc., il n'a été récolté aucun objet curieux.

Cette maigre récolte est due certainement aux terres qui n'é-

taient pas encore préparées, ou aux profonds labours d'hiver ; toutefois, nous avons constaté à plusieurs reprises que le camp de Sandouville, au point de vue de l'industrie néolithique, était un point médiocrement intéressant.

Enfin, la journée tirant à sa fin, il fallait songer au retour, et si nous n'avions pu recueillir quelques échantillons pouvant prendre place dans nos collections, nous quittions du moins à regret les sites merveilleux que nous avions admirés du sommet de la falaise.

Devant nous, se trouvait l'embouchure de la charmante rivière, la Risle, qui serpente gracieusement dans une verdoyante vallée, puis, c'était le vieux phare de Fattouville auquel nous disions un dernier adieu, puisqu'il doit être prochainement supprimé ; plus loin encore vers l'ouest, Honfleur, Trouville et la belle ville du Havre.

A l'est, on apercevait dans le lointain Tancarville avec son vieux château, Quillebeuf, petite localité renommée par ses intelligents pilotes, enfin, toujours de cette enceinte dont le sol a été foulé pendant des siècles par des barbares, nous autres, peuples de progrès, nous jouissions de la conception des choses de la nature que n'avaient sans doute point connus nos primitifs ancêtres, et instinctivement nous nous reportions aux beautés des sites qui s'étendent vers l'antique et jolie ville de Rouen... où nous sommes toujours bien reçus lorsque notre Société y tient ses séances.

Quatre heures ! Il nous faut décidément abandonner ce superbe point de vue ; mais, avant de remonter dans notre véhicule, un de nos aimables collègues, grand amateur photographe, nous invite à poser devant son appareil : et tournant le dos au grand retranchement, nous attendons patiemment la mise au point. Enfin, l'opération est terminée ; nous aurons un certificat de présence dans le camp de Sandouville.

Le retour à Saint-Romain s'effectue gaiement ; enchantés de notre belle excursion, de la franche cordialité qui n'a cessé de régner parmi nous tous, à 5 heures, nous nous séparons en nous disant non point adieu mais au revoir.

OBSERVATIONS

RELATIVES AUX FONDS DE CABANES D'ORGEVILLE

Par P.-J. CHÉDEVILLE

Dans l'intérêt de la vérité, je ne puis laisser passer sans observations une note qui a été publiée dans le Bulletin de 1904 (1) et qui est ainsi conçue :

« ORGEVILLE

« *Canton de Pacy-sur-Eure.* — *Arrondissement d'Evreux*

« En plantant des pommiers, au lieu dit la *Côte-du-Large*, « dans des sables granitiques, dont plusieurs affleurements « existent sur cette commune, on découvrit à environ 150 « mètres de l'église, à $0^{m}80$ et 1 mètre de profondeur en « moyenne, des pierres plates sur lesquelles se trouvaient des « fragments de poteries et de terre cuite, une meule en grès, « une autre en poudingue et une troisième en calcaire grossier ? « qui furent présentées à la réunion de Pacy-sur-Eure, le 28 « avril 1901, par M. Chédeville, parent de la personne qui avait « trouvé ces objets. »

Il semblerait, d'après l'auteur des lignes qui précèdent, que c'est mon cousin, François Chédeville, auquel il est fait allusion, qui aurait découvert et fouillé les fonds de cabanes d'Orgeville, au lieu dit *Le Large* et non *La Côte-du-Large*, comme il est dit par erreur.

A quel mobile a obéi l'auteur en faisant ainsi sa relation ? Il n'ignorait cependant pas, lorsqu'il a rédigé sa note, que c'est moi-même qui ai découvert ces fonds de cabanes. Lors de la réunion de Pacy-sur-Eure, le 28 avril 1901, j'ai exposé à tous mes collègues, les circonstances qui m'avaient amené à cette découverte et j'ai présenté les objets que j'avais recueillis. En outre, dans une note rectificative (2), dont il n'a pas été tenu compte, j'ai détaillé ces objets et si, dans l'intérêt de la préhis-

(1) Bull. Soc. norm. d'Et. préhist., T. XII, 1904, p. 156.
(2) Bull. Soc. norm. d'Et. préhist., T. X, 1902, p. 32.

toire, l'auteur avait au moins reproduit fidèlement l'exposé que j'ai donné, je n'aurais pas à relever les inexactitudes de son compte rendu.

Si je revendique la paternité des découvertes préhistoriques d'Orgeville, c'est que ce village, où je suis né, a été de ma part l'objet de constantes et sérieuses études tant au point de vue géologique et paléontologique qu'à celui de l'histoire et de la préhistoire. J'ai publié un mémoire sur la géologie et la paléontologie des environs de Pacy-sur-Eure (1), dans lequel Orgeville est amplement cité, et où j'ai parlé entre autres du *menhir* de la *Côte-de-la-Roche*, inconnu jusqu'alors.

J'ai appelé l'attention des préhistoriens sur cette localité. Plusieurs de nos collègues, dont quelques-uns sont aujourd'hui disparus et dont j'ai gardé un profond souvenir, sont souvent venus avec moi ramasser des silex taillés, à la surface du sol dans l'étendue du territoire où par endroits ils abondent. A Evreux, le 26 avril 1896, j'ai fait part de mes découvertes et une excursion, à laquelle participait l'auteur du compte rendu inexact, a eu lieu ensuite à Orgeville (2). Je remis à chaque excursionniste une carte comportant des renseignements préhistoriques et sur laquelle figuraient, entre autres, des emplacements supposés de fonds de cabanes, aux lieux dits *La Côte-de-la-Roche* et *La Gaude*. Mes suppositions se sont trouvées confirmées depuis par les fouilles de M. l'abbé Philippe.

Je n'avais pas alors indiqué ceux du *Large* que mes recherches me firent découvrir un peu plus tard.

Il est dit (3) « *que ces foyers furent installés par des Gaulois con-* « *temporains de la Conquête, sur une petite station néolithique de peu* « *d'importance* ». — Pour tenir ce raisonnement, l'auteur a-t-il des données sur l'importance ou l'étendue des villes et villages Gaulois ? En a-t-il fouillé pour se mettre à même d'en juger ? Je serais heureux qu'il m'indiquât les fouilles qu'il a faites dans nos contrées normandes, pour me permettre de faire une étude de comparaison.

On lit encore (*loc. cit.* p. 159), à la fin de la note : « *N'ayant* « *pas assisté à ces fouilles, nous ne pouvons préciser certains détails* ».

---

(1) Bull. Soc. d'Et. d. sc. nat. d'Elbeuf, 15e ann., 1896, p. 93.

(2) Bull. Soc. norm. d'Et. préhist., T. IV, 1896, p. 6.

(3). Bull. Soc. norm. d'Et. préhist., T. XII, 1904, p. 159.

— Le rapporteur ne connaît pas la profondeur des fonds de cabanes et il indique cependant ce détail. Or, comment a-t-il su que les objets trouvés dans les fonds de cabanes et présentés à la séance de Pacy-sur-Eure, le 28 avril 1901, avaient été recueillis à 0^m80 et 1 mètre de profondeur ? S'il m'avait consulté, j'aurais pu lui dire que j'avais fouillé des fonds de cabanes circulaires ayant jusqu'à 1^m80 de profondeur. Cela lui aurait permis de faire un compte rendu fidèle.

On trouve, d'après lui, les morceaux de poteries à la surface. J'en ai cependant trouvé à tous les niveaux, même à 1^m50 de profondeur. J'y ai aussi trouvé une assez notable quantité d'instruments en silex et d'abondants éclats de taille, comme plusieurs de nos collègues ont pu en juger ; ce qui n'empêche pas l'auteur d'écrire que « *les instruments en silex recueillis sont peu nombreux* ».

J'ai trouvé également une assez grande quantité de poteries de formes diverses, dont pas une ne porte d'ornementation faite à l'ongle ou au trait. Cependant M. l'abbé Philippe [1], qui, sur mes indications, a continué à fouiller après moi les fonds de cabanes d'Orgeville, a trouvé depuis un morceau de poterie ornementée à l'ongle.

Je n'ai jamais trouvé ces poteries *sur des pierres plates*, mais un peu partout dans les fonds de cabanes, du haut au bas, c'est-à-dire de 0^m50 à 1^m80 de profondeur. — Les pierres n'étaient pas plates, comme il est dit dans le compte rendu en question, mais informes et arrondies aux angles. Ces pierres qui provenaient du *Lutétien supérieur* à *Potamides lapidum*, ne pouvaient servir de foyer. Tous ceux qui connaissent cette sorte de roche savent bien qu'elle ne peut résister au feu.

Enfin, les revêtements durcis se trouvaient sur les bords, au pourtour de l'aire circulaire. Ceux qui ont fouillé des cabanes gauloises savent qu'elles étaient généralement formées de brins de bois recouverts d'argile. Ces cabanes, ordinairement circulaires, avaient leurs foyers non au milieu, mais sur les bords ; il s'ensuivait que la base des revêtements et l'aire, à l'emplacement du feu, se cuisaient ; de sorte que l'on peut recueillir des morceaux de revêtements circulaires où la forme des brins de bois, de la grosseur du doigt environ, dont se composait la charpente, est restée empreinte.

---

(1) Bull. Soc. norm. d'Et. préhist., T. XII, 1904, p. 11.

Je possède, dans ma collection, des éléments de contrôle qui proviennent d'Orgeville, du camp d'Harrouard et d'autres localités, et que j'ai montrés à ceux de nos collègues qui sont venus à l'excursion de Gisors (1).

C'est ainsi que, sans documents précis, on écrit l'histoire. Les préhistoriens actuels, comme ceux de l'avenir, feront bien de n'user que sous réserve de vérification de notes publiées dans ces conditions. D'autres que moi pourraient sans doute aussi formuler quelques critiques sur les procédés d'information de notre savant compilateur et j'estime que l'on ne trouvera pas déplacée la mise au point que je viens d'esquisser, en ce qui me concerne.

---

(1) Voir compte rendu de l'excursion de Gisors et Trye-Château, par G. Morel, p. 26 de ce Bulletin.

LE
GISEMENT DE VATTEVILLE
(SEINE-INFÉRIEURE)

Par Albert CAHEN

Nous avons l'honneur de signaler un gisement que nous avons découvert à Vatteville (canton de Caudebec-en-Caux), commune située sur la rive gauche de la Seine presqu'en face de Villequier.

A 2 kilomètres du village et à environ 500 mètres du fleuve, sur le bord de la route qui mène à Quillebeuf, se trouve la carrière de MM. Vigner, Schneider et Cie ouverte depuis trois ans pour l'extraction du caillou, du gravier et du sable destinés aux travaux d'agrandissement du port du Havre.

Nous diviserons notre travail en deux parties : dans la première, nous examinerons le gisement au point de vue géologique, dans la seconde, nous signalerons les différents outils que nous avons trouvés.

***

En nous reportant à la coupe ci-contre, nous voyons que les dépôts de sables et de graviers reposent sur la craie blanche sénonienne qui, au point de contact, se présente sous un aspect pâteux (couche n° 1).

Immédiatement au-dessus, se trouve un petit lit de cailloutis, épais seulement de quelques centimètres, comprenant des silex roulés de couleur brun rouge empâtés dans un sable grossier argileux également rougeâtre. Les silex ne paraissent pas présenter de retouches intentionnelles (couche n° 2).

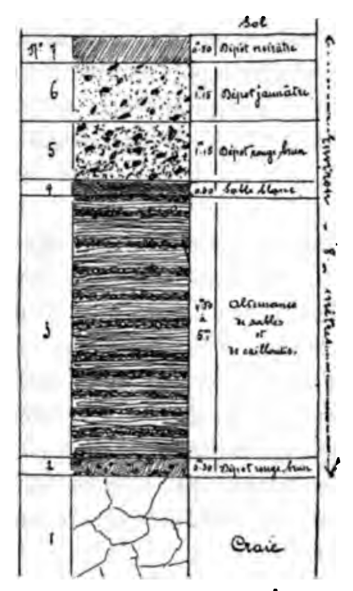
On constate ensuite (couche n° 3) sur une épaisseur de $4^{m}50$ à 5 mètres, des lits de sable fin et blanc alternant avec des lits de silex roulés. Ces silex généralement de la grosseur du poing, sont gris blancs, quelques-uns brunâtres. On rencontre à ce niveau des outils taillés ou retouchés.

Entre la couche n° 3 et la couche n° 5, se trouve (n° 4) une

bande de sable blanc stratifié, présentant des veines ferrugineuses : hauteur 0m30.

La couche n° 5 est composée d'un cailloutis brun rouge très foncé et d'un sable argileux et grossier de même couleur. Les silex sont tous roulés : on trouve dans ce dépôt beaucoup d'outils : hauteur 1m10 à 1m20.

Le cailloutis jaunâtre (n° 6) qui repose sur ce sable contient



Coupe schématique du gisement de Vatteville

quelques silex bruns, mais surtout des silex blancs ou jaunâtres peu roulés ou même à angles vifs. Les pièces travaillées y sont rares. Le sable qui empâte les silex de ce niveau est argileux : hauteur du dépôt 1m10 à 1m20.

A ces différentes couches, succède un sable brun noirâtre (n° 7) contenant des cailloux roulés d'une teinte fuligineuse. A l'analyse, la calcination de ce sable a donné un résidu jaunâtre ressemblant comme coloration et comme composition au dépôt inférieur (n° 6). La teinte noirâtre n'est dûe qu'à l'humus provenant de la décomposition de végétaux, ainsi que l'a démontré l'examen microscopique. D'ailleurs, le terrain dans lequel la carrière est ouverte faisait partie autrefois de la Forêt de Brotonne. Suivant les endroits, ce niveau de sable noirâtre atteint de 0m60 à 1m35 d'épaisseur.

Le sol est presque nu, la végétation étant des plus maigres : on remarque à la surface une quantité de petits silex à angles vifs, généralement cacholonnés en blanc, quelques-uns jaunâtres. Nous n'avons trouvé sur ces silex aucune trace de taille. Pourtant, à quelques kilomètres de la carrière, dans les champs avoisinant Vatteville, nous avons recueilli des silex taillés néolithiques, également cacholonnés en blanc.

Comme on le voit, la carrière de Vatteville est ouverte dans une forte assise de sables et de graviers, atteignant environ 8 mètres de hauteur (1). Les dépôts alternatifs forment des couches légèrement ondulées et présentant une certaine inclinaison du côté du lit actuel de la Seine. Dans l'ensemble, le volume des éléments qui constituent ces dépôts va en diminuant depuis le bas jusqu'au haut.

Nous avons cherché à nous rendre compte exactement de la nature de ces dépôts. Ainsi que l'indique la coupe ci-dessus, ce sont des sables et des cailloux : ils ont été formés aux dépens de rognons siliceux de la craie. Ces rognons ont dû être enlevés par érosion au moment du creusement de la vallée, non seulement de la craie sous-jacente qui a été entamée (comme on le remarque à différents endroits) par l'impétuosité du torrent qu'était alors la Seine, mais aussi des falaises qui forment actuellement la rive droite de la Seine et qui sont, en majeure partie, composées de dépôts de la craie supérieure.

L'action du courant dans les fleuves dont le cours, tel que celui de la Seine, présente de nombreuses sinuosités a été étudiée et c'est une loi élémentaire d'hydraulique que (2) « les rives con-« caves se corrodent pendant que les rives convexes s'atterrissent : « en général, les ensablements d'une rive proviennent de la « corrosion de la rive concave immédiatement supérieure ». Or, le gisement de Vatteville se trouve précisément sur la rive convexe et à l'aval du sommet de la courbe que forme la Seine en face de Villequier. Il y a donc tout lieu de croire que la majeure partie des atterrissements qui se sont formés à l'endroit aujourd'hui occupé par Vatteville proviennent de la corrosion des

(1) Nous tenons à rappeler que les épaisseurs des différents dépôts varient souvent de quelques centimètres, suivant l'endroit de la carrière : les chiffres indiqués ne doivent donc servir qu'à donner une indication relative.

(2) Minard. *Cours de Construction*, p. 13 et 14.

falaises qui forment la rive concave immédiatement supérieure exposée directement à l'action du courant.

D'ailleurs, l'examen du cailloutis nous montre qu'il n'est guère formé que de silex sénoniens blonds jaunes ou gris bleus.

En dehors des fossiles à l'état libre et plus ou moins roulés que nous avons trouvés dans le gisement, nous avons recueilli à la surface ou à l'intérieur de pièces que nous avons fragmentées, de nombreux fossiles qui viennent utilement déterminer l'étage géologique d'où provient le silex en question : nous avons reconnu notamment : *Micraster cor-anguinum* (Agass.), *Micraster cor-testudinarium* (Agass.), *Ananchytes gibba* (Lam.), radioles et facettes articulaires de radioles de *Cidaris*. Ces fossiles sont bien des fossiles caractéristiques du Sénonien : ce sont ces mêmes fossiles que l'on trouve dans les falaises de Villequier.

Les roches étrangères aux falaises environnantes sont excessivement rares à la carrière de Vatteville : on rencontre pourtant des blocs de meulière très roulés, de grande et petite dimension.

Les dépôts que nous venons de décrire tapissaient autrefois le fond du lit de la Seine. Comment se fait-il qu'ils soient aujourd'hui à 8 ou 10 mètres au-dessus du niveau actuel ? Le précieux ouvrage de Belgrand (1) nous renseigne sur ce point. Il nous dit que « le travail d'abaissement des lits dans la traversée de la « Normandie est dû au relèvement du continent pendant la « durée de l'âge de pierre. La pente et la vitesse du fleuve « augmentant par suite de ce relèvement, il n'y avait plus équi- « libre entre la puissance d'érosion des eaux et la résistance du « fond, et le lit s'abaissait ».

Nous pensons que, si les oscillations du sol ont été un élément important de l'abaissement des lits, en même temps, la diminution progressive du débit de la Seine a dû contribuer, petit à petit, à mettre à sec les dépôts autrefois recouverts par les eaux.

De prime abord, il semble assez difficile de déterminer avec certitude l'époque géologique à laquelle appartiennent les sables et cailloutis formant les dépôts de Vatteville. Nos recherches ne nous ayant fait rencontrer, jusqu'à présent, aucun élément paléontologique et, voulant laisser momentanément de côté la question des objets en silex recueillis, nous n'envisagerons ici que le point de vue géologique pour nous faire une idée à ce sujet.

---

(1) E. Belgrand. *Le Bassin Parisien aux âges antéhistoriques*, p. 94.

Il est de toute évidence que les dépôts de Vatteville, que nous assimilons aux « graviers de fond » de Belgrand, ont été formés à la suite du creusement des vallées, puisque les différentes couches de galets reposant directement sur la craie dénudée ont constitué successivement le fond du lit de la Seine.

Or, il est admis que le creusement des vallées a dû avoir lieu à la fin de l'époque pliocène : à cette époque, les grands courants qui ont précédé nos fleuves actuels devaient avoir des crues dont nous pouvons à peine entrevoir l'importance aujourd'hui. En examinant le travail laissé par ces crues, on est obligé de reconnaître une action extrêmement violente des eaux.

Le débit du fleuve et la force du courant ont dû varier bien souvent, car les dépôts alternatifs de graviers et de sables que nous constatons sur la coupe du gisement de Vatteville correspondent à des périodes de crues succédant à des périodes de calme relatif.

Nous nous croyons autorisé à penser que, dans les moments où le fleuve plus calme laissait émerger les bancs de galets roulés et déposés par ses eaux, l'homme est venu sur ces bancs : il y a séjourné, car il a trouvé là tous les éléments nécessaires à la confection de ses outils (1). Nous considérons donc que la majeure partie de ces outils sont en place : ceux qui formaient la partie supérieure du dépôt ont eu leur arêtes émoussées par l'action des eaux qui les ont recouverts, ceux de la partie inférieure, mieux protégés, ont pu parvenir jusqu'à nous en meilleur état.

D'ailleurs, si nous admettions un charriage important, il nous serait difficile d'expliquer l'agglomération en un même point d'un aussi grand nombre d'outils travaillés. Certainement, le fleuve aurait pu, dans des moments de crues, enlever sur le talus de ses rives quelques outils isolés : mais il y a loin de là à la quantité d'objets que nous avons rencontrés.

De l'examen géologique du gisement, nous sommes porté à croire qu'il appartient à la base inférieure du Quaternaire.

*
* *

A défaut de restes paléontologiques, nous venons d'examiner

(1) Sans vouloir attacher une importance capitale à cette étymologie, nous croyons bon de signaler, en passant, que Vatteville dérive du latin *vadum*, endroit guéable, bas fond, banc de sable. On trouve souvent dans les étymologies la réminiscence d'états de choses très anciens.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND

COLLECTION ALBERT CAHEN.

Pl. I.



SILEX PRÉCHELLÉENS DU GISEMENT DE VATTEVILLE.

les éléments géologiques de la carrière de Vatteville, éléments qui nous ont permis de nous rendre compte de l'époque de formation du gisement.

Nous pouvons maintenant aborder l'étude des outils trouvés, car, cet examen seul n'aurait pu nous permettre de conclure. En effet, à côté de pièces d'allure tout à fait primitive, nous rencontrons à Vatteville des instruments qui caractérisent généralement des époques plus récentes. Aussi, est-il assez intéressant de noter le peu de variation, à travers les différentes périodes, de la forme dans la fabrication de l'outillage. L'évolution a été très lente et les perfectionnements dans la taille et le fini des pièces ouvrées se sont faits presque insensiblement.

Les instruments recueillis sont diversement patinés, en blanc, en jaune ou en rouge brun. L'épaisseur de la patine est très variable : mais nous avons remarqué que la patine blanche atteint souvent une épaisseur à laquelle ne parvient pas la patine jaune ou brune. Nous avons même vu des outils complètement transformés intérieurement en silex blanc de porcelaine.

L'aspect de quelques pièces est terne : mais la majeure partie sont lustrées : certaines présentent un très beau vernis dû très probablement à l'action du sable.

Comme nous l'avons dit précédemment, les angles des retouches sont plus ou moins émoussés.

Outils en pointe. — Sous la désignation d' « outils en pointe », nous rassemblons une grande variété d'instruments, amygdaloïdes ou triangulaires, formés aux dépens de morceaux de silex ou de rognons fragmentés (voir pl. 1, n°s 894, 895, 940). Le plus grand échantillon que nous possédons ne dépasse pas 0^m12 de long. Le sommet de ces instruments est parfois effilé, moins souvent arrondi. Le dos présente presque toujours une surface plane résultant de l'éclatement ou de retouches. Quant aux côtés, sur certaines pièces, ils ont été dégagés pour faciliter la préhension ou l'emmanchement. D'une façon générale, l'épaisseur de l'outil va en diminuant de la base au sommet et il est à remarquer aussi que, fréquemment, un des bords latéraux est plus retouché que l'autre. Les petits outils en pointe peuvent être assimilés à des pointes de flèches : on s'est, le plus souvent, servi d'éclats pour faire ces petits instruments C'est ainsi qu'un conchoïde a été très habilement utilisé pour faire une petite pointe qui ne mesure pas plus de trois centimètres et demi de longueur.

Grattoirs. — On trouve diverses variétés de grattoirs : le grattoir rond, le grattoir ovale et aussi le grattoir allongé pourvu d'un manche plus ou moins long et souvent muni sur le côté d'encoches destinées à faciliter la préhension. En outre des retouches sur les bords, ces outils portent généralement des traces de travail sur les deux faces. Quelques-uns de ces grattoirs sont très massifs et d'une facture tout à fait primitive. Certaines pièces assez curieuses sont taillées en grattoir à l'une de leurs extrémités, tandis que l'autre extrémité forme biseau. Nous avons aussi recueilli plusieurs coches-grattoirs.

Racloirs. — Les racloirs sont formés d'éclats plus ou moins grands qui ont été retouchés ou non sur les bords. Rarement ce genre d'outils porte des traces de travail sur les deux faces.

Disques. — La généralité des disques sont de gros galets sectionnés et portant quelques retouches sur les bords. Des fragments de silex ont aussi été taillés sur leur pourtour de façon à leur donner une forme circulaire.

Lames. — Les lames sont assez nombreuses : leur dimension varie de 0^m05 à 0^m15. Le tranchant est droit ou concave. Il n'y a presque toujours qu'un seul côté retouché alors que l'autre plus épais et souvent muni de croûte ne l'est pas. Cette remarque s'applique également aux lames pourvues d'une ou de plusieurs encoches.

Ciseaux. — Nos ciseaux sont parfois taillés sur les deux faces : mais la généralité ont la surface inférieure plane. Un outil très épais, ressemblant beaucoup au genre « rabot », présente à une de ses extrémités une surface déclive paraissant usée par le frottement. Nous rapprochons aussi de la catégorie des ciseaux, des outils assez longs et assez épais dont le sommet portant des traces d'utilisation est évasé : les côtés ont été dégagés afin que la pièce soit plus facile à manier. Certains de ces derniers instruments ont été utilisés par le sommet et par la base.

Tranchets. — Parmi les tranchets, les uns sont courts, les autres à poignée allongée. Ces outils épais et de forme trapue ne sont généralement taillés que d'un seul côté. Nous avons pourtant un outil à tranchant très large muni d'une poignée naturelle et travaillé sur les deux faces (voir pl. I, n°s 898 et 905).

Perçoirs. — Les perçoirs sont plutôt rares : nous n'avons

trouvé qu'un seul perçoir assez grossier et deux outils plus petits genre « percerettes » (voir pl. I, n° 939).

Percuteurs et Marteaux. — Nous ne possédons qu'un seul percuteur portant les étoilures caractéristiques de la percussion : cette pièce mesure neuf centimètres et demi dans son plus grand diamètre. Mais, nous avons remarqué des instruments bien en main portant de nombreux éclats enlevés et qui ont dû, certainement, servir de marteaux.

Molettes (1). — Les molettes sont des outils dont la forme se rapproche du cône ou de la pyramide à base rectangulaire. Certaines de ces pièces ressemblent aux *grattoirs-rabots* figurés par M. Rutot, conservateur du Musée de Bruxelles, dans le Compte rendu du Congrès de Dinant, 1903. La partie inférieure porte un très beau vernis et le sommet de l'outil est taillé en vue de rendre la préhension plus facile. Quelques-unes de ces molettes présentent un côté de la base plus évasé que l'autre.

Pilons (1). — Nous appelons « pilons » des outils cylindriques, de dimension variant de 0^m05 à 0^m17 et constitués par des fragments de polypiers de la craie ou des rognons de silex allongés. Ces pilons présentent à la base une section très lustrée : le haut de l'outil porte très souvent des traces de taille provenant de l'élimination ou de l'accomodement des tubercules gênants. D'une façon générale, les retouches de ces pilons semblent avoir eu pour but de faciliter la préhension.

Géodes. — On trouve assez fréquemment des géodes parmi les cailloux de Vatteville : mais, les pièces incontestablement travaillées en vue d'une utilisation sont plutôt rares. Nous en possédons six. En outre de retouches sur les bords, elles ont généralement un grand éclat enlevé sur un des côtés. Deux de ces géodes, les plus petites, ont été taillées de façon à pouvoir tenir à plat : les quatre autres sont particulièrement bien travaillées en vue de la préhension. L'une d'elles présente une partie retouchée ressemblant à un commencement de manche (2).

(1) Nous avons désigné sous le nom de « molettes » et de « pilons » certains outils trouvés à Vatteville en raison de leur ressemblance avec des molettes et des pilons d'époque plus récente. Il est entendu que, par ces désignations, nous ne voulons aucunement inférer de l'usage de ces pièces.

(2) M. Gillet a étudié une pièce trouvée dans le Quaternaire inférieur de Billancourt paraissant avoir une grande similitude avec celles trouvées à Vatteville : il voit dans l'objet décrit une lampe primitive (Bulletin Société préhistorique de France, n° 5, 1905).

Pierres percées. — Sur les bords de certains silex à perforation naturelle, nous avons remarqué des retouches que nous considérons comme intentionnelles. Quelques pièces portent en outre des traces de taille ayant eu pour but de réduire le volume de l'objet en vue de son utilisation.

Outils divers. — Nous tenons encore à signaler, parmi les pièces recueillies : des outils (sortes de haches) à manche plus ou moins allongé, munis d'un tranchant latéral obtenu au moyen de quelques retouches, un instrument triangulaire, à bords épais et franchement taillés, ayant pu servir de coin, des polyèdres à quatre ou six facettes, bien « en main », plusieurs retouchoirs très caractéristiques, un instrument demi-circulaire à tranchant courbe, travaillé sur les deux faces et muni d'un court pédoncule (voir pl. I, n° 901); nous avons aussi une pièce toute cacholonnée en blanc, épaisse de 0m05 et longue de 0m16, à sommet triangulaire : les arêtes retouchées sont presque à angle droit et la poignée allongée présente des échancrures de dégagement sur les côtés : la face inférieure est légèrement recourbée.

En dehors des instruments que nous venons de décrire, nous avons aussi rencontré de nombreux outils (éclats, galets ou rognons aux formes bizarres particulièrement commodes pour la préhension) munis d'une ou de plusieurs retouches qui, certainement, ont été utilisés au moment où leurs arêtes étaient encore tranchantes (voir pl. I, nos 974, 990, 1115). Ces pièces, tout à fait rudimentaires, n'ont rien qui flatte l'œil. Elles n'en ont pas moins un grand intérêt.

Tel est, forcément réduit, le résultat de nos observations sur l'outillage de Vatteville.

Comme on le voit, dans l'ensemble, cet outillage ne présente pas les caractères attribués à l'industrie chelléenne. Nous basant sur ce fait et aussi sur l'analogie morphologique de nos silex avec des pièces dites « éolithiques » provenant d'autres carrières, nous estimons, quant à présent, que nous nous trouvons en présence d'une industrie préchelléenne.

Nous nous proposons, d'ailleurs, de poursuivre nos recherches dans cet intéressant gisement et d'en continuer l'étude, s'il y a lieu.

DERNIERS SONDAGES

SOUS

L'ABRI DU « MAMMOUTH »

A MÉTREVILLE (Eure)

THÉORIE SUR LE NÉOLITHIQUE

Par G. POULAIN

L'exploration de l'abri du « Mammouth » a été précieuse pour la palethnologie, non seulement par la mise au jour des vestiges de l'époque magdalénienne, mais aussi pour l'étude de l'aurore des temps néolithiques, dont l'industrie et la faune sont superposées à la dernière période du Quaternaire.

C'est cette phase, encore mal définie de l'histoire de l'Homme qui a présidé à l'avènement des temps actuels, que je vais essayer de mettre en lumière; trop heureux, si mes modestes observations faisaient faire un pas en avant à cette question ardue, qui a donné lieu à des discussions passionnées.

La théorie de l'*hiatus* entrevu par quelques savants a été depuis longtemps abandonnée. On s'est mis d'accord pour admettre qu'il n'a existé aucune lacune, dans le temps comme dans l'industrie, entre les derniers temps quaternaires et le commencement de l'ère actuelle. Mais quelle station-type réunira le plus de suffrages pour caractériser cette époque ?

M. Philippe Salmon a inventé le *Campignien,* première coupure du néolithique, que son auteur a traité en collaboration avec MM. d'Ault du Mesnil et Capitan, dans un travail intitulé : *Le Campignien,* consacré à l'exploration des fonds de cabanes du Campigny, à Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure) (1).

Les kjökkenmöddings ou amas de coquilles du Danemark, avec leurs instruments grossiers, sont regardés jusqu'ici comme le prototype de cette période de transition. C'est l'opinion de l'éminent préhistorien qu'est M. Emile Cartailhac. Dans une

---

(1) Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie, décembre 1898.

charmante lettre, qu'il a bien voulu m'écrire au sujet de mes dernières fouilles, ce savant anthropologiste dit en substance : « Il y a peut-être un niveau plus pur que le Campigny pour « caractériser le néolithique A, ce sont les kjökkenmöddings du « Danemark. La poterie y fait défaut et la faune est encore très « sauvage. Je suis persuadé que vos régions ont connu ce très « ancien faciès archéologique... ».

Les excellentes fouilles de M. Ed. Piette, au Mas-d'Azil (1), ont aussi donné d'excellents documents pour l'étude des dernières étapes paléolithiques et ont sapé définitivement l'idée du malencontreux *hiatus*.

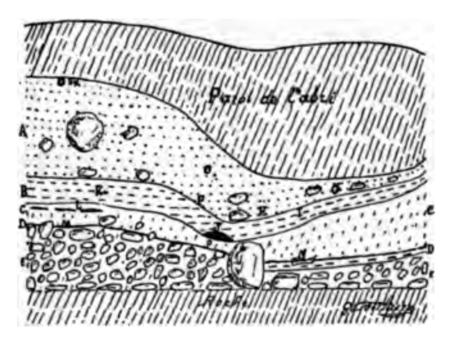


Fig. 1. — Coupe du dépôt archéologique de l'abri du « Mammouth ». Echelle : 0m013 p. m.

Lors de la relation de mes fouilles de Métreville (Bulletin de 1904), j'avais fait une part insignifiante à l'époque néolithique dont les vestiges avaient été rencontrés dans les strates recouvrant les ossements de rennes et les lames magdaléniennes.

M. Cartailhac, lorsqu'il m'honora de sa visite à Saint-Pierre-d'Autils, me fit remarquer que la spatule, le tranchet et le couteau à soie (fig. VI, VII et VIII, p. 93, Bulletin de 1904), trouvés sous le même abri, mais à un niveau différent de la couche tarandienne, étaient néolithiques.

Cette observation du savant maître, me donna l'éveil et je résolus de faire une étude nouvelle et approfondie de la stratigraphie des dépôts archéologiques de l'abri, et établir une chronologie si possible, en appelant à mon aide les données si probantes de la faune et de la morphologie industrielle.

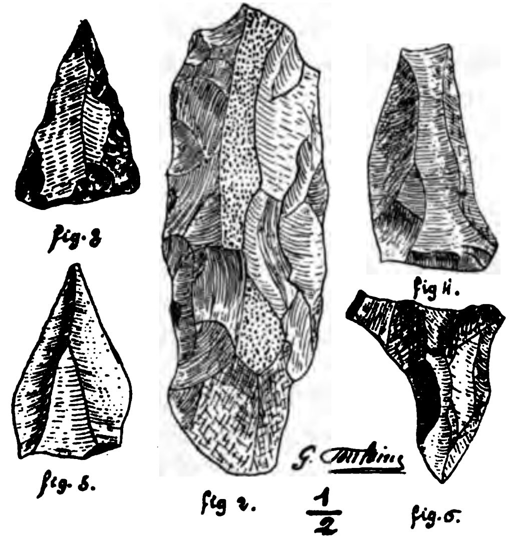
Je fis, en février et en novembre 1905, des fouilles métho-

(1) Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, tome XI, 1895.

diques qui m'ont permis de recueillir, dans les diverses couches traversées par la tranchée, des ossements et des silex taillés, dont la détermination et le classement aideront à reconstituer, dans notre contrée, des temps vagues et confus qui furent les précurseurs de la civilisation néolithique à son apogée.

La fig. 1, montre une coupe longitudinale des strates explorées; voici la composition du terrain, en prenant de haut en bas :

Couche A. — Terre végétale noire, mélangée de silex anguleux et de blocs de calcaire éboulés du plafond, ayant une puissance de



2 mètres à sa plus grande épaisseur et 0^m35 à sa moindre. Cette couche contenait, surtout vers sa base et à 3 mètres de la paroi de l'abri, les ossements suivants qui ont été déterminés par notre dévoué collègue, M. Raoul Fortin (1) : *Cervus elaphus,* métatarsien gauche, extrémité distale de radius gauche d'un animal jeune; *Cervus capreolus,* tibia gauche, tibia droit, phalange; *Sus scrofa,* portion de mandibule inférieure droite et tibia gauche d'un animal jeune; *Canis familiaris,* un calcaneum.

Comme industrie, j'ai recueilli, au point O, un fragment de poterie très grossière, ayant d'énormes gravois mélangés à la pâte qui est rouge et mal cuite; épaisseur 0^m015. Un autre tesson, d'une facture moins rudimentaire gisait à la partie supérieure de

(1) Les débris sus-mentionnés ont été découverts, soit lors des premières fouilles, soit pendant mes derniers sondages.

cette assise, au point O *bis*. En G, instrument grossier, déjà reproduit dans la planche VI, Bulletin de 1904, tome X. Ce silex a l'aspect d'un pic, avec sa base taillée en biseau oblique et les deux bords grossièrement éclatés. La partie médiane a conservé sa croûte naturelle ; la face postérieure est plane avec petites retailles. L'instrument mesure 0m11 de long (fig. 2). En H, perçoir en silex blond translucide, très bien taillé ; la face postérieure est unie, avec conchoïde (fig. 6). En F, pointe de flèche triangulaire, avec retouches sur les deux bords, épaisse à la base, avec face postérieure éclatée et sans retouches — silex blond translucide (fig. 3). Au même point a été trouvée une autre pointe ne possédant aucune retouche, avec l'autre face éclatée ; silex blond, de même patine que le précédent (fig. 5).

Je dois ajouter que, dans la cavité de la roche vers le niveau supérieur du dépôt, existait une sépulture néolithique caractérisée par ces seuls ossements humains : fragments de crâne et cubitus d'enfant.

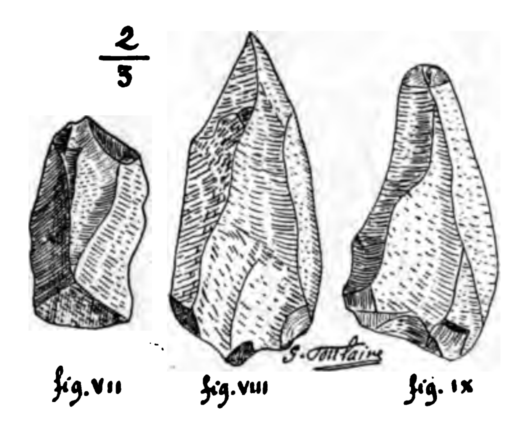
J'ai rencontré en outre, vers la base de la couche, surtout près du point F, qui est en somme le milieu de l'abri, un grand nombre d'éclats et de nucléi, ainsi qu'un percuteur.

Couche B. — Terre rougeâtre, mélangée de nodules de craie et de quelques gros silex anguleux, assez compacte, épaisse de 0m35 à 0m50. Le niveau supérieur de cette couche, vers le point K, était très tassé et parsemé de charbons ; cette plate-forme de quelques mètres carrés fut certainement foulée par les préhistoriques qui y ont fait du feu.

Vers le milieu de la longueur de l'abri, à la base de la couche, en J, j'ai rencontré un foyer assez large reposant sur un sol dur et brûlé. Ce tas de cendres grises renfermait un véritable amas de nucléi, de déchets de taille, quelques instruments finis, un maxillaire inférieur humain ayant appartenu à un adolescent et des ossements d'animaux.

La faune de cette assise, trouvée surtout sur les points K, J et I, est représentée par les espèces ci-après : *Cervus elaphus*, deuxième phalange, partie supérieure d'un cubitus gauche ; *Capra hircus*, un canon ; *Sus scrofa*, radius droit d'un animal jeune, tibia droit d'un sujet jeune, base de l'omoplate droite d'un jeune animal ; *Bos*, métacarpien gauche d'un bovidé de petite taille ; *Cervus capreolus*, métacarpien droit, trouvé à la partie supérieure.

Industrie. — En I, lame racloir à bords coupants, n'offrant de tailles que sur sa face antérieure ; l'autre face est éclatée, silex translucide, patine blanchâtre lustrée (fig. 4). En K, ont été trouvés la spatule et le tranchet déjà cités. Au point J, vers la partie supérieure de la couche, j'ai recueilli les silex suivants : petit tranchet à base en biseau et à bords très tranchants ; face postérieure plane, patine blanchâtre (fig. 7) ; instrument sans retouches, ayant pu servir de perçoir, même patine que le précédent (fig. 8) ; éclat portant de fines retouches à son extrémité pointue, bords coupants et face postérieure plane, genre de racloir, à patine grise (fig. 9).



Dans la cendre du foyer J, j'ai récolté : fig. 10, lame-grattoir qui a été malheureusement cassée, car elle porte une section qui montre qu'elle était beaucoup plus longue lors de sa confection. Son extrémité est arrondie surtout vers la gauche et montre des retouches très fines. Cette lame-grattoir qui est très mince, ressemble aux outils de ce genre des époques solutréennes ou magdaléniennes et n'a rien de commun avec les grattoirs du néolithique récent, beaucoup plus épais et grossiers. Est fortement cacholoné en blanc. Fig. 11, ébauche de grattoir plus grossier ; le sommet est arrondi par quelques retouches voulues ; silex bleu-blanchâtre lustré. Fig. 12, autre grattoir avec fines retailles à l'extrémité et sur le bord droit ; le cortex est resté sur une petite partie à gauche ; ressemble un peu à la fig. 10, à cela près que ce n'est pas une lame transformée en grattoir, car on voit à sa base le plan de frappe et le bulbe de percussion ; cacholoné en blanc et lustré. Fig. 15, grattoir double, arrondi aux deux bouts

par des retouches finement exécutées ; on remarque une cassure accidentelle sur le bord gauche, qui a diminué la largeur de l'outil d'environ un tiers.

Couche C. — Dépôt de lacs, homogène, excessivement compact, contenant de fins nodules de craie et quelques gros blocs de calcaire éboulés du sommet de l'abri. Cette couche atteint une épaisseur variant de 1 mètre à 0^m50. C'est sur le côté droit de l'abri qu'elle est la plus puissante, l'argile ayant été entraînée du sommet de la colline et ayant empli la cavité de la roche où elle a formé une puissante nappe. L'unique cause que l'épaisseur du

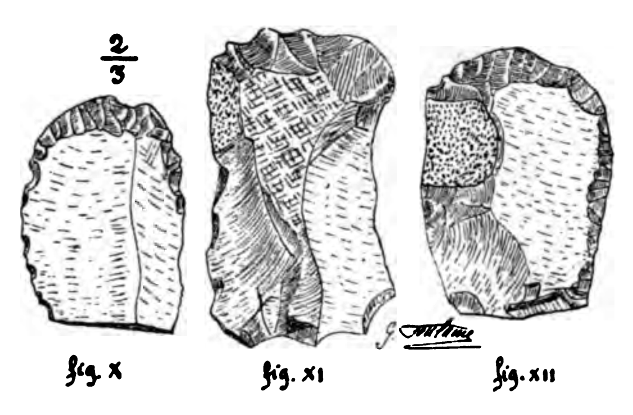


fig. X fig. XI fig. XII

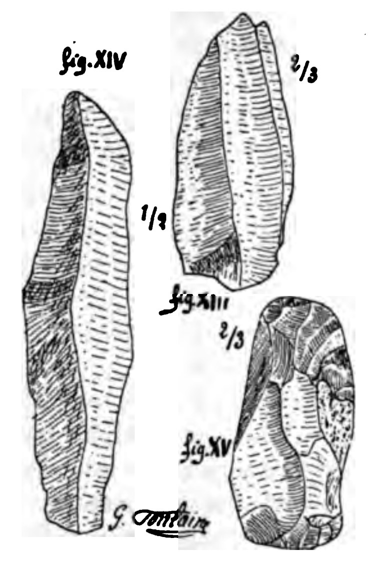
lehm n'est pas uniforme dans toute la longueur du rocher, est le gros roc éboulé qui a été un obstacle à son étendue normale. A gauche, vers le haut de l'assise, j'ai trouvé la trace de petits foyers qui ne contenaient aucun vestige.

Comme faune, cette couche ne renfermait (à sa partie supérieure) qu'une incisive de *Sus scrofa*, la partie médiane articulaire d'un cubitus gauche du même animal et quelques os appartenant à un *Cervus*, probablement le cerf élaphe. Vers la base, j'ai extrait des mâchoires inférieures de petits rongeurs de taille intermédiaire entre la souris et le rat surmulot.

L'industrie était représentée par une jolie lame longue de 0^m12, du type de la Magdeleine, en silex bleu-blanchâtre, lustré (fig. 14). Ce silex taillé fut trouvé en P, un peu au-dessous du foyer J.

Couche D. — Niveau où furent découverts les ossements de mammouth et de renne, avec les silex *magdaléniens*. Ce plancher ancien, qui fut habité à l'époque de la Madeleine, reposait sur des

éboulis et était tapissé d'un petit lit de graviers; de la stalagmite recouvrait les cornes et os de renne. Ce phénomène ne se manifestait qu'à la distance de 3 mètres de la muraille de l'abri, en deçà on n'en trouvait aucune trace. On peut par ce fait, rétablir schématiquement le plafond, dont une partie s'est éboulée pendant le grand nombre de siècles qui nous séparent de cette lointaine période. L'axe de protection du surplomb, s'étendait donc



jusqu'à 3 mètres en avant de la paroi du fond, offrant ainsi un espace couvert suffisant pour les pauvres chasseurs de rennes.

La présence de stalagmites, ainsi que les traces de ruissellement sur le devant de l'abri, sont la conséquence des pluies abondantes de la fin du Quaternaire qui, traversant la masse calcaire du coteau, tombèrent goutte à goutte par les interstices du rocher et déposèrent du carbonate de chaux sur les objets situés au-dessous, déjà abandonnés par les hommes qui avaient fui un habitat devenu si peu confortable.

Les débris zoologiques trouvés à cette profondeur appartiennent exclusivement à la faune froide, ce sont : *Elephas primigenius*, un tibia du côté gauche; *Cervus tarandus*, un humérus, un radius, un métatarsien, une phalange et de nombreuses cornes et côtes.

Les os longs se trouvaient à 1 mètre de la paroi avec les belles lames représentées dans la planche, VI, T. XI, du *Bulletin* de

1903. Plus en avant (en N), gisait le tibia de mammouth et plus loin encore, à 3m50, j'ai enlevé des cornes et côtes de renne disséminées sur un petit espace (toujours en N), ce qui montre que nos préhistoriques jetaient loin du périmètre habitable et au même endroit leurs reliefs de cuisine.

De petites lamelles et éclats de rebut étaient mélangés aux ossements.

En M, j'ai ramassé une lame très mince à bords tranchants en silex translucide, recouvert de concrétions calcaires.

Nous sommes donc ici en pleine période magdalénienne, à une époque où le mammouth devenait rare et où le renne abondant fournissait presque à lui seul la nourriture de l'homme.

Couche E. — Assise d'éboulis anciens de calcaire et de grosses roches, de 0m50 à 1m10 de puissance; au-dessous, on rencontre le roc naturel faisant corps avec le surplomb lui-même.

Maintenant, de bas en haut, en m'appuyant sur les observations sus-mentionnées, je vais diviser chaque étage dans l'ordre chronologique qui lui appartient.

« Le ciel froid et relativement sec, sous lequel vivait l'homme « au début de cette période (magdalénienne), s'adoucit et finit « par l'envelopper d'une atmosphère tellement humide, que les « eaux de pluies abondantes et continues ruisselant sur les « collines couvertes de lacs, entraînèrent le limon dans les grottes « par les fissures et causèrent dans les vallées des inondations « persistantes. Ce changement de climat fut fatal au renne; il « souffrit, devint rare et s'éteignit dans la région pyrénéenne (1) ».

Ce qui s'est passé dans les Pyrénées eut lieu dans le nord-ouest de la France, puisqu'à Métreville nous voyons les ossements de renne recouverts de stalagmites et de limon, conséquence de l'abaissement de la température.

La formation géologique de la couche C est encore plus probante et vient corroborer cette opinion. Les rongeurs, tels que la souris et le surmulot, n'ont apparu que dans les temps actuels en Europe et font complètement défaut dans le Quaternaire ancien (2). Ainsi que je l'ai dit plus haut, j'ai trouvé des mâchoires de ces rongeurs à la base de cet étage.

---

(1) E. Piette. *Notions nouvelles sur l'âge du renne*, Paris, 1891.

(2) G. et A. de Mortillet. *Le Préhistorique*, première édition, p. 412.

La présence de quelques restes osseux de *Sus scrofa* et de cerf élaphe, dans la partie supérieure de cette même couche C, annonce l'apparition de la faune tempérée qui a remplacé la faune des climats froids. Les espèces *Sus* et *Cervus* ne sont pas cependant particulières aux temps actuels, car on les voit même à l'époque chelléenne ; mais pendant le magdalénien, elles se font rares et exceptionnelles. Ici l'assise de cet âge n'en renferme aucunement. La faune nous donne donc un indice suffisant du changement profond qui s'est produit à ce moment-là dans le climat de notre contrée.

Malgré ce nouvel état de choses le travail du silex (témoin de la présence de l'homme pendant l'évolution) a continué la tradition magdalénienne, comme le prouve la belle lame (fig. 14), trouvée au point P, près d'un cubitus de sanglier.

La pauvreté de silex taillés dans le limon C n'implique pas qu'il eut existé pour cela un *hiatus*, mais seulement un abandon momentané de l'abri pendant ce flux diluvien. Ce dépôt n'a peut-être pas mis un temps bien long à s'accumuler ; je suis même porté à le croire, car son homogénéité indique que la stratification n'a pas été interrompue, car, dans le cas contraire, il existerait plusieurs lits de couleur et de nature différentes.

La lame, les os de *Sus* et de *Cervus* font croire que nous arrivons à la période de transition et que la couche B représentera le néolithique à son aurore.

Dans ce lit, nous voyons une faune plus variée, mais encore sauvage ; on y trouve cinq espèces : cerf élaphe, chèvre ou égagre, sanglier, bœuf et chevreuil.

Les débris de chèvre à bézoard ont surtout été fournis par les stations magdaléniennes, ce capridé ayant un habitat assez étendu dans l'ouest à cette époque. Pendant le néolithique, cette espèce se fait plus rare [1]. Le chevreuil apparaît et n'est représenté que par un seul os, qui a été rencontré à la surface de l'assise.

Le chevreuil, d'après le savant auteur du *Préhistorique* « recherche essentiellement les régions tempérées » ; ce cervidé, qui était abondant à l'époque chelléenne, manque absolument pendant les âges moustériens et solutréens, ne reparaissant qu'à la fin du magdalénien.

---

(1) G. et A. de Mortillet. *Le Préhistorique.*

Le grattoir double (fig. 15) ne rappelle-t-il pas les instruments du même nom, des gisements solutréens ou magdaléniens ? Cet autre grattoir (fig. 10) est une véritable lame magdalénienne, retouchée à son extrémité. La spatule en os n'est-elle pas de même forme que la plupart de celles de cet âge ? Les tranchets sont représentés par deux spécimens, celui dont j'ai déjà parlé, reproduit avec la spatule dans le Bulletin de 1904, et celui de la fig. 7. Il y a aussi deux racloirs (fig. 4 et 9) rappelant la tradition moustérienne.

On peut se rendre compte, par la stratigraphie, la faune et l'industrie de cette couche B, qu'elle correspond dans le temps à la période intermédiaire entre le paléolithique et le néolithique et nous donne des preuves convaincantes que la taille du silex procédait de la fabrication de l'époque antérieure. L'évolution s'est faite lentement, sans cataclysme ni invasions formidables, ainsi que l'ont soutenu divers auteurs.

Avec le terrain superficiel, on voit apparaître une industrie différente ayant un faciès se rapprochant plus du néolithique proprement dit. D'autre part, les restes de chevreuil et de chien sont très communs dans les stations en plein air, fonds de cabanes ou enceintes préhistoriques.

Le chien, se trouve en plus grande abondance dans le *Robenhausien* pur, lorsqu'il fut domestiqué pour la garde des troupeaux; on sait que l'agriculture ne se développa, dans le vrai sens du mot, qu'à cette époque, bien que quelques vestiges de céréales furent mis au jour dans de rares gisements paléolithiques.

Une morphologie nouvelle naît avec la pointe de flèche retouchée (fig. 3), avec le perçoir de la fig. 6; un percuteur trouvé près de ces deux silex est un outil que l'on rencontre rarement aux époques antérieures. Le pic ou sorte d'herminette est un instrument destiné aux travaux agricoles qui n'a été en usage que dans les milieux essentiellement néolithiques.

Enfin la poterie vient clôturer la série industrielle, au sommet du lit de terre végétale, couronnant l'amoncellement considérable qui s'est stratifié là.

La patine des silex travaillés, vient aussi, comme la morphologie, apporter quelque enseignement à leur classification.

Les silex magdaléniens de la couche inférieure sont de couleur bleu foncé sans vernis ; ceux de la période de transition sont blanchâtres, très lustrés (patine occasionnée par le ruissellement);

enfin les outils de la terre végétale sont en silex blond translucide.

Ces particularités ont leur explication aisée. Les hommes de l'âge du renne, en contact avec la craie Sénonienne, taillaient les rognons de silex bleu de la partie basse de la roche, tandis que les néolithiques de la surface, étaient obligés de choisir des *nuclei* parmi le silex blond des assises supérieures.

CONCLUSIONS

Les kjökkenmöddings du Danemark, qui sont regardés comme la tête du néolithique, renferment une faune à peu près identique à celle de la couche B, à cela près qu'elle est plus variée et plus abondante ; les tranchets y caractérisent l'industrie et on n'y rencontre pas de poterie, si rudimentaire soit-elle.

Dans le *Campignien*, on a ramassé aussi beaucoup de tranchets, mais on y trouve de la poterie assez fine et *quelques* haches polies. Je pense donc, avec notre maître M. E. Cartailhac, que le Campignien, dont j'ai vu le faciès au musée de Saint-Germain, ne peut caractériser le commencement du néolithique. Je crois cependant qu'il représente bien une époque à part dans les divisions du néolithique et dont la classification mérite d'être conservée. Cette coupure représenterait, à mon avis, une période correspondant à la couche de terre végétale de l'abri du « Mammouth ».

Je persiste dans mon opinion, que la poterie, à Métreville, a précédé les haches en pierre polie de l'époque *Robenhausienne* de G. de Mortillet.

J'émets ce critérium qu'il est peut-être imprudent d'établir une chronologie générale, même pour tout notre territoire français, cependant si exigu. Car si M. E. Piette a trouvé, dans quelques cavernes des Pyrénées, des sculptures de chevaux représentés avec la chevêtre, à l'époque solutréo-magdalénienne (1), il ne faut pas en conclure que ces équidés ont été domestiqués partout pendant le même laps de temps.

Les épis de blé sculptés en plein relief, découverts par le

(1) E. Piette. *Notions nouvelles sur l'âge du renne*, 1891.

même, ne prouvent aucunement que l'homme de la période froide cultivait la terre dans le reste du pays.

Les gravures et les sculptures des grottes de la Dordogne, de la Vézère et d'autres endroits ne veulent pas dire que ces manifestations artistiques se sont épanouies dans toutes les contrées où l'homme vivait en compagnie du mammouth et du renne.

A Métreville, station magdalénienne bien caractérisée, aucun os ni pierre gravés n'ont été vus dans le gisement.

Je conclus donc qu'un degré quelconque de civilisation n'a pas été uniforme, même dans une petite étendue de pays, dans la vallée ou sur la montagne, au sein des immenses forêts ou dans la plaine dénudée.

L'ambiance du milieu dans lequel l'homme vécut à l'origine fut le grand facteur de son existence ethnique. Cette ambiance créa ou modifia son industrie, son logement, sa nourriture ou ses goûts artistiques. Son industrie subit l'influence de la constitution même du sol qu'il foulait, suivant que cette terre recélait plus ou moins de silex utilisable. Il habita les cavernes, même les abris, là où les érosions anciennes des forts courants quaternaires avaient creusé des antres dans le flanc des collines de la vallée qui l'avait vu naître. L'homme de la plaine qui ne pouvait utiliser ces demeures naturelles fut obligé, pendant les époques froides (moustérien ou magdalénien), de se construire un refuge artificiel, probablement une cavité creusée dans la terre et recouverte de branchages.

La nourriture changeait aussi suivant l'altitude où le clan était établi, car l'animal qui vit dans la montagne ne fréquente pas toujours la vallée ou les terrains couverts de marécages.

C'est pour ces raisons que, pour une époque déterminée, moustérienne ou magdalénienne par exemple, il ne faut pas par induction uniformiser soit le travail humain, soit le mode d'habitation.

Un grand nombre de tribus, vivant en même temps sur une grande superficie comme la France, pouvaient parfaitement s'ignorer, fabriquer des instruments de formes différentes, habiter des demeures non similaires et avoir des mœurs ou des habitudes ethniques propres.

Il y a encore une chose à considérer, c'est que les grandes vallées comme celle de la Seine, connurent plus tôt que les plateaux isolés les civilisations venant du dehors, importées par des

voyageurs pacifiques ou des invasions militaires qui, après avoir mis tout à feu et à sang, s'installèrent dans le pays conquis et y implantèrent un genre de vie nouveau.

Il faut donc s'appliquer à étudier la morphologie propre à chaque contrée; la stratigraphie et la faune diront le dernier mot touchant l'ordre chronologique.

UN ATELIER NÉOLITHIQUE

DES BOIS DE MÉTREVILLE

Par Georges POULAIN

Dans le « Résultat des fouilles de Métreville », que j'ai publié dans ce même *Bulletin*, j'ai cité un atelier de taille découvert lors de mes grandes fouilles, et désigné les silex taillés recueillis comme ayant un faciès *moustérien*; j'ai même dessiné une sorte de racloir qui porte la mention : silex moustérien (page 96, tome XII, année 1904).

Les quelques pièces, ramassées parmi des centaines d'éclats de rebut, avaient en effet un aspect primitif; éclatées d'un côté avec conchoïde, elles possédaient très peu de retouches sur la face taillée. J'ai reconnu, depuis, que ces débris appartenaient à l'époque néolithique, mais un néolithique ancien, dont la morphologie est semblable à celle des instruments trouvés sur le magdalénien de l'abri « du Mammouth ».

L'atelier est situé à la base d'un petit rocher en contre-bas de l'abri du « Mammouth » qui offre une paroi absolument verticale.

Voici la coupe du terrain, établie d'après une nouvelle exploration, en février 1905 : A, terre végétale de $0^{m}30$ d'épaisseur, mélangée de silex anguleux, formée par les feuilles et les végétaux en décomposition. B, terre grise-rougeâtre de $0^{m}30$ également, contenant un fin gravier et de petits nodules de craie. C, terre argilo-carbonatée dont la hauteur varie entre 1 mètre et $0^{m}50$, repose sur des calcaires en fragments. En résumé, le dépôt se compose d'un tas de nuclei et d'éclats de rebut qui sont pénétrés de terre de natures différentes. La couche B doit sa formation à un ruissellement qui fit glisser le limon argileux des pentes de la colline et pénétra par les interstices des pierres. La base de cette couche contient un grand nombre de ces restes de taille, surtout au point nord de la roche, où un véritable amoncellement de rognons et d'éclats se poursuit dans la couche inférieure. La terre végétale n'en contient pas.

Les restes zoologiques renfermés dans l'assise C, sont : un péroné humain, un radius droit de *Bos taurus* ; dans la couche

B, une molaire inférieure, une molaire supérieure d'*Ovis aries* (bélier) et des mollusques de l'espèce *Helix nemoralis* et *Cyclostoma elegans*.

Parmi les silex taillés récoltés, j'ai dessiné les plus intéressants : fig, 1, pointe taillée d'un côté et éclatée de l'autre; la face antérieure, que montre la figure, ne porte pas de retouches ; la base est épaisse, mais on y voit des tentatives d'éclatement pour en diminuer la grosseur — silex à patine blanchâtre, lustré. Fig. 2, la face représentée montre sur le bord droit quelques retouches

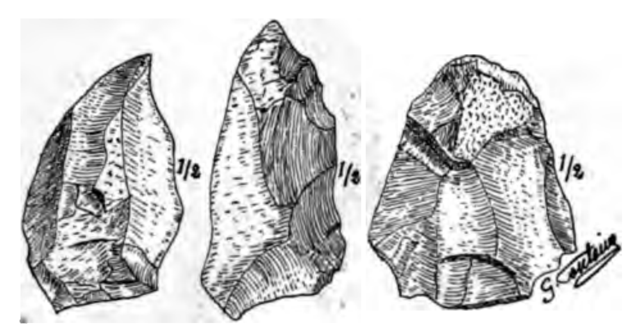


Fig. 1 Fig. 2 Fig. 3

intentionnelles : l'autre bord est coupant et la pointe acérée. Face postérieure éclatée — silex bleu-blanchâtre, lustré. Fig. 3, instrument non terminé, porte néanmoins quelques retailles, sommet arrondi, bords coupants et encoche à la base. Un peu de cortex est resté vers sa partie supérieure — même patine que le précédent. Fig. 4, silex retouché d'une façon assez rudimentaire ; une partie du cortex est restée à la base, le sommet est arrondi, épais et la face postérieure est plane. On pourrait ranger cet outil parmi les broyeurs ou les retouchoirs — patine blanchâtre, lustrée. Fig. 5, tranchet fini, avec base taillée en biseau et l'autre extrémité amincie. Les retouches des deux bords sont délicates et bien exécutées — patine blanche lustrée. Fig. 6, lame très mince, avec croûte naturelle à sa partie supérieure, bords tranchants et face postérieure unie.

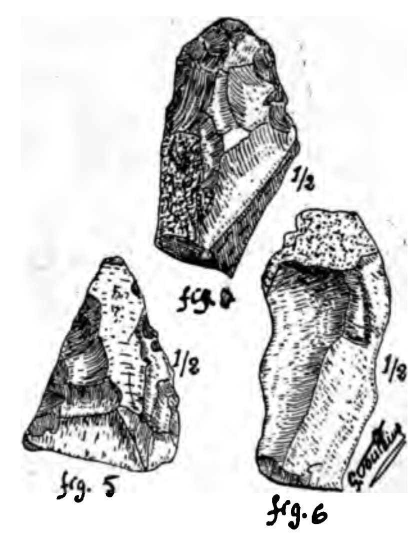
On voit que ces instruments n'ont pas de formes bien définies, excepté le tranchet qui a le faciès des outils de ce genre.

L'instrument que je nomme retouchoir est beaucoup plus grossier que ceux du néolithique avancé qui sont allongés et d'une exécution plus parfaite. La figure 3 semble être une ébauche de grattoir abandonnée en cours d'exécution.

L'existence de mollusques terrestres, comme les *Helix nemoralis*, dans le lit qui recouvrait ces vestiges, nous donne une idée de l'humidité du climat pendant le temps qui suivit l'abandon de ce lieu de travail. Les dents de mouton, qui étaient accompagnées de deux os longs fendus, annoncent une faune moins ancienne que celle du gisement du « Mammouth ».

Je n'ai pas trouvé de poterie dans toute la traversée du sondage.

La pauvreté de la faune ne permet pas de définir d'une façon



absolue la date où cet atelier était en activité, mais l'absence de poterie, de silex polis et d'instruments caractéristiques des ateliers néolithiques de plein air, comme ceux que je décris plus loin, m'engage à me prononcer pour le néolithique primordial, correspondant à la période de transition que j'ai traitée dans le précédent travail.

La différence qui existe entre les rares outils reproduits ici et les instruments d'une facture plus *classique* de l'abri du « Mammouth » c'est que celui-ci fut une station proprement dite, habitée depuis le magdalénien et que les préhistoriques y ont laissé forcément des silex travaillés qu'ils avaient perfectionnés pour leur usage, au lieu qu'à l'endroit exclusivement fréquenté pour l'extraction et la taille, ils ne laissaient que des spécimens manqués et le déchet du décortiquage.

ATELIERS NÉOLITHIQUES

AVEC CUVETTES D'EXTRACTION

CREUSÉES DANS LA CRAIE SÉNONIENNE

Par Georges POULAIN

La crête du coteau qui domine le village de Saint-Pierre-d'Autils est un vaste terrain dénudé, aride, où la craie affleure le sol et où croissent seulement de rares genévriers et quelques sapins rabougris et souffreteux. La superficie de ce champ inculte est de quatre ou cinq hectares ; il est connu sous le nom de « Coutumes », et appartient à la commune de Saint-Pierre-d'Autils. Le chemin vicinal se dirigeant vers Saint-Etienne-sous-Bailleul le borde au nord, tandis qu'une immense terre cultivée,

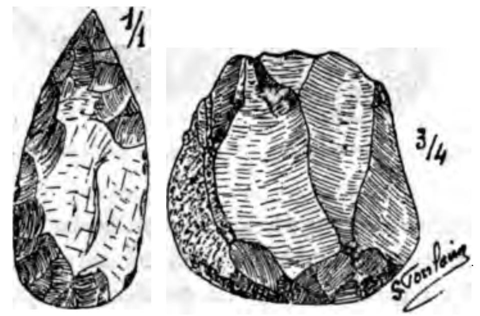


Fig. 1. — Pointe de flèche. Fig. 2. — Grattoir.

nommée « Pièce de Clémont », en forme la limite sur une longueur de 400 mètres environ, vers l'Ouest.

Ça et là, des fosses sont ouvertes dans le calcaire, d'où l'on a extrait, dans un temps assez rapproché de nous, des moëllons qui ont servi à bâtir quelques maisons du pays.

En d'autres points, on peut voir de petites dépressions de terrain, le plus souvent circulaires, environnées de buttes minuscules, formées par la craie enlevée de ces cavités qui ont généralement 2 mètres de diamètre et ne dépassent pas 1 mètre de

profondeur. Cette partie est la plus anciennement remuée, car un gazon mousseux recouvre partiellement ces terrassements archaïques.

Au fond de ces petites fosses ou au sommet des monticules arrondis, on rencontre de nombreux éclats et des instruments de silex taillé de l'époque néolithique.

J'ai recueilli sur une étendue de 5.000 mètres carrés (car l'atelier ne s'étend pas sur toute la surface) des percuteurs sphériques fort beaux, des *nuclei*, des grattoirs longs et discoïdes, des scies, des lames, un fragment de hache polie, une autre ébauchée et enfin une jolie pointe de flèche à base convexe, possédant de fines retouches (voir les fig. 1, 2, 3 et 4).

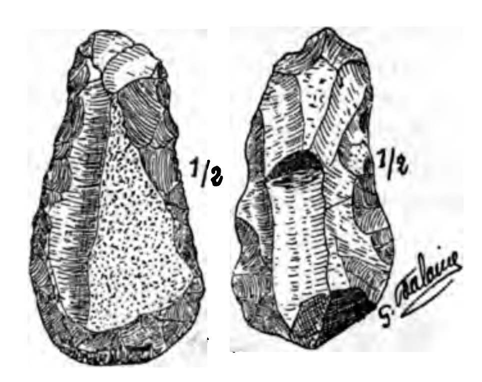


Fig. 3. — Grattoir long. Fig. 4. — Lame ou scie.

Tous les silex sont patinés en blanc et beaucoup possèdent un enduit de péroxyde de manganèse. Chose curieuse, la face de certaines pièces regardant le sol ne possède aucune patine, c'est seulement le côté exposé au soleil qui est fortement cacholoné.

L'homme néolithique a donc creusé ces trous pour en retirer le silex dont la craie était pénétrée et en tailler sur place ses armes et ses outils.

De nombreux déchets de taille jonchent en effet le sol, mélangés aux morceaux du calcaire qui enveloppait jadis les rognons utilisés et qui comble en partie les cuvettes d'extraction.

La forme, le fini des instruments, ainsi que la présence d'une partie de hache polie indiquent que cet atelier fut exploité à une époque récente du néolithique, où le polissage de la pierre était d'usage général.

ATELIER DE « LA BOSSE-BLANCHE »

Non loin des abris sous roches des bois de Métreville, se trouve un riant vallon nommé *Le Vallot*, au fond duquel monte vers Saint-Etienne-sous-Bailleul un chemin vicinal prenant naissance au hameau de Métreville, sur la route de Paris à Rouen.

Pour la construction de ce chemin, il y a quelques années, il fut nécessaire de couper une partie de l'éperon crayeux, nommé dans le pays « La Bosse-Blanche », afin d'éviter un détour brusque et une pente trop abrupte. Cet éperon forme un promontoire d'où l'on jouit d'une vue splendide sur la vallée de la Seine; c'est par ce point pittoresque que l'on se rend de Saint-Pierre-d'Autils au camp du Goulet. Ici de grosses roches émergent du sol seulement recouvert d'un mince gazon que dessèche, l'été, le soleil brûlant.

Entre ces rochers, il existe comme aux « Coutumes », des trous ronds, peu profonds (au plus 0^m50 à 0^m60), à moitié remplis de fragments de craie de différentes grosseurs. Parmi ces débris, se trouvent des *nuclei*, silex débarrassés en partie de leur écorce, des plaquettes dégrossies, des rognons craquelés par un feu violent. On recueille en effet, dans les rebuts de taille, un grand nombre de silex étonnés par le feu. J'ai même remarqué, au fond d'un de ces puisards, des blocs de calcaire noircis par le feu, sans toutefois y voir les traces d'un foyer. Des cavités plus grandes ont été produites par le bris ou l'enlèvement de quelques rochers; la craie ici ne recèle pas, comme aux abris de Métreville ou à l'atelier néolithique des *Coutumes*, des silex plus ou moins globuleux, mais des plaquettes séparant les étages stratifiés.

C'est ainsi que le dessous de certaines roches a été creusé pour l'enlèvement des plaquettes, sans pour cela qu'elles aient été brisées.

Parmi les pièces recueillies, il y a une assez jolie lame, une scie, un grattoir, quelques pointes, un percuteur, le tout ayant le même faciès que les silex taillés de l'atelier des *Coutumes*.

En vidant une des cuvettes, j'ai ramassé des plaquettes taillées en facettes, la surface de percussion préparée, des déchets de croûte de ces plaques siliceuses, enfin de minces éclats provenant de la retaille des instruments finis.

La trouvaille fréquente de pierres craquelées par le feu montrerait que nos néolithiques approchaient leurs pièces à tailler

près d'un brasier soigneusement entretenu, ainsi que le font encore de nos jours les fabricants de briquets des ateliers de Percheriou, commune de Meusnes (Loir-et-Cher), où l'industrie lithique est encore florissante.

Le contact du feu a pour but (surtout en hiver) « de faire « exsuder l'humidité de la croûte, mais sans enlever (*aux silex*) « leur eau de carrière indispensable pour la facilité de la « taille [1] ».

La découverte d'ateliers de taille, sur les pentes des coteaux où la craie à silex affleure, n'est pas rare en nos contrées normandes. Indépendamment des puits à silex de Champignolles, explorés par M. Fouju et devenus classiques, la vallée de l'Epte en donne des exemples fréquents. La station des « Pierres tournantes » de Beaujardin, commune de Saint-Clair-sur-Epte, est typique. Les grosses roches fouillées par M. de Pulligny, qui croyait y voir un cromlek, étaient tout simplement des blocs sortant naturellement du sol, creusés en dessous par les néolithiques qui avaient utilisé les rognons de silex, contenus dans la craie sous-jacente, beaucoup plus tendre.

Dans la vallée d'Eure, sur la pente dénudée qui domine le joli bourg d'Ezy, entre le tumulus et la ferme de Saint-Germain, j'ai recueilli des déchets de taille portant un plan de frappe et le conchoïde de percussion. Ces éclats étaient aussi patinés en blanc.

Du reste, partout où la craie à silex affleure, il est possible de rencontrer des ateliers néolithiques.

Comme point de comparaison, il est intéressant de rapprocher les quatre dessins de silex de cette période néolithique récente avec ceux du gisement du « Mammouth » à Métreville ; on verra alors le contraste existant entre les deux industries.

---

(1) Philippe Salmon. *Fabrication des pierres à feu* (Bull. Soc. d'Anthrop. de Paris, T. VII, p. 777.

FOUILLES

AU CAMP DU GOULET (Eure)

Par Georges POULAIN

Le *camp retranché* du Goulet est assis à la pointe d'une haute colline, au confluent du petit vallon de Saint-Ouen et de la vallée de la Seine. La colline elle-même porte le nom significatif de *Catillon* (castellum) et atteint à cet endroit une altitude d'environ 120 mètres.

Le *Camp* est connu dans le pays sous le nom de « Pied-Anglais » ou plutôt « Puy-Anglais ».

Les habitants du Goulet, ainsi que ceux de Saint-Pierre-d'Autils, villages contigus, attribuent aux Anglais la construction du retranchement. La tradition, fortement enracinée ici, veut que les soldats du roi d'Angleterre aient, pendant la Guerre de Cent Ans, bombardé (!) de ce point élevé Notre-Dame-de-l'Isle, située de l'autre côté du fleuve et qui était, assure-t-on, une ville importante. Demandez à une personne âgée ce qu'elle sait du « Pied-Anglais », elle vous répondra invariablement ceci : Que les Anglais ont battu *(sic)* sur la côte et qu'ils ont bombardé l'Isle (Notre-Dame-de-l'Isle). Il est à peine besoin de dire que les canons rudimentaires inaugurés à Crécy n'avaient pas une portée assez grande pour atteindre la rive droite de la Seine, qui est distante à vol d'oiseau d'environ 2 kilomètres.

La découverte faite il y a quelques années en dehors du *camp*, sur la pente du coteau, de quelques boulets de fonte de gros calibre, a affermi cette croyance dans l'esprit rural. J'ai vu un de ces boulets chez un propriétaire de Saint-Pierre; il pèse 15 kilos et date probablement de la Révolution ou du premier Empire. On sait, du reste, que les Anglais au Moyen-Age n'utilisèrent que des boulets de pierre : cette roche servit jusqu'au XVI[e] siècle à la confection de ces projectiles.

Pourquoi les Anglais, établis depuis longtemps dans le pays auraient-ils occupé le *camp* du Goulet lors des hostilités avec le roi de France ? Pour s'y retrancher et se mettre ainsi à l'abri d'un coup de main ? Non, car ils possédaient une solide forteresse

bâtie au bord de la rivière, qui défendait l'étroit passage « le goulet » situé entre la Seine et le pied de la colline.

Richard Cœur-de-Lion, qui tenait de ses pères le trône d'Angleterre et le duché de Normandie, bâtit en 1102, un fort dans l'*Ile aux Bœufs,* qu'il nomma *Boute-Avant*. Philippe-Auguste de son côté, pour répondre aux provocations de son rival, édifia une seconde forteresse à l'autre extrémité de cette île, près du bras qui la sépare de Notre-Dame-de-l'Isle. Il construisit également un fortin sur la rive droite de la Seine, à Notre-Dame-de-l'Isle.

Il est question du château du Goulet dans le traité de paix signé à Londres en 1359, où Edouard III cédait la Normandie et « la ville et le chastel de Vernon et le chastel du Goulet [1] ».

Le Goulet se rendit ensuite à Henri V, roi d'Angleterre, en 1419.

En 1422, Henri V adressa de Meaux, au bailli de Gisors, l'ordre de démolir « ce poste militaire qui avait perdu toute utilité [2] ».

Tous les épisodes qui se déroulèrent en ce lieu, tant que dura la rivalité entre Français et Anglais, eurent pour théâtre les bords du fleuve où se dressaient les hautes tours des châteaux-forts rivaux.

Le souvenir de l'occupation anglaise est fortement ancré dans l'esprit populaire au Goulet et à Saint-Pierre-d'Autils ; cela explique en partie cette légende du « bombardement de Notre-Dame-de-l'Isle » et de la dénomination de l'enceinte fortifiée de la côte de *Catillon*.

Plusieurs vieillards à qui j'ai demandé des renseignements sur « le Pied-Anglais » sont unanimes à dire que, dans leur jeunesse, on disait toujours, dans le langage local, « le Pits-Anglais », c'est-à-dire le « Puits-Anglais ». Il existait, il y a une quarantaine d'années, au fond du fossé extérieur et près de la porte sud-est, un trou assez profond, creusé dans l'argile, ayant 3 mètres de diamètre et qui retenait l'eau provenant de l'égout des terres. Dans l'esprit des gens du pays, ce n'était pas le camp lui-même que l'on nommait « Pits-Anglais », mais ce trou ou ce « puits ».

Des historiens ont attribué aux Romains la construction des

---

(1) Canel. *Lettres sur la Normandie.*

(2) Henri Meyer. *Histoire de Vernon*, T. 1, p. 371.

retranchements; d'autres nous ont montré les Normands prenant position au Goulet en 856, lors de la fameuse expédition où ils mirent la Neustrie à feu et à sang. Il est fort possible que ces deux envahisseurs utilisèrent l'enceinte qui dominait toute la vallée que l'on pouvait surveiller, tout en étant en sécurité; mais son édification remonte bien plus loin dans la nuit des temps. C'est pour éclairer ce point encore obscur que j'y ai entrepris des fouilles, avec l'aide pécuniaire de M. Louis Deglatigny, notre dévoué trésorier, à qui j'adresse ici l'expression de ma profonde reconnaissance.

Le *camp* a sa légende, comme la plupart de ces antiques monuments; j'ai déjà eu l'occasion de la publier dans le compte rendu de l'excursion de la Société normande aux abris sous roches de Métreville, le 18 octobre 1903 (Bulletin de 1903, tome XI); je pense qu'il est utile de la rappeler ici :

Des gens croient encore qu'un trésor est enfoui sur la *Côte de Catillon* et, pour le découvrir, « il faut se rendre là haut, la veille de Noël. Les flancs du retranchement s'entr'ouvrent quand la cloche de l'église voisine vous apporte, dans le mystère nocturne, les douze coups de minuit... douze secondes pendant lesquelles il est nécessaire de se précipiter vers le trésor. Il faut se hâter, car lorsque l'écho mourant du son argentin cesse de retentir, la masse de terre se referme sur vous et peut vous enterrer vivant ».

Il existe à proximité, sur la pente du coteau qui descend vers la route de Rouen, un triage qui prend le nom des « Trésoriers ». Le cadastre mentionne, près du Goulet, toujours sur le même versant, le triage des « Cornouillers ». Or, une légende dit que des sommes d'argent sont enfouies sous le « cornouiller blanc ».

L'enceinte est assise à l'extrémité de la colline, dont la haute falaise crayeuse domine le village du Goulet, qu'elle borde au sud. Des pentes abruptes en défendent l'accès du côté nord-est (vallée de la Seine), ainsi que le point extrême nord-ouest (vallon de Saint-Ouen). Du côté ouest, le sol s'abaisse en pente douce et forme un vallonnement peu accentué qui descend vers le ruisseau de Saint-Ouen (voir plan, fig. 1). Ici le petit talus commence. En bourrelet minuscule au début, il suit, presque rectiligne, la partie haute de la pente du vallonnement, perpendiculairement à l'inclinaison, progressant peu à peu en hauteur comme en largeur à mesure qu'il approche du plateau. A la

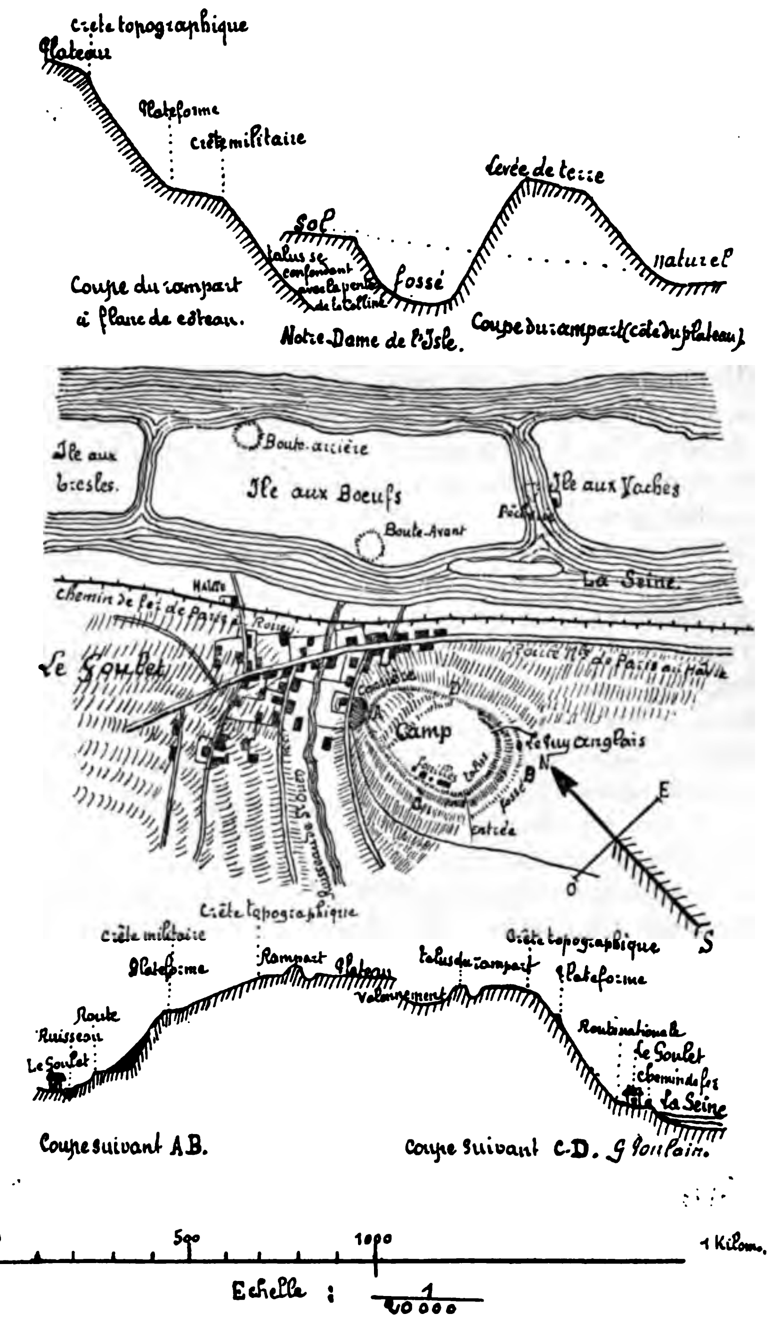


Fig. 1. — Plan d'ensemble et coupes.

porte ouest, commence une très importante levée de terre en forme d'arc de cercle, défendue par un large fossé. A l'autre bout de l'arc, se trouve une seconde porte, située au bord de l'escarpement de la grande vallée, à l'endroit où le fossé se confond avec une dépression naturelle de la colline. Ici, le talus qui s'abaisse de plus en plus descend la pente très raide du versant et présente un second arc de cercle, qui se raccorde avec une plate-forme creusée à flanc de coteau. En effet, là où la descente est très inclinée, l'ouvrage de défense consistait en un chemin de ronde ou terrasse, qui formait la solution de continuité des talus élevés vers le plateau pour rendre la forteresse inaccessible et qui

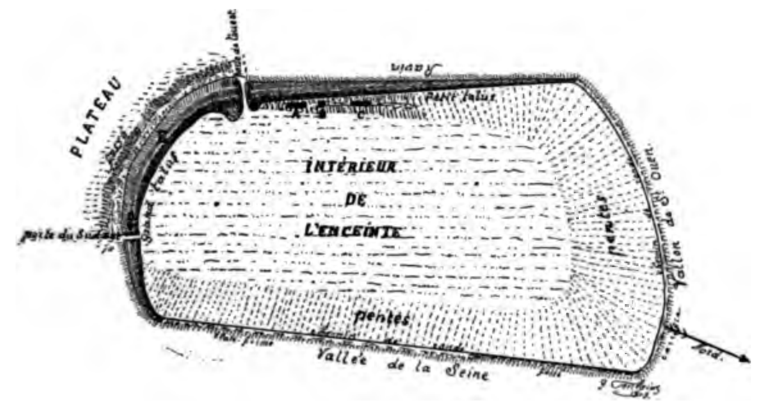


Fig. 2. — Plan de l'enceinte. Echelle : 1/6000°.

se confondait ensuite, en tournant comme le contrefort de craie près de la carrière, avec le petit talus rectiligne protégeant le côté sud-ouest (voir la fig. 2).

Ces sortes d'ouvrages avaient pour objectif de surveiller les abords de la colline. Pour atteindre ce but, nos ancêtres, fort connaisseurs en fait d'art militaire (ce qui montre un degré avancé de civilisation), ont abandonné la crête topographique pour établir une plate-forme ou un talus plus bas, au point d'où ils pouvaient découvrir tout le terrain jusqu'au fond de la vallée, sans qu'aucune partie restât en *angle mort* ; c'est ce que l'on nomme la crête militaire (voir coupes et plan d'ensemble fig. 1).

Dans le terrain presque horizontal du plateau qui n'offrait aucune barrière naturelle, fut creusé le *vallum* qui se raccordait insensiblement avec la dépression du ravin situé vers l'ouest, ainsi qu'avec la déclivité de la grande vallée du côté est.

Le sol de l'enceinte, comme tout le terrain du plateau, est complétement dépouillé de terre végétale et est composé de haut en bas, comme suit : silex anguleux de dimensions moyennes : $0^{m}50$ à $0^{m}60$; au-dessous, est une couche de sable rouge ou d'argile qui atteint quelquefois 1 mètre d'épaisseur ; enfin vient la craie qui forme la charpente de la colline (voir fig. 3).

L'absence d'humus rend ce terrain impropre à la culture. Vers 1847 cependant, cette portion de la côte de *Catillon* qui appartenait à la commune de Saint-Pierre-d'Autils, fut vendue et l'acquéreur se mit en devoir de cultiver la partie horizontale de l'enceinte ; c'est à cette occasion que furent percées, ou plutôt élargies, les deux portes coupant le grand talus et donnant accès à l'intérieur. Depuis un certain nombre d'années, la charrue ne retourne plus cette terre aride et improductive ; les ajoncs, les ronces et de chétifs bouleaux prennent possession du sol, qu'ils vont bientôt recouvrir entièrement.

L'enceinte a une superficie de 7 hectares 50 ares, non compris les talus et le fossé extérieur (voir le plan, fig. 2).

Comme on vient de le voir par cette rapide description topographique, l'assiette même de l'enceinte n'est pas établie sur un plan horizontal, mais très accidenté, car les pentes douces qui nécessitent la création d'une crête militaire, occupent la moitié de sa surface (voir la fig. 2).

Le seul endroit où l'on rencontre de la terre arable est le fond du *vallum* intérieur creusé le long du petit talus ouest ; c'est dans ce vallum que j'ai pratiqué des fouilles (aux points A, B, C) au cours desquelles j'ai rencontré des vestiges d'habitation et recueilli les objets que je vais décrire plus loin. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'une couche d'humus se soit accumulée ici, par suite de l'effondrement des clayonnages d'argile, ou de la décomposition des déchets de cuisine et autres détritus, accompagnant toujours le séjour de l'homme.

Une petite source, d'un faible débit, sort de terre à environ 800 mètres de là, dans la cour de la ferme de *Clémont*, bâtie sur le versant descendant au ruisseau de Saint-Ouen. Peut-être les habitants de l'enceinte fortifiée, allaient-ils faire provision d'eau à cette source, lorsque l'ennemi ne menaçait pas immédiatement leur résidence forcée ? La ferme se trouve en effet juste en face de la porte ouest.

Forme et mode de construction des remparts. — Le grand talus, qui affecte, ainsi que je l'ai dit déjà, la forme d'un arc de cercle coupé aux deux extrémités de tranchées ou portes, est un trapèze irrégulier mesurant en moyenne 25 mètres à la base et atteignant 8 mètres de hauteur à sa partie la plus élevée (voir la coupe, fig. 3), c'est-à-dire au sommet de l'arc, car près des portes la hauteur est beaucoup moins grande, les deux bouts se rabaissant sensiblement. La plate-forme qui couronne le rempart, légèrement inclinée en dedans, a une largeur moyenne de 5 mètres.

Le petit talus ouest possède aussi une plate-forme d'une largeur non continue de 2 mètres.

L'escarpe du rempart est plus verticale (45°) que la pente

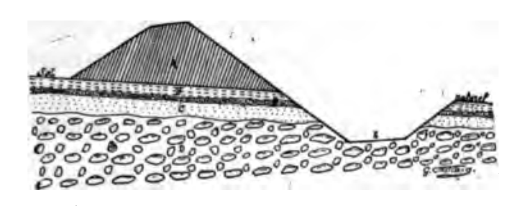


Fig. 3. — Coupe du grand talus à sa partie la plus élevée (au point E de la fig. 2) et du fossé. A, levée de terre ou retranchement. B, tuf, terre végétale et silex anguleux. F, lit de très gros silex. C, sable et argile. D, craie. E, fossé. Echelle : 1m/m par mètre.

intérieure (43°) ; il fallait en effet que celle-là offrit une difficulté très grande à l'escalade possible de l'assaillant.

Le talus est composé exclusivement de terre mélangée de silex et de calcaire provenant du sol où fut creusé le fossé. La régularité des remparts, qui n'offrent peu ou point de terres éboulées, montre qu'ils ont reçu, lors de leur construction, l'inclinaison nécessaire à leur stabilité.

Nous ne sommes donc pas en présence des murs des *oppidums* gaulois dont parle César dans les *Commentaires* et qui étaient un assemblage de poutres et de traverses, dont les intervalles étaient comblés par des pierres et de la terre, avec un parement extérieur de grosses pierres, logées entre les poutres posées en travers du mur. Des murs de ce genre ont été découverts dans les talus éboulés de divers *oppidums*, mentionnés par les mêmes *Commentaires* : le Mont-Beuvray (Bibracte), Gergovia, Avaricum (Bourges), Alésia, etc. On a trouvé dans leurs épaulements déformés par le temps, d'énormes fiches carrées en fer qui reliaient les poutres et les traverses, dont on a également retrouvé

les traces. Ces murailles étaient verticales; certaines parties des parements extérieurs ont été retrouvées intactes sous les éboulis de terre, ce qui a pu permettre d'en reconnaître le mode de construction.

Au « Puy-Anglais », nous trouvons des épaulements de terre aux pentes inclinées, sans traces de parement d'aucune sorte, si ce n'est à l'intérieur d'une des entrées, où l'on voit une petite bordure de gros silex posés à sec contre le remblai.

Faut-il en conclure que les Gaulois n'avaient pas uniformément adopté la même méthode pour bâtir les murailles de leurs *oppidums*, ou bien le mode de construction changeant suivant les contrées, ou encore, ce n'est qu'au moment de la lutte contre les Romains, que nos ancêtres adoptèrent cet art nouveau qui donnait à leurs forteresses une garantie plus grande de solidité pour soutenir les chocs formidables de leurs terribles adversaires.

Le texte de César dit sur ce point : *Muri autem omnes gallici hac fere forma sunt* [1], « tous les murs de fortification des Gaulois ont à peu près cette forme ».

Il est probable cependant, et cette hypothèse a quelque chose de vraisemblable, que le célèbre général ne cite que les ouvrages dont les défenseurs sont entrés en lutte avec lui, et qu'il néglige, et pour cause, les retranchements éloignés de son armée en marche.

Il se pourrait aussi que les simples épaulements de terre, soient plus anciens que les *oppidums* des *Commentaires*.

J'ai fait ouvrir quelques tranchées sur la plate-forme médiane du grand talus (notamment au point E, fig. 2), mais je n'ai trouvé aucun objet, aucune de ces grandes chevilles de fer, très nombreuses dans les grandes enceintes de la Conquête.

La partie supérieure du rempart, vers la porte ouest, est formée de craie en menus fragments, provenant du fond du fossé que j'ai creusé pour en connaître la composition géologique. La base de la levée contient au contraire de l'argile mélangée de gros silex, dont le gisement était immédiatement au-dessus de la craie et au-dessous du lit de cailloux qui forme la surface du plateau.

Le fond du fossé extérieur, près de la porte sud-est, contient une épaisse couche d'argile à silex dans laquelle fut creusé le

---

(1) *De bello gallico*, VII, 23.

« Puy-Anglais » ; à cet endroit, la partie supérieure de l'escarpe est formée de cette argile.

Le petit talus commence à la porte ouest et suit l'escarpement d'un ravin, qui sépare l'enceinte de la ferme de *Clémont* ; il aboutit en angle obtus au chemin de ronde de la circonvallation, vers le vallon de Saint-Ouen.

L'inclinaison extérieure, qui se confond avec la pente du vallonnement (voir la coupe, fig. 1), est très prononcée ; elle l'est beaucoup moins à l'intérieur. Plus la levée approche du vallon de Saint-Ouen, plus elle diminue en hauteur et en largeur ; ce n'est plus qu'un mince bourrelet lorsqu'elle se joint à la plate-forme ou crête militaire.

A l'intérieur, le long du talus, on remarque de nombreux tas de cailloux ; ces pierres ont-elles servi à l'établissement d'un parapet quelconque sur la plate-forme, ou à écraser l'ennemi lorsqu'il montait à l'assaut ? Il est difficile de se prononcer sur ce point car le terrain ayant jadis été livré à la culture, ces silex ont très bien pu être ramassés dans les champs d'alentour. On peut voir quelques amoncellements identiques au pied du grand talus dans le fossé extérieur ; le trou nommé le « Puy Anglais » est même comblé avec ces pierres.

Voici la composition du petit talus à une vingtaine de mètres de la porte ouest : au fond se trouve la terre naturelle de la surface environnante, au-dessus est la première couche de terre rapportée, mélangée de gros silex, enfin la partie supérieure contient une terre sableuse parsemée de silex de petite dimension et de nodules de quartz ; cette dernière couche provient du sous-sol du *vallum* intérieur. La hauteur de la levée, prise du fond de la sonde, est de $1^{m}50$.

Je ne pense pas qu'il ait existé de parapet en pierre sur le bord des plates-formes, qui sont absolument planes ; les défenseurs y édifiaient plutôt un clayonnage ou une palissade qui les mettait à l'abri des dards de l'assiégeant.

Chemins de ronde, ou terrasses, creusés sur les versants. — Le chemin de ronde commence là où finit le petit talus, contourne la colline en passant près de la carrière et rejoint l'autre ligne de défense, creusée à même le versant regardant la Seine. Cette plate-forme ou gradin creusé dans le plan incliné mesure, près de la carrière, 4 mètres de largeur. La configuration primitive s'est

peu modifiée dans cette craie, recouverte seulement d'une couche de gazon qui a contribué à rendre les éboulements impossibles.

Le point de jonction de cette terrasse du versant de la vallée de Saint-Ouen avec celle de la grande vallée a l'aspect d'un angle obtus. La crête militaire, de ce côté, est formée à partir de la carrière par un fossé, dont les terres, lors de leur extraction, ont été rejetées en dehors, formant ainsi une saillie de peu d'élévation. Ce fossé est rectiligne perpendiculairement à la déclivité du sol ; il rejoint une plate-forme également droite, de même configuration que la précédente, convergeant vers le grand talus (voir le plan fig. 2).

Le plancher de ce chemin est tapissé de gros silex qui forment même un léger bourrelet en bordure de la voie. La présence de ces pierres se continue jusqu'à la naissance du grand talus où gisent de larges agglomérations de pierres siliceuses. On voit parmi elles quelques spécimens équarris comme s'ils avaient été préparés pour la construction ; cependant on ne rencontre aucun vestige de maçonnerie sur toute la surface de l'enceinte. Ces roches proviennent tout simplement de l'argile des pentes recouvrant le crétacé. L'autre extrémité de cette ligne de défense étant creusée en pleine craie affleurante, il n'y a aucune trace de silex. Cette partie du chemin accuse une largeur de 4 mètres.

Portes ou entrées. — Il existe actuellement deux entrées dans l'enceinte, donnant accès à des chemins d'exploitation. Il est fort probable que ces deux portes datent de la même époque que l'ouvrage lui-même, mais elles ont été élargies pour faciliter l'entrée des attelages.

Nombre d'habitants de Saint-Pierre se rappellent fort bien avoir vu élargir ces deux portes ; ce fut vers 1855 ou 1860, lorsque l'on mit en culture une partie de l'enceinte. Ces témoins affirment que l'on trouva dans le talus, à la porte ouest, des armes, des sabres, qu'ils attribuent comme toujours aux Anglais. Parlons d'abord de l'entrée de l'ouest.

Située à l'entrée du ravin, au point où le fossé extérieur se confond avec le vallonnement, cette entrée surtout me paraît absolument authentique. Ici, le grand talus rentre sensiblement en dedans, comme pour masquer les défenseurs de la porte. Le petit talus qui part de cette ouverture, ainsi que je l'aï dit plus haut, fait aussi retour à angle droit vers l'intérieur, mais la

saillie est moins accentuée que celle lui faisant face (voir le plan, fig. 2). Ce système de défense des portes a été remarqué au Mont-Beuvray et à la *Cité de Limes* (Seine-Inférieure).

M. le colonel de la Noë qui a étudié un grand nombre d'enceintes fortifiées, dit à ce sujet : « La partie la plus avancée est « celle qui borde le côté droit du chemin ; par suite, l'assaillant « présentait le flanc droit, c'est-à-dire celui qui n'était pas cou- « vert par le bouclier, aux coups des défenseurs placés sur la « branche en retour (1) ».

L'entrée avait une largeur de 3 mètres, mesure prise à la base aux points qui n'ont pas été atteints par la pioche. L'ouverture s'évasait vers le haut du rempart, d'après ce que j'ai pu constater sur ce qui est resté intact.

J'ai opéré un sondage au sommet de l'angle formé par le mouvement rentrant du talus et j'ai trouvé, à peu de profondeur, une cheville en fer de $0^{m}11$ de long, carrée et sans tête ; quelques parcelles de bois y adhéraient encore, provenant sans doute de la palissade défendant la porte.

La seconde tranchée, servant à pénétrer dans la place, qui est exposée au sud-est, est percée à l'autre bout du fossé et au bord de la pente abrupte qui descend vers la Seine.

Cette porte ne présente pas de saillie rentrante du talus et, pour cette raison, peut-être pourrait-on contester son ancienneté. Je suis pourtant persuadé qu'elle est archaïque, pour plusieurs causes que je vais expliquer. D'abord, il est facile de reconnaître de chaque côté de l'entrée, à la base de l'ouverture, un muret ou bordure en pierres sèches posées contre les terres pour les maintenir en place ; on remarque surtout ce travail à droite en entrant dans l'enceinte. Enfin, la chaussée, dans la traversée du talus, a été encaissée par un épais lit de silex très tassés, qui forment un pavage à peine recouvert par le gazon. Quelques mètres cubes de terres furent également enlevés vers 1855 pour combler la partie du fossé faisant face à l'entrée, aménageant ainsi un chemin pratiquable aux gros équipages de culture.

Sur la plate-forme médiane du grand talus, près de cette ouverture (point D du plan, fig. 2), il existe une dépression circulaire de 3 mètres de diamètre. J'ai fouillé cette concavité qui

---

(1) Colonel de la Noë. *Principes de la fortification antique depuis les temps préhistoriques jusqu'aux Croisades*, 1888, p. 82.

était remplie par 0m70 à 0m80 de terre végétale mélangée de craie ; ensuite venait un plancher d'argile pure, provenant du fond du fossé. Des traces de charbon se rencontraient dans la terre végétale et sur l'argile, ainsi qu'un fragment de plat vernissé, qui fut trouvé presque au fond.

Cette cuvette était peut-être l'emplacement d'une tour de bois destinée à protéger la porte, ou un poste de signaux correspondant avec les camps de Vernonnet et de Port-Villez.

Le fossé. — Le fossé extérieur a une profondeur moyenne de 3 mètres et une largeur approximative de 21 mètres ; je dis approximative, car la contre-escarpe n'offre pas une régularité constante, mais des saillies et des cuvettes, selon que les terrassiers antiques ont pris plus ou moins de matériaux à tel ou tel point du *vallum*, au fur et à mesure que la montée de la muraille l'exigeait.

C'est pour cette raison que le fossé jouait un rôle très secondaire dans le système défensif de la forteresse, pour ne point dire tout à fait nul. La défense consistait surtout dans la pente raide du mur, puisque là où l'inclinaison naturelle du coteau est suffisante, l'efficacité d'un fossé n'a pas été reconnue. Si nos ancêtres avaient attaché une importance capitale à la nécessité absolue d'un fossé circonscrivant leurs enceintes, ils ne les auraient pas établies sur des falaises élevées, entourées de pentes escarpées et inaccessibles, mais les auraient construites dans la plaine où la nature du terrain se serait mieux prêtée au travail de terrassement.

Au « Puy Anglais », le fossé fut donc creusé exclusivement pour élever le grand talus, mais le volume des terres, extraites dans cette tranchée, ne suffit cependant pas à son édification. A quelques mètres de la porte sud-est, au bord du taillis qui couvre le versant de la colline, il existe une tranchée longue de 50 mètres, très large et très profonde, de laquelle est sortie bien des milliers de mètres cubes de terre. Au milieu est creusée une petite mare qui contient de l'eau toute l'année.

A l'intérieur de l'enceinte, on ne remarque aucuns *tumuli*, ni vestiges de construction quelconque ; les restes de l'occupation humaine sont enfouis dans le sol, sans autre indication extérieure.

Fouilles. — J'ai exploré plusieurs points du *vallum* intérieur longeant le petit épaulement ouest. Cette partie du *camp* est

couverte d'ajoncs de grande taille et de broussailles inextricables, où l'on pénètre avec peine ; il faut d'abord couper ces végétaux pour qu'il soit possible d'opérer un sondage.

Ainsi que je l'ai dit d'autre part, le sol de l'enceinte est un tuf graveleux excessivement dur à piocher ; seul ce petit *vallum* contient une bonne épaisseur de terre végétale.

Le point A a été remué de fond en comble, la terre criblée avec soin, sur une longueur de 12 mètres et une largeur de 6. Le terrain est ainsi composé : Terreau formé par la décomposition des végétaux qui ont poussé là depuis des siècles, 0m20 ; au-dessous est une terre noirâtre, mélangée de cailloux plus ou moins gros, qui atteint 0m20 à 0m40 d'épaisseur et repose sur le sol non remanié, sable ou argile, surmontée généralement d'un lit de gros silex.

L'humus, ne contenait aucun objet, si ce n'est de rares tessons de grès, appartenant à l'époque moderne ; c'est la couche sous-jacente qui renfermait les objets les plus anciens.

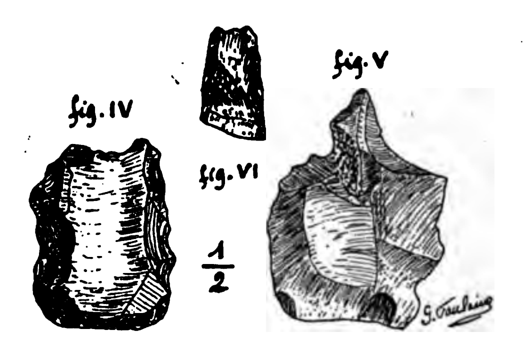
La couche superficielle a été enlevée et l'argile sableuse mise à nu, lors de la construction du talus ; cette opération n'a pas été pratiquée d'une façon uniforme, car j'ai constaté que le dépôt archéologique avait une épaisseur variant entre 0m30 et 0m60. C'est surtout là où cette couche est plus épaisse, que j'ai rencontré le plus grand nombre de vestiges de l'industrie humaine.

Les débris gisaient pêle-mêle dans toute la hauteur du dépôt.

J'ai retrouvé des traces d'habitations sans toutefois constater qu'il y eut là de véritables fonds de cabanes (excepté à un endroit dont je parlerai plus loin), car bien que le sous-sol soit plus profond à certaines places, je n'ai pas remarqué d'aire battue et brûlée, caractéristique des huttes gauloises.

Cependant sur une superficie de 3m50 de longueur sur autant de large et une profondeur de 0m60, l'argile de fond était plus dure qu'aux alentours et quelque peu rougie par le feu. Le plancher n'avait pas une horizontalité constante, mais remontait sensiblement vers les bords. Je crois néanmoins que c'est l'emplacement d'une cabane. J'ai trouvé, vers le fond, du charbon et des paquets d'argile cuite ; il est vrai que j'ai ramassé un grand nombre de ces paquets dans tout le terrain fouillé. J'ai aussi mis au jour des grosses pierres de silex, généralement plates, mais ne portant aucune trace de taille, qui étaient posées sur l'argile de fond ?

Inventaire des objets recueillis. — Trois grattoirs, un perçoir, un petit tranchet en silex (fig. 4, 5 et 6), un percuteur craquelé par le feu et plusieurs éclats. Des clous carrés à tête ronde très oxydés, des scories de fer, des morceaux de fer dont on ne peut reconnaître la forme primitive tant l'oxydation les a rongés, une rondelle, un petit crochet de même métal. Une agrafe en bronze, la moitié d'un anneau ou arc de fibule également en bronze, deux fusaïoles en terre cuite, un cabochon de verre bleu. Les fragments de bords supérieurs de vases ayant appartenu à cent trois spécimens, dont quatre-vingt-trois à bourrelet faisant saillie

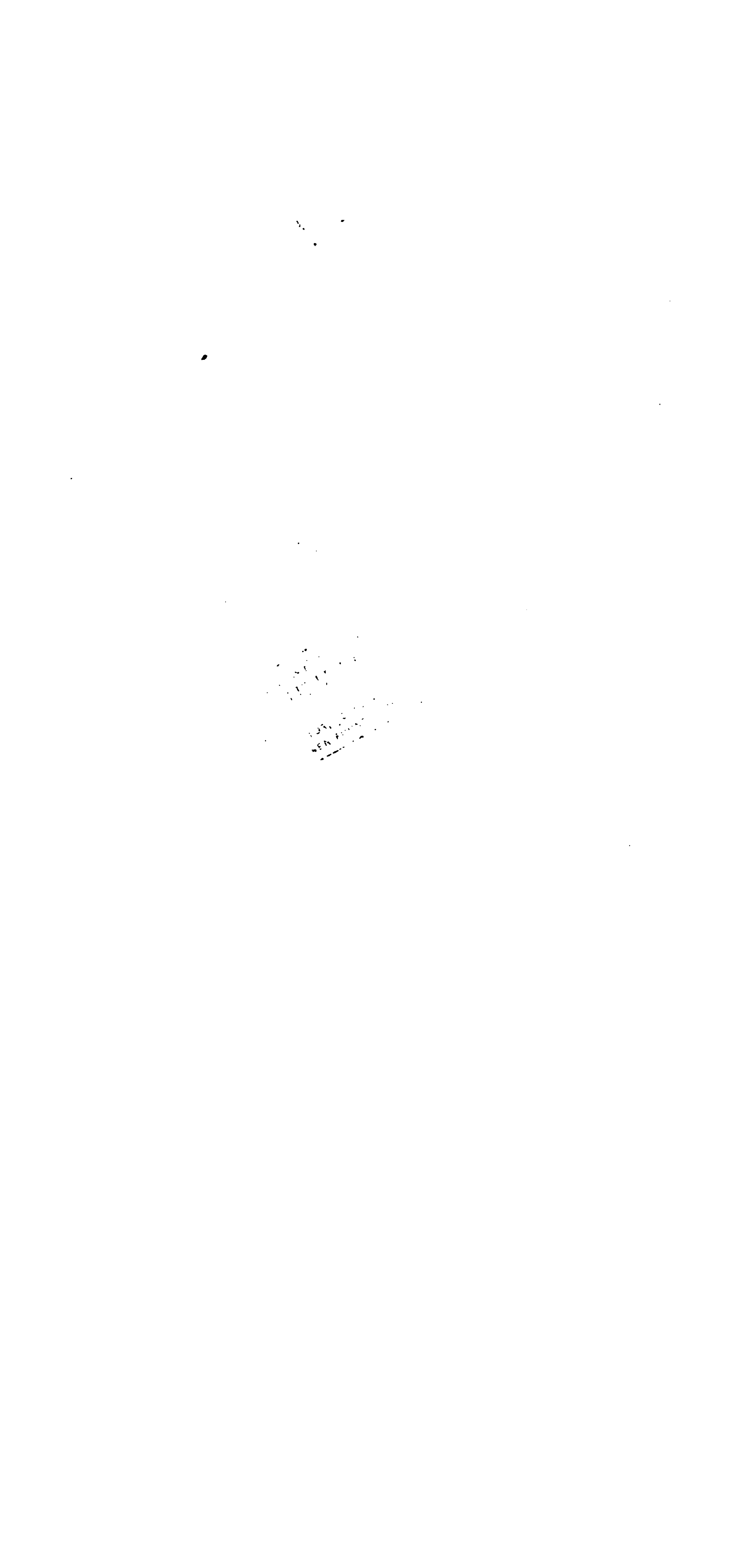


en dehors, permettant de les prendre avec les mains, un à bord droit (fait à la main) et dix-neuf à bourrelet cylindrique rentrant en dedans ; deux fragments d'amphores ou grandes jarres à paroi très épaisse, six bases de pots possédant en dessous une couronne circulaire, vingt-neuf fonds plats, rectilignes ou concaves en dessous, une vingtaine de tessons faits à la main, trois ou quatre coupes basses, deux fonds d'assiettes plombaginées, sept goulots étroits avec côtes horizontales en relief, plusieurs anses dont une très large.

Avec tout ceci, j'ai récolté presque un millier de tessons dont il m'a été impossible de déterminer l'usage.

Malheureusement, toute cette céramique est en morceaux et je n'ai pu, malgré tous mes efforts, reconstituer un vase entier. Ainsi sur les cent trois bords supérieurs, il n'y en a pas un qui appartienne au même pot ; il en est de même des fonds.

Fond de cabane en B (fig. 2). — A environ 20 mètres en dessous de la première fouille, toujours dans le ***vallum*** intérieur, j'ai dégagé un fond de hutte, mesurant 3^m^50 de long sur 2 mètres



COLLECTION GEORGES POULAIN.

Pl. II.



IMP. LECERF, ROUEN. CLICHÉ E. AMAURY

OBJETS DÉCOUVERTS AU CAMP DU GOULET.

de large. Sous 0m40 de terre végétale, se trouvait un lit de gros silex, pénétré de terreau, d'une épaisseur de 0m50 ; ensuite on arrivait sur l'argile compacte. A une extrémité de la fosse, il y avait sur un diamètre de 0m30 à 0m40, beaucoup de charbons qui pénétraient de 0m20 dans l'argile, qui était brune et durcie. De l'argile cuite et rougie par le feu se voyait aussi dans ce reste de foyer. Tout près, j'ai ramassé un morceau de fer indéterminable et dans le lit de silex une meule à main en poudingue, un col de vase (nos 9 et 16 des planches II et III) et une sorte de tuile sans rebord, épaisse et grossière, ou plutôt plaquette d'argile peu cuite.

Les bords de la fosse ne présentent que d'un côté seulement une coupe verticale, les autres sont très inclinés.

Les occupants ont établi leurs demeures dans les cavités du *vallum*, sans plus de soin ni de préparation.

Au point C, un sondage ne m'a fait découvrir que quelques parois de pots d'argile et un silex taillé.

Notre collègue et mon ami, M. Ern. Amaury, a bien voulu photographier une partie des vestiges archéologiques provenant de mes fouilles, qui ont été répartis en deux planches dont voici l'explication (1) :

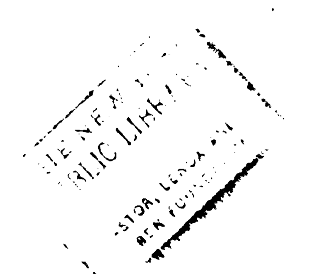
Morphologie des objets découverts. — Planche II. — N° 1, fragment d'amphore, ayant 0m01 d'épaisseur et offrant à l'intérieur des stries parallèles très profondes produites par le tour. — N° 2 (2), cheville carrée en fer, mesurant 0m11 de long, provenant du grand talus près de la porte ouest. — Nos 3, 4, 5, clous trouvés sur l'emplacement d'habitations, au point A des fouilles et ayant 0m09 de longueur. — N° 6, bord supérieur de pot à panse, faisant saillie en dehors ; terre rouge à l'intérieur et colorée en noir des deux côtés ; l'épaisseur de la paroi est de 0m008. — N° 7, partie supérieure de vase à panse, en terre rouge locale, brûlée à l'intérieur, bordure faisant une saillie extérieure de 0m02 et plate en dessus ; à la naissance de la panse, existe une ligne en relief horizontale. Epaisseur de la poterie 0m008. — N° 8, bord de vase,

(1) Le mode de fabrication sera indiqué seulement pour la poterie faite à la main, les numéros ne possédant pas cette mention ont été confectionnés au tour.

(2) Les nos 2 et 10 ont été trouvés par M. L. Deglatigny, qui est venu, un jour du mois d'août dernier, m'accompagner dans mon exploration. Dans son ardent amour de l'archéologie, notre dévoué collègue a tenu à fouiller lui-même et a mis au jour des fragments de poteries et les deux objets déjà cités.

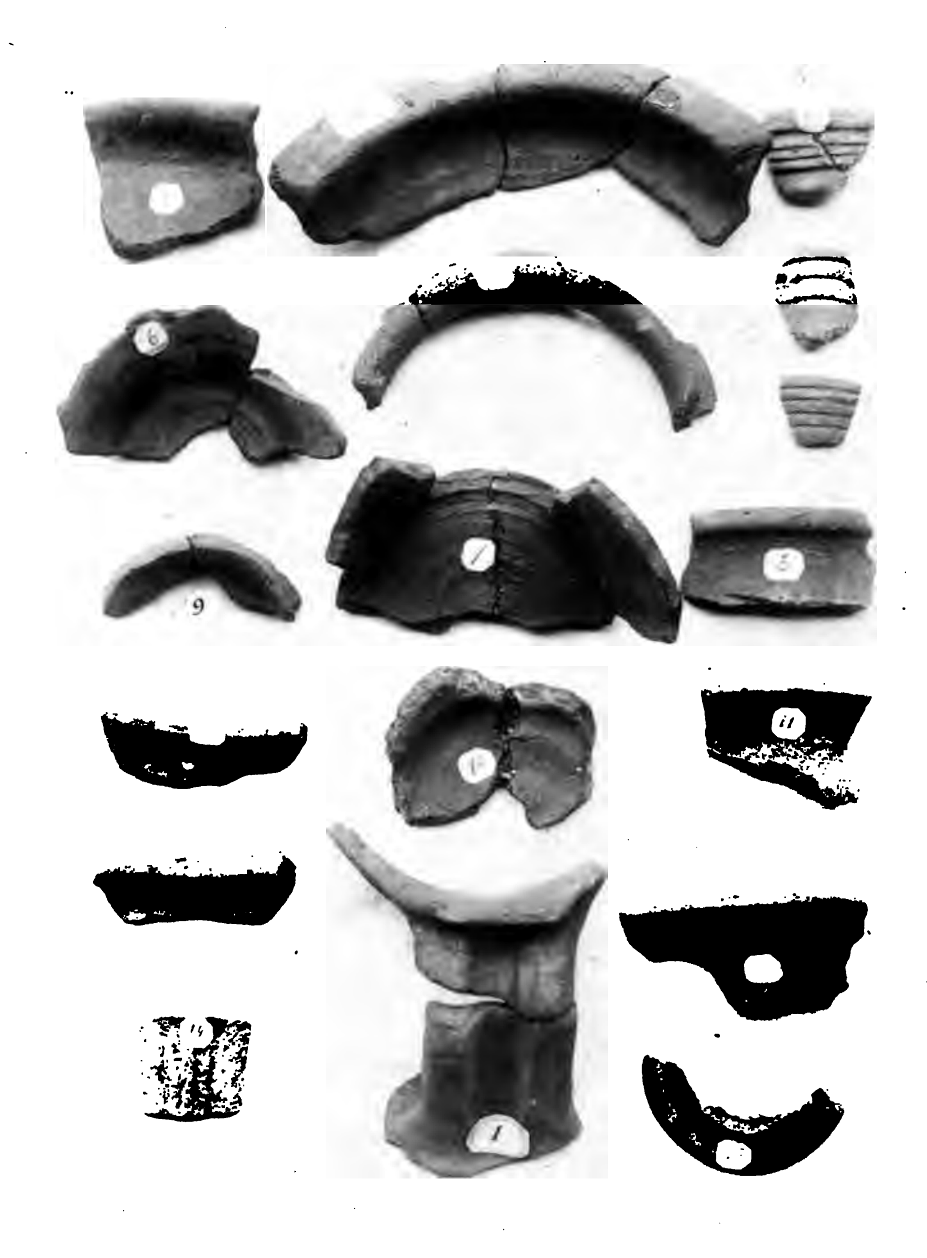
terre rouge locale, partie supérieure plate en dessus, ayant $0^{m}17$ de large; à la base de la concavité, on voit l'attache d'une anse large de $0^{m}04$. Epaisseur de la paroi $0^{m}009$. — N° 9, molette ou meule à main en poudingue, possédant deux facettes rectilignes, dont la plus grande, représentée sur la planche, mesure $0^{m}10$ de diamètre. Ce morceau de conglomérat a été arrondi autour de la surface plane pour faciliter la préhension. — N° 10, petite rondelle de fer ayant $0^{m}013$ de diamètre. — N° 11, petit crochet d'agrafe en fer de $0^{m}033$ de longueur, — N° 12, agrafe en bronze de $0^{m}035$ de longueur, dont le dos présente trois segments renflés et pointillés, séparés par un vallon qui lui-même est coupé d'une saillie médiane ; le dessous est creux et possède à la partie opposée au bec de perroquet, un ardillon destiné à fixer cet objet dans le cuir ou l'étoffe. — N° 13, dos de fibule en bronze, ayant une ouverture de $0^{m}028$; la partie intérieure est plate et l'autre bombée avec un minuscule bourrelet médian dans le sens de la circonférence [1]. — N° 14, cabochon de verre bleu, semi-sphérique ; le dessous est plat et montre près du bord un trou peu profond destiné à le maintenir solidement enchâssé. Le diamètre de cette boule est de $0^{m}014$. — N° 15, moitié de fusaïole en grains de quartz agglomérés. — N° 16, seconde fusaïole en terre cuite, bombée en dessus et concave en dessous ; diamètre : $0^{m}04$. — N°s 17 et 18, morceaux de poterie faite à la main, en argile locale, mélangée de graviers ; la pâte est brûlée, avec un enduit rouge à l'extérieur. On remarque sur la paroi extérieure des rayures produites par un bouchon d'herbe, dont on se sera servi pour égaliser l'argile molle ; l'intérieur, qui est noir, a été lissé avec une spatule de bois, dont les traces sont très nettement accusées. Epaisseur : $0^{m}13$. — N° 19, bord de vase à panse, pâte pure sans gravier, rouge à l'intérieur, avec enduit noir à l'extérieur. — N° 20, fragment d'écuelle très arrondie avec bourrelet en boudin, roulé en dedans; pâte grise avec petits gravois et brûlée. — N° 21, partie supérieure de vase à panse avec bourrelet extérieur, pâte blanche au milieu de la paroi, avec enduit gris-fer en dedans et en dehors. — N° 22, écuelle semblable au n° 20, bord cylindrique, pâte brûlée et enduit noir. — N° 23, haut de

(1) Au musée de Rouen est exposée une fibule à arc semblable, qui a été trouvée au *Catillon*, près de Lillebonne, sur l'emplacement de l'antique Juliobona. Cet objet est donc bien gallo-romain.



COLLECTION GEORGES POULAIN.

Pl. III.



IMP. LECERF, ROUEN

CLICHÉ R. AMAURY.

POTERIES DÉCOUVERTES AU CAMP DU GOULET.

pot, avec bordure proéminente ; pâte mélangée de quartz, grise au dehors et noire à l'intérieur. — N° 24, base de coupe basse, avec couronne circulaire ; le fond extérieur montre quelques traits en creux qui représentent peut-être une marque de potier. Pâte blanchâtre, bien cuite et non brûlée. — N° 25, partie inférieure de coupe basse, recouverte en dedans et en dehors d'un vernis luisant, plombaginé, à reflets presque métalliques.

Planche III. — N° 1, anse de grande jarre en terre rouge sans mélange de gravois, possède sur ses parois un enduit gris qui part au lavage. A cette anse adhère un morceau de la paroi du vase, dont l'extérieur est irrégulier et grossièrement façonné. — N° 2, plat à rebord rectiligne de 0^{m}03 de large, avec forte saillie en dehors ; terre rouge sans gravois, assez bien cuite, recouverte d'un enduit gris comme le numéro précédent. Diamètre du récipient : 0^{m}22. — N° 3, assiette à bord mince et à fond légèrement arrondi, faite à la main ; argile grossière, mal cuite, noire en dedans et rougeâtre à l'extérieur, portant des traces de lissage avec de l'herbe ; épaisseur du fond 0^{m}008. — N° 4, bord de vase avec bourrelet, formant concavité extérieure ; une ligne circulaire en creux limite le renflement de la panse qui était très proéminente ; pâte grise, pénétrée de grains de quartz, mal cuite et brûlée, ne portant pas les marques du tour. Diamètre : 0^{m}14. — N° 5, sommet de pot avec bourrelet cylindrique, présentant à sa base deux traits rapprochés et parallèles ; vase à panse, pâte blanche recouverte d'une couche grise produite par la cuisson. — N° 6, moitié de vase à fond plat et étroit, à paroi très évasée formant une panse arrondie à la partie supérieure qui a disparu ; pâte grise avec gravois, mal cuite et brûlée. Diamètre extérieur du fond : 0^{m}065. — N° 7, fragment de pot à fond épais (0^{m}01), concave en dessous avec parties montantes évasées comme le précédent. Le fond présente des stries circulaires ; pâte rouge assez grossière, brûlée. Diamètre du fond : 0^{m}11. — N° 8, tesson ayant appartenu à un vase à panse ; partie supérieure formant, par la proéminence du bord, une concavité extérieure ; pâte blanche assez fine, bien cuite, recouverte des deux côtés d'une couche couleur gris-fer, presque luisante ; même facture que le n° 5. — N° 9, base de coupe avec couronne circulaire en dessous, parois évasées ; terre rouge sans graviers, bien cuite. Diamètre : 0^{m}08. — N° 10, partie inférieure de récipient à parois évasées ; pâte grise, grossière, mélangée de gros graviers et brûlée. Le

dessous est légèrement concave et mesure 0m09 de diamètre. — N° 11, bordure de vase à panse, bourrelet proéminent; pâte blanche avec enduit gris clair; a le même aspect que les nos 5 et 8. — N° 12, bord d'écuelle de petite dimension à bourrelet rentrant, l'extérieur est convexe et les parois s'arrondissent brusquement; pâte brûlée, avec petits grains de quartz. — N° 13, partie supérieure de bol de même facture que le précédent; bordure rentrante, pâte grise avec grains de quartz très fins, brûlée à l'extérieur. — N° 14, anse de jarre avec côtes en relief, terre rouge sans gravois, non brûlée; largeur : 0m045. — N° 15, rondelle cylindrique, destinée à servir de support à quelque petit vase à base pointue; la partie médiane montre trois côtes horizontales en relief et les bords sont formés de bourrelets un peu plus renflés; terre blanche bien cuite. Les deux fragments représentés dessous semblent être des goulots de vases à grands cols avec côtes en relief; même facture que le précédent. — N° 16, goulot très évasé, terre blanchâtre fine et bien cuite.

L'argile du sous-sol du petit *vallum* semble avoir fourni la matière première de la poterie faite à la main et de quelques spécimens fabriqués au tour. Cette céramique est généralement mal cuite, et la pâte a été brûlée dans toute son épaisseur. Beaucoup de tessons s'émiettent ou se craquèlent au contact de l'air, tant la pâte est peu consistante et à peine passée au feu.

La diversité de facture des vases, ainsi que les différentes qualités de terres employées, font croire qu'ils sont sortis de plusieurs centres de fabrication.

Quelques comparaisons avec des spécimens récoltés dans divers oppidums gaulois et figurant au musée de Saint-Germain. Salle XIII. Objets provenant de l'oppidum de Pommiers (Aisne), fouilles Vauvillé. — La vitrine XVI contient des fragments d'un plat à gros rebord, en terre jaune, identique au n° 2 de la planche III; des bords supérieurs de vases à rebords cylindriques, faisant saillie en dehors ou roulés en dedans; pâte noirâtre et brûlée, ressemblent absolument à quelques-uns trouvés au Goulet.

La vitrine XVII, de la même salle, montre des objets recueillis au Puy-d'Issolud (Lot), l'*Uxellodunum de César*; on y voit une agrafe en bronze de même forme que le n° 12 de la première planche, une large anse de jarre portant le n° 4752, de même facture que le n° 1 de la planche III, des bases de vases à couronne

sous-jacente similaires au n° 9 de la même planche. Etiqueté sous le n° 24.494, figure un fragment de poterie faite à la main, semblable aux nos 17 et 18 de la planche II ; on y voit aussi des fusaïoles ayant avec le n° 16 (planche II) une similitude parfaite.

Le n° 24.281 de la vitrine IX, est une large anse de jarre provenant du Mont-Beuvray (n° 1 de la planche III).

Toujours dans la même salle, la vitrine XVIII renferme parmi la poterie trouvée à l'oppidum de Boviolles (Meuse) fouilles Max-Verly, le n° 24.471, un fragment vernissé, simili-grès, semblable aux nos 5, 8 et 11 de la planche III.

La vitrine VII de la salle IX, offre de la poterie plombaginée, comme le n° 25 de la seconde planche, provenant du campement de Bussy-le-Château.

Dans la salle II, consacrée à l'époque néolithique et au mobilier des dolmens, est exposé un bord de vase en terre grise, mélangée de quartz, qui a une ressemblance frappante avec le n° 4 de la planche III ; un grand morceau d'amphore, portant les empreintes du tour, a le même faciès que le n° 1 de la planche II. Ces débris de vases ont été ramassés dans une partie du dolmen de la *Justice* à Presles (Seine-et-Oise), où, ainsi que l'on sait, on a constaté la présence d'objets gallo-romains, superposés aux vestiges de l'époque néolithique.

Epoques de la construction et de l'occupation de l'enceinte. — Peut-on assigner une date certaine à la construction ainsi qu'à l'occupation de cette forteresse antique ? Je ne crois pas que ce soit possible. Cependant, la trouvaille, au fond du *vallum* intérieur, de silex taillés, de poterie faite à la main, de fusaïoles, permet de supposer que cet ouvrage a été conçu à la fin de l'époque néolithique et au commencement du bronze. En effet, la présence d'un tranchet minuscule qui a duré jusqu'au bronze et dont on a trouvé des spécimens dans plusieurs enceintes fortifiées, notamment aux camps de Chassey (Saône-et-Loire) et de Catenoy (Oise), autorise à préciser sur ce point.

Maintenant, l'examen des poteries figurant dans les deux planches fait reconnaître la poterie usuelle gauloise, telle que celle récoltée dans un grand nombre d'oppidums habités avant et pendant la Conquête.

Il y a certes un contraste frappant entre ces vases et ceux des sépultures gauloises de la Marne, dont le musée de Saint-Germain

possède une riche collection. Ces urnes funéraires que j'ai examinées avec soin lors de ma dernière visite au musée, en septembre dernier, sont presque toutes faites à la main, avec des dessins géométriques et des bords minces, droits, sans aucun bourrelet.

Il est probable que les poteries usuelles faites au tour sont plus récentes que les vases funéraires de la Marne, de Chassemy, etc..., et appartiennent en général à une époque gauloise assez récente, un siècle ou deux avant la Conquête.

Je ferai remarquer que parmi la poterie trouvée au Goulet, ces vases fumigés, à reflet métallique, attestent une époque plus archaïque ; ce genre qui est, en effet, particulier à l'Etrurie, est fréquent dans les tombes de la Marne, ce qui ferait remonter la fabrication de cette poterie au plus tôt au IIIe siècle avant notre ère et au plus tard au VIIe.

Mais j'ai trouvé aussi des fragments gallo-romains comme le morceau d'amphore, et peut-être des tessons mérovingiens comme le n° 15 de la planche III.

Voici l'opinion de notre savant maître, M. E. Cartailhac, sur quelques objets que je lui ai soumis : « Votre petit tranchet est « néolithique, il a duré jusqu'au bronze en certains endroits. Les « grattoirs sont contemporains. L'agrafe est romaine et plus « récente. La boule de verre bleu est gauloise ou mérovin- « gienne... »

Je vais donc réserver mes conclusions, car d'après ces débris d'âges si disparates, il serait imprudent de se prononcer touchant les dates d'occupation de l'enceinte. Je ne peux donc préciser et établir mon opinion sur des conjectures, mieux vaut attendre des fouilles plus considérables qui pourront apporter des matériaux précis.

On peut cependant constater dès à présent que le *camp* fut fréquenté, sinon construit, à la fin du néolithique, peut-être pendant la période du bronze, surtout au cours de la longue époque du fer (qualifiée de la Tène) et probablement après la Conquête, comme le donnent à penser l'agrafe et l'arc de fibule gallo-romaines.

Comme le dit si justement M. Cartailhac, dans son aimable lettre : « Il ne faut pas perdre de vue que presque tous les camps « ont été longtemps fréquentés. Il n'est pas rare d'y trouver du « néolithique, du gaulois, du romain, du moyen-âge. Il faut de

« grosses fouilles pour découvrir la part de chaque époque dans « la confection même des talus ».

Oppidum ou Castellum. — César dans les *Commentaires*, désigne sous le nom d'oppidum les places fortes ou les villes de la Gaule, ainsi que celles des nations qu'il avait conquises. Pour lui, le mot oppidum signifie aussi bien ville que place forte; c'est qu'au moment de la Conquête, les centres habités, tels que Avaricum, Alésia, Gergovia, Massalia, etc., étaient entourés de murailles et constituaient la forteresse elle-même. *L'oppidum*, suivant César, était la ville fortifiée, dont les murs étaient construits, suivant le mode qu'il indique, en pierres et poutres entremêlées.

Quelques-uns de ces *oppidums*, situés dans un site agréable, dans les vallées, comme *Genabum* (Orléans), *Metiosedum* (Melun), *Lutetia* (Paris), *Limonum* (Poitiers), *Noviodunum* (Nevers), etc., prospérèrent sous l'administration romaine, traversèrent les ténèbres du Moyen-Age et sont aujourd'hui des centres importants. Ainsi, la capitale de la France a pour origine le petit *oppidum* construit dans une île de la Seine! Au contraire, les forteresses gauloises, assises en des lieux élevés, dénudés et manquant d'eau, furent abandonnées après les temps de guerre, tel est le cas pour *Gergovia*, *Alesia*, *Uxellodunum*, *Bibracte* et un grand nombre d'autres moins célèbres.

Les *Commentaires* désignent quelques places fortes sous le nom de *Castellum*, mais les textes, citant ce nom, sont peu nombreux et pas assez explicites pour que l'on en puisse tirer une déduction profitable.

César, en parlant de Galba qui conclut la paix avec les Nautuates après avoir pris quelques-uns de leurs *castellums*, dit : « *Castellis compluribus expugnatis* (1) ».

Il est à présumer que le castellum avait une moindre importance que l'oppidum, une plus petite étendue et était, par sa situation, peu favorable à un séjour sédentaire.

Les oppidums cités dans les *Commentaires* se distinguent surtout par la grande superficie de leur enceinte. Ainsi Bibracte (le Beuvray), occupait 135 hectares, Vesontio (Besançon) 133, Alesia 97 et Gergovia 70.

Il faut donc conclure que le camp du Goulet était un *castellum*

(1) *De Bello gallico*, III, 1.

et non un *oppidum*. Du reste, le nom du triage (Catillon) l'indique suffisamment.

C'était un lieu de refuge où les populations de la vallée s'assemblaient les jours de danger. Lorsque l'ennemi était signalé, riches et pauvres abandonnaient précipitamment, ceux-ci leurs *vicus*, ceux-là leurs cabanes en torchis, emportant les objets les plus indispensables et les plus précieux, et venaient au *castellum* chercher un abri contre l'envahisseur. Ainsi faisaient les paysans du Moyen-Age, dans les temps néfastes des guerres intestines entre seigneurs, en venant chercher derrière les épaisses murailles des tours féodales, protection et sécurité.

Le mot camp, par lequel on désigne le plus souvent ces ouvrages archaïques, est impropre pour dénommer un retranchement. Cette appellation vient d'une fausse interprétation du substantif latin *Castra*. « Castra, dans les auteurs latins, désigne l'emplacement où les troupes sont campées et rien de plus : i doit être traduit par campement (1) ».

Le fait de n'avoir pas découvert de bases d'habitation portant les traces d'une longue fréquentation vient corroborer l'opinion que ce *castellum* ne fut que momentanément occupé à plusieurs époques successives.

Pendant la longue étape gauloise, les habitants, disséminés dans la campagne, eurent souvent à se défendre contre des tribus germaines, qui venaient fréquemment faire des incursions en Gaule ; nombre d'oppidums ou de castellums furent édifiés dans ce but. En outre, la Seine, comme tous les fleuves ou les grandes rivières, furent des voies naturelles de pénétration pour les migrations humaines à travers les siècles ; il n'y a donc rien d'étonnant à ce que l'on rencontre de ci, de là, sur les points culminants, des refuges retranchés.

Près de Vernon, il existe plusieurs enceintes construites d'après le même principe que celle du Goulet ; les plus connues sont : le *Camp de César* de Vernonnet et le *Camp* de Port-Villez.

En terminant, j'adresse tous mes remerciements au propriétaire d'une partie de l'enceinte, M. Emile Dagommer, de Saint-Pierre-d'Autils, qui a bien voulu me permettre de fouiller sur son terrain.

Saint-Pierre-d'Autils, novembre 1905.

(1) Colonel de la Noë. *Principes de la fortification antique.*

ADDENDA

Depuis le dépôt de mon manuscrit, c'est-à-dire après le mois de décembre 1905, la moitié de l'enceinte appartenant à M. Bléry, demeurant à Saint-André-de-l'Eure, a été vendue à M. Langlois, propriétaire à Saint-Pierre-d'Autils. Le nouveau possesseur a fait labourer le coin lui appartenant, soit 3 hectares et demi, et la charrue a mis au jour de nombreux silex taillés, savoir : Plusieurs fragments de haches polies en silex, des grattoirs en silex noir, des lames, un joli tranchet, un fragment de ciseau, des pointes, enfin tout l'outillage néolithique. Quelques fragments de poterie grossière, quoique faite au tour, et un polissoir ou aiguisoir en grès, de petite dimension, ont aussi été mis à découvert. Cette nouvelle trouvaille d'outils néolithiques vient nous apprendre qu'une station robenhausienne fut établie en ce lieu.

ERRATUM

Page 80, 4[e] ligne, *au lieu de :* 1102, *lire :* Vers 1196.

Page 80, 11[e] ligne, *au lieu de :* Edouard III cédait la Normandie, *lire :* à Edouard III était cédée la Normandie.

SUR

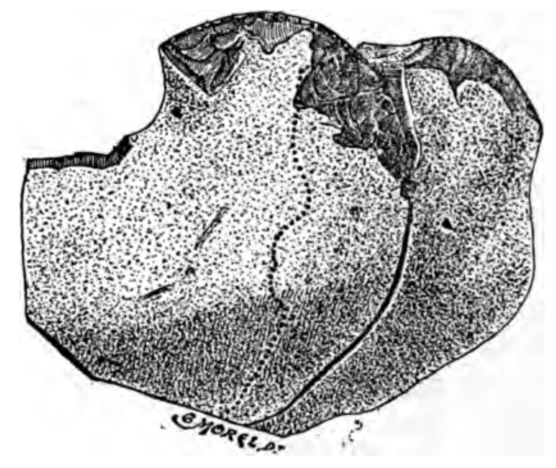
DEUX OUTILS NÉOLITHIQUES

EXTRAITS D'UN MÊME NODULE DE SILEX

Par G. MOREL

Dans le compte rendu de la visite faite à la collection de notre collègue Chédeville, lors de l'excursion à Gisors et Trye-Château, du 9 avril 1905, j'ai parlé de deux grattoirs trouvés à Orgeville, dans un fond de cabane, et qui, pendant la période néolithique, furent taillés dans un même bloc de silex.

Comme ce cas est plutôt rare, j'ai pensé qu'il ne serait pas inutile de consacrer à cette découverte une très courte note qui,



je l'espère du moins, semblera de quelque intérêt aux palethnologues curieux des raretés archéologiques.

Ces deux pierres qui, réunies, ont les dimensions exactes de la figure ci-contre, sont en silex carrié, c'est-à-dire de formation peu homogène et présentant des cavités avec amas de silice à l'état cristallin.

Présentant leur commune face antérieure lorsqu'elles sont jointes, on voit qu'elle est couverte d'un cortex peu rugueux qui ne fut enlevé que sur les deux lames caractéristiques ainsi que

sur une petite traînée appartenant au bord gauche du premier outil.

Les séparant afin de les examiner isolément, on s'aperçoit que le premier grattoir est beaucoup plus large que l'autre et que sa lame est assez régulièrement arrondie, bien qu'elle soit extérieurement limitée par trois plans successifs dont celui du milieu est plus court et plus rectiligne que les deux autres.

Ne peut-on conclure — si cette taille, en trois directions se succédant, est voulue et non le résultat d'un hasard de fabrication — que celui qui façonna l'outil semble avoir prévu qu'il pourrait simultanément s'en servir de la main droite ou de la main gauche afin qu'à tour de rôle les deux extrémités de sa lame coupante devinssent agissantes ; et qu'il actionnerait l'arête médiane et employant, selon les circonstances, l'une ou l'autre main ?

Le second grattoir est moins large. Il s'en faut de peu que sa lame donne un arc de circonférence ne laissant rien à désirer au point de vue de la régularité de sa forme. Elle occupe non pas tout le bord supérieur mais seulement la plus grande partie, le commencement, à gauche, de ce bord étant très irrégulièrement fracturé.

C'est surtout de la main droite qu'on aurait pu se servir de ce dernier instrument.

Si l'on examine avec soin les bords coupants de ces deux grattoirs on constate la délicatesse des fines retouches qui les acèrent. Ces retouches étant intactes il est très probable que ces silex n'ont point servi.

En comparant leurs faces antérieures, on s'aperçoit que si la première offre une convexité assez régulière complètement couverte de cortex, la seconde se divise en deux versants. L'un, donné par la fracture de séparation, ne porte, conséquemment, aucune trace de croûte (sa limite gauche est déterminée sur le dessin par le trait pointillé), alors que l'autre, continuant la superficie du nodule primitif, est encortiqué comme le dessus du premier grattoir.

Bien que ces deux outils aient été trouvés dans la même fouille, le cortex de l'un diffère assez notablement de celui de l'autre ; le premier est plus foncé que le second.

NOTE

SUR UN CASSE-TÊTE EN SILEX

Par le Docteur PINCHON

Médecin Aide-Major de 1re classe au 7e Dragons

Le casse-tête discoïde que j'ai présenté à la Société a été recueilli dans l'Eure à Chambines, hameau dépendant du village d'Hécourt, à 4 kilomètres au sud de Pacy-sur-Eure, sur la ligne du chemin de fer de Rouen à Chartres.

Les maisons de Chambines s'étagent à cheval sur la route départementale, depuis la rivière jusqu'à mi-flanc du coteau. Ce casse-tête a été trouvé à la surface du sol, derrière une maison qui est située à environ 50 mètres de l'Eure, sur une sorte de terre-plein constitué par l'enlèvement des sables d'une carrière, dont la muraille se dresse à une vingtaine de mètres de là.

Dans tout le voisinage soigneusement exploré, je n'ai pas pu recueillir la moindre pièce taillée, ni le moindre éclat. Il faut pour cela remonter les pentes du coteau et ce n'est qu'après avoir dépassé la route que l'on trouve des vestiges du passage de nos ancêtres.

Lorsque cette pièce fut découverte, dans le trou central était emmanché un fragment de bois blanc, paraissant être une latte analogue à celles qui servent à fixer les arbres en espalier.

Je crois qu'il est possible de conclure de ce qui précède : que, étant donnée la nature du sol, cette pièce n'a pas été abandonnée là par le néolithique qui en fut l'artisan, mais plutôt qu'elle a été trouvée dans les champs et apportée par des enfants, ou leurs parents, pour leur servir de jouet.

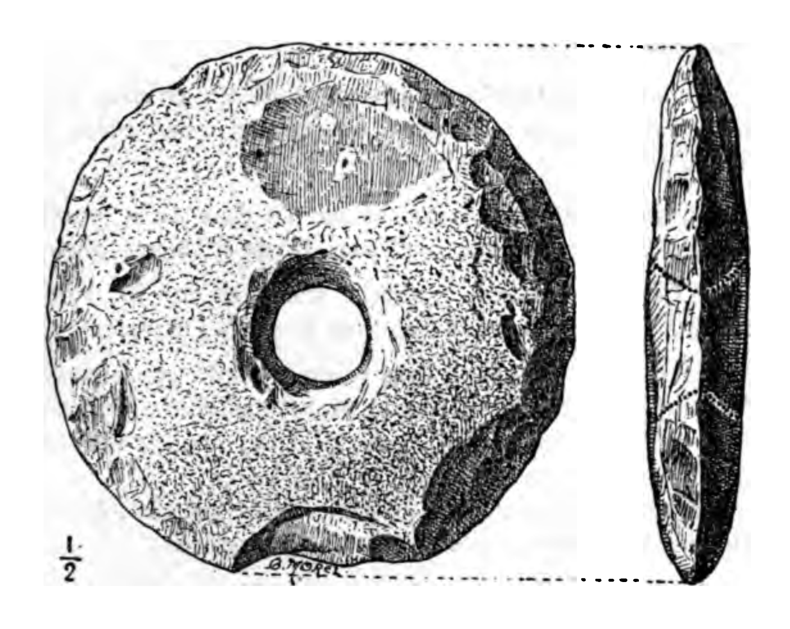
Ce casse-tête est en silex, très fortement patiné. La coloration générale de la pièce est gris cendré, un peu plus foncé au niveau des retouches qui amincissent le bord. A ce niveau même, on aperçoit, particulièrement sur une face, des veines brun-foncé, qui nous donnent une idée de la couleur primitive du silex.

Cette pièce présente un contour régulièrement circulaire, à

part une légère encoche sur le bord causée par l'enlèvement accidentel d'un éclat. La cassure a la même patine que le reste. Le diamètre de ce casse-tête est de $0^{m}139$.

Une des faces est à peu près complètement recouverte encore de la croûte du silex, à part un endroit où l'enlèvement dans la taille a mordu sur cette croûte et diminué l'épaisseur de la pièce à ce niveau ($0^{m}027$ au lieu de $0^{m}037$, épaisseur maximum).

L'autre face, taillée à larges éclats, présente en un point une rugosité particulière, qui fait penser qu'à ce niveau la croûte du silex n'était pas loin. Il résulte de cette constatation que notre pièce a été taillée dans un galet plat.



Le bord est taillé en biseau à l'aide de nombreuses retouches, dont l'alternance d'une face à l'autre est remarquable par sa régularité sur certains points. La coupe de ce bord aurait une forme ogivale, c'est dire que les retouches n'ont pas donné une minceur ni un tranchant considérable à ce bord.

Le trou n'est pas tout à fait central. A l'endroit où j'ai signalé l'enlèvement de cet éclat qui mord sur la croûte, la distance du trou au bord de la pièce est de $0^{m}054$, l'autre bord n'étant séparé du trou que par $0^{m}048$. Dans la direction perpendiculaire la distance du trou au bord de la pièce est de $0^{m}051$ de chaque côté.

Ce trou a la forme de deux troncs de cône opposés par leur plus petite base. L'orifice est régulièrement circulaire des deux côtés. Sur la face du casse-tête recouverte de croûte sa dimension est de $0^{m}037$ et sur l'autre de $0^{m}034$. L'orifice interne ou pour mieux dire le rétrécissement médian mesure $0^{m}022$. Sur la face recouverte de croûte on constate au bord du trou l'enlèvement d'un certain nombre d'éclats de petite dimension, vestiges probables de l'amorce du trou. Les parois en sont extrêmement lisses, presque polies. Ce trou a donc été façonné par la main de l'homme. Maintenant existait-il un trou naturel qui a été agrandi, ou bien celui-ci a-t-il été creusé de toute pièce, c'est une question qui me paraît impossible à élucider. Enfin le poids de cette pièce est de 830 grammes.

Comme bibliographie, au sujet des casse-tête en silex, voici ce que j'ai pu trouver. Cela porte, avec celui-ci, à huit seulement le nombre des casse-tête publiés :

1° Casse-tête discoïde, retouché sur les deux faces, $0^{m}167$, trouvé à Sormery (Yonne), collection Bertin et Duret à Joigny.

2° Casse-tête discoïde, retouché seulement sur les bords, trouvé à Cerisiers (Yonne), collection Vielle de Luzarches.

3° Casse-tête discoïde à trou naturel, trouvé aux environs d'Aix-en-Othe (à Rigny-le-Ferran, Aube), collection Rousseau, d'Aix-en-Othe, puis docteur Leriche à Joigny, moulage au musée de Saint-Germain, n° 50.243.

Ces trois pièces sont signalées par les *Matériaux pour l'Histoire primitive de l'Homme*, année 1882-83, T. XVII, p. 285.

4° Casse-tête discoïde, provenant des dragages de la Seine, collection Picketty, puis collection Taté après la mort du premier. Cette pièce est figurée sous le n° 499 de la première édition du musée préhistorique et le n° 615 de la seconde. Moulage au musée de Saint-Germain, n° 26.344.

5° Casse-tête ovalaire, provenant des dragages de la Seine, autrefois collection Picketty, moulage au musée de Saint-Germain, n° 26.345.

6° Casse-tête discoïde, trouvé à Hardanges (Mayenne), original au musée de Laval, moulage au musée de Saint-Germain, n° 31.608.

7° Un moulage d'un casse-tête discoïde d'origine inconnue, provenant de la vente Boban, aux salles Drouot, se trouve au Museum d'histoire naturelle.

Telles sont les seules pièces dont j'ai pu recueillir l'existence. Il m'a donc paru intéressant, à cause du petit nombre de ces casse-tête, de réunir dans cette note ce qu'on en connaissait à l'occasion de la nouvelle pièce que j'ai présentée.

NOTE

SUR LA

DÉCOUVERTE D'UN TUMULUS A INCINÉRATION AU PLESSIS-GROHAN

Par l'Abbé J. PHILIPPE

L'an dernier, le *Journal d'Evreux* signalait à Garel, commune du Plessis-Grohan, aux environs d'Evreux, la découverte d'un cimetière mérovingien. Bien que des fouilles récentes, dans un autre cimetière mérovingien ne m'aient attiré que de nombreux désagréments, je pris vite le chemin du Plessis-Grohan, pour me rendre compte de la trouvaille.

Trois sarcophages brisés, venaient d'être découverts, au milieu des broussailles, et à peine cachés par un peu de terre, au sommet d'un petit tertre que le propriétaire était en train de niveler pour les besoins de la culture. Ils ne contenaient que les débris de plusieurs squelettes avec la moitié d'une boucle en bronze, sans aucunes poteries. On ne pouvait voir en ces débris que les restes de quelques sarcophages, découverts dans le voisinage par les hasards des travaux des champs, et déposés sur cette éminence. Mais un simple regard jeté sur la butte de terre qu'on enlevait, suffisait pour donner l'idée exacte de sa destination primitive.

C'était un tumulus circulaire très régulier, de 1^{m}30 de hauteur, au-dessus du niveau du sol, et de 4 mètres environ de diamètre. Il était entièrement composé d'argile, reposant sur une base de gros blocs de silex symétriquement rangés. Au-dessous des blocs de silex, se trouvait une couche de terre noire de 0^{m}30 d'épaisseur, s'étendant sous tout le tertre et descendant jusqu'au gravier qui formait le sous-sol environnant. Cette terre noire, mélangée de menus morceaux de charbons de bois et d'ossements brûlés d'animaux, contenait de nombreux fragments de poterie grossière, enfumée, et absolument identique aux poteries gauloises de la région. Aucun vase complet n'y fut trouvé.

L'argile brûlée du sous-sol indiquait que l'incinération fut le

rite funéraire employé pour cette sépulture, mais on ne put découvrir aucun débris du cadavre de celui en l'honneur de qui fut élevé ce petit monument. Quand cette trouvaille me fut signalée, une grande partie des terres du tumulus avait été déjà épandue dans un champ voisin, de sorte que beaucoup de détails, qu'il eut été intéressant de relater avec exactitude, sont perdus pour nous; néanmoins j'ai tenu à noter cette découverte assez rare dans notre région.

NOTE

SUR UN FOND DE CABANE GAULOISE

Par l'Abbé J. PHILIPPE

Sur le territoire de Boisset-les-Prévanches, au lieu dit l'*Aiguillon*, à quelques pas du triage qui porte le nom significatif de la *Motte*, un cultivateur, M. Alphonse Chédeville, avait remarqué dans son champ un endroit où des labours plus profonds ramenaient, à la surface, de la terre noire. J'y fis un sondage, l'hiver dernier, et à 0^m30 au-dessous du niveau du sol, apparurent les vestiges d'un foyer : un amoncellement de cendres et de charbons, et de nombreux ossements, brisés pour la plupart.

Près du foyer se trouvaient réunis les débris d'un vase en terre grise, assez nombreux pour permettre d'en reconstituer les dimensions. C'est une olla de 0^m15 de hauteur et de 0^m16 de diamètre. Ce vase d'une forme plus élégante et d'une pâte plus pure que ceux recueillis près de là, dans les fonds de cabanes d'Orgeville, porte à la panse deux lignes circulaires de losanges en creux, séparées par une bande en relief. Si sa forme n'était nettement caractéristique de l'époque gauloise, et sa pâte mélangée de graviers et gardant encore des empreintes de doigts, son ornementation permettrait de l'attribuer à l'époque franque.

Vers le milieu du fond de cabane je recueillis une sorte de tronc de cône en calcaire tendre, soigneusement poli, de 0^m18 de longueur et à part quelques tessons de poteries insignifiants, je n'y trouvai aucun objet en bronze ni en fer qui eut permis d'en déterminer plus sûrement l'époque.

Mais si ce fond de cabane ne contenait qu'un mobilier peu abondant, il offre cependant quelque intérêt par son état de conservation vraiment curieux, qui permet de suivre exactement la forme de l'habitation primitive. Il descend à une profondeur régulière de 0^m70 et s'étend en ellipse, du nord-est au sud-est, sur une longueur de 3^m25 avec une largeur de 2^m20. Les bords, qui vont en s'évasant, sont recouverts, ainsi que son plancher, d'un enduit de terre battue et fortement calcinée en certains

endroits. L'intérieur est rempli de nombreux fragments d'argile qui ont gardé l'empreinte du clayonnage des parois de la cabane, et de charbons de bois. Des vestiges semblables ont été remarqués dans le champ voisin et des sondages y seront tentés aussitôt que l'état de la culture le permettra.

LES UNELLI, LES AMBIVARITI ET LES CURIOSOLITÆ

Ethnographie et Topographie

Par L. COUTIL

Après avoir étudié successivement les découvertes pouvant remonter à l'époque de la Conquête dans le nord-ouest de la Gaule et le sud de la Belgique, nous terminons notre inventaire par l'étude de la partie de territoire désignée actuellement sous le nom de département de la Manche.

Les deux peuplades gauloises que l'on considère comme ayant occupé cette région étaient les *Unelli* et les *Ambivareti* ou *Abrincatui*.

Unelli. — Strabon ne parle pas des *Unelli*. J. César et Pline l'Ancien n'en déterminent pas le territoire. Ptolémée les cite sous le nom de Venelli (Crouciatonum Venellorum), il les place auprès des Lexovii et des Viducassii.

La rivière l'Ouve, dont le nom rappelle celui des Unelli, Uvenelli, Venelli, Unelli, a pu servir de limite à leur territoire. A la fin du xvie siècle, Ortelius, dans une carte de la Gaule destinée à figurer à la tête des Commentaires de César, plaça les Unelli entre le Maine et la Touraine. Les graveurs Blaeu copièrent cette carte dans leur grand atlas, édition de 1650. Au commencement du xviiie siècle, Nicolas Sanson plaça les Unelli dans le Cotentin. Cette nouvelle opinion combattue par Adrien de Valois et le Père Hardouin, qui les plaçaient vers Quimper (1), fut adoptée par le Père Labbé, malgré ses démêlés avec Sanson Nicolas, Guillaume et Adrien Sanson, héritiers des travaux et des aptitudes de leur père, unis à Pierre Moullart, son petit-fils, soutinrent cette hypothèse. Le Père Briet et Cluver, Cellarius et

(1) P. Hardouin. *Notes sur Pline* p. 225, note 21.

Nolin, en 1714, l'adoptèrent aussi. En 1739, Dom Bouquet publia une carte de la Gaule rédigée par Gilles Robert, sur les observations de l'abbé Le Bœuf et conforme à celle de Sanson, il adopta l'opinion du Cotentin, ainsi que Robert de Vaugondy, en 1755. L'abbé Belley, en 1756, bien que sur certains détails il combatte l'opinion des frères Sanson, est d'accord avec eux sur la position des Unelli, ainsi que d'Anville, sur une carte de la Gaule insérée, en 1745, dans l'*Histoire romaine* continuée par Crévier (T. XII) et dans sa notice publiée, en 1760 [1].

C'est à Sanson que revient l'honneur d'avoir songé à placer les *Unelli* dans le Cotentin et d'avoir supposé que *Cosediæ* avait donné son nom à toute la région nommée plus tard le Cotentin : son opinion fut partagée par la plupart des savants du XVIIIe siècle. Puis se basant uniquement sur les distances de la Table de Peutinger pouvant correspondre à des localités importantes où des découvertes romaines avaient eu lieu, il identifia *Coriallum* à Cherbourg, *Cosediæ* et *Constantia* à Coutances, *Alauna* à Alleaume près Valognes, et *Crociatonum* à Carantan.

Mais avant de discuter ces identifications, reportons-nous aux indications des Commentaires de César, qui ont servi de base aux discussions : nous voyons que ce n'est pas dans l'intérieur des terres, c'est-à-dire dans l'Anjou, ni dans le Perche qu'il fallait les placer, mais au bord de la mer : « *Miserat ad Venetos, Unellos et quæ sunt maritimæ civitates, Oceanumque attingunt* (liv. II, 34); et plus loin : « *Universis civitatibus quæ Oceanum attingunt quaeque eorum consuetudine Armoricæ appellantur, quo sunt in numero Unelli* (liv. VII, 75). Ils ne pouvaient pas non plus habiter Quimper, car au moment où César envoie Sabinus avec trois légions contre les Unelli, il va lui-même combattre les Vénètes avec le concours de Brutus, commandant de la flotte; il dirige en même temps T. Labienus avec une partie de sa cavalerie sur les Belges, et P. Crassus avec douze légions sur l'Aquitaine, afin d'empêcher toute diversion en faveur des Vénètes et de leurs alliés. Or de cette diversion de toute l'armée romaine en quatre corps destinés à agir dans des directions opposées et sur des points si éloignés les uns des autres, il faut nécessairement conclure que les *Unelli* ne pouvaient habiter le pays de Quimper, ni faire partie des

(1) De Gerville. *Recherches sur le pays des Unelli et sur les villes qui y ont existé sous la domination romaine* (Ext. des Mém. de la Soc. roy. des Antiq. de France, 1823, p. 263, 266.

peuples de l'Armorique bretonne, contre lesquels César marchait lui-même ; puisque celui-ci envoie contre eux, ainsi que contre les Belges et les Aquitains, un corps d'armée *distinct* : s'ils eussent été d'ailleurs si voisins des peuples du pays de Vannes, ils se fussent infailliblement joints à ces derniers et auraient été combattus par César en personne. Or, c'est Sabinus qui les avait devant lui et qui les soumit : ils étaient donc ailleurs.

On a été ainsi amené à conclure, par la marche de César vers l'ouest, contre les Vénètes, et par la direction donnée par lui aux deux autres corps d'armée, à l'est et au sud, que Sabinus n'a pu être envoyé que vers le nord, et que les Unelli ne devaient alors faire partie que de ce qui fut plus tard la Seconde Lyonnaise, portion de la Gaule représentant à peu près notre province de Normandie.

Cette opinion a été partagée, non seulement par Nicolas Sanson, mais aussi depuis par d'Anville, le P. Labbé, le P. Briet, Claver, Cellarius, Nolin (en 1714), dom Bouquet (en 1730), de Vaugondy (en 1755), l'abbé Bellay (en 1756), pour ne citer que les plus anciens auteurs.

César dit, du reste, qu'il envoie Sabinus à la fois contre : « *Unellos, Curiosolitas, Lexoviosque* », c'est-à-dire une série de peuples voisins formant un groupe distinct de ceux de l'Armorique bretonne. Le territoire désigné actuellement sous le nom de Basse-Normandie fournit donc jadis les troupes de Viridovix contre Sabinus, auxquels s'étaient jointes les peuplades voisines, les *Lexovii* et les *Aulerci-Eburovices*, qui avaient mis à mort leur *Sénat Romain*. Plus loin, César précise encore : « *Sabinus idoneo omnibus rebus loco castris sese tenebat* ».

Quel était donc exactement l'endroit où Viridovix tenta, comme Vercingétorix à Alésia, d'arrêter la marche de l'armée romaine. L'emplacement a été fixé à plusieurs endroits. Le premier, dès 1813, de Gerville proposa le camp du *Mont-Castre*, situé sur la commune de la Haye-du-Puits, arrondissement de Coutances, dont la situation exceptionnellement choisie domine tous les environs. M. Girard a proposé le camp du *Chatelier*, commune du Petit-Celland, arrondissement d'Avranches, c'est l'hypothèse admise dans l'*Histoire de César*, publiée sous la direction de Napoléon III, et dont le plan figure dans l'Atlas. En 1874, M. Clouet a proposé le camp de Châtel-Ogi, près de Gavray, sur la rive gauche de la Sienne. De tous ceux qui ont le plus insisté

pour identifier le camp de Sabinus, nous citerons l'opinion du capitaine de Champ-Repus [1], qui le place à Champrepus même, se basant sur le travail publié, en 1780, par l'abbé Lefranc : malgré ses citations de noms comme Virville, qui serait une corruption *Viridovix villa ?* et où il place le camp du généralissime des Gaulois révoltés, le nom même de Champrepus *(campus repulsus, camp repoussé)*, du ruisseau le *Ruet de la Malhairie (ruisseau du malheur)*, nous insisterons sur la topographie de l'endroit, qui se prête mal pour établir un camp bien protégé, puis l'*absence complète de fossés*.

Nous reviendrons plus loin, en parlant des camps, sur l'attribution possible du camp de Sabinus, au Mont-Castre, près Lithaire.

Quant aux *Unelli*, dont l'ethnographie nous occupe spécialement, nous savons qu'ils formaient une des sept *Civitates maritimæ Armoricæ*, avec les *Curiosolitæ, Redones, Ambivariti, Caletes, Osismi, Namnetes*, auxquelles on doit ajouter les *Esuvii* et les *Veneti* ; ils étaient étroitement unis avec les *Lexovii* et les *Eburovices*, les *Calètes* et les *Ambivariti*, pendant la guerre des *Bellovaci*. Les *Unelli* furent imposés, comme les Cités armoricaines, à 3.000 hommes dans la guerre nationale [2].

Parmi les 6.000 hommes, il faut comprendre les Curiosolites, les Redones, les Ambivariti, Calètes, Osismi, Lemovices, Venètes ; par suite, les Unelli et les Ambivariti ne fournirent à eux seuls qu'environ 2.000 hommes.

Dans le même temps [3], César fut informé par P. Crassus — envoyé par lui, avec une légion, vers les *Veneti*, les *Unelli, Osismi, Curiosolitæ, Esuvii, Aulerci, Redones*, toutes *civitates maritimæ* — que ces cités avaient été réduites et rangées sous la domination du peuple romain. La différence entre cette énumération de « Cités maritimes » et la précédente consiste en ce que les *Calètes* de Belgique, les *Ambivareti* et les *Namnetes* des bouches de la Loire sont nommés parmi les *Cités armoricaines* du VIIe livre, et ne le sont pas parmi les *Cités maritimes* du IIe livre ; mais nous avons dans cette dernière liste, les *Esuvii*, les *Aulerci* et les *Veneti*

---

(1) Marigues de Champ-Repus. *Sabinus, lieutenant de César et Viridovix*, 1re édition, 1862, 34 p., 1 carte. — 2e édition : *Viridovix, chef des Unelliens, et Sabinus, lieutenant de César*, 1862, 2e edit., 38 p., 1 carte.

(2) César. *Bello-Gallico*, VII, 75.

(3) César, chap. 34, liv. II.

qui ne sont pas nommées parmi les cités armoricaines du VII[e] livre. Nous savons pour quelle cause les *Veneti* qui avaient dû faire partie de l'Union, en 56, n'y figurent plus en 52. Les *Aulerci* — c'est-à-dire les trois peuples désignés dans César sous ce vocable, avec les surnoms de *Cenomani* (Maine oriental), d'*Eburovices* (pays d'Evreux) et de *Diablintes* (département de la Mayenne) — n'étant pas près de la mer (1), M. Desjardins se demande comment ils sont nommés parmi les *civitates maritimæ* et il ne voit qu'une explication possible de cette difficulté : c'est que les *Ambivariti* qu'il a proposé d'établir dans l'Avranchin, où Pline et Ptolémée nomment les *Abrincatui*, lesquels seraient par conséquent identifiés — ont dû faire, eux aussi, partie de la grande famille des *Aulerci*, et que leur nom complet, abrégé par César dans les deux cas, aurait été *Aulerci-Ambivariti* ; ils sont contigus d'ailleurs aux *Aulerci-Diablintes*. Cette explication paraîtra d'autant plus admissible, qu'un des membres, séparé de cette grande famille, les *Aulerci-Brannovices*, qui étaient allés chercher fortune chez les Eduens dont ils étaient devenus les clients, se trouvaient voisins des Ambarri, peut-être des Aulerques comme eux, et dont le nom est donné par plusieurs manuscrits sous la forme *Ambivariti*. Ces sortes de départs étaient dans les habitudes gauloises; il semble qu'ils aient eu le besoin d'essaimer, et que des tribus entières, comme des rejetons indépendants, aient voulu se détacher de la souche principale pour aller former au loin des espèces de colonies régionales ; c'est ainsi qu'on retrouve des tribus d'Aulerques sur les confins de la province et du côté de l'Italie, ce qui a amené M. Desjardins à reconstituer la grande famille Aulerque de la manière suivante :

Souche principale	*Essaims*
1° Aulerci Cenomani (Maine Oriental).......	(Aulerci) ? Cenomani (Milanais).
2° Aulerci Eburovices (pays d'Evreux)........	
3° Aulerci Diablintes (Maine Occidental)......	Aulerci Brannovices (dép. de l'Ain).
4° (Aulerci) ? Ambivareti (Avranchin) plus tard Abrincatui..........................	(Aulerci) ? Ambivariti ou Ambarri (Bresse).

AMBIVARITI. — Les premiers habitants de l'Avranchin furent les *Ambivarii, Ambivariti, Ambiliates*, qui au premier siècle de notre ère sont ensuite désignés sous le nom d'*Abrincatui* (2).

(1) *Géographie de la Gaule romaine*, T. II, p. 490.

(2) En résumant les étymologies proposées pour ces quatre peuples, on retrouve toujours la même idée : « un confluent pour des guerriers, un estuaire bien défendu pour

Les *Abrincatui* avaient pour chef-lieu Ingena (Avranches), suivant Ptolémée [1]; ils sont mentionnés par Pline comme peuple (IV, XXXII (XVIII), 1) : « Lugdanensis, Gallia habet, Lexovios, Velocasses, Galletos, Venetos, *Abrincatuos*, Osismios, etc. », par la *Notice des provinces de la Gaule*, comme *civitas* [2], c'est-à-dire aussi comme ville, le nom du peuple ayant passé au chef-lieu, suivant la règle ordinaire. *Abrincatui* est présentée par la *Notice des dignités* [3] comme lieu de garnison des soldats dalmates.

Certaines monnaies mérovingiennes portant les légendes ABRINKTAS, ABRENKTAS, ABRINCATAS, et des monnaies carolingiennes, la légende ABRHCAS, ainsi que le mot ABRINCAS reproduit dans la Philippide de Guillaume Le Breton (ch. VIII), nous ont transmis le nom de la cité; ce dernier document précise même, en disant qu'elle se trouve sur une colline, au confluent de la Sée et de la Sélune.

Une plus grande difficulté subsiste pour le nom de *Legedia*, de la Table de Peutinger, qui ne figure pas plus que l'*Ingena* de Ptolémée, dans d'autres documents, et qui diffère même assez sensiblement de ce dernier pour qu'on ait douté de la synonymie des mots et de l'identité du lieu [4].

Ingena [5] était le chef-lieu de la *Civitas Abrincatuorum* comprise dans la Lyonnaise, c'est-à-dire des (Aulerci) Ambivariti de César, ainsi que l'a indiqué M. Desjardins, et correspondrait à Avranches [6].

Les *Ambivariti*, comme nous l'avons vu précédemment, sont mentionnés deux fois par César, d'abord sous le nom de *Ambiliates*, avec les Osismiens, Lexoviens, Nannettes, Morins, Diablintes et Menapiens [7], ensuite sous le nom de *Ambibarii*, avec

des chefs expérimentés, etc. ». Voir Roger de Belloguet. *Ethnologie gauloise*. — H. Gaidoz. *Revue celtique*, 1878, IIIe vol., no 10. — Dictionnaires bretons de Legonidec et de Troude. D'après ce qui suit, *Abrincatæ* Avranches, offre la même étymologie que *Abrincatui*.

(1) Ptolémée. II, VII, VIII, 10 « Postea usque Sequanam fluvium, Abrigmatui, quorum civitas Ingena (traduction latine).

(2) Guérard, p. 14, note 1.

(3) Bocking. II, p. 106.

(4) Desjardins. *Géographie de la Gaule*, t. I, pl. XIV, p. 330.

(5) Ptolemée. II, VIII, VII, § 10 : Abrigcatouoi Kai polis Ingena.

(6) Desjardins. *Géographie de la Gaule*, t. II, p. 488, 490, 491.

(7) César. *De bello-gallico*, lib. III, cap. IX.

les Curiosolites, Redons, Calètes, Osismiens [1], Lemovices, Veneti et Unelli, se portant au secours de Vercingétorix assiégé à Alésia. On voit par ces deux passages qu'ils occupaient le rang de *Civitas*; et (L. III, 9) qu'ils s'adressèrent aux Venètes pour en obtenir du secours, ils sont nommés aussi avec les Unelli, parmi les *Civitates Armoricæ* imposées à 3.000 hommes pour la guerre de Vercingétorix [2].

Les *Abrincatui* et les *Unelli* faisaient partie des vingt-trois Cités de la Lyonnaise sous Auguste et les Antonins.

Avranches possédait un préfet militaire et une légion de 3.000 hommes désignés sous le nom de *Præfectus militum Dalmatarum Abrincatis,* et les soldats sous le nom du lieu où ils habitaient *Abrincateni*. Dans la *Notice des Provinces*, sous Honorius, Avranches tint le troisième rang ou le second après la Métropole, parmi les Cités de la Seconde Lyonnaise, où elle est désignée sous le nom de *Civitas Abrincantum* [3].

CURIOSOLITÆ ET CARIOSVELITES. — Certains archéologues ont supposé que les *Cariosvelites* mentionnés par Pline (lib. IV, c. XXXII) à la suite des Unelli et immédiatement avant les Diablinti, avaient occupé un territoire voisin des *Unelli,* parce que César dit qu'il envoya Sabinus contre : « Unellos, Curiosolitas, Lexoviosque » et qu'alors ils auraient occupé la partie Est des arrondissements de Saint-Lô, et nord-ouest de celui de Vire; il ajoute que les *Cariosvelites* peuvent aussi être rapprochés de Corivelonos, de Polybe et de Pytheas, dont les *Coriovallenses* du moyen-âge semblent avoir conservé le nom : nous n'insistons pas sur cette hypothèse fortuite.

Les Camps

La question des camps antiques que nous avons traitée un peu sommairement pour les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure et du Calvados, bien qu'ils y soient nombreux, offre plus d'intérêt dans l'Orne, où l'on trouve les retranchements calcinés très importants de la Courbe, le camp de Bière, le camp du Chatelier, près Arcueil.

---

(1) César. L. b. VII, cap. LXXV

(2) César. VII, LXXV.

(3) M. Moulin, de Mortain, a publié une courte note intitulée : *Notice sur les Ambibariens*, (Congrès arch. de France, 1878, XLVe session, Le Mans et Laval, p. 111 à 143).

Pour le département de la Manche, l'étude des camps devient très intéressante, à cause de la défaite de Viridovix par Sabinus. On a beaucoup disserté sur l'emplacement des camps occupés par Sabinus d'abord, et par Viridovix qui l'attaquait avec les *Unelli*, les *Curiosolitæ*, les *Lexovii* et les *Aulerci-Eburovices*, auxquels s'étaient joints de nombreux aventuriers.

Les commentateurs de César, Blaise de Vigenière, Toulougeon, le duc de Rohan, Berlier, de Pécis, Turpin de Crissé, n'ont pas discuté la position qu'avait pu occuper Sabinus; tandis que Dibdin, Toustain de Billy (XVIIe siècle), l'abbé Desroches, Brohon, l'abbé Lefranc et Richard Séguin, croyaient que cet évènement avait eu lieu à Champrepus, opinion qui a été reprise, en 1862, par MM. Quénault et de Champ-Repus; tandis que MM. de Gerville, Lepingard et le chanoine Pigeon optent pour le Mont-Castre, près de la Haye-du-Puits.

Avant de parler des diverses opinions émises, nous croyons devoir reproduire la traduction du passage des Commentaires (lib. III, cap. XVII), due à M. de Wailly, où il est question de cette lutte suprême contre le joug de Rome, qui évoque le souvenir de celle de Vercingétorix à Alésia.

En l'an 56 av. J.-C., César marchant à la tête d'une armée contre les Venètes, avec le dessein de les soumettre et ne voulant pas avoir plusieurs ennemis à combattre à la fois, envoya son lieutenant Q.-T. Sabinus avec trois légions, faire une diversion du côté des Unelli, des Curiosolitæ et des Lexovii, qui menaçaient de venir au secours des Venètes.

.......« Pendant qu'il traitait si sévèrement les Venètes, Q. Titurius Sabinus arriva sur les frontières du territoire des Unelli avec les troupes que César lui avait confiées. Viridovix s'était mis à la tête de ces peuples, qui s'étaient révoltés, et de ces nations rassemblées il avait formé une puissante armée. Quelques jours même auparavant, les Aulerci, les Eburovices et les Lexovii, après avoir égorgé leur Sénat, parcequ'il dissuadait la guerre, avaient fermé leurs portes et s'étaient joints à Viridovix, qui avait encore grossi son armée d'un tas de voleurs et de gens perdus, ramassis de toute la Gaule, que l'espérance du butin et l'amour de la guerre avaient arrachés aux soins de l'agriculture et à leur travail ordinaire. Sabinus s'était retranché dans un lieu commode et avantageux. Viridovix vint camper à deux milles de lui (2.962 mètres), et tous les jours il lui présentait la bataille;

de sorte que non seulement les rebelles méprisaient Sabinus, mais même que nos propres troupes commençaient à blâmer sa conduite.

En un mot, l'ennemi le crut si effrayé qu'il osa s'approcher jusqu'à ses retranchements. Mais Sabinus, agissait ainsi, parcequ'il croyait qu'en l'absence du général, un lieutenant qui avait en tête un ennemi si nombreux, ne devait combattre que dans un lieu avantageux et dans une circonstance favorable.

Quand il crut les barbares bien persuadés de sa frayeur, il choisit parmi les Gaulois qui étaient dans ses troupes, un homme fidèle et adroit qu'il engagea par présents et par promesses à s'aller rendre à eux ; en même temps, il l'instruisit de ce qu'il avait à faire. Celui-ci étant arrivé au camp des Gaulois comme un déserteur, leur parle de la frayeur des Romains, leur apprend le fâcheux état où César était réduit par les Venètes, et que Sabinus était sur le point de décamper secrètement la nuit suivante pour aller le secourir. A ces nouvelles, tous s'écrièrent qu'il ne fallait pas perdre l'occasion, ni tarder plus longtemps à l'aller attaquer dans son camp.

Plusieurs choses concouraient à faire prendre cette résolution : l'incertitude où Sabinus leur avait paru jusque-là, l'avis que leur donnait le transfuge, la disette des vivres causée par le peu de soin qu'ils avaient eu de faire des provisions, l'espérance d'un heureux succès du côté des Venètes ; et enfin, la facilité des hommes à croire ce qu'ils désiraient. Entraînés par ces motifs, ils ne voulurent pas laisser sortir du conseil Viridovix, ni les autres chefs, qu'ils n'eussent obtenu la permission de combattre. Aussi charmés de l'avoir obtenue que s'ils avaient déjà remporté la victoire, ils se pourvoient de fascines pour combler le fossé, et marchent aux retranchements des Romains.

Sabinus et ses soldats étaient campés sur une hauteur, d'une pente douce et aisée d'environ mille pas. Les barbares y montent en courant de toutes leurs forces, pour ne pas leur donner le temps de s'arranger, ni de s'armer, et y arrivent hors d'haleine. Sabinus, après avoir exhorté les siens, donne le signal du combat. Tandis que les ennemis étaient embarrassés de leurs fascines, il ordonne une sortie par deux endroits. L'avantage du lieu, l'incapacité et la lassitude des barbares, la bravoure et l'expérience de nos soldats, furent cause que l'ennemi ne soutint pas même notre premier choc, et qu'il prit aussitôt la fuite. Nos gens tous

frais s'étant mis à leur poursuite, en tuèrent beaucoup ; et notre cavalerie continuant de les suivre, laissa échapper peu de ces fuyards. Ainsi César et Sabinus furent instruits en même temps de la double victoire que l'un et l'autre avaient remportée. Après cela, toutes les villes se rendirent à Sabinus ».

Ces détails précis étant donnés, analysons les travaux des archéologues qui ont tenté de fixer l'emplacement du camp de Sabinus et celui de Viridovix.

Le camp de Champrepus. — Le premier, dès 1740, M. Brohon, juge au présidial de Coutances, a supposé qu'un camp avait existé à Champrepus.

En 1780, l'abbé Lefranc, supérieur au séminaire de Coutances, et après lui, l'abbé Desroches, ont proposé Champrepus pour l'emplacement de la défaite de Viridovix, en se basant surtout sur l'étymologie du mot *Campus repulsus* qu'ils ont traduit par Champ de la Défaite, alors que de vieux titres locaux de 1250 à 1474 parlent de *Campo Repulso*, qui se traduit par *Champ repoussé*. (On a proposé une autre étymologie *Champ tré pus*, à cause de trois puits anciens, sur laquelle nous n'insistons pas). Les mêmes auteurs citent aussi le ruisseau la Hébarde dont le nom change sur un point de la commune et s'appelle le Ruet de la Malhairie [1], qu'ils traduisent par *ruisseau du malheur !* le nom d'un village voisin Viville, dépendant du Mesnil-Villemain tirerait son nom de *Viridovix villa ?* et se trouverait exactement à 2.000 pas de Champrepus (2.962 mètres).

A défaut des fossés et des retranchements nécessaires pour *justifier* le camp, M. l'abbé Lefranc et ses copistes, l'abbé Desroches, L. Quesnault [2], et le capitaine d'Etat-Major de Champ-Repus [3], mentionnent : « Un terrain élevé, suffisamment étendu pour loger trois légions, mesurant 1.070 pas de largeur et 2.500 de longueur (exactement 800 mètres sur 2.000 mètres) [4], ayant du côté nord une pente douce d'environ 1.000 pas, se terminant par un petit ruisseau nommé Hébarbe, au-delà duquel

---

(1) Le nom exact est Malerie que l'on prononce Maillerie.

(2) L. Quenault. *Mélanges historiques. Théâtre de la défaite de Viridovix*, Coutances, 1862. *Nouvelles observations sur la défaite de Viridovix*, Coutances, 1862.

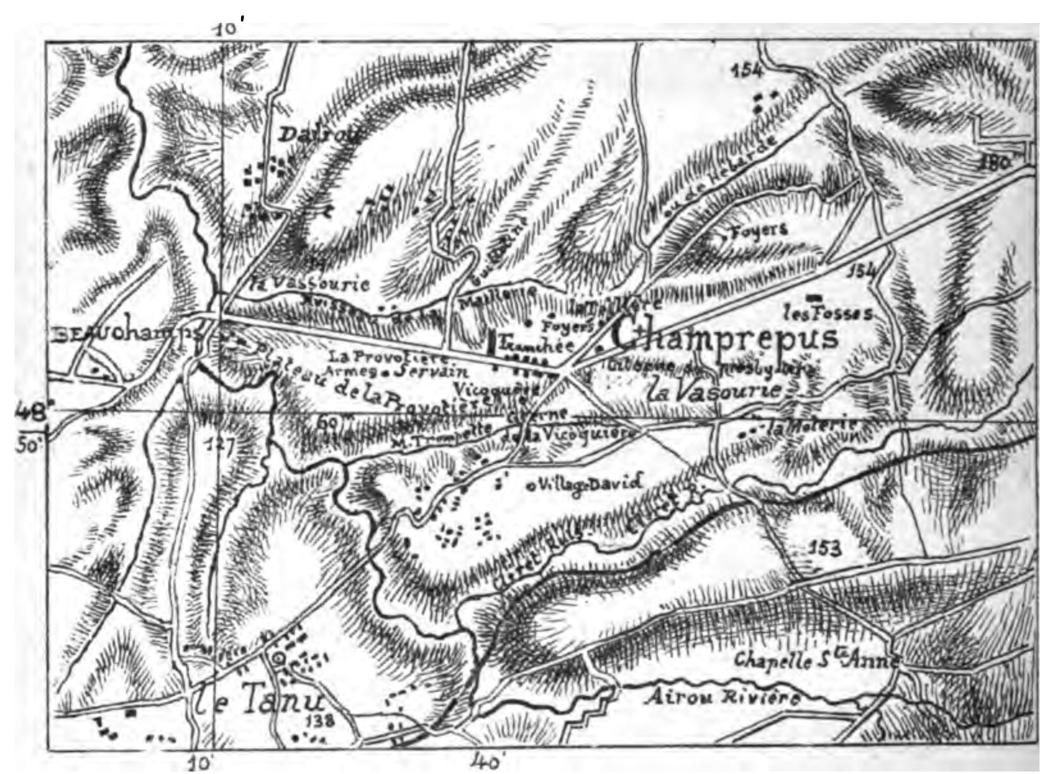
(3) M. Marigues de Champ-Repus *Sabinus, lieutenant de César et Viridovix, chef des Unelliens*, 1862. *Viridovix chef des Unelliens et Sabinus lieutenant de César*, 2e édit., 1862.

(4) A 60 mètres du côté de la rivière l'Airou et 25 mètres du côté de la Guillotine.

est une prairie de la longueur de 500 pas. Le terrain est défendu à l'est par une hauteur appelée la Vasourie, au sud et à l'ouest existe une double circonvallation naturelle, l'une formée par le ruisseau Cléret et la rivière l'Airou, la seconde par des coteaux boisés hauts de 89 mètres, nommés les bois Anglais (de Graigne), de la Provotière et de Tiacé. » Nous insistons pour bien montrer que dans cette description, comme dans celles de MM. l'abbé Desroches, Quénault et de Champrepus, aucune mention n'est faite de véritables talus ou fossés de circonvallation, mais simplement de défenses naturelles. Le plan levé, en 1768, en présence de l'abbé Lefèvre par un officier du génie mentionne simplement *quelques traces de camp*. Or dès 1814, M. de Gerville put s'assurer que le plan joint au mémoire de l'abbé Lefranc, qui existe à la Bibliothèque nationale et dont une copie se trouve à la Bibliothèque de Coutances était fantaisiste, que les fossés et talus n'apparaissaient nulle part, donc les premières indications ne reposent sur rien de sérieux. On a dit que les fossés avaient disparu, lors de la construction des maisons, mais cela n'est pas admissible.

MM. Quesnault et de Champrepus sont revenus sur cette question en disant que Champrepus était le seul endroit possible où avait eu lieu la lutte entre Sabinus et Viridovix : toutefois, ils ont bien senti le côté faible de leur thèse, en disant que les talus avaient été nivelés par la culture, ce qui constitue une variante à l'objection qui précède. Or nous savons que d'ordinaire les talus des camps mesurent de 8 à 15 mètres de hauteur et autant d'épaisseur à la base, avec des fossés de 15 à 20 mètres ; aussi, les cultivateurs effrayés par le travail que nécessiterait leur nivellement les ont respectés ; d'ailleurs, ils se trouvent souvent placés dans des terrains médiocres qui ne mériteraient pas de semblables travaux.

A Champrepus, à la Provotière, on ne retrouve plus qu'une sorte de fossé près du vallon de la Guillotine, à l'est du plateau de la Provotière et de l'Hôtel Servain, vers le nord il mesure 14 mètres de largeur, le talus Est à 5 mètres et le talus ouest 3 mètres. Des armes auraient été trouvées au milieu du plateau, vers 1860, mais elles ne sont pas au musée de Saint-Lô, comme on le croit dans le pays. Des fouilles auraient révélé l'existence de foyers aux triages des Fosses, de la Motterie, la Catillière, la Butte, les Grands-Champs. Dans le pays on a cependant con-



Camp ? de la Provotière à CHAMPREPUS (MANCHE).

COUTANCES. (SUD-OUEST.)

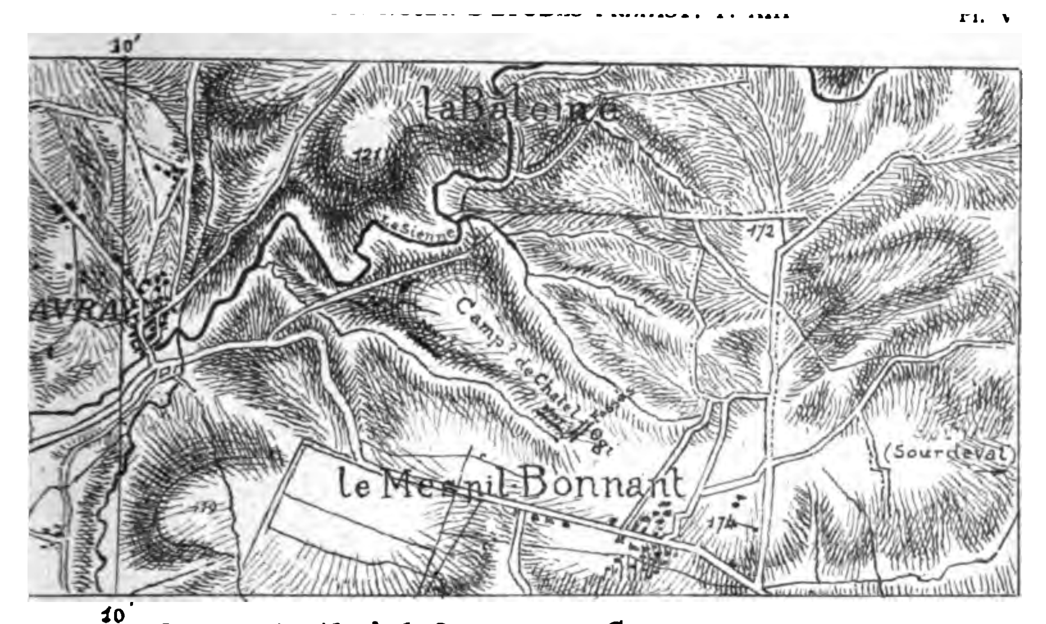
St Jores
B. de la Poterie
Forêt
Ruines
Camp de César
Lithaire
de Mont Castre
le Parc
la Tourelle
Lastelle
Mobecq
Gerville
Coutil 1906

Retranchements de LAULNE Camp de Viridovix ? | à 4 Kilomètres

Camp de César du MONT CASTRE, près LITHAIRE.
occupé par Sabinus ?

Saint-Lô (Nord-Ouest).

0 500 1.000m 2.000



Camp? de Chatel Ogi. près GAVRAY (MANCHE).

Coutances : Nord-Ouest et Sud-Ouest). 0 500m 1000m 1500m 2.000m

4G
93m
Camp des Gaulois
50
Armée de Viridovix ?
Romaine
Vernix
30
Tirepied
Voie
la Sée Riv.
la Gohannière
Camp du Chastellier
170
Porte
Source
Porte
168
le Petit Celland
107
192
10'

Coutil 1906

Camp du Chastellier, près le PETIT CELLAND (MANCHE).

occupé par Sabinus ?

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

servé le souvenir de la bataille de la Provotière où les Gaulois auraient été battus par les Romains. Mais ce souvenir ne peut bien remonter qu'aux hypothèses émises il y a 150 ans par les premières recherches de MM. Brohon, l'abbé Lefranc, l'abbé Desroches, L. Quesnault et M. de Champ-Repus.

Quant aux *trois* citernes immenses taillées dans le roc, près du village David, nommées citernes de la Vicoquière et de la Vassourie, dont le souvenir existait, en 1780, seules les citernes de Vicoquière et du Presbytère existent encore. L'abbé Lefrane leur donne 26 mètres de profondeur, 7 mètres de largeur, et leur attribue une capacité de 2.000 tonneaux d'eau (1.605.000 litres), elles n'auraient en réalité que 6 mètres d'ouverte et 10 mètres de profondeur. La citerne de Vicoquière est taillée dans le roc. Nous ferons remarquer que pour creuser ces citernes, il aurait fallu plus de six mois, et que ce travail ne put par suite être exécuté par des troupes se retranchant en quelques jours dans un endroit propice. En outre, il existe une autre citerne analogue à 12 kilomètres, au château d'Hambye, mais celle-ci et celle du presbytère de Champrepus sont loin de contenir un million et demi de litres ou 15.000 hectolitres !

Nous ne voyons pas non plus que Champrepus soit le seul point possible pour surveiller la bifurcation des routes amenant les tribus gauloises révoltées vers la Bretagne, au secours des Venètes ; car en se reportant aux seules voies romaines citées sur la carte de Peutinger pour la seconde Lyonnaise et sur l'Itinéraire d'Antonin, une bifurcation existait à l'extrême sud, à *Legedia* (Avranches), et une autre plus au nord, à *Cosedia* (Coutances) ; ces deux localités étaient reliées elles-mêmes par la voie de Coriallo à Condate, qui traversait de part en part le pays des Unelli et des Ambivareti. Mais si en effet cette dernière voie passait peu loin de Champrepus, elle passait beaucoup plus près du Mont-Castre, près Lithaire : en cet endroit, l'ancienne voie romaine avait pris au Moyen-Age le nom de *Magnum cheminum petrosum* et aussi de *Cheminum publicum*, vers Saint-Jores ou Sainte-Suzame, c'est-à-dire à quelques kilomètres du Mont-Castre; ce vieux chemin était coupé par la voie transversale de *Grannonum* (Port-Bail ou Granville) à *Crouciatonum* (environs de Carentan), et appelée *Cheminum petrosum*, pour le distinguer de la voie centrale plus importante. Or un de ces chemins obliques et adjacents s'embranche sur la voie que la carte de

Peutinger trace entre *Aragenuæ-Viducassium* (Argences ou Vieux), à *Augustodurum* (Bayeux) et à *Crouciatonum* (Saint-Côme-du-Mont ou Beuzeville-au-Plain); et celle-ci, n'est d'après l'Itinéraire d'Antonin, que la continuation de la voie reliant *Mediolanum-Aulercorum* (Evreux), *Noviomagus* (Lisieux), à *Arigenus* (Vieux). Ceci nous amène à supposer que les Lexovii, les Eburovices et les Curiosolitæ suivirent cette route pour se rendre à l'appel des Unelli et se concentrer probablement aux environs de *Crouciatonum-Venellorum,* cité par Ptolémée, qui était peut-être la capitale des Venelli, ou près d'Alauna. D'autres concentrations ont pu s'effectuer aussi à *Coriallo* et *Grannonum,* ports d'où arrivèrent des îles voisines et de la Grande-Bretagne des renforts à Viridovix. Par suite, ce dernier devait probablement se tenir à la jonction des routes d'où lui arrivaient ces renforts et s'était préservé par une série de plaines marécageuses, c'est-à-dire entre *Grannona, Cosediæ* et *Alauna,* sans doute près de la voie qui traversait le pays des *Unelli.* Quant à Sabinus, comme il marchait à la recherche de ses ennemis, se trouvant à proximité de leur point de concentration et voyant un emplacement aussi avantageux que le Mont-Castre, qui n'était pas encore occupé, d'où il pouvait surveiller de très loin les mouvements des Gaulois, il dut bien vite le fortifier pour s'assurer un refuge, dans le cas où il n'aurait pas été en force pour faire face à l'insurrection et attendre les renforts de César.

Or à Champrepus, le terrain que l'on a prétendu avoir servi de camp n'a que 63 mètres d'altitude et se trouve commandé de toutes parts par les hauteurs de Tanu (138 mètres), de Folligny (121 mètres), de Beauchamps et Equilly (128 mètres), de Saint-Sauveur-la-Pommeraye (131 mètres), de Mesnil-Villemain (159 mètres) et de la Lande-d'Airou (153 mètres) ; cela suffit pour montrer la défectuosité stratégique de cet emplacement.

Le camp de César au Mont-Castre près Lithaire. — Si l'on admet que les retranchements occupés par Viridovix étaient au sud-est du camp romain de Mont-Castre, cela laisserait supposer que le chef gaulois en venant attaquer Sabinus essayait de lui couper la retraite, ce qui n'a rien d'invraisemblable.

Déjà, à la fin du XVII[e] siècle, Toustain de Billy, l'historien du Cotentin, mettait en doute l'hypothèse que Sabinus avait repoussé Viridovix à Champrepus. Mais c'est à la suite de la publication,

dans le *Moniteur Universel*, du 4 mars 1813, d'une notice de M. de Gerville où il soutenait que cet évènement avait eu lieu au *Mont-Castre* que l'attention publique se porta sur ce camp ; son opinion fut de suite acceptée par M. de Caumont, puis par M. Lepingard, qui a opté pour le Mont-Castre (1), ainsi que M. le chanoine Pigeon (2).

Malgré les objections des partisans de Champrepus, nous ferons remarquer qu'une pente assez douce mène aussi au Mont-Castre, et cette pente est orientée ouest et nord ; elle part de la rivière de Senelle pour arriver au manoir du Mont-Castre et mesure 1.000 mètres environ de développement, ainsi que le mentionne César : si cette pente a échappé à M. de Gerville, c'est qu'il croyait le camp gaulois circonscrit à Laulne. Cette pente accède au grand fossé des Portes, dont le nom rappelle bien la citation de César : « *Subito duabus portis eruptionem fieri jubet* » ce qui a fait supposer à MM. l'abbé Lecardonnel et Lepingard que Viridovix était non au nord-est de Mont-Castre, c'est-à-dire sur les trois éminences de Laulne, dont une a conservé le nom de *Château*, mais campé plus au nord-est, à 15 kilomètres seulement de Crouciatonum et à 23 kilomètres d'Alauna, c'est-à-dire que son armée était appuyée sur la route de *Coriallo*, *Alauna* et *Cosediæ*, sur le plateau de Saint-Jores et de Sainte-Suzanne, qui se trouve bien à la distance de 2.000 pas, soit environ 3 kilomètres ; d'ailleurs, Laulne n'est pas plus éloigné vers le sud du Mont-Castre.

Pour M. Lepingard, le *Catelet de Saint-Jores* était le point occupé par Viridovix, dont les troupes fort nombreuses devaient être disséminées en arrière ou aux environs; tandis que M. de Gerville croyait que l'armée de Viridovix se trouvait au sud-est de Laulne, à cause des fossés des *Catillons*, des ruines de la Tourette (tour rapprochée des Catillons, que l'on prétendait être gallo-romaine) et les trois éminences distinctes qui dominent Laulne.

Toutefois, nous avouons n'avoir pu retrouver les fossés des Catillons, ni les vestiges de la Tourette : mais nos investigations n'ont peut-être pas été assez complètes, les recherches dans les bois demandant beaucoup de temps.

(1) Lepingard. *Montcastre et Champrepus, Etude sur l'emplacement du camp de Quintus Titurius Sabinus, lieutenant de César*, 1862.

(2) Le chanoine Pigeon. *Le Diocèse d'Avranches*, p. 589.

En supposant que Viridovix se soit installé au nord-est, nous retrouvons des lieux dits dont les noms nous paraissent évoquer des souvenirs encore plus significatifs, ce sont les *Catelets*, la *Garde*, la *Porte*, les *Castillons* sur Saint-Jores et Sainte-Suzanne, le ruisseau des *Catelets* ou eau du *Faux-Pas*, près du *Catelet* ; la *Détourne*, la *Fosse*, le *Clos-des-Murailles*.

Mais ne peut-on fusionner les hypothèses de M. de Gerville, de M. l'abbé Le Cardonnel et M. Lepingard ? car tous ces retranchements accumulés autour du Mont-Castre, vers l'est ; du nord au sud, le long de la route de Coriallo à Cosediæ et Legedia, d'une part ; de Crouciatonum à Grannonum, d'autre part, nous paraissent bien évoquer le souvenir des campements occupés par les troupes de Viridovix, à peine distants les uns des autres de 3 à 5 kilomètres du flanc Est du camp de Sabinus. Or César nous dit que Sabinus se trouvait à deux milles (2 kil. 962 mètres) de Viridovix, donc ces endroits sont à la distance exacte.

Des fouilles ont été faites, en 1839, au Mont-Castre, elles ont donné des meules en arkose, des tuiles à rebord, des débris de vases grossiers, beaucoup de cendres correspondant à des petits foyers situés à $0^{m}60$ de profondeur ; mais les fouilles exécutées par M. Noël, de Carentan, et M. l'abbé Le Cardonnel, de Saint-Jores, en novembre et décembre 1862, n'ont pas été poursuivies assez sérieusement (1). M. Le Héricher a signalé une découverte de monnaies gauloises sur le mont (2).

Les retranchements affectent la forme d'un triangle équilatéral aux angles arrondis ; le premier côté est orienté à l'ouest ; le

---

(1) Le musée de Saint-Lô possède un certain nombre d'objets trouvés au Mont-Castre, notamment une meule concave (fouilles du 17 décembre 1862), et deux objets, nos 350 et 351, trouvés au milieu des décombres d'une ancienne construction, à $1^{m}30$ au-dessous du sol. Un morceau en fer informe extrait des glacis des grands fossés des portes ouest (fouilles du 18 septembre 1860). Quatre objets (informes) trouvés vers le milieu du camp, à $1^{m}30$ de profondeur, parmi les pierres qui recouvraient un amas de cendres occupant 1 mètre environ de largeur, au lieu dit les Fosses-des-Meules (nos 332, 340, 342, 394). — D'autres objets ont été trouvés dans les localités voisines que l'on croit avoir été occupées lors du siège du Mont-Castre : les nos 312 et 330 à Saint-Jores, le 25 avril 1861 et le 10 août 1881, entre la pièce de la Monnaie et le pré de la Vallée-d'Auge, ainsi que les nos 416, 417, 418, 419, 420, 425. — Entre Saint-Jores et Sainte-Suzanne, dans les décombres d'une villa, on a trouvé des tuiles, briques, charbons, au triage des Ritaudières (son A, no 75 du cadastre de Saint-Jores) et entre le *Champ-de-la-Vache* et le *Clos-Guillemin* (son A. nos 92 et 93 de Sainte-Suzanne). Nous ajouterons que tous ces objets peuvent passer inaperçus au musée de Saint-Lô et aucun n'a d'intérêt.

(2) Le Héricher. *Revue archéologique*, 1863, T. VIII, p. 422.

second au nord, et le troisième au sud-est ; ils contournent le sommet du mont et une partie des pentes qui y conduisent ; sur les trois côtés, on remarque un fossé ayant une longueur de 460 mètres pour le premier côté, 360 mètres pour le second et 500 mètres pour le dernier ; des talus élevés bordent ces fossés à l'intérieur, celui de l'ouest est troué de larges baies qui lui ont fait donner le nom de *Fossé-des-Portes*. Dix ouvertures plus ou moins grandes existent actuellement, dont cinq sur le grand fossé des Portes et cinq vers l'emplacement supposé du prétoire, trois extérieures et deux communiquant avec l'intérieur du camp. (Nous ferons remarquer que dans de nombreux camps, on a fait des ouvertures pour la culture du terrain et que parmi ces dix ouvertures, il peut y en avoir de récentes pour l'exploitation des bois).

A l'angle supérieur de l'enceinte, c'est-à-dire à l'angle situé au sommet du mont, se voit une seconde enceinte plus petite, de 5 à 6 mètres de hauteur sur 5 mètres de base, située en arrière des fossés dont la largeur est de 14 mètres ; les talus sont formés par les terres des déblais qui ont été extraits de ces fossés. Cet angle fortifié, malgré les escarpements qui le défendent au nord-est, à l'est et au sud, a pu être le Prétoire ; un fossé extérieur protégeait cette porte.

La principale objection que l'on puisse invoquer, contre ce camp, c'est qu'il était au centre du pays des Unelli, et non *in fines*, c'est-à-dire à la limite des *Unelli* et des *Ambivareti*, comme l'a écrit César : mais on comprend très bien que les Gaulois révoltés se soient concentrés dans la partie la plus étroite de la presqu'île, et notamment derrière tous les marais de Carentan, qui formaient un obstacle naturel contre la marche des trois légions de César. Nous savons que les Helvètes procédèrent de la même façon contre l'armée romaine. De plus, comme nous l'avons fait remarquer, Viridovix se trouvait aussi au point de concentration de toutes les tribus révoltées ; tandis que s'il s'était défendu à Champrepus et surtout au Petit-Celland, ces campements n'auraient plus été du tout *in fines*, c'est-à-dire sur la frontière des *Unelli*, mais en plein territoire des *Ambivariti*, et dans une situation beaucoup plus difficile à défendre.

Le camp du Châtellier, près du Petit-Celland. — L'*Histoire de Jules César*, par Napoléon III, rédigée avec le concours de la

Commission de la Topographie des Gaules, a adopté le *Camp du Chastellier* situé sur la commune du Petit-Celland, entre la Sée et la Sélune, à 7 kilomètres d'Avranches, comme ayant été occupé par Sabinus. Des recherches furent faites à cet effet et le résultat signalé dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie (1).

Toutefois, dans l'*Histoire de Jules César*, on lit en note que : « les vestiges encore visibles du Chastellier sont probablement ceux d'un camp fait à une époque postérieure à la guerre des Gaules, mais nous pensons que Sabinus avait établi le sien sur ce même emplacement (2) ».

Ce camp est situé à la cote 170, sur la hauteur, à l'ouest et à gauche de la commune de Petit-Celland, à droite du hameau de la Gohannière, en avant de la route d'Avranches à Mortain. En face du camp, au nord, de l'autre côté de la Sée, pouvait être rangée l'armée de Viridovix, entre Tirepied et Vernix, le long de la voie ancienne, sur les coteaux élevés de 93 mètres. Le camp du Chastellier, au Petit-Celland, avec ses talus et ses fossés mesurait 650 mètres sur son plus grand diamètre et 450 mètres sur son plus petit diamètre; deux sources l'alimentaient aux angles; trois portes s'ouvraient à l'est, au sud-est, une seule au nord, et une autre vers l'ouest. Le camp du Chastellier étant à la cote 170, domine de 90 à 100 mètres les coteaux voisins.

Nous rappellerons que si le camp du Mont-Castre, de Lithaire, se trouve placé au centre du pays des Unelli; par contre, nous ferons remarquer que le camp du Chatellier, au Petit-Celland, ne se trouve plus dans le territoire des Unelli, mais sur celui des *Ambivariti* ou *Abrincatui*. Or César dit : « *Sabinus cum iis copiis quas a Cæsare acceperat in fines Unellorum pervenit* » et comme la capitale des Unelli était alors *Crouciatonum*, située aux environs de Carentan, c'est entre les marais de l'Ouve et de la Taute que nous devons placer le camp de Sabinus, c'est-à-dire au Mont-Castre de Lithaire, et non au Petit-Celland, ainsi que l'ont proposé MM. de Gerville, Lepingard et Pigeon.

Camp de Chatel-Ogi, près de Gavray, arrondissement de Coutances. — M. Clouet a parlé d'un camp situé sur la rive gauche

(1) Anonyme. *Sur les fouilles faites au Chatellier, près Avranches* Ext. Bul. Soc. Antiq. de Normandie, 3e année, 1862, T. II, p. 542.

(2) Napoléon. *Histoire de Jules César*, T. II ; *Guerre des Gaules*, 1866, p. 130, et Atlas, pl. 13.

de la Sienne, il croit que c'est le seul qui ait pu être occupé par Sabinus (1).

M. Desjardins se rallie à cette opinion et préfère cet emplacement à celui du Petit-Celland (2).

Nous n'avons pu nous procurer ce travail, mais nous avons fait une enquête sur place pour rechercher les fossés de ce camp, qui nous avait été aussi signalé par M. le docteur Collignon, médecin-major.

Chatel-Ogi dépend de la commune de Gavray, c'est un endroit sauvage couvert d'ajoncs et de bruyères, situé à 1.500 mètres à l'est de Gavray ; son nom ne figure sur aucune carte, c'est une dépendance de la forêt de Gavray : il est situé sur la hauteur à droite de la route de Gavray à La Baleine, en suivant la rive gauche de la Sienne et sur le point culminant, exactement en face la première courbe très prononcée que forme la rivière vers le sud, en remontant son cours. On ne reconnaît de traces de fossé qu'en un point, sur le côté de droite du plateau. Or comme l'endroit n'a pas été livré à la culture, on ne peut prétendre que les retranchements ont été nivelés. Toutefois, on raconte dans le pays une légende d'après laquelle un camp romain aurait existé en cet endroit.

Nous ajouterons qu'à Châtel-Ogi, près Gavray, ainsi qu'à Champrepus, malgré les traditions conservées qu'il y aurait eu un camp dans ces localités, il n'en existe pas de vestiges sérieux. Dans de telles conditions, nous ne pouvons admettre que Sabinus s'y soit retranché avec ses légions.

Le camp de Mont-Castre, près Montebourg. — Dans les environs et à l'ouest de Montebourg, on remarque trois éminences ayant en moyenne 116 mètres ; sur l'une d'elles, la plus rapprochée du pays, se trouve un camp polygonal de sept côtés, un peu triangulaire ; la hauteur moyenne des talus est de 3 mètres à $3^{m}50$, et parfois plus élevée ; les fossés sont peu apparents : comme plus grand diamètre, il mesure 250 mètres et comme largeur 200 mètres, la face la plus large est tournée du côté du mont d'Huberville et du mont Rogneux, opposée à Montebourg (la carte d'Etat-Major signale ce camp sous le nom de camp romain. M. de Gerville l'a reproduit, pl. v, fig. 1).

(1) Cl. Clouet. *Excursion de Villedieu à Gavray*, Villedieu, 1874, 36 p., in-8.
(2) Desjardins. *Géographie de la Gaule*, T. II, p. 643.

Camp du Castai ou des Castiaux, situé au Vicel, près de Pepinvast. — A 16 kilomètres au nord de Montebourg, et à 7 de Barfleur, non loin du château de Pepinvast, sur une éminence boisée nommée Lande de Pepinvast, se trouve aussi une enceinte polygonale, pointue à une extrémité. Ce camp se trouve entre les communes du Vast et du Vicel, l'enceinte est peu apparente, surtout du côté du Vast, où la pente est rapide. Comme le camp est désigné sous les noms de *Castai, Castiaux de Pepinvast* et les *Montcastres*, M. de Gerville qui le premier a décrit et reproduit ce camp (1), a supposé que cette désignation au pluriel semblait indiquer que d'autres fortifications se trouvaient dans le voisinage.

A 500 mètres du camp, vers le nord, dans la lande de Valcanville se trouve un retranchement en forme de croissant dont la partie convexe est tournée vers la Saire, qui entoure les *Castiaux* de Pepinvast; on a trouvé dans cette enceinte des monnaies et des tuiles romaines. A l'est de Pepinvast sur la partie la plus élevée de la Lande de la Pernelle, près de la Vigie, un talus traverse la crête de cette Lande. Dans un bois, au nord-est du camp, en 1780, on a trouvé des centaines de monnaies et des meules romaines.

Les Catel de Maupertus ? ? — La carte de Cassini mentionne un *grand* et un *petit catel* de Maupertus, mais M. de Gerville n'a pas trouvé sur cette commune de fossés qui puissent rappeler le souvenir d'anciens camps.

Le Catel de Tourlaville. — Un large et long fossé mesurant environ 1 kilomètre de longueur et large de 16 mètres, avec des rejets de terre de chaque côté pour former un double rempart, existe sur la commune de Tourlaville, on l'appelle *Fossé-Catel*; sa partie nord, en ligne droite, est longue à peu près de 600 mètres; le reste, qui prend une direction occidentale, forme des sinuosités occasionnées par l'inégalité du terrain. Les autres parties du camp sont défendues par leur escarpement naturel; on y a ajouté peu d'ouvrages. Ce camp est le plus considérable qui existe sur les côtes, les fossés sont aussi importants qu'au Mont-Castre, de Lithaire, près de la Haye-du-Puits. Ce camp ou celui de Pepinvast a pu abriter les troupes de Vespasien.

(1) De Gerville. *Notice sur les camps romains dont on remarque encore les traces dans le département de la Manche.* Ext. Mém. Soc. Antiq. de France, 1826, p. 177, pl. v, fig. 2.

La carte de Cassini indique un autre camp près de l'Orion. au sud de l'église de Mesnil-au-Val; mais c'est une erreur. Toutefois, au hameau aux Guérets, il existe un triage et une fontaine du *Grand-Camp*, mais M. de Gerville n'y a pas trouvé de retranchements.

Le Catel de Jobourg. — A l'extrémité de la Hague, on voit encore les derniers vestiges d'un camp défendu au nord-est par un fossé ou ravin profond, connu sous le nom de *Vaux-du-Câtel*. Vers 1830, on voyait encore un rempart qui se dirigeait en ligne presque droite, de l'est à l'ouest, sur une longueur d'environ 200 mètres. Entre ce rempart et les *Vaux-du-Câtel*, se trouvait la *Petite-Porte*. Ce camp a été défiguré par la culture, en plusieurs points, et on ne peut plus voir qu'une partie oblique entre le sémaphore et la pente du Nez-de-Jobourg, sur 80 mètres environ.

Le Câtel de Carteret. — Le camp est situé au nord de la falaise appelée le *Nez-de-Carteret*; la mer baigne le côté nord-ouest, et par suite rend ce côté inaccessible, comme au *Chastelier* de Carolles; du Bec de Champeaux, entre Granville et le Mont-Saint-Michel; et à la *Cité de Limes*, près de Dieppe (Seine-Inférieure). Ce camp, comme les précédents, destiné à protéger le littoral, porte un petit talus au nord, plus fort vers l'est, et il est doublé au sud-est; sa superficie mesure près de 8 hectares; il domine les baies de Carteret et de Port-Bail, une partie des arrondissements de Valognes, Coutances, les îles de Jersey et Guernesey. M. de Gerville l'a reproduit sur la planche v, n° 3 de sa Notice.

Le Câtel de La Roque, à Montchaton. — A l'embouchure de la Sienne, vis-à-vis du pont de La Roque, sur la côte du Manoir, se trouvait, aux XIIe et XIVe siècles, un château-fort du nom de Catel-la-Roque ; mais ses retranchements très vastes, que les habitants attribuent aux Romains, lui donnent une origine plus ancienne.

Le Chastelier de Carolles. — Comme à Carteret, c'est sur une falaise située à la pointe de Carolles, que se trouve le camp littoral de Carolles, dominant une baie spacieuse, d'où l'on aperçoit d'un côté la côte bretonne, les îles Chausey et Jersey ; de l'autre, des échappées sur les arrondissements d'Avranches et de Coutances. Le camp du Chastelier se trouve à l'ouest, défendu par la falaise

escarpée, à l'est, il est défendu par une pente ; un rempart avec fossé en défendait la crête. Le promontoire est divisé en trois parties par trois fossés avec talus, dont deux sont encore apparents. Le talus du côté des terres mesurait au moins 400 mètres, le rempart du milieu 180 mètres, le dernier du côté de la plaine 300 mètres ; la superficie de la deuxième enceinte centrale 98 ares, celle de la troisième enceinte 3 hectares 78 ares. Vers la partie pointue au nord, on remarque une sorte de réduit central difficile à déterminer, car les murs en pierres sèches sont récents.

M. de Gerville a reproduit le plan de cette enceinte (1).

Le Hague-Dicke. -- Le premier, M. de Gerville s'est occupé du Hague-Dicke qu'il croyait avoir été construit par les Normands (2).

C'est un immense talus en terre de 1.250 mètres de longueur, 15 à 20 mètres de large et 6 mètres de hauteur moyenne ; il est moins élevé en dedans, c'est-à-dire du côté de la pointe de la Hague que vers le plateau, ce qui permet de croire qu'il était dirigé contre des ennemis venant de l'intérieur, bien que contrairement aux retranchements de même forme, il n'y ait pas de fossé en avant du talus, du côté de Cherbourg et de la plaine. On peut se promener sur le dessus aplani, entre la route de Cherbourg à Omonville, au lieu dit le *Moulin de la Sabine*, et le château de Beaumont, sur la route de Beaumont à Jobourg. Ce talus reliait la vallée de la Sabine à la vallée du Houquet et protégeait complètement le plateau.

Du temps de Huet, évêque d'Avranches, ce prélat le désignait déjà sous le nom de *Vallum militare* (3). Le duc de Joyeuse, sous Henri III, fit raser quelques parties de ce retranchement. Un manuscrit du XVIIIe siècle retrouvé dans les papiers de M. de Gerville, nous donne des indications sur ce talus, vers cette époque. « Il commence sur les bords de l'anse de Vauville, au pied de la montagne de Crèvecœur, entre Herqueville et Beaumont. Là, il fait plusieurs redents pendant l'espace d'une demi-lieue (2.000 mètres) : il continue toujours à mi-côte de la partie septentrionale de la vallée, passant ensuite entre le village

(1) Mém. Soc. antiq. de Normandie, T. VII, pl. VI, p. 190.

(2) De Gerville. *Recherches sur le Hague-Dicke*, Ext. Mém. Soc. Antiq. Norm., 1831, 1832, 1833 et *Arch. de Normandie*, T. I, p. 193 à 245.

(3) *Origines de Caen et statuts synodaux*, 1692.

des Gallos et le Val-Ferrand, où il disparaît : il est probable que ce retranchement n'a jamais été poussé jusqu'à Omonville, car au sud-ouest du fort d'Omonville, on voit dans l'espace d'un demi quart de lieue (250 mètres), les restes d'un retranchement qui, à mon avis, devait rejoindre le précédent. On ne peut pas dire qu'il l'ait rejoint effectivement, car on en verrait les restes, l'espace situé entre deux n'ayant jamais été cultivé, ni employé à aucune chose qui eût pu le détruire. »

Dans l'intérieur de cette enceinte se trouvait au Moyen-Age le *Coriovallensis pagus* et plusieurs autres camps, dont le plus important était le *Castelet*, entre le Nez de Jobourg et l'anse d'Elcalgrain ; il figure sur la carte d'Etat-Major sous le nom de Camp romain. On a découvert près de Jobourg neuf tombelles et un tumulus dominant l'anse d'Elcalgrain, à la cote 140 ; il a été fouillé en 1820.

Nous rappellerons que d'Anville a placé *Coriallo* à Goury, et d'autres auteurs dans l'anse de Saint-Martin, contrairement à l'opinion de M. de Gerville, qui le plaçait à Cherbourg. M. Desjardins plaçait aussi *Grannonum* dans le voisinage de Jobourg et du camp du Castelet, ce que nous ne croyons pas possible. Dans l'hypothèse que ce retranchement serait dû ou aurait été utilisé plus tard par les Danois, nous dirons que les deux parties voisines des deux Bretagnes semblent en effet avoir conservé le même nom : le *Cornwall* ou *Cornouailles* de la côte anglaise semble bien rappeler le *Pagus Coriovallensis* de l'antique côte française. Quant aux différents retranchements ou levées de terre de Cornouailles, il s'y trouve aussi un *Danes-Dike*, près du cap Flamboroug-Head (mer du Nord).

Le promontoire immense de la Hague, coupé par une immense levée, rappelle avec des proportions exceptionnelles d'autres camps de la Manche situés à l'intérieur des terres, ceux de Pepinvast au Vicel, la butte des Romains à Cerisy-la-Forêt ; seuls, les camps de Carolles et de Carteret, protègent le littoral de la mer, comme la Cité de Limes, près de Dieppe (Seine-Inférieure).

Les talus de ces camps sont toujours protégés du côté du plateau et en avant par un large fossé, qui manque au Hague-Dicke, ce qui est à considérer.

Dans les nombreuses tranchées exécutées, on n'a jamais trouvé de monnaies ou débris romains. D'autre part, on ne peut admettre que des pirates peu nombreux aient pu exécuter un

à fleur de terre, tantôt à plus d'un mètre de profondeur, des traces d'incendie prolongé, au point d'amener la fusion partielle de ces pierres qui sont vitrifiées, fendillées et même parfois réduites à l'état de pierre ponce, comme celles qui composent les talus de la Courbe (Orne) appelées pour cela les *Pierres-Brûlées* (1).

Faut-il voir dans cette vitrification du talus du Catel, l'origine du nom de *Camp du Feu*, donné à un fief roturier, jadis situé « au Tereur de Saint-Jean-de-Savigny de Couvains » qui, avec ceux du *Catel* ou *ès Casteaulx* (il y avait jadis deux fermes du *Grand* et du *Petit Castiax*, à Saint-Jean-de-Savigny) et de Cahaignes formaient un des domaines de l'abbaye de Cerisy ? Nous n'osons insister sur ces anciennes dénominations qui ont bien leur intérêt dans cette description, car les levées calcinées sont rares et peuvent aider à les dater.

La forme de ce camp est des plus répandue, c'est un cap isolé par une levée de terre protégée en arrière, du côté de la plaine, par un fossé ; c'était d'ailleurs la forme la plus simple.

Le fossé très apparent vers l'est, disparaît à l'extrémité sud-ouest, où il a dû être comblé avec des terres provenant du talus lui-même.

Nous ajouterons que ce camp n'est commandé par aucune hauteur voisine ; au nord-est, au nord et au sud-ouest, ses flancs sont protégés par des vallons fort encaissés, dont les côtés se relèvent brusquement à une hauteur de 35 à 40 mètres, le talus a justement été élevé vers le sud-est sur le seul côté pouvant être franchi facilement. M. Lepingard a publié le premier, une excellente notice sur ce camp (2).

Le camp de Buais, canton du Tilleul, arrondissement de Mortain. — En face et au sud de l'église de Buais, à la limite du Maine, s'élève un mamelon couvert de bois taillis; son sommet a été nivelé et fortifié; une enceinte l'entoure et mesure 50 à 60 ares environ, elle est circulaire et formée d'un parapet haut d'un mètre et large de 1^m30 ; au-delà se trouve un fossé taillé à pic, profond de 3^m30 à 3^m60, large de 6 mètres; puis, à l'extérieur, un second parapet, à peu près semblable au premier et formé comme lui

(1) L. Coutil. *Les presqu'iles de la Courbe, près d'Ecouché (Orne), leurs monuments mégalithiques et leurs remparts vitrifiés* (L'Homme préhistorique, 4e année, n° 1).

(2) Lepingard. *La Butte des Romains à Cerisy-la-Forêt.* Ext. Bul. de la Soc. d'Agric Scienc. et Arts de Saint-Lô.

par les terres excavées que l'on a ainsi rejetées à droite, du côté du camp, et à gauche, en dehors du camp. Six rampes environ accèdent au camp et traversent le fossé, dont quatre plus importantes. Vers le nord se trouvait un puits qui a été rebouché, vers 1844 (1).

Nous ne pouvons mentionner tous les camps de la Manche; nous citerons seulement auprès de Valognes (Alauna), les hameaux du *Catelet* au nord-est, le *Catelet* au sud-est, et un autre hameau du *Catelet* plus au sud-est du précédent, qui semblent aussi rappeler que des retranchements antiques y ont existé.

VILLES DES UNELLI ET DES AMBIVARITI

CORIALLO ET CORIALLUM. — L'Itinéraire d'Antonin ne contient pas le nom de *Coriallum,* ni celui de *Coriallo* dans la Deuxième Lyonnaise, dont le Cotentin a fait ensuite partie; mais dans la Germanie, on trouve *Coriovallum*, entre Juliacum et Theudurum, sur la route menant à Colonia-Agrippina; il serait donc possible que le vrai nom indigène fut *Coriallo* dont la racine se retrouve dans *Corilissos*, attribué au territoire des Abricanti, et aussi dans *Coribelonos,* variante du texte grec de Strabon et indiqué d'après Polybe (traduction latine de Ch. Müller, pour *Corbilonenses*), comme nom des habitants d'une des principales villes de commerce de la Gaule avec la Grande-Bretagne. Le texte grec porte KOPIBNXCOVOS, qui a pu se prononcer *Corivelônos* ou *Coribelônos*, et par suite, *Corivelo* a pu devenir *Corbilo.* Ce dernier port étant sur la Loire, d'après Strabon, il ne devrait pas y avoir de confusion possible. Toutefois, il est permis de rapprocher le nom de *Corivelo* de celui de *Corivallo,* dont semble être dérivé *Coriallo*, et aussi ceux de *Corbilonenses* ou *Corivelonensis,* selon la variante de Ch. Müller, du *Pagus Coriovallensis* de la Chronique de Fontenelle.

Ch. Müller parlant de *Corbilônos* ou *Corivelônos* dit qu'il ne sait pas si c'est le port des Deux-Corbeaux (ANO KORAKON YINNV) dont avait parlé Artémidore, selon Strabon (2) : sur la carte, ce port a été placé loin de l'île de Wight, et à l'embouchure de la Loire. En regardant le fac-similé de la carte de Strabon, dans la traduction de Müller, on voit que la Gaule Celtique occidentale

(1) Renault. *Bull. monumental,* 1854, 3e sér., T. I, 21e vol., p. 264.
(2) Strabonis geog., B. Müllero. Index variæ lectionis, p. 963.

est supprimée complètement et que la Loire est tracée dans le prolongement du Rhône, de Lyon à la mer; il ne faut donc tenir aucun compte de ce que Strabon place *Corbilo* sur la Loire, puisqu'il a tracé ce fleuve dans la direction du Rhin. Et puisque l'identité de *Corbilo* avec *Corivelo* paraît ainsi justifiée, on pourrait placer dans cette région le *Corivelônos* de Polybe, mentionné environ 130 ans av. J.-C., nom qui s'est transformé, au VIIIe siècle, en *Pagus Coriovallensis*.

Pour nous résumer, nous dirons que le *Corbilo* cité par Polybe, Pythéas et Artémidore n'était pas sur la Loire, et que ce port (ou *Corivelo*, suivant la variante de Ch. Müller) était le même que le port gallo-romain mentionné au IIIe siècle de l'ère chrétienne sous le nom de *Coriallo* de la Table de Peutinger, écrit pour *Corivallo*, d'où on peut supposer que les *Corivelônos* de Polybe et Strabon occupaient le nord de la presqu'île du Cotentin et qu'ils étaient les mêmes que les *Cariosvelites* mentionnés par Pline.

La mention de *Coriallum* se trouve sur des variantes de la Table de Peutinger. Coriallum est une faible variante, devenu au IXe siècle le *Pagus Coriovallensis*; la chronique de Fontenelle ajoute que ce pagus était dirigé par un comte... « *Comitatum ejusdem pagi tenente Richwino Comite* (1).

Un capitulaire de l'an 853 cite un *pagus Corilisus*, dont le nom a quelque rapport avec le pagus Coriovallensis et que de Foncemagne a identifié à Croisilles, entre l'Orne et la Laize (2).

Corilisum a pu être interprété sur d'autres manuscrits où on a lu *Corialisum* ou *Corivalisum*, qui ne seraient autres que les *Corivallum* et *Coriallum* de la Table de Peutinger (3).

Le dictionnaire celtique de Bullet mentionne différents mots : Corrval, Corrvel, Corrvil, Corrbil, qui signifieraient petite tête.

Avec l'hypothèse de Corivalum *(Corivallo)*, ou Coriallum *(Coriallo)*, placé à l'extrémité de la Hague, pourquoi ne pas voir un rapprochement entre les mots *Goury* et *Coury*, où le premier, d'Anville plaça *Coriallo*.

(1) *Chronic. Fontanell*, c. XIV.

(2) Baluze. *Capitul.* T. II, p. 69. « Eirardus Episcopus, Theodoricus alba, Herloinus, Hardoinus missi in Apprincato *(Avranchin ?)*, Constantino *(Cotentin ?)*, Bagisino *(Bessin)*, Coriliso *(Cherbourg ?)*, Ormiso *(Hiesmois ?)* et in Lisuino *(Lieuvin ?)*.

(3) De Foncemagne. *Relation de la découverte d'un tombeau près de Cherbourg*, Ext. Mém. Acad. Inscrip. et Belles-Lettres, 1741, T. XVI, p. 133, 135.

Un retranchement antique a pu exister près de là, comme celui qui domine le Nez de Jobourg et semble se diriger vers Dannery et motiver le mot Couri-Vallum *(Cori-Vallum)*, sans pour cela invoquer la présence de l'immense levée du Hague-Dicke, qui se trouve beaucoup plus loin dans la Hague.

De Foncemagne imitant Sanson, a placé *Coriallo* à Cherbourg, et parmi ses arguments, il cite la *Description historique et géographique* de la France (p. 79) d'Adrien de Valois (p. 79), et une lettre de Richard, duc de Normandie, de l'an 1026, où Cherbourg est nommé *Castellum Carusburc.* Au XIe siècle, Guillaume de Jumièges altéra ce nom et en fit *Chierisburch.*

Au XIIe siècle, Robert Wace écrivit *Chierisborc* ; Orderic Vital et Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, ont latinisé le nom en *Cæsaris burgus (Abrincos, Cæsaris burgum,* et *Constantiam).* Froissart a attribué aussi la fondation de Cherbourg à J. César, mais cette origine n'est pas plus confirmée que celle de Cherebert, petit-fils de Clovis, qui lui aurait donné son nom et qui d'ailleurs n'a rien possédé dans la Neustrie. Une charte de Philippe-Auguste de l'an 1207, cite également *Cæsaris burgo.*

L'abbé Bellay a aussi identifié *Coriallo* à Cherbourg, il croyait que : « Le Pagus Coriovallensis occupait la partie septentrionale du diocèse de Coutances et qu'il avait pour chef-lieu *Coriallum* ou *Coriovallum* ; mais que Coriallum ne peut être placé sur la côte occidentale de la presqu'île du Cotentin. » Cet auteur a été induit en erreur par la carte de Cassini qui était tout à fait insuffisante (1).

Quatre ans après, d'Anville proposa une identification absolument contraire (2). « Il faut chercher la position de *Coriallo* à l'extrémité du Cotentin, que l'on nomme la Hague, sur le rivage de la mer, où une route vient aboutir et se terminer... on la reconnaît véritablement dans le nom de *Gouril* (*sic*), qui est celui d'un petit hâvre entre des falaises, sous le cap de la Hague, à l'endroit où le continent a le plus de saillie dans la mer. Les XXIXe milles que marque la Table, entre Cosedia et Coriallum, sont très convenables à l'éloignement où se trouve ce hâvre à

---

(1) De Bellay. *Observations sur deux voies romaines qui conduisent de Condate (Rennes), en Bretagne, dans le fond du Cotentin.* — Ext. Mém. Acad. royale, Inscrip. et Bel-Lettres, 1756, T. XLI, p. 563, 583.

(2) D'Anville. *Monuments romains. Notice de l'Ancienne Gaule,* 1760.

l'égard du lieu que j'estime répondre à l'emplacement de Cosedia ».

En effet, la distance du cap de la Hague, à Rennes, s'accorde bien avec la Table de Peutinger, où on lit Coriallo XXVIII, Cosedia XIX, Legedia XLVIIII, Condate ; ce qui fait 97 lieues de Coriallo à Condate, ou 215 kilomètres 500 mètres (1), c'est-à-dire la vraie distance par Avranches et Coutances, par la route actuelle.

L'hypothèse de Coriallo à la pointe de la Hague a été reprise par M. de Rostaing, en 1860.

Mais pour continuer la chronologie des travaux consacrés à cette question, nous citerons encore ceux de M. de Gerville, d'abord celui de 1829 (2), où se basant sur la découverte de substructions d'une simple maison romaine découverte dans la mielle de Cherbourg, à l'est de la ville, ainsi que de tuiles, poteries, figurines en argile, monnaies, et d'un tombeau romain trouvé sur la montagne du Roule, en 1741, avec des monnaies romaines; cet archéologue crut que ces diverses découvertes lui permettaient de fixer l'emplacement de *Coriallo* à Cherbourg.

M. de Gerville est revenu sur cette identification dans d'autres mémoires parus, en 1838 (3), où il prétend que *Coriallo* devait se trouver à 1.200 mètres du port actuel, sur l'emplacement où furent découvertes les figurines en terre cuite. Cette thèse a été combattue par M. Asselin (4) qui trouvait les mielles trop humides pour avoir été habitées jadis.

Déjà Vauban se trouvant à Cherbourg, en 1688 et 1689, avait écrit dans sa description des côtes et de la ville de Cherbourg : « Quoique je ne voie rien qui marque le temps que Cherbourg a été bâti, on voit assez manifestement que ça été une forteresse des Romains, car leur manière de bâtir paraît encore dans les murs du château... »

Une des hypothèses les plus bizarres a été émise par Spruner

(1) La lieue gauloise étant comme le mille romain d'environ 2.222 mètres.

(2) De Gerville. *Recherches sur le pays des Unelli*, Extr. Mém. Antiq. de France, p. 277.

(3) De Gerville. *Des villes et voies romaines en Basse-Normandie et de leur communication avec Le Mans et Rennes*, Valognes, 1838 ; suivi d'un Supplément au Mémoire sur les voies romaines en Basse-Normandie, Valognes, imp. Carette-Bondessein.

(4) A. Asselin. Supplément à la Notice imprimée, en 1830, sur la *Découverte des restes d'une habitation romaine dans la mielle de Cherbourg. — Découverte d'une ville de Coriallum dans la mielle de Cherbourg*, Cherbourg, imp. Boulanger, 1832.

et Menke, auteurs d'un atlas ou *Coriallo* de la Table de Peutinger est placé à Brest (1); cette identification a été recopiée par un autre allemand, Ukert (2), qui croyait que Coriallo devait être placé à Brest ou à Crozon ; cette erreur provenait de ce que ces auteurs ont étudié les éditions allemandes de la Table, publiées par de Scheyb et Mannert, où le tracé de la voie qui relie *Cosedia* à *Coriallo* a été omis.

M. Liger a émis une hypothèse tout aussi curieuse en plaçant Coriallo presqu'aussi loin, à Corseul, dans les Côtes-du-Nord, où on a placé Fanum-Martis.

Le géographe Brué a adopté l'opinion de d'Anville et a placé *Coriallo* au cap de la Hague.

De nouveau, vers 1860, la Commission de la Topographie des Gaules chargée par Napoléon III de dresser la carte de la Gaule sous le proconsulat de César, s'occupa aussi de *Coriallo* et des villes antiques de cette région. Puis, à l'occasion de la 27e session du Congrès scientifique de France, tenue à Cherbourg, en septembre 1860, le capitaine de frégate E. de Rostaing a consacré une longue étude, très documentée, sur l'emplacement possible de Coriallo, qu'il fixa dans l'anse de Saint-Martin-Hague (3); il s'appuie rigoureusement sur la Table de Peutinger qui le met à 97 lieues gauloises ou 215 kilomètres de *Condate* et *Coriallo*, et se trouve d'autre part à XXVIIII (29 lieues gauloises, ou 64 kilomètres 500) de *Cosedia*, localité éloignée elle-même de 68 lieues gauloises ou 151 kilomètres de Condate, et oblige à la mettre à 20 kilomètres au sud d'*Alauna* (le chiffre 20 exprime la différence entre 171 et 151 kilomètres. Comme la Table de Peutinger mentionne entre Condate et Coriallo, 97 lieues, soit 215 kilomètres, et que de Rennes à Cherbourg il n'y a que 192 kilomètres, soit 23 kilomètres de moins qu'il ne faudrait, peut-être cet argument doit-il suffire pour opter pour Saint-Martin-Hague, bien que l'on ne trouve pas souvent les mesures exactes fixées sur la Table.

M. de Rostaing a relevé l'orthographe de Goury indiquée à tort par d'Anville comme étant Gouril, et il a supposé que l'anse de

(1) *Atlas antiq.* tab. XVIII.

(2) *Géographie der Griechen und Romer*, *Weimar*, 1832, T. II, 2e part., p. 486.

(3) E. de Rostaing. *Coriallo et le Pagus Coriovallensis du Cotentin ou étude géographique et hydrographique sur les ports celtiques de Coriallo, Corbilo et Itkin, ainsi que sur les rivages des Corivelônos et des Corivallenses.*

Saint-Martin-Hague située plus à l'est du cap de la Hague, en face de l'Angleterre, à 3 kilomètres de Goury et comprenant le port des Vaux à l'ouest, le hâvre de Plainvic à l'est, abrité par le raz Blanchard, à 1 kilomètre du cap, a pu servir de port de passage et que sa position convenait parfaitement à *Coriallo*. Toutefois, il faut reconnaître que jusqu'ici aucun souvenir historique de port n'existe pour Goury, ni pour Saint-Martin-Hague, pas plus que de découvertes de substructions romaines; mais la Table de Peutinger et la Chronique de Fontenelle n'indiquent pas que Coriallum fut un port ou une position maritime. La première mention d'un port dans la Hague remonte au XIe siècle, dans l'acte de mariage de Richard III, roi d'Angleterre, avec la princesse Adèle, à laquelle il donne, en 1026, « *pagum qui dicitur Haga cum sylvis et portu maris* [1] ».

Vers 1860, et depuis, on a cherché à faire un port à Saint-Martin-Hague ; l'emplacement a une réelle importance stratégique, puisqu'on y a établi un sémaphore et un fort.

Nous avons tenu à rappeler ici à peu près toutes les hypothèses émises sur l'emplacement de Coriallo, que nous croyons pouvoir être fixé à Cherbourg, malgré les distances des Itinéraires ; car la pointe de la Hague n'a fourni aucun document archéologique.

On avouera que Coriallo avait une certaine étendue et que des substructions d'édifices importants auraient dû être découverts déjà, si cette ville avait existé à Goury ou dans l'anse de Saint-Martin.

ALAUNA. — La Table de Peutinger mentionne *Alauna* comme point de départ d'une voie se rendant d'Autricum (Chartes) ; elle passait par les villes suivantes : Autricum (Chartes), Subdinum (Le Mans); Nudionnum (Séez), Aragenue (Vieux), *Augustoduro* (Bayeux), *Crouciatonum* (Bapaume), et enfin *Alauna* que l'on a identifié à Alleaume, dépendance de Valognes. L'Itinéraire d'Antonin mentionne une voie romaine partant d'*Alauna* et aboutissant à *Condate* (Rennes), dont la longueur était de LXXXVII milles (193 kil. 335 mètres); elle passait par *Cosediæ* (Cosedia, Consedie, Cosædiæ) que l'on a identifiée à Coutances, Fano Martis, Ad Fines, et enfin *Condate*.

D'*Alauna* à *Aræгenue* la distance mentionnée est 51 lieues

(1) *Spicilegium Acherii*, p. 390.

gauloises ou 113 kilomètres; or de Valognes à Argences, il y a 112 kilomètres, c'est une preuve de plus qu'Alauna doit être fixé à Valognes.

Dès 1691 ou 1695, M. de Foucault, conseiller d'Etat, intendant de la généralité de Caen, découvrit à Alleaume, faubourg de Valognes, des antiquités et des substructions, notamment un théâtre, les fouilles furent dirigées par le Père Dunod et Dom Bernard de Montfaucon, 200 ouvriers furent occupés pendant longtemps à ces fouilles; les objets reproduits dans le Recueil d'antiquités et l'Antiquité expliquée de de Caylus. C'est à partir de ce moment que l'on a disserté pour savoir si on devait placer en ce point *Alauna* ou *Crouciatonum*. Mais, avant la découverte de Foucault, en 1695, Nicolas Sanson avait déjà placé Alauna à Valognes, sur sa carte de 1627 : cette carte se trouve jointe à un *Traité* publié, en 1641. Une traduction de César accompagnée de notes dues à d'Abbancourt adopte aussi cette hypothèse.

En 1760, d'Anville proposa de fixer Alauna aux Moitiers d'Alonne, dont le dernier mot rappelait, en effet, celui de la ville antique.

Depuis cette époque, de nombreux travaux ont été publiés sur Alauna et Alleaume (1).

Dans sa Géographie de la Gaule (T. IV, p. 137) M. Desjardins a fixé aussi *Alauna* à Alleaume (faubourg de Valognes), tandis qu'en parlant de l'Itinéraire d'Antonin et de la voie d'*Alauna* à *Condate*, il identifie exactement Alauna à Valognes (T. IV, p. 63).

Nous ajouterons après cet auteur que les distances des Itinéraires et l'importance des monuments romains découverts à

---

(1) *Bibliographie d'Alauna*. — Journal des Savants, 1695, p. 449, *Nouvelles recherches de la France*, T. II, p. 329 et suiv. — Caylus, *Recueil d'Antiquités*, T. VII, p. 315. — De Montfaucon, l'*Antiquité expliquée*, T. III, 2e partie, p. 202 à 248. — *Journal de l'arrond. de Valognes*, 1838. — De Gerville, *Monuments romains d'Allaume*, Valognes, 1844, 19 p. — *Plan d'Alauna* dans l'Atlas de la Soc. des Antiq. de Normandie, pl. X, 1829. — De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, 3e partie, p. 38, et l'*Abécédaire (Ere gallo-romaine)*, p. 38. — *Congrès arch. de France*, T. XXIV, p. 331, 345. — L. Dubois *Arch. de la Normandie*, T. II, p. 225. — Delalande, Mém. Soc. Antiq. de Normandie, T. XIV, p. 317. — Abbé Lalmand (Rev. archéol. du départ. de la Manche), p. 184. — Fagart, *La Victoire* (Mém. Soc. arch. et littér. de l'arrond. de Valognes), T. III, p. 115 à 123. — Abbé Adam, *Notice hist. sur la chapelle de N.-D. de la Victoire*, Valognes, 1891. — Abbé Adam, *Les ruines romaines sur l'emplacement d'Alauna et l'église d'Alleaume* (Extr. La Normandie monum. et pittor., édit. Lemâle, Manche, 1re part., 1899), p. 220 à 222. — Voisin, *Invent. des découv. arch. du dép. de la Manche*, p. 101 à 102, Cherbourg, Le Maout, 1901. — Abbé Adam, *Valognes (Alauna)*, *Cherbourg et le Cotentin* (Congrès de l'Assoc. franc. p. l'av. des Sciences, 1905), p. 584 à 592, fig.

Alleaume, l'un des faubours de Valognes, ne laissent plus de doute sur son emplacement en cet endroit.

Lorsqu'on fit les fouilles, en 1695, le nommé Le Parmentier avoua que sur son terrain, il avait enlevé beaucoup de cendres et que depuis, on en avait retiré plus de 4.000 mètres cubes. D'ailleurs, les terres noires plus ou moins saturées de cendres s'étendaient sur une distance de un kilomètre de longueur autour des ruines.

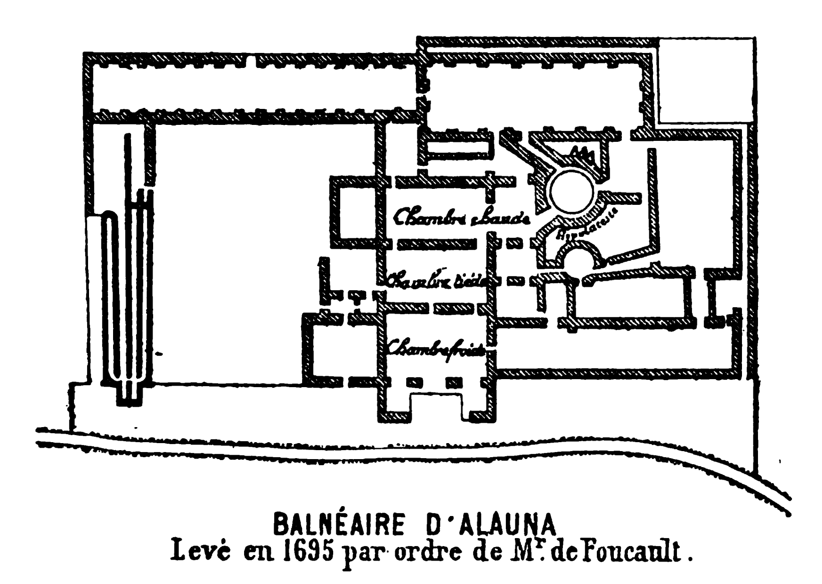
PLAN
des terrains qui comprennent les débris
d'ALAUNA



Balneaire. — Cet édifice est appelé aujourd'hui le *Vieux-Château-des-Bains*; il était encore très bien conservé, en 1695, lorsque M. de Foucault le fit fouiller et lever le plan : les grands pans de murs qui existent encore sont constitués d'assises de blocages séparés par des rangs de briques, donnent une idée de l'importance de cette construction.

Cet édifice mesurait 270 pieds ou 45 toises de long ($87^{m}70$) sur 25 environ de large ; il y avait trois chambres de bains, un *frigidarium*, un *tepidarium*, un *sudarium* ; en outre, un bassin circulaire de 22 pieds de diamètre (4 mètres) était placé sur douze petits piliers d'hypocauste servant à chauffer l'eau venant de la fontaine du Bus, au Bas-Catelet, par un petit aqueduc souterrain, dont on a découvert deux regards, vers 1840, en plantant des pommiers. En 1773, le propriétaire des bains fit briser la piscine des baigneurs et les petits fourneaux ; il employa la mine pour

tout détruire et il n'y put réussir complètement. « Les murs ont encore 35 à 40 pieds de hauteur (13 mètres) et depuis 3 à 6 pieds d'épaisseur) 1 mètre à $1^{m}60$). Ces murs sont composés de petites pierres posées par lits, taillés carrément sur 4 ou 6 pouces ($0^{m}10$ ou $0^{m}16$) de face extérieure et 4 ou 5 pouces de cube ($0^{m}10$ ou $0^{m}13$). Toutes les ouvertures étaient en plein cintre. On a employé, dans les arcs, de la brique alternativement posée avec de petites pierres pour maintenir les bandeaux des cintres (1) ».



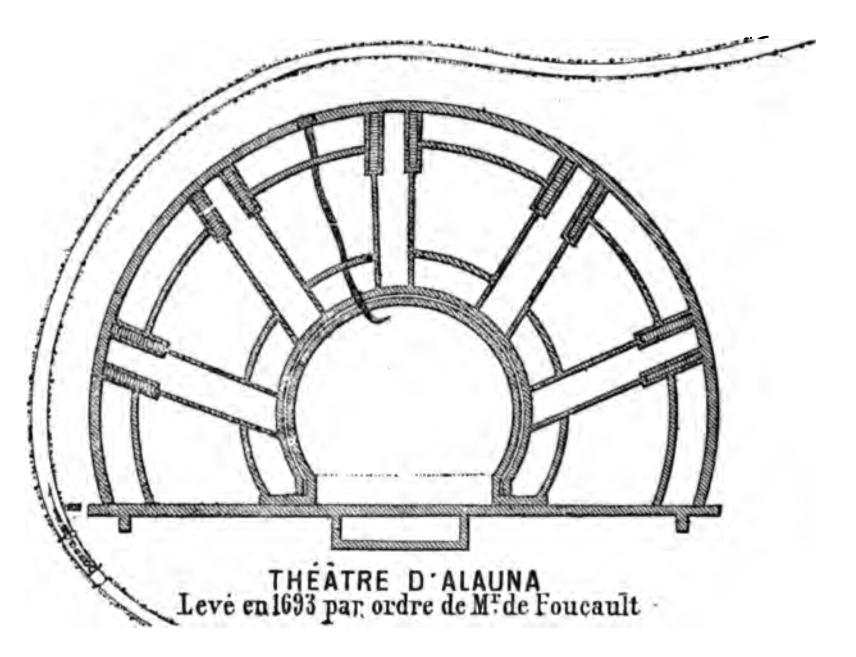
BALNÉAIRE D'ALAUNA
Levé en 1695 par ordre de Mr de Foucault.

Pour se rendre au Balnéaire, il faut prendre entre les nos 57 et 59 de la rue des Religieuses, un chemin dit du Vieux-Château, que l'on suit sur 500 mètres environ ; les ruines sont à gauche, après avoir croisé deux autres chemins, un peu au-delà de la ferme des Miquelets.

Le Théâtre. — Ce monument est situé au *Bas-Catelet*, dans un endroit nommé les Buttes, où l'on voit encore les restes du mur d'enceinte, dans une haie, près de la Dingouvillerie ; pour

(1) Caylus. Rec. des Antiquités, pl. xc. Supplém. Plan géométrique de la piscine levé en 1765 par M. Cérès, ingénieur des Ponts et Chaussées. — Dom Bernard de Montfaucon, *L'Antiquité expliquée*, 1722, T. III, 2e part., chap. I, p. 202, pl. CXXII, grand plan du balnéaire levé en 1695, et reproduit par Folliot de Fierville, sur sa carte de Valognes, en 1880. — De Hesseln, *Dictionnaire*, VI, p. 455. — J.-L. Adam, *Notice hist. sur la chapelle de N.-D. de la Victoire*, p 15.

s'y rendre, on suit la route du Vieux-Château pendant 800 mètres, au-delà du réservoir des eaux de la ville ; il fut détruit par le nommé Cardine, propriétaire des Buttes, de 1825 à 1835 : ses dimensions correspondent à celles des théâtres de la Gaule (1). Montfaucon dit même qu'il était plus grand que ceux de Sagonte, Pola et Pompée ; il a donné une gravure des ruines de ce monu-



THÉATRE D'ALAUNA
Levé en 1693 par ordre de Mr de Foucault

ment encore bien conservé, en 1695. Au lieu d'être un simple hémicycle, comme la plupart des théâtres romains, il était en forme de fer à cheval ; son diamètre était de 34 toises ou 204 pieds (66m25) et la ligne qui le terminait n'était que de 32 toises ou 192 pieds (63m35). L'orchestre avait 12 toises 1/2 de diamètre ou 75 pieds (24m75). Le *proscenium* avait 57 pieds de long (18m80), sur 12 de large (4 mètres). Le *pulpitrum* avait 43 pieds de long (14m20), sur 12 de large (4 mètres) : il y avait deux *precinctions*, sans compter celles qui le terminaient, et dix escaliers rangés deux à deux, se dirigeant obliquement de haut en bas (2).

(1) Celui que nous avons découvert à Pîtres, en 1900, et celui de Berthouville (Eure), mesuraient 85 mètres comme plus grand diamètre, soit 20 mètres de plus.

(2) De Caylus, T. III, 2e part., p. 248. · Montfaucon, T. III, p. 232, 248, 249 (ch. V), pl. CLXV.

On a découvert, vers 1800, la trace de deux vomitoires, deux monnaies de Lucile, de Faustine, d'Antonin, de Marc-Aurèle; une grande contre-marque de théâtre *(tessera)* portant d'un côté le chiffre I, et de l'autre, neuf points ronds (1er rang, 9me place ?). Cet objet a été cité par Magnin dans ses *Origines du Théâtre* et présenté par Ampère à l'Académie des Inscriptions : on en a trouvé un semblable en Algérie, près de la ville de Chelina (province de Constantine).

Les quelques monnaies trouvées au Catelet feraient croire que la ville romaine fut anéantie, vers la fin du ive siècle et plutôt pendant le ve, car les plus récentes étaient de Maximus Magnus; la destruction d'Alauna pourrait être contemporaine de Flavius Victor, fils de Maxime, gouverneur de la Grande-Bretagne, battu et tué par Théodose-le-Grand à Aquilée, en 388; le fils du vaincu regagnant la Grande-Bretagne aurait exercé sa vengeance sur la dernière ville romaine du continent (1).

Castellum. — En allant du balnéaire au temple de la Victoire, dans le second champ à gauche, après l'avenue de la Dingouvillerie, au Câtelet, on voit dans la haie, sur une longueur d'environ 35 mètres, des ruines romaines assez importantes que le P. Dunod prit, en 1695, pour les restes d'un ancien Hôtel de la Monnaie, à cause des nombreuses monnaies qu'il y trouva. Ces murs de 1m67 d'épaisseur sont peut-être l'enceinte du *castrum* qui devait entourer la ferme actuelle du Castelet. Dans l'herbage où ils sont placés, près du chemin, du côté du Castelet, on peut voir un tronçon de ces murs, en retour d'équerre. Au centre a pu se trouver un *castellum*. Quant au forum où devaient converger les routes de Coriallum à Cosediæ, et d'Alauna, par Crouciatum à Arægenue, il pouvait se trouver près du temple de la Victoire, dans le groupe des maisons actuelles ; et la *basilique*, en face le temple, près de la route de Valognes à Paris; mais ce ne sont que de pures hypothèses.

Le Temple. — Bien que la chapelle de la Victoire s'appelât toujours chapelle du Castelet, avant 1643, époque à laquelle le V. P. Eudes lui donna sa dénomination actuelle, M. l'abbé Adam

---

(1) Les trois clichés représentant le plan d'Alauna, le balnéaire et le théâtre, nous ont été gracieusement prêtés par M. l'abbé Adam, et sont extraits de sa notice : *Valognes (Alauna)*, publiée dans l'ouvrage *Cherbourg et le Cotentin*, 1905.

prétend, en se basant sur l'opinion publique, que cette chapelle aurait été bâtie sur l'emplacement d'un temple romain de la Victoire; de même que l'église Notre-Dame d'Alleaume aurait remplacé un temple de Jupiter Custos ? (1)

Un pélerinage très suivi avait lieu dans cette chapelle, on venait intercéder une statue de la Vierge du XIVe siècle, qui se trouve actuellement dans l'église Notre-Dame d'Alleaume.

COSEDIA. — La Table de Peutinger mentionne *Cosedia*, tandis que l'Itinéraire d'Antonin mentionne *Cosediæ* sur la voie de Condate à Alauna, et offrent *Cosedia, Consedie, Cosædiæ*. M. Desjardins a opté pour Cosedia. On a identifié cette ville à la *Flavia Constantia* du IVe siècle, chef-lieu de la *Civitas Unellorum*, dans la Lyonnaise. *Cosedia* se trouve reliée à *Coriallo* sur la voie de Genabum (Orléans) à Coriovallum (Cherbourg ?). Cosedia était donc à la bifurcation de deux voies romaines. Sur la Table de Peutinger, Cosedia figure avec une tourelle qui sert à désigner ordinairement les colonies d'Afrique, elle devait sans doute indiquer la capitale des Unelli ; toutefois, ce signe se trouve entre *Cosedia* et *Crociatonum*, on ne peut affirmer à quelle localité il s'applique. La distance mentionnée sur la Table de Peutinger entre Condate et Cosedia est de 68 lieues gauloises (151 kilomètres) : ce point doit donc être à 9 lieues gauloises au sud d'Alauna, ce chiffre exprimant la différence entre 68 et 77, inscrit en tête de toutes les éditions de l'Itinéraire d'Antonin, distance conforme, d'ailleurs, à la distance réelle sur le terrain de Rennes à Valognes par Avranches, qui donne de 170 à 171 kilomètres. M. de Rostaing croyait que ce point commun devait être fixé vers le Val-Besnot, hameau de la commune de Vindefontaine.

Le premier, Nicolas Sanson fixa *Cosediæ* à Coutances et supposa que *Constantia* était un nom donné postérieurement à la même ville.

L'abbé de Bellay qui proposa Montgardon, se basa, pour adopter l'hypothèse de Sanson, sur la découverte d'une voie romaine signalée déjà par Mariette, ou *Chemin-Perrey*, entre la lande de Saint-Patrice-de-Claids (où il existe encore un hameau

---

(1) M. l'abbé J.-L. Adam. *Notice sur la chapelle de Notre-Dame de la Victoire*, p. 19 et suiv. — M. l'abbé J.-L. Adam, *Valognes*. Ext. de *Cherbourg et le Cotentin*, (Cong. Assoc. franc. p. avanc. des Sciences, Congrès de Cherbourg, 1905, p. 591.

de *Rue-Perrée*, et Périers, le long de la vieille route d'Alleaume à Coutances (1).

D'Anville plaçait *Cosedia* à la Haye-du-Puits ou à Montgardon. Pour M. de Walkenaer, *Cosedia* doit être placé au Pont-Tardif ou à la Cousinière, à 2 kilomètres au sud de Perriers, sans doute à cause du faible rapprochement que l'on remarque entre les noms *Cousinière* et *Cosedia* ; mais sur le territoire de ce modeste hameau, on n'a trouvé aucune ruine, ni objets romains.

Dans une notice intitulée *Les voies romaines et villes romaines du Cotentin*, dont trois articles ont paru, vers 1885, le capitaine Tauxier répondant à deux articles précédemment publiés par M. l'abbé Pigeon (2) prétend que l'on doit placer *Cosedia* à Mont-Castre, puisque d'après l'Itinéraire d'Antonin, d'Alauna à Cosedia il y a 20 milles romains, qui correspondent au 29 kilomètres séparant Valognes de Mont-Castre.

Nous n'insisterons pas plus sur toutes ces variantes, car Coutances a donné assez de vestiges romains pour pouvoir revendiquer comme origine l'antique *Cosedia*.

A ce propos, nous rappellerons qu'Ammien Marcellin, qui écrivait trois siècles après Strabon, nous a parlé de *Castra Constantia*, qu'il plaçait près de l'embouchure de la Seine, à 120 kilomètres de Coutances (3).

Bien que l'on ait identifié aussi *Castra Constantia* avec Coutances, nous ferons remarquer qu'aucuns vestiges de camps importants n'ont été signalés : il faut donc probablement renoncer à y placer les camps de Constance Chlore destinés à préparer un débarquement en Angleterre. On a sans doute été frappé par le mot *Constantiæ* mentionné dans la Notice des Gaules, au temps d'Honorius. D'ailleurs, on retrouve *Constantia* sur la Notice des dignités de l'Empire, au temps de Valens : et le moine Jonas, au début du VIIe siècle, dans la *Vie de Saint-Colomban*, cite aussi Constantiæ, à propos d'un des disciples de ce saint, nommé Potentin, qui fonda un monastère, vers l'an 600, dans le voi-

---

(1) Entre Saint-Patrice et Carentan, on remarque la *Rue-Perrée*, le Haut-Perrey, (hameau de Nay), la Chaussée (hameau de Saint-Eny), qui portent des noms bien significatifs et correspondent peut-être à une voie, non indiquée, reliant *Grannonum* à *Crotiatonum*.

(2) Mém. Soc. arch. de la Manche, T. XII, p. 96, et T. VI, p. 122.

(3) *Ammiani Marcellini rerum gestarum*, lib. XV, c. XI.

sinage de la ville : « *in Constantiae urbis suburbanis monachorum cœtum colligit* ».

L'évêque Saint-Lô signait, en 549 : « *Episcopus ecclesiae Constantiae* ». Ce nom s'est perpétué jusqu'au XVIIe siècle et paraît s'être communiqué au pays voisin, notamment aux prairies basses qui entourent Carentan et qui répondent à la région du Cotentin.

Dans ses *Conjectures sur Coutances*, de Mons a rappelé les diverses découvertes de substructions, qui permettent de supposer que *Cosedia* se trouvait le long du coteau au pied duquel le ruisseau de Bulsart coule à l'ouest, entre l'Eclusequette et les Piliers, c'est-à-dire au niveau du milieu de la rue de Tourville, et à l'extrémité Est de la rue d'Egypte ; le centre de ces habitations se trouvait aux environs de la Croûte-aux-Moines et de la rue du Château-Pisquigny où l'on a reconnu des substructions antiques, des tuiles et beaucoup de poteries. Ce fut du reste, en 1793, qu'en construisant la route de l'Ouest, on découvrit entre la rue Saint-Nicolas et celle du Château-Pisquigny, beaucoup de fondations d'habitations romaines, des monnaies impériales, des vases en terre rouge, vernie et noire, l'un d'eux contenait des monnaies de Claude, Néron, Hadrien et portait le nom du potier SVRINA.

En 1830, dans un jardin situé rue de Soulle, on a trouvé plusieurs vases antiques en bronze vendus à Villedieu pour les fondre.

En 1831, en perçant une nouvelle rue destinée à faire communiquer la rue Saint-Nicolas avec la route de l'Ouest, on découvrit des thermes avec un hypocauste, des débris de vases, des poids et des monnaies impériales.

Un autre hypocauste a été aussi trouvé, en 1860, dans la rue du Pertuis-Trouard.

Une véritable voie bordée de constructions importantes gallo-romaines en pierre de petit appareil, orientées est-ouest et occupant 40 mètres de longueur, fut découverte sous un clos planté de pommiers que la ville a acquis, en 1863, de M. Quesnault, elle se prolongeait au-delà de la rue du Château-Pisquigny. La voie formée d'un mortier de chaux et de cailloux, mesurait 6^{m}50 de largeur ; elle se trouvait en contrebas de la route de l'Ouest. M. Quesnault et M. l'abbé Lecanu ont fait des sondages et ont reconnu aussi l'encaissement à 0^{m}50 de profondeur.

Le château Pisquigny (*Pisquillum*), cité dans les actes du Moyen-Age, a pu être la demeure du Préfet militaire ?

Quant à l'existence de très anciennes substructions dans le bas de la ville, elle nous est encore révélée par la présence d'un aqueduc remontant certainement au XIIIe siècle, s'il n'a pas remplacé un aqueduc gallo-romain : il avait seize piliers et onze arches, il mesurait 217 mètres; plusieurs piles non restaurées furent détruites, en 1832, elles paraissaient romaines. Une ancienne restauration des piles date de 1595, et elle a duré 25 ans, ainsi que nous l'apprend une inscription gravée sur une pierre de la quatrième arche. En 1685, c'est-à-dire un siècle après, de nouveau l'eau ne coulait plus. Après des réparations, la distribution de l'eau fonctionna jusqu'en 1741, époque à laquelle de Fontenu publia sa notice sur l'*Aqueduc des Piliers de Coutances*. M. Quesnault prétend que ce qui existe de ce monument ne remonte pas au delà de 1277, date à laquelle le couvent des Dominicains en assura la construction pour ses propres besoins : mais il est peu probable qu'une semblable construction ait été faite simplement pour ce couvent [1]. Nous n'osons insister sur son origine, d'après ce qui reste, et se trouve presque entièrement recouvert de lierre.

Dans la rue d'Egypte, M. Quesnault a remarqué des substructions et des poteries variées, lorsqu'on creusa pour établir des fondations dans la propriété qu'il venait de vendre.

La collection Dolley renfermait de nombreux objets et des figurines trouvées sur l'emplacement de *Cosedia*. En 1879, à sa mort, quelques poteries seulement ont été acquises pour le musée, le reste a été dispersé et aucune notice n'avait été rédigée sur les découvertes : elle renfermait des monnaies du Haut-Empire trouvées rue Neuve, de 1831 à 1849 et en 1860 ; dans la rue d'Egypte, en 1850; dans le jardin de l'Evêché, en 1859; dans la rue du Perthuis-Trouard, en 1860 ; près du lycée, dans le quartier de la Poissonnerie, un petit vase oblong en terre noire, une épingle à cheveux dans un cercueil en pierre, à la Boudière ; des monnaies à Guerney et au pont de Soulle.

Nous noterons encore d'autres découvertes de substructions, vases, ou monnaies aux environs : à Appeville, Bolleville, Créances, Coutrières, Equilly, Gorges, Herenguerville, Mont-

(1) L. Quesnault. *Recherches sur l'aqueduc de Coutances.*

martin-sur-Mer, Laulne, La Vendelée, Le Plessis, Lingreville, Montchaton, Monthuchon, Montmartin-sur-Mer, Nicorps, Quetreville, et Videfontaine.

CROVCIACONNVM ou CROCIATONUM. — Le premier, Ptolémée cite *Crouciatonum-Unellorum* comme le chef-lieu des Venelli au IIe siècle. La rivière l'Ouve dont le mot latin UVA semble rappeler le nom, aurait été jadis la limite de leur territoire ? le V ayant été changé en U : à l'appui de cette thèse, on cite *Alauna*, dont le nom précédé d'un V est devenu Valauna, puis Valognes.

Crociatonum est cité sur la liste des soixante peuples de la Gaule chevelue qui ont formé les soixante cités des trois provinces d'Auguste (Celtique proprement dite). II. Vingt-deux peuples entre la Loire et la Belgique. 40-17. Unelli (peuple), Unellorum (cité), Crociatonum (centre) : leur nom se trouve dans la Celtique de César, en 58 avant notre ère, et se retrouve en l'an 27 av. J.-C., dans la Lyonnaise, au rang des *civitates stipendiariae* comme ville des *Unelli*.

Nicolas Sanson avait placé *Crociatonum* à Carentan, sur sa Carte de 1627 et son Traité, ainsi que sur celle de 1641, et les notes placées en tête de la traduction de César, par d'Ablancourt.

En 1739, Dom Bouquet publia une carte conforme à celle de Sanson et aux idées de Le Beuf ; il plaça *Crociatonum* à Carentan, ensuite à Saint-Côme, puis en 1747, il le reporta à Couvains, près de Saint-Lô.

D'Anville l'avait placé, en 1746, à Alleaume (Alauna), sur la carte de son Histoire de France.

En 1756, dans un mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'abbé Belley (1) combattit les opinions de Sanson et de Le Bœuf, et s'appuyant sur les distances de l'Itinéraire, il fixa *Crociatonum* à Alleaume, près de Valognes, parce qu'en 1695, on y avait trouvé les ruines importantes (celles d'*Alauna*) ; tandis qu'il plaçait *Alauna*, aux Moitiers d'Alonne, près Carteret, à cause du dernier mot composant le nom de cette commune.

Quatre ans après, en 1760, dans sa *Notice de la Gaule*, d'An-

(1) Abbé Belley. *Mémoire sur une voie romaine qui passait de Valognes à Vieux, près de Caen et ensuite à la ville du Mans.* (Mémoires de littérature, 2 juin 1756, p. 476).

ville maintient ces deux localités, mais fixe *Coriallum* à Goury, et Cosediæ à Montgardon.

Walkenaer a hésité entre Turqueville, Audouville et Sainte-Marie-du-Mont, situés près de Saint-Côme-du-Mont.

On a voulu fixer *Crouciatonum* à Barfleur, parce qu'Orderic Vital a mentionné dans le *Vicus Carentonus* le très ancien port de Barbaflot, situé sur un des gués de la Vire, et florissant, dès le XII[e] siècle : mais cette opinion semble ramener son emplacement beaucoup plus bas, à Carentan, là où la Toute et la Vire se réunissent et forment un chenal peu profond, dans une anse aujourd'hui inabordable et marécageuse.

De Gerville, le colonel Lapie, de Caumont, de Kerviler, A. Bertrand, Le Canu et de Potiche ont adopté la théorie de Dom Bouquet, en fixant *Crociatonum* à Saint-Côme ; tandis que le chanoine Pigeon, et M. Longnon, préfèrent Carentan. M. Desjardins se basant sur les XXI lieues gauloises (46 kilomètres) mentionnées comme séparant *Augustodurus* (Bayeux) de *Crouciatonum*, fixe cette antique localité d'abord à Carentan [1], puis à Bappaume, hameau rapproché de Beuzeville-au-Plain, ce qui a permis à M. Liger [2], en se servant des mesures de la Table Théodosienne, d'affirmer que *Crouciaconnum* était bien à Beuzeville-au-Plain ou Bappaume et non ailleurs ; il a même fixé son port dans les prairies basses (sans avoir pris soin jusqu'ici de faire des fouilles importantes prouvant le séjour des Gallo-Romains en cet endroit, ce qui serait indispensable pour affermir son hypothèse. M. Lepingard a insisté sur ce point, après s'être rendu à Beuzeville avec une délégation de la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche [3].

En attendant que des substructions importantes aient été découvertes dans cette région de Carentan et permettent de fixer l'emplacement définitif de *Crouciaconnum*, tout ce que l'on pourra écrire restera dans le domaine de l'hypothèse.

FANUM MARTIS. — D'après d'Anville, *Fanum Martis* doit être placé à Montmartin-sur-Mer, près de la rive gauche de la

(1) E. Desjardins. *Géographie de la Gaule-Romaine*, T. III, p. 238.

(2) Liger. *La ville de Crouciatonnum à Beuzeville au Plain (Manche). Réponse à M. Lepingard*, 1896.

(3) Lepingard. *Crouciatonum et le port des Unellicns.* Bull. Soc. d'agric., d'arch. et d'hist nat. de la Manche.

Sienne et de son embouchure ; c'est aussi l'opinion de M. de Rostaing, tandis que M. de Gerville le fixait à Saint-Pair, au sud et près de Granville ; d'abord à cause de la conformité des distances, 27 lieues gauloises, et aussi par la conformité du nom de *Fines* avec celui de *Feins*.

Les manuscrits B et C de l'Itinéraire publiés par Wesseling donnent tous deux de *Condate* à *Fano Martis* 46 lieues gauloises, qui font 102 kilomètres ; or il y a 103 kilomètres de l'église de Rennes à Montmartin, par Bazouges, Pontorson, Larive, Genets et Brehal, en passant par la baie du Mont-Saint-Michel.

Dans la partie consacrée à l'étude des voies antiques, nous avons rapporté l'hypothèse de M. le chanoine Pigeon qui a remarqué que l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger mentionnant tous deux 32 milles pas entre *Cosedia* et *Legedia*, il en conclut que *Fanum Martis* remplaçant Legedia sur un des Itinéraires, *Fanum Martis* aurait précédé le nom de Legedia ; le nom du temple aurait été remplacé par Legedia, puis par *Ingena Abrincatuum*, et enfin par *Abrincae*. Toutefois, il existait un autre *Fanum Martis*, chef-lieu des *Curiosolitae* qui a été identifié à Corseul ou à Dol. Les substructions d'un temple ont été retrouvées à Corseul.

AD FINES. — M. de Gerville a proposé d'identifier *Ad Fines* à Feins, éloignée de 30 kilomètres environ de Condate (Rennes), parce qu'à cette localité se trouve indiquée la route directe de *Condate* (Rennes) à *Cosedia* (Coutances), et aussi par la similitude des deux noms. *Ad Fines* étant mentionné à 17 ou 19 lieues gauloises de Condate, soit 38 ou 42 kilomètres, devait se trouver entre Feins et l'emplacement occupé actuellement par un château en ruines dépendant de Saint-Aubin-d'Aubigné. Nous remarquerons que *Fines* devait aussi se trouver à la frontière de deux peuplades, et ici il devait désigner la limite des territoires des *Redones* et des *Curiosolitae*.

GRANNONUM. — Le nom de *Grannonum*, nous est révélé par la Notice des Dignités de l'Empire romain, à la fin du IV[e] siècle de J.-C. comme un poste sous les ordres du *dux Tractus Armoricani et Nervicani*, à la suite d'*Abrincatae* (Avranches), où habitait le *Praefectus militum Grannonensium*.

Quant au poste de *Grannona* établi *in littore Saxonico*, il était distinct de *Grannonum*. M. Desjardins a placé Grannona vers

Guérande. Comme ces deux noms ne figurent pas sur les Itinéraires romains, il est impossible d'être affirmatif dans leur identification, puisque la Notice des dignités de l'Empire est postérieure de près d'un siècle à la Table de Peutinger.

Aussi les archéologues ont émis sur son emplacement les hypothèses les plus variées. Dès 1642, Sanson fixait *Grannonum* à Granville (1). D'Anville plaçait *Grannona* à Port-en-Bessin (2), ainsi que de Reichard (3); Valois (4) rapprochait ce nom de *Gravinum*, Grainville-la-Teinturière, arrondissement d'Yvetot (Seine-Inférieure). La Barre plaçait *Grannonum* à Saint-Renan, à 13 kilomètres nord-ouest de Brest (5); de Gerville, à Portbail, à l'ouest du Cotentin, parce qu'on y a découvert de nombreux débris romains, un aqueduc souterrain et des sarcophages entre la Chapelle-Saint-Martin et Goucy (6). M. Quesnault adoptait l'opinion de M. de Gerville (7). M. Rostaing songeait à placer *Grannonum* ou *Grannona* à Cherbourg même (8); mais si on adoptait cette hypothèse, il faudrait renoncer à y placer *Coriallo*, ce qui est généralement admis.

Est-il possible de placer *Grannonum* à Granville, comme l'a proposé Walckenaër, puisque la ville moderne n'existe que depuis le commencement du XVe siècle ? par suite, le nom relativement moderne de cette localité ne peut rappeler celui de *Grannonum*.

M. Desjardins dans sa *Géographie de la Gaule*, T. Ier, p. 336, propose de placer *Grannonum* à la pointe de la Hague, ou à Granville (p. 331), ce qui est bien différent ; on a cependant trouvé des antiquités romaines au sud de Granville, à Saint-Pair.

L'hypothèse de M. de Gerville le plaçant à Port-Bail, offrait une moyenne, comme distance, entre les identifications de M. de Rostaing, qui adoptait Cherbourg, et celles de MM. Sanson et

---

(1) Sanson. *Galliæ antiquæ descript. geograph.*, 1642.

(2) D'Anville. *Notice de la Gaule*, p. 359.

(3) *Orbis*, tab. IX et *Thes.*

(4) *Not. Gall.*, p. 236.

(5) La Barre. *Mém. Acad. des inscrip.*, VIII, p. 419.

(6) De Gerville. *Recherches sur les ports de Barfleur et de Cherbourg*, Ext. Archives de Norm. 1825.

(7) Quenault. *Antiquités romaines et gauloises dans l'arrond. de Coutances.*

(8) De Rostaing. *Ports celtiques. Etude géogr. et hydrogr. sur les ports de Coriallo, Corbilo et Iktin.* Ext. du Congrès scient. de France, 27e session tenue à Cherbourg, 1860, T. II, p. 25.

Walckenaër, qui optaient pour Granville. Devant des hypothèses aussi différentes et des localités aussi éloignées la réserve s'impose.

INGENA ou LEGEDIA. — Dès l'an 50 av. J.-C, d'après César, l'Avranchin était occupé par les *Ambibarii, Ambiliates* ou *Ambivariti*, et par les *Abrincatui*, d'après Pline : la ville principale s'appelait *Ingena* ou *Iggena*, au IIe siècle, et plus exactement en l'an 130, suivant Ptolémée, qui en a fait le chef-lieu des *Abrincatui* (21° 45' long., 50° 45' lat.).

Vers la même époque (150 ap. J.-C.), l'Itinéraire d'Antonin mentionne seulement *Fanum Martis*, remplacé au IVe siècle, sur la Table de Peutinger ou Itinéraire de Théodose par *Legedia*, qui ne figure pas plus que l'*Ingena* de Ptolémée sur d'autres documents. La Notice des dignités de l'Empire romain, au IVe siècle, cite *Abrinca, Abrincae, Abrincatae*, comme lieu de garnison des soldats dalmates.

Ingena figure comme centre de la cité des *Abrincatuorum* et des *Unelli* au 40e rang des Vingt-deux peuples, entre la Loire et la Belgique ; dans les Soixante peuples de la Gaule chevelue, sous Auguste, en 57 avant l'Ere chrétienne ; et ensuite, en l'an 27 dans la *Provincia Lugdunensis*, au groupe des *Civitates stipendiariae*, comme chef-lieu des *Abrincatui*.

Dans la Notice des Provinces, au Ve siècle, se trouve mentionnée la *Civitas Abrincatum*, et au VIe siècle, *Abrincatae urbs*, dans Grégoire de Tours. Certains étymologistes, que nous ne suivrons pas, prétendent qu'en celtique, Abrinca signifie l'embouchure d'un cours d'eau.

Comme pour les autres Cités, nous allons rappeler les diverses identifications proposées pour Legedia. Dès 1760, Mme Retau-Dufresne, dans une Histoire manuscrite d'Avranches, s'était occupée avec Pierre Cousin, curé de Saint-Gervais, de l'emplacement qui devait être assigné aux *Diablintes*, aux *Ambibiates* et aux *Ambibarii*. Sous le premier Empire, le baron de Brémenil, maire d'Avranches, rédigea une Histoire d'Avranches, mais les premières feuilles seules furent imprimées, à cause de sa mort qui survint au cours de la publication. Depuis, tour à tour, l'abbé Desroches, E. Le Héricher, le chanoine Pigeon, Fulgence Girard, Alexandre Motet, et surtout E. de Beaurepaire, ont parlé des origines d'Avranches.

M. de Gerville a identifié *Ingena* à Avranches et à Lingreville; pour M. Tauxier, *Legedia* serait une variante de *Cosedia*. Avranches occupant une position élevée, dominant la vallée de la Sée, et vers laquelle convergeaient un certain nombre de voies antiques, a dû nécessairement être occupée, dès l'antiquité la plus reculée. On a beaucoup discuté pour savoir si la ville antique avait été la capitale des *Ambibarii, Ambiates, Ambivariti* et même des *Diablintes* ; sans essayer de trancher cette question trop délicate, nous rappellerons tout d'abord la découverte de monnaies gauloises trouvées aux abords de la ville, sur la place de la Cathédrale, sur la place du Promenoir; et surtout, en 1854, au haut du tertre Saint-Nicolas, la découverte d'un vase en poterie grossière renfermant 365 monnaies gauloises décrites par Lambert.

L'époque gallo-romaine est encore beaucoup mieux représentée à Avranches. Lorsqu'on agrandit l'église Saint-Gervais, on découvrit, le 25 et le 27 novembre 1767, des monnaies de Claude et Trajan, d'autres étaient frustes. Vers 1790, on trouva dans les caves de la rue des Fossés, des ossements humains et un chapiteau toscan. Vers 1810, dans le même quartier, on découvrit une base et plusieurs tronçons de $0^{m}75$ de diamètre, pouvant correspondre à des colonnes de 7 à 8 mètres de hauteur, un fragment d'arcature énorme, des chapiteaux toscans et des blocs équarris de granit provenant d'un vaste édifice antique découvert, près de là, sur le Promenoir. De 1826 à 1829, en perçant la rue Dauphine, dénommée depuis rue d'Orléans, on trouva des quantités considérables de tuiles à rebord, de briques, des murs, du charbon, des poteries rouges, noires et blanchâtres, ainsi que des monnaies romaines. Sur l'enclos Saint-Pierre, en 1827, on découvrit des murs latéraux, des ossements humains, des pierres brûlées, des charbons et des monnaies d'Hadrien, Vespasien, Trajan, Tétricus Junior, Antonin, Tibère, Victorien.

En 1847, lors de la construction de la nouvelle église Saint-Gervais, sous le chœur, on trouva des monnaies, des fragments de poteries, et à une faible profondeur, une aire formée d'écailles d'huîtres pulvérisées, de pierres cassées, le tout recouvert d'une couche de ciment très dur; elle se prolongeait vers le nord et la rue d'Orléans, jusqu'à un mur en briquettes et moellons, où avait eu lieu la découverte de 1827.

Lorsqu'on fit des tranchées pour la canalisation du gaz,

dans le vieux quartier Saint-Gervais, on y recueillit de beaux fragments de poterie rouge ornée. A la bifurcation des rues de la Constitution et du boulevard du Sud, à proximité de l'ancienne voie qui passait au Ragotin et se dirigeait vers le Pontaubault, on recueillit une olla et des vestiges de mosaïque. En 1848, en prolongeant la rue d'Office, au pied de l'ancien donjon, on rencontra des débris de poteries, de verreries, de briques, des entablements, des fûts et des chapiteaux de colonnes, identiques à ceux trouvés, en 1796 et en 1810, ils devaient provenir du même édifice. Ces fragments avaient été utilisés dans des constructions et fortifications du Moyen-Age.

En 1848, également, en construisant dans la rue Morin, on recueillit des monnaies, des poteries ornées et des menus objets, ainsi que quatre petites statuettes en bronze, un dieu Mars casqué, avec sa lance, une Victoire dont les deux ailes avaient été brisées, une biche et une femme debout déposée au musée d'Avranches. Cette dernière, quoique de la Décadence, est bien drapée, les cheveux sont relevés en torsade sur le front et soignés d'exécution, la tête de bonne proportion, la robe est drapée et agrafée sur les épaules, laissant à découvert le cou et les bras; une écharpe est ramenée en avant et soutenue négligemment par le bras gauche, à la hauteur de la ceinture ; malheureusement, le bras gauche a été brisé, la main droite tenait un objet qui a disparu : peut-être était-ce Diane ayant près d'elle un cerf.

En 1856, les travaux importants effectués pour le grand établissement des sœurs du Carmel amenèrent la découverte de vestiges d'habitations antiques, d'écailles d'huîtres, des pierres concassées (comme à Saint-Gervais), une cuiller à parfum, un strigile, trois agrafes dont une émaillée, des bagues, une plaque en bronze circulaire, des perles de verre, une fiole en verre, des pesons en terre cuite, des poteries rouges ornées avec marques de potier, une colonne et un gros bloc équarri en granit, de nombreuses monnaies d'Agrippa, Auguste, Tibère, Claude, Vespasien, Trajan, Hadrien, Antonin, Marc-Aurèle, Commode, Pertinax, Gallien, Tétricus.

Enfin, une piscine avec ses tuyaux a été trouvée place Baudange; des tuyaux du même genre, rue Saint-Gervais; et au Ragotin, des ustensiles de ménage en bronze [1]. Ces découvertes

(1) E. de Beaurepaire. *Avranches*, Extr. de la Normandie monumentale, départ. de la Manche, édition Lemâle.

montrent que la ville antique se développait, au-dessous du *castrum* que devait occuper le préfet de la province, dans toute l'étendue du quartier Saint-Gervais, formant deux groupes principaux d'habitations, l'un auprès de l'emplacement où fut construite l'église de ce nom, l'autre aux abords du Promenoir et de la place Baudange.

LES VOIES GAULOISES ET ROMAINES

Nous pensons que les voies romaines importantes dont le tracé nous a été transmis par l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger correspondent aux principaux chemins dont les Gaulois se servaient et qui furent utilisés ou rectifiés pendant l'occupation romaine.

Du IIe au Ve siècle, plusieurs voies furent tracées dans les départements de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine, pour relier les capitales des *pagi* (Coutances, Avranches et Rennes), qui devinrent des préfectures militaires. L'existence de ces routes nous est révélée par plusieurs chartes du Moyen-Age, des noms significatifs et quelques découvertes importantes.

L'Itinéraire d'Antonin le Pieux, au IIe siècle, et la Table de Peutinger au IVe, ont signalé une voie qui ne se relie pas avec le grand réseau des voies de l'Empire ; elle partait d'Alauna et se terminait à Condate, en passant par *Cosediae, Fanum Martis* et *Ad Fines*.

Déjà, en 1770, l'abbé Belley avait inséré dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, un tableau indiquant quelques-unes des variantes des diverses éditions de l'Itinéraire :

Itinéraire d'Antonin		Manuscrits de la Bibliothèque royale				
	Editiou de Wesseling	A. IXe siècle	B. Xe siècle	C. XIe siècle	D. XIIe siècle	Distances
	Lieues gauloises	Lieues	Lieues	Lieues	Lieues	en mètres
Ab Alauna...	......	.....	....	......	.....	....
Condate......	LXXVII	.....	....	......	.....	....
Cosediæ......	XX	XX	XX	XX	XX	29^k620^m
Fano Martis.	XXXII	XXX	XXXII	XXXII	XXII	44^k430^m
Ad Fines.....	XXVII	VII	XXVII	XXVII	XXVII	39^k987^m
Condate......	XXIX	XVII	XVIII	XVIII	XXIIII	28^k
	108	74	97	98	98	

Le manuscrit du IXe siècle semble le plus se rapprocher de la vérité, mais toutefois rien ne prouve que la distribution des chiffres des distances soit rigoureusement exacte. Ces distances sont marquées en milles romains de 1.421 mètres chacun.

M. de Rostaing a supposé que l'on devait compter les 30 lieues gauloises de *Fanum Martis* à *Alauna*, et non de *Cosedia*, en rectifiant ainsi le manuscrit du IXe siècle.

XX	X	Ab Alauna Cosediæ
XXX	XX	Fano Martis
VII	XXVII	Ad Fines
XVII	XVII	Condate

On doit remarquer que c'est dans les dernières éditions que les chiffres sont les plus élevés, tout en maintenant en tête le chiffre primitif de LXXVII lieues gauloises entre Alauna et Condate : or, si l'on prend soin d'additionner les quatre distances partielles, on ne trouve plus 77 lieues, mais des nombres différents de ce total, variant entre 108 et 97, et offrant 11 lieues d'écart.

La Table de Peutinger, postérieure à l'Itinéraire d'Antonin recopié, en 1265, sur un modèle plus ancien offrait une route plus étendue que la précédente. Le tronçon séparé des autres voies Antonines, était prolongé au nord jusqu'à la mer et se rattachait à l'est et au midi avec les autres voies. Les distances en milles gaulois, de 2.222 mètres, sont ainsi indiquées :

TABLE DE PEUTINGER

	mil. pas.	kilomètres
Coriallo......	....	....
Cosedia......	29 mil. ou	64k438
Legedia......	19 »	42k218
Condate.....	49 »	108k878

La voie mentionnée par la Table de Peutinger, plus longue que celle de l'Itinéraire, offre deux stations de moins, elle semble se confondre avec la route actuelle de Coutances à Avranches. L'Itinéraire d'Antonin offre le plus de difficultés pour fixer l'emplacement de *Fanum Martis* et *Ad Fines*.

Dès 1627, Sanson (1) mentionna deux routes permettant de se rendre de *Coriallo* à *Condate* ; la première passant par Cosediæ

(1) Nicolas Sanson. *Gaule ancienne* et carte de la Gaule. (Bibliothèque nationale).

(Coutances) et *Legedia sive Ingena* (Avranches) ; la seconde se dirigeant d'*Alauna* (Valognes) par *Cosediae* (Coutances), *Fanum Martis* qu'il place à tort à Mortain, et *Ad Fines*, sur le Couesnon, près Pontorson. Cette seconde voie, beaucoup plus longue que la distance réelle, donne ainsi raison des mesures de l'Itinéraire. Nous n'insistons pas sur ce parcours invraisemblable.

En 1760, d'Anville n'admit qu'une seule voie pour les deux itinéraires et, afin de répondre à toutes les mesures, il plaça *Coriallo* à la pointe de la Hague, à Goury, commune d'Auderville, où aucune découverte romaine n'a eu lieu jusqu'ici. Il fixa *Alauna* aux Moitiers d'*Allonne*, qui n'a rien donné comme substructions antiques ; *Cosediae* à Coutances ; *Fanum Martis* à Montmartin ; *Legedia*, au hâvre de Lingreville, localité qui n'a rien donné non plus ; enfin, *Ad Fines* à Huynes, canton de Pontorson, parce que Huynes se prononce *Ines*. Comme on le voit, ces identifications sont uniquement basées sur le rapprochement des noms anciens avec les noms modernes.

En 1792, l'abbé Lefranc, supérieur du séminaire de Coutances, publia une carte portant le titre *Tabula topographyca antiqua pagi Abrincatuorum et Venellorum*. Sur cette carte, il mentionna deux routes, l'une par Cosediæ et Abrincæ, localité qui, pour lui, ne correspondait pas à Legedia. L'autre route partait de Coriallum, arrivait à Alauna, passait au-delà de l'embouchure de la rivière de l'Ay, s'avançait de 4 à 5 kilomètres dans la mer et longeait ensuite le rivage. En face Pirou, il plaçait *Legedia* ; en face Saint-Pair, *Fanum Martis* ; la route aurait traversé ensuite toute la baie du Mont-Saint-Michel, à 25 kilomètres d'Avranches, puis la bourgade de Feins et arrivait à Rennes. Sa carte a été gravée par Dalencour, son manuscrit est à la Bibliothèque de Coutances.

En 1838, de Gerville (1) suivit Lefranc dans ses routes parallèles. Sa première rappelant la Table de Peutinger est celle du géographe Sanson ; elle va de Cherbourg à Rennes, en passant par Valognes, Coutances et Avranches. Sa seconde, ou celle de l'Itinéraire, est

(1) De Gerville. *Mémoire sur les villes et voies romaines du Cotentin* (Mém. Soc. Antiq. de Normandie, 1829-1830). — *Des villes et voies romaines en Basse-Normandie et de leur communication avec le Mans, Rennes et Valognes*, Extr. Mém. Antiq. Normandie, 1838. — *Etudes géographiques et historiques sur le département de la Manche*. — Dans son *Supplément au mémoire sur les villes et voies romaines en Basse-Normandie*, p. 13, M. de Gerville cite une charte de Richard II, duc de Normandie, où il donne à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, l'abbaye de Saint-Pair, où il est dit que ce monastère était borné par *via publica tendente Constantias* : cette charte est reproduite dans la *Neustra Pia*. Donc

empruntée à l'abbé Lefranc ; il lui prend ses stations de Saint-Pair et de Feins et y ajoute quelques modifications. Suivant M. de Gerville, cette voie venait de Valognes à Coutances, passait par Saint-Pair, Feins, la baie du Mont-Saint-Michel à travers la forêt qui aurait été engloutie en 709 (ce qui est une pure chimère, car Guillaume de Saint-Pair qui écrivait, vers 437 ou 440, lui donne environ 20 à 25 kilomètres ; et on sait qu'au VIe siècle, on s'embarquait à Saint-Pair, Genets et au Vivier.

Vers 1840, Walkenaer reconnut avec d'Anville que l'Itinéraire et la Table avaient mentionné une seule route, mais ils la traçaient différemment. *Coriallo* devenait Cherbourg, *Alauna* Valognes ; *Cosedia* le village de la Cousinière, près de Périers ; *Legedia*, le village de Lezeau, appartenant à la commune de Villebaudon ; quant à *Fanum Martis* et *Ad Fines*, il ne savait où les placer.

En 1860, M. de Rostaing admit les deux voies, il adopta l'opinion de M. de Gerville pour l'Itinéraire. *Alauna* devint Valognes; *Cosedia*, le camp de Montcastre; *Fanum Martis*, Granville ; la route aurait passé ensuite par Genets, traversé la baie du Mont-Saint-Michel, passé à Feins, pour arriver à Rennes. Sa seconde voie débutait comme celle de d'Anville, à l'extrémité de la Hague, dans l'anse Saint-Martin, là où M. de Rostaing plaçait *Corbillo*, qui serait devenu *Coriallo* : elle se dirigeait vers Montcastre, où il plaçait *Cosediae*, ensuite la voie passait à Gavray *(Legedia)*, gagnait Rennes par Villedieu, Brecey, Ducey et la Croix-Avranchin.

En 1886, M. le capitaine Tauxier (1) adopta une seule voie partant de *Coriallo* (Cherbourg), passant par *Alauna* et le camp de Montcastre *(Cosediae)* : *Legedia* et *Fanum Martis* sont placés aux environs d'Equilly, à une petite distance de la gare de Folligny ; et *Ad Fines*, au midi de Pontorson, sur le Couesnon.

Dans sa *Table de Peutinger, d'après l'original conservé à Vienne*, M. E. Desjardins a essayé de résumer tous ces systèmes, sans

---

au début du IIe siècle, une voie antique passait près du Mont. On sait du reste qu'un chemin y existait déjà, avant le XIIe siècle, puisqu'on lit sur la tapisserie de Bayeux : *Et venerunt cum exercitu ad Montem Sancti Michælis* ». Serait-ce le *chemin Montais* venant de Bayeux, cité aux environs de Genets, près duquel on a découvert le pavage d'une chaussée, vers 1790, en réparant la digue, entre Genets et Vains, et qui a donné le nom de *Chaussée* à un hameau situé en face de celui de La Rue : ces vieux chemins servirent, depuis 709 jusqu'à vers 1250, époque où la mer envahit la baie.

(1) Mém. Soc. agric. arch. et hist. nat. du dép. de la Manche, 1886.

pouvoir les concilier : il croit avec M. de Rostaing que *Corbilo* peut être assimilé avec *Coriallo*, et le place, comme lui, dans l'anse de Saint-Martin ; mais ce point malheureusement se trouve à 80 kilomètres de Coutances (Cosediæ), alors qu'il devrait être à 65 kilomètres : il admet que Legedia ou Ingena ait été sur l'emplacement d'Avranches, mais il n'ose y placer Fanum Martis, qu'il croit devoir être attribué à Saint-Pair [1].

En étudiant les identifications, on voit que l'on a surtout cherché à faire concorder les noms antiques avec les noms modernes, mais les villages cités sont sans importance politique ou archéologique. L'existence de deux voies parallèles est du reste peu vraisemblable. De plus, une voie ne pouvait suivre immédiatement les côtes, à cause des obstacles géologiques (estuaires, cours d'eau, marais, etc.) ; il est plus rationnel d'accepter une voie plus centrale passant par Cherbourg (Coriallo), qui a fourni de nombreux vestiges romains ; Valognes ou son faubourg d'Alleaume (Alauna), avec son théâtre et ses thermes importants, son temple de la Victoire et autres antiquités ; Coutances (Cosediæ), la cité des Unelli, avec ses substructions romaines, ses monnaies, statuettes, débris de vases et un beau camée ; Avranches (Ingena ou Legedia), qui a donné aussi des substructions importantes, les substructions d'un temple avec une des colonnes du péristyle, des thermes, un aqueduc souterrain, des monnaies gauloises et romaines, des vases et statuettes en bronze (prêtresse, Mars et Victoire ailée) ; enfin Romazy, sur le Couesnon, a donné plusieurs monnaies romaines et l'encaissement étendu d'une voie antique.

Voie principale d'Alauna à Condate. — La voie antique principale devant passer par les localités précédentes, est aussi probablement celle qui correspond à la Table et à l'Itinéraire. Au nord de la Manche, elle porte encore le nom de *Chemin-Perray* ; au sud et dans l'Avranchin, on la connaît sous le nom de *Chemin-Chaussé* ; dans le département d'Ille-et-Vilaine, elle porte le même nom ; enfin, plusieurs localités paraissent devoir leur nom au passage de ce chemin : Saussemesnil, Saussey *(Saussemenillum, Sausseium)* [2].

---

(1) Chanoine Pigeon. *Voie romaine dans les départements de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine*, Ext. mém. Soc. acad du Cotentin, T. VII, 1891, p. 273-283.

(2) *Livre noir du diocèse de Coutances*, manuscrit du XIIIe siècle.

Itinéraire possible. — De Cherbourg à Valognes, cette voie pouvait passer par Saussemesnil (substructions, tuiles, monnaies). De Valognes à Coutances, elle se dirigeait en ligne droite pendant près de 35 kilomètres par la Croix-Milliaire, Flottemanville, Urville, Orglandes, traversait le marais d'Etienville, où l'on a découvert, de 1833 à 1834, une partie de son encaissement mesurant 3m90 de largeur sur une longueur de 620 mètres, il était composé de pieux brûlés de 3 mètres de longueur; on a trouvé plusieurs monnaies romaines dans le radier d'un pont sur l'Ouve. Cette voie passait probablement ensuite aux Moitiers, Videfontaine, Prestot, Saint-Jores, le Plessis, Gorges, Saint-Patrice, au hameau de la Rue-Perrée, entre Periers et les Millières, à Vaudremesnil, Saint-Sauveur-Lendelin, et Monthuchon. (Depuis Prestot jusqu'à Coutances, elle porte encore le nom de *Chemin-Perré* ou de la *Reine-Blanche*, mais le vieux chemin n'est plus utilisé; à partir de Périers, il est parallèle à la route nationale, toutefois, celui-ci la coupe à Monthuchon).

C'est à tort que Walckenaer a placé *Cosedia* entre Périers et Coutances, le long de cette route, au hameau de la Cousinière, dont le nom peut rappeler un peu celui de *Cosedia*, mais où l'on n'a pas trouvé d'antiquités romaines.

Suivant de Gerville, il existait un autre *Chemin-Perré* se dirigeant de Coutances vers Montmartin-sur-Mer (Fanum Martis) où se tenait au Moyen-Age une très grande foire, puis il passait à Saint-Pair (Grannonum); il contournait la côte pour aller à Avranches (Legedia). Mais il est plus logique qu'il ait passé par Contrières, Saussey, Cerences (où il porte bien encore le nom de Chemin-Chaussé, mentionné dans le Cartulaire de l'abbaye de la Lucerne, p. 147-148). Puis il continuait par Equilly, Folligny, La Haye-Pesnel, Subligny, Ponts-sous-Avranches. Des monnaies impériales, des débris de pavages et une monnaie gauloise en or, copie de Philippe de Macédoine, ont été trouvées à Cérences et à Ponts.

D'Avranches à Romazy, elle franchissait la Sélune au Pontaubault (300 monnaies romaines en bronze, argent et or dans le gué de la rivière); elle se dirigeait ensuite par Précey, Crollon (partie de chaussée), la Croix-Avranchin, le village de Frilouse, en Montanel (substructions, débris de vases et monnaies romaines; une charte du prieuré de Sacey mentionne en cette localité un *cheminum calcinatum*, ainsi que différents actes parti-

culiers du Moyen-Age) (1). Elle entrait ensuite dans l'Ille-et-Vilaine, en traversant Saint-Ouen, Tremblay et arrivait à Romazy. De ce point, l'encaissement a reparu sur une longueur de 8 kilomètres (Caylus, *Recueil d'antiquités*, 6e vol., p. 375) jusqu'à Saint-Aubin-d'Aubigné et à Chasné, où il prend, comme dans l'Avranchin, le nom de *Chemin-Chaussé* : à Betton, la route présentait encore 5m10 de largeur, des tuiles et des monnaies ont été recueillies sur son parcours. Près de Rennes, la chaussée a été découverte deux fois, en 1755, dans la rue d'Antrain et au-dessus de l'Hôtel-Dieu (ancien enclos des Capucins); en 1857, dans la rue de Saint-Malo et près de la Manutention (ancien couvent des Jacobins), à 1m50 de profondeur ; l'encaissement se composait de trois ou quatre couches, la plus basse était formée de marne très dure, au-dessus était une assise de grandes pierres schisteuses, puis une couche argilo-sableuse, et la surface formée par des cailloux roulés, noyés dans un béton argileux, l'épaisseur totale était de 0m70 à 0m75.

De Feins à Rennes, ce chemin portait le nom de *Chemin de la duchesse Anne* ; la distance d'Avranches à Rennes était de 72 kilomètres 500.

Examen des distances. — Nous ferons remarquer que sur la Table de Peutinger, le tracé de Coriallo à Condate par Cosedia, ne passait pas par Alauna. Or d'Alauna à Cosedia, la distance de 20.000 pas ou 30 kilomètres, ne conduit qu'à Saint-Patrice, c'est-à-dire un peu plus qu'à moitié route ; mais en prenant les mesures de la Table et en partant de Coriallo, 29 milles gaulois ou 65 kilomètres nous conduisent en ligne droite à Coutances.

Comme nous savons que Cosedia était à environ 9 lieues gauloises d'Alauna, en se dirigeant vers la gauche pour se rendre à Coriallo, on doit y parvenir à 29 lieues gauloises ou 64 kilomètres. Mais pour M. de Rostaing, Coriallo se trouvait à l'extrémité de la Hague, tandis que pour M. de Gerville et d'autres archéologues, il se trouvait à Cherbourg. Or de Coutances à Cherbourg, en ligne droite, il y a bien 65 kilomètres : cette distance ne serait plus juste et insuffisante s'il fallait obliquer à gauche vers la Hague, en passant par la Douve, Pont-l'Abbé, Saint-Sauveur-sur-Douve, Bricquebec, Quettehot, Couville, Theurtheville, Sainte-Croix-Hague, Beaumont, Jobourg, Omon

(1) Desroches. *Hist. du Mont-Saint-Michel et de l'Avranchin*, T. I.

ville et l'anse Saint-Martin, comme l'a prétendu à tort M. de Rostaing.

De Cosedia (Coutances) à Legedia (Avranches), les deux itinéraires donnent : l'*Itinéraire*, 30 ou 32 milles pas, c'est-à-dire 44 ou 47 kilomètres ; la *Table de Peutinger*, 19 milles pas ou 43 kilomètres, distances à peu près égales et qui toutes les deux conduisent en ligne droite à Avranches. Par suite de l'harmonie des distances, *Fanum Martis* aurait donc précédé le nom de *Legedia* que nous retrouvons sur la Table de Peutinger, ainsi que cela s'est produit pour d'autres localités de la Gaule dont le nom provenait des temples qui s'y trouvaient. On sait, en effet, qu'une statuette de Mars a été trouvée dans un temple découvert à Avranches (1).

De *Fanum Martis* ou de *Legedia* (Avranches) à *Ad Fines* (Romazy), la *Table* qui ne mentionne pas cette localité, nous mène à 108 kilomètres, c'est-à-dire à 40 kilomètres au delà de Rennes, qui en ligne droite n'est qu'à 60 kilomètres d'Avranches ; aussi, la plupart des géographes ont vu là une erreur, et proposé de mettre LXVII ou LXVIII lieues. La *Table*, qui jusqu'ici était exacte, se trompe donc en finissant, tandis que l'*Itinéraire*, dont les premiers chiffres sont défectueux, rachète son erreur en terminant la voie par des distances mathématiquement vraies. Ce dernier indique de Fanum Martis à Condate une station intermédiaire appelée *Ad Fines*, que quatre variantes sur six placent à 39 ou 40 kilomètres de Fanum Martis (Avranches ?). Cette distance prise en ligne droite sur le vieux chemin *Cheminum calciatum* des chartes diocésaines, nous amène à Romazy, sur la rive droite du Coesnon, ce qui permet de supposer que cette rivière formait dans tout son cours, une limite naturelle *(In fines)*, entre les Abrincatui et les Redons.

De *Ad Fines* (Romazy), à *Condate* (Rennes), cinq autres manuscrits sur six marquent 17, 18 et 19 milles pas ou 27 à 28 kilomètres; cette distance est un peu plus exacte. Nous retrouvons ainsi cette vieille voie de Cherbourg à Rennes, toute jalonnée de gués antiques et de découvertes romaines.

Outre cette voie principale dont l'existence antique nous est attestée, il devait y en avoir d'autres adjacentes pour relier

(1) Chanoine Pigeon. *Voie romaine dans le département de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine*, Extr. mém. Soc. acad. du Cotentin, T. VII, 1891, p. 383.

Grannonum (Port-Bail), situé sur le côté ouest, avec *Crouciatonum* (environs de Carentan : Saint-Côme-du-Mont ou Beuzeville-au-Plain), situé sur la côte Est. Ce tronçon partant de Port-Bail pouvait passer par Saint-Lô d'Ourville, Saint-Sauveur-de-Pierrepont, où M. Quénault a reconnu un pont antique en petit appareil, près du village de Halgrain ; et ensuite, à Doville, Varenguebec et Appeville, localités où, suivant M. de Gerville, on aurait trouvé des vestiges d'encaissement et des substructions romaines.

De Valognes, une autre voie allait vers Bayeux (Breviodurum), en passant aussi par *Crouciatonum* ; elle figure sur la Table de Peutinger allant d'*Autricum* (Chartres) à *Alauna* (Alleaume), passant par Autricum (Chartres), Subdinnum (Le Mans), Nu Dionnum (Séez), Arægenue (Vieux), Augustoduro (Bayeux), Crouciaconnum (Bapaume), Alauna (Alleaume . Une partie de l'ancienne route de Paris en Bretagne, entre Tinchebray et Chanu, était pavée de larges pierres recouvertes de terre, on la regardait comme construite par Antonin le Pieux (1).

Coutances (Cosediæ) devait sans doute aussi communiquer avec Bayeux (Augustodurum) par Saint-Lô (Briovera). En 1892, on crut avoir retrouvé son encaissement à Cambernon sur une longueur de 10 mètres et 2m30 de largeur, sur une éminence nommée le parc Laroque, au lieu dit le Montrocq. D'après M. Duprey (2), on a trouvé à Cambernon en 1892, des monnaies romaines, des vases, des tuiles à rebord aux lieux dits les Perrets, les Castillons, les Milliarderies. La voie romaine en sortant de Coutances, aurait passé par la Croix-Quillard, Saint-Nicolas-de-Coutances, les villages du Hecquet, du Roquière, de la Croisellerie et de la Turne, Cambernon (les landes Jupin et de Hautroc, les Champs-Perrés, les Monts, le Castillon, le pré de la Voûte, le clos de l'Epine, la Pérelle, le pré du Labyrinthe, le parc de Laroque) ; la voie pouvait continuer par les Perrots, le Huterel, et les Milliarderies vers Saint-Lô.

Une autre voie allait d'Avranches *(Legedia)* à Jublains *(Noviodunum)* passant par Gorron, l'Epinay, le Teilleul et le gué de Saint-Hilaire, situé près du confluent de la Selune et de

(1) Hermet. *Histoire du diocèse de Bayeux*, manuscrit de la bibliothèque de Caen.

(2) Duprey. *Encaissement antique trouvé à Cambernon*, Extr. mém. Soc. acad. du Cotentin, T. 8, 1892, p. 185, 186.

l'Ardée : une borne milliaire a été trouvée, près de cette route, dans la rivière de la Mayenne.

Avranches paraît aussi avoir été relié à Bayeux *(Breviodurum)* par Tirepied, Saint-Pois et Vire; des noms de villages et de nombreuses découvertes romaines situées sur ce tracé semblent justifier cette hypothèse.

Avranches pouvait aussi être reliée à Corceul (Fanum Martis) qu'il ne faut pas confondre avec Fanum Martis (Avranches) de l'Itinéraire, par une voie passant par le Pontaubault ou le gué de l'Epine, la Barre de Courtils, le Pas au Bœuf, le Tertre de la Claye, le Pont-Gérouard, les Haies de Dol, Baguer-Morvan, la Barre et le Perray. Ce vieux chemin appelé *Antiquissimam viam*, dans un aveu de Louise de la Maure, dame de Landal, porte encore le nom de Chemin ou de Rue de Courseul, sur le cadastre (1).

Avranches était aussi relié à Séez par la *voie de Brunehault (via Brunichildis)*, qui traversait Barenton, Milly (Milliarium) et venait rejoindre, au-dessus de Saint-Hilaire, la voie de Jublains.

Nous n'insisterons pas sur d'autres tracés, qui sont également justifiés par l'appellation, le nom des hameaux portant encore aujourd'hui les noms de *Perray*, *Caillouet*, *Chaussée*, etc. Nous aurions voulu être plus concis, mais nous devions examiner et discuter les opinions émises sur les voies antiques, depuis le XVIIIe siècle.

INVENTAIRE DES DÉCOUVERTES

AUDERVILLE

Canton de Beaumont-Hague. — Arrondissement de Cherbourg

La carte d'Etat-Major indique un tumulus dominant l'anse d'Escalgrain, à la cote 140, au lieu dit les Mottes, il aurait été fouillé, vers 1820; nous ignorons à quelle époque il avait été édifié.

AVRANCHES

Dans un jardin situé sur le versant ouest de la colline, où est construite la ville d'Avranches, au haut du petit tertre qui conduit au pont Guilbert, on a trouvé, en 1844, quatre monnaies

(1) Charil des Mazures. *Bul. Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, T. XIV, 1880, carte.

gauloises-armoricaines. Au mois de juillet de l'année 1846, à la suite de fouilles faites exactement au même endroit, on découvrit à 0m30 de profondeur, un vase en terre couleur gris-brun, en forme de pot-au-feu, avec bourrelet au-dessous du col, et se rétrécissant vers l'ouverture; il mesurait 0m15 de diamètre à la panse et 0m14 de hauteur; il renfermait 546 monnaies gauloises analogues aux précédentes. En octobre, on fit de nouvelles fouilles au même endroit; elles donnèrent quelques débris du même vase et 6 monnaies semblables; c'étaient des drachmes en bronze de style armoricain, offrant trois variétés principales et deux variantes (1).

BEAUMONT-HAGUE. — *Canton de Beaumont-Hague*

Les trois tumulus situés sur la croupe de la lande, au nord-est de l'anse d'Elcagrain, ont été fouillés, l'un en 1810, mais aucun souvenir n'est resté des découvertes; un autre fut fouillé en 1850, il donna des pointes de flèches en silex. Enfin, le troisième, fouillé en 1851, donna aussi une dizaine de très belles pointes de flèches en silex, à pédoncules et à barbelures, ainsi qu'une épée en bronze; donc ces tumulus étaient du commencement de l'âge du bronze.

M. le commandant Jouan a signalé neuf tombelles entre les communes de Beaumont-Hague et Jobourg (2). Nous ignorons si ces tombelles sont aussi du début de l'âge du bronze ou gauloises.

BIVILLE. — *Canton de Beaumont-Hague*

Sur la côte ouest, au centre de l'anse de Vauville, se trouvent deux tumulus dont un ovale ? (3) des fouilles seules pourront déterminer l'époque de construction.

CARTERET. — *Canton de Barneville. — Arrondissement de Valognes*

Un bracelet en or, que l'on nous a décrit comme très ancien aurait été trouvé, en 1896, dans cette commune; mais nous n'avons pu le voir, ni avoir d'autres renseignements.

---

(1) Lambert. *Numismat. gauloise du nord-ouest*, 1re édit., pl. XIX, fig. 5.

(2) Jouan. *Monuments mégal. des environs de Cherbourg*. Ext. Matériaux p. serv. à l'hist. de l'Homme, 1881.

(3) Edom. *Géographie de la Manche*, section III, 1857.

Flamanville

Canton des Pieux. — Arrondissement de Cherbourg

Le 3 juillet 1844, des ouvriers occupés à extraire du granit trouvèrent, au bord de la mer, entre deux blocs de granit et à côté de charbons, un objet bizarre en or. Cette parure a la forme d'une sorte de petit cor de chasse à double pavillon; la partie centrale enroulée était plus fine et unie, tandis que les pavillons étaient ornés de quatre zones couvertes de lignes obliques opposées sur chaque zone; le dernier cercle de base formait bourrelet, celui du haut était orné de dents de scie. Cet objet acheté à Cherbourg fut expédié à Paris, où il fut fondu ; on envoya 900 francs à l'orfèvre de Cherbourg. Fort heureusement, il avait été dessiné par MM. Couppey et Menant qui l'ont reproduit. Nous n'osons préciser son origine et s'il est contemporain de l'Age du bronze ou gaulois, car nous croyons sa forme encore inédite (1).

Genets. — *Canton de Sartilly. — Arrondissement d'Avranches*

Nous avons reproduit (2) un beau vase à anses, en forme de canthare grecque, qui d'après M. le chanoine Pigeon, aurait été trouvé, en 1859, par M. Bonnot, dans son jardin, près de l'ancien colombier des moines du Mont-Saint-Michel, et en face de la chapelle Sainte-Anne de l'Hôtel-Dieu de Genets. Ce vase mesure avec les anses évidées $0^{m}155$, et le col seul, sans les oreilles, $0^{m}10$; la hauteur est de $0^{m}07$; le pied mesure $0^{m}05$; le col est orné d'une double rangée de pointillés, au centre desquels sont des petits cercles espacés; au-dessous, des ogives formées de deux rangées de points et en dessous, une double rangée de points entre lesquels se trouvent des cercles posés à l'extrémité des ogives; il rappelle celui du cimetière de Kerviltré (Finistère) (3).

Près de ce vase se trouvait une fibule ansée à ressort, avec points centrés inscrits dans un losange, et une autre fibule décorée de raies et de feuilles de fougères. Ces objets appar-

(1) Du Méril. *Note sur un objet antique (en or) découvert à Flamanville (Manche).* Ext. mém. Soc. des Antiq. de Normandie, 2e sér., 4e vol., 1844, p. 21, pl.

(2) L. Coutil. *Dictionnaire palethnologique du départ. de la Manche*, Louviers, 1896, p. 13, fig. Nous avons reproduit le vase et les deux fibules.

(3) Du Chatellier. *La poterie aux époques préhistorique et gauloise en Armorique*, pl. 17, fig. 2.

tenaient à M. le chanoine Pigeon dont la collection a été dispersée après sa mort : elle rappelle celle de Vokovice [1].

JOBOURG

Canton de Beaumont-Hague. — Arrondissement de Cherbourg

On nous a signalé neuf petits tumulus coniques, groupés sur trois lignes, nord et sud ; le diamètre du plus grand est de 10 mètres et la hauteur de 2 à 3 mètres, les sommets de quelques-uns sont déprimés, comme si on les avait fouillés, ils sont à environ 1,500 mètres de l'église de Jobourg, lorsqu'on vient de Beaumont, et à 400 mètres de la route, dans des landes closes de haies : nous n'avons pu préciser encore s'ils sont sur Jobourg ou sur Beaumont ; mais ce qui serait le plus intéressant ce serait de les explorer.

MONTCHATON

Canton de Montmartin-sur-Mer. — Arrondissement de Coutances

En 1879, en ouvrant la tranchée du chemin de fer, on a trouvé en face d'un tumulus, une sorte de marmite en bronze et de cist ? dont une anse manquait ; les côtés étaient ornés de cercles concentriques estampés : nous ne pouvons malheureusement nous étendre plus longuement sur cette découverte.

NOTRE-DAME-DE-LIVOYE

Canton de Brecey. — Arrondissement d'Avranches

Le chanoine Pigeon avait recueilli dans cette commune deux fibules ansées à ressort, l'une est très grosse, ornée de lignes brisées, et du type étrusque dit en barque; nous en avons signalé une analogue trouvée à Lisieux (musée de Rouen) [2].

ORGLANDES

Canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte. — Arrondissement de Cherbourg

En plantant un pommier, à la limite du territoire de cette commune et de celui de Pont-l'Abbé, près Picauville, on trouva, en 1884 ou 1885, une grande fibule en forme de T, ansée, dont

(1) P. Pic. — *Starozitnosti zeine ceské*, dil II, 1902.

(2) L. Coutil. *Dictionnaire paléth. de la Manche*, p. 7, fig.

la tige sur laquelle s'enroule un long ressort est maintenue par un arc. La tige dorsale arquée est ornée de cinq petites nervures vers l'extrémité de la pointe, elle mesure $0^{m}06$.

Une hache à douille et à anneau de $0^{m}11$ aurait été trouvée en creusant le même trou; il n'y a cependant aucun rapport comme industrie entre ces deux objets.

Les Pieux. — *Chef-lieu de canton. — Arrondissemeut de Cherbourg*

Sur la lande des Pieux, il existait jadis trois mottes ou tumulus de 13 mètres de circonférence à la base et $1^{m}70$ de hauteur, rappelant ceux de la Hague, à Beaumont et Jobourg. Deux de ces buttes ont disparu, vers 1820, la troisième existe encore. A proximité, on a trouvé un vase et une monnaie romaine.

Sainte-Croix-Hague

Canton de Beaumont-Hague. — Arrondissement de Cherbourg

Vers 1830, M. Vauquelin, ancien maire de Branville, a fait fouiller un petit monticule, au centre se trouvait une voûte formée de pierres sèches, sous laquelle se trouvait un vase en terre grossière et mal cuite renfermant des cendres, on paraissait distinguer des traces de rouille sur ce vase, qui était posé sur une aire d'argile de forme circulaire ayant subi l'action du feu. En creusant auprès de cette voûte, il découvrit à $1^{m}20$ de profondeur, une sorte de cist en pierres sèches de $1^{m}94$ de longueur rempli de cendres et de charbons (1).

Saint-Cenier-sous-Avranches

Canton et arrondissement d'Avranches

M. le chanoine Pigeon possédait deux fibules du type de Halstatt, dont une entière, mesurant $0^{m}13$ de longueur, elle était creuse et ornée extérieurement de lignes brisées, d'un ressort en spirale se prolongeant en ligne droite pour former l'ardillon qui se fixait dans une tige creuse. La forme de cette fibule est plutôt étrusque que gauloise, et nous nous demandons si elle a *vraiment* été trouvée à Saint-Cenier ? ?

---

(1) Ragonde. *Mém. de la Soc. acad. de Cherbourg*, 1833, p. 229.

SAINT-QUENTIN

Canton de Ducey. — Arrondissement d'Avranches

Nous avons vu aussi dans la collection de M. le chanoine Pigeon, trois torques unis en bronze qui auraient été trouvés dans cette commune.

TANIS. — *Canton de Pontorson. — Arrondissement d'Avranches*

Un tumulus existait sur cette commune ; les fouilles qui y ont été faites n'ont donné que des cendres et des ossements.

LE VAL-SAINT-PÈRE. — *Canton et arrondissement d'Avranches*

Un vase gaulois existait au musée d'Avranches, avant l'incendie de 1897. M. le chanoine Pigeon possédait un autre vase trouvé à peu de distance de la Croix-Verte, près Avranches, il avait été trouvé rempli de monnaies gauloises ; une pierre plate en schiste le recouvrait. Ce vase avait la forme d'une bouteille à panse arrondie et sans pied ; le dessous du col était décoré d'une gravure formée par des dents de scie. Sur le milieu de la panse se trouvaient trois zones formées : la première, en dessus, également par des dents de scie ; dans la zone centrale, par une double rangée de dents de scie ; enfin, dans la zone inférieure, par un ornement identique, mais simple. La largeur extérieure du col était de $0^{m}078$, celle de la panse, de $0^{m}10$; et enfin la hauteur totale, de $0^{m}069$.

NUMISMATIQUE

Lorsque nous avons inventorié les monnaies des Veliocasses, des Eburovices et des Lexovii, nous avons pu citer un certain nombre d'exemplaires où le nom du peuple est associé à celui de la cité ou du chef, mais pour celles des *Baïocasses*, des *Viducasses*, des *Essui*, des *Unelli* et enfin des *Ambivareti*, aucune légende n'a été révélée jusqu'ici permettant d'affirmer que les monnaies de ces deux derniers peuples doivent leur être attribuées avec une certitude absolue.

Unelli. — Les vingt-quatre monnaies du Cabinet des médailles attribuées aux Unelli, présentent au droit une jolie tête d'Apollon de profil à droite, ornée de cheveux frisés ; le revers paraît imité

des monnaies de Milet d'Ionie et montre un lion se retournant pour regarder un astre; d'autres revers représentent un cavalier, et sous les pieds du cheval, se trouve une épée ou un marteau. Une de ces monnaies, n° 6941, trouvée dans le Calvados, près de Falaise, est curieuse; au revers, on voit un personnage dansant devant une épée fichée dans le sol, avec un torques à la main. L'Atlas de M. de La Tour en reproduit six semblables, à la planche XXIV, n°s 6924 à 6935.

A propos des *Unelli*, on peut rappeler qu'en 1841, M. La Saussaye avait attribué la légende LIXOVIO à Viridovix, chef de la cité des Unelli, qui fut élu généralissime des Etats confédérés contre la domination romaine, l'an 56 avant notre ère. Cette thèse fut soutenue jusqu'en 1862, par M. de Saulcy, date à laquelle il trouva la légende complète qui le força à l'attribuer aux Lexovii; il se rejeta alors sur une monnaie portant la légende URJORE (1), qu'il attribua tout d'abord à Viridovix, et ensuite au chef Eduen Viridomare; actuellement, cette attribution n'est pas encore admise.

Ambivariti. — Les monnaies des *Ambivariti*, comme celles des *Essui*, n'ont pas encore été déterminées d'une manière précise, faute de légendes; le nombre des découvertes locales est d'ailleurs restreint.

Le chanoine Pigeon, dans son *Diocèse d'Avranches* (p. 626), parle de monnaies gauloises trouvées à Avranches, au bourg l'Evêque, sur le Promenoir, dans les fouilles de la cathédrale, et à Montanel, au Petit-Celland, à Saint-Hilaire et aux environs de Saint-James, *mais il ne précise pas* les découvertes et comme sa collection et ses documents sont dispersés, on ne peut rien ajouter à ces renseignements.

DESCRIPTION DES MONNAIES GAULOISES

AVRANCHES

En 1844, on trouva dans un jardin appartenant à M. de Pirch, situé sur le versant ouest du coteau où est assise la ville d'Avranches, au haut du petit tertre qui conduit au pont Guilbert, quatre monnaies armoricaines. L'endroit fut repéré, et au

(1) *Revue de Numismatique*, T. VII, p. 186.

mois de juillet 1846, on reprit les fouilles en ce point. A environ 0m30 de profondeur, on découvrit un vase en terre grise brune, sphéroïdal, se rétrécissant vers l'ouverture, il mesurait 0m15 de diamètre à la panse sur 0m14 de hauteur, et renfermait 546 monnaies gauloises semblables à celles de 1844 (M. le chanoine Pigeon a écrit qu'il y en avait 565 et que le vase était au musée d'Avranches ; mais il n'y est plus actuellement).

Le 28 octobre 1846, on pratiqua de nouvelles fouilles dans lesquelles on découvrit cinq morceaux de vase et six nouvelles monnaies analogues : c'étaient des didrachmes armoricains, en bronze, à bas titre ; elles se réduisent à trois variétés, avec deux variantes.

Tête d'Apollon-Belenus, à droite, entourée de trois cordons perlés en forme d'S, en avant, un arc tendu ou un double joug : sur le côté de la tête, une aile déformée. — R/. Cheval androcéphale, lancé à droite, dirigé par un aurige, la main droite élevée en l'air ; au-dessous, personnage nu, debout, à mi-corps, étendant les bras vers les pieds du cheval. Or, F. o. Poids, de 126 à 140 grammes *(Ancienne collection Le Maître. Lambert, 2e édit., pl. IX, fig. 4 et 5)*.

Le no 6 reproduit une petite monnaie en or, qui est le quart des précédentes, et avec certaines simplifications dans les détails.

A la planche x, les nos 2 et 14 reproduisent les deux suivantes :

Tête d'Apollon-Belenus, à droite, avec des cheveux roulés en trois grosses boucles, quelques légers entourages perlés devant la face. — R/. Cheval à tête d'oiseau, lancé à droite, dirigé par un être fantastique à tête d'oiseau, derrière lequel part un cordon perlé se terminant en avant par quatre globules : au-dessous, le sanglier tourné à droite, dont les pattes de devant et de derrière sont réunies. Bronze, F. b. Poids, 104, 112, 120, 126 gr. *(Ancienne collect. Lambert, pl. X, fig. 2)*.

Tête d'Apollon-Belenus, à droite, le nez formé comme un upsilon couché et l'œil devenu un cercle, avec un point au milieu. — R/. Cheval à crinière développée, galopant à droite, il semble dirigé par un simulacre de figure, réduit à l'expression d'une chevelure et d'un œil, d'où part un double lien ondé, rempli de quatre feuilles, auquel est suspendu le peplum à neuf compartiments : au-dessous, le sanglier, à droite. Bronze, F. b. Poids, 120 gr. *(Ancienne collect. Lambert, pl. X, fig. 14)*.

La collection de M. G. Villers, de Bayeux, vendue en août

1901, renfermait une monnaie d'or trouvée à Avranches. Tête barbare à droite. — R/. Cheval à droite portant un cavalier, animal sous les pattes du cheval.

En 1840, une autre monnaie trouvée dans les fondations de la cathédrale d'Avranches, près de monnaies romaines ; et deux autres monnaies gauloises, lorsqu'on fit les fondations de la Sous-Préfecture, sur l'emplacement de l'ancienne basilique romaine (ancienne collection Dolley, à Coutances, dispersée depuis). Une de ces monnaies représentait, sur la face convexe, Apollon-Belenus avec des cheveux bouclés et enroulés ; sur le revers concave, un cheval androcépale, avec char lunaire et les rênes du conducteur ; au-dessous, près des pattes du cheval se trouve un sanglier.

Aux environs d'Avranches, en 1831 : Tête d'Apollon-Belenus à droite, avec trois grosses boucles de cheveux roulés en S ; au-dessus, le sanglier à gauche, le tout entouré d'ornements perlés, en forme de mitre sur le sommet, avec deux appendices en avant et en arrière. — R/. Cheval androcéphale lancé à droite, dirigé par un personnage tenant le peplum frangé ; au-dessous, sanglier à droite. Or, F. o. Poids, 139 gr. *(Lambert, 1re édit., pl. IV, fig. 2).*

Aux environs d'Avranches, en 1836, monnaie armoricaine trouvée sur le bord de la voie romaine d'Avranches à Rennes, semblable à celles d'Urville. *(Lambert, 1re édit., p. 229, pl. V, fig. 19).*

Ce type s'est retrouvé dans l'Avranchin, avec un S et un enroulement perlé, près de la tête d'Apollon. (Ext. *Mém. Soc. acad. du Cotentin,* T. III, 1880, p. 565).

Environs d'Avranches (musée de Falaise). — Tête laurée d'Apollon-Belenus à gauche. — R/. Cavalier galopant à droite ; au-dessous, sanglier à droite ; dans le champ, quelques croissants. Arg., F. o. Poids, 31 gr. *(Lambert, 1re édit., pl. VII, fig. 8).*

D'autres types semblables au n° 20, provenaient de coins différents. Billon, F. b. Poids, 120 à 128 gr.

BRIX — *Arrondissement de Valognes*

En 1854, on a trouvé dans la forêt de Brix, un certain nombre de monnaies des Unelli, identiques à celles qui avaient été trouvées à Avranches, en 1844 et 1846.

Cherbourg

En 1836, sur la colline du Roule, un exemplaire semblable à ceux qui furent trouvés à Urville-Hague, au nombre de 4 ou 500. (Voir Urville). *(Lambert, 1re édit., p. 229, pl. V, fig. 19).*

Aux environs de la ville, on a trouvé un PIXTILOS à tête casquée, à droite, avec un cimier ouvragé. — R/. Figure nue à cheval, tenant une palme et galopant à droite ; au-dessous, le symbole de l'S couché. Æ. F. o. *(anc. collec. de Gerville, Lambert, 1re édit., pl. X, fig. 8, p. 244).*

Coutances

En 1835, tête très barbare à droite, avec de grosses boucles de cheveux enroulés. — R/. Cheval à bec d'oiseau lancé à droite ; en avant, symbole de l'S et croix à branches égales ; au-dessous, la lyre inclinée à gauche. Bronze, F. b. Poids, 108 gr. *(anc. collect. de M. de Bérenger. Lambert, 1re édit., pl. V, fig. 2).*

Tête nue à droite, avec les ornements perlés. — R/. Cheval conduit à droite ; en avant, quelques globules ; au-dessous, la lyre renversée. Bronze, F. b. Poids, 27 gr. *(anc. collect. de Bérenger. Lambert, 1re édit., pl. V, fig. 5).* Type armoricain.

En ouvrant une nouvelle rue, en 1836 : tête d'Apollon-Belenus, à droite, avec trois grosses boucles de cheveux enroulés en S, et un appendice frangé derrière la joue ; au-dessus, le sanglier à droite, le tout entouré d'ornements perlés. — R/. Cheval androcéphale courant à droite, conduit par un personnage grotesque, tenant suspendu en avant le peplum frangé ; au-dessous, le sanglier à gauche, dont les jambes sont réunies par une ou deux lignes courbes (type armoricain semblable à celui d'Urville). Æ. F. b. Poids, 122 gr. *(anc. collect. de M. de Bérenger. Lambert, 1re édit., pl. V, fig. 19).*

Couville. — *Canton d'Octeville. — Arrondissement de Cherbourg*

Vers 1786, on a trouvé, dans cette commune, un grand nombre de monnaies analogues à celles d'Urville ; elles offraient peu de variété. Tête d'Apollon-Belenus, à droite, avec trois boucles de cheveux en S ; au-dessus, le sanglier à droite, entre les jambes duquel est un cercle ; et devant sa tête, un quadrilatère formé de neuf globules, le tout renfermé dans un entourage perlé.

— R/. Cheval androcéphale lancé à droite, dirigé par un être invisible; en avant, le peplum; en dessous, une lyre debout posée dans un hémicycle perlé. Argent, F. b. Poids, 127 gr. *(anc. collect. de Gerville. Lambert, 1re édit., pl, V, fig. 17, p. 229).*

Tête casquée de Pallas, à gauche. — R/. Cheval sanglé avec un collier, courant à gauche; au-dessus, les restes d'un oiseau, les ailes éployées, au-dessous, une roue à quatre rayons. Argent, F. o. Poids, 36 gr. (*anc. collect. de Gerville. Lambert, 1re édit., pl. VII, fig. 33, p. 237*).

Le musée de Rouen possède cinq monnaies trouvées dans cette localité.

Deux profils adossés, très barbares et à peine reconnaissables. — R/. Sanglier à gauche; dessous, l'inscription ΑΙΛΟΥΙΝ, en caractères grecs rétrogrades.

Tête d'Apollon à gauche. — R/. Taureau cornupète; au-dessous, scorpion ou foudre; l'inscription grecque MASSAΛIH n'est pas apparente; cette monnaie est d'ailleurs très usée.

Tête de face très barbare. — R/. Symbole en croix formée de quatre pétales (M. Lambert a reproduit cette monnaie, 1re édit., pl. 1, n° 16). Incertaine.

Deux autres monnaies sont tellement frustes d'un côté que nous ne pouvons en donner la description complète.

GRAIGNES

Canton de Saint-Jean-de-Daye. — Arrondissement de Saint-Lô.

En mai 1859, on découvrit à Graignes, au hameau de la Barre-en-Semilly, une soixantaine de monnaies armoricaines en bronze, semblables à celles d'Avranches. (Cette découverte diffère de celle de Montmartin-en-Graignes, faite l'année précédente, en 1858, et qui ne comprenait que vingt-huit monnaies).

Au hameau de la Barre-de-Semilly, on a trouvé des monnaies en argent du même type.

Tête à trois grosses mèches de chevelure, à droite, entourée de cordons perlés, avec un sanglier en arrière, ayant un hémicycle entre les pattes. — R/. Cheval androcéphale, courant à droite, dirigé par un aurige qui tient suspendu, au moyen d'un lien, en avant du cheval, le symbole quadrilatère ou peplum; en dessous, une lyre debout. Argent. F. b. Poids, 133 gr.

Une autre qui est le quart de celle qui précède, offre le même

type. Argent. F. b. Poids, 31 gr. (*anc. collect. Dubosc, archiviste. Lambert, 2e édit., pl. VII, fig. 11 et 12*).

GRANVILLE

M. L. Quenault, *Sur une découverte de monnaies gauloises et romaines à Granville* (Bull. Soc. antiq. de Normandie, T. IV, 1866, 7e année, p. 236).

LITHAIRE. — *Canton de La Haye-du-Puits*

Une découverte de monnaies eut lieu au Mont-Castre, vers 1862, pendant les fouilles de MM. Noël, de Carentan, et l'abbé Le Cardonnel. (Le Héricher, *Rev. archéolog.*, 1863, T. VIII, p. 422).

LOREY. — *Canton de Saint-Sauveur-Lendelin*

Tête nue d'Apollon, à droite. — R/. Cheval lancé à droite, dirigé par un conducteur à longue chevelure et à manteau posé sur la croupe du cheval ; en avant, symbole en S ; au-dessous, une lyre couchée, à droite ; exergue, traits doubles, alternatifs, opposés les uns aux autres, pour simuler une inscription. Or, F. Poids, 38 gr. On a trouvé aussi un joli quart de statère (*anc. collect. de Gerville. Lambert, 1re édit., pl. II, fig. 28, p. 221*).

MONTANEL. — *Canton de Saint-James*

En 1824, trois monnaies en or, avec une trentaine d'autres en bronze ont été trouvées à Montanel, près de Saint-James, dans la propriété de M. Guiton de La Villeberge. Cette découverte est citée par M. de Gerville [1].

M. Lambert en a décrit trois. C'étaient des têtes laurées d'Apollon et d'Hercule phénicien, avec un cheval à bec d'oiseau au revers : il y avait aussi dans ce dépôt trois statères en or ; tous les coins étaient différents (*Lambert, 1re édit., pl. III, fig. 4, 5, et 6, p. 258*).

Tête qui semble laurée, à droite, avec pendant d'oreille trilobé. — R/. Cheval androcéphale ailé, attelé à un char tourné à droite conduit par un être fantastique tenant le peplum ; au-dessus, personnage à tête difforme, armé d'une lance et d'un

(1. *Des villes et voies romaines en Basse-Normandie*. Valognes, 1838, p. 11.

fauchard renversé à droite. Or, F. b. Poids, 136 à 142 gr. *(anc. collect. Guiton de Vill berge. Lambert, 1re édit., pl. III, fig. 4, 5, 6).*

Tête laurée d'Apollon-Belenus juvénile, tournée à droite. — R/. Cheval fantastique à double tête d'oiseau, lancé à droite ; au-dessus, les vestiges d'un conducteur ; au-dessous, la roue perlée à huit rayons et un symbole enroulé à double volute. Billon, F. b. Poids, 122 gr. (Lambert, pl. , fig. 20).

Tête laurée à barbe courte d'Hercule phénicien, à droite, avec un collier de perles. — R/, Cheval à bec d'oiseau, courant à droite, dirigé par un être invisible ; en avant, le peplum ; au-dessous, une roue perlée à huit rayons, Billon, F. b. Poids, 126 à 128 gr. (Lambert, pl. v, fig. 20 et 23).

MONTMARTAIN-EN-GRAIGNES. — *Canton de Saint-Jean-de-Daye*

Vingt-cinq monnaies d'argent du type armoricain, semblables à celles de Graignes au hameau de la Barre-de-Semilly, ont été trouvées, en 1838, dans un petit vase en terre grise, à 3 mètres de profondeur. Pour la description se reporter à l'exemplaire fig. 11 décrit sur Graignes : il a été reproduit par Lelewel (pl. VIII, 26). *(Lambert, 2e édit., pl. VII, fig. 13).*

MORTAIN

La collection de G. Villers, de Bayeux, vendue en août 1901, renfermait une monnaie de bronze trouvée à Mortain. Tête à droite, morcelée dans le bas du menton. — R/. Cheval informe à gauche.

NACQUEVILLE

Le musée du Laboratoire de géologie et d'ethnographie de Caen possède un joli quart de statère en or, un peu usé, des *Osismii*, trouvé à la base de la tourbière sous-marine, au pied de la batterie de Nacqueville.

Tête d'Ogimus à droite, coiffée du sanglier et surmontée de trois arceaux de perles dont un entoure le sanglier, un autre est devant la face et l'autre derrière la tête. — R/. Bige à droite; devant le cheval androcéphale, le vexillum suspendu ; sous les pieds du cheval, sanglier à droite.

PONTS. — *Arrondissement d'Avranches*

Un beau statère en or de Philippe, de forme convexe, faisait partie de la collection du chanoine Pigeon, actuellement dispersée.

SAINT-AUBIN-DU-PERRON. — *Canton de Saint-Sauveur-Lendelin*

Tête laurée d'Apollon à droite, avec un pendant d'oreille à trois perles. — R/. Cavalier courant, à droite, armé d'une épée et d'un bouclier; en avant, le peplum : trouvée en avril 1837. Or. Poids, 140 à 144 gr. (*anc. collect. Lambert. Lambert, 1re édit., p. 221 et 258, pl. II, fig. 21 et 24*).

SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET. — *Arrondissement de Mortain*

Dans cette commune, on a trouvé deux quarts de statère, en or, des Redones. Tête laurée d'Apollon-Belenus, à droite, avec le pendant d'oreille à trois perles. — R/. Cavalier courant à droite ; au-dessous, une lyre debout. Or, F. o Poids, 36 gr. (*anc. collect. Danjou de la Garenne. Lambert, 2e édit., pl. II, fig. 18, p. 480 et 481*). Le second exemplaire, en or, pesait 39 gr.

SAINT-LÔ *(Environs)*

Tête d'Apollon-Belenus, à droite, avec de grosses boucles de cheveux enroulés. — R/. Cheval à tête d'oiseau, lancé à droite, dirigé par un être fantastique à tête d'oiseau, d'où part un cordon perlé se terminant en avant par quatre globules ; au-dessous, le sanglier à droite. (Environs de Saint-Lô : au musée de cette ville). Bronze, F. b. Poids, 117 gr. (*Lambert, 1re édit., pl. V, fig. 9, p. 228*).

TOURLAVILLE. — *Arrondissement de Cherbourg*

Plusieurs spécimens analogues de type armoricain, trouvés à Lorey et sur divers points du Cotentin, notamment à Tourlaville.

Vers 1788, on en trouva environ deux litres. M. Du Chevreuil en eut une trentaine, les autres furent fondus ; tous étaient anépipraphes, deux seulement en or pâle.

Tête d'Apollon-Belenus, à droite, avec de grosses boucles de cheveux enroulés. — R/. Cheval à tête d'oiseau lancé à droite,

dirigé par un être fantastique à tête d'oiseau, d'où part un cordon perlé se terminant en avant par quatre globules ; au-dessous, le sanglier à droite. Bronze, F. b. Poids, 118 à 123 gr. (*anc. collect. de Gerville. Lambert, 1re édit., pl. V, fig. 10*, et *Mém. Antiq. de Normandie*, T. IV, p. 275).

URVILLE-HAGUE. — *Canton de Beaumont-Hague*

Vers 1820, on trouva 4 à 500 monnaies armoricaines en argent à bas titre, offrant très peu de différences et semblables à celles d'Avranches, Couville et Cherbourg.

Tête d'Apollon-Belenus, à droite, avec trois grosses boucles de cheveux enroulés en S, et un appendice frangé derrière la joue; au-dessus, le sanglier à droite; le tout entouré d'ornements perlés. — R/. Cheval androcéphale courant à droite, conduit par un personnage grotesque tenant suspendu en avant le peplum frangé; au-dessous, le sanglier à droite, dont les pattes sont réunies par une ou deux lignes courbes. (*Lambert, 1re édit., pl. V, fig. 16, 18, p. 228, 229*).

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE. — (*Sans provenance certaine*)

Ed. Lambert a signalé aussi deux statères comme ayant été trouvés dans le département de la Manche, mais sans indiquer la provenance.

Tête laurée barbare à droite. — R/. Cheval dirigé à droite, globules, petit module. Or, F. b. Poids, 38 gr. (*anc. collect. de Gerville*).

Tête nue d'Apollon à droite. — R/. Cavalier armé d'une épée et d'un bouclier, galopant à droite ; en avant, une roue à sept rayons; au-dessous, une lyre et une inscription simulée. Or, F. o. Poids, 150 gr. Beau statère. (*anc. collect. de Gerville. Lambert, 1re édit., pl. II, fig. 2 et 19*).

ADDENDA AUX MONNAIES GAULOISES

AVRANCHES. — M. Voisin qui a parlé le dernier de cette découverte, a dit que le nombre des monnaies s'élevait à 365 : il y a là une erreur de cent monnaies, et une faute de copiste [1].

COUTANCES. — Deux monnaies ont été trouvées près de la chapelle de la Roquelle; d'autres, rue de l'Eclusechette [2].

GRANVILLE. — Au mois de janvier 1866, on découvrit 24 monnaies romaines dans la maison de M. Chesnais, située rue Notre-Dame. Dans le mur de la cave de cette maison, on trouva une monnaie gauloise en or pâle, pesant environ 8 grammes : cette monnaie était avec trois monnaies datées de 1647 et 1724, et renfermées, au XVIIIe siècle, dans une petite cruche de forme également plus récente.

LE PETIT-CELLAND. — Dans les tranchées faites dans le camp du Petit-Celland, du côté de l'Abreuvoir, pendant les fouilles de 1862, ordonnées par Napoléon III, pour son *Histoire de Jules Cesar*, on recueillit six monnaies gauloises en billon représentant une tête d'Apollon-Belenus à droite, avec trois rangs superposés de grosses boucles de cheveux enroulés. R/. Cheval à tête d'oiseau, à droite, avec cordon perlé.

SAINT-JEAN-DES-CHAMPS. — M. Voisin signale (p. 172 et 173) une découverte de pièces d'or, semblables à celles qui furent découvertes à Granville, dans la cave de M. Chesnais, avocat, en janvier 1866.

Cet inventaire comprend peu de monnaies ; nous avons la conviction que beaucoup d'autres ont été découvertes, mais nous n'avons pu avoir des renseignements précis. Les monnaies gauloises du musée d'Avranches ont disparu, lors de l'incendie du

(1) A. Voisin. *Invent. des découv. arch. du dép. de la Manche*, 1901, p. 154.

(2) A. Voisin. *Inventaire des découvertes archéologiques de la Manche*, Cherbourg, 1901 (Ext. du bul. Soc. art. et indust. de Cherbourg, n° 24, 1900, p. 111 et 112). Cette étude reproduit tout ce que nous avons mentionné dans notre *Dictionnaire paléthnologique de la Manche*; l'auteur y a ajouté des decouvertes d'objets romains et du Moyen-Age, mais les références manquent à la suite de chacun des documents.

musée ; celles des collections Villers, de Bayeux ; Dolley et Pigeon, de Coutances, ont été dispersées ; si bien que la numismatique gauloise du département de la Manche se trouve, de ce fait, très appauvrie.

ADDENDA AUX CAMPS DE LA MANCHE

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG. — SAINTE-CROIX-HAGUE. — *Les Castelets* occupaient une vallée qui porte ce nom, ainsi que le ruisseau qui l'arrose. M. Le Carpentier a fait disparaître un des talus de 3 mètres de hauteur, de 1863 à 1865. Ce camp était situé vers le Bigard, à 200 mètres au nord de la route. D'autres nivellements exécutés dans toute cette région, ont fourni des tuiles, des poteries, divers objets, beaucoup de monnaies romaines et plusieurs foyers de 3 mètres de diamètre, qui semblent dater ces anciens retranchements (1).

VAUVILLE. — *La butte de César*, camp romain situé sur la butte des Cottes.

ARRONDISSEMENT DE VALOGNES. — BARFLEUR. — Vestiges d'un camp près du port.

BRIX. — Enceinte quadrangulaire irrégulière, au centre de laquelle on a trouvé des monnaies romaines.

FONTENAY. — Vigie romaine.

HUBERVILLE. — *Le camp Cauvet* ; cette appellation semble rappeler la présence de retranchements.

LESTRE. — Grand tumulus à déterminer par des fouilles.

NEUVILLE-AU-PLAIN. — *Le Catelet*, anciens retranchements, probablement romains, si l'on s'appuie sur la découverte des monnaies de cette époque.

REVILLE. — *Le Catel* est un sommet sur lequel on a trouvé beaucoup de monnaies romaines.

SAINTE-MARIE-DU-MONT. — *La butte d'Oxford*, est située près de la mer.

---

(1) *Guide de l'excursionniste aux environs de Cherbourg*, La Hague, Cherbourg, 1894, p. 169.

VALCANVILLE. — Camp romain situé sur la lande de Valcanville.

VIERVILLE. — *La butte* est un tumulus qui a donné des monnaies romaines.

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES. — *Le camp du Vignet* se trouve sur la grande lande près de la Mare-Noire; l'époque n'en est pas bien établie.

LAULNE. — *Les Castillons.* — Nous n'avons pu trouver ce retranchement, lorsque nous avons fait nos recherches au camp de César du Mont-Castre, près de Lithaire et aux environs.

MONTCHATON. — *Le catel de la Roque* est un camp ayant fourni des monnaies et des armes romaines. En 1879, en ouvrant une tranchée près du chemin de fer, en face d'un tumulus situé à un kilomètre de Coutances, on a trouvé une sorte de marmite et de cist en bronze dont les flancs étaient ornés de cercles concentriques en relief.

LE PLESSIS. — *Le camp romain de Montcâtre* a fourni des tuiles, des briquettes, des poteries et des monnaies.

BREVANDS. — Tumulus situé devant la ferme du château, au lieu dit le *Jardin-guerrier* ; les fouilles n'ont fourni que des ossements brûlés et des cendres, sans objets permettant de dater sa construction.

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN. — CHALANDREY. — *Camp romain du Jaloux,* avec vestiges de retranchements, mosaïques, poteries, armes.

ETUDES SUR LA BASSE-NORMANDIE GALLO-ROMAINE

LES LIMITES

DE LA CITÉ DES VIDUCASSES

Par Norbert SAUVAGE

L'inscription célèbre dans l'épigraphie de la Gaule sous le nom de *marbre de Torigny*, a permis de reconnaître d'une façon certaine dans la partie orientale du diocèse de Bayeux, tel qu'il existait avant 1789, le pays habité par les *Viducasses* (1) aux époques gauloise et romaine. Le marbre de Torigny, qui est la base d'une statue élevée au Viducasse *Sennius Sollemnis* dans sa cité (IN.SVA.CIVITATE), fut en effet trouvé au XVIe siècle dans le village de *Vieux* (canton d'Evrecy), à 10 kilomètres au sud-ouest de Caen (2). Nous sommes donc autorisés à conclure que le village de Vieux et la contrée environnante constituaient tout ou partie du *territorium* de la cité des Viducasses. Mais jusqu'où et dans quelles directions s'étendait ce *territorium ?* — C'est ce sur quoi ni les textes — qui se bornent à signaler l'existence des Viducasses — ni aucune inscription jusqu'à présent connue, ne peuvent nous renseigner. Nous sommes obligés de recourir sur ce point à d'autres moyens d'information assurément plus discutables, mais qui ne laissent pas de fournir d'utiles indications. — Tout d'abord il convient de remarquer que le diocèse de Bayeux,

---

(1) Les *Viducasses* sont mentionnés pour la première fois par Pline (*Histoire naturelle*, IV, 32). Ptolemée a précisé leur nom en Βιδουκάσσιοι (*Géographie* II, 8, 2. Edition C. Müller, vol. I, pars I, p. 209 et 210). Les *Notes Tironiennes* les désignent sous le nom de *Vidiocasses* (Edition Zangemeister, *Neue Heidelberger Jahrbücher, Jahrgang II, Heft 1*, 1892, p. 9, n° 86).

(2) Sur le marbre de Torigny et son histoire voir le *Corpus inscriptionum latinarum*, tome XIII, p. 497 et suiv.

avec ses limites d'avant 1789, représente pour nous dans l'ensemble le *territorium* de la cité des *Baiocasses*, telle qu'elle existait au IVe siècle de notre ère (1). Cette cité des Baiocasses — dont la *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ* est le premier document qui nous atteste l'existence (2), avait été substituée (3), par suite de circonstances qu'il n'y a pas lieu d'exposer ici, aux peuples distincts des Viducasses et des *Bodiocasses*, et elle réunissait leurs deux territoires. Le territoire des Bodiocasses dont le centre était *Augustodurum* (Bayeux), s'étendait vers l'ouest. En conséquence nous pouvons peut-être considérer les limites orientales et sud-orientales de l'ancien diocèse de Bayeux comme celles mêmes antérieurement de la cité des Viducasses. Le diocèse de Bayeux avant 1789 (4) avait officiellement pour limite à l'est : en premier lieu la *Dive*, depuis son embouchure jusqu'aux environs du village de *Magny-le-Freule* (canton de Mézidon), puis de là jusqu'au village de *Ménil-Hubert-sur-Orne* (aux confins des deux départements actuels de l'Orne et du Calvados), une ligne idéale sensiblement parallèle au cours du *Laison*, mais restant à l'ouest de cette rivière et passant à peu près par les villages suivants : *Quatrepuits* (réuni à Vieux-Fumé, canton de Bretteville-sur-Laize), *Rénemesnil* (réuni à Cauvicourt, même canton), *Bretteville-le-Rabet* (même canton), *Estrée-la-Campagne* (id.), *Grainville-la-Campagne* (id.), *Fontaine-le-Pin* (id.), *Saint-Germain-Langot*, (canton de Falaise-Nord), *Tréprel* (id.), et *Ouilly-le-Basset* (id.) — au sud duquel la ligne de démarcation atteignait l'*Orne*. — Assurément la frontière des Viducasses était loin d'atteindre une aussi grande netteté ; mais on peut croire que dans l'ensemble elle affectait cette même direction. Les marais et les bois de l'embouchure de la Dive — le cours du Laison — et des bois dont les restes ne subsistent plus guère que vers le nord

(1) Voir A. Longnon, *Atlas historique de la France*, p. III.

(2) Edition Mommsen dans les *Monumenta Germaniæ historica. Auctores antiquissimi*, tomi IX pars posterior, p. 565. — Ce document date de la fin du IVe siècle ou du début du Ve.

(3) Voir Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, tome I, p. 340 ; tome II, p. 492.

(4) Voir les cartes de l'ancien diocèse de Bayeux : celle de l'abbé Outhier (1736), ou celle de Lavalley-Duperroux et G. Mancel (1859), et les cartes du Calvados de l'*Etat-Major* et de l'*Intérieur*.

et vers l'est [1] bornaient probablement de ce côté la cité des Viducasses [2].

Mais vers l'ouest jusqu'où s'étendait le *territorium* de cette même cité ? — On n'a jamais essayé de le déterminer d'une manière un peu sûre. Le plus qu'on ait fait a été d'assigner au nom de la vraisemblance le pays à l'ouest de la *Seulle* aux Bodiocasses et le pays à l'est aux Viducasses [3]. — Il est possible de préciser et, dans une certaine mesure, d'appuyer cette simple hypothèse.

Nous croyons pouvoir dire en effet qu'en deux endroits du moins la limite occidentale des Viducasses est reconnaissable. Le premier de ces endroits est le village actuel de la *Délivrande* (commune et canton de *Douvre*), dont le nom primitif était *Yvrande*, en latin *Yvranda* [4]. Les celtisants s'accordent à voir dans ce nom un dérivé du mot celtique : *ewiranda*, qui veut dire

---

(1) Il est à présumer que la forêt de *Cinglais* (le mot *Cingal* est d'origine préromaine. Voir : Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. 1 c. 1018) couvrait vers le sud des espaces aujourd'hui et depuis longtemps déboisés. Les bois de *Moulines*, de *Saussier*, de *Saint-Clair* — ceux de la *Tour*, du *Roi*, de *Villers*, sont les restes fragmentaires d'une grande forêt. — Voir : Vaultier, *Recherches historiques sur l'ancien pays de Cinglais*, Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, tome x, p. 16 et suiv.

(2) *Probablement*. — Si l'on admet toutefois que le diocèse de Bayeux a emprunté à l'est les frontières de la cité des Baiocasses. Mais il faut bien reconnaître que la chose est loin d'être assurée. Les origines chrétiennes de la Basse-Normandie sont trop mal connues pour que l'on puisse se faire une idée quelconque de la répartition première du pays entre les diverses juridictions ecclésiastiques. Et cette répartition, dans la vallée de la Dive, ne s'est peut-être pas opérée d'une manière absolument conforme à la règle d'adoption par l'Eglise, pour ses propres circonscriptions, des circonscriptions mêmes des anciennes cités. (Voir : A. Le Prévost, *Anciennes divisions territoriales de la Normandie*, Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, xi, p. 31 et suiv, et p. 41 et suiv.) — La seule chose certaine c'est qu'au ixe siècle — et peut-être même dès le vie — le *pagus Oximensis* et le pagus *Bajocassinus*, sur un point tout au moins, avaient la même commune limite que le diocèse de Bayeux et celui de Séez avant 1789 (Le Prévost, *op. cit.*, p. 34 et 37). — Dans l'incertitude où l'on se trouve, peut-être est-il préférable de s'en tenir à la limite fournie par l'ancien diocèse de Bayeux. Elle vaut, croyons-nous, tout au moins comme un minimum.

(3) Voir par exemple : Abbé Masselin, *Un voyage chez nous au IIIe siècle*, Caen, 1901 (Tirage à part du Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, T. xxi, p. 333-358), p. 22, n° 6 — A. de Caumont, dans sa *Statistique monumentale du Calvados*, I, p. 5, écrivait il y a 60 ans : « Il est fort difficile de déterminer les limites respectives de ces « deux peuples, et bien que l'on puisse conjecturer que les Viducasses s'étendaient dans « la partie sud et sud-est de l'ancien diocèse de Bayeux, je n'essaierai pas de rien préciser « à cet égard. »

(4) Voir : C. Hippeau, *Dictionnaire topographique du département du Calvados*, p. 98. La *delle d'Yvrande* est devenue la *Délivrande* en partie sans doute sous l'influence du culte particulier dont la Vierge est l'objet dans ce lieu de pèlerinage.

frontière. La Délivrande doit donc être considérée comme marquant un point de la limite séparative des Viducasses et des Bodiocasses (1).

L'autre point nous est fourni par un nom de lieu, non plus d'origine gauloise, mais bien d'origine latine. Dans un *Mémoire sur une voie romaine qui passait de Valognes à Vieux et ensuite à la ville du Mans*, lu à l'Académie des Inscriptions le 2 juillet 1756 (2), l'abbé Belley faisait remarquer, (le premier, croyons-nous), qu'on retrouve encore dans la paroisse de Monts, au « diocèse de « Bayeux, un lieu nommé Fins, Fines, qui désigne la limite des « deux cités », [des Bodiocasses et des Viducasses] (3). A vrai dire ce n'est pas un seul *Fins* (4) que l'on rencontre dans cette région. Outre le hameau de *Fains*, ou les *Fains*, dans la commune de *Monts* (canton de Villers-Bocage), il s'en trouve encore un autre du même nom à Villy-Bocage (5) (même canton). De plus un ruisseau appelé *Le Fains* arrose Monts (6), et dans la commune de Sermentot (canton de Caumont) qui confine à celle

(1) Julien Havet a le premier reconnu dans la Délivrande une ancienne *eviranda* (*Revue archéologique*, 1892, p. 170-175, et *Œuvres*, T. II, p. 59). Mais le sens des très nombreux noms de lieux dérivés d'*eviranda* était depuis longtemps connu (Voir une bibliographie de la question dans le *Bulletin monumental*, 1898, p. 242, note 1). A. Holder dans son *Altceltischer Sprachschatz*, I. c. 1485, note 24 noms de lieux français dérivés d'*eviranda*. Et il y en a d'autres. Presque tous les endroits de ce nom sont situés « à la limite commune de deux diocèses de l'ancien régime, de deux cités de la Gaule « romaine, de deux peuples gaulois avant la conquête de César ». (J. Havet, *loc. cit.*).

(2) Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, T. XXVIII, 1761, in-4°, p. 475-487. Voir p. 480.

(3) Le fait mentionné à nouveau par d'Anville (*Notice de l'ancienne Gaule tirée des monuments romains*, 1760, p. 701-702), par Béziers ; (*Histoire sommaire de la ville de Bayeux*, 1773, p. XV), par de La Rue ; (*Nouveaux essais sur l'histoire de Caen*, T. I, p. 22) par Walckenaer ; (*Géographie ancienne et comparée des Gaules*, T. II, p. 253) — a échappé par la suite à tous ceux qui se sont occupés des Viducasses et notamment des ruines de Vieux.

(4) L'orthographe officielle est actuellement *Fains*. Voir : Hippeau, *op. cit.*, p. 109. La forme ancienne, celle du moins du XIIIe siècle, est *Feins*, *Feyns*, que nous fournissent des chartes de 1252 et 1257 (Archives du Calvados. Abbaye d'Ardenne, H. 5911). L'origine du mot est donc bien *Fines*. *Fains*, qui est sans doute une corruption graphique, proviendrait de *Fana* ou plutôt de *Fanes*.

(5) Hippeau (*loc. cit.*) le place à tort sur Villers-Bocage.

(6) On en trouve mention au XIIIe siècle. — Voir aussi : *Mémoires pour servir à l'état historique et géographique du diocèse de Bayeux*, par Béziers, publiés par G. Le Hardy pour la Société d'Histoire de Normandie, tome II, p. 230.

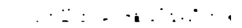
de Monts, existe une bruyère de *Fains* [1]. — Nous pouvons donc dire que quelque part à proximité de ces trois villages de Monts, Villy-Bocage et Sermentot, se trouvaient les *Fines* de la cité des Viducasses.

Ainsi donc nous connaissons deux points de la frontière commune des Viducasses et des Bodiocasses. Cette frontière n'empruntait probablement pas le cours même de la Seulle dont la Délivrande est quelque peu éloignée. Nous supposons qu'elle pouvait suivre la vallée du *Ruisseau-de-Luc,* dont la source est actuellement à *Douvre*, jusqu'au lieu appelé *La Mare* (village d'*Anguerny*), puis la ligne des marais de *Thaon, Cairon, Lasson, Rosel, Rots*, jusqu'à la source de la *Mue* [2] (qui porte le nom de *Fontaine-des-Romains*). De là le ruisseau de *Bordel* et les marais avoisinants (formés par les affluents et sous-affluents de la Seulle) constituaient la limite jusqu'aux environs de Monts et de Villy-Bocage. — Mais au delà ? — Nous devons reconnaitre que nous avons vainement cherché quelque indice précis. Les Bodiocasses et les Viducasses étendaient-ils leurs territoires parallèlement jusqu'au sud à travers le Bocage ? Nous n'en savons rien. Toutefois c'est assez improbable. Le diocèse de Bayeux d'avant 1789 se terminant en pointe dans sa partie méridionale — et, d'autre part, la frontière, de la Délivrande à Monts, étant nettement inclinée vers l'ouest — il est bien plus vraisemblable de croire que le Bocage virois appartenait à la cité des Viducasses dans son entier. Dans cette hypothèse on pourrait considérer la frontière comme formée par la vallée supérieure de la *Seulle* — puis par la vallée d'un affluent de la *Souleuvre* : la *rivière du moulin de Roucamps* (qui séparait jadis sur presque tout son parcours le doyenné de Villers du doyenné de Vire) — puis par la vallée même de la *Souleuvre* jusqu'à son confluent avec la *Vire*.

Il nous reste à savoir quelles étaient vers le sud les limites des Viducasses. C'étaient celles mêmes sans doute du diocèse de

(1) Voir : *Contes populaires, préjugés, patois, proverbes, noms de lieux de l'arrondissement de Bayeux*, par F. Pluquet, 2e édit., Caen, 1834, p. 139. — Nous nous sommes assurés de l'existence actuelle de ces différents *Fains*.

(2) Toute cette région entre la Seulle, la Mue et le ruisseau de Luc, était autrefois bien plus marécageuse qu'elle ne l'est aujourd'hui. Voir notamment : De Bras, *Les recherches et antiquités de la ville et université de Caen*, 1588. Edition de 1833, p. 42-43. — De La Rue, *op. cit.*, t. I, p. 49, etc. — *Douvre* signifie *les eaux*, en celtique *dubra*. Voir : Holder, *op. cit.*, t. I, 1362. — En somme les marais de la vallée inférieure et de l'embouchure de la Seulle séparaient les Viducasses des Bodiocasses.



Bayeux avant la Révolution (1) : la *Vire*, depuis le confluent de la *Souleuvre* jusqu'au village de la *Lande-Vaumont* (canton de Vire) — de là jusqu'au *Mesnil-Hubert-sur-Orne*, une ligne renflée vers le sud, coïncidant assez bien, d'abord avec le faîte des *collines de Normandie*, jusqu'après le *bois d'Halouze*, puis avec la *Rouvre* et les marais environnants dont, au sud-est, celui de *Briouze* est demeuré le *témoin*.

En définitive, on peut dire que les régions naturelles de la *campagne de Caen* et du *bocage normand* constituaient dans leur ensemble le *territorium* de la cité des Viducasses. Des marais et des bois en déterminaient les limites.

(1) Nous possédons une preuve que, de ce côté du moins, le diocèse de Bayeux s'est modelé sur la cité des Baiocasses. Le village d'*Yvrande* (Orne, arrondissement de Domfront, canton de Tinchebray), qui est une ancienne *evoranda* (Voir : Holder, *op. cit.*, c. 1486), se trouve à la limite même des anciens diocèses de Bayeux, d'Avranches et du Mans.

HISTOIRE DE RUGLES

ÉPOQUE ROMAINE — ORIGINE DE LA VILLE

Par A. DESLOGES

On a vu, dans mon étude sur *Les âges de la pierre, ou Introduction à l'histoire de Rugles*, que, depuis les temps où les grands pachydermes prenaient leurs ébats à l'ombre des immenses forêts de la Gaule, l'homme avait constamment habité le territoire du pays de Rugles. Il est donc évident qu'au moment de la conquête (52 av. J.-C.), une civilisation relative s'affirmait au sein des tribus qui s'y étaient fixées; celles-ci, en effet, y pratiquaient déjà les premières notions de l'agriculture et de l'industrie que révèlent la culture du blé et la fabrication du fer. Il est même certain que, sous forme d'échanges, des relations commerciales entretenaient des rapports suivis entre les nombreuses peuplades de la Gaule et qu'avant d'entreprendre la conquête de ce grand pays, les Romains étaient renseignés, par l'entremise d'émissaires très prudents, sur la nature des ressources qu'ils pourraient se procurer dans les contrées qu'ils allaient envahir. Notre pays était donc tout indiqué pour fixer leur attention.

On concevra aisément que ce serait en vain que l'on compulserait l'Histoire, car celle-ci n'a jamais enregistré que les évènements mémorables ayant forcé l'attention des rares écrivains dont les œuvres nous soient parvenues; et la cité, dont nous tentons d'édifier les annales, n'a été le théâtre d'aucun évènement semblable. Cependant, les conquérants y ont laissé des traces évidentes de leur passage et de leur civilisation. Rugles, en effet, possède un des rares monuments de la Normandie, dont l'origine peut s'autoriser de l'époque romaine, et son sol, quoique infructueusement bouleversé jusque-là, nous a encore fourni des matériaux propres à éclairer notre religion, fixer nos convictions et jeter quelques lumières sur son antique origine.

Disons tout de suite que notre tâche a été facilitée par le concours empressé de nombreux ouvriers, chez qui, il faut bien le reconnaître, vibre plus fortement qu'au sein de la bourgeoisie

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

COLLECTION A. DESLOGES

Pl. VI



IMP. LECERF, ROUEN — CLICHÉ J. HAISTE

FOUILLES GALLO-ROMAINES DE RUGLES

le culte des traditions locales et l'amour des choses du passé. En enrichissant nos collections des débris de toutes sortes recueillis au cours de leurs travaux, ceux-là ont collaboré à l'édification du modeste monument que nous dédions à la ville de Rugles...... Qu'ils en soient remerciés.

Nous avons vu, au moment de la Conquête, les terres du plateau de la rive gauche de la Risle depuis longtemps déjà livrées à l'agriculture ; il est présumable, au contraire, que celles de la rive droite étaient encore recouvertes par la forêt dont le bois de l'Ecureuil ne serait plus qu'un débris.



Fig. 1. — Meules romaines

Encadrée de ses coteaux agrestes, la vallée présentait l'aspect d'un vaste marécage où croissaient à l'aventure des bouquets d'aulnes et de saules, formant un obstacle naturel à la rapidité du cours des eaux et provoquant ainsi l'amoncellement des riches dépôts dont est formé le sol des prairies.

La pente naturelle de celles-ci, encore apparente en amont, vers la route de Laigle, et en aval, vers le bois de l'Ecureuil, laisse deviner que le cours primitif de la rivière se trouvait à l'opposé de son lit actuel ; celui-ci aura été creusé quand, aux meules romaines (fig. 1), tournées à bras par l'esclave chargé d'écraser le blé, les hommes eurent substitué les forces hydrauliques qu'ils avaient appris à utiliser.

Meules Romaines

Les premiers moulins à eau ayant été construits vers le milieu du VIe siècle, le VIIe aurait donc vu s'opérer la canalisation des rivières, le plus grand travail légué à nos générations par les hommes de ce temps. Le nom de *Morte-Eau*, encore accolé à certains bras de la rivière primitive, n'a pas eu d'autre origine que l'époque de cette transformation.

On est fondé à attribuer une origine gauloise aux premières assises des agglomérations considérables d'anciens laitiers qui forment le sous-sol de la rue des Forges. Dans la partie haute de cette rue, ces laitiers ont figuré une espèce de croupe ou promontoire s'avançant dans la vallée dont ils obstruent le cours ; dans certaines parties ils atteignent encore 7 à 8 mètres de profondeur. On peut donc en tirer cette déduction toute naturelle, confirmée d'ailleurs par une autre découverte dont nous parlerons tout à l'heure, qu'au moment de la Conquête, quelques petits fourneaux fonctionnaient déjà sur la crête de la colline. Cette position réunit, en effet, les éléments nécessaires au travail primitif du fer. La rivière qui coulait au pied du coteau était utilisée pour le lavage des minerais ; ceux-ci se trouvaient en abondance de ce côté de la vallée, et le site, exposé à tous les vents, favorisait l'activité des petits fourneaux.

De même qu'à Condé, où le fer a été connu dès les premiers temps et où les débris de l'époque romaine ont été exhumés du sol, ce serait à la production de ce métal que nous devrions attribuer l'installation du poste militaire romain qui donna naissance à la ville de Rugles. Il est supposable même que, pour la même cause, ceux-ci aient établi leur surveillance jusqu'à Glos-la-Ferrière et la Ferté-Fresnel, pays du fer (1).

Il est évident que le fer a joué un grand rôle dans les annales de Rugles. Nous l'avons dit ailleurs (Voir *Les Forges de Normandie*), étant connue l'abondance des substances métalliques que renferme son sol et que les Romains appelaient *régules*, on pourrait en déduire l'étymologie de son nom *Rugles*.

La partie centrale de la ville, formée par la Rue-Grande et l'église Saint-Germain, n'a pu recevoir des habitations que longtemps après l'installation d'une colonie dans le voisinage, et alors seulement qu'au moyen d'un remblai d'environ 2 mètres, une chaussée aura été jetée au travers de la vallée.

Ces observations présentées, il nous est loisible maintenant d'évoquer la présence du poste romain sur les hauteurs de la rive droite. Le pâté de maisons compris entre la route de Rouen, le vieux chemin de Beaumont et la Place-Neuve, est l'endroit tout indiqué pour avoir été le siège de cet établissement au début de

---

(1) Vaugeois a cité des médailles romaines trouvées au pied de l'église de Glos et, tout dernièrement, M. le baron J. de la Taille nous a offert un goulot d'amphore romaine, trouvé à la Ferté.

l'occupation. C'est là, en effet, qu'en 1897, nous avons découvert deux fosses remplies de terreau noir, d'où s'exhalaient de fortes émanations, dans lequel, confondus côte à côte, se trouvaient toutes sortes de débris, tels que : ossements fossilisés d'animaux domestiques ayant servi aux repas, bœuf, mouton, cochon, des scories de fer et des clous, ainsi qu'un grand nombre de morceaux de poteries fines, noires, grises ou d'un beau rouge avec sujets en reliefs, dites samiennes (pl. VI), caractérisant, d'après Gabriel de Mortillet, à qui nous avons soumis tous ces débris, la belle époque romaine, c'est-à-dire le premier siècle de notre ère (1).

Une autre découverte faite au même lieu est venue corroborer nos déductions. Des terrassements exécutés en 1905 à 80 mètres environ et en face de ces fosses (propriété Leduc), ont mis au jour une tranchée de 8 mètres de large avec talus de 1m50 environ, creusée dans le roc (argile et gros silex à bâtir) dont est formé ce coteau. La pente rapide de la colline dans son état primitif, rendant celle-ci absolument impraticable, même pour les piétons, nous estimons que cette tranchée fut creusée pour le passage de la voie romaine dans la vallée.

Elle était remplie d'une terre arable, dans laquelle, avec quelques ossements humains, se trouvaient confondus des débris de tous les âges. C'est ainsi qu'avec des tuyaux de pipes ornés de fleurs de lys — ce qui laisse supposer que le remblai n'est pas antérieur à trois siècles — nous avons récolté de la poterie samienne, un petit goulot d'amphore en verre et un anneau en bronze orné de stries (voir pl. VI).

Devons-nous encore signaler, dans ce quartier de la ville, la présence de trois anciens puits, dont deux sont encore en usage. Ces puits auraient servi à l'alimentation du poste militaire, absolument privé d'eau en cet endroit.

De ces hauteurs, les Romains dominaient tout le pays; d'abord l'atelier de pointes de flèches, dont nous avons découvert le puits d'où provenaient les silex propres à cette industrie (2) ; puis,

(1) Ces deux fosses sont situées sur la propriété de feu notre vieil ami, J. Lemaréchal, Place-Neuve ; elles s'étendent inexplorées sous les propriétés voisines et mesurent 2m40 de profondeur sur 1m20 de largeur ; il paraîtrait que c'étaient des fosses d'aisances où les esclaves chargés du service de la table jetaient confusément tous les débris relevant de leur emploi.

(2) Ce puits est situé au milieu des carrières ouvertes pour le service de la voirie, dans la propriété de M. Miguet.

en face, les forges à bras dont ils accaparaient les produits pour le service de leurs ateliers d'armes; Bailli, dont le nom dériverait du celte (Voir Leprévost), et enfin Ambenay où s'élevaient « les maisons froides et basses des Gaulois, bâties en bois et en argile, couvertes de branchages ou de chaume, formées d'une seule pièce ronde ouverte au jour par la porte seulement ». (Guizot, *La vieille Gaule*).

*
* *

Avec le premier siècle, la génération vaincue avait disparu; les amertumes de la défaite qui provoquèrent les saintes insurrections enregistrées par l'Histoire, commencèrent à s'atténuer chez les petits-fils. De nombreux Gaulois, portant au sein des légions corrompues leur ardeur belliqueuse, s'enrôlèrent sous les aigles romaines victorieuses ; des relations plus harmonieuses s'affirmèrent de plus en plus entre vainqueurs et vaincus ; et ceux-ci, confondus bientôt sous l'influence du temps et de la civilisation nouvelle, ne formèrent plus qu'une seule race, qu'un seul peuple : le Gallo-Romain.

Sous la puissante autorité des conquérants, une ère de calme et de prospérité industrielle favorisa le développement de la cité naissante. A l'ombre du poste militaire, devenu, dès avant notre ère, l'étape ou relais par où s'opéraient les transports du fer, produit du travail des vaincus, des villas s'élevèrent sur le versant de la colline compris entre la Chesnotière et l'église Notre-Dame. Malgré les bouleversements successifs du sol, bouleversements qui, sans aucun profit pour la science, ont fait disparaître les principaux vestiges de la cité romaine, nous avons encore pu récolter de nombreux matériaux qui, bien que modestes, révèlent néanmoins l'opulence des riches familles gallo-romaines qui y fixèrent leur résidence.

*
* *

Il faut bien admettre qu'au cours des trois ou quatre siècles qui précédèrent l'introduction du christianisme dans les Gaules, les Gallo-Romains qui se succédèrent à Rugles, et dont, je le répète, nous retrouvons les débris du somptueux mobilier, y auront élevé les monuments nécessaires à l'exercice de leur culte et aux exigences de la vie sociale et populaire de leur temps. M'autorisant de la découverte de ces débris, évoquant à mes yeux

les primitifs commencements de la cité, je vais tenter la reconstitution de ces monuments.

Adduction des Eaux

Au cours des terrassements exécutés en 1900 pour la construction de la maison de M. Mongredien, rue du Fourneau, les terrassiers ont mis au jour, avec quelques débris de poteries, un massif de maçonnerie de 7 à 8 mètres de circonférence sur 0m50 d'épaisseur ; cette maçonnerie était formée de petits cailloux cassés agglomérés avec du sable et de la chaux, appareil absolument semblable à celui décrit par Vitruve comme étant la composition du béton des citernes employé par les Romains.

Sur ce massif était édifiée une espèce de petite auge en même matière, mesurant 0m25 de creux sur 0m30 d'ouverture ; nous remarquâmes que ce petit canal ou aqueduc se poursuivait sous les maisons voisines et il aurait été retrouvé à la Chesnotière par M. Vigneux, en creusant une cave ; du reste, le sol de cette propriété était parsemé de débris de poteries romaines, parmi lesquels beaucoup de Samien, dont un dessous de plat entier.

A quoi a bien pu servir cette construction ? C'est ce que nous allons tenter d'établir. On a vu plus haut que le lit primitif de la rivière passait au pied du coteau de la rive gauche, par conséquent, l'établissement de la rive droite était privé d'eau et l'on peut inférer avec certitude que les Gallo-Romains qui s'y installèrent, auront obvié à cet inconvénient par les moyens en leur pouvoir.

Ils construisirent donc l'aqueduc dont nous venons de retrouver un tronçon. De la Chesnotière, cet aqueduc dut se prolonger à fleur de sol sur le flanc du coteau jusqu'au moulin à papier, où, au moyen du travail des esclaves, il servit à la canalisation des sources qui s'y trouvent et qui jouissent encore d'une certaine renommée.

C'est ainsi que les villas romaines, qui furent le berceau de la cité, et peut-être même les piscines dont nous allons parler, furent alimentées d'une eau aussi pure que limpide, répondant aux exigences bien connues qu'avaient les Romains pour le service de leur table et de leur personne [1].

(1) Ces lignes étaient écrites quand, en 1905, des terrassements, exécutés en aval du moulin à papier pour l'établissement des jardins, ont fait découvrir un massif de maçonnerie identique à celui de la maison Mongredien, confirmant ainsi nos déductions.

Le Balnéaire

Le percement d'un puits dans une propriété située en face et à 50 mètres environ de l'église Notre-Dame, a fait découvrir, à 2 mètres de profondeur, un dallage dont les pavés portaient l'empreinte bien caractéristique de trois doigts d'enfants tracés dans l'argile encore humide.

Comment expliquer la présence de ce dallage ? Remarquons tout d'abord qu'il se trouve situé sur une ligne parallèle à l'aqueduc d'adduction des sources du moulin à papier, dont nous venons de parler, et peut-être la description suivante, que nous empruntons à M. de Caumont, sera bien de nature à fixer nos déductions.

« Les églises des premiers temps étaient souvent précédées d'une cour ou *atrium* environnée d'une galerie offrant à peu près l'image d'un cloître.

« Quelquefois ce fut au milieu de cette enceinte qu'on plaça la piscine destinée à l'administration du baptême; mais, le plus souvent, elle se trouvait en dehors, dans un bâtiment séparé de l'église; placé *tantôt en avant de celle-ci, tantôt de côté;* beaucoup de baptistères furent aussi à une certaine distance des basiliques et tout à fait indépendants de ces dernières.

« Les baptistères étaient sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste et aussi sous celle de Notre-Dame ; la piscine affectait le plus souvent la forme ronde, carrée ou octogone; quelquefois celle d'une croix ; on y descendait par des degrés ».

Tous ceux qui connaissent les lieux ne manqueront pas d'être frappés de l'analogie qui existe entre cette description et la situation de notre vieille église : la découverte des pavés *à une certaine distance de la basilique*; le *patronage de Notre-Dame*, celui de *Saint-Jean*. Une chapelle sous le vocable de Saint-Jean existait à Notre-Dame, nous conduisant naturellement à conclure que nous nous trouvons en face du balnéaire ou piscine des Romains transformé en baptistère par les premiers chrétiens (1).

---

(1) Ce ne serait qu'au VIIIe ou IXe siècle qu'on introduisit des cuves baptismales dans les églises, quand on commença à administrer le baptême aux enfants nouveau-nés (De Caumont).

La Basilique

Au cours de l'année 1905, j'eus l'honneur de faire visiter l'église Notre-Dame à mes collègues de la Société Normande d'Etudes préhistoriques, en excursion à Rugles; ceux-ci furent unanimes pour y reconnaître une construction romaine des tout premiers siècles. Or, dans les vues générales qu'il a publiées sur l'architecture religieuse, M. de Caumont a signalé Notre-Dame comme appartenant au style roman primitif, lequel offrait tous les caractères de l'architecture romaine. Ce monument relativement bien conservé n'aurait-il point été la basilique primitive transformée en église par les premiers chrétiens ?

« Les basiliques romaines, dit M. de Caumont, servaient de tribunaux et de bourses de commerce; on s'y réunissait pour parler d'affaires. Elles se terminaient par un enfoncement demi-circulaire placé vis-à-vis de la galerie centrale ; c'est au milieu de cet hémicycle que s'asseyait le président ou premier juge ayant à ses côtés les juges assesseurs.

« Les basiliques une fois transformées en églises, il ne fut pas difficile d'y adapter les cérémonies religieuses à la disposition du local; l'évêque ou le prêtre qui officiait, entouré des prêtres assistants, se plaça au fond de l'hémicycle appelé *tribune* où étaient auparavant les juges, sur un siège *(cathedra)* ordinairement en marbre qui s'élevait au-dessus des bancs en pierre adossés à l'abside, destinés aux autres prêtres ; de là, il dominait et présidait l'assemblée ; l'espace réservé aux avocats entre l'hémicycle et la nef devint une enceinte privilégiée pour les chantres et les ecclésiastiques ; il prit le nom de *chœur* ».

On serait donc fondé à supposer, sur l'emplacement même de l'église Notre-Dame, au pied de laquelle passa la voie romaine, l'érection d'un autel en l'honneur de la divinité païenne préférée, Diane chasseresse (?), qu'aura suivi la construction du temple ou basilique abritant les réunions de la communauté. Ce temple transformé en église par les premiers chrétiens, nous a été conservé grâce à l'exercice du culte qui s'y est constamment pratiqué jusqu'à la Révolution.

On est également fondé à y supposer l'existence de la piscine dont nous avons parlé. Elle était indispensable aux ablutions

journalières des Romains et tout naturellement indiquée pour servir de baptistère au nouveau culte.

La partie primitive de ce monument, que j'appellerai la *Basilique romaine*, mesure 24 mètres de long, le chœur et l'abside 10 mètres sur 6m50 de large et le vaisseau 14 mètres de long sur 9 mètres de large. Les murailles ont 0m90 d'épaisseur et l'ensemble de la maçonnerie est tout entier du même appareil : assises de cailloux, de pierres calcaires et de briques accolées avec un mortier de trois à quatre centimètres d'épaisseur et parsemé de petits cailloux cassés. Les briques sont d'inégale dimension ; quelques-unes mesurent 0m35 de long sur 0m25 de large et parfois 0m04 d'épaisseur dans un bout et 0m03 seulement dans l'autre bout.

Vers la première moitié du XVIe siècle, sous François Ier, croyons-nous, (deux sujets de cette époque, sculptés sur l'une des travées de la voûte, nous l'indique), Notre-Dame fut l'objet d'importantes additions. Ce serait seulement à cette époque que l'on y introduisit les cloches ; du moins la partie primitive n'offre aucune trace de suspension. Dans le but de permettre aux fidèles de cette paroisse de pouvoir assister aux offices, alors très suivis, la nef fut rallongée de 5m50 du premier contrefort à la façade ; c'est alors que fut construit le portail qui, malgré les mutilations inconscientes qu'il a subies, révèle encore le talent de l'artiste qui l'a conçu et exécuté. A ce moment, Antoinette de Coustes, dame de l'Ecureuil, était dame patronesse de l'église Notre-Dame.

L'arcade, qui sépare le chœur de la nef, et aux pieds de laquelle étaient adossés deux petits autels, dont l'un dédié à saint Jean, date de 1769. On remarque encore extérieurement, du côté nord, entre l'abside et la nef, une maçonnerie dont les assises se composent exclusivement de chaînes de pierres ; ce qui, avec la composition différente des mortiers, pourrait donner le change ; c'est seulement une réparation superficielle qui, pas plus que les additions déjà citées, n'altère en rien le caractère de la construction romaine primitive.

*
* *

D'autres fouilles ont apporté leur contribution à nos recherches. J'ai déjà cité (Voir *Les âges de la pierre*) celle qui fut faite pour les fondations de la chapelle de l'orphelinat et qui, à 2m50 de profondeur, au point exact où une arcature relie la chapelle au château et à environ 30 mètres de la piscine, mit à jour un

dépôt considérable d'ossements fossilisés au sommet duquel nous avons trouvé de beaux débris de poteries (fig. 2 et pl. VI), et un grand bronze de Néron (pl. VII).

Les travaux de l'hôpital-hospice nous ont également fourni de nombreux matériaux, parmi lesquels un fond de pot avec la marque du potier : MICIV FECI (pl. VI).

Les fouilles pour le creusement du bassin de l'hospice nous ont donné, à 2m50 de profondeur, des poteries, des écailles d'huîtres, un goulot d'amphore, etc. A ce même niveau, les



Fig. 2

terrassiers ont cru reconnaître la chaussée d'un chemin. Ces derniers débris provenaient des remblais ayant servi à combler les fossés du glacis de la forteresse ; s'ils révèlent l'importance de l'établissement romain, ils n'offrent cependant qu'un intérêt secondaire, puisqu'ils ont été empruntés à la rive droite ; d'ailleurs, excepté un dallage identique à celui de la piscine, découvert dans les fouilles de l'école des garçons, rue du Cauche, la rive gauche, siège de la cité industrielle, n'a encore rien donné qui révélât la présence de la classe aisée.

Des ruines romaines se trouvent encore entre Ambenay et Rugles, au milieu des champs, côté du bois, face au dolmen, sur la ligne parallèle à la vallée où furent découvertes, en 1834, les 198 pièces d'or romaines dont nous allons parler. L'on trouve encore communément, à la surface du sol, des fragments de tuiles, de poteries, de meules et d'amphores. Il y a une cinquantaine d'années, des fouilles, entreprises dans le but de se procurer

des matériaux de construction, mirent à jour des substructions de 40 mètres de long; on découvrit alors un bois de cerf entier, des charbons, deux garnitures d'amphore en bronze et un grand nombre d'écailles d'huîtres; le bois de cerf est tombé en poussière et les garnitures d'amphore ont été vendues avec *de la ferraille*.

D'autres fouilles, pratiquées sur un point peu éloigné des premières, quoique forcément incomplètes, nous ont donné de nombreux débris de poteries grises et noires, une petite chaînette en fer, des clous, des enduits coloriés, etc., etc., et nous ont permis de reconnaître des murs de 0m80 d'épaisseur. En face de ces ruines, au bas du coteau qui dessine une ligne droite parallèle à la vallée, on remarque une espèce d'anse creusée de main d'homme, dont le fond tourbeux reçoit encore les alluvions de la vallée; deux vieillards nous ont rapporté avoir entendu dans leur jeunesse appeler ce lieu, bien connu des chasseurs, *Abreuvoir des Romains*.

Citons enfin la découverte faite en 1893, dans le haut de la rue du Fourneau, par M. Liger, maçon, d'une petite tablette couleur ardoise mesurant 0m038 carrés sur 0m007 d'épaisseur et portant gravées sur les quatre faces les inscriptions suivantes : COLLYRIVM FOS POSTIMPET ; — DIAPSORICVM DELACRYMATOR ; — DICENTETVM POSTIMPETVM ; — DIELAEVM EX ADSICCAMLIFP.

Pendant 8 ans, cette pièce resta absolument ignorée aux mains du propriétaire du sol; mais en 1901, étant tombée sous les yeux d'un archéologue, elle lui fut gracieusement offerte et, peu de temps après, elle alla orner les riches collections de M. l'intendant général Courtot, 9, rue Duroc, Paris.

Or, cette petite tablette carrée couleur ardoise, qui n'avait l'air de rien, était tout simplement un cachet d'oculiste romain. Il paraîtrait que ces sortes de cachets sont extrêmement rares; on n'en connaîtrait guère, jusque-là, que 140, et, d'après le conservateur des collections égyptiennes au musée du Louvre, M. Héron de Villefosse, à qui, par l'entremise d'un ami, nous en avons soumis une empreinte, le cachet de Rugles serait le troisième ou quatrième trouvé dans le département de l'Eure et il offre cette particularité que le collyre *diapsoricum delacrymatorium*, employé par l'oculiste, n'avait pas encore été signalé.

Cette pièce constituait donc un monument inestimable pour les annales de Rugles, et si l'on peut regretter qu'en cette circonstance la considération des souvenirs glorieux pour le pays se soit

inclinée devant l'amour de l'or, justifiant à nouveau le *geste* du Galiléen chassant les marchands du temple, il reste néanmoins acquis que ce cachet n'a pas été perdu pour la science ; une très savante description en a été publiée, en 1901, dans la *Revue Epigraphique* de décembre, sous la signature de M. le capitaine Espérandieu, correspondant de l'Institut.

A défaut de l'original, cette notice déposée aux archives municipales, rappellera sans cesse à nos petits-neveux l'intéressante découverte essentiellement liée à la très haute origine de notre petite patrie... la cité Rugloise.

NEAUFLES-SUR-RISLE

Le camp romain ? du Merle

Au cours de l'année 1834, en défrichant une bande de terre sur la lisière de la forêt de Breteuil, un habitant de Neaufles découvrit 500 médailles de billon et de petit bronze contenues dans un vase grossier.

Ces médailles étaient toutes aux types des empereurs Valérien, Claude Le Gothique, Salomina, Posthumus, Volusianus et Victorinus ; elles évoquent donc la dernière moitié du IIIe siècle.

D'après M. Vaugeois et M. Leprévost, qui lui-même l'aurait reconnu, le bois du Merle occuperait l'emplacement d'un camp romain. Il paraîtrait toutefois, suivant M. Gabriel de Mortillet, à qui nous avons fait visiter ce site, qu'il fut un temps où la vogue était tout entière aux camps romains ; on en voyait partout ; sans être irrespectueux envers la mémoire de nos deux savants ancêtres, il faudrait peut-être n'accepter leur détermination qu'avec réserve.

Ayant également fait visiter le Merle à nos collègues de la Société normande, ceux-ci restèrent perplexes. Il est évident qu'entouré de deux côtés par un petit vallon aux agrestes aspérités, creusé par le cours des eaux qui se jetaient dans la vallée et protégé d'un autre côté par la pente très rapide de la colline, le Merle offre une position facile à défendre ; mais tout en utilisant les défenses naturelles qu'ils trouvaient à leur portée, les Romains avaient pour habitude d'entourer leurs camps d'une seconde enceinte creusée de main d'homme, qui se reconnaît encore par un renflement très apparent du sol. Or, ayant visité

la plate-forme où s'élève ce petit bois, nous n'avons rien vu de semblable. Jusqu'à preuve contraire, le camp du Merle relèvera donc de la légende ; laquelle, du reste, encore fortement accréditée dans le pays, lui attribue un certain rôle dans le passé.

S'il est vrai qu'à des époques fixées par leur organisation civile et religieuse, les Gaulois s'assemblaient dans un lieu entouré de défenses naturelles capables de les préserver d'une première surprise, le Merle répond à ces exigences ; de plus il domine directement la Pierre à Gargantua, c'est-à-dire la pierre du souvenir qui fut élevée soit en commémoration d'un évènement important transmis d'âge en âge dans la mémoire du peuple, soit (puisque nous ne sommes pas fixés sur le caractère de ces monuments) comme un symbole de leur religion, mais qui, dans l'un ou l'autre cas, servait incontestablement de point de réunion fréquenté des Gaulois.

En choisissant ce site, dont le pittoresque aspect en fait un petit Bon-Secours, pour y élever leur église paroissiale, isolée de tout village, de tout hameau, même de toute habitation, on se demande si les premiers chrétiens ne cédaient pas à la considération d'une tradition, au souvenir des antiques cérémonies dont ce lieu aurait été le théâtre. Enfin, s'il est vrai qu'avec les célestes messagers *(Pigeons voyageurs*, la *Poste aérienne*, Ch. Sibillot) les Druides communiquaient aussi entre eux, à de longues distances, au moyen de grands feux allumés sur les hauteurs, l'emplacement même où s'élève l'église de Neaufles, la pointe Est du bois du Merle, ne répond-elle pas aux exigences de ce genre de correspondance ?

Si ces déductions peuvent renforcer la *Légende du bois du Merle*, il nous faudrait y voir l'*oppidum* ou lieu de réunion des Gaulois de la région, que les Romains eux-mêmes ont pu momentanément occuper.

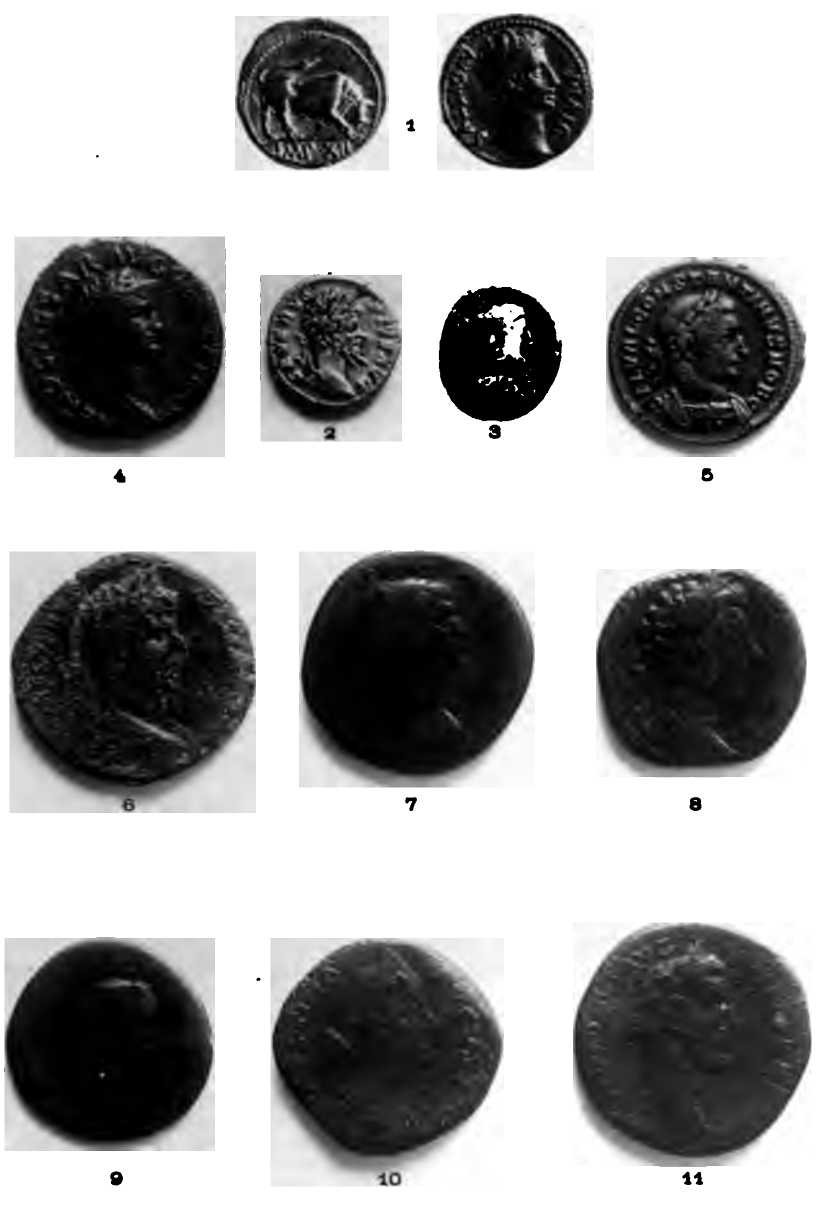
AMBENAY

DÉCOUVERTE DE 198 PIÈCES D'OR ROMAINES

Pendant l'été de l'année 1834, au lieu dit le *Bout-du-Bois* commune d'Ambenay (propriété de M. J. Prévost) au bas du coteau et à 50 mètres environ de la forêt, un terrassier, nommé Cudorge, était occupé à niveler le sol devant la porte de la chaumière que l'on voit encore en cet endroit.

COLLECTION A. DESLOGES

Pl. VII.



IMP. LECERF, ROUEN

CLICHÉ LECERF FILS.

MONNAIES ROMAINES

1. Or; cachette d'Ambenay; 2, 3, Argent; 5-11, Bronze.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

Soudain il heurta de son pic un corps dur et quelques pièces d'or lui jaillirent au visage ; surpris de l'aventure, il examine attentivement le terrain et il découvre à un pied environ de profondeur, un pot de grès, dit M. de Lagrange (1), où se trouvaient superposés un lit d'argile et un lit de médailles toutes en or.

Très heureux de cette aubaine, notre terrassier la recouvre aussitôt de terre, puis, la nuit venue, il s'en va en tapinois enlever le trésor et il l'emporte dans sa misérable demeure, où il peut compter 198 pièces d'or.

C'était la fortune; mais hélas ! comme le savetier de la fable, la présence d'un pareil magot troubla fortement l'imagination naïve du pauvre Cudorge et, désespéré, ne sachant qu'en faire, il s'en dessaisit au profit de son beau-frère, nommé Godefroy, maréchal ferrant de la commune, lequel insinua avoir lui-même fait cette trouvaille dans son jardin ; ce que, de bonne foi, ont répété MM. de La Grange, Lebeurier, Leprévost, etc.

Cependant, au bout de quelque temps, notre rusé maréchal, désireux de tirer parti de ces richesses, prit un certain nombre de pièces d'or et les porta en tremblant à Laigle, où il en vendit sept; mais, la crainte qu'il manifesta en présentant ces médailles, en fit suspecter la provenance et plusieurs joaillers refusèrent de les acheter (2).

Enfin un horloger de Rugles, nommé Picquot, mieux avisé que les autres, acheta à Godefroy, moyennant 4.000 francs, dit-on, toutes les pièces d'or; puis il fut les offrir à M. de La Grange, alors au château de Chanday, chez son beau-père le duc

(1) M. de Lagrange ayant été trompé sur l'endroit où s'est faite cette découverte, il est présumable qu'il l'a été de même sur la nature du récipient contenant ces monnaies ; les deux parties d'un mortier en calcaire grossier, découvertes récemment sur le terrain même, pourraient bien avoir renfermé la précieuse cachette ; du moins la présence de ce mortier en cet endroit désert ne peut guère autrement s'expliquer (Récolte de M. Lair, collection de l'auteur).

(2) Cinq de ces pièces ont été achetées par M. d'Assy, maître de forge à Randonnai, et les deux autres par M. le Dr Mazier. — Trois autres étaient restées dans le pays ; l'une a été acquise pour le musée de Rouen, d'où elle a disparu dans le vol de ce musée, il y a peu d'années ; la seconde appartenait au bon docteur Forcinal ; à sa vente nous avons vainement tenté de la conserver au pays ; la troisième enfin est restée au château de l'Ermite, à Ambenay, aux mains de Mme la comtesse de Songeon, née Marie-Philémon Fouquet. Une légende voulait que la plus grande partie de ces monnaies soit allée orner les collections du Vatican, par l'entremise de notre compatriote M. l'abbé dom Capelet, conservateur de la Bibliothèque du Mont-Cassin ; nous avons pu contrôler l'inexactitude de cette légende.

de Caumont La Force. Appréciant tout l'intérêt scientifique qui s'attachait à la conservation de ces monnaies, M. de La Grange acheta en bloc les 188 pièces d'or qui lui étaient offertes; mais, contrairement à l'affirmation de M. Vaugeois *(Histoire de Laigle,* p. 132), qu'il les aurait cédées au Cabinet des antiques de la Bibliothèque royale, aujourd'hui nationale, la lettre suivante démontre péremptoirement que ces monnaies ont tout simplement fait l'objet d'une opération commerciale :

« BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

« DÉPARTEMENT DES MÉDAILLES

« Paris, 2 février 1893.

« Monsieur,

« En réponse à votre lettre du premier (1) accompagnée d'une « lettre de M. Desloges fournissant des renseignements plus précis « que ceux donnés par vous primitivement, je viens vous faire « savoir que nous avons pu faire des recherches dans nos registres, « et nous avons trouvé, en effet, que 24 monnaies en or pro- « venant de la trouvaille d'Ambenay auraient été acquises le « 19 janvier 1835 de M. Rollin, nég[t] en monnaies.

« Vous voyez que M. de La Grange n'a pas cédé lui-même « ces monnaies, la recherche était par conséquent difficile.

« Ces 24 monnaies sont :

« Deux Jules César.

« Un Sextus-Pompée.

« Un Marc-Antoine.

« Un Marc-Antoine-Octavie.

« Seize Auguste.

« Un Vitellius.

« Un Trajan.

« Un Hadrien.

« Ces médailles sont incorporées dans les séries de notre « Département. Si vous voulez les étudier nous sommes à même « de vous les communiquer, lorsque vous le désirerez.

« Pour le Conservateur,

« *Signé :* A. BLANCHET. »

---

(1) Lettre adressée à feu M. Paul Laudier qui très gracieusement avait collaboré à nos recherches.

Quelle qu'ait été la pensée dont s'inspira M. de La Grange, nous ne devons pas oublier qu'il a publié une notice descriptive de nos monnaies. En cela il s'est acquis un titre à la reconnaissance de quiconque s'intéresse à l'histoire.

Les empereurs Vitellius, Trajan et Hadrien, dont les monnaies sont classées comme provenant d'Ambenay, ont régné de l'an 69 à 139 de notre ère, et les médailles les plus anciennes de cette cachette, notamment celles de Cornélie, remontent à environ 150 ans av. J.-C. Peut-on admettre que le légionnaire, ou plutôt le chef romain, en possession de ces richesses, enfouies dans un moment de panique provoquée par une révolte des Gaulois, ait disposé de monnaies dont la frappe aurait embrassé une aussi longue période, près de trois siècles ?

Nous ne le pensons pas, et nous croyons plutôt avec M. Chassant, que ça a été sur la foi d'un renseignement erroné que le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale aura classé les types de ces trois empereurs comme provenant d'Ambenay.

Du reste, comme preuve absolument concluante, M. de La Grange, qui, dans sa brochure, a analysé tous les types, ne fait pas mention de ces trois empereurs ; donc, au lieu de 24 médailles, le Cabinet des antiques n'en posséderait réellement que 21 de cette provenance.

Les pièces les plus récentes étaient de la fin de la République et de la première moitié du règne d'Auguste ; elles embrassaient une période d'environ 130 années, qui prend fin vers l'an 740 de Rome, ou 12 à 14 ans avant notre ère ; on peut donc en conclure que le trésor romain d'Ambenay gisait enfoui au *Bout-du-Bois*, depuis une dizaine d'années avant J.-C.

Aux types déjà cités, nous devons ajouter ceux de Claude, Cornelia, Hirtia, Julia, Rustia, Servilia, Sulpicia, ces dernières appartenant aux plus illustres familles consulaires. Or, ce sont les plus anciennes. En or, elles sont, paraît-il, d'une extrême rareté, ce métal n'ayant guère été connu des Romains qu'au moment de la victoire de Paul-Emile sur Persée, dernier roi de Macédoine, 167 av. J.-C. (1)

Toutes ces monnaies sont d'un or très pur et d'une magnifique conservation ; chacune d'elles vaut 25 dénarès ; leur poids

(1) Dans le cortège triomphal de Paul-Emile, la dépouille des vaincus en or monnayé fut portée dans 77 vases contenant chacun trois talents, soit 1 million 150,000 francs de notre monnaie, le talent valant 5,000 francs (*Les Vies*, de Plutarque).

est de 796 centigrammes et leur valeur intrinsèque de 24 fr. 70 de notre monnaie (de La Grange).

Elles présentaient plus de 60 types divers; beaucoup étaient de la première rareté et 5 étaient absolument inédites; parmi ces dernières, l'unique type connu de cette malheureuse Octavie, sœur d'Auguste et femme de Marc-Antoine, que celui-ci sacrifia aux charmes de la célèbre Cléopâtre.

D'après l'ouvrage de Mionnet (1827), voici quelle était alors la valeur de quelques-unes de ces monnaies : le type de Claudia est estimé 400 fr., celui de Rustia 600 fr., de Servilia 300 fr., de Sulpicia 400 fr., de Jules César 160 fr., Sextus-Pompée 400 fr. et enfin le type d'Octavie 1200 fr. Les types d'Auguste, que nous avons eus en mains, types à la Syrène et au Taurean, sont estimés 48 fr.; cet empereur ayant régné 45 ans, ses monnaies sont nombreuses, ce qui en déprime la valeur.

Si nous nous étendons aussi longuement sur les trouvailles d'Ambenay, c'est que la médaille est par excellence la pièce la plus utile à l'histoire et que l'honneur de cette découverte rejaillit tout entier sur le pays. Il paraîtrait, en effet, qu'il est des provinces entières de la Gaule et de la Germanie, où il n'a jamais été trouvé une pièce d'or romaine. On reconnaîtra donc la haute valeur historique de la cachette d'Ambenay.

Voies Romaines

Poursuivant la noble entreprise du consul Caïus Gracchus, qui, le premier (120 ans av. J.-C.), avait commencé la construction des grandes voies de communication qui furent l'une des gloires des Romains (1), afin de transporter plus facilement d'un point à un autre les forces nécessaires à la répression des nombreuses révoltes des peuples dont ils avaient appris à connaître la vaillance, et aussi pour le transport des matériaux provenant de leurs exploitations (2), les conquérants construisirent ces grandes

(1) Il les faisait tirer en ligne droite, paver de grandes pierres de taille et mesurer par milles au moyen de colonnes de pierres. A des distances plus rapprochées, d'autres pierres, qu'il fit également placer, donnaient au voyageur la faculté de monter à cheval sans le secours de personne; les étriers n'étaient pas encore inventés.

(2) On sait, d'après la statistique officielle qui fut dressée vers l'an 437, que les empereurs avaient établi dans la Gaule huit ateliers où l'on fabriquait des armes de toutes espèces; l'atelier d'Amiens, notamment, devait fournir aux soldats romains des épées et des boucliers (A. Thierry, *H. du Tiers-Etat*).

routes qui sillonnèrent la Gaule dans tous les sens et dont quelques tronçons sont encore apparents dans le canton de Rugles.

Condé-sur-Iton fut le centre où vinrent converger six de ces grandes routes. Elles avaient pour direction, la première : Evreux, par le Nuisement, la Trigalle et l'Ermitage-des-Gauts; la deuxième, par Granvilliers, Panlatte, Nonancourt, etc., etc. ; la troisième se dirigeait sur le Mans par Saint-Nicolas-d'Attez, Mandres, Chennebrun, Mezières-de-Tourouvre, etc.

Les trois autres routes traversaient le territoire du canton de Rugles; l'une, dont on ne peut que conjecturer la destination, traversait l'Iton à Saint-Nicolas-d'Attez, suivait les hauteurs de la rive droite par Cintray, Francheville, Bourth, Le Theil, Chanday, Crulay, etc. ; les historiens croient qu'elle conduisait à Jublains, chef-lieu des Diablintes (Département de la Mayenne). Vers 1820, entre Chaise-Dieu et Le Theil, cette route était encore assez intacte pour que M. Vaugeois ait pu en déterminer la largeur qui était de 18 à 20 pieds.

L'autre route, dans la direction de Lisieux, passait à Guernanville, la Vieille-Lyre, Bois-Anzeray (1) (où M. Leprévost en a mesuré la largeur, qui était de 8 mètres), la Barre, Broglie et Lisieux.

La troisième, enfin, porte encore le nom de Chemin-Perré. Elle se rendait de Condé, par le territoire de la Guéroulde, près du hameau de la Jacterie ; de là elle gagnait la forêt de Breteuil, qu'elle traversait en passant à un kilomètre du hameau de la Basse-Lande ; puis, elle sortait de la forêt, encore debout au commencement du siècle dernier, entre les hameaux du Crestil et celui de la Moucherie à Bois-Arnault, où elle est encore en usage. On ne peut douter qu'à partir de ce hameau, cette route ne descendit vers Rugles ; cependant, il n'en reste aucune trace et à plus forte raison, au-delà de la vallée, la plus grande réserve s'impose sur sa direction.

C'est, du reste, ce qu'a observé l'auteur de l'histoire de Laigle, aux savantes études duquel nous empruntons la meilleure partie de la description de nos voies romaines, M. Vaugeois, en effet, n'a pu, d'une manière certaine, déterminer le passage du Chemin-

(1) Il y a une dizaine d'années sur le passage de cette voie, à Bois-Anzeray, une urne funéraire, dont nous possédons un débris, ayant contenu le cadavre d'un enfant, fut découverte par un paysan qui labourait son champ.

Perré au travers de la vallée et c'est seulement sous une forme dubitative qu'il en indique la direction par le vieux chemin qui passe au nord de Saint Sulpice, sur les côtes de Rouvrai par Mérouvel, Rai, Bois-Thorel, Beaufay, etc., etc., à destination de Séez ou de Bayeux, ce qu'ont répété M. Leprévost et les auteurs du Dictionnaire historique des communes de l'Eure.

Or, les découvertes faites dans le sol de la ville de Rugles, que n'a pas connues M. Vaugeois, sont venues jeter quelque lumière sur ce point resté obscur et contredire l'hypothèse de la direction vers Laigle, de notre Chemin-Perré. D'ailleurs, la probabilité du passage de cette grande route à travers la brousse et la forêt encore inhabitée (l'origine de la ville de Laigle ne serait pas antérieure au xe siècle) (1) se justifie d'autant moins qu'une voie parallèle bien déterminée passait déjà à Chandai et Crulay, qui ne sont éloignés de Laigle que de quelques kilomètres et que, de plus, on n'a pas souvenance qu'aucuns vestiges de l'époque romaine (poteries ou monnaies) aient jamais été récoltés dans le sol de la ville de Laigle.

Etant connue la haute origine du bourg de Glos-la-Ferrière où, de même qu'à Rugles et Condé, on fabriqua le fer dès les premiers temps, le fer, métal précieux que convoitaient les conquérants, la direction de la voie romaine de Condé à Rugles vers Glos et la Ferté-Fresnel nous paraît tout naturellement indiquée.

Nous avons dit qu'arrivée au bas du village du Crestil, où elle fait sa jonction avec la route de Breteuil, cette voie ne laisse plus aucunes traces apparentes, sur le trajet d'environ 2 kilomètres qui la sépare de Rugles. Il est présumable qu'en sortant du Crestil, le vieux chemin du Moyen-Age, construit à travers la forêt par les comtes de Breteuil pour relier entre elles les forteresses de la Ferté-Fresnel, Glos-la-Ferrière et Rugles, aura tout simplement emprunté la voie romaine jusqu'à Rugles où ils pénétraient ensemble par le hameau de la Godardière, d'où cette voie descendait la colline par la tranchée dont nous avons parlé, passant au pied même du poste militaire ou relais, installé sur

(1) On attribue au baron Fulbert de Bec-Hame la fondation, au commencement du xie siècle, de la ville de Laigle. Une légende nous apprend que ce seigneur ayant vu un aigle s'envoler de son nid non loin de quelques masures formant le hameau de Bec-Hame, entre la rivière et la rue qui porte ce nom *Bécame*, choisit cet endroit pour y élever le château auquel il donna le nom de l'Aigle qu'il prit lui-même, en mémoire du roi des oiseaux dont il avait découvert le nid (Vaugeois).

cette hauteur et révélé par la découverte des deux fosses de la propriété Jules Lemaréchal.

Si, de là, nous nous transportons sur le plateau de la rive gauche, nous retrouvons par dessus la vallée, en ligne absolument droite avec le vieux chemin de Breteuil, des vestiges de cette voie, laquelle, à notre avis, au-delà de Rugles notamment, n'a jamais été qu'une route commerciale spécialement affectée au transport des fers.

Dans une pièce de terre défrichée depuis environ 50 ans, nommée les *Quatorze-Acres*, et sur les indications du fermier surpris de se heurter à des gros blocs dont le choc violent lui arrachait parfois des mains les manchons de sa charrue, nous avons découvert, à $0^{m}15$ du sol, la chaussée d'un grand chemin solidement encaissé de gros silex, sur lesquels avaient été semés des débris de forges. La partie solidement compacte de cette chaussée que nous avons mise à nu, mesurait encore 12 pieds de large. A chaque tour la charrue arrache une pierre de cette ruine et bientôt, le temps ayant fait son œuvre, il n'en restera plus traces.

Nous nous trouvons donc bien en présence d'une voie de communication, dont le pavage révèle le caractère romain et, corroborant cette déduction, des médailles ont été récoltées sur le passage même de ce grand chemin. Parmi celles-ci, nous citerons : un grand bronze de Faustine, trouvé entre la tranchée et le poste cités plus haut; un Trajan, pièce fourrée, près l'église Notre-Dame; un Néron, moyen bronze, fouilles de l'Orphelinat; P. Accoleius Lariscolus, argent, avec, au revers, les trois déesses monétaires, jardins de la Fontaine; un Trajan, grand bronze, près des cours de la Chesnaye; deux grands bronzes frustes, pièce des Quatorze-Acres; et, enfin un Sévère, grand bronze, fleur de coin, trouvé à Saint-Antonnin, en creusant un trou d'arbre, sur le bord du vieux chemin de Verneuil.

Indépendamment de ces monnaies, jalonnant cette grande route, le sol de Rugles nous a encore donné : un Auguste, un Vespasien, deux Marc-Aurèle, un Antonnin, un Hadrien, un Constantin, un Sévère, argent, trois grands bronzes frustes (Collection de l'auteur) (pl. VII).

Toutes ces découvertes concourent donc à fixer, au travers de la vallée se dirigeant sur Glos et la Ferté, le passage de la voie romaine. Du hameau de la Godardière, elle prenait la colline en

écharpe au moyen de la tranchée que nous avons signalée plus haut, dans la direction de la basilique, jusqu'à la rivière qu'elle traversait à gué, là où s'élève le moulin du château, aujourd'hui la Fenderie. Sur la rive gauche, jusqu'à la Chesnaye, elle dut suivre le bas du coteau qu'elle gravissait aisément, en traversant le siège même de la station préhistorique, par l'espèce de petit vallon, que dessine le sol, tendant en ligne droite vers les Quatorze Acres. Arrivée à ce point, nous devons reconnaître que cette voie s'écarte légèrement de la ligne droite constamment observée par les Romains dans le tracé de leurs routes stratégiques; nous ne retrouvons la ligne droite qu'à un kilomètre de là, au hameau de Sainte-Opportune, d'où, jusqu'à Glos, c'est-à-dire sur un parcours d'environ 8 kilomètres, elle est représentée par le vieux chemin de Verneuil, passant à Saint-Antonnin, la Laveillère, où elle traverse un triage nommé Les Perrelles, nom qui paraît dérivé de Perré, Chemin-Perré, à proximité de Château-Fort, dont le nom, d'après les auteurs du Dictionnaire historique, indiquerait des ruines romaines, et enfin, la Maladrerie et Glos-la-Ferrière.

* * *

A tous ceux qui ont l'amour des choses du passé, chaque jour apporte son tribu de matériaux propres à sa reconstitution historique. Le sol de Rugles et environs n'a pas encore livré tous ses secrets ; d'autres découvertes viendront élargir le champ des études que nous ne faisons qu'effleurer, et peut-être même modifier nos convictions. Quoiqu'il advienne, si, au point de vue artistique, à part le cachet d'oculiste et les médailles d'Ambenay, on peut regretter qu'il n'ait encore donné que des débris, ceux-ci n'en constituent pas moins des documents aussi précis qu'ils sont irréfutables. A ce titre, ces débris, deux fois millénaires, réminiscence de l'existence et de la gloire du pays, évoquent à nos yeux comme une page oubliée de la vie sociale et intellectuelle des fondateurs de la cité... les Gallo-Romains.

LES CHEMINS ET LE SERVICE

DE LA

POSTE AUX CHEVAUX

D'APRÈS LES MONNAIES ROMAINES

Par Victor QUESNÉ

Il y a deux ans, je vous ai communiqué une petite étude sur les monnaies Romaines-impériales, et j'y mentionnais que, dans les explorations archéologiques, les monnaies en bronze se rencontrent en grand nombre et variées ; et qu'on y trouve l'histoire, c'est-à-dire les évènements, l'art suivant les époques, et la religion.

A l'appui de cela, je viens vous entretenir aujourd'hui de quelques monnaies spéciales, dont l'une provient d'une exploration que j'espère pouvoir continuer et publier par la suite. Cette monnaie G. B. est de l'empereur Nerva et porte :

IMP. NERVA. CAES. AVG. P. M. T. R. P. II. COS. III. P. P.

sa tête laurée, à droite.

R/. VEHICVLATIONE ITALIAE REMISSA.

S. C.

au milieu : deux mules en sens contraire, paissant ; derrière elles, on voit les deux timons d'un char, avec les traits et les harnais. Elle a été frappée l'an 97 de J.-C.

Or *Vehiculatio* désigne la poste aux chevaux, plus tard appelée *currus publicus*, ainsi que cela est indiqué dans le Dictionnaire des antiquités de Daremberg et Saglio, à propos de cette monnaie.

L'empereur Nerva frappé des abus commis sous le règne de Domitien, son prédécesseur, établit que le diplôme, autorisant les particuliers à faire usage des voitures et chevaux de poste, ne devait être, dorénavant, délivré que par l'empereur.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Les transports de tout genre s'étaient développés pendant les deux derniers siècles de la République, car le Sénat envoyait aux gouverneurs des provinces, ou en recevait de fréquentes dépêches. Mais ce fut surtout sous le principat que la poste reçut une organisation comme service public, monopolisée au profit de l'État.

Suétone nous raconte que l'empereur Auguste prenait la poste, quand il voulait se rendre promptement sur un point de son empire où il voulait exercer un contrôle.

Après avoir décrété et ouvert son vaste réseau de chemins à travers l'Italie et à travers la Gaule, cette deuxième partie très fréquemment reproduite sur les monnaies, par l'autel de Lyon, Auguste obligea les plus riches seigneurs romains, ceux à qui l'on avait autrefois décerné le Triomphe, et qui avaient profité des dépouilles des nations vaincues, à faire battre et ferrer les chemins de traverse, et il nomma des inspecteurs pour surveiller ces travaux, ainsi que l'entretien des grands chemins.

C'est de cette époque que date cette monnaie, qui se trouve

(1) L'an 266 av. J.-C.

rarement dans nos contrées ; frappée en l'an 16 avant J.-C., en or et en argent, elle porte au droit :

IMP. CAESARI. S. P. Q. R.

Auguste la tête nue à droite.

R/. QUOD VIAE MVNITAE SVNT

au milieu. sur le milieu d'un pont, un arc de triomphe surmonté d'une Victoire qui couronne Auguste.

Un peu plus tard fut frappée une autre monnaie portant au droit le buste d'Agrippine, et au revers un char le *carpentum,* à gauche, attelé de deux mules, au-dessus est inscrit :

S. P. Q. R. MEMORIAE AGRIPPINAE (1)

Ce nom de *carpentum* est peut-être venu de la Gaule.

L'empereur Nerva usa fréquemment de la poste pour l'envoi des courriers, ou les besoins de l'Etat. Mais son règne ne dura que deux ans et ce fut son successeur, Trajan, qui mit à exécution les grands travaux ; ce fut lui qui fit faire une grande chaussée à travers les marais pontins. On frappa en commémoration une belle monnaie qui porte :

IMP. CAES. NERVAETRAIANO

R/. VIA TRAIANA

au milieu : une femme couchée, appuyée sur une roue.

Outre ces médailles, de nombreux arcs de triomphe ou colonnes retracent les travaux de ce règne.

Hadrien, grand voyageur et administrateur, le premier organisa le service de la poste publique, afin de décharger de ce soin les officiers municipaux.

Les Romains donnaient le nom de *angaria* aux voitures publiques sur les grands chemins ; et de *parangaria* à celles dont on se servait dans les chemins de traverse.

Le mot *parangaria,* avait aussi une autre signification : il indiquait également les grains et les fourrages que l'on prenait, par force, pour la nourriture des chevaux qui devaient servir dans les armées ; ce que l'on appelait « fournir des *parangaria* ».

(1) Cette monnaie, G. B., a été trouvée par M L. de Vesly, dans ses fouilles à la Mare-du-Puits, en forêt de Rouvray, en 1901.

Les diplômes que l'on délivrait, autorisant à se servir des chevaux publics, conservèrent ce nom, jusqu'au règne de Constantin. Alors ils furent nommés : « lettres d'évection », peut-être de *evehere*, faire porter.

Il y avait deux sortes de lettres d'évection :

1° Pour les voitures à deux chevaux et le chemin à parcourir déterminé. Sinon, on pouvait arrêter les courriers, et même, condamner à l'amende, d'où l'établissement des milles, indiqués sur des pierres.

Ammien-Marcellin et Strabon en parlent. La loi qui fut définitivement refaite par Théodose est formelle.

2° Dans la deuxième catégorie des lettres d'évection, la distance était moins précisée, et l'on pouvait obtenir trois chevaux au besoin.

Il était défendu de laisser partir des chevaux de poste, sans qu'ils soient accompagnés d'un postillon, chargé d'en avoir soin et de les conduire dans la route. Les postillons ne devaient pas porter de bâton, mais seulement un fouet.

Quelquefois on prenait les chevaux des particuliers ; ce sont les abus pouvant en résulter que Nerva voulut réprimer dans la réglementation consacrée par la monnaie susdite.

Sur les grandes voies, celles dites militaires, notamment, une station ou étape fut établie tous les 33 milles ; et fréquemment nous trouvons à une distance de trois fois 33 milles, que la station devient une cité ou une ville. Ainsi par exemple sur la grande voie de Lyon à Bordeaux.

Dans certaines stations, il y avait des maréchaux pour ferrer ; des vétérinaires appelés des *mulo-medici*, chargés de fournir les remèdes et les soins nécessaires. Des officiers étaient nommés pour surveiller les stations. Les soins que l'on donnait aux chevaux devaient être grands, car souvent on y soumettait des criminels. Certains empereurs y ont condamné des chrétiens. Maxence arracha le pape Saint-Marcel de son trône pontifical, et le fit mener dans une écurie pour qu'il pansât des chevaux. Ceci dura 9 mois.

Les Romains avaient plusieurs chaises de poste ; l'une plus petite et propre à une seule personne, d'autres étaient plus grandes et pouvaient contenir des paquets. Le *carpentum* pouvait contenir trois personnes et porter mille livres. Les *carri* étaient de véritables charriots ; la *birota* (charrette) n'avait que deux roues et

était attelée de trois mulets; la *clabula* était le charriot attelé de bœufs.

Dans les Gaules, les anciennes circonscriptions administratives furent maintenues sous la domination romaine, elles furent marquées par de hautes bornes, lesquelles furent transformées, plus tard, en croix de pierre.

Sous les Mérovingiens, ces lois furent continuées et exécutées par les maires du palais, qui, d'abord, eurent une autorité égale à celle du préfet du prétoire.

Le directeur des postes devint le vaguemestre en France.

En 807, Charlemagne établit trois postes, sur trois routes différentes.

NOTES ET DOCUMENTS

POUR LA RESTITUTION

DU PLAN DE LA « JULIOBONA » DES ROMAINS

Par APEL

En signalant toutes les substructions gallo-romaines rencontrées chaque année dans les fouilles exécutées sur le territoire de la commune de Lillebonne, nous avons eu pour but de conserver à ceux qui nous succéderont dans cette voie les matériaux qui pourront, à un moment donné, permettre de déterminer l'étendue de l'antique cité, l'emplacement de ses monuments, de ses quais, de ses places et la direction de ses nombreuses voies. Si, en majeure partie, les découvertes archéologiques intéressant Lillebonne ont été signalées dans de nombreuses publications, peu d'entre elles l'ont été de façon assez précise pour que nous puissions aujourd'hui retrouver leur emplacement certain. Qui connaît maintenant le lieu exact où fut découverte la statue en bronze doré ? Qui sait actuellement où étaient situés les thermes qui nous ont donné la statue pédestre en marbre de Paros ? Si un établissement public dit de *La Mosaïque* ne venait nous rappeler que cette belle œuvre d'art a été trouvée dans son voisinage, quel serait le nombre de ceux qui pourraient, bien que sa découverte ne remonte seulement qu'à 36 ans, nous faire connaître son emplacement ? (1) En fournissant à l'appui de nos notes, un simple croquis coté des murs gallo-romains rencontrés,

---

(1) A l'appui des dires exprimés ci-dessus, nous nous permettrons de faire remarquer combien les archéologues, qui ont décrit les découvertes faites à Lillebonne, ont été sobres de détails touchant les emplacements de ces découvertes. Consultez les ouvrages y relatifs : les uns vous diront que la statue fruste en bronze doré a été trouvée *à 600 pas du théâtre, vers l'orient*, tandis que d'autres assureront qu'elle était *à 800 mètres du bourg*. Pas davantage de précision en ce qui concerne le Balnéaire mis à jour en 1828 : il est placé *en face le Théâtre* par quelques-uns et *au-dessous du vieux château* par plusieurs autres. Comme il est toujours utile, en matière d'archéologie, d'être fixé à ce sujet, nous avons eu la curiosité de rechercher sur le plan cadastral et la matrice, les numéros de parcelles correspondant aux noms des propriétaires cités dans différents ouvrages. Voici les renseignements que nous avons recueillis :

La statue en bronze doré a été trouvée, le 24 juillet 1823, dans la propriété de M. Timothée Holley, n° 585 du plan cadastral, section C. D'après M. Pigné Charles-Eloi,

ainsi que leur orientation et en nous référant aux numéros du plan cadastral, nous avons voulu laisser des documents indiscutables et indéniables des monuments anciens que la pioche du terrassier nous révèle si souvent et dont il ne reste généralement aucun vestige après son passage.

Fouilles exécutées en juin 1905, rue Thiers, n° 29, pour la construction d'un nouvel entrepôt, dans la proprieté de M. Charles Cornu (n° 492 du plan cadastral, section B, de Saint-Denis).

Cet entrepôt, d'une longueur de 31 mètres sur 8 de largeur, a nécessité des fouilles d'une profondeur de 2m40 [1]. Nous donnons ci-contre la coupe du terrain, à l'extrémité, côté de la rue (fig. 1), coupe qui caractérise tout le sous-sol de Lillebonne et démontre clairement que cette ville, détruite une première fois par l'incendie, fut réédifiée sur ses ruines, puis anéantie à nouveau par le feu.

Une ligne de gros blocs de calcaire [2], de 1 mètre de largeur sur 0m80 de hauteur et posés à sec à la suite les uns des autres, a d'abord été mise à jour dans toute la longueur de la fouille

---

historien lillebonnais et témoin oculaire, cette statue se trouvait *au bout et au nord de la maison du sieur Holley, près du carrefour de la Briqueterie.* Cette maison, que nous habitons, porte actuellement le n° 9 de la rue du Calvaire.

Le Balnéaire a été decouvert en 1828 dans une propriété appartenant également à M. Timothée Holley, n° 336 du plan cadastral, section C ; la statue en marbre de Paros se trouvait à la limite séparative des parcelles Holley (n° 336) et Pimare (n° 354) ; la première de ces propriétés est située à l'angle de la place Félix-Faure et de la rue des Bains (n° 3 de la place) ; elle est occupée actuellement par M. Lemazurier, notaire.

Quant à la grande mosaïque, elle fut découverte en mars 1870, dans un jardin dépendant d'un ancien couvent de Bénédictines, supprimé par l'autorité ecclésiastique, en 1683, et appartenant à M. le docteur Narcisse Pigné, parcelle n° 541, section B de Saint-Denis. Le terrain d'où elle a été extraite est toujours couvert par le hangar qui fut édifié alors pour protéger des intempéries les ouvriers italiens qui procédaient à son enlèvement. Le vide rectangulaire qu'elle a laissé existe toujours sous ce hangar situé derrière le n° 8 de la rue du Havre ; son axe est à 34 mètres du bord de cette rue.

(1) Ces travaux ont été exécutés par M. Ulysse Gesbert, sous la direction de M. Denize, architecte, lesquels ont bien voulu m'autoriser, ainsi que le propriétaire, M. Charles Cornu, à prendre les renseignements faisant l'objet de cette note. Je leur en exprime ici ma vive gratitude.

(2) Toutes ces grosses assises, si nombreuses dans le sous-sol lillebonnais ainsi que les dés tumulaires, proviennent du *Sénonien inférieur* que l'on rencontre presque à la base des coteaux de la vallée. Ce calcaire non gélif, appelé *bitte* dans le pays, contient de nombreux rognons de silex noir. L'épaisseur des bancs, qui va en augmentant vers le Fourneau et Radicatel, varie entre 0m50 et 2 mètres.

(voir le plan fig. 2). Ces blocs étaient enracinés dans la couche de tuf et leur direction était E.-O. comme les murs longitudinaux du monument dont nous allons parler plus loin. Nous n'avons pu déterminer à quel usage ils avaient été destinés, bien que nous sachions qu'en général, les constructions romaines de quelque importance reposent, en fondations, sur des assises semblables.

D'autres substructions faisant partie d'un monument qui

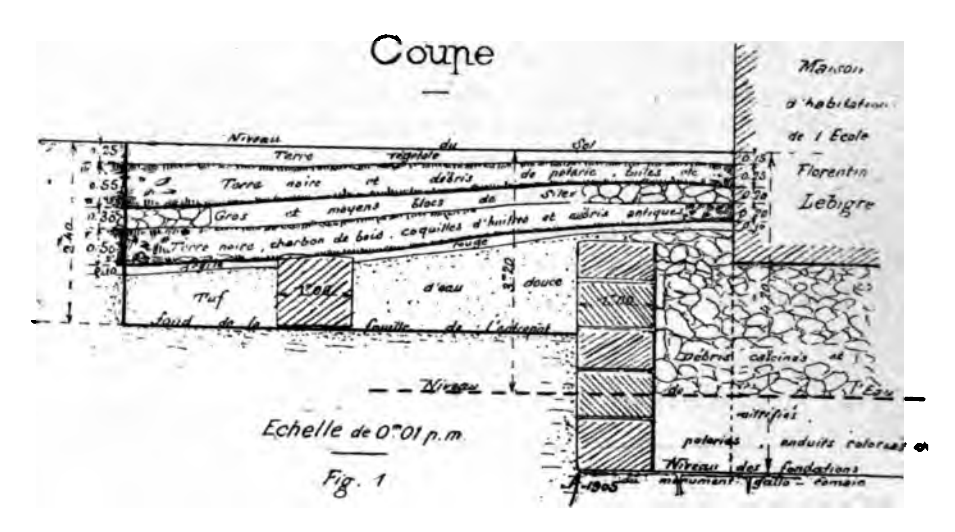


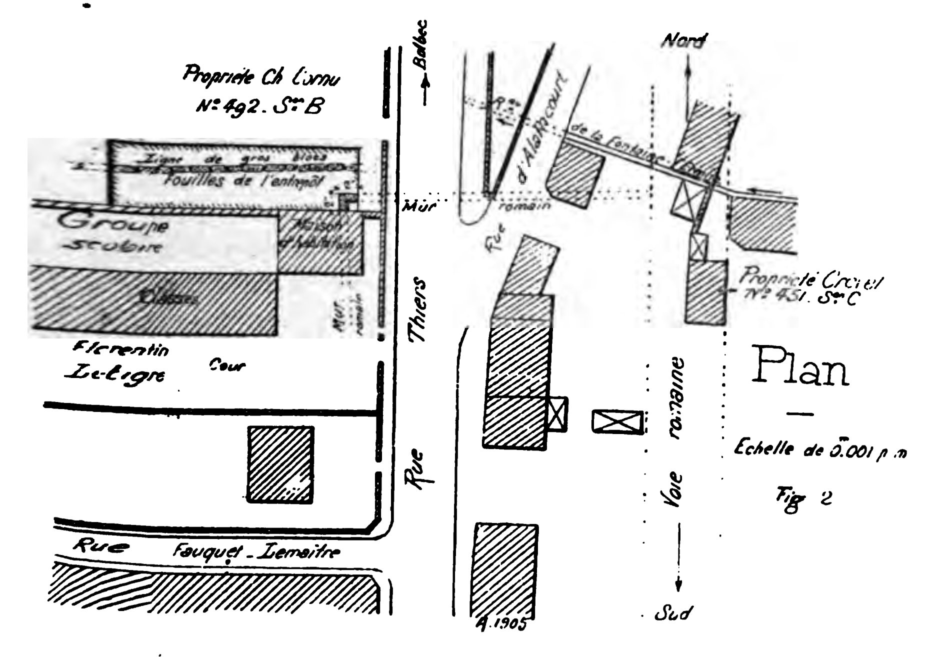
Fig. 1

devait être important, si l'on en juge d'après ce que nous avons pu constater, ont été découvertes à l'angle S.-E. de la même fouille (voir le plan fig. 2). L'angle N.-O. a seul pu être dégagé, le restant de l'édifice étant situé sous la rue Thiers et au-delà, ainsi que sous le groupe scolaire Florentin-Lebigre [1].

Les murs en calcaire du pays ont 1 mètre d'épaisseur et sont formés d'assises de 0m60 à 0m70 de hauteur, dont le parement intérieur a été délité par le feu sur une épaisseur d'environ 0m30, car il est indéniable que ce monument a été détruit par l'incendie, les débris de poteries, tuiles, grands clous de charpente, charbon de bois et surtout les blocs de matériaux vitrifiés par la chaleur,

(1) Ce monument est placé en bordure d'une voie romaine qui a été rencontrée à 40 mètres vers l'Est, lors de l'exécution de la maison d'habitation de M. Crevel (n° 451 du plan cadastral, section C). Cette voie, orientée du nord au sud, est composée d'une forte couche de béton ; elle apparaît au niveau du fond de la cave (profondeur 2m20) et forme les fondations du bâtiment.

sont là pour l'attester. Mais au milieu de tous ces débris, il en est qui offrent un intérêt tout particulier ; nous voulons parler des enduits intérieurs et des peintures murales qui les recouvraient. De nombreux fragments de ces enduits nous ont initiés aux procédés employés par les Romains dans l'exécution de ces travaux qui étaient composés d'une première couche d'argile crue de 0m05 à 0m10 d'épaisseur mélangée de foin haché, laquelle était



appliquée sur le parement rugueux des murs ; les moulures (1) étaient modelées grossièrement sur cette argile qui était ensuite recouverte d'une autre couche de mortier de chaux bien dressé, dont l'épaisseur varie entre 0m01 et 0m02 (2). Une mince et dernière couche d'enduit poli, de 0m001 à 0m002 d'épaisseur, ayant l'apparence du stuc, recevait la peinture rouge encadrée dans un premier bandeau bleu extérieur de 0m04 et d'un second rose de même largeur. Ces deux bandeaux étaient séparés et bordés par des filets de diverses couleurs ayant de 0m005 à 0m010 de largeur.

(1) Nous avons relevé sur cette argile des profils absolument semblables aux profils de marbre rencontrés dans le balnéaire d'Alaincourt.

(2) Ce mortier semble composé de chaux, de gravier fin et de tuf broyé imparfaitement, qui permet de reconnaitre à l'œil nu les débris de végétaux et de coquilles.

Tous ces enduits et ces peintures étaient préparés et exécutés avec tant de soins, que 17 siècles de séjour dans le sol lillebonnais n'ont pu ni en altérer la qualité, ni en atténuer les nuances.

L'aire de ce monument est à 4^{m}20 en contrebas de la rue (voir la coupe fig. 1) et il eût été intéressant de se rendre compte de la nature des matériaux qui la composent (dalles, carreaux ou mosaïque), mais l'eau rencontrée à 3^{m}20 de profondeur, ainsi que la crainte d'ébranler l'angle du bâtiment voisin fondé sur des débris gallo-romains bouleversés, n'ont pas permis de poursuivre ces recherches qui ont dû être abandonnées.

Toute la fouille de cet entrepôt a fourni des débris antiques : dans la couche supérieure du terrain romain, nous n'avons guère trouvé que de la poterie commune, tandis que dans la couche inférieure contenant un amas considérable de coquilles d'huitres de grandes dimensions, de défenses de sanglier, etc., nous avons rencontré des poteries de Samos avec dessins en creux et en relief présentant un degré de perfection, soit comme finesse de pâte, soit comme régularité et délicatesse des dessins, que nous n'avions pas constaté ailleurs dans le cours de nos fouilles. Quelques beaux débris de poterie blanche à pâte très fine sont aussi à signaler, ainsi que des fragments d'amphores.

Outre ces débris, il a été trouvé un goulot de fiole en verre, un petit croissant en bronze de 0^{m}04 de diamètre et quelques tubes cylindriques en os munis d'un trou de 0^{m}008 de diamètre. Ces tubes, que quelques-uns désignent du nom de sifflets romains, avaient 0^{m}033 de longueur sur 0^{m}03 de diamètre.

Les médailles romaines exhumées de ces fouilles sont au nombre de 13 et la plupart sont frustes ; leur détermination a été faite par M. Dubus, l'un de nos vice-présidents, à qui nous adressons ici nos bien sincères remerciements.

Ces médailles comprennent :

1 Tibérius (14-37).
1 Nero (54-68) ou Galba (68-69).
1 Domitianus (81-96).
3 Trajanus (98-117).
2 Hadrianus (117-138).
1 Faustine mère, épouse d'Antonin-le-Pieux, décédée l'an 141.
2 Marc-Aurelius (161-180).
1 Clodius-Albinus (193-197).
1 Postumus (258-267).

Un moyen bronze, à l'effigie de Néron ou Galba, présentait cette particularité d'être percé d'un trou carré ; il était, en outre,

soudé par la rouille ou par le feu, à un autre bronze de même diamètre.

Si nous considérons que toutes ces médailles ont été extraites de la couche inférieure du sol romain, composée de débris de toutes sortes provenant du premier incendie qui a consumé la ville, nous aurons les éléments nécessaires pour fixer la date de sa destruction (1).

En effet, la médaille de Postumus (258-267) est la moins ancienne qu'on ait rencontrée dans les décombres, d'où nous pouvons conclure que le sinistre ne fut pas antérieur au règne de cet empereur et vraisemblablement peu postérieur audit règne.

Les poteries fines à lustre rouge, trouvées, avec les médailles, dans la couche inférieure, sont propres aux trois premiers siècles de notre ère (2) et nous n'avons découvert dans cette couche, aucun fragment de ces poteries à lustre noir que l'on fabriquait à partir du IVe siècle. Ce fut donc vers la fin du IIIe siècle qu'eut lieu cette catastrophe, dont la date est confirmée par les faits de l'histoire qui nous apprennent que les invasions des barbares furent nombreuses et dévastatrices vers la fin de ce siècle et notamment sous le règne de Probus (276-282) qui extermina, vers l'an 277, toutes ces bandes incendiaires qui nous venaient du Nord.

Nous ne pouvons terminer cette étude sans signaler une erreur archéologique reproduite invariablement par la plupart de ceux qui ont traité de Lillebonne. Pour être persuadé de la destruction de la ville de *Calet* par César, disent-ils en substance, il suffit de jeter les yeux sur les fouilles de Lillebonne et l'on y verra que parmi les nombreux et antiques débris que renferme la cité romaine, il se rencontre d'autres débris, non moins nombreux et encore plus anciens que ceux-ci, appartenant tous à des siècles barbares, à des générations humaines dans l'enfance (3). La vérité nous oblige à dire que nous n'avons jamais rien rencontré de semblable dans les nombreuses coupes des fouilles que nous

(1) Nous n'avons pas la prétention, d'après les débris et médailles qu'ont donnés les fouilles de la propriété Cornu, d'avoir élucidé complètement un point d'histoire qui a toujours été fort controversé, mais il nous sera néanmoins permis de considérer nos conclusions comme exactes, tant que de nouvelles fouilles et découvertes ne les auront pas infirmées.

(2) Ces poteries à pâte et à lustre rouge ont été fabriquées, d'après Alexandre Brongniart, de la fin du Ier siècle av. J.-C. à la fin du IIIe après J.-C.

(3) Voir à ce sujet la *Notice historique sur la ville et les environs de Lillebonne* par Auguste Guilmeth ; *Lillebonne*, par l'abbé Hérouval, etc.

avons relevées à Lillebonne. Avec l'abbé Cochet, nous dirons que la cité romaine *Juliobona* a pu remplacer une ville gauloise appelée *Calet*, que cette supposition peut être vraie, *mais que les monuments ne la soutiennent pas* (1). En effet, examinons la coupe que nous donnons fig. 1 : sous la couche inférieure et les substructions gallo-romaines, vous ne trouverez aucun débris antérieur à cette époque ; le terrain vierge est en place partout et toutes les assises en pierre de taille à peine ébauchées, qui courent dans toutes les directions sur l'emplacement de l'antique cité, sont, nous ne craignons pas de l'affirmer, d'origine romaine et rien que romaine.

Dans les autres fouilles, exécutées en 1905 dans la ville de Lillebonne, nous avons relevé les substructions suivantes dont nous parlerons très succinctement :

1° *Rue Gambetta (ancienne rue de l'Hôpital), n° 22 ; n° 447 du plan cadastral, section B ; M. Romain, propriétaire.* — Mur de 1 mètre d'épaisseur, orienté N.O.-S.E, trouvé dans les fouilles d'une cave. Ces fouilles ont donné une jolie petite fiole en verre foncé de 0m08 de hauteur, ornée, sur sa panse, de cercles parallèles en verre laiteux.

2° *Rue Pasteur, n° 565 du plan cadastral, section B ; M. Vallée, propriétaire.* — Premier mur de 1 mètre d'épaisseur et deuxième de 0m80 d'épaisseur, mis à jour dans les fouilles d'une maison d'habitation. Ces deux murs, parallèles entre eux et espacés de 2m50 dans œuvre, sont orientés N.O.-S.E. ; leur parement extérieur est en tuf taillé en petit appareil et leur parement intérieur en silex.

En terminant, nous signalerons deux fonds de bols samiens provenant des dernières fouilles de l'établissement de pisciculture de la Vallée : sur l'un on peut lire le nom de CAMULINI ; sur l'autre se trouve également un nom de potier que nous n'avons pu déchiffrer.

Lillebonne, le 25 décembre 1905.

---

(1) *La Normandie souterraine*, par l'abbé Cochet.

NOTE

SUR QUELQUES OBJETS ET UN SARCOPHAGE MÉROVINGIENS

DÉCOUVERTS AUX ENVIRONS DE VERNON

Par Ernest AMAURY

Quoique le sujet traité dans cette note sorte des limites de notre Normandie, j'ai cru cependant qu'il y avait intérêt à publier le compte rendu de trouvailles dues absolument au hasard, le meilleur auxiliaire des archéologues. Mais l'endroit étant aux environs de Vernon et à quelques centaines de mètres de notre territoire normand, sur le plateau de Chevrie, dans une contrée où les silex taillés et les haches polies se trouvent en grand nombre, j'en augure que ma communication trouvera bon accueil dans notre Bulletin.

Du reste, voici le fait :

Il y a quelques années, un propriétaire du Chêne-Godon, M. Albert Ebeïre, cultivateur, ouvrait une carrière à cailloux dans un de ses champs, au lieu dit les Mi-Faucons, commune de Blaru (Seine-et-Oise), près Vernon (Eure). Cette carrière s'est étendue depuis sur le fonds de divers autres propriétaires du Chêne-Godon.

L'ouvrier, qui travaillait depuis quelque temps à extraire le silex, avait été étonné de trouver, dans la coupe du terrain, une grande veine blanchâtre très régulière, d'une épaisseur de 0^m20. Après examen, on reconnut que cette veine, composée de sable à coquillages, mélangé de chaux, renfermait des débris de poterie et des poteries entières, et qu'elle avait servi de fosse commune. Elle se trouvait à 0^m50 environ au-dessous de la surface du sol. Des corps y avaient été inhumés côte à côte et à environ 0^m35 les uns des autres. Toutefois aucun squelette n'était entier ; mais des tibias et des fragments de côtes s'y trouvaient en grand nombre, tandis que les crânes faisaient complètement défaut.

L'exploration, n'étant pas exécutée par des mains expertes, fut des plus rudimentaires ; et bien des petits objets passèrent ina-

perçus ou furent oubliés. Chacun des corps, accompagné d'un vase ou de débris de vases, avait un mobilier funéraire différent.

Voici l'énumération des objets recueillis :

Auprès d'un des corps, un *sabre* ou *épée* en fer en son entier et en bon état de conservation, mesurant 0m75 de longueur. Cette arme était plate, aigüe et tranchante des deux côtés. Les deux moitiés de la poignée en bois étaient encore adhérentes à la soie ; mais, depuis, l'arme étant demeurée sans aucune préparation, il n'en reste plus que trois fragments (pl. VIII, fig. 1).

Auprès d'un autre, une *lance* ou *framée* en fer, sans barbelure, longue et aplatie, en forme de feuille de saule, en bon état de conservation, de 0m27 de longueur. On aperçoit encore les trous de l'emplacement du rivet la retenant à la hampe, et, dans l'intérieur de la douille, des fragments de bois adhèrent encore (pl. VIII, fig. 2).

Puis une *hache* ou *francisque* à un seul tranchant long de 0m12, et mesurant 0m16 du dos au taillant. Cette arme, qui est en fer, étroite, allongée, légèrement cintrée à l'extérieur et très échancrée à l'intérieur, est en parfait état de conservation, et, par la finesse de ses formes, est un des types les plus élégants de la ferronnerie de cette époque (pl. VIII, fig. 3).

A l'emplacement d'un autre corps, une *francisque* en fer à deux tranchants; mais l'état d'oxydation avancé dans lequel elle se trouvait n'a pas permis de l'extraire du sol. Auprès de cette arme, un vase en terre, disparu depuis.

Ensuite, une *boucle de ceinturon* en argent massif. Cette pièce, très intéressante, mesure 0m13 de longueur. Composée de la plaque proprement dite, elle était ornée de cinq cabochons ronds en bronze, dont deux manquent. A la face interne, trois pattes servaient à la retenir au ceinturon. La boucle, l'ardillon et la plaque sont recouverts de gravures d'un joli dessin (pl. VIII, fig. 4).

Au milieu de ce gisement, tout en continuant son extraction de silex, notre ouvrier fut fort intrigué quand son pic toucha un objet dur. Croyant avoir rencontré une grosse pierre, il dégagea le terrain et mit à jour un sarcophage composé d'une grande auge en pierre, recouverte d'une grande dalle plate également en pierre. C'est le seul découvert jusqu'alors.

Soit par inexpérience ou vivacité, le cercueil fut brisé en l'ouvrant, et réduit en morceaux ensuite. Il se trouvait à environ

COLLECTION ERN. AMAURY.

Pl. VIII.



IMP. LECERF, ROUEN.

ARMES ET OBJETS MÉROVINGIENS.

0^m40 de profondeur, et il est surprenant que, vu sa faible profondeur, on ne l'ait pas trouvé endommagé par le passage des voitures ou de la charrue. Il était orienté de l'ouest à l'est, le pied du côté du soleil levant. L'orientation était la même pour tous les corps trouvés autour du sarcophage.

Comme mobilier, on y a trouvé un vase en terre, commun aux sépultures de cette époque, et un grand anneau ou bracelet en fer, le tout au milieu de terre noire. Ces objets ont disparu depuis.

Les vases (pl. VIII, fig. 5 et 6) proviennent de corps trouvés de chaque côté du sarcophage et à un mètre de celui-ci. L'un a 0^m10 d'ouverture et 0^m09 de hauteur; comme ornementation, des cercles concentriques. Et l'autre, 0^m07 d'ouverture, et 0^m09 de hauteur; avec une ornementation en damier. Ils sont tous deux en terre et portent leur ornementation en creux, à la base du col.

Jusqu'alors aucun scramasaxe n'a été trouvé dans les fouilles.

De ce résumé, je conclus que armes et sarcophage proviennent d'un cimetière mérovingien encore incomplètement fouillé, et que bien des instruments restent encore à découvrir; mais d'autres endroits seront prochainement explorés et augmenteront le nombre et l'intérêt des objets trouvés dans ce cimetière.

Tous les objets représentés dans la planche et provenant du Chêne-Godon, ont été recueillis par le docteur Studer, de Vernon, qui a bien voulu me les donner, moins la plaque de ceinturon et les deux vases. J'exprime ici toute ma gratitude à cet homme de bien, toujours prêt à rendre service à l'humanité et à la science.

Comme l'oxydation avait fait de terribles ravages aux armes en fer restées sans aucune préparation, je les ai traitées depuis, pour en assurer la conservation aussi parfaitement que possible.

VERNON

Dans les dragages qui furent exécutés en 1901, en face de Vernon, j'ai ramassé dans les déblais une *framée* mesurant 0^m23 de longueur. Cette arme en fer, longue et très amincie en allant vers la pointe, est encore très tranchante des deux côtés; mais la douille a beaucoup souffert par suite de l'atteinte des godets de la drague qui l'ont extraite (pl. VIII, fig. 7).

M. Albert Boutle, propriétaire, rue Riquer, à Vernon, au lieu dit le Grand-Châtelet (précisément à l'endroit où se trouvait cet édifice dans la vieille enceinte de la ville), faisait dernièrement creuser un bassin, au fond même du fossé de cette fortification, transformé en jardin de plaisance.

Dans cette fouille, les terrassiers rencontrèrent un banc de vase très consistant, et, au milieu de celui-ci, un long poignard en fer, qu'ils prirent pour une arme du Moyen-Age. L'objet m'ayant été remis, je reconnus un scramasaxe franc, fortement *caraxé*, c'est-à-dire creusé de deux sillons parallèles, de chaque côté de la lame et près du dos. Cette arme mesure $0^{m}50$ de longueur de la pointe à l'extrémité de la soie, et s'est trouvée très bien conservée dans le limon vaseux où elle gisait (pl. VIII, fig. 8).

Novembre 1905.

ÉTÉ NORMANDE D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES

Résumé de l'Exercice 1905

RECETTES

ations 1904 . . . . Fr. 30		
1905 775		
1906 35		
	840	»»
e de Bulletins et Brochures . . . . Fr.	118	35
êts et recettes diverses	14	30
é par MM. Le Marchand, Fortin et Deglatigny, pour planches supplémentaires.	100	»»
sé par M. de Vesly pour une planche supplémentaire.	20	»»
	1.092	65
èces en caisse le 1er janvier 1905	192	85
Fr.	1.285	50

DÉPENSES

tures Izambert : Bulletin 1904, planches, imprimés divers. . . . . Fr.	872	»»
ture Lecerf : planches, bulletin 1904	145	50
ture Bousrez : une planche pour le bulletin 1904 .	20	»»
rections d'auteurs, bulletins 1903 et 1904	65	»»
is de poste, colis postaux, dépenses diverses . . .	86	15
	1.188	65
èces en caisse le 31 décembre 1905	96	85
Fr.	1.285	50

Rouen, le 31 décembre 1905.

Le Trésorier,

L. Deglatigny.

Le Président,

Augustin Le Marchand.

NÉCROLOGIE

M. Amand Montier

A la réunion tenue à Rouen, le 18 décembre 1904, nous avions fait part à nos collègues des inquiétudes que nous causait la santé de notre vice-président, M. Montier. Le lendemain, nous faisant l'interprète des sentiments de tous nos collègues, nous lui exprimions les vœux les plus sincères pour son rétablissement : mais déjà, sa mémoire et ses facultés étaient bien altérés, et il fut difficile de savoir s'il eut conscience de notre dernière pensée, car son labeur incessant l'avait épuisé ; et le 1er janvier 1905, il expirait à l'âge de 60 ans.

Le mercredi 4 janvier, une nombreuse assistance d'amis et de notabilités de Pont-Audemer, les diverses Sociétés qu'il avait fondées et dont il était Président, tinrent à honneur de l'accompagner à sa dernière demeure.

Des discours furent prononcés sur sa tombe par MM. Barbé, sous-préfet; Porée, 1er adjoint; Chicot, vice-président de la Prévoyance Mutuelle; Saint-Gry, au nom des Prévoyants de l'Avenir; Ferey, juge de paix, secrétaire de la Société agricole hippique; Deshayes, au nom du Comité démocratique; Vaillant, délégué de l'Alliance française Les discours de M. Bourgne, professeur d'agriculture de l'Eure, celui de M. Leroy, membre de notre Société, et ami du défunt, arrivèrent trop tard pour être lus; la cérémonie s'était d'ailleurs prolongée assez tard, et toutes les qualités de notre dévoué et sympathique Collègue avaient été à plusieurs reprises rappelées.

Nous ne nous occuperons pas, dans cette courte notice, de sa carrière administrative à Pont-Audemer, pendant 33 ans ; des services rendus aux humbles, comme avocat consultant ou comme président de nombreuses Sociétés mutualistes, agricoles ou d'enseignement, mais seulement de l'archéologue et de l'historien, ce côté n'ayant pas été traité et intéressant plus particulièrement notre Société.

Lorsque nous aurons analysé sommairement ses diverses études, on sera surpris qu'il ait pu mener de front tant de sujets

différents ; mais ceux qui, comme nous, l'avons vu si actif, n'en seront pas étonnés, car ses facultés d'assimilation étaient véritablement étonnantes.

Nous tenons à rappeler tout d'abord la réunion tenue à Elbeuf, le 28 mai 1893, au lendemain de la fondation de notre Société, et qui fut un véritable succès. M. Montier, alors président, résuma les recherches des préhistoriens de la Normandie devant les professeurs et les membres de l'Ecole d'anthropologie de Paris; il rappela nos projets de créer, vers 1882, un Comité archéologique de l'Eure ; ce fut d'ailleurs grâce à l'appui d'une cinquantaine de nos amis communs de ce département que l'avenir de la Société fut assuré.

Dès 1882, M. Montier s'occupait déjà de préhistoire avec M. l'abbé Deshayes, alors curé de Mainneville-sur-Risle, ainsi que son jeune élève et ami, M. A. Leroy, notre collègue. En 1884, il publia une *Note sur les vestiges de l'Age de la pierre à Condé-sur-Risle* et des *Notes sur l'Age de la pierre dans l'arrondissement de Pont-Audemer* (1).

Lors de la fondation de la Société, il publia des *Notions sommaires de préhistorique*, illustrées par M. Pellaton (1893).

Dans notre premier bulletin de 1893, nous avons inséré dans notre *Résumé des recherches préhistoriques en Normandie, Etude du paléolithique dans l'Eure et la Seine-Inférieure*, une note de notre collègue intitulée : *Considérations générales sur l'industrie paléolithique dans l'arrondissement de Pont-Audemer* (p. 71 à 74). Dans notre tome IV (année 1898), il donna pour notre notice sur les *Ateliers et stations humaines néolithiques de l'Eure*, tout ce qui concernait l'arrondissement de Pont-Audemer (p. 177 à 196). Il possédait une jolie série d'instruments, dont un certain nombre recueillis par lui, dans les divers gisements qu'il a signalés.

Elu président de la Société normande d'Etudes préhistoriques pendant les deux premières années (1893-1894), il fut réélu pour une nouvelle période (1897-1898), et ensuite vice-président. Assistant presque toujours à nos réunions, il les égayait par d'agréables causeries ; c'était un esprit essentiellement conciliant, et nous ajouterons avec tous ceux qui ont fait son éloge sur sa tombe, qu'il était l'âme de toutes les Sociétés qu'il avait fondées.

C'est à l'amitié de son compatriote Canel que se sont déve-

(1) Bul. Soc. Amis des Sciences natur. de Rouen, 1884, 1er sem., planches.

loppés ses goûts pour l'histoire et l'archéologie locale ; aussi pour honorer sa mémoire, il classa la bibliothèque et les collections qu'il a léguées à la ville de Pont-Audemer, il publia ensuite le *Catalogue de la collection Canel*, où l'on trouve de nombreuses indications bibliographiques sur la Normandie : c'est un volume de 767 pages, illustré d'une eau-forte d'Adeline d'après un médaillon de Canel, modelé par M. Montier.

En 1874, il fit paraître ses *Recherches sur le commerce et la fabrication dans le Lieuvin, aux XVIIe et XVIIIe siècles, des toiles de lin dites Rouens, Fleurets, Blancards* (Pont-Audemer, 1874, 10 p.).

Ensuite, commença une série historique sur la Révolution, parue dans la revue *La Normandie* (T. III, octobre, novembre, décembre 1896) et consacrée à *La Chouannerie dans l'Eure, I° La Chouannerie en 1796, II° 1797-1800* (Sotteville-lès-Rouen, 1897, 39 p.). Dans la Revue de la *Révolution française*, il publia *Le département de l'Eure et ses districts, en juin 1793, épisode du mouvement fédéraliste dans l'Ouest* (1896, 56 p.).

En 1889, il fit éditer à Pont-Audemer le *Cahier des plaintes, doléances et remontrances du baillage secondaire de Pont-Audemer*, ainsi que le *Cahier des plaintes, doléances et représentations des citoyens du Tiers-Etat de la ville de Pont-Audemer.*

Cette même année, il donnait au Congrès de l'Association normande, à Brionne, une étude sur son compatriote *Jean-Hubert Lereffait, député aux Etats-Généraux, 1789. Président du département de l'Eure, 1791-1792* (Annuaire des 5 départ. de la Normandie, 1889, p. 219-238, avec portrait). Notons aussi une notice de *Baptiste Renard* (de Brestot) *à Jemmapes*, plaquette vendue au profit d'une souscription destinée à élever un monument à B. Renard (1893, Pont-Audemer, 40 p.).

L'année 1899 fut une des plus fécondes et presque déconcertante par la somme de travail que représentent les deux volumes de mémoires consacrés aux frères Lindet : la notice biographique sur *Robert Lindet, député de l'Eure à l'Assemblée législative et à la Convention, membre du Comité de Salut public*, parut chez F. Alcan (444 p., avec portrait) ; la même année, la Société de l'histoire de la Révolution française éditait la *Correspondance de Thomas Lindet pendant la Constituante et la Législative* (1789-1792) : ce volume le cède peu au précédent comme intérêt documentaire, il est orné d'un portrait de l'évêque constitutionnel d'Evreux (394 pages). Nous croyons inutile d'insister sur la valeur de ces

deux ouvrages pour l'histoire anecdotique du département de l'Eure ; le professeur Aulard en a fait ailleurs un éloge mérité.

A la suite de ces publications, M. Montier avait rêvé de faire élever à Bernay un monument à R. Lindet, mais on fit remarquer avec juste raison que dans la vie de ce personnage, il y avait des pages évoquant des souvenirs sanglants, et la tentative échoua. La polémique engagée à ce sujet suscita une réponse de notre collègue, elle a pour titre : *Lindet et ses détracteurs,* où il essaya de réhabiliter l'homme et son œuvre, qui collabora avec Carnot à organiser les victoires de la République.

Nous citerons aussi son *Historique du 39e mobile de l'Eure,* où il avait été officier pendant la guerre de 1870.

Dans les dernières années de sa vie, il avait un peu délaissé l'archéologie préhistorique et l'histoire de la Révolution, pour s'occuper de nos vieux monuments.

Nous avions été chargé par l'éditeur Lemâle, du Havre, de trouver des rédacteurs pour son ouvrage la *Normandie monumentale et pittoresque,* et spécialement pour le département de l'Eure, nous lui avions indiqué M. Montier qui consacra une série de monographies à la plupart des églises de l'arrondissement de Pont-Audemer : Eglises Saint-Ouen à Pont-Audemer, Saint-Germain-Village, Quillebeuf, Aizier, Routot, Bourg-Achard, Brestot, Appeville-Annebault, Sainte-Croix-sur-Aizier, l'église et le retable d'Infreville, les châteaux de Boisset-le-Châtel et de Freneuse ; dans l'arrondissement des Andelys, le porche de l'église de Fours et les albâtres d'Ecaquelon. Dans le département de l'Orne, il décrivit les vieilles maisons de Vimoutiers et l'affiloir de Gargantua. Au département de la Manche, et notamment aux monuments des environs de Cherbourg, il consacra de nombreuses notices : l'abbaye de Lessay (arrondissement de Coutances) ; dans l'arrondissement de Valognes, l'autel mérovingien de Saint-Pierre-du-Ham (en collaboration avec M. l'abbé Adam) ; l'église de Lieusaint, de Tamerville, l'abbaye et l'église de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Colomby, église et croix de Sainte-Mère-Eglise, église paroissiale de Montebourg, abbaye de Montebourg, église du Ham. Dans l'arrondissement de Cherbourg, l'église d'Octeville, l'allée couverte de Cist-Vean à Bretteville-en-Saire, églises de Couville, château et église de Martinvast, église de Collevast et chapelle Saint-Germain de Querqueville.

Une charmante plaquette fut aussi consacrée par lui à la

Baronnie de Saint-Philbert (sur Risle), en 1896, qu'il illustra de trois excellentes photogravures d'après ses clichés, car c'était un photographe amateur de goût : il a du reste donné d'autres clichés et collaboré au *III[e] Album publié par la Société des Amis des Arts de l'Eure*. C'est encore à cette catégorie d'études que se rapporte son travail sur les *Vitraux de Saint-Ouen de Pont-Audemer* (1895, 84 pages, une planche), et une *Notice sur les verrières de Saint-Martin-Saint-Firmin*, où il avait passé les premières années de son enfance.

Dans les dernières années de sa vie, il s'intéressa plus particulièrement à la céramique normande. Au Congrès des Sociétés savantes de 1902, il donna lecture d'une *Notice sur les pavés du Pré-d'Auge et les pavés de Lisieux* (Bul. archéologique, 1902, 27 p., 5 planches) ; puis, en 1904, *Le potier chirurgien Gimonneau Forterie de Courselle (Sarthe)* (12 p., fig.). Au Congrès de l'Association normande, tenu à Louviers, en 1903, des *Etudes de céramique normande, 1. Les potiers d'Infreville, près Bourgtheroulde* (Annuaire des 5 départ. de la Normandie, 1904, p. 338-351, planche). Et pour terminer, nous citerons son étude très documentée sur les *Epis de toiture de Manerbe et du Pré-d'Auge*, contenant 25 phototypies, d'après ses clichés pris dans les musées et les collections particulières, à laquelle il travaillait depuis quatre ou cinq ans ; nous lui avions même communiqué plusieurs de ces curieuses productions artistiques locales dont l'étude nous avait aussi captivé.

Si sommaire que soit cette énumération, elle permet de constater un immense labeur ; et il est bien naturel de se demander comment au milieu de ses incessantes occupations, comme avocat, président de nombreuses sociétés et directeur de l'administration municipale de Pont-Audemer, il a pu avec autant de succès s'occuper de tant de choses différentes. Malgré ces nombreuses fonctions, il demeurait toujours accueillant et aimable ; mais il sentait ses forces décliner et il nous l'avouait depuis plusieurs années ; c'est peut-être pour ce motif qu'il voulut terminer les études commencées et qui certainement ont avancé ses jours. Lorsqu'il n'eut plus d'espoir et que ses crises furent plus répétées, il pensait encore aux affaires publiques et à ses amis ; car douze jours avant sa mort, ne pouvant plus lire ses lettres, il nous fit répondre par son secrétaire, et en même temps, il s'excusait de ne pouvoir venir à notre assemblée générale.

Nous pouvons dire qu'il nous donna bien certainement une de ses dernières pensées ; aussi ses collègues se souviendront des excellents moments qu'il nous consacra pendant dix ans; et notre Société, elle aussi, en conservera le meilleur et le plus durable souvenir.

M. Montier (Jean-Baptiste-Amand) était né à Saint-Martin-Saint-Firmin (Eure), le 22 novembre 1845 ; il fit ses études au collège de Lisieux et obtint, en 1864, le prix de dissertation française, entre les lycées et collèges de l'Académie de Caen ; il fit ensuite son droit à Caen, passa son doctorat et se fit inscrire au barreau de Pont-Audemer.

En 1870, il fit partie d'un bataillon de mobiles avec le grade de lieutenant, puis de capitaine. Nommé officier d'Académie, en 1879, il fut promu officier d'Instruction publique, en 1889.

L. Coutil.

M. Ernest d'Acy

Par une fatale coïncidence, le même jour, nous perdions notre collègue, M. d'Acy (Jacques-Louis-Ernest-Cadeau), décédé à Paris, également le 1er janvier 1905, dans sa 78me année. Nous avions obtenu son adhésion, dès la fondation de notre Société, et l'avions intéressé à l'étude des limons quaternaires de la Normandie, car nous connaissions ses recherches sur les alluvions quaternaires de la Picardie, aux environs d'Amiens, d'Abbeville, et surtout sur celles de Chelles, où il forma la très remarquable collection installée de son vivant au musée de Saint-Germain-en-Laye.

En 1878, il publia une étude *Sur les limons des plateaux du nord de la France* et les silex travaillés qu'il renferme.

De 1884 à 1895, il donna au Congrès scientifique international des catholiques, dans la *Revue des questions scientifiques*, dans les *Annales de philosophie chrétienne* et autres publications, des articles destinés à combattre la classification préhistorique. C'était un évolutionniste en préhistoire ; il fut le premier à montrer que le grattoir apparut, dès le paléolithique. Nous nous rappelons qu'il développa cette théorie, alors nouvelle, devant ses collec-

5 *Les sépultures des grottes des Baoussé-Roussé* (Ext. l'*Anthropologie*, 1895, T. VI, n° 3, 10 p.).
5 *La grotte des Hotteaux* (Ext. *Revue archéologique*, 7 p.).
5 *Coupe et mobilier funéraire de la terrasse des Hotteaux* (Ext. *Bul. Soc. anthrop. de Paris*, juin 1895, p. 388 à 426).
5 *Quelques observations relativement au gisement interglaciaire de Villefranche* (Ext. *Bul. Soc. anthrop. de Paris*, février 1895, p. 81 à 88).
6 *Dents de rhinocéros. Discussion sur la terrasse de Villefranche* (p. 37 à 48).

L. COUTIL.

tions, lorsque nous avions conduit chez lui un certain nombre de nos collègues de la Société normande d'Etudes préhistoriques, le 27 mai 1894 (1).

Sa collection paléolithique offerte au musée de Saint-Germain, est disposée au point de vue stratigraphique. A ce sujet, nous dirons qu'en 1900, lors de la visite des membres du Congrès d'archéologie préhistorique, nous signalions la confusion qui peut naître, lorsque l'on aperçoit dans cette vitrine consacrée au paléolithique (et dans une salle ne contenant que l'industrie paléolithique), des haches polies et autres instruments néolithiques, mais en réfléchissant, on voit que ces instruments occupent la partie supérieure de la vitrine, *à la place stratigraphique où ils furent découverts dans le gisement*, c'est-à-dire *à plusieurs mètres au-dessus des alluvions caillouteuses renfermant des haches amygdaloïdes ou circulaires et des pointes du type du Moustier.*

M. d'Acy possédait un des plus jolis casques en bronze, sans appendices latéraux, trouvé à Bernières-d'Ailly, en 1832, dans la propriété de M. de Vauquelin, son beau-père (2).

M. de Glanville en possédait un autre, qui fut acheté 1.700 fr , à sa vente à Rouen, en 1904.

En terminant cette étude, nous croyons devoir rappeler la série des travaux que notre regretté et distingué collègue nous avait offert pour la bibliothèque de la Société, et qui sont le meilleur éloge que nous puissions faire de sa brillante carrière archéologique et scientifique.

Bibliographie des Travaux de M. d'Acy

1893 *Marteaux, casse-tête et gaines de haches néolithiques en bois de cerf ornementés* (Ext. l'*Anthropologie*, T. III, n° 4, juillet-août, p. 385 à 401).

1894 *Silex taillés sur les deux faces provenant des grottes à ossements* (Ext. l'*Anthropologie*, 1894, T. V, n° 3, mai-juin, p. 371 à 375).

1894 *De l'âge des sépultures des grottes des Baoussé-Roussé* (Ext. *Revue des questions scientifiques*, octobre 1894, 42 p.).

---

(1) *Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques*, T. II, 1894, p. 33 et 34.

(2) Nous avons décrit ce casque dans notre travail sur l'*Epoque gauloise dans le sud-ouest de la Belgique*, Bul. Soc. normande d'Etudes préhistoriques, T. IX, 1901, p. 71 à 82, et T. XI, 1903, p. 161 à 164.

1895 *Les sépultures des grottes des Baoussé-Roussé* (Ext. l'*Anthropologie,* 1895, T. VI, n° 3, 10 p.).
1895 *La grotte des Hotteaux* (Ext. *Revue archéologique,* 7 p.).
1895 *Coupe et mobilier funéraire de la terrasse des Hotteaux* (Ext. *Bul. Soc. anthrop. de Paris,* juin 1895, p. 388 à 426).
1895 *Quelques observations relativement au gisement interglaciaire de Villefranche* (Ext. *Bul. Soc. anthrop. de Paris,* février 1895, p. 81 à 88).
1896 *Dents de rhinocéros. Discussion sur la terrasse de Villefranche* (p. 37 à 48).

L. COUTIL.

LISTE DES OUVRAGES

REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ NORMANDE D'ETUDES PRÉHISTORIQUES

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1905

DONS

P.-J. CHÉDEVILLE. — Recherches préhistoriques et géologiques sur la station paléolithique et le dépôt quaternaire ou pleistocène de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

P.-J. CHÉDEVILLE. — Les *Cerithium* courts et bucciniformes du bassin tertiaire parisien.

P.-J. CHÉDEVILLE. — Guide géologique au Fayel (Oise).

P.-J. CHÉDEVILLE. — Géologie et paléontologie des environs de Pacy-sur-Eure.

La Société, l'Ecole et le Laboratoire d'anthropologie de Paris à l'exposition universelle de 1889.

G. PENNETIER. — Ornithologie de la Seine-Inférieure.

— Le chirurgien Laumenier.

— La limite du savoir.

A. DUBUS. — Note sur la découverte de silex éolithiques dans le pays de Bray.

A. DUBUS. — Fonds de cabanes néolithiques, à Lucy, près Neufchâtel-en-Bray.

ED. PIETTE. — Etudes d'ethnographie préhistorique, VII. Notions complémentaires sur l'Asylien.

ED. PIETTE. — Classification des sédiments formés dans les cavernes pendant l'âge du renne. Premier article.

ED. PIETTE. — Conséquences des mouvements sismiques des régions polaires.

ED. PIETTE. — Gravure du Mas d'Azil et statuette de Menton.

ED. PIETTE. — Les causes des grandes extensions glaciaires aux temps pleistocènes.

ED. PIETTE. — Sur une gravure du Mas d'Azil.

S. REINACH. — La collection Piette au musée de Saint-Germain.

H.-C. — Notice sur M. Edouard Piette.

Sociétés Correspondantes

France

Bulletin et Mémoires de la Soc. d'anthropologie de Paris, 1904, 5e sér., T. V, fasc. 2 à 6 et tables. — 1905, fasc. 1 à 3.
Mémoires et documents publiés par la Soc. d'agricult., d'archéol. et d'hist. nat. du départ. de la Manche, 1904, 22e vol.
Bulletin de la Soc. archéologique de Provence, 1904, n° 3.
Actes du Museum d'histoire naturelle de Rouen, tomes III à VIII, années 1872, 1878, 1888, 1897, 1898, 1900.
Bulletin de la Soc. géol. de Normandie, 1904, T. XXIV.
Bulletin et mémoires de la Soc. archéol. et hist. de la Charente, 7e sér., T. IV, 1903-1904.
Bull. de la Soc. des Amis des sc. nat. de Rouen, 4e sér., 39e ann., 1903.
Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie de Paris, 1905, mai à déc., fasc. 5 à 12, 15e année.

Etranger

Annales de la Soc. d'archéol. de Bruxelles, T. XVI, 1905.
Annuaire de la Soc. d'archéol. de Bruxelles, 1905, T. XVI.
Bulletin de la Soc. belge de géol , de paléont. et d'hydrol., 17e ann , T. XVIII, 1904, fasc. IV. — 19e ann., 1905, fasc. I à IV.
Bullettino di paletnologia italiana. Sér. III, T. IX, 29e ann., 1903 ; T. X, 30e ann., 1904, nos 4 à 12 ; Sér. IV, T. I, 31e ann., 1905, nos 1 à 6.
Antiquarisk Tidskrift för Sveridge, 1872 (1 livr.) ; 1870-1873 (1 livr.) ; 1880 (1 livr.) ; 1884 (1 livr.) ; 1890 (1 livr.).

LISTE DES SOCIÉTÉS
ET INSTITUTIONS CORRESPONDANTES

France

Evreux. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.
Havre. — Société géologique de Normandie.
Paris. Académie des sciences.
Ecole d'anthropologie.
— Société d'anthropologie.
Rouen. — Société des Amis des Sciences naturelles.
— Muséum d'histoire naturelle.
Ruffec. — Société archéologique et historique de la Charente.
Saint-Germain-en-Laye. — Musée national des antiquités.
Saint-Lô. — Société d'agriculture, archéologie et histoire naturelle du département de la Manche.
Vannes. — Société polymathique du Morbihan.

Etranger

Belgique. — Bruxelles. — Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie.
Bruxelles. — Société d'archéologie.
Italie. — Rome. — Musei preistorico-etnografico e kircheriano; professeur Luigi Pigorini, directeur, Collegio Romano.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

A fin Décembre 1905

MEMBRES D'HONNEUR

MM. CARTAILHAC, correspondant de l'Institut, rédacteur de la revue *L'Anthropologie*, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Toulouse.

GAUDRY (Albert), membre de l'Institut, Paris.

HAMY (E.-T.), membre de l'Institut, professeur d'Anthropologie au Museum, directeur du Musée d'Ethnographie du Trocadéro, Paris.

REINACH (S.), membre de l'Institut, conservateur du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, Paris.

BUREAU

MM. DESLOGES (A.), Président ;
ROMAIN (G.), DUBUS (A.), Vice-Présidents ;
FORTIN (R.) Secrétaire ;
LAMBERT, Archiviste ;
DEGLATIGNY (L.), Trésorier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. PHILIPPE (l'Abbé) ;
VESLY (L. de) ;

MM. CHÉDEVILLE (P.) ;
MOREL (G.).

COMITÉ DE PUBLICITÉ

MM. CHÉDEVILLE (P.) ;
COUTIL (L.) ;
DEGLATIGNY (L.) ;
FORTIN (R.) ;

MM. LE MARCHAND (A.) ;
ROMAIN (G.) ;
VESLY (L. de).

MEMBRES

MM. Albinet (A.), propriétaire à Menneval, près Bernay (Eure).

Amaury (Ernest), « Messageries de l'Arsenal », 2, rue Saint-Paul, Paris (IVe).

Angérard, avocat, président de la Société d'Etudes diverses, rue de l'Hôtel-de-Ville, Louviers (Eure).

Apel, chef de section à la construction des chemins de fer de l'Ouest, 9, rue du Calvaire, Lillebonne (Seine-Inférieure).

Ault du Mesnil (d'), conservateur du musée Boucher de Perthes, à Abbeville (Somme).

Bachelay (E.), agriculteur, Ménerval, par Dampierre (Seine-Inférieure).

Bénard (Paul), banquier, Gournay-en-Bray (Seine-Infre).

Bigot (A.), professeur agrégé à la Faculté des sciences, 28, rue de Geôle, Caen.

Boniface (Charles), négociant, 38, rue de Grammont, Rouen.

Boule (M.), professeur de paléontologie au Muséum, 3, place Valhubert, Paris (Ve).

Boury (Comte Ch. de), député, conseiller général, à Amfreville-la-Campagne (Eure).

Brasseur (A.), sous-ingénieur des ponts et chaussées, Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).

Brunon (Dr), directeur de l'Ecole de médecine de Rouen, 1, rue de l'Hôpital, Rouen.

Cahen (Albert), 67, boulevard François-Ier, Le Havre.

Carrey (D.), géomètre à Saint-Paul-sur-Risle (Eure).

Cartailhac (E.), correspondant de l'Institut, 5, rue de la Chaîne, Toulouse.

Chassant, conservateur du musée, Evreux.

Chauvet, notaire, président de la Société archéologique et historique de la Charente, Ruffec (Charente).

Chédeville (P.), inspecteur de la voie à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, Gisors (Eure).

Chédeville (Mme P.), Gisors (Eure).

Costa (Comte Olivier) de Beauregard, château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

MM. Coutil (L.), membre du Comité des Travaux historiques et de la Commission des monuments mégalithiques, Les Andelys (Eure).

Damiens (Francis), 32, rue Vilaine, Evreux.

Deglatigny (L.), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 11, rue Blaise-Pascal, Rouen.

Delcroix (V.), entrepreneur de travaux publics, Pont-l'Evêque (Calvados).

Delieuvin, instituteur, à La Vieille-Lyre (Eure).

Deslandres (E.), entrepreneur de transports, Verneuil (Eure).

Desloges (Amand), publiciste, à Rugles (Eure).

Dobigny, Les Andelys (Eure).

Dollfus (G.-F.), ancien président de la Société géologique de France, 45, rue de Chabrol, Paris (x^e^).

Dubus (A.), économe de l'Hospice, 55 *bis*, rue Gustave-Flaubert, Le Havre.

Duclos, instituteur à Campigny, près Pont-Audemer (Eure).

Dufour (Dr L.), 76, rue de Mer, Fécamp (Seine-Inférieure).

Fortin (R.), vice-président de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen, 24, rue du Pré, Rouen.

Foucher, 17 et 19, rue de la Véga, Paris.

Fouju (G.), membre de la Société d'Anthropologie, correspondant du Comité des monuments mégalithiques, 33, rue de Rivoli, Paris (ive).

Fouquet (C.), député, 161, boulevard Haussmann, Paris, et château du Chamblac (Eure).

Gadeau de Kerville (H.), homme de science, 7, rue du Passage-Dupont, Rouen.

Gallerand (E.), instituteur, Tournedos-Bois-Hubert, par la Commanderie (Eure).

Gallot (G.), vétérinaire, Bolbec (Seine-Inférieure).

Gatry (Abbé), curé de Macé (Orne).

Gaudry (Alb.), membre de l'Institut, 7 *bis*, rue des Saints-Pères, Paris (vi^e^).

Gelée (Adolphe), artiste peintre, 6, rue du Fourcroy, Paris (xviie).

Giraux (L.), 9 *bis*, avenue Victor-Hugo, Saint-Mandé (Seine).

Gosselin (Jules), 4, rue Saint-Laurent, Bolbec (Seine-Inf^re^).

MM. Goujon (P.), avocat, Notre-Dame-du-Vaudreuil (Eure).
Guevel, pharmacien, Houdan (Seine-et-Oise).
Hamy (E.-T.), membre de l'Institut, 40, rue de Lubeck, Paris (xvie).
Hess (Georges), négociant, 7 *bis*, rue du Champ-de-Foire, Le Havre.
Hommey (Dr J.), médecin de l'Hôpital, Sées (Orne).
Izambert (Mme Vve E.), imprimeur, Louviers.
Join-Lambert, conseiller général, château de Livet, par Pont-Authou (Eure), et 144, avenue des Champs-Elysées, Paris (viiie).
Lainé, instituteur, Pont-Audemer (Eure).
Lambert (A.), bibliothécaire de la ville, 25, rue du Buisson, Evreux.
Le Breton (G.), correspondant de l'Institut, 25 b, rue Thiers, Rouen.
Le Brument (O.), propriétaire, château de La Londe, par Elbeuf (Seine-Inférieure).
Lecoeur (C.), manufacturier, Evreux.
Lecoq (Dr), chanoine honoraire, curé de Guiseniers (Eure).
Le Marchand (Augustin), ingénieur-constructeur, aux Chartreux, Petit-Quevilly (Seine-Inférieure).
Lemeilleur (G.), 53, rue Cardinet, Paris (xviie).
Lennier (G.), conservateur du Muséum d'histoire naturelle du Havre, président de la Société géologique de Normandie, Le Havre.
Lerenard-Lavallée, juge au Tribunal civil, Bernay.
Leroy (J.), clerc d'avoué, 6 *bis*, rue Thiers, Rouen.
Lhonoré, agréé, avenue Gambetta, Fécamp (Seine-Infre).
Loisel (R.), architecte, rue du Fardeau, 19, Rouen.
Menut (H.), président de la Société artistique et industrielle, 5, rue Christine, Cherbourg (Manche).
Michel, avoué, Les Andelys (Eure).
Michel, agent-voyer, Evrecy (Calvados).
Miguet, à Chaise-Dieu-du-Theil, par Bourth (Eure), et 1, boulevard Henri-IV, Paris (ive).
Morel (Gaston), professeur à l'Ecole des beaux-arts, 55, rue Jeanne-d'Arc, Rouen.
Mortillet (A. de), professeur à l'Ecole d'anthropologie, 10 *bis*, avenue Reille, Paris (xive).

MM. Oursel (Dr), maire d'Evreux.

Passy (L.), député, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, 75, rue de Courcelles, Paris (VIIIe) et Gisors (Eure).

Philippe (Abbé J.), curé de Boisset-les-Prévenches, par Pacy-sur-Eure (Eure).

Pinchon (Dr), médecin aide-major de 1re classe à l'Hôpital de Lalla-Marnia, département d'Oran (Algérie).

Plaisance, conseiller d'arrondissement, Saint-André (Eure).

Poulain (G.), Saint-Pierre-d'Autils, près Vernon (Eure).

Quenouille (L.), Pont-Saint-Pierre (Eure).

Quesné (V.), château de Montaure (Eure), et 20, rue Thiers, Rouen.

Regnier (L.), rue du Meilet, Evreux.

Reinach (S.), membre de l'Institut, 4, rue de Traktir, Paris (XVIe).

Romain (G.), correspondant de l'Ecole d'anthropologie, 26, rue du Gymnase, Sainte-Adresse (Seine-Inférieure).

Roussel (G.), Les Grandes-Ventes (Seine-Inférieure).

Roux (B.), rue du Renard, 27, Rouen.

Rouxel (G.), 58, quai Alexandre-III, Cherbourg (Manche).

Sauvage (René), 38, rue des Chanoines, Caen.

Touflet (A.), pharmacien, Rugles (Eure).

Valette (L.), agent-voyer d'arrondissement, Pont-l'Evêque (Calvados).

Védie (G.), place du Marché-Neuf, Evreux.

Vesly (L. de), professeur au Lycée, correspondant du Ministère de l'instruction publique, 21, rue des Faulx, Rouen.

TABLE DES PLANCHES ET FIGURES

PLANCHES HORS TEXTE

DESSINS ET FIGURES DANS LE TEXTE

TABLE

DES COMMUNICATIONS ET MÉMOIRES

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES

LOUVIERS. IMP. EUG. LAMBERT



ART. 4 DES STATUTS. — Les opinions, émises dans les communications ou dans les mémoires imprimés, n'engagent que leurs auteurs et la Société n'en accepte pas la responsabilité.

NOTA

MM. les Secrétaires des Sociétés ou Institutions correspondantes, sont priés d'adresser les publications destinées à la Société, à M. LAMBERT, archiviste, à l'Hôtel de Ville, à Évreux (Eure).

Il reste encore un certain nombre d'exemplaires du Bulletin des années antérieures. La Société les met à la disposition de ses Membres, à raison de 10 francs le volume.

Les demandes, accompagnées d'un mandat-poste de la valeur des volumes, doivent être adressées au Trésorier de la Société.

Les Bulletins des quatre premières années, dont il ne reste que quelques exemplaires, ne sont pas vendus seuls.

Une remise de 20 % est consentie aux Membres seuls pour l'achat de la série complète des Bulletins. Les *Notions sommaires de préhistorique*, qui forment la préface de la publication des Bulletins, seront ajoutées gratuitement à la collection.

La Société s'est rendue acquéreur du tirage à part du mémoire de M. l'abbé Dubois : « *Les tout petits silex néolithiques (Tardenoisien) des environs de Bernay et principalement de Beaumont (section de Vieilles)* » et en tient les exemplaires à la disposition des Membres pour le prix de 1 franc.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NORMANDE

D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES



TOME XIV. — ANNÉE 1906

LOUVIERS

IMPRIMERIE EUG. IZAMBERT, RUE DU MATREY

1907

Art. 3 des statuts. — Les opinions, émises dans les communications ou dans les mémoires imprimés, n'engagent que leurs auteurs et la Société n'en accepte pas la responsabilité.

NOTA

> MM. les Secrétaires des Sociétés ou Institutions correspondantes, sont priés d'adresser les publications destinées à la Société, à M. Lambert, archiviste, à l'Hôtel de Ville, à Evreux (Eure).

Il reste encore un certain nombre d'exemplaires du Bulletin des années antérieures. La Société les met à la disposition de ses Membres, à raison de 10 francs le volume.

Les demandes, accompagnées d'un mandat-poste de la valeur des volumes, doivent être adressées au Trésorier de la Société.

Les Bulletins des quatre premières années, dont il ne reste que quelques exemplaires, ne sont pas vendus seuls.

Une remise de 20 % est consentie aux Membres seuls pour l'achat de la série complète des Bulletins. Les *Notions sommaires de préhistorique*, qui forment la préface de la publication des Bulletins, seront ajoutées gratuitement à la collection.

La Société s'est rendue acquéreur du tirage à part du mémoire de M. l'abbé Dubois : « *Les tout petits silex néolithiques (Tardenoisien) des environs de Bernay et principalement de Beaumont (section de Vieilles)* » et en tient les exemplaires à la disposition des Membres pour le prix de 1 franc.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NORMANDE

D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES



TOME XIV. — ANNÉE 1906

LOUVIERS

IMPRIMERIE EUG. IZAMBERT, RUE DU MATREY

—

1907

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NORMANDE D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NORMANDE

D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES



TOME XIV. — ANNÉE 1906

LOUVIERS
IMPRIMERIE EUG. IZAMBERT, RUE DU MATREY

1907

RÉUNION DU BUREAU

ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, A ROUEN

LE DIMANCHE 4 FÉVRIER 1906

Présidence de M. A. DESLOGES, Président

La séance est ouverte à 2 heures 1/2; elle a lieu dans une des salles de l'Hôtel des Sociétés savantes.

Sont présents : M. Desloges, président ; Mme P. Chédeville; MM. P. Chédeville, L. Coutil, L. Deglatigny, A. Dubus, R. Fortin, G. Morel, l'abbé J. Philippe et G. Romain.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance générale du 17 décembre 1905. La rédaction en est adoptée.

Les travaux suivants, présentés pour être compris dans le Bulletin de 1905, sont admis :

Procès-verbaux des séances tenues : le 22 janvier 1905, à Rouen, par le Bureau, le Conseil d'administration et la Commission de publicité; le 9 avril, à Gisors et à Trye-Château; le 17 décembre, à Rouen, par le Conseil d'administration et la Commission de publicité; et le même jour, par la Société, en réunion générale, procès-verbaux rédigés par R. Fortin, secrétaire.

Compte rendu de l'excursion à Gisors, Trye-Château et Boury, le dimanche 9 avril 1905, par G. Morel.

Compte rendu de l'excursion du 25 juin 1905, à Laigle et à Rugles, par E. Gallerand.

Compte rendu de l'excursion du 22 octobre 1905 au camp de Sandouville, par G. Romain.

Sur une prétendue découverte archéologique à Melleville (Seine-Inférieure), par le comte O. Costa de Beauregard.

Observations relatives aux fonds de cabane d'Orgeville, par P. Chédeville.

Le gisement de Vatteville (Seine-Inférieure), par Albert Cahen.

Derniers sondages sous l'« Abri du Mammouth », à Métreville (Eure), par G. Poulain.

Un atelier néolithique des bois de Métreville, par G. Poulain.
Ateliers néolithiques avec cuvettes d'extraction creusées dans la craie sénonienne, par G. Poulain.
Fouilles au camp du Goulet (Eure), par G. Poulain.
Sur deux outils néolithiques extraits d'un même nodule de silex, par G. Morel.
Note sur un casse-tête en silex, par le docteur Pinchon.
Note sur la découverte d'un tumulus à incinération au Plessis-Grohan, par l'abbé Philippe.
Note sur un fond de cabane gauloise, par l'abbé Philippe.
Les Unelli, les Ambivariti et les Curiosolitæ, par L. Coutil.
Etudes sur la Basse-Normandie gallo-romaine. Les limites de la cité des Viducasses, par N. Sauvage.
Histoire de Rugles. Époque romaine. Origine de Rugles, par A. Desloges.
Les chemins et le service de la poste aux chevaux d'après les monnaies romaines, par V. Quesné.
Notes et documents pour la restitution du plan de la Juliobona des Romains, par Apel.
Notes sur quelques objets et un sarcophage mérovingiens découverts aux environs de Vernon, par E. Amaury.
Les objets d'or de l'âge du bronze en Normandie et leurs affinités irlandaises, par le comte O. Costa de Beauregard.
Etude sur les stations du plateau de Boos, par L. de Vesly.
Résumé de l'exercice 1905 et projet de budget pour 1906, par L. Deglatigny, trésorier.
Notice nécrologique sur Amand Montier, par L. Coutil.
Notice nécrologique sur Ernest d'Acy, par L. Coutil.

Il est ensuite décidé que les réunions auront lieu, dans le courant de l'année 1906, comme suit :

A Ezy et au camp Harrouard, vers le mois d'avril.

A Mantes et à Lillebonne, à des dates qui seront ultérieurement fixées.

A Rouen, à la fin de décembre.

M. le Président propose que le titre de Membre d'honneur soit décerné à notre collègue, M. Piette, de Rumigny, en considération de ses travaux et de son désintéressement scientifiques.

MM. A. Dubus et L. Coutil se joignent à M. le Président pour la réalisation de cette proposition, mais sur les observations de M. L. Deglatigny et de quelques autres membres présents, il

est décidé qu'il sera sursis à cette nomination, jusqu'à ce que M. Piette ait été auparavant pressenti sur ses intentions à ce sujet. Cette question sera donc remise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion générale de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures un quart.

Le Secrétaire,

R. FORTIN.

RÉUNION A ANET

le Dimanche 13 Mai 1906

Les membres de la Société, présents à l'excursion de ce jour, qui avait pour triple but : l'examen des sondages de la butte d'Ezy, la visite du château d'Anet, enfin des fouilles à faire au camp d'Harrouard, étant réunis à Anet, M. le Président, à l'issue du déjeuner, pris en commun à l'hôtel de Diane, les invite à tenir une très courte séance, afin de donner des solutions à diverses propositions qu'il est de l'intérêt de la Société d'examiner de suite.

Etaient présents : MM. Desloges, président; Amaury, Angérard, P. Chédeville, L. Coutil, L. Deglatigny, Deslandres, A. Le Marchand, Lerenard-Lavallée, G. Morel et J.-B. Mulot.

Des excuses de ne pouvoir assister à la séance sont présentées au nom de MM. Aug. Albinet, Ch. de Boury, R. Fortin, secrétaire de la Société, J. Leroy, G. Poulain, G. Romain et A. Touflet.

M. le Président met aux voix l'admission, comme membre de notre compagnie, de M. Delieuvain, instituteur à La Vieille-Lyre (Eure). A l'unanimité, M. Delieuvain, présent à cette séance, est nommé membre de la Société normande d'Etudes préhistoriques.

M. le Président fait part du vœu émis à la dernière séance du Conseil d'administration et qui tendait à nommer membre d'honneur de la Société, M. Edouard Piette, dont les travaux sont connus et justement appréciés de tous ceux qui s'occupent de préhistoire.

C'est unanimement et par acclamation que cette proposition est ratifiée et MM. Fortin et Deglatigny sont chargés de faire part à notre éminent collègue de la décision qui vient d'être prise à son égard.

M. le Président lit ensuite une lettre de notre collègue, M. A. Dubus, du Havre, qui annonce qu'une distinction bien méritée vient d'être accordée à notre collègue, M. G. Poulain, de Saint-Pierre-d'Autils, pour ses intéressantes fouilles de Métre-

ville, près Vernon, sur lesquelles M. Em. Cartailhac a appelé l'attention des préhistoriens, au Congrès préhistorique de Monaco.

M. le Président se fait l'interprète de la Société pour adresser toutes nos félicitations à M. G. Poulain, à l'occasion de sa nomination au grade d'officier d'Académie.

Enfin M. le Président donne connaissance de la lettre suivante qu'il propose d'adresser à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts :

« Monsieur le Ministre,

« Au nom de la Société normande d'Etudes préhistoriques, « nous avons l'honneur de soumettre à votre haute appréciation « les réflexions suivantes :

« Ces jours derniers, le Parlement a voté une loi pour la « conservation des sites et des paysages de la France.

« Nous souhaiterions bien vivement, Monsieur le Ministre, « que les monuments mégalithiques, qui ornent encore nos « côteaux et nos vallées normandes, où ils sont l'objet de nom- « breux pélerinages scientifiques, fûssent compris dans les prescrip- « tions conservatrices que comporte l'application de cette loi.

« Déjà, il est vrai, un certain nombre ont été classés comme « monuments historiques ; mais, pour que cette mesure ait son « plein effet, il importerait qu'elle fût notifiée officiellement « aux maires des communes sur le territoire desquelles s'élè- « vent les monuments, ainsi qu'à leurs propriétaires.

« Ceux-ci, en effet, en ignorant le classement, peuvent « inconsciemment détruire ces derniers vestiges des premiers « âges de notre histoire nationale.

« Convaincu, Monsieur le Ministre, que vous partagerez le « sentiment dont s'inspire notre démarche, nous attendons avec « confiance votre décision et nous vous prions de vouloir bien « agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute « considération.

« *Le Secrétaire,* « *Le Président,*

« R. FORTIN. « A. DESLOGES.

« Rugles, le 8 avril 1906. »

L'examen de cette proposition donne lieu à une discussion

au cours de laquelle M. A. Le Marchand se demande si cette lettre produira quelque effet, puisque, plus d'une fois, on a vu ceux qui avaient particulièrement mission de protéger les monuments auxquels nous nous intéressons, contribuer, au contraire, à leur destruction.

M. Angérard dit qu'il faudrait tout d'abord s'adresser aux Chambres, afin qu'une loi fût faite permettant d'exproprier, pour cause d'utilité publique, la parcelle de terrain sur laquelle se trouverait le monument à conserver, ainsi qu'un chemin d'accès menant à la voie publique la plus proche.

En conclusion, il est décidé que l'on signera d'abord cette lettre qui sera adressée, par les soins de notre Secrétaire, à M. le Ministre, et M. Angérard est prié de préparer une proposition à adresser, au nom de la Société, aux Chambres, par l'entremise des députés et des sénateurs de la région normande.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire par intérim,

G. MOREL.

EXCURSION D'EZY-ANET

LE FORT-HARROUARD

13 Mai 1906

Par l'Abbé J. PHILIPPE

La Sociéte normande d'Etudes préhistoriques avait choisi, pour effectuer la première de ses trois excursions annuelles, une des régions de la vallée d'Eure, les plus riantes et les plus riches en souvenirs.

La première partie de l'excursion comprenait la visite du tumulus d'Ezy; de la chapelle souterraine de Saint-Germain-la-Truite et du château d'Anet, sous la direction de M. Chédeville. Mais la Société d'Excursions scientifiques, visitant à la même date, sous la conduite de MM. A. de Mortillet et G. Fouju, le Musée municipal de Chartres, le Musée de la Société archéologique d'Eure-et-Loir et plusieurs collections privées, diminua le nombre de nos collègues; de plus des deuils récents nous privèrent de la présence accoutumée et vivement regrettée de notre très sympathique secrétaire, M. R. Fortin.

A dix heures, M. et Mme Desloges, M. et Mme Chédeville, M. et Mme Amaury, MM. Deglatigny, Le Marchand, Garreta, Morel, Coutil, Angérard, Lerenard-Lavallée, l'abbé Frétigny et Hazard, se trouvaient réunis à la gare d'Ezy, pour la visite du tumulus.

Ce tumulus, désigné dans la localité sous le nom de « Butte d'Ezy », s'élève en face la gare, sur la rive gauche de l'Eure, au sommet d'une colline abrupte et stérile, dont l'ascension, sous le soleil déjà brûlant, fût doublement méritoire pour les excursionnistes. Elle eût bien vite sa récompense, car, à chacune des haltes forcées qu'elle comportait, le merveilleux paysage de la vallée d'Eure se découvrait de plus en plus. Et, de l'enceinte aplanie qui entoure le tumulus, le regard s'étendait sur ces horizons verdoyants où les prairies alternent avec les bocages, où les villages se laissent deviner à la flèche élégante d'un vieux clocher émergeant au-dessus des grands arbres. Presque en face,

sur la colline prochaine, les ruines blanches du château de Sorel se détachent du fond sombre de la forêt, et plus loin s'allonge le promontoire du Fort-Harrouard. Çà et là, cependant, quelques disgracieuses cheminées d'usine brisent l'harmonie de ces calmes horizons. Mais la part du touriste étant faite, celle du préhistorien sera-t-elle aussi généreuse? Car, à la vue du tumulus, une impression quelque peu décevante, ne vint-elle pas troubler dans le préhistorien l'enthousiasme du touriste ? Le tertre circulaire de 5^m^25 de hauteur, sur 12 mètres environ de diamètre, qui se dressait devant nous, avait été ouvert avec une hâte aussi inexpérimentée que dispendieuse, et sans aucun résultat possible. Une seconde tranchée fût ensuite creusée au sommet, dans une dépression qui pouvait faire supposer l'existence d'une chambre sépulcrale éboulée. Mais cette tranchée, très difficile à poursuivre, devint bientôt un véritable puits dont il fallut étayer les bords, et qui atteignit cinq mètres de profondeur. Enfin à quatre mètres environ, apparurent, sous un blocage d'argile et de silex, de plus en plus compact, les premiers vestiges d'une épaisse couche de cendres qui ne contenait que des fragments de charbons, d'ossements d'animaux calcinés et des pierres rougies par un feu violent. Tout au fond, sur le sol naturel aplani, reposait une seconde couche de cendres séparée de la première par une rangée de blocs de silex et d'argile. En ce dernier amas de cendres on recueillit quelques fragments de poterie, lisse et brillante, à pâte assez pure, un fragment de fer très oxydé, qui semble être une poignée d'épée, et l'ardillon d'une boucle en fer.

Le tumulus est érigé au milieu d'une levée de terres, formant *oppidum*, qui, par sa position au sommet de la colline, ne devait avoir qu'une destination temporaire, soit religieuse, soit défensive. Le manque d'eau et les difficultés de transports en eussent d'ailleurs chassé bien vite les occupants.

Les fouilles, commencées en novembre 1905, en sont toujours au point où nous les avons trouvées le jour de l'excursion. Il est à regretter qu'elles n'aient pas été exécutées avec toutes les précautions que nécessite la minutieuse exploration des tumulus. Elles n'ont donné que des objets insignifiants, et il est impossible de noter l'endroit exact qu'ils occupaient dans la sépulture. De plus, les parois intérieures de la tranchée, dégradées par les pluies et les gelées, n'ont pas permis aux excursionnistes un

examen concluant de la coupe du terrain. Néanmoins, il ne me paraît pas possible de ne voir en ce tertre qu'une butte à signaux, ou une motte féodale. A quelque distance d'Ezy, à Mérey, j'ai exploré pendant l'été dernier, un tertre offrant une certaine analogie avec le précédent et situé sur la même rive de l'Eure. Il s'élève à l'extrémité d'un promontoire qui s'avance sur la vallée et se termine brusquement par une falaise de craie ; deux retranchements parallèles l'isolent de la plaine. Je rêvais tumulus et n'ai trouvé qu'une motte féodale, dont le parfait état de conservation diminua, il est vrai, ma déception. C'était une agglomération de terres rapportées et pilonnées, formant une masse très compacte et très dure, presque un mortier. Je découvris bientôt l'emplacement de quatre grosses poutres en bois enfoncées un peu au-dessous du sol naturel et disposées en carré ; quatre autres, plus petites, et placées horizontalement au sommet du tertre, reliaient entre elles les quatre premières. Leur empreinte était nettement conservée par le mortier ; on en retira même des fragments de bois très reconnaissables. Ça et là, quelques fragments de poteries du Moyen-Age, de plâtre très blanc et très friable, mélangé de charbons et autour de la butte quelques ossements humains. Le mystère me parut éclairci. Ces poutres reliées entre elles et maintenues par la masse de terres du tertre, étaient vraisemblablement la base de la construction en bois qui s'élevait au-dessus. Léon Gautier reproduit dans *la Chevalerie* une description des mottes féodales, faite par Jean de Colmieu, chanoine d'Ypres, mort en 1150, et qui permet de leur identifier entièrement celle de Mérey. Mais cette exploration aura au moins pour résultat d'indiquer aux préhistoriens la véritable signification de ce tertre. En face, sur la rive droite de l'Eure, près de l'église de Breuilpont, il existe un endroit désigné sous le nom de triage des *Quatre-Buttes*, c'est une série de quatre tertres, dont un plus élevé et séparé de la plaine par trois retranchements encore très visibles ; aucun d'eux n'a encore été exploré, ni même, je crois, signalé ; mais ils ne doivent pas offrir au préhistorien plus d'intérêt que la motte de Mérey.

Je ne me permets cette digression que pour montrer jusqu'à quel point la butte d'Ezy diffère des mottes féodales explorées, de la région. Bientôt M. l'abbé Frétigny, qui a acquis le tumulus, terminera son œuvre.

Après la visite de la butte d'Ezy, les excursionnistes devaient

se rendre, en suivant la colline, à la chapelle souterraine de Saint-Germain-la-Truite, mais une fête locale, qui s'y célébrait ce jour-là, les en empêcha. Cette minuscule chapelle octogonale creusée dans le roc a gardé un aspect tout primitif. Des débris de sculptures romanes lui donnent une antiquité incontestable et une source qui filtre du rocher, à l'intérieur de l'édicule, est l'objet d'un culte très ancien. Elle a sa légende, rapportée par Mme Philippe Lemaitre. Au temps de saint Germain, évêque d'Auxerre, une jeune fille étant venue laver du linge à la fontaine, une truite lui dévora la main. Or, comme le saint Evêque passait par la région, on lui amena la pauvre mutilée qu'il guérit aussitôt. Et en mémoire de ce fait, on éleva au-dessus de la chapelle souterraine, où naît la source, une autre chapelle qui fut placée sous le patronage du Saint. Sur le plateau qui avoisine la chapelle, de nombreux silex néolithiques attestent le séjour des peuplades primitives.

La matinée devant s'achever par la visite du château d'Anet, on rejoignit les voitures pour entrer dans l'Eure-et-Loir par une route bordée d'aulnes magnifiques.

L'autorisation de visiter avait été demandée à Mme la comtesse de Leuss et bienveillamment accordée.

Mais la garde qui veille aux barrières du Louvre nous en défendait l'entrée, et il fallût attendre la présence du porteur de l'autorisation pour en franchir les portes. Et ce ne fût qu'après le déjeuner à l'hôtel de *Diane* que nous vîmes s'ouvrir devant nous le superbe portail surmonté de la fameuse horloge, où, jadis, les heures étaient bramées par un cerf, et les demies aboyées par des chiens, vendue en l'an II et remplacée aujourd'hui par une horloge ordinaire. Nous dûmes parcourir rapidement ce qui reste du palais élevé à Diane de Poitiers par Philibert Delorme, dont Jean Goujon sculpta les statues et dont Jean Cousin peignit les vitraux. L'aile gauche, qui était la plus insignifiante, subsiste seule aujourd'hui avec la chapelle ; le reste a été détruit par la Révolution, et les sépultures profanées. L'intérieur a dû être entièrement refait par M. de Caraman et par M. Ferdinand Moreau. Les seuls fragments d'architecture, contemporains de Diane, proviennent des parties détruites. On visita au rez-de-chaussée le vestibule, la salle à manger, plusieurs salons, la salle des Documents qui renferme des débris dont l'étude a servi à la restauration du château actuel ; au premier

étage, la chambre dite de Diane, la salle des Gardes, où il y a de remarquables cheminées. Nous redescendîmes par le bel escalier dont on admira les proportions et la hardiesse. Il a été construit par un maçon d'Anet à la place de l'ancien, trop étroit pour le Roi-Soleil.

Mais il fallut quitter les splendeurs d'Anet pour prendre le chemin du Fort-Harrouard. Pour ménager une transition, notre collègue, M. Chédeville, nous signala deux fragments d'un polissoir, qui servent de couronnement au mur du cimetière d'Anet, devant l'intéressant portail de l'église. Sur le premier fragment, on aperçoit une cuvette et une rainure ; et sur l'autre, une cuvette seulement. M. Chédeville a expliqué comment les fragments de grès poudingues de l'yprésien avaient été exploités. Il a montré les mortaises d'éclatement que l'on voit encore sur ces fragments. Des mortaises semblables existent sur des grès en place dans la forêt de Dreux, tout près du polissoir qui sera signalé plus loin.

Je ne décrirai point l'oppidum désigné dans la commune de Sorel, sous le nom de Fort-Harrouard ou de Camp-Harrouard. La Société normande, accompagnée de la Société d'Excursions scientifiques, l'avait déjà visité les 7 et 8 octobre 1899. Les premières recherches superficielles ont été faites par MM. Doré-Delente et Lanquetin, de Dreux ; et les premières fouilles ont été faites par nos collègues d'alors MM. Chédeville, Védie et Oursel.

J'y fis moi-même en septembre et en octobre 1905 de nombreux sondages, et je fus vite convaincu, par l'extraordinaire abondance de mes trouvailles, de l'intégrité presque complète du gisement. En mars dernier, nous nous mîmes à l'œuvre, M. Chédeville et moi. Nous y avons exploré plusieurs fonds de cabanes dont un contenait une sorte de réserve de blé et de millet calcinés, conservés dans une fosse creusée au-dessous du niveau de l'habitation primitive ; mais l'humidité du terreau noirâtre qui remplissait le fond de cabane rendit tout criblage impossible. Lorsqu'en août, je pus tamiser les déblais des fouilles laissées à découvert, je soupçonnai alors le nombre d'objets qui dut nous échapper. J'ai exploré en septembre et en novembre trois nouveaux fonds de cabane : l'un m'a donné à lui seul 394 objets, en omettant les meules, broyeurs, marteaux, nuclei, revêtements de cabanes et même les poteries dont plusieurs sont fort intéressantes. Tout récemment j'ai commencé la fouille d'un

tumulus qui offre cette particularité de paraître érigé sur l'habitation primitive. Jusque-là, chacun des fonds de cabane, complètement et méthodiquement exploré, a fourni un mobilier uniquement *robenhausien*, et très nettement caractérisé.

Pendant que deux de mes auxiliaires habituels exécutaient quelques terrassements devant les excursionnistes, plusieurs de nos collègues se mirent à la recherche des silex taillés à la surface du champ, toujours abondants, malgré les nombreuses visites des chercheurs de Dreux ; d'autres admirèrent le très joli portail d'un ancien château des comtes de Dreux.

Après la visite du Fort-Harrouard, il nous restait à voir deux polissoirs, en grès dur, signalés pour la première fois par M. Chédeville, et situés au bord de l'allée de la *Ferme-Brûlée*, à 500 mètres de l'oppidum, dans la forêt de Dreux. Le premier porte quatre cuvettes et trois rainures, et le second une cuvette et trois mortaises d'éclatement. Nous ne serions pas surpris que d'autres polissoirs eussent subi le même sort. M. Lanquetin, de Dreux, en possédait un dans sa collection qui portait également plusieurs rainures et cuvettes. Un autre fût recueilli dans la même région par M. Doré-Delente. Il doit être déposé actuellement au Musée de Chartres avec une partie de la collection de ce préhistorien.

Pour faciliter l'excursion, M. Chédeville avait eu l'obligeance de préparer une carte, dressée sur un plan de la forêt de Dreux, où toutes ces indications étaient notées.

Notre délicieuse promenade en forêt prit fin au dolmen situé au bas de la côte d'Harrouard. Ce dolmen, maintes fois décrit et accompagné d'un magnifique polissoir, est désigné tantôt sous le nom de dolmen de la *Ferme-Brûlée*, tantôt sous le nom de dolmen de Marcilly, bien qu'il appartienne à la commune de Sorel. Les limites de la Normandie finissent à quelques mètres du dolmen, il faut donc, pour que la justice reprenne ses droits, le restituer à l'Orléanais. Mais ne serait-il pas plus exact et plus logique, de le désigner désormais sous le nom définitif de dolmen du *Fort-Harrouard*, nom que lui vaut sa situation au pied même de l'oppidum.

La visite du dolmen fût la dernière étape de notre excursion à travers une région particulièrement intéressante pour le préhistorien et que César regardait comme le centre religieux de la Gaule.

Boisset, Juin 1906.

RÉUNION A MANTES

LE DIMANCHE 29 JUILLET 1906

Dès son arrivée, la Société s'est rendue à l'Hôtel de Ville, où, grâce à l'autorisation de M. le Maire, elle a pu visiter, sous la conduite de M. Gallois, secrétaire de la Mairie, la collection Briossel, dont l'accès n'est pas encore ouvert au public.

La Société a ensuite visité la collection de M. Grave et celle de M. Périer du Carme.

Dans cette dernière, nous avons remarqué les objets recueillis dans les fouilles du dolmen d'Epône et qui présentent un intérêt incontestable, ainsi que des dents et des ossements d'*Elephas*, de *Rhinoceros*, d'*Equus*, de *Cervus* et de *Bos*, provenant des graviers quaternaires exploités dans les ballastières de Flins-sur-Seine.

Après le déjeuner, qui a eu lieu à l'hôtel du *Rocher de Cancale*, la Société s'est constituée en séance générale, sous la présidence de M. Desloges, président.

Etaient présents : MM. A. Desloges, président, Ern. Amaury, E. Angérard, M[me] P. Chédeville, MM. P. Chédeville, le comte O. Costa de Beauregard, L. Deglatigny, G.-F. Dollfus, R. Fortin, C. Lecœur, Gaston Morel, Paul de Mortillet, M[me] Mulot, MM. Mulot, l'abbé Palfray, l'abbé Philippe, Rochet, Ch. Schleicher et Touflet fils.

Etaient excusés : MM. L. Giraux, A. de Mortillet, J. Leroy et A. Touflet.

M. le docteur Hélie, à Pont-l'Evêque, présenté par MM. Valette et L. Coutil, est admis à l'unanimité au nombre des membres de la Société.

M. le Président, après avoir adressé à M. Amaury de justes remerciements pour le soin avec lequel il a préparé le programme de l'excursion, annonce qu'il a reçu, il y a peu de jours, l'avis du décès de M. Piette, et s'exprime en ces termes :

« Mes chers Collègues,

« J'estime qu'il est de mon devoir de vous entretenir de la « perte irréparable que la science préhistorique en général et « notre Société en particulier viennent de faire en la personne de

« M. Edouard Piette, que l'inexorable destin a frappé au moment « où, malgré ses quatre-vingts ans, il préparait l'impression d'un « important ouvrage sur le Préhistorique [1].

« D'autres voix plus autorisées vous diront que cet illustre « savant laisse une œuvre mémorable et un nom qui fera époque « longtemps encore dans l'étude des choses du passé. Toutefois « nous ne pouvions oublier qu'Edouard Piette était membre « d'honneur de notre Compagnie et qu'à ce titre la Société nor- « mande devait à sa mémoire un suprême et dernier hommage.

« Dans cette pensée, et convaincu d'être l'interprète de vos « sentiments, j'ai adressé à la famille, représentee par M. Maurice « Piette, directeur du Cabinet du Préfet de la Seine, avec l'ex- « pression bien sincère de nos regrets, nos respectueuses condo- « léances ».

Ces paroles trouvent parmi l'Assemblée un assentiment una- nime.

M. G. Morel propose que des compliments soient adressés par la Société à son doyen d'âge, M. Chassant, conservateur du Musée d'Evreux, qui entrera, le 1er août prochain, dans sa 100e année et qui, malgré son grand âge, possède encore toutes ses facultés intellectuelles et physiques.

L'assemblée se rallie à la proposition de M. G. Morel et décide qu'un extrait du procès-verbal de la séance sera adressé à M. Chassant.

Il est enfin décidé que la prochaine réunion, qui doit avoir lieu à Lillebonne, sera fixée à la fin de septembre ou au commen- cement d'octobre.

La séance est ensuite levée.

A l'issue de la séance, des voitures ont transporté la Société à Guerville, à quelques kilomètres de Mantes, où on a pu voir, parmi les déchets de fabrication de l'usine de MM. E. Candlot et Cie, où la craie est traitée pour en faire du ciment, des types de silex éclatés artificiellement, portant des traces de retouches et d'usure tout à fait analogues à celles que l'on remarque sur cer- tains des silex que l'on désigne sous le nom d'*éolithiques*. La carrière d'où l'on extrait la craie a été l'objet d'une visite qui ne nous a permis de recueillir que les fossiles suivants : *Ostrea vesi-*

---

(1) Édouard Piette est décédé au château de la Cour-des-Prés, Rumigny (Ardennes), le 5 juin 1906, dans sa 80e année.

cularis, *Spondylus spinosus*, *Echinocorys vulgaris* et *Offaster pilula*.

Une briqueterie, voisine de Mantes, a également été visitée. On y a récolté quelques silex taillés, une pointe moustérienne retouchée, une lame néolithique et une portion de radius de *Cervus*. Le dépôt de limon, exploité pour la fabrication de la brique, est adossé à une croupe de craie blanche à *Marsupites*.

Avant de regagner la gare, où s'est faite la dislocation, la Société a fait un dernier arrêt chez M. Leroy, agent-voyer, qui, avec grande amabilité, nous a permis d'admirer une belle série de silex paléolithiques, provenant notamment de Flins-sur-Seine, et des silex néolithiques recueillis dans la contrée.

Le Secrétaire,

R. FORTIN.

COMPTE RENDU

DE L'EXCURSION A LILLEBONNE

Le 14 Octobre 1906

Par APEL

Dans sa réunion de Mantes, la Société normande d'Etudes préhistoriques avait décidé de faire sa troisième excursion annuelle dans la jolie ville de Lillebonne, si connue par ses beautés et curiosités archéologiques et si admirablement située à l'intersection de vallées que dominent de hautes collines boisées.

Chargé par notre dévoué et sympathique secrétaire, M. Raoul Fortin, de composer le programme de cette excursion, je me suis empressé de déférer à son désir en faisant les démarches nécessaires près de MM. Pigoreau, maire; docteur Ott, conservateur du Musée de la ville; Langer, propriétaire du château féodal; Montier, propriétaire du manoir du Catillon et Denize architecte, lesquels ont accueilli mes demandes avec la plus grande amabilité et la plus grande courtoisie.

Le dimanche 14 octobre fut fixé pour cette excursion à laquelle la Société géologique de Normandie avait demandé à prendre part. A l'arrivée du train de 9 heures 45, les deux sociétés, avec leurs présidents respectifs, MM. Desloges et Soclet, ont été reçues sur le quai de la gare par M. et Mme Chédeville et M. Angérard, arrivés la veille; M. et Mme Lefèvre, MM. de Ridder, Verdier, Brognard, Lebrec et Apel.

A ce moment, la pluie cesse comme par enchantement pour faire place au beau temps et au soleil qui ne nous quitteront plus de la journée. Après quelques chaleureuses poignées de main et de brèves présentations, nous nous dirigeons vers l'Hôtel de Ville où l'accueil le plus cordial nous a été fait par le sympathique maire, M. Pigoreau, entouré de ses deux adjoints, MM. Caron et Quesnel et de M. le docteur Ott, conservateur du nouveau Musée. Cette visite, quoique rapide, nous a cependant permis de remarquer divers objets intéressants, notamment : une belle collection de médailles gallo-romaines provenant de Lillebonne; de jolis fragments de poteries sigillées à reliefs; un

beau vase à vernis noir de la deuxième manière de fabrication gallo-romaine trouvé, il y a quelques jours, dans les fouilles de la rue Césarine; une belle urne funéraire trouvée en 1900 au Catillon, propriété Montier, avec des enduits coloriés. Cette urne contenait une couche d'argile, sur laquelle reposait une tétine ou biberon d'enfant en terre jaune et un petit vase gris bleu contenant des cendres et des débris d'ossements.

Une série d'estampes réunies par les soins de M. le docteur Ott, notre nouveau collègue, et relatives à Lillebonne, Quillebeuf et Tancarville, a aussi attiré l'attention des excursionnistes, ainsi que les deux tableaux donnés par l'Etat. Mais l'heure s'avance et nous nous empressons de gagner le Théâtre romain, dont les ruines imposantes font face à la Mairie.

C'est sous la direction de M. Léon de Vesly, conservateur des monuments historiques et directeur du Musée départemental d'antiquités, que nous parcourons ce vieux monument. Nous empruntons le grand corridor circulaire qui nous donne accès au vomitoire central d'où nous dominons tout l'édifice; de ce point élevé, on aperçoit parfaitement ses grandes lignes et ses vastes dimensions.

En sortant du Théâtre, nous nous rendons chez M. Denize, architecte, dont la propriété, située dans l'enceinte des Anciens Thermes romains du quartier d'Alincourt, offre encore des ruines intéressantes, notamment une piscine dont il reste un pan de mur circulaire en petit appareil chaîné de grandes briques plates, une galerie souterraine non explorée et un four d'hypocauste à l'origine de ladite. Après un rapide coup d'œil jeté sur ces ruines d'une splendeur disparue, nous avons examiné avec beaucoup d'intérêt les débris de marbres sculptés et moulurés provenant de fouilles exécutées en 1880-1881, marbres que nous retrouverons prochainement à Rouen, le détenteur actuel les ayant gracieusement offerts à M. de Vesly pour le musée départemental (1).

Sont présents à l'excursion :

MM. Angérard, Apel, M. et Mlle Babeau, MM. Ch. Boniface, Brognard, M. et Mme P. Chédeville, MM. Alb. Cahen, le comte O. Costa de Beauregard, L. Coutil, Danger, Degeorges, L. Deglatigny, A. Desloges, président de la Société, A. Dubus, M. et

---

(1) Des marbres de même provenance adressés au Musée en 1882, par M. J. Duval, sont visibles dans la salle de la mosaïque.

M[lle] Fortin, MM. J. Gosselin, Guérard, le général de division Jourdy, J. Lacroix, Leblanc, Lebrec, Lefebvre, M. et M[me] Lefèvre, M. A. Le Marchand, M. et M[me] Lemesnil, M. et M[lles] Mail, MM. G. Morel, le docteur Ott, Pigoreau, maire de Lillebonne, A. Plaisance, Victor Quesné, de Ridder, M. et M[me] G. Romain, MM. Soclet, président de la Société géologique de Normandie, Sorel, l'abbé Thibault, Vallée, Verdier, L. de Vesly, lieutenant de Vesly, M[me] et M[lle] de Vesly.

Excusés : MM. Ern. Amaury, docteur L. Dufour, G. Fouju, C. Lecœur, J. Leroy, l'abbé J. Philippe, A. Touflet.

L'heure du déjeuner réunit presque tous les excursionnistes à l'*Hôtel du Commerce*, où les convives se disposent à faire honneur au menu de M. Hermé, propriétaire de l'hôtel.

Au dessert, un toast est porté par M. Desloges, président de la Société, aux dames présentes, qui font le charme de nos réunions et en sont le plus bel ornement; à la Société géologique de Normandie, que nous voudrions rencontrer plus souvent, et à l'armée, si dignement représentée par MM. le général de division Jourdy et le lieutenant d'artillerie de Vesly, fils de notre sympathique collègue. Après cette allocution, M. de Vesly a levé son verre en l'honneur de M. Pigoreau, maire de Lillebonne, et du docteur Ott et les a remerciés en quelques mots de l'aimable accueil qui nous a été fait. A son tour, M. Soclet, président de la Société amie, a renouvelé ses sentiments de cordialité à tous les excursionnistes, puis l'honorable M. Pigoreau, dans une aimable et charmante improvisation, s'est applaudi que Lillebonne ait été choisie, par les deux Sociétés, comme but de leur excursion et a exprimé, en terminant, l'espoir de les voir revenir l'année suivante.

La série des toasts étant close, nous nous rendons au manoir du Catillon pour visiter la collection gallo-romaine, que M. Montier avait gracieusement mise à notre disposition.

Nous n'entreprendrons pas de décrire ici les vases et objets exhumés en 1867 dans l'ancienne nécropole romaine; bornons-nous seulement à signaler les plus rares et les plus curieux que nous avons pu admirer dans les vitrines d'une salle spéciale. Au-dessous de nombreuses ollœ absolument intactes et de cruchons à anse en terre de couleur différente, nous remarquons encore dans les *terres cuites* quelques petits vases en poterie dite samienne, dont un à long col orné de deux anses; une soucoupe et une

coupe; des biberons et trépieds en terre commune; deux petites lampes en terre jaune *vernissée* représentant un pied humain chaussé de sandale; un mercure en terre blanche également *vernissée* et d'autres figurines qu'il serait trop long d'énumérer.

Le *verre* est représenté par des pièces absolument remarquables et l'on se demanderait comment des objets aussi fragiles ont pu parvenir jusqu'à nous, si l'on ne savait qu'ils ont été trouvés, ainsi que les petits vases et autres ouvrages délicats, à l'intérieur des grandes urnes qui les préservaient de la pression des terres. Citons des petites fioles à parfums de différents types; deux bâtons de verre forme torsade; un beau vase armé d'une anse; deux petits carafons sphériques ornés de filets blancs ondulés; deux bulles creuses en verre également bleu; un biberon en verre mince; des ampoules, coupes, etc.

Parmi les *objets métalliques*, nous signalerons une lampe en fer très oxydé encore pourvue de sa suspension en bronze; des fibules et agrafes bien conservées, un miroir, des sonnettes, cuillers à parfums, boucles d'oreilles, clés, débris de serrures; armes oxydées et quelques médailles du Haut Empire.

Dans l'*osserie*, nous avons remarqué des jetons, deux sifflets, des épingles et quelques boutons.

Dans la salle à manger, meublée de cinq beaux bahuts anciens, nous examinons avec intérêt une grande olla grise et deux énormes doliums pointus à leur base, de 1 mètre de hauteur et de près de 2 mètres de circonférence; le goulot de l'un d'eux a été brisé pour permettre l'introduction de l'urne funéraire et des autres objets qu'il contenait.

En quittant cette propriété, dont nous foulons les pentes gazonnées du mamelon que coupait obliquement autrefois la voie romaine conduisant à Pont-Audemer *(Breviodurum)*, nous songeons que là, existe toujours une mine archéologique presque inexplorée, quoiqu'elle ait déjà produit la collection Davois de Kinkerville, acquise en 1840 par le Musée départemental; puis la collection (même musée), provenant de l'exploration de ce cimetière faite en 1853 par l'abbé Cochet et enfin la collection si intéressante, parce que composée de pièces variées et non brisées, qu'a su réunir M. Montier, auquel nous adressons ici nos bien sincères et vifs remerciements.

Nous regagnons Lillebonne le plus rapidement possible, pendant que quelques-uns de nos collègues reprennent, à leur

grand regret, le train de retour de 3 heures 6, puis nous nous dirigeons vers le vieux château ducal, dont le propriétaire, M. Langer, a tenu à nous faire lui-même, avec la plus grande courtoisie, les honneurs de sa belle et si pittoresque propriété.

Pendant que les plus alertes faisaient l'ascension des trois étages du donjon xvie siècle, du sommet duquel on jouit d'un si splendide panorama, les autres membres visitaient la tour octogone et dissertaient sur l'époque probable de sa construction qui semble, d'après les ogives des étages, appartenir au xiiie siècle.

Nous signons sur le livre des visiteurs, puis nous nous acheminons vers l'église Notre-Dame, pendant que quelques bons et intrépides marcheurs, voulant remplir les strictes conditions du programme, se rendent à l'établissement de pisciculture de la Vallée.

L'église, classée comme monument historique, est remarquable par son clocher fin xve siècle et son portail qui est fort mutilé et aurait bien besoin de sérieuses réparations. A l'intérieur, nous remarquons, outre la dédicace de l'église datant de 1517, un très beau et expressif bas-relief en albâtre : *les Saintes Femmes au tombeau*, puis une très jolie verrière représentant la vie de Saint-Jean Baptiste, classée, ainsi que le bas-relief, comme monument historique. A signaler encore dans le chœur une belle pierre tombale de Jean de Chapelle, bailli de Lillebonne, datée de 1510, et dont nous avons remarqué, au Musée local, un dessin grandeur nature exécuté par M. l'abbé Thibault.

Il semblait qu'après une journée si bien remplie, il n'y avait plus qu'à se rendre à la gare pour y attendre patiemment le départ du train, mais ce serait mal connaître l'activité de nos collègues géologues, que de supposer un instant qu'ils puissent rester quelques minutes inoccupés ; aussi fut-il décidé que nous irions explorer les carrières de marne des bois d'Harcourt, exploitées par M. Riquier, entrepreneur rouennais, pour les besoins de la sucrerie de Nointot et de la fonderie de nickel du Havre. A la suite de MM. le général Jourdy, Augustin Le Marchand et Raoul Fortin, nous escaladons, avec notre doyen toujours alerte, M. Victor Quesné, les fortes rampes accédant aux carrières. Si nous n'avions pas fait notre profit des opinions échangées entre les érudits géologues cités ci-dessus et relatives à la formation, ainsi qu'à la faune du *Sénonien*, le panorama de Lillebonne qui

se déroule à nos pieds, sous un autre aspect que celui vu de la tour du château, aurait suffi pour nous dédommager de notre fatigue.

L'heure du retour ayant définitivement sonné pour le plus grand nombre, nous nous retrouvons à la station, où nous nous séparons, enchantés d'avoir été favorisés par le temps, qui nous a ainsi permis de suivre, à peu près ponctuellement, le programme un peu chargé de l'excursion.

En terminant le compte rendu de cette excellente journée dont beaucoup garderont le plus charmant et le plus agréable souvenir, souhaitons pour la prospérité de notre Société, que ses excursions soient toujours aussi suivies, car non seulement elles sont un enseignement pratique pour tous, mais, par le charme des relations, elles font naître la sympathie et la meilleure confraternité entre tous ses membres.

RÉUNION DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ET DE LA COMMISSION DE PUBLICITÉ, A ROUEN

LE 23 DÉCEMBRE 1906

La séance est ouverte à neuf heures et demie du matin, à l'Hôtel des Sociétés Savantes et sous la présidence de M. A. Desloges.

Sont présents : MM. Desloges, président, Bénard, Ch. Boniface, P. Chédeville, L. Coutil, L. Deglatigny, A. Dubus, J. Leroy, G. Romain, L. de Vesly et R. Fortin, secrétaire.

La lecture des procès-verbaux des réunions et séances tenues pendant le cours de l'année est renvoyée à la séance générale qui aura lieu cette après-midi.

L'ordre du jour de la séance générale est arrêté et les communications annoncées par leurs auteurs au secrétaire y sont inscrites.

M. L. Deglatigny, trésorier, donne des renseignements sur sa gestion et regrette qu'en raison de l'inachèvement du Bulletin de l'année 1905, il ne lui soit pas possible de présenter un projet de budget pour l'année 1907; dans ces conditions, il ne peut que proposer l'adoption du même budget que l'année dernière, sauf à y apporter les modifications ou rectifications qui seront nécessaires. Sous ces réserves, le projet de budget est adopté.

Dans le but de hâter la publication du Bulletin, M. Dubus propose l'adoption de mesures qui lui semblent propres à atteindre ce but. L'assemblée adopte en principe les propositions de M. Dubus et décide qu'elle seront soumises à la ratification de la Société, à la séance générale.

M. L. de Vesly appelle l'attention sur un fait regrettable qui se serait produit lors de l'excursion à Lillebonne et annonce son intention d'en faire part à la Société, lors de la séance générale. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 20.

Le Secrétaire,

R. FORTIN.

RÉUNION GÉNÉRALE
A ROUEN
LE DIMANCHE 23 DÉCEMBRE 1906

Présidence de M. A. DESLOGES, président.

La séance est ouverte à 2 heures 20; elle se tient à l'Hôtel des Sociétés Savantes, sous la présidence de M. Desloges, président.

Sont présents : MM. A. Albinet, P. Bénard, Ch. Boniface, Alb. Cahen, P. Chédeville, O. Costa de Beauregard, L. Coutil, L. Deglatigny, A. Desloges, A. Dubus, R. Fortin, J. Leroy, R. Loisel, G. Morel, J.-B. Mulot, l'abbé Philippe, L. Quenouille, V. Quesné et G. Romain.

Sont excusés : MM. E. Amaury, Ed. Angérard, Apel, comte Ch. de Boury, H. Gadeau de Kerville, Ch. Lecœur et G. Poulain.

M. le Secrétaire donne lecture des procès-verbaux des séances et réunions qui ont été tenues, tant par le Bureau, le Conseil d'administration et la Commission de publicité, que par la Société elle-même, pendant le courant de l'année 1906. Ces procès-verbaux sont adoptés.

La correspondance manuscrite comprend :

Une lettre émanant de la Rédaction des *Centralblattes für Anthropologie* demandant l'envoi du volume XII de notre Bulletin. La Société est d'avis de ne pas acquiescer à cette demande, en raison de l'état précaire de nos finances.

Une lettre de la Société d'anthropologie de Cologne rappelant que le prochain Congrès d'anthropologie aura lieu en août 1907 à Cologne, et engageant les membres de notre Société a assister à ces assises scientifiques, où sera traitée, entre autres questions, la question des « éolithes ».

Une lettre de démission de M. B. Roux.

La correspondance imprimée comprend quelques Bulletins émanant de Sociétés avec lesquelles nous sommes en relations d'échanges, ainsi qu'un certain nombre de travaux, offerts à la

Société par leurs auteurs, MM. A. Cahen, R. Fortin, Paul Gob Adrien Guebhard, J. Leroy, Ed. Piette, N. Sauvage et ı Thieullen. Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. le Trésorier, invité à présenter le budget pour l'ann 1907, répond qu'en raison de l'inachèvement du Bulletin de 190 il ne lui est pas possible d'arrêter ses comptes et propose d'adop ter le même budget que l'année dernière, dont les divers articl seront modifiés selon les besoins. Cette proposition est adopté

Afin d'obvier, dans la mesure du possible, aux retards occ sionnés par le dépôt tardif des travaux destinés à composer Bulletin, M. A. Dubus donne lecture du règlement ci-après, dor il demande l'adoption.

1° Les mémoires devront être présentés au plus tard fi mars; ce délai passé, le bureau pourra en reporter l'impressio à l'exercice suivant.

2° Les épreuves seront faites en double tirage par l'impr meur qui sera tenu d'en envoyer simultanément un tirag accompagné du manuscrit, à l'auteur, et un second tirage a secrétaire.

3° Un délai de huit jours sera accordé à l'auteur pour l correction de ses épreuves; passé ce délai, il devra retourner a secrétaire les épreuves accompagnées du manuscrit.

4° Dans le cas où le retour des épreuves ne serait pas effectu dans le délai imparti, le secrétaire est autorisé à faire lui-mêm les corrections aux lieu et place de l'auteur et à donner le bon . tirer, sans que celui-ci soit admis à réclamer.

Mise aux voix, cette proposition est adoptée à l'unanimité

M. le trésorier demande, en outre, l'adjonction des article suivants, qui sont également adoptés à l'unanimité :

5° Les auteurs des travaux destinés aux bulletins de l Société sont invités à ne pas faire d'additions, soit comme texte soit comme planches, à leurs tirages à part, afin que les ouvrage mis en vente ne diffèrent aucunement du Bulletin d'où ils son extraits.

6° Cependant, dans le cas où les auteurs trouveraient néces saire d'ajouter à leurs travaux des planches, dessins ou observa tions nouvelles, ils devront les communiquer à la Société qu les fera paraître dans le prochain bulletin.

M. l'abbé Philippe rend compte de l'excursion qui a été fait à Ezy, à Anet et au camp Harrouard; il fait une communica-

tion sur des fouilles qu'il a exécutées dans cette enceinte préhistorique et présente un certain nombre d'objets fort intéressants qu'il y a recueillis.

M. J. Leroy donne lecture d'une note sur un ossement de *Rhinoceros tichorhinus* et plusieurs autres ossements fossiles provenant des alluvions quaternaires de Saint-Germain-Village.

M. R. Fortin présente l'axe osseux d'une corne d'un grand Bovidé, faisant partie d'un crâne mutilé, qui a été trouvé avec d'autres ossements dans les graviers quaternaires des bas niveaux, à Oissel-sur-Seine. L'ossement présenté a une longueur de 0m70 et une circonférence de 0m39 à la base. L'auteur donne quelques détails complémentaires sur le crâne en question, ainsi que sur la nature du dépôt où il se trouvait et ajoute que ces renseignements formeront l'objet d'une notice qu'il proposera pour le Bulletin de 1906.

M. Albert Cahen fait une communication sur une sépulture *gallo-romaine* qui a été découverte dans la forêt de Montgeon, près du Havre, et présente des vases provenant de cette sépulture.

M. L. Quenouille présente des silex taillés néolithiques et notamment une hache préparée pour le polissage, sur laquelle il remarque des figurations humaines et propose la publication, dans notre Bulletin, des nouvelles observations qu'il a pu faire sur cette question. Malgré l'intérêt que peuvent présenter les observations qui viennent d'être communiquées, l'assemblée, consultée par M. le président, pense que cette question des pierres figuratives a été amplement traitée et savamment développée dans les bulletins des années antérieures et est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'y ajouter de nouvelles considérations, chacun ayant eu sous les yeux des matériaux suffisants pour se former une conviction à ce sujet.

M. P. Chédeville fait une communication sur le *Menhir de Trie-Château* et présente une *Carte itinéraire des monuments préhistoriques et protohistoriques des environs de Pacy-sur-Eure*, accompagnée d'une *Note relatant les monuments signalés*, ainsi qu'une *Légende préhistorique et protohistorique des cartes, complétant la légende internationale.* Il pense que la reproduction, dans notre Bulletin, de cette légende, serait de nature à rendre service pour l'établissement des cartes paléoethnologiques de chaque contrée. L'assemblée se rallie à l'avis de M. Chédeville.

M. L. Coutil dépose sur le bureau plusieurs brochures qu'il a reçues de M. Thieullen et qu'il met à la disposition de ses collègues de la part de l'auteur.

Le même membre présente les travaux suivants qu'il destine à notre Bulletin et sur lesquels il donne quelques explications : 1° *Sur les monuments mégalithiques classés comme monuments historiques de Normandie ;* 2° *L'Age du bronze dans le Calvados ;* 3° *Sur le décès de M. Piette.*

M. L. Deglatigny fait part d'une trouvaille qui a été faite, le 7 avril 1906, par M. Gustave Leconte, agriculteur, à Heuqueville, par Gonneville-la-Mallet (Seine-Inférieure). Au nord et près de la jonction des deux routes de Mannevillette à Saint-Jouin et du Havre à Etretat, on a trouvé à 80 mètres environ des deux routes, dans une pièce de terre située près de la ferme d'Epaville, un lot de 42 hachettes en bronze. Ces hachettes étaient ensevelies pêle-mêle en tas dans le sol, à une profondeur de 0^m40 ; elles paraissent brutes de fonte, sont couvertes de bavures et ne sont pas aiguisées. Aucun vase, aucun autre débris de bronze n'accompagnait ce dépôt. Notre collègue ajoute que 41 de ces hachettes sont en sa possession.

M. G. Morel fait passer sous les yeux de ses collègues des silex taillés provenant de Smyrne où ils sont actuellement fabriqués et encore en usage pour la décortication des gousses renfermant certaines graines telles que les fèves. Ces silex ont été trouvés dans des sacs de fèves de la provenance qui vient d'être indiquée.

M. L. Coutil dit que M. Capitan a publié une note sur les silex dont il vient d'être question et M. Morel ajoute que sa communication peut servir de solution à l'énigme que soulevait la présence de ces silex parmi les fèves envoyées de Smyrne.

M. A. Desloges présente une série de silex néolithiques parmi lesquels une fort belle lame très finement taillée, analogue aux poignards de Pressigny, mais dont il ignore malheureusement la provenance ; ainsi qu'une pointe de flèche en bronze, d'une provenance indéterminée.

M. L. Deglatigny, trésorier, exprime le vœu qu'une allocation soit demandée au Conseil général de l'Eure, soit comme subvention, soit sous forme d'achat de quelques exemplaires de notre Bulletin.

M. le Président propose qu'une lettre collective, signée par

NOTE

SUR

UN OSSEMENT DE *RHINOCEROS TICHORINUS*

ET PLUSIEURS AUTRES OSSEMENTS FOSSILES PROVENANT

DES ALLUVIONS QUATERNAIRES DE SAINT-GERMAIN-VILLAGE (EURE)

Par J. LEROY

La petite vallée de Tourville forme à sa jonction avec la vallée de la Risle, sur le territoire de Saint-Germain et de Tourville, deux mamelons ou bourrelets d'alluvions limoneuses ; sur la rive droite, la terrasse se continue jusqu'à la jonction avec la vallée de la Risle d'une autre petite vallée, celle de Vérone et le manteau d'alluvions qui la recouvre remonte jusqu'au sommet du coteau et dans la plaine à 83 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est sur ce point que fut établie la briqueterie alors exploitée par M. Panier, entrepreneur à Pont-Audemer, jusqu'en 1894, remblayée depuis et qu'en septembre 1882, le regretté M. Montier, auquel nous empruntons les lignes qui précèdent, entreprit ses premières recherches.

Dans son étude consacrée aux *Ages de la Pierre* dans l'arrondissement de Pont-Audemer (Rouen 1885, in-8°, 25 p., 3 pl. Ext. *Bull. Soc. Amis sc. nat. de Rouen*, 1er sem. 1884), M. Montier rend compte des découvertes faites par lui dans ces limons, qui lui ont procuré de remarquables spécimens de l'industrie chelléenne.

Il faisait en outre remarquer que les instruments et armes de l'époque moustérienne étaient en nombre relativement restreint et que à part quelques râcloirs et lames de cette époque, il n'avait encore pu trouver aucune pointe, de ces belles pointes retouchées d'un seul côté et formées d'un bel éclat tranchant, arme qui devait être terrible dans les mains des hommes de ces âges.

A la réunion de la Société normande d'Etudes préhistoriques, tenue à Elbeuf le 28 mai 1893, M. Montier avoue n'avoir encore

trouvé aucun ossement des animaux contemporains de l'homme quaternaire dans cette briqueterie par lui explorée.

Cependant, la même année, en compagnie de M. Montier, qui fut mon maître en préhistoire, j'explorai à mon tour ces alluvions quaternaires; j'y trouvai au cours de mes nombreuses visites un petit coup de poing acheuléen, un autre coup de poing acheuléen brisé à moitié, puis quelques lames et deux racloirs moustériens dont l'un fait partie de la collection Montier auquel je l'ai offert.

C'est dans le courant de cette année 1893, le 23 juillet, que j'avisai sur un tas de pierres, de cailloux roulés et de limon, déposé à cet endroit par les ouvriers à la base même des assises limoneuses, un ossement encore empâté dans l'argile, dont la forme et la dimension me frappèrent, quelques jours après revenant à la briqueterie, je trouvai deux autres ossements et d'autres fragments indéterminables.

Je gardai ces ossements dans ma collection et ce n'est que dernièrement que l'idée me vint de les faire déterminer.

Je dois à l'obligeance du savant paléontologue du Muséum de Paris, M. Gaudry, la détermination de ces pièces, ce sont, m'écrit-il, un os unciforme de *Rhinoceros tichorinus* adulte et deux astragales d'*Equus*.

Quant au niveau géologique d'où proviennent ces fossiles, il est suffisamment démontré par M. Montier, dans les notes qu'il a écrites sur ces limons.

Ces ossements proviennent de l'assise d'argile jaunâtre légèrement sableuse mesurant 1m90 d'épaisseur et reposant sur la veine de limon collant à petits silex anguleux sur laquelle se trouvent les coups de poing chelléens.

Le phénomène qui a produit ce dépôt d'argile est donc bien moustérien et d'origine glaciaire, il a englobé dans son sein les silex taillés de cette époque, ainsi que les ossements des animaux contemporains de celle-ci, et recouvrant les silex chelléens abandonnés par leurs auteurs sur la petite veine de silex anguleux située à la base de l'assise d'argile, il ne s'ensuit pas de là que les deux industries, comme le prétend la théorie d'Acy, soient de la même époque.

Ce phénomène est donc bien postérieur à l'époque chelléenne, au surplus la présence dans cette assise du *Rhinoceros tichorinus*, compagnon fidèle de l'*Elephas primigenius*, qui carac-

térise la faune moustérienne, et les ossements d'*Equus* trouvés, viennent identifier d'une façon irréfutable l'âge géologique de l'assise limoneuse.

Il est à regretter que cette briqueterie n'ait pas été surveillée d'assez près au point de vue paléontologique, car l'espace relativement restreint dans lequel furent trouvés ces ossements, faisait présager d'autres découvertes du même genre et nul doute que l'on eût trouvé dans ces assises limoneuses, d'autres vestiges intéressants de la faune quaternaire.

Quoiqu'il en soit, je crois avoir été le premier à signaler la présence d'ossements fossiles dans les alluvions quaternaires de Saint-Germain-Village, nulle autre découverte antérieure n'ayant encore été signalée, même dans toute l'étendue de l'arrondissement de Pont-Audemer, où se remarquent cependant d'autres et intéressantes formations limoneuses.

Rouen, 10 juillet 1906.

Note ajoutée pendant l'impression. — Ce mémoire a été communiqué au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenu à Lyon, du 2 au 8 août 1906.

NOTE

SUR DEUX LAMES DE PRESSIGNY-LE-GRAND ET DEUX LAMES DE SPIENNES (Belgique)

Par A. DESLOGES

Le procès-verbal de l'assemblée générale de la Société tenue à Rouen le 23 décembre 1906, a signalé l'exposition que j'y ai faite de quelques pièces néolithiques, parmi lesquelles deux magnifiques lames de Pressigny, qui ont fait l'admiration de mes collègues.

Je n'étais pas en mesure, alors, de pouvoir préciser exactement la provenance de ces deux instruments; quand une heureuse inspiration de mon collègue, M. Dubus, m'a tout d'un coup mis sur la voie.

Dans le numéro du 1[er] mars 1907 de *L'Homme préhistorique*, Adrien de Mortillet a publié une étude sur dix lames de Pressigny provenant du canton de Milly (Seine-et-Oise). Frappé de la ressemblance avec les deux spécimens qu'à Rouen il avait eus sous les yeux, M. Dubus soupçonna tout de suite une même provenance, et il se trouve que ses soupçons étaient fondés. Mon correspondant habite *Milly*, par conséquent on ne peut douter que les deux lames qu'il a fournies à ma collection ne proviennent de la même cachette que celles décrites par Adrien de Mortillet.

Voici cette description. Les lecteurs du Bulletin ne se plaindront pas que je l'emprunte à l'auteur.

« — Cette très importante trouvaille fournit quelques renseignements nouveaux sur le travail des longues lames en silex fabriquées dans le département d'Indre-et-Loire, aux environs de Pressigny-le-Grand et sur l'actif commerce d'exportation dont ces belles pièces étaient l'objet à l'époque robenhausienne.

« — Il s'agit d'une découverte faite, vers 1890, à *La Croix-Blanche*, sur le territoire de la commune de Moigny, canton de Milly, arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise), découverte comprenant 15 à 20 lames en silex gris jaunâtre, peu translucide, évidemment de provenance Tourangelle.

« — Leurs dimensions ainsi que leur courbure, les avaient fait désigner sous le nom assez original de « côtes de vaches pétrifiées » par les gens du pays qui les avaient recueillies sans se rendre compte de leur valeur.

« — Elles étaient d'après eux, étalées dans une cavité demi-circulaire, à environ 80 centimètres de profondeur, au milieu d'une terre argileuse reposant sur un banc de meulière. L'endroit où elles ont été trouvées est à une très faible hauteur au-dessus du niveau actuel de l'*Ecole*, petit affluent de la Seine qui coule à quelques centaines de mètres de là. »

Les dix pièces étudiées par Adrien de Mortillet font partie de la collection de M. Gorneau, directeur d'école à Etampes, lequel ignore, malheureusement, ce que sont devenues les autres; celles que nous publions portent donc à 12 les pièces connues de cette provenance.

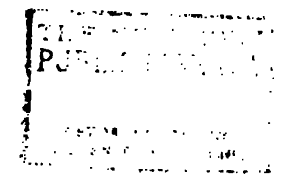
Le n° 2, Pl. I, porte encore le conchoïde ; elle mesure 310 m/m. de long, 40 m/m. de large, pèse 145 grammes et l'arc de cercle est de 20 m/m.

Le n° 1 est retaillé au talon, ce qui a fait disparaître le conchoïde ; elle mesure 197 m/m. de long, 27 m/m. de large et elle pèse 51 grammes. Toutes deux sont ornées des deux côtés et sur toute leur longueur de stries très fines.

Nous publions également deux lames provenant de l'atelier de Spiennes (Belgique) ; le n° 3 mesure 210 m/m., le n° 4, 175.

Il paraîtrait que l'Industrie de Spiennes fut contemporaine de celle du Grand-Pressigny, à laquelle elle faisait une concurrence commerciale.

Par l'aspect des instruments provenant de ces deux stations rivales, on pourra se faire une idée de la différence qui existait alors dans le travail des tailleurs de silex, et, si l'on s'en réfère aux spécimens que nous mettons sous les yeux du lecteur, on en conclura que la beauté du travail et le fini d'exécution classent l'industrie tourangelle au premier rang.





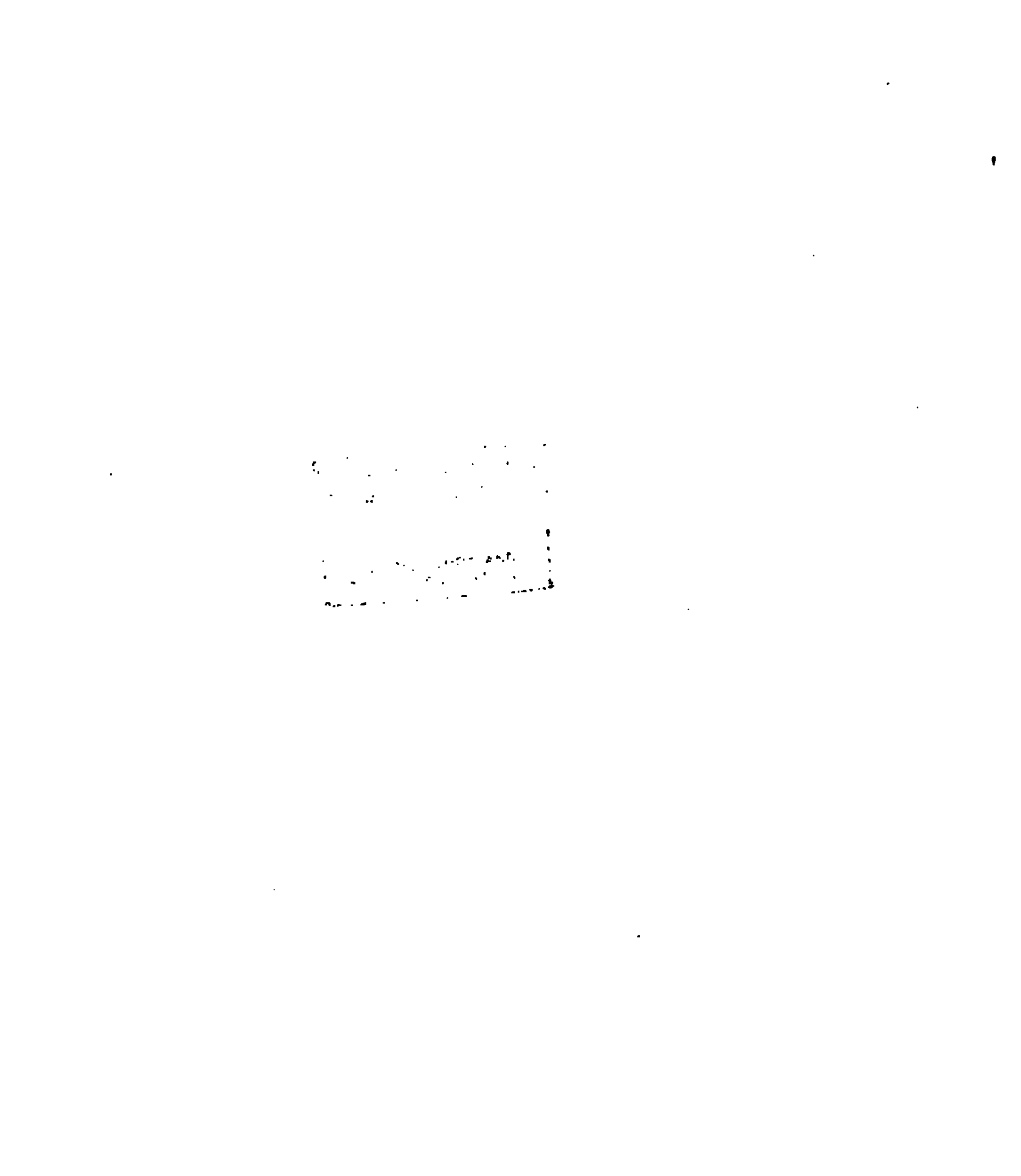
4

1, 2. Lames de **Pressigny-le-Grand**



, 4. Lames de Spiennes (Belgique).

IMP. LECERF



LES MONUMENTS

MÉGALITHIQUES DE LA NORMANDIE

CLASSÉS COMME MONUMENTS HISTORIQUES

Par Léon COUTIL

N'ayant pu continuer cette année nos fouilles et restaurations dans les nouveaux monuments que nous avons fait classer; et d'autre part, la Commission des monuments mégalithiques ne pouvant disposer de fonds pour signaler à l'attention du public les monuments classés, nous avons fait des démarches auprès du Touring-Club de France pour obtenir des plaques et des flèches indicatrices des distances.

Dans une réunion de la Société préhistorique de France, de cette année, nous avons tenu à faire connaître le concours gracieux que le Comité et son président nous avaient fourni, et une adresse de félicitations lui fut transmise. A nos demandes, nous avions joint les plans et distances de tous les monuments classés aux communes dont ils dépendent. Plusieurs ont déjà leurs plaques installées et les autres les recevront dans le courant de l'année. Or, comme il y a dix-sept plaques à apporter, on voit que le comité du Touring-Club nous a traité généreusement et a droit à toute notre gratitude.

La liste des monuments classés n'ayant jamais figuré dans nos bulletins, nous la mentionnons ci-après.

LISTE DES MONUMENTS CLASSÉS DE LA NORMANDIE

Calvados

Colombiers-sur-Seulle. — *La Pierre debout* (menhir restauré).

Condé-sur-Ifs. — *La Pierre cornue* (menhir), acquise par M. de Caumont, au nom de la Société française d'archéologie, vers 1860, ainsi que le menhir qui précède.

Fontenay-le-Marmion. — *Tumulus de la Hogue*, possédait primitivement douze chambres à galeries, dont deux conservées

et restaurées, classé le 13 octobre 1905, à notre demande ; fouillé et restauré par nous, en 1904 et 1906.

JURQUES. — *La Pierre Dyalan*, pierre à légende ; mentionnée à tort précédemment comme dolmen, et que nous avons fait depuis classer comme pierre à légende.

EURE

AMBENAY. — *Dolmen de la Forge*, classé à la demande de M. G. de Mortillet.

DAMPSMESNIL. — *Allée couverte*, avec sculpture à l'entrée, sur le support de gauche ; classée sur notre demande, en 1906.

LES VENTES. — *Dolmen de la Pierre Courcoulée.*

MANCHE

BRETTEVILLE-EN-SAIRE. — *Allée couverte du Clos-ès-Pierres*, classée en 1881, à la demande du commandant Jouan.

TOURLAVILLE. — *Allée couverte des Pierres Encouplées*, classée en 1881, par M. Jouan ; détruite, en 1899, par le Génie militaire.

MAUPERTUS. — *La Grande Pierre* (menhir), classée par M. Jouan, en 1881.

FLAMANVILLE. — *La Pierre au Rey*, indiquée à tort comme dolmen, et que nous avons fait classer comme pierre à légende ; elle porte une sorte de gravure bizarre.

Depuis, nous avons fait classer les trois monuments suivants :

LES MOITIERS-D'ALONNE. — *Les Roques* ou *Autel des Druides* (allée couverte), classée le 8 janvier 1906.

ROCHEVILLE. — *La Petite Roche* (allée couverte), classée le 17 février 1906.

VAUVILLE. — *Les Pierres Pouquelées* (allée couverte), classée le 17 février 1906.

ORNE

CRAMESNIL. — *L'Affiloir de Gargantua* (menhir).

JOUÉ-DU-BOIS. — *Dolmen de la Pierre au Loup* et *Dolmen de la Grandière ; Menhir des Outres.*

SILLY-EN-GOUFFERN. — *La Pierre levée de la Vente* ou *Pierre des Fées*. (Ces cinq monuments de l'Orne ont été classés sur la demande de notre regretté collègue, M. de Contades).

EXPLORATION ET CONSOLIDATION

DU

TUMULUS DE LA HOGUE

A FONTENAY-LE-MARMION (CALVADOS), EN 1904 ET 1906

Par Léon COUTIL

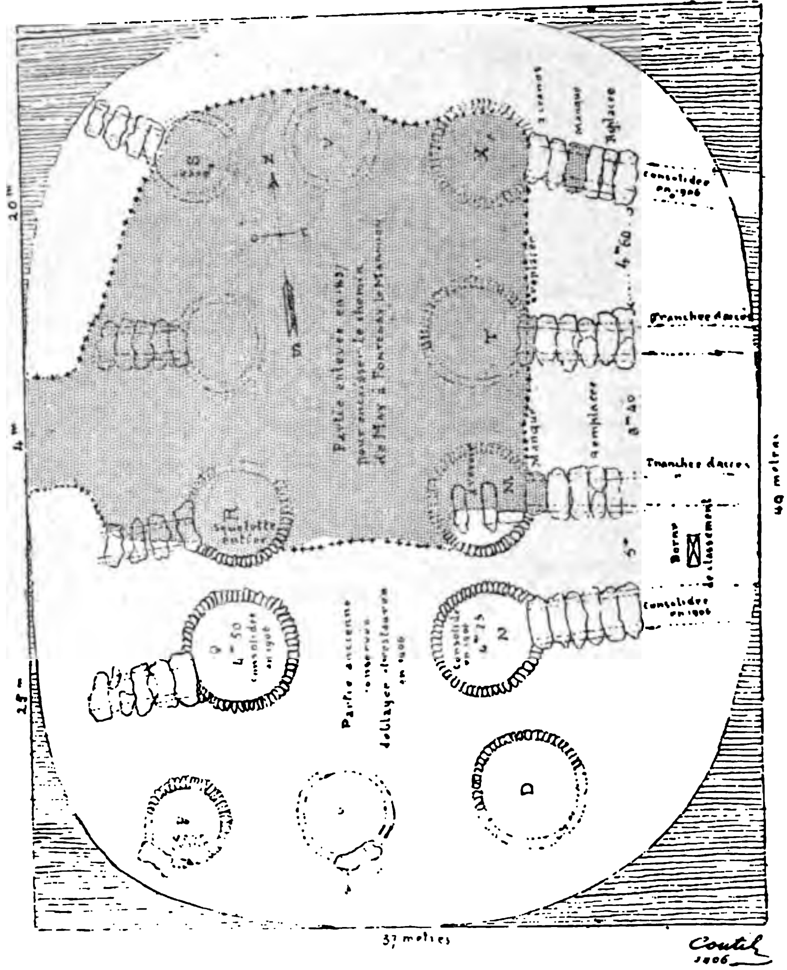
Après avoir fait classer le tumulus de Fontenay-le-Marmion, comme monument historique et obtenu des subventions de l'Association française pour l'avancement des sciences et du Ministère de l'Instruction publique pour explorer et consolider les chambres sépulcrales, nous n'avons pu terminer notre tâche sur le côté ouest, le plus déprimé.

Les deux grandes chambres situées au sud et mesurant 4^{m}50 de diamètre, sur environ 3^{m}50 de hauteur, ont été déblayées des pierres qui les obstruaient, ainsi que les galeries d'accès mesurant 6^{m}50 de longueur sur 0^{m}80 de largeur. Les murs ont dû être repris entièrement en pierres sèches, et les joints maintenus dans le fond par du ciment ; car les premières s'étaient délitées, et il fallait étayer les dalles de grès pour refaire ce travail. Un squelette gisait encore sous un dallage ; mais pendant notre absence et celle de nos ouvriers, les mineurs d'une mine de fer voisine brisèrent les ossements, en voulant continuer nos fouilles et espérant sans doute trouver un trésor. Dans les deux chambres, au niveau de la terre noire cadavérique de 0^{m}25 d'épaisseur, nous avons recueilli des fragments de poterie noire et rousse de moyenne épaisseur, à peine cuite, un petit nucléus et un éclat de silex, des ossements brisés d'enfants et d'adultes ; quelques ossements de bovidé, de mouton et de porc. Les murs de la chambre ont été aussi consolidés à l'aide de ciment enfoncé au fond de l'intervalle des pierres sèches.

Sur la face est, nous avons déblayé cinq grandes galeries d'accès aux chambres, recouvertes de dalles de grès ; nous avons repris plusieurs murs, replacé quelques dalles qui gisaient à côté.

En déblayant la dernière, vers le nord, nous avons été surpris de la trouver obstruée d'ossements humains, et géné-

ralement par des membres supérieurs ou inférieurs brisés par le milieu. Nous avons recueilli un crâne entier d'adulte et un autre privé de son maxillaire inférieur, ils sont dolicocéphales.

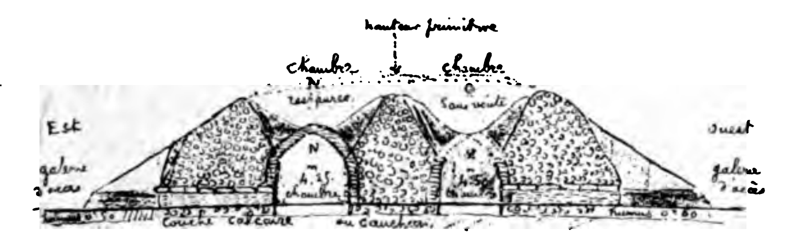


Exploration et restauration du Tumulus de Fontenay-le-Marmion (Calvados). Côté Est, complètement restauré. — Galerie X, 2 crânes; galerie P, 1 crâne. (La partie teintée est complètement détruite, mais le bas des chambres existe sur environ 0m50 à 0m60 de hauteur).

Ces deux nouveaux crânes portent à quatre le nombre de ceux qui ont été recueillis dans la Butte de la Hogue : nous les avons offerts au laboratoire d'anthropologie du Muséum.

Nous ne nous étendons pas plus longuement ici sur les fouilles

et consolidations, ayant déjà publié un rapport au *Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences tenu à Lyon*, l'an dernier; ainsi qu'au *Congrès préhistorique de Vannes*, et ayant promis un compte-rendu plus développé à la revue l'*Anthropologie*, auquel M. le docteur Verneau doit consacrer une étude spéciale consacrée aux crânes et ossements humains que nous avons découverts.



Coupe du Tumulus de Fontenay-le-Marmion, de l'Est à l'Ouest, après le déblaiement et la réfection de la chambre N. — La partie blanche indique la partie déblayée et l'humus avec cailloux calcaires; la terre des chambres N et Q a été criblée ; elle ne contenait aucun caillou calcaire.

Ces fouilles permettent actuellement de bien comprendre la structure de ce tumulus dolménique, le plus vaste et le plus intéressant qui existe en France; et comme ceux d'Ernes, de Condé-sur-Laizon, Chicheboville et Colombiers-sur-Seulles, situés également dans le Calvados et dans la même région sont presqu'entièrement rasés, il était d'autant plus nécessaire de consolider celui de Fontenay-le-Marmion et d'en permettre l'étude, car il était enseveli de nouveau sous un amoncellement de pierres qui l'avait primitivement recouvert.

Nous espérons qu'une nouvelle campagne de fouilles nous permettra de retrouver d'autres crânes et de fournir ainsi d'autres documents pour l'étude de l'antique population qui nous a précédés.

SÉPULTURE GALLO-ROMAINE

PAR INCINÉRATION

PROVENANT DE LA FORÊT DE MONTGEON (PRÈS LE HAVRE)

Par Albert CAHEN

Au mois d'août dernier, des ouvriers occupés à l'élargissement de la route qui va du Havre à Montivilliers par Rouelles, route qui traverse la forêt de Montgeon, rencontrèrent, en faisant un terrassement, plusieurs vases sur le côté nord de cette route et à une distance d'environ 350 mètres à l'est de l'entrée principale de la forêt (1).

Les poteries, rendues naturellement fragiles par leur séjour prolongé au milieu des terres dont elles avaient subi la pression, furent aussi en partie abîmées par les ouvriers curieux de savoir ce qu'elles contenaient, ainsi qu'il arrive presque toujours lors de découvertes de ce genre.

M. Degeorges, conservateur du cadastre, voulut bien me prévenir dès qu'il connut cette trouvaille, ce dont je tiens à le remercier. Il fit mettre de côté ces précieux débris et c'est ainsi, grâce à lui, que j'ai pu reconstituer les poteries dans l'état où on peut les voir aujourd'hui (2).

D'après les renseignements que j'ai recueillis, la sépulture, lors de sa découverte, reposait à environ un mètre de profondeur dans un limon légèrement argileux (3). Elle se compose de quatre vases.

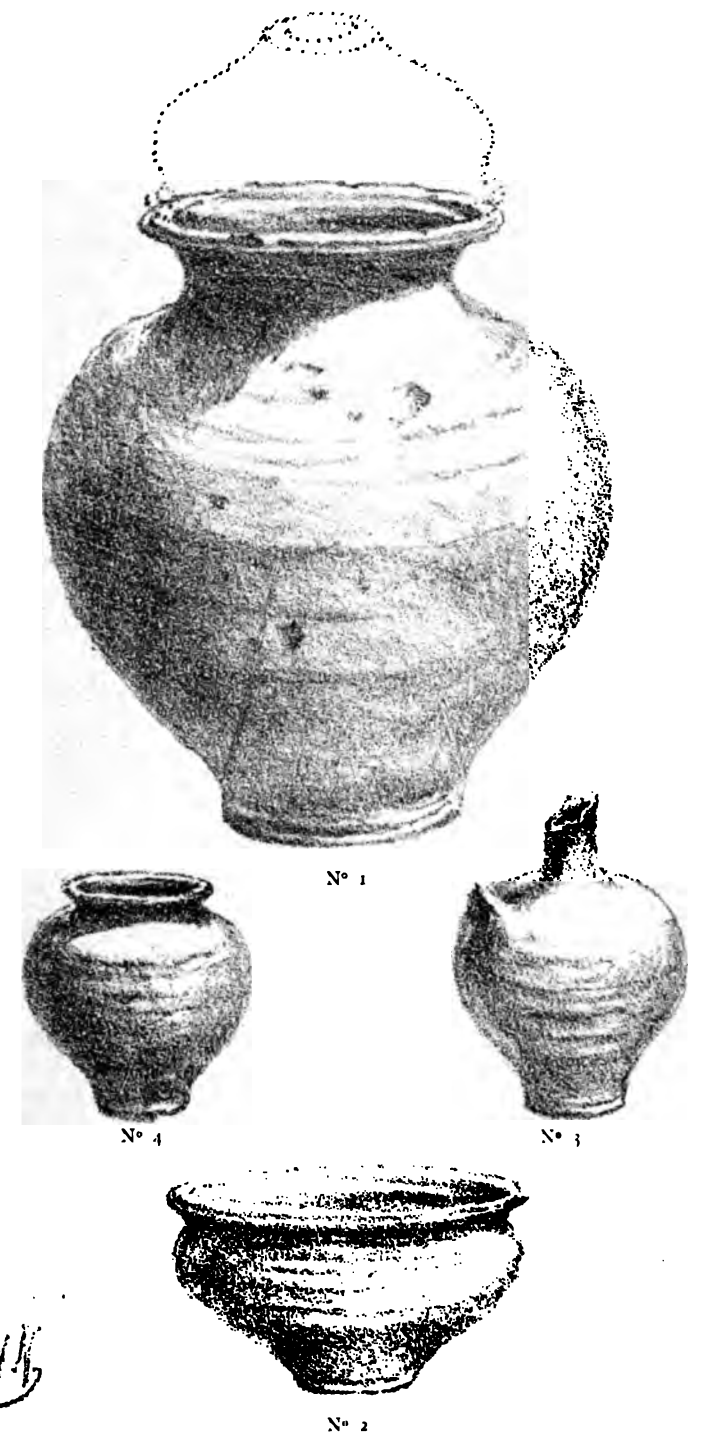
Le plus grand (pl. III, fig. 1) est une *olla* en terre grise, de forme ovoïde, haute de $0^{m}32$ et ayant $0^{m}29$ de diamètre à la panse. Le col court et évasé mesure $0^{m}21$ d'ouverture. Le pied assez étroit n'a que $0^{m}11$ de largeur. La pâte est homogène; son épaisseur varie entre $0^{m}009$ au col et $0^{m}004$ à la base. Cette urne contenait quelques ossements calcinés et réduits en si petits morceaux qu'il est matériellement impossible de déduire quoique ce soit sur l'individu auquel ils appartenaient.

---

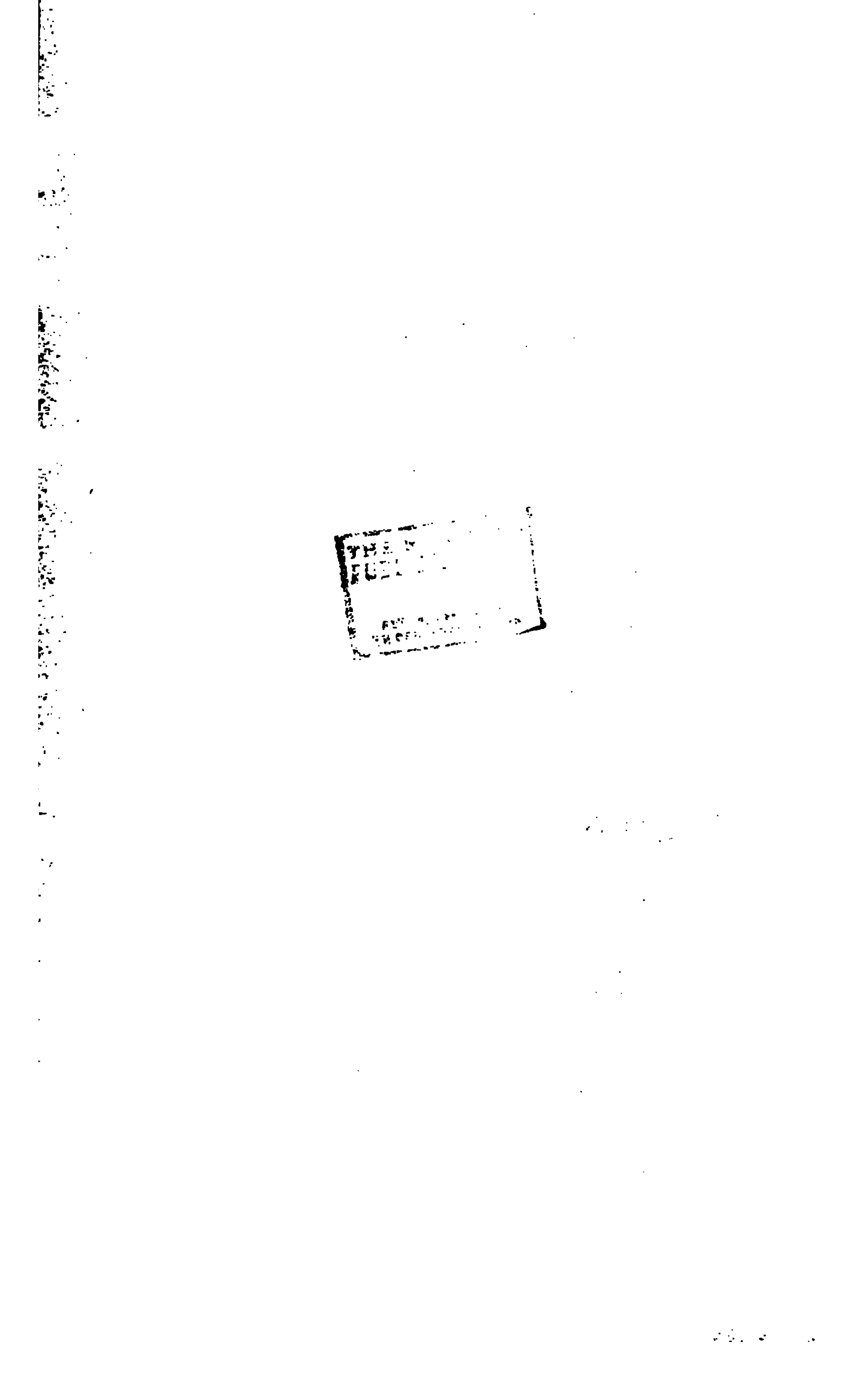
(1) A cet endroit, la route suit le fond d'un petit vallonnement.

(2) Au Musée d'archéologie du Havre.

(3) La « terre à renard » des ouvriers.



Vases Gallo-Romains trouvés dans la Forêt de Montgeon, près le Havre
(1/4 grandeur)



Le vase était recouvert par une écuelle renversée (pl. III, fig. 2) de forme tronc conique mesurant $0^{m}19$ d'ouverture et $0^{m}10$ de haut. L'écuelle, dont la surface extérieure brun noirâtre présente un certain luisant (contrairement aux autres vases dont la surface est mate), est formée d'une argile jaunâtre, dure et bien cuite épaisse de $0^{m}004$.

A gauche de l'olla funéraire, se trouvait une petite cruche (fig. 3) de couleur pâle, jaune rougeâtre, munie d'un goulot malheureusement brisé et qui n'a pu être retrouvé. Sur le côté de la panse qui mesure $0^{m}11$ de diamètre, on voit le point d'attache d'une anse verticale qui a également disparu. La hauteur actuelle de cette cruche, telle qu'elle est figurée, est de $0^{m}15$, l'épaisseur de la pâte est de $0^{m}002$ à $^{m}003$. La terre dont elle est faite paraît fine et très friable.

A côté de cètte cruche était un petit pot gris noirâtre de forme arrondie et à base très étroite (fig. 4) : il mesure dans son plus grand diamètre $0^{m}11$ et sa hauteur est également de $0^{m}11$. Ce vase porte à la panse un sillon horizontal gravé assez grossièrement. La pâte est tendre et d'autant plus fragile qu'elle n'est épaisse que de $0^{m}002$; sa couleur intérieure est blanchâtre. La teinte gris-noirâtre du pot est produite par un revêtement extérieur : il en est de même de la grande olla.

D'après l'interprétation qui en est donnée dans les travaux de l'abbé Cochet pour des sépultures de même genre, le pot (fig. 4) et la cruche (fig. 3) devaient être destinés aux offrandes ou aux libations.

Parmi les quelques ossements brisés que contenait la grande urne, j'ai trouvé deux petits fragments de fer creux à section carrée de $0^{m}002$ de diamètre : l'un d'eux est encore soudé à un débris osseux. Le peu d'importance de ces deux fragments ne permet pas de dire de quelle sorte d'objet ils proviennent.

Comme on pourra s'en rendre compte, il s'agit là d'une incinération gallo-romaine d'un type assez connu dans notre région : pourtant il était utile, il me semble, d'en dire quelques mots, ne fût-ce que pour signaler l'endroit où cette sépulture a été trouvée.

Plusieurs auteurs ont admis que la voie romaine venant de Juliobona, après avoir traversé la vallée de la Lézarde, passait par Rouelles et se continuait sur le haut du plateau jusqu'à Sainte-Adresse, à l'endroit appelé autrefois Caput-Caleti (Chef de Caux).

Le chemin sur le bord duquel la sépulture en question a été trouvée, s'il n'est pas un tronçon de la voie romaine (ce qui demanderait encore à être confirmé par de nouvelles preuves) était sûrement un chemin déjà fréquenté à l'époque gallo-romaine : la sépulture faisant l'objet de cette note en paraît l'indice, car on sait qu'il était d'usage fréquent à cette époque de placer les sépultures sur le bord des chemins.

Quoi qu'il en soit, je crois bon de rappeler qu'en 1886 des échantillons de céramique gallo-romaine ont été trouvés presque à la surface dans la forêt de Montgeon (1) au lieu dit *La Faisanderie* : ils ont fait l'objet d'une note de M. Charles Quin (2).

M. Bailliard a également signalé (3) une sépulture romaine recueillie avec quelques objets en bronze lors de défrichements exécutés dans la forêt en 1890. L'endroit exact de la découverte n'est pas indiqué dans la communication de M. Bailliard : mais d'après des renseignements que je tiens d'un des ouvriers ayant participé à cette découverte, la sépulture fut rencontrée dans l'avenue n° 2 à 70 mètres au nord de la grande avenue et à 130 mètres au sud du chemin n° 1.

En terminant, je tiens à exprimer mes vifs remerciements à M. A. Noury qui a bien voulu me prêter le concours obligeant de son habile crayon pour la reproduction des vases dont cette note est accompagnée.

Décembre 1906.

---

(1) Il est très possible que le mot *Montgeon* ou plutôt *Mont Géon*, ainsi qu'il est souvent écrit, dérive d'une appellation ancienne de la Seine (*Géon*). D'ailleurs, le lieu dit *Montgeon* est une hauteur placée à l'embouchure de la vallée de la Lézarde et dominant l'estuaire de la Seine. Dans un précieux manuscrit de la Bibliothèque du Havre, le *Majus Chronicon Fontanellense*, manuscrit datant du xe ou du xie siècle, on trouve à deux endroits différents (folio 79 recto et verso) la Seine désignée sous le nom de *Géon* ; et il est même assez curieux de remarquer que, dans un de ces passages, le chroniqueur prend le soin de prévenir le lecteur que le *Géon* est aussi appelé la Seine. Il serait très intéressant de savoir si ce nom de Géon se retrouve dans d'autres documents que le manuscrit du Havre.

(2) Voir *Bulletin de la Société Havraise d'Etudes diverses*, année 1886.

(3) Voir *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, année 1890.

NOTE

SUR DE MODERNES SILEX TAILLÉS

ACTUELLEMENT EMPLOYÉS EN AGRICULTURE

Par Gaston MOREL *

Qui penserait qu'à notre époque, où les moyens de fondre et de travailler les métaux sont connus à peu près partout, on ne taille plus de silex, pour les employer comme outils, commettrait une erreur.

En Asie Mineure, au nord de Magnésie, plus haut encore que Soma, est un village du nom de Bounjourkli où l'on débite et façonne encore la roche dont nos ancêtres des âges de la pierre surent tirer un si grand parti.

En rédigeant cette note, j'ai sous les yeux des échantillons venant de ce centre de fabrication. N'ayant pas servi, ces silex sortent, on peut le dire, des mains des ouvriers qui leur ont donné la forme la plus favorable à l'usage auquel ils étaient destinés.

Incertains de leur provenance et de leur fabrication contemporaine, combien de préhistoriens, verraient en eux, *a priori*, des lames de l'époque néolithique.

En effet, les côtés les plus travaillés de ces pierres furent obtenus par l'enlèvement de deux longs éclats que suivit l'ablation d'autres fragments ayant donné naissance à quelques facettes secondaires. Dans la plupart, une côte, plus ou moins régulière de direction, partant d'en haut pour aboutir en bas, divise chacune de ces faces en deux versants principaux dont le plus étroit paraît assez souvent retaillé en une sorte de dos.

Sur quelques-uns de ces cailloux, de fines retouches, ayant l'aspect de celles faites il y a bien des siècles, garnissent les longs bords pour régulariser très probablement la forme générale.

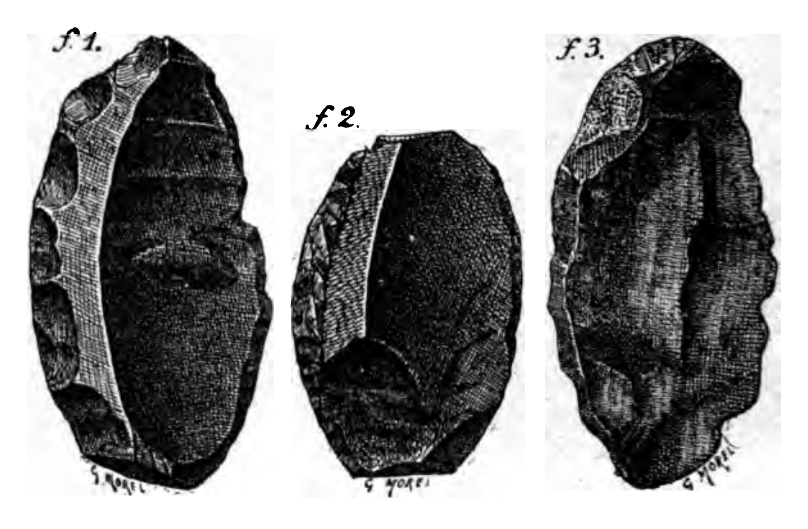
Les faces opposées à celles que je viens de décrire, rappellent à s'y méprendre les côtés postérieurs des lames antiques auxquelles j'ai déjà comparé ces silex. Simples surfaces d'éclatement, elles contiennent presque toutes une saillie conchoïdale. Certaines

ont même la petite cavité que produisit la disparition de l'esquille.

Sur les sept spécimens que je possède, quatre ont une longueur de six centimètres ; un autre a cinq millimètres de moins ; les deux derniers n'ont plus que quatre centimètres et demi. Les largeurs sont de vingt-sept à trente millimètres.

La couleur de ces lames est souvent gris-bleuâtre, quelquefois noirâtre ou gris-blanc.

C'est dans la craie cénomanienne qu'on trouverait, chez nous, des silex de même structure.



Une simple description ne me paraissant pas suffisante pour se rendre exactement compte des formes de ces pierres nouvellement taillées, j'en reproduis, le plus scrupuleusement possible, trois : deux grandes et une petite.

Comme la vue de ces dessins permet de le constater, un observateur non prévenu peut prendre les deux premiers de ces silex (fig. 1 et 2) pour des scies néolithiques ayant même des dos qui en faciliteraient singulièrement la préhension. Si la lame amincie de l'un semble, en cette hypothèse, plutôt défectueuse à cause des encoches qu'elle contient, il n'en est plus de même pour l'autre qui fonctionnerait certainement avec un assez bon effet dans le mouvement de va-et-vient qu'on devrait lui imprimer.

Le bord supérieur du n° 3 rappelle beaucoup, comme taille,

l'arête courbe d'un grattoir de la même période des âges de la pierre.

Mais où la ressemblace est plus grande encore, c'est quand on est en présence des mêmes lames après leur utilisation. Leurs arêtes en s'émoussant se sont arrondies quelque peu. Au lieu de la matité originelle, elles ont même acquis une sorte de patine luisante, que le travail qu'elles ont accompli leur a donné en faisant disparaître toutes les petites aspérités contenues en leurs diverses surfaces. Ainsi légèrement polies par l'usage, elles sont devenues plus ressemblantes encore aux outils des temps préhistoriques.

Je n'ai pas cru nécessaire de donner de nouveaux dessins de ces silex usagés, parce que ce que je viens de dire fera, je crois, mieux comprendre que de graphiques reproductions les modifications peu importantes qu'ils ont subies au point de vue de leurs formes primitives.

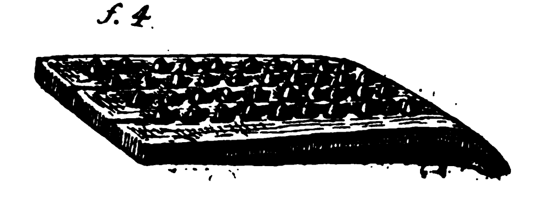
Avant de poursuivre mon sujet, il me semble utile d'ajouter que s'il est possible à un collectionneur un peu superficiel de confondre ces néo-instruments avec d'antiques outils très détériorés par l'usage, l'œil exercé d'un minutieux observateur ne s'y laissera pas prendre longtemps. Il existe certes, de notables différences entre ces suites de retouches et les anciennes, entre ces tailles arrondies et les grattoirs néolithiques. Mais il n'en faut pas moins retenir : Qu'on n'est jamais trop prudent lorsqu'il s'agit de classer des silex taillés qui n'ont pas été recueillis en un gisement ne laissant aucun doute sur son ancienne origine, car, plus d'une fois, on peut être exposé à rencontrer des pierres taillées à une époque n'ayant rien de commun avec celle de la pierre polie.

Après cette digression, il me resterait à dire à quoi servent les pierres en question si je ne préférais laisser cette mission à M. A. Roussel, ingénieur de la Compagnie ottomane du chemin de fer de Smyrne à Cassaba. C'est à lui, d'ailleurs, que je dois tous les renseignements que je viens de relater, ainsi que les échantillons m'ayant servi de modèles.

« D'où viennent ces silex, m'écrit-il ? Tout simplement des « outils dont on se sert à Smyrne pour séparer le grain de la « paille et qui, dans leur état rudimentaire, tiennent lieu de « batteuse.

« Qu'on se figure une pièce de bois épaisse d'environ

« 5 centimètres, ayant la forme ci-contre (fig. 4), que je suppose « vue en dessous. Sa largeur est d'environ $0^{m}80$ sur une « longueur de $1^{m}75$ à 2 mètres. Sur cette face inférieure on « enfonce, dans des entailles pratiquées pour cela, des morceaux « de silex de façon à constituer une espèce de râpe géante. A « la partie recourbée de cette pièce de bois est attachée une corde



« tirée par un ou plusieurs chevaux. Le blé ou l'orge étant, « après la coupe, étendus sur une aire, on fait passer dessus « l'engin dont il s'agit, les chevaux galopant et tournant comme « dans un cirque. Pour donner plus de poids à cette outil, le « conducteur est lui-même debout sur ce traîneau qu'il fait « passer en tous les sens au travers de l'aire (fig. 5). C'est ainsi « que le grain est séparé de la paille, avec cette râpe primitive



« qui perd, de ci, de là, quelques-unes de ses dents de silex, les- « quelles se retrouvent avec le grain ou restent sur la terre et sont « ainsi mélangées à d'autres récoltes. »

En lisant cette description si vivante, qu'accompagnaient les schémas des dessins probablement imparfaits que j'en ai faits, ne voit-on pas quel rapprochement existe entre l'outil dont il vient d'être question et le *tribulum* des Latins ? Ne semble-t-il pas que mon aimable correspondant ait presque traduit, en l'amplifiant, le

l Varron décrit le vieil instrument agricole cité ans ses *Ages de la pierre* : « *Id fit è tabulâ lapidibus peratâ, quæ imposito auriga aut pondere grandi is junctis ut discutiat è spicâ grana ?* ».

ntenant exactement à quoi servent et où furent s ayant motivé cette courte notice, j'ajouterai ce ncore M. Roussel, « que les outils dont il vient : nomment *doven* ou *dubenæ* (la prononciation ès élastique) », puis : « Ce qui est assez curieux, ême nom s'applique aux mêmes outils dans les le la mer Ionienne et jusqu'en Thessalie et en : année il en est envoyé quelques centaines à ıésie, Pergame, A Kissar, etc. De Smyrne et de en expédie aux îles telles que : Chio, Metelin,

as de me dire en terminant « que si les *dovens* s seulement à Bounjourkli, c'est que là seulement silex et le bois (chose plutôt rare en ce pays ·ement déboisé) nécessaires à la fabrication de ts aratoires. »

s-je ajouter à des renseignements si précis ? Bien :n dehors des très sincères remerciements que je x d'adresser à celui qui me les a procurés.

NOTE

SUR UNE PETITE PIERRE FIGURÉ

[illegible] COLLECTION DE A. [illegible]

[illegible]

[illegible] Président, est en [illegible] point de vue, que je le [illegible] souvenir n'en reste.

[illegible] pourrait également intéresser [illegible], je l'ai reproduite en deux projec[illegible] l'exactitude que je [illegible]

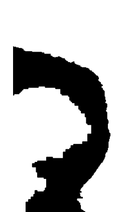
[illegible] qu'on mette en l'exécution de ces [illegible] — par suite de l'effet d'éclairage — [illegible] qu'on voudrait en pleine lumière. [illegible] des suppositions qui peuvent, quelque [illegible] descriptive ? C'est pourquoi j'ai cru [illegible] dessins d'un texte ayant, au moins, [illegible] détails.

[illegible] m'en tenir là ; mais je n'ai pu m'empê[illegible] se présentait, d'une très courte incur[illegible] représentations humaines ou animales [illegible] n'entra, probablement pour rien, la [illegible] intelligent exécutant d'artistiques conceptions.

Que [illegible] desquels je vais toucher m'accor[illegible] indulgence !

[illegible] moitié de nodule siliceux ou un segment [illegible] de calotte sphérique dont le périmètre serait [illegible] assez forte saillie ne venait en inter[illegible]

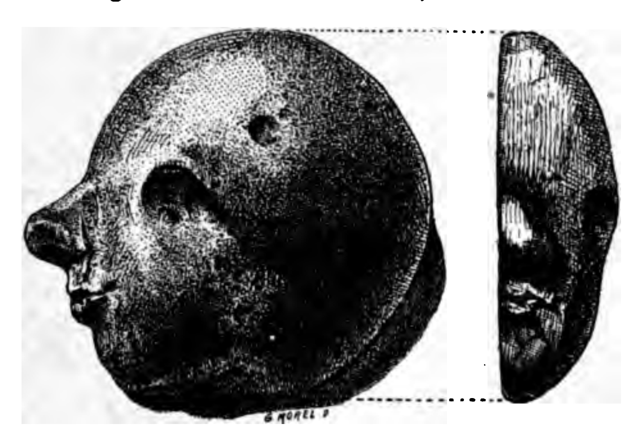
[illegible] de le regarder longtemps pour voir qu'il [illegible] relief, l'image d'une tête, vue de profil ; [illegible] la protubérance dont je viens de parler [illegible] le nez, un peu court, mais gros en compensation ? Avec l'exagération de cet organe olfactif et une sorte d'arcade sourci[illegible] quelque peu distancée de la racine du nez, ce silex, patiné



comme un bois ancien, peut évoquer l'idée d'un de ces faciès d'enfant, chanlevé à la diable, poussé naïvement au grotesque par le ciseau de quelque facétieux « imaygier » du Moyen-Age.

Car, sous ce proéminent appendice nasal, à l'aile un peu fruste, se creuse une narine bien en place et suffisamment en forme ; se dessine une bouche dont les lèvres se profilent assez pour ne pas se confondre, séparées qu'elles sont, d'ailleurs, par une ligne nettement accusée.

Le menton suit, semblant d'autant plus fuyant que le nez saillit davantage. Au-dessus de celui-ci, un vaste front va se



raccorder avec ce qui serait la suture des pariétaux, donnant ainsi l'ensemble d'un crâne qui, bien que pointu en son sommet, n'a rien de disproportionné.

La joue suffisamment en chair — si je puis ainsi m'exprimer à l'égard d'un simple caillou — n'empêche pas le dessous du menton de se modeler avec une certaine délicatesse, et la branche montante du maxillaire inférieur, qu'une suite de petites dépressions naturelles accentue, de se révéler en se séparant, assez nettement, de la boîte crânienne qui se termine, en bas, en un occipital fortement empâté.

Une cavité purement accidentelle qui, comme je l'ai déjà dit, est trop éloignée de la naissance du nez, indique puissamment l'œil plutôt qu'elle ne le modèle.

Si, maintenant, on observe la pierre dansla position donnée par la seconde projection, n'a-t-on pas lieu d'être étonné en constatant combien, en sa masse générale et en ses contours, elle se rapproche de la technique des médailleurs ? Comme on le

sait, ceux-ci copient moins les formes qu'ils ont à reproduire qu'ils ne les interprètent, diminuant d'autant plus les saillies qu'ils veulent obtenir un relief moins grand.

Si, là encore, on peut remarquer, plus fortement écrit sans doute, le déplacement anormal de l'enchassement de l'œil, l'aspect général de cette projection ne le cède pas de beaucoup à certains médaillons nés sous les ébauchoirs, sinon de maîtres, au moins de très estimables sculpteurs.

De ce que je viens de dire, qui ne serait amené à conclure que si l'intervention humaine n'a pas joué le principal rôle dans cette surprenante imitation plastique, elle dût intervenir dans quelques-uns de ses détails ?

N'y sera-t-on pas encore plus porté, lorsque j'aurai dit que certaines fractures — telles la ligne séparant les lèvres, la cavité de la narine — sont subséquentes à l'état primitif du silex en question, et qu'elles semblent n'avoir été faites que pour compléter ce profil naturel ?

Malgré cette réünion de circonstances plaidant avec une assez grande éloquence en faveur de l'intervention d'une consciente volonté façonnant, ou du moins achevant, cette image, je ne pense pas que la main d'un être intelligent soit pour quelque chose dans cet étonnant résultat.

Car, malgré moi, je ne puis m'empêcher de me rappeler ce que disait sur des faits qu'on peut, à certains points de vue, considérer comme analogues, le plus grand des observateurs, celui qui, un siècle avant Bernard Palissy, avait défini ce que sont les fossiles : Léonard de Vinci.

Dans son *Traité de la Peinture* [1] voici ce que d'abord, au chapitre IX, le maître écrivait relativement à Botticelli dédaignant l'art du paysage.

« . . . *Comme faisoit nostre amy Botticello, lequel disoit quel-*
« *quesfois qu'il ne falloit que jetter à l'adventure une esponge pleine*
« *de plusieurs couleurs diverses contre un mur, et qu'elle y impri-*
« *meroit une salisseure où l'on verroit un païsage.* »

Puis, au chapitre XVI du même livre intitulé : *Moyen d'éveiller l'esprit et d'exciter l'imagination*, que je transcris en entier parce qu'il est court et me paraît suffisamment intéressant pour

---

(1) Donné au public et traduit de l'italien par Roland Fréard, sieur de Chambray (1651).

cela, l'immortel artiste, prenant à son compte l'idée de Botticelli et la développant, écrit encore :

« *Je ne feindrai point de mettre icy parmy ces enseignements une* « *nouvelle invention ou plustôt une manière de spéculer, laquelle bien* « *que fort petite en apparence et presque digne de mocquerie, est néant-* « *moins très utile pour éveiller et ouvrir l'esprit à diverses inventions.* « *Et voicy comment : Si vous prenez garde aux salisseures des vieux* « *murs et aux bigarrures de certaines pierres jaspées, il s'y pourra* « *rencontrer des inventions et des représentations de divers païsages,* « *des confusions de batailles, des attitudes spiritueuses, des airs de* « *testes et de figures estranges, des habillements capricieux, et une* « *infinité d'autres choses ; parce que l'esprit s'excite parmy cette confu-* « *sion et y découvre plusieurs inventions.* »

Dans ma déjà longue carrière d'un professorat ou l'exacte observation des formes naturelles ou artistiques, en vue de leur reproduction, est la préoccupation principale, j'ai constaté, bien des fois, la justesse des idées émises par l'illustre peintre.

Que ne trouve pas celui qui veut chercher avec attention dans : les contours du nuage qui passe, les délinéations du papier peint qui tapisse sa chambre, les taches du marbre de sa cheminée ; dans tant d'autres choses encore qu'il serait trop long d'énumérer ?

J'en choisis deux exemples, entre beaucoup, non-seulement parce qu'ils sont en ce moment sous mes yeux, et que je puis les reproduire tout à mon aise, mais encore, parce que m'appartenant, je suis à même de les mettre à la disposition de ceux qui pourraient penser que j'ai forcé la note, de leur reproduction en dessin, ou de mes appréciations à leur égard.

Je trouve le premier sur un silex taillé que j'ai ramassé, il y a quelques mois, parmi un champ nouvellement labouré. Cette pierre, sur laquelle je me propose de publier une note spéciale, parcequ'elle me paraît extrêmement curieuse à un autre titre, contient, sur une de ses deux grandes faces, un nouveau médaillon d'enfant dessiné et véritablement modelé par sa structure interne. La tête, amusante d'expression, est vue de profil et semble coiffée d'une apparence de béret. Non seulement, sur cette espèce de camée sans relief, le cou est assez correctement indiqué, mais aussi une sorte de vêtement, avec col, sous lequel se devine la naissance de l'épaule.

Toute la surface occupée par ce dessin naturel, que ne

renieraient pas certains de nos humoristes du crayon, est grise alors que le champ qui l'entoure, le fond sur lequel il ressort, est beaucoup plus foncé.

Mais ce qui surprend d'avantage c'est que le silex n'est zôné qu'entre la coiffure et le vêtement, que le parallélisme de ces zébrures suit des directions tellement favorables au modelé du visage, qu'un habile graveur, ayant à le reproduire, ne ferait guère mieux qu'en les imitant.

Le dessin accompagnant cette note ne donne de cette surprenante image qu'une bien faible idée. Poussé un peu au noir



afin que l'impression en soit plus énergique, il perd certainement beaucoup de la délicatesse des formes qu'il représente.

En cette occurrence, il n'y a pas le moindre doute à émettre sur la non-intervention de la main humaine. Une réunion ou plutôt une succession de hasards heureux a tout fait.

Le dernier exemple est composé de trois spécimens pris parmi un très grand nombre d'autres. Servant de cul-de-lampe à la présente notice, ils représentent des êtres imaginaires. L'un est une sorte de dragon chinois aux contours très capricieux ; le second, un petit dauphin très ornemental ; le dernier, un quadrupède, vu de profil, avec queue en panache.

Ces trois découpures métalliques, dont j'ai soigneusement calqué les contours en affirmant pour deux d'entr'elles les bizarres silhouettes, furent produites par une intervention purement mécanique. La scie ou le burin tenus par la main d'un artiste ne sont pas venus découper ces lamelles d'acier. C'est le frein d'un conducteur qui les arracha des roues du train qu'il bloquait ou des rails sur lesquels glissait celui-ci.

Que d'autres faits semblables ai-je observés, dont je pourrais donner des descriptions !

Et malgré cela, bien que je vais sembler me mettre en contradiction avec moi-même, je ne conclurais, pour le silex de M. Desloges, que sous une forme dubitative, si l'on me demandait de me prononcer formellement. Je n'oserais aller au delà de : je pense, je crois, j'ai tout lieu de supposer ; sachant combien, surtout en préhistoire, il est de la nature de l'homme d'errer.

Je laisserais l'affirmation hautaine à ceux qui, montés sur les trépieds qu'ils se sont parfois dressés, rendent leurs oracles et quelquelquefois, *ab hoc et ab hac*, jugent, en dernier ressort, les travaux de leurs confrères.



NOTE

SUR

LA DÉCOUVERTE D'UN MENHIR

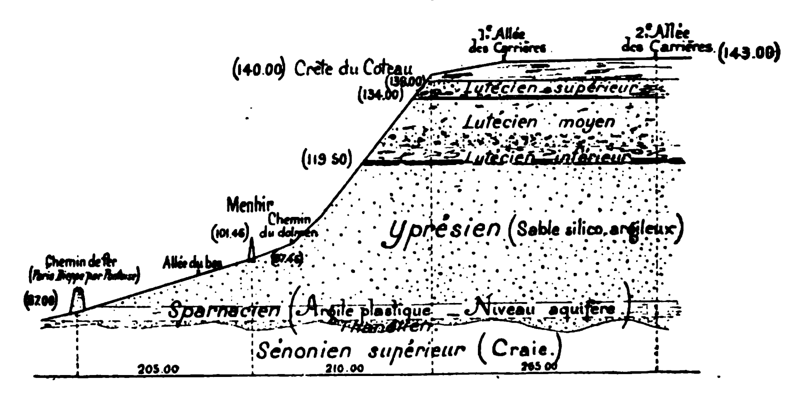
A TRIE-CHATEAU (Oise)

ET SUR LA NATURE DES PIERRES QUI ONT SERVI A L'ÉDIFIER

Par P. CHÉDEVILLE

En étudiant les terrains tertiaires des environs de Gisors, j'ai remarqué, vers le bas du flanc du coteau de la Garenne de Trie-Château, de ci, de là, des pierres calcaires assez volumineuses et renversées dans tous les sens sans ordre stratigraphique.

L'examen de ces pierres m'a permis de constater qu'elles



Profil géologique du coteau
montrant à l'altitude 134.00 le banc de calcaire caverneux

Fig. 1

provenaient d'un banc dur de *calcaire caverneux*, assez épais, que l'on remarque à la crête du coteau et particulièrement en haut du chemin de Gomerfontaine à Chambors, ou *Côte blanche*, connu de tous les géologues ; ce banc fait partie de la première assise du *lutétien supérieur* à *Cerithium parisiense*. Ces pierres sont descendues de leur assise par éboulis, très probablement lors de l'affaissement du dôme du Bray et aussi sous l'influence du ruissellement.

Tout naturellement les hommes préhistoriques, les ayant trouvées sur place, s'en sont servi pour édifier le dolmen clas-

sique de Trie-Château, dit *Pierre des Druides*. Contrairement à ce qui a été écrit à ce sujet [1], les hommes n'ont pas eu besoin d'aller les chercher sur le plateau dans les carrières de Chambors qui n'étaient pas exploitées à cette époque.

---

(1) De Caumont, Graves, M. de Vesly et autres auteurs, qui ont parlé du dolmen de Trie-Château, expliquent ainsi l'origine des pierres qui ont servi à l'édifier ; Graves, notice archéologique sur le département de l'Oise, page 6, dit ceci : « *Le tout est en pierre calcaire dure tirée des carrières de Chambors qui dominent le bois.* »

M. de Vesly, dans le Bulletin de la Société libre d'Emulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, exercice 1876-1877, s'exprime ainsi : « *Toutes ces pierres proviennent des carrières situées sur le sommet du coteau et appelées Les Groux (corruption du mot grès), elles sont silico-calcaires et donnent une pierre très coquillière et très dure employée pour la bordure des trottoirs* ». Comme je le dis, ils avaient ces pierres sous la main et n'ont eu certainement à les déplacer que de quelques mètres. Les carrières de Chambors sont sur la commune de Trie-Château, lieu dit les Groux, nom qui désigne les terrains à la surface desquels abondent les pierres calcaires roulées. Dans d'autres endroits on dit : Grouet, Grouets, Grouettes. Exemple : Le Grouet de Gargantua à Orgeville près Pacy (Eure), Les Grouettes, terroirs que l'on remarque dans quelques localités de ce canton.

Et un peu plus loin, le même auteur continue ainsi : « *Tous les ossements que nous avons trouvés reposaient sur un sol artificiel, espèce de parement « opus incertum » composé de pierres plates de 0m08 environ d'épaisseur que l'on rencontre en abondance dans le calcaire formant le sol de la Garenne de Trie.* » Le dolmen repose sur le *sable Yprésien* à l'altitude 101 mètres. Le calcaire lutétien commence à l'altitude 120 mètres et finit à l'altitude 143 mètres ; c'est un peu des éboulis de celui-ci qui reposent à la surface de l'Yprésien, ou bien des pierres calcaires provenant de ces éboulis, qui ont été utilisées pour le pavage.

M. de Vesly dit encore ceci : « *Je crois encore que les rigoles, observées par quelques archéologues sur les pierres des dolmens, sont simplement des traces des leviers employés lors de l'extraction dans la carrièrre et que les trous, que l'on observe également sur les pierres horizontales, ne sont que des moyens pour l'élévation de ces lourds fardeaux. La science a déjà fait justice de l'hypothèse qui voulait que ces rigoles servissent à l'écoulement du sang des victimes offertes en holocauste, et que les trous fissent la fonction du conduit des ablutions. Il ne faut pas, en effet, perdre de vue que les dolmens étaient toujours recouverts de terre ; que les siècles et l'exploitation des bois, ainsi que les cultures, ont fait glisser les terres, mettant à découvert les pierres des allées couvertes. Or, n'est-il pas évident que le sang ne pouvait traverser une épaisse couche de terre pour se répandre dans les rigoles, et de là s'égoutter par la perforation centrale ?* »

« *Il faut en archéologie préhistorique retenir la* folle du logis *par tous les moyens d'investigation que nous offrent les sciences positives, topographie minutieuse, études de la construction, géologie, analyses chimiques, etc.* »

« *Hors de là, cette science restera problématique.* »

Les rigoles et les trous sont naturels ; la pierre étant caverneuse, comme je l'ai expliqué (*calcaire caverneux*), le sable calcaire qui existait dans les rigoles et les trous a disparu, et même le pourtour des trous, comme la pierre elle-même, se sont un peu désagrégés sous l'action des influences atmosphériques. Ceci se voit sur toutes les pierres calcaires de cette nature, qui sont exposées à l'air ; il faut donc abandonner ces idées premières que la science géologique ne peut admettre.

Je suis entièrement de l'avis de notre honorable et savant collègue, M. de Vesly, en ce qui concerne les moyens d'investigation ; il serait à désirer que tous les préhistoriens se pénétrassent bien des idées émises par lui dans la dernière phrase citée. C'est un peu ce qui m'a fait disserter aussi longuement sur les pierres qui ont servi à établir le menhir que j'ai remarqué à Trie-Château et par assimilation le dolmen.

Je dirai, en terminant, qu'à mon avis, les pierres qui ont servi à édifier les monuments mégalithiques en général ont toutes été prises sur place, et non au loin dans des carrières qui n'existaient assurément pas à l'époque où ils ont été édifiés.

Parmi ces pierres, j'en ai remarqué une de 2^m00 au-dessus du sol, qui, par sa position perpendiculaire suivant son lit de stratification, m'a produit l'effet d'un menhir. Sa proximité du

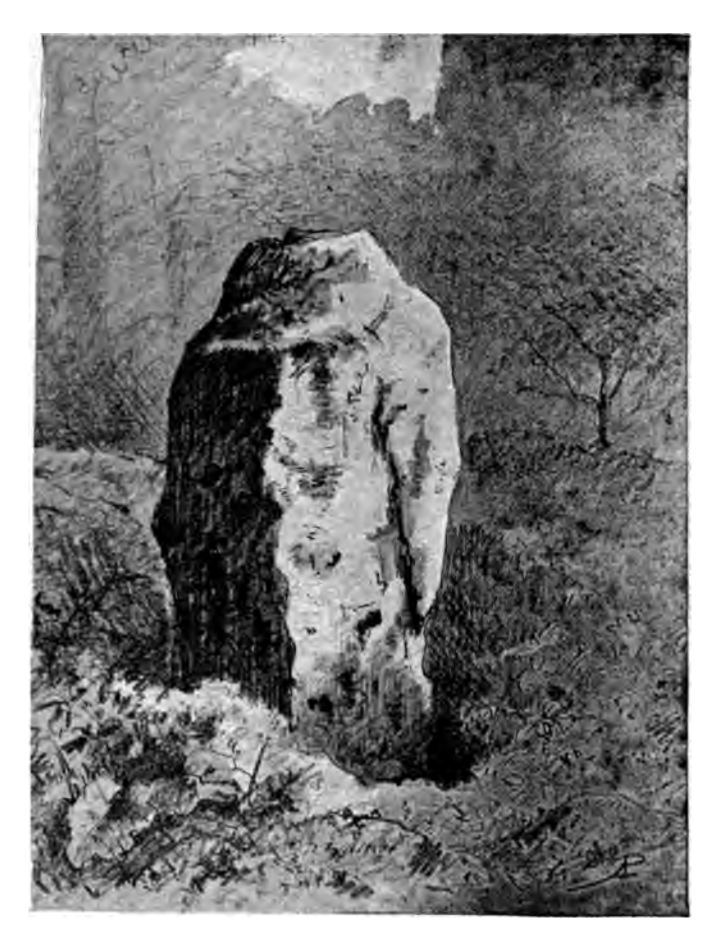
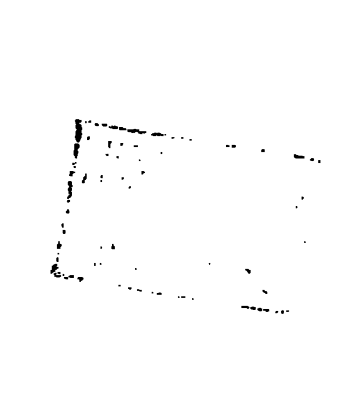


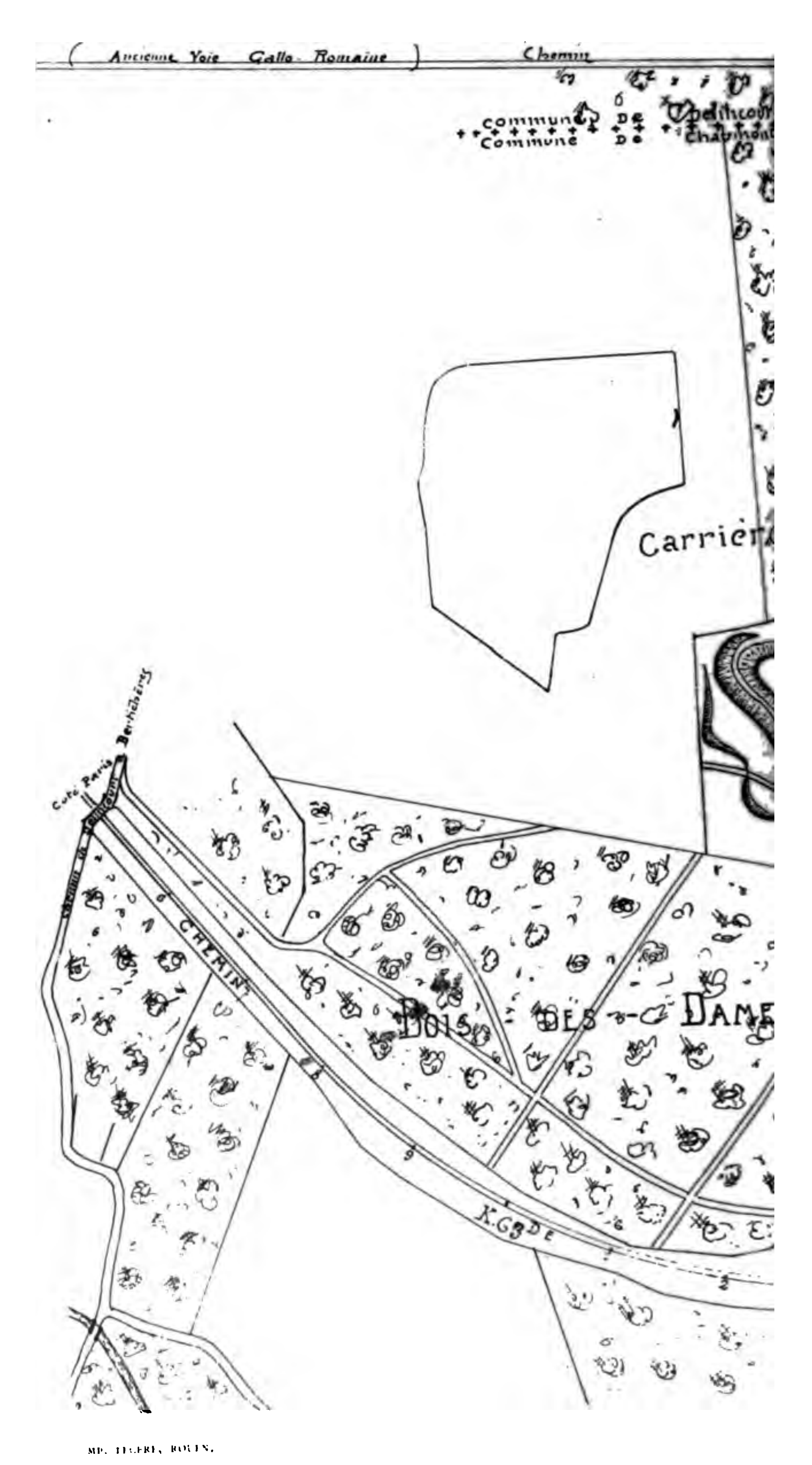
Fig. 2. — Menhir de Trie-Château

dolmen de Trie-Château, qui en est à 250 mètres, et dont il paraît être le témoin légendaire, m'a confirmé l'impression que je m'en suis faite à première vue. Malgre cela, j'ai cru utile d'en rechercher scientifiquement la preuve.

L'étude du terrain qui forme à l'entour une espèce de mamelon (fig. 3 et 4), m'a permis de voir que ce dépôt, provenant du ruissellement, était de formation quaternaire.

Sachant que le sous-sol était formé de sable (fig. 1) *yprésien*,





IMP. LECERF, ROUEN.

PLAN DE LA GARENNE DE TR



a situation du Dolmen et du Menhir.

j'ai pensé que sa base devait reposer dessus, ou à peu près, et que, par conséquent, sa hauteur devait être supérieure à celle qui était visible.

Lors de l'excursion de la Société normande d'Etudes préhistoriques à Trie-Château, le 9 avril 1905, j'ai fait part de mes observations à mes collègues. Les géologues présents, MM. Le Marchand et Fortin, ont été de mon avis et à l'*unanimité* tous les excursionnistes ont été d'avis de considérer comme un menhir cette pierre ainsi dressée.

Menhir de Trie-Château *Coupe Nord 60° Est*

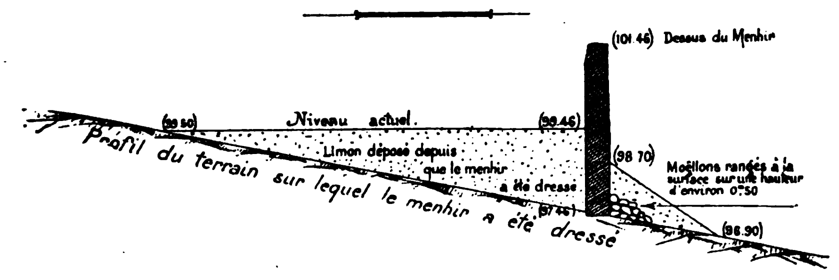


Fig. 3

J'ai fait faire une fouille pour reconnaître à quelle profondeur au-dessous du sol se trouve la base de ce menhir, qui mesure 4 mètres de hauteur, 2 mètres de largeur et $0^{m}75$ d'épaisseur. Sur $2^{m}10$ de hauteur, il existe un dépôt de ruissellement provenant des terrains décalcifiés du coteau *(Lutétien* et *Yprésien)*. La base était recouverte, sur $0^{m}50$ de hauteur, comme l'indique la fig. 3, par des blocs calcaires rougis à la partie supérieure. Ces blocs n'étaient pas là pour empêcher le renversement de la pierre qui se maintient d'elle-même par sa base suffisamment large et sa position bien équilibrée. Ils ont dû y être mis à une époque postérieureet du feu a été fait dessus, très probablement au commencement de l'époque gauloise.

J'ai trouvé sur ces blocs calcaires un percuteur sphérique en silex de $0^{m}08$ de diamètre, d'une régularité parfaite ; c'est encore une indication qui justifie amplement l'hypothèse que les blocs calcaires, posés de main humaine, ont été recouverts ensuite insensiblement par les limons de ruissellement.

Je donne sur la planche II un plan de la Garenne de Trie-Château fixant par un point et par un signe graphique la situation exacte du menhir.

Le plan de détail (fig. 4) des abords du menhir et le profil (fig. 3) du terrain sur lequel il a été édifié indiquent l'importance du dépôt de limon de ruissellement qui s'est formé à l'entour depuis son érection. Un morceau de pierre de même nature, que

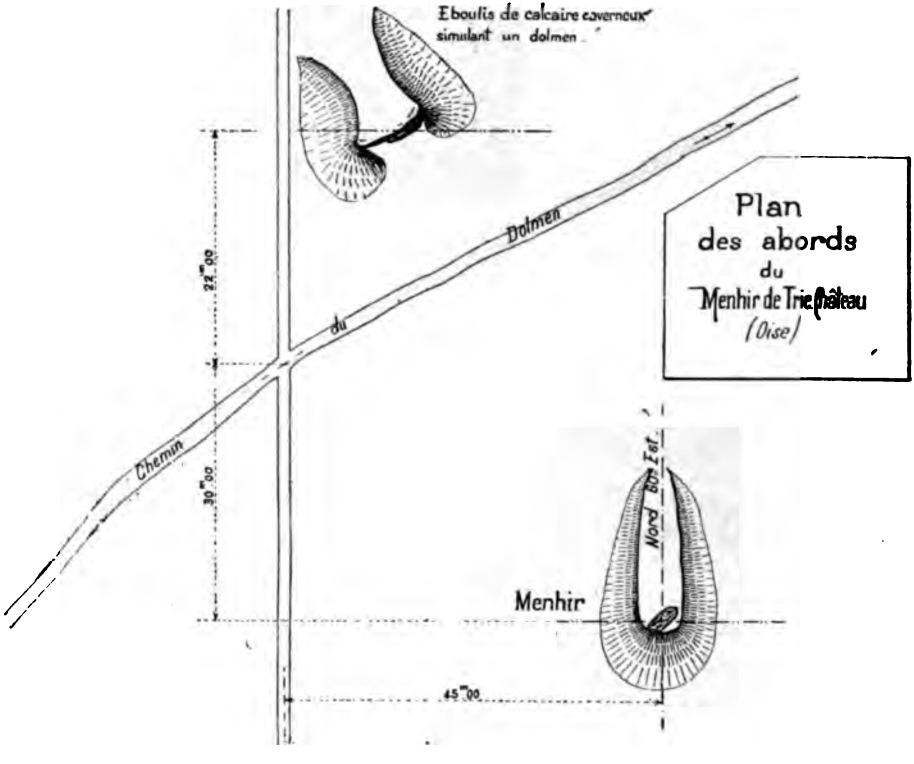


Fig. 4

l'on peut voir à côté, paraît avoir été enlevé de la partie supérieure, probablement au commencement de notre ère, car sa base est à peine couverte de limon.

On remarque, un peu au-dessus du chemin du dolmen, de grosses pierres superposées, provenant d'éboulis de calcaire caverneux et simulant elles-mêmes un dolmen. Lors de l'excursion du 9 Avril, l'aspect de ces pierres avait suggéré à notre collègue, M. A. Le Marchand, l'idée que l'on pourrait y pratiquer des fouilles. Mais, déjà, en 1876, M. L. de Vesly avait eu la même pensée et a fait exécuter, à la base de ces éboulis une petite fouille qui n'a donné aucun résultat (*op. cit*).

PRÉHISTOIRE
ET PROTOHISTOIRE

NOTE EXPLICATIVE SUR LA PRÉPARATION ET LA TENUE A JOUR DES CARTES PALETHNOLOGIQUES

Par P. CHÉDEVILLE

Les cartes palethnologiques manquent de précision. Il est souvent difficile de trouver les monuments et les endroits à visiter ou à étudier. Il en résulte des pertes de temps regrettables et fastidieuses qui demeurent quelquefois sans résultat.

Ces cartes ne sont pas tenues au courant des découvertes, parce que les notices signalant celles-ci ne donnent pas d'indications suffisantes pour en faciliter les recherches.

Nous allons expliquer un moyen d'y remédier, qui permettra à tous les palethnologues d'établir les cartes des contrées qu'ils étudient et de tenir celles des autres contrées au courant.

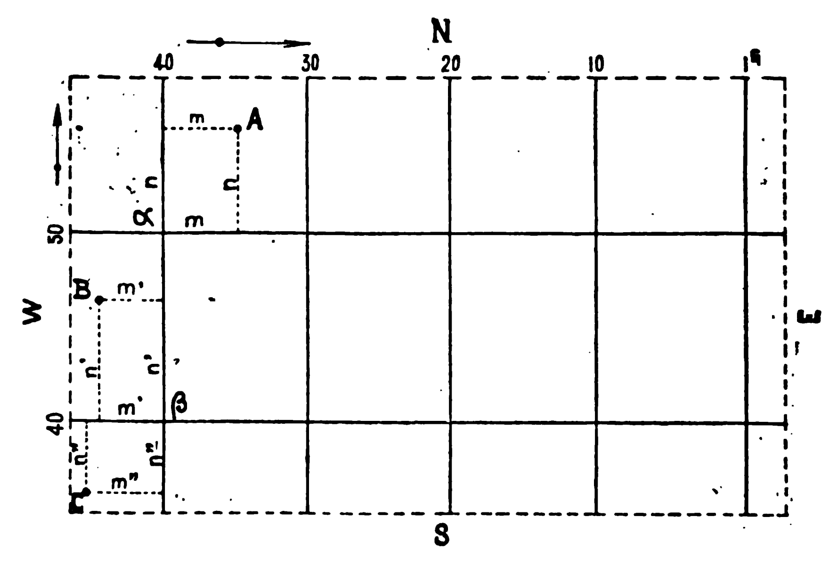
Les cartes les plus communément utilisées pour la visite des endroits que l'on veut étudier sont celles du Ministère de l'Intérieur au 1/100.000^{e} et de l'Etat-Major aux 1/80.000^{e} et 1/50.000^{e}. Ces dernières étant plus étendues, ce sont celles dont nous nous servons le plus communément pour nos études géologiques et paléontologiques ; elles permettent d'indiquer avec précision l'emplacement des gisements fossilifères.

Elles ont surtout l'avantage de pouvoir renfermer, sans les embrouiller, plusieurs choses dans un espace restreint. Je citerai par exemple *Caillouet-Orgeville* près Pacy-sur-Eure. (Evreux 47). Tout ce que renferme cette localité, comme monuments mégalithiques, néolithiques, gaulois, gallo-romains etc., ne pourrait être inscrit sur une carte à petite échelle, sans que les signes graphiques se confondissent. Du reste, une fois que l'on aura les points sur les cartes au 50.000^{e}, il sera facile de les reporter sur

celles au 80.000[e] au moyen des repères visibles : chemins, cours d'eau, etc.

TENUE DES CARTES MINUTES

Les monuments mégalithiques ou autres choses ayant rapport à la palethnologie, que l'on a visités ou découverts, doivent être indiqués, sur une carte minute que l'on tient à jour, par un point et un signe graphique de la légende internationale ou s'y rapportant.



Ce point doit être mis à l'endroit exact où se trouve la chose signalée, ce qui est facile avec l'échelle de la carte, en prenant comme bases d'indication les chemins, les cours d'eau et autres repères fixes.

Le signe graphique se met au-dessus du point ou à côté.

Les cartes sont tracées horizontalement par des lignes de latitude, que l'on considère comme abscisses, et verticalement par des lignes de longitude, que l'on considère comme ordonnées.

Ces lignes, les unes et les autres, sont repérées sur la carte en grades et minutes.

Supposons ci-dessus le schema de la carte Evreux 47.

Soit à repérer le point *A* :

On prendra comme origine de ses coordonnées l'angle α à gauche et en bas du carré qui contient ce point ; on mesurera

les longueurs *m* et *n* tracées au crayon au moyen de deux équerres. On aura :

Point A : abscisse + *m*
ordonnée + *n*

Soit le point *B*. Comme on ne peut prendre comme axes les bords de la carte, qui ne sont pas toujours parallèles au quadrillage intérieur, on prendra comme origine l'angle β, l'ordonnée sera + *n'*, mais l'abscisse, n'ayant pu être mesurée à l'inverse de la direction positive, prendra le signe négatif, et on aura :

Point B : abscisse — *m'*
ordonnée + *n'*

Soit encore le point *C*; il faudra mesurer l'abscisse et l'ordonnée dans le sens négatif et l'on aura :

Point C : abscisse — *m"*
ordonnée — *n"*

Dès lors, pour indiquer la position d'un point quelconque, il faut donner :

1° Les grades ou minutes des lignes de longitude et latitude, formant l'angle sur lequel le point a été repéré.

(On n'indique les grades que si la ou les lignes de l'angle correspondent à un grade entier).

2° Les coordonnées du point par rapport à l'origine, c'est-à-dire par rapport à l'angle des longitude et latitude.

Les abscisses et ordonnées doivent être données en millimètres ; leur mesure se fait commodément au moyen d'un double ou triple décimètre.

L'ensemble des données se résumera ainsi :

Coordonnées d'origine et d'endroit { *a* = *La* + ou — *m*
o = *Lo* + ou *n*

a indiquant	les abscisses	
b	—	les ordonnées
La	—	la ligne de latitude formant un côté de l'angle
Lo	—	— longitude —
m	—	l'abscisse du point
n	—	l'ordonnée du point

Ces signes + ou —, ayant une certaine tendance mathématique, peuvent être remplacés par les signes *W. E. N. S.* indi-

quant les quatre points cardinaux Il s'en suit que la désignation peut être la suivante :

O ou *W*	remplacerait	le signe	négatif pour les abscisses	
E	—	—	positif	—
N	—	—	positif pour les ordonnées	
S	—	—	négatif	—

C'est d'ailleurs ce qu'a adopté M. le Dr Adr. Guebhard dans son *Essai d'inventaire des enceintes préhistoriques*, p. 1 à 17.

Les indications relatives à l'emplacement des monuments ou objets étudiés sont inscrites sur une note signalétique relatant les choses citées. Cette note doit rappeler les auteurs (1) qui en ont parlé les premiers ou qui les ont découverts. Elle doit également résumer aussi succinctement que possible ce qui en a été dit et ce qui y a été trouvé. Pour ceux des monuments ou objets dont il n'a jamais été parlé, elle indiquera l'endroit où ils se trouvent et ce qu'il conviendrait de faire pour les étudier.

Nous allons donner quelques exemples à titre d'indication générale pour l'établissement des notes signalétiques nécessaires à la préparation et à la tenue des cartes palethnologiques.

Auparavant, il nous faut expliquer les abréviations que nous employons pour les mots souvent répétés.

Nous commençons par indiquer la localité, le hameau, le lieu-dit (lorsque nous les connaissons) le canton, le département et la carte. Ensuite viennent les abscisses et ordonnées de l'origine et de l'endroit. Si ce dernier a été déjà signalé ou décrit, nous nommons les auteurs qui l'ont découvert ou qui en ont parlé et nous donnons un résumé des signes ou objets déjà trouvés.

Les abréviations que nous avons adoptées sont les suivantes :

Hameau	= *H*
Lieu-dit ou Triège (2) . .	= *T*
Canton.	= *C*
Département (Eure). . .	= *(Eure)*
Carte 1/80.000e Evreux 47	= *80e Evreux 47*

---

(1) Pour les auteurs qui ont publié des ouvrages spéciaux d'archéologie et qui sont bien connus, on se contentera d'indiquer leurs noms entre parenthèses. Pour les choses citées par divers auteurs dans différentes Revues périodiques, on rappellera le titre de la Revue, l'année et le nom de l'auteur.

(2) On désigne en Normandie, le lieu-dit par Triège, Triage ou Terroir.

Les cartes au 1/50.000^{e} ne portent pas, la plupart, de numéro ; nous les désignons par : quart *N. O.*, *N. E.*, *S. O.*, *S. E.* de celles au 1/80.000^{e}.

Exemple : Carte au 1/50.000^{e}, Evreux, 47 quart nord-ouest = *Evreux 47 N. O.*

EXEMPLES D'APPLICATION

CAILLOUET-ORGEVILLE : *H.* Orgeville, *T.* Le Large, *C.* Pacy-sur-Eure, *(Eure)*, *50e Evreux 47 N. O.*

Coordonnées d'origine et d'endroit $\begin{cases} a = 40' - 51 \\ o = 10' + 82{,}5 \end{cases}$

Epoque gauloise : Fonds de cabanes.

Objets recueillis : Silex taillés et silex polis, nombreux éclats dont beaucoup provenant des mêmes morceaux de silex, meule ronde en calcaire *(lutétien supérieur)* dont l'utilisation par sa nature tendre ne s'explique pas très bien ; morceaux de poteries, de fibules en bronze, hache et couteau en fer, revêtements de cabane, etc...

Ces fonds de cabane ont été découverts et fouillés par P. J. Chédeville en 1896 et signalés à M. l'abbé Philippe qui en a continué les fouilles. Il restait encore plusieurs fonds de cabane à fouiller en 1906.

CAILLOUET-ORGEVILLE : *H.* Orgeville, *T.* Orgeville, *C.* Pacy-sur-Eure *(Eure)*, 50e *Evreux 47 N. O.*

Coordonnées d'origine et d'endroit $\begin{cases} a = 40' - 48{,}5 \\ o = 10' + 79{,}5 \end{cases}$

Epoque Franque : Des squelettes humains ont été trouvés en terre à 0^{m}50 de profondeur ; quelques-uns dans de grosses pierres naturelles, c'est-à-dire à leur niveau géologique *(lutétien supérieur)* entaillées en forme de cercueils. Nous avons vu une forte mâchoire inférieure qui avait encore toutes ses dents ; elle était suspendue au pied du lit d'un des ouvriers terrassiers qui avait trouvé les squelettes et lui servait, disait-il, de miroir. Les ossements ont été portés au cimetière qui est à côté. Il n'a rien été remarqué par les ouvriers dans ces tombeaux ; du reste ils n'y ont pas fait attention. L'un d'eux cependant m'a dit récemment qu'il se rappelait avoir trouvé — il ne sait si c'est dans un tombeau — une cuiller et une fourchette d'une forme spé-

ciale, qu'il a données au propriétaire d'alors, M. le Comte d'Ons-en-Bray, qui habitait au Buisson-de-Mai, commune de Saint-Aquilin-de-Pacy. Nous ne serions pas surpris que le cimetière se continuât dans le coteau au-dessus et même sur le plateau le long du chemin d'Orgeville à Evreux, ainsi dénommé, sur le *plan terrier du XVI[e] siècle* que nous possédons, et que nous considérons comme une voie gauloise passant par La Brosse, Cierrey et le Viel-Evreux.

La Villetertre : *C.* de Chaumont-en-Vexin *(Oise)* ; *50[e] Beauvais 32 S. O.*

Coordonnées d'origine et d'endroit $\begin{cases} a = 70' - 38 \\ o = 40' - 54{,}5 \end{cases}$

Substructions gallo-romaines : Découvertes par P.-J. Chédeville et fouillées par lui et Madame Chédeville. Murs en pierres sèches de $0^{m}60$ de largeur, disposés sans symétrie ; moellons en pierre calcaire du pays.

Objets découverts : Morceaux de tuiles à rebords et à recouvrement, visibles sur une étendue de 1.500 mètres carrés environ. Morceaux de poteries grises et noires, très peu de rouges genre Samos ; morceaux d'olga, clous en fer ; cendres et charbons. Habitations simples et de petites dimensions paraissant indiquer une ferme gallo-romaine plutôt qu'une villa.

Boury : *T.* Bois de la Bellée, *C.* Chaumont-en-Vexin *(Oise)*, *50[e] Rouen 31 S. E.*

Coordonnées d'origine et d'endroit $\begin{cases} a = 60' - 50{,}5 \\ o = 70' + 42{,}5 \end{cases}$

Dolmen et allée couverte de La Bellée.

Deux inscriptions sur dalles en pierres calcaires existent à l'entrée. Le reste du dolmen est en assez mauvais état ; une partie des dalles de recouvrement est brisée.

De Pulligny : *L'Art préhistorique dans l'Ouest et notamment en Haute Normandie* 1879, page 214, et Hersan, instituteur à Boury.

Comme complément à la présente Note, je pense qu'il est intéressant et utile de reproduire ici la *Légende internationale des cartes et publications palethnologiques,* que j'extrais de la *Revue mensuelle de l'Ecole d'Antropologie (7[e] ann., Déc. 1897).*

LÉGENDE INTERNATIONALE

DES CARTES ET PUBLICATIONS PALETHNOLOGIQUES (1)

SIGNES RADICAUX.

Les radicaux sont des signes très simples qui caractérisent les indications générales, les principaux points de l'archéologie préhistorique ; signes qui peuvent, en se modifiant légèrement et en se combinant entre eux, donner naissance suivant les besoins à d'autres signes plus ou moins nombreux.

Neuf signes radicaux peuvent suffire pour le préhistorique. Ce sont :

Caverne, souterrain, abri. . . . . Ω

Menhir, pierre, rocher. . . . . Δ

Dolmen, allée couverte. . . . . ╤╕

Tumulus, motte. ⌓

Sépulture, os humains. . . . . ◡

Camp, oppidum, retranchement. . . . . □

Palafitte, habitation sur pilotis. . . . . ᗰ

Découverte, foyer, station. . . . . △

Mine, carrière, exploitation . . . . T

SIGNES DÉRIVÉS.

Les signes radicaux qui font la base de la légende et qui, à la rigueur, peuvent suffire quand il s'agit de cartes préhistoriques à petite échelle et à indications générales doivent se multiplier pour combler tous les besoins, lorsqu'il s'agit de cartes plus grandes et plus complètes. C'est ce qui donne naissance aux

(1) Extrait de la *Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie de Paris*, 7e année, décembre 1897.

signes dérivés qui ne sont, autant que possible, que de légères modifications des signes radicaux ou de simples combinaisons de ces signes entre eux.

1° *Radical : Caverne, souterrain.*

Les cavernes, grottes, souterrains peuvent être naturels ou artificiels. Il est utile de distinguer ces deux modes de formation. Le signe radical peut être employé dans les deux cas, vide à l'intérieur pour les grottes artificielles qui sont en général moins vastes et, par conséquent, mieux éclairées ; plein pour les grottes et cavernes naturelles plus profondes et par suite plus obscures.

Caverne, grotte, abri naturels. . . . .

Grotte, souterrain creusés de main d'homme. . . . . . .

Grotte naturelle sépulcrale. . . . .

Grotte artificielle sépulcrale. . . . .

Souterrain-refuge. . . . .

L'étude des sépultures étant de la plus haute importance en archéologie, il faut distinguer les grottes sépulcrales; on le fait facilement en combinant les signes grotte naturelle ou grotte artificielle avec le radical sépulture.

Enfin, les souterrains-refuges et tout autre souterrain fortifié se désignent tout naturellement par le signe grotte artificielle associé au radical enceinte, fortification.

2° *Radical : Menhir, rocher, pierre.*

Véritable menhir ou pierre dressée. . . . .

Série de menhirs, alignement, allée. . . . .

Cromlech ou enceinte de pierres. . . . .

Pierre branlante. . . . .

Polissoir . . . .

Pierre à bassins ou écuelles. . . . .

Pierre à inscription ou sculpture. . . . .

Pierre à légende. . . . .

Le radical, rappelant parfaitement le vrai menhir ou pierre levée, doit rester comme caractéristique de ce genre de monument.

L'alignement ou allée de pierres, dressées ou non est désigné par le radical menhir au-dessus de deux lignes parallèles formant allée.

De même le cromlech ou enceinte de pierres est désigné par le radical menhir entouré à la base d'un demi-cercle de points.

Le radical menhir surmonté d'une petite barre inclinée désigne la pierre branlante ; avec une barre au milieu, le polissoir ; avec un point au milieu, la pierre à bassins ; avec un soubassement équarri indiquant la taille, la pierre à rhune, à inscription, à sculptures.

Enfin, les pierres à légende, dont l'origine est toujours plus ou moins obscure, sont indiquées par le radical plein.

3° *Radical : Dolmen.*

Dolmen, allée couverte. . . . .

Dolmen sous tumulus. . . . .

Dolmen sur tumulus. . . . .

Le radical dolmen suffit pour toute la série des monuments qui se rattachent à ce groupe, simples dolmens, allées couvertes, etc.

En combinant ce radical avec celui des tumulus, on obtient les signes dolmen sous tumulus et dolmen sur tumulus.

4° Radical : Tumulus.

Simple tumulus ou tombelle. . . . .

Tumulus sépulcral. . . . .

Motte, tumulus avec fossés. . . . .

Long-Barrow. . . . .

Tumulus avec chambre de bois. . . . .

Tumulus avec statues. . . . .

Mardelle. . . . .

Dans ce groupe, les premiers signes se comprennent très facilement. Le tumulus servant de sépulture est un composé des deux radicaux tumulus et sépulture; le tumulus défensif, motte d'observation, base de tour ou de château, tumulus fortifié au moyen de fossés ou de levées de terre au pourtour, est désigné tout naturellement par l'association des radicaux tumulus et enceinte.

Quant au long-barrow, tumulus tout spécial de la Grande-Bretagne, on le caractérise mnémoniquement par l'allongement du radical avec une légère inflexion au-dessus.

Les tumulus de Hongrie et de Russie, qui ont souvent des chambres de bois à l'intérieur, peuvent se représenter par le radical tumulus avec un carré plein au centre. Quant aux tumulus surmontés de grossières statues, il suffit d'associer le radical tumulus avec le dérivé menhir à sculptures.

Au radical tumulus on doit aussi rapporter le signe désignant les mardelles. Les mardelles, creux plus ou moins grands, dont la détermination exacte est encore un peu vague, étant les inverses des tumulus, sont représentées par le radical tumulus renversé.

5° Radical : Sépulture.

Simple sépulture et ensevelissement accidentel . . . . . .

Sépulture par inhumation . . . .

Sépulture par incinération . . . .

Cimetière par inhumation . . . .

Cimetière par incinération . . . .

Le radical sépulture peut se combiner avec d'autres signes, comme nous l'avons déjà vu pour les cavernes et les tumulus. De légères modifications lui font aussi exprimer des données diverses et intéressantes. Ainsi une petite barre en long indique les sépultures par inhumation où le mort est habituellement couché dans la tombe; un petit point noir, amas de cendre et de charbon, désigne les sépultures par incinération.

Les cimetières sont représentés par les mêmes dérivés sur lesquels on ajoute le signe mathématique *plus* qui dénote un certain nombre de sépultures réunies.

6° *Radical : Camp, enceinte, fortifications.*

Camp, enceinte, oppidum . . . .

Enceinte avec tumulus . . . .

Fossés, murailles, défenses longitudinales . . . .

Le radical camp et enceinte sert pour toutes les fortifications fermées, soit entourées entièrement de travaux de défense, fossés, retranchements, levées de terre; soit n'ayant de ces défenses que sur une partie de leur pourtour, le reste se trouvant naturellement protégé par des escarpements ou des cours d'eau.

Souvent les enceintes sont accompagnées de tumulus ou mottes d'observation; on l'indique par la combinaison des deux radicaux enceinte et tumulus.

Parfois aussi, surtout en Hongrie, il existe des travaux de défense qui ne sont pas fermés. Ce sont de longues lignes de fossés; on peut les représenter par le radical enceinte avec une ligne longitudinale en-dessous.

7° *Radical : Palafitte.*

Ce radical suffit pour désigner tout le groupe de ces monuments : stations lacustres et palustres, vrais pilotages, cranoges, etc.

8° *Radical : Découverte.*

Découverte d'objet isolé . . . . △

Découverte d'objets réunis . . . .

Atelier, fonderie . . . . ♦

Station. . . . . ✡

Kioekkenmoedding. . . . .

Terramare . . . .

Comme nous l'avons dit, le radical découverte est un signe purement conventionnel, qui n'a rien de mnémonique. On le laisse pour désigner les découvertes isolées. Quant à ses dérivés, ils sont rattachés, autant que possible, à la mnémotechnie.

Pour les découvertes d'objets réunis, groupés ensemble, désignées parfois sous le nom de cachette, trésor, etc., on réunit deux fois le radical ; le triangle équilatéral se transforme ainsi en losange. Quand ce losange est plein, il désigne les ateliers et fonderies.

Les stations, lieux d'habitation, sont indiqués par deux radicaux groupés de manière à former une étoile. C'est le signe le plus voisin du rond qui, dans les cartes topographiques ordinaires, désigne les stations ou lieux d'habitation actuels.

Il est deux genres particuliers de stations que les palethnologues de la Scandinavie et de l'Italie ont désiré voir représenter par des signes spéciaux ; ce sont les kioekkenmoeddings pour le Nord et les terramares pour le Midi. Ces stations, formant généralement des mamelons ou monticules, ont été représentées par le radical découverte groupé trois fois et formant tumulus, seulement dans le signe kioekkenmoedding deux des radicaux restent vides, celui du milieu étant plein, tandis que c'est l'inverse pour le signe terramare, les deux radicaux extrêmes sont pleins, et celui du milieu est vide.

9° *Radical : Mine, exploitation.*

Comme pour les palafittes, le radical n'a pas besoin de dérivés. Il suffit à lui tout seul. Son emploi demanderait même plutôt à

être justifié. Ce signe peut être fort utile dans les cartes préhistoriques pour indiquer les points d'où proviennent les matériaux employés : silex, roches diverses, ambre, jayet, minerais, etc. Par exemple, un dolmen est construit en pierres étrangères à la localité : on place le signe mine au point le plus voisin où existe un gisement de ces pierres et l'on réunit ce signe à celui du dolmen en question par une ligne pointillée, qui sert à faire reconnaître le rapport des deux signes entre eux.

Signes complémentaires.

Les signes complémentaires sont des signes très simples qui, en se combinant avec les précédents, complètent, autant que possible, les indications archéologiques. Ils jouent dans l'exécution des cartes un rôle analogue à celui des accents et des signes de ponctuation dans l'écriture.

Ces signes complémentaires se groupent en trois catégories : la première se rapportant à l'état dans lequel se trouvent les monuments; la seconde, à leur nombre; la troisième, à leur âge.

1re Catégorie, relative à l'état des monuments.

Se compose de quatre signes : le rond sous les radicaux ou dérivés indique les monumeuts fouillés.

Le trait transversal coupant les signes, désigne les monuments dégradés et en mauvais état, les menhirs renversés, etc.

Le double trait se croisant sur les signes indique les monuments entièrement détruits et disparus.

Enfin, une petite barre à côté du signe montre les monuments faux, signalés à tort, mal déterminés, etc.

Le rond rappelle le trou de la fouille, le trait transversal le demi-biffé, le double trait se croisant ce qui est entièrement biffé, enfin la barre latérale, empruntée au blason, est le signe d'indications bâtardes.

Exemples :

	Fouillé.	Dégradé.	Détruit.	Faux.
Caverne naturelle				
Caverne artificielle.				
Menhir.				

	Fouillé.	Dégradé.	Détruit.	Faux.
Dolmen				
Tumulus.				
Cimetière par inhumation				
Camp				
Palafitte				
Terramare.				

2e Catégorie, relative au nombre.

Se compose de simples exposants que l'on met, comme en mathématiques, à côté du signe principal, en haut à droite. Si l'on sait le nombre des monuments, on l'exprime en chiffres ; si on l'ignore, on met le signe *plus* pour indiquer plusieurs, et l'on double ce signe pour marquer un plus grand nombre.

Exemples :

	Plusieurs.	Très grand nombre.	Nombre déterminé.
Grottes sépulcrales artificielles	+	++	5
Mardelles.	+	++	9
Sépultures par incinération	+	++	27

3e Catégorie, relative à l'âge.

En principe, les différents âges seront distingués par des couleurs, comme nous le verrons plus loin. Cependant il est des cas où le préhistorique peut n'avoir qu'une seule et même couleur, soit qu'on veuille faire des économies de frais de tirage, soit que les signes se trouvent sur des cartes plus générales, où les couleurs sont réservées pour des époques historiques, des divisions politiques et administratives, des données géologiques, etc. Il faut alors suppléer aux teintes par des signes complémentaires qui, ajoutés aux signes archéologiques, déterminent leur âge.

Ces signes sont :

Age de la pierre paléolithique . . . .
Age de la pierre néolithique . . . .
Age du bronze . . . .
Age du fer. . . . .

Comme on le voit, ces signes vont du plus simple au plus composé à mesure que la civilisation se développe. On peut les placer sur tous les signes radicaux ou dérivés, on peut même grouper deux ou trois de ces compléments sur un signe appartenant à deux ou trois âges différents, comme une caverne où l'on aurait trouvé du paléolithique, du néolithique et du bronze.

Exemples :

	Paléolithique.	Néolithique.	Bronze.	Fer.
Caverne.				
Découverte				
Station.				

Reste enfin le cas où l'âge d'une indication est incertain. On l'exprime par un point d'interrogation : ?

Les signes complémentaires relatifs à l'âge peuvent être remplacés par des couleurs. Les couleurs proposées sont :

Age de la pierre paléolithique . . .	Jaune brun.
Age de la pierre néolithique	Vert.
Age du bronze.	Rouge.
Age du fer	Bleu.

On peut aussi indiquer d'une manière précise les diverses époques que comprend chaque âge.

G. de Mortillet, pour figurer sa classification, a adopté des barres horizontales sur les supports des âges. Ces barres ont l'avantage de marquer, par leur nombre, la place exacte qu'occupent les époques dans chacune des grandes divisions :

PALÉOLITHIQUE : 1. Chelléen

2. Acheuléen

3. Moustérien

4. Solutréen

5. Magdalénien

6. Tourassien

NÉOLITHIQUE : 1. Tardenoisien

2. Campignyen

3. Robenhausien

BRONZE : 1. Morgien

2. Larnaudien

FER : 1. Hallstattien

2. Marnien

3. Beuvraysien

4. Lugdunien

5. Champdolien

6. Wabenien

NOTES

DE GÉOLOGIE NORMANDE

Par R. FORTIN

XI

OSSEMENTS DE *Bos primigenius* BOJ. DES GRAVIERS QUATERNAIRES DE LA SEINE.

Les graviers quaternaires, très développés sur le cours de la Seine, sont facilement observables, dans notre région, grâce aux nombreuses carrières et aux grandes ballastières qui ont été ou sont encore en exploitation à Alizay, Saint-Aubin-jouxte-Boulleng, Oissel-sur-Seine, Sotteville-lès-Rouen, Quevilly, Grand-Couronne, etc.

Ces dépôts s'étendent en nappes, inclinées vers le fleuve, au-dessus des formations préexistantes et constituent des terrasses sur les parties convexes des méandres de la Seine. Ils se présentent sur une épaisseur assez considérable et fort variable, car ils comblent et nivellent les dépressions, déterminées, à la surface des formations sous-jacentes, par les érosions anciennes. Dans la région immédiate de Rouen, les graviers quaternaires masquent, suivant qu'ils se trouvent sur l'une ou sur l'autre des deux lèvres de la faille, la craie blanche ou la partie inférieure du Crétacé et la partie supérieure du Jurassique.

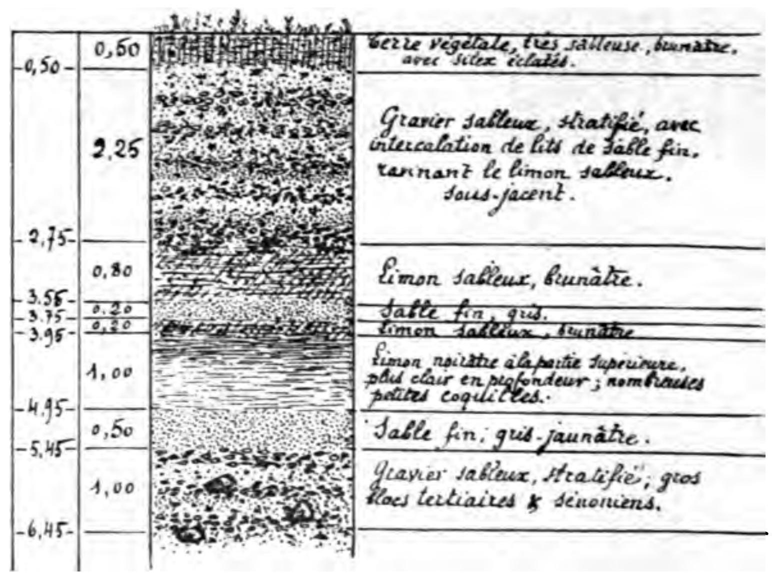
Deux faunes différentes caractérisent ces graviers, mais elles semblent se pénétrer, soit que les mammifères représentés dans les couches supérieures aient fait leur apparition avant la disparition définitive des derniers représentants de la faune des couches les plus profondes ; soit que les graviers qui contiennent la faune la plus récente aient raviné, au moment de leur dépôt, les graviers antérieurement déposés et où gisaient les restes de la faune la plus ancienne. Ceux-ci ont ainsi pu se trouver mélangés avec les débris des animaux venus plus tard dans la succession des temps. La première hypothèse semble plus en rapport avec ce que l'on sait de l'histoire des temps quaternaires, mais elle n'exclut pas d'une façon absolue le mélange dû à des ravinements ou à des remaniements. Quoiqu'il en soit, dans les parties les plus

profondes on rencontre des débris, surtout des dents, de l'*Elephas antiquus* et du *Rhinoceros Merckii*. Dans les sables et graviers, qui se rapprochent de la surface, on ne trouve plus que l'*Elephas primigenius* et le *Rhinoceros tichorhinus*, associés à des espèces dont les unes ont disparu de nos régions, tandis que d'autres y sont encore représentées.

De nombreux restes des grands mammifères quaternaires ont été recueillis dans les carrières qui viennent d'être citées, et c'est à M. L. de Vesly, conservateur du Musée départemental des antiquités, que je dois la connaissance d'une découverte récemment faite à Oissel-sur-Seine.

Dans une ballastière, ouverte à 500 mètres en aval du pont du chemin de fer, en bordure du chemin de halage, on exploite, au moyen d'un excavateur et pour en faire du ballast, la terrasse quaternaire, épaisse, en cet endroit, de plus de 6 mètres.

Voici la coupe que présente, dans une direction perpendiculaire au cours de la Seine, le front sud-ouest de la carrière.



Cette coupe se retrouve partout à peu près semblable.

C'est une alternance de sables fins ou grossiers, limoneux, de graviers constitués par des silex plus ou moins brisés et roulés provenant de la destruction de la craie et dont les éléments varient de la grosseur d'un pois à celle du poing, parmi lesquels se rencontrent des galets plus volumineux et enfin des blocs isolés, le

COLLECTION R. FORTIN

1 m 06

BOS PRIMIGENIUS Boj.

plus souvent formés de grès tertiaires d'origine peu éloignée, quelquefois de roches cristallines, granite, syénite, etc., de provenance plus lointaine, toujours plus ou moins roulés ou usés par le frottement des sables et des graviers, ayant toutes les dimensions et parfois du poids de plusieurs tonnes (1). Tous ces dépôts sont assez régulièrement stratifiés et il s'y intercale des poches ou des lentilles de limon sableux, grisâtre ou noirâtre, très variables en épaisseur et en étendue et dans lesquelles on trouve le plus souvent des coquilles fluviatiles mélangées avec des coquilles terrestres.

Je reviens aux circonstances de la trouvaille.

D'après les renseignements qui m'ont été donnés sur place, le fossile dont il va être question, a été rencontré à la profondeur de 6 mètres, au-dessous du sable fin gris-jaunâtre qui sert de substratum au limon noirâtre renfermant des coquilles de petits mollusques terrestres, c'est-à-dire dans les graviers qui se trouvent à la partie tout à fait inférieure de l'exploitation.

Les divers éléments, galets, graviers, sables, limons, dont la succession ou le mélange forment le dépôt quaternaire, sont donc arrachés de leur gisement par les godets de l'excavateur et entraînés dans les différents organes de la machine, où ils sont triés d'après leur calibre. Les ossements fossiles qui se rencontrent dans ces dépôts sortent rarement indemnes de l'excavateur, surtout lorsqu'ils sont de fortes dimensions.

Cependant, différents ossements, plus ou moins brisés, avaient été recueillis par des ouvriers du chantier et une partie, achetée par M. G. Dantan, filateur à Oissel, avait été envoyée à M. de Vesly. Mis en possession de cette partie, je me rendis sans retard à la carrière et j'obtins facilement l'autorisation de m'approprier le reste de la trouvaille.

La réunion de tous ces fragments m'a permis de reconstituer partiellement un crâne ayant appartenu, ainsi qu'un humérus quelque peu mutilé trouvé avec les débris, à un Bovidé de très grande taille. Deux crânes de Cerf, ayant encore leurs bois, ont également été extraits du même niveau géologique, mais ont été, paraît-il, enlevés avec le ballast.

Pour remettre cette portion de crâne dans l'état où la représente la planche IV (pl. X du tirage à part), j'ai dû lui faire

(1) Un bloc de grès de cette nature, qui orne le parc de M. A. Le Marchand, à Petit-Quevilly, près Rouen, pèse plus de 5.000 kil.

subir quelques réparations pour combler les vides produits par les fragments absents.

Les axes osseux se présentent à l'état complet; sur celui du côté gauche (à droite sur la planche), je n'ai eu que quelques vides à combler vers l'extrémité; tandis que sur celui du côté droit (à gauche sur la planche), j'ai dû suppléer à une solution de continuité et refaire la moitié de la diaphyse sur une longueur de $0^{m}15$ à $0^{m}18$, comprise entre la partie moyenne et les approches de l'extrémité. La courbure naturelle de cet axe s'en est trouvée un peu altérée.

Les fragments du côté gauche du frontal sont assemblés suivant leurs cassures. Celles-ci se rapportent les unes aux autres et se raccordent sans discontinuité depuis la suture médiane du frontal jusqu'à l'extrémité de l'axe osseux. Seul un vide a été comblé dans la région qui avoisine la partie antérieure de la base de cet axe.

Le côté droit du frontal, compris entre la suture médiane et la base de l'axe osseux, avait plus souffert et a dû être refait presque en entier, mais en ménageant scrupuleusement à ce côté du front la même largeur que du côté opposé.

La base du crâne, détachée du reste du fossile lors de l'exhumation, est à peu près intacte et elle a conservé l'amorce de la partie postérieure de l'axe osseux du côté gauche. Les condyles occipitaux sont dans un état parfait de conservation. Il a été facile de remettre dans leur connexion naturelle et suivant leur suture longitudinale les deux parties, antérieure et postérieure, du crâne qui étaient détachées.

La restitution de cette portion de crâne de grand Bovidé m'a permis en conséquence d'y relever les mensurations suivantes :

Longueur des axes osseux, depuis la base jusqu'à l'extrémité, suivant la plus grande ligne de courbure (côté externe)	$0^{m}75$
Circonférence des axes, à leur base	$0^{m}40$
Distance entre les extrémités des deux axes	$1^{m}06$
Distante entre les axes osseux, à leur base et au sommet du crâne	$0^{m}34$
Largeur du frontal entre les axes osseux	$0^{m}40$
— — au-dessus des orbites	$0^{m}28$
Du sommet du crâne au bord inférieur du trou occipital.	$0^{m}29$
Diamètre du trou occipital.	$0^{m}053$

PROJET DE BUDGET POUR 1907

RECETTES

Cotisations.	Fr.	800,...
Vente de Bulletins, adhésions nouvelles et recettes diverses.		180,...
		980,...

DÉPENSES

Papeterie et imprimés	Fr.	100,...
Bulletin 1906, 13 feuilles, 208 pages.		585,...
6 planches hors texte.		120,...
Figures dans le texte.		90,...
Corrections d'auteurs.		....,...
Affranchissements et divers.		85,...
		980,...

Rouen, décembre 1907.

L. DEGLATIGNY.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Edouard PIETTE

Au commencement de l'année 1906, nous proposions à nos collègues du bureau d'offrir le titre de membre d'honneur à M. E. Piette que nous avions fait entrer à la Société, lors du Congrès de l'Association pour l'avancement des sciences à Caen, en 1894.

Sa réponse affirmative nous parvint le 26 février; déjà il ne pouvait plus écrire et sa signature seule y fut apposée d'une main défaillante. Quatre mois après, le 5 juin, il tombait dans son escalier, et cette chute mortelle termina sa brillante carrière archéologique; il venait d'entrer dans sa 80me année.

Louis-Edouard Piette était né à Aubigny (Ardennes), le 11 mars 1827. Ses études classiques terminées, il fit son droit, et fut tout d'abord avocat à Rocroy, puis juge de paix à Raucourt, à Rumigny, à Asfeld, à Craonne et à Eauze.

E. Piette passa ainsi les vingt meilleures années de sa vie dans des situations trop modestes pour lui. Très résigné, il écrivit cependant un jour à un ami : « Du département de l'Aisne, on m'envoya dans le Gers, à Eauze, à l'autre bout de la France, et l'on nomma à ma place, juge de paix à Craonne, un marchand de cochons ! ».

Un peu tardivement, et sur les instances d'Henri Martin, qui s'était intéressé à ses découvertes, E. Piette fut nommé juge au tribunal de Segré, puis au Mans, à Angers; et enfin, sur sa demande, juge honoraire.

Pendant sa carrière de magistrat, et tout en remplissant très consciencieusement ses fonctions, notre collègue s'occupa toujours de sciences naturelles. Dès 1855, il adressait à la Société Géologique de France, des *Observations sur les étages inférieurs du terrain jurassique dans les départements des Ardennes et de l'Aisne*.

Jusqu'en 1876, il publia de nombreuses notices sur la géologie et la paléontologie du Nord-Est de la France, notamment une étude sur les gastéropodes du terrain jurassique, illustré de 84 planches.

En 1869, E. Piette résuma, dans le *Courrier de l'Aisne*, le résultat de ses fouilles à Chassemy, comprenant des fonds de cabanes néolithiques, des sépultures gauloises, romaines et franques. L'année suivante, il découvrit un dolmen à Rumigny (Ardennes).

Obligé d'aller se soigner dans les Pyrénées, il explora la grotte de Montrejeau (Haute-Garonne); ce qui lui donna ensuite l'idée de fouiller les grottes de Gourdan (Haute-Garonne), de Lorthet (Hautes-Pyrénées), du Mas d'Azil (Ariège), la grotte et les abris de Brassempouy (Landes), c'est dans ces grottes qu'il trouva des instruments, des armes et parures en os ornées parfois de gravures ou sculptures remarquables; nous citerons tout spécialement les statuettes de Brassempouy, si admirées à l'Exposition de 1900.

Dans les Hautes et Basses-Pyrénées, E. Piette explora avec M. Lacaze, des tumulus qui lui fournirent quelques sépultures dolméniques et surtout un mobilier funéraire gaulois : les résultats de ces fouilles ont été consignés dans une publication fort bien illustrée, ayant pour titre : *Les Tertres funéraires d'Avezac-Prat.*

Nous ne mentionnerons pas ici toutes ses publications, qui s'élèvent à près de soixante, depuis 1869 jusqu'à 1906. *L'Anthropologie* a publié neuf études renfermant des documents inédits d'une importance capitale : *Les Plantes cultivées du Mas d'Azil, Les Galets coloriés du Mas d'Azil, Le Chevêtre et la semi-domestication des chevaux.*

Depuis douze ou quinze ans, les planches en couleur de son grand ouvrage sur l'*Art dans les cavernes et les Pyrénées pendant l'âge du renne* étaient prêtes, mais ses découvertes incessantes l'avaient empêché de terminer le texte : il a confié à notre collègue, M. l'abbé Breuil, le soin de mettre la dernière main à ses manuscrits.

Depuis trois ans déjà, il sentait ses forces l'abandonner, aussi il légua au Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye ses précieuses collections qu'il fit installer de son vivant.

Nous devons ajouter que c'est un don princier, car les musées étrangers lui en avaient offert des sommes énormes.

Du reste, le désintéressement fut la caractéristique de la vie d'Edouard Piette. Par ses solides études juridiques et la rectitude de son jugement, il eût pu remplir dans la magistrature des fonctions élevées; l'administration se plut à l'oublier.

Alors que toutes les sociétés scientifiques et les congrès internationaux se faisaient un devoir de le nommer président ou membre d'honneur, que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui attribuait le prix Saintour, ... l'Etat lui offrait la modeste rosette d'officier de l'Instruction publique! Fort heureusement, ses collections ainsi que ses savantes études lui survivront.

Nous avons conservé, jusqu'au dernier moment, des relations suivies avec notre éminent collègue, et nous avons pu ainsi obtenir pour la bibliothèque de la Société, beaucoup de ses ouvrages; cette série fut encore complétée récemment par le don gracieux de M. et M[me] Fischer, ses enfants, auxquels nous adressons l'expression de nos sentiments profondément reconnaissants, tout en conservant pour leur vénéré père un souvenir ineffaçable.

L. COUTIL.

LISTE DES OUVRAGES

REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ NORMANDE D'ETUDES PRÉHISTORIQUES

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1906

DONS

ALB. CAHEN. — Excursions à quelques stations préhistoriques de la Vézère, de la Gironde et des Pyrénées. (Don de l'auteur).

ALB. CAHEN. — Station-atelier néclithique de Sandouville (Seine-Inférieure). (Don de l'auteur).

GEORGES ENGERRAND. — Les éolithes et la logique. (Don de l'auteur).

H. FISCHER. — Edouard Piette, 1827-1906. (Don de l'auteur).

R. FORTIN. — Etude sur les eaux d'alimentation de Rouen. (Don de l'auteur).

R. FORTIN. — Résultat des fouilles exécutées à Métreville, près Vernon (Eure). (Don de l'auteur).

PAUL GOBY. — Sur quelques meules à grains et un moulin ancien ressemblant au « Trapetum », découverts dans l'arrondissement de Grasse (A.-M.). (Don de M. le Dr A. Guebhard).

Dr ADRIEN GUEBHARD. — Essai d'inventaire des enceintes préhistoriques (Castelars) du département du Var. (Don de l'auteur).

Dr ADRIEN GUEBHARD. — Fouilles et glanes tumulaires aux environs de Saint-Vallier-de-Thiey (Alp.-Marit.). (Don de l'auteur).

J. LEROY. — M. Montier, archéologue et historien normand (1845-1905). (Don de l'auteur).

EDOUARD PIETTE. — Conséquences des mouvements sismiques des régions polaires. — Gravure du Mas d'Azil et statuettes de Menton. — Fibules pleistocènes. (Don de M. H. Fischer).

EDOUARD PIETTE. — Etudes d'ethnographie préhistorique : VI. Notions complémentaires sur l'Asylien ; VII. Classification des sédiments formés dans les cavernes pendant l'âge du Renne. 1er article ; VIII. Les écritures de l'âge glyptique ; IX. Le chevêtre et la semi-domestication des animaux aux temps pleistocènes. (Don de M. H. Fischer).

NORBERT SAUVAGE. — Etudes sur la Basse-Normandie gallo-romaine. La capitale des Viducasses. (Don de l'auteur).

A. THIEULLEN. — Etudes préhistoriques. Les préjugés et les faits en industrie préhistorique. (Don de l'auteur).

SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE DE FRANCE. — Commission d'étude des enceintes préhistoriques. Questionnaire. — Rapports de la Commission d'étude des enceintes préhistoriques. (Don de M. le Dr Adr. Guebhard).

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES. Programme du Congrès des Sociétés savantes à Montpellier en 1907.

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS NORMANDES SCIENTIFIQUES, ARTISTIQUES ET LITTÉRAIRES. Premières assises tenues en l'Hôtel de Ville du Havre, les 16, 17 et 18 juillet 1905.

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE. Discours prononcés à la séance générale du Congrès, le samedi 21 avril 1906.

Journal de Pont-Audemer, n° du dimanche 15 janvier 1905. — Le *Réveil de l'Eure*, n° du samedi 14 janvier 1905. (Don de M. J. Leroy).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

Mémoires et documents publiés par la Soc. d'agricult., d'archéol. et d'hist. nat. du départ. de la Manche, 23e volume, 1905.

Bulletin de la Soc. géol. de Normandie, t. XXV, 1905.

Bulletin de la Soc. d'Etudes hist. et scient., de l'Oise, 1905, nos 1, 2, 3.

Revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, 14e année, fasc. 1 à 6 et 8 à 12, 1904. — 16e année, fasc. 1 à 12, 1906.

Bulletins et Mémoires de la Soc. d'Anthropologie de Paris, 5e sér., t. VI, fasc. 1, 3, 5, 6, 1905. — 5e sér., t. VII, fasc. 1, 2, 1906.

Bulletin de la Soc. archéol. de Provence, 1904, n° 1.

Bulletin mensuel de la Soc. d'hist. et d'archéol. du Vimeu, 1905, nos 2, 3, 4 et 5.

Actes du Muséum d'hist. nat. de Rouen, t. IX. Les mammifères du Muséum de Rouen, par le Dr Georges Pennetier, directeur du Muséum.

ETRANGER

Annales de la Soc. d'archéol. de Bruxelles, t. XIX, 1905, fasc. 1-2, 3-4.
Annuaire de la Soc. d'archéol. de Bruxelles, t. XVII, 1906.
Bulletin de la Soc. belge de géol., de paléontol. et d'hydrolog. 19e ann., 1905, fasc. V. — 20e ann., 1906, fasc. 1-2.
Bullettino di paletnologia italiana. Sér. IV, t. I, 31e ann., 1905, fasc. 7-12; 1905, frontispizio, indici e bibliografia; sér. IV, t. II, 32e ann., 1906, fasc. 1-5, 6-9.
Antiquarisk Tidskrift för Sverige, 1902, 1904, 1905, Del. 17, nos 1, 2-3, 4-5; 1905, Del. 9, nos 4, 5; Del. 11, nos 5, 6; Del. 13, nos 2, 3, 4; 1906, Del. 15, no 3.

LISTE DES SOCIÉTÉS ET INSTITUTIONS CORRESPONDANTES

FRANCE

Evreux. — Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure.
Havre. — Société Géologique de Normandie.
Paris. — Académie des Sciences.
— Ecole d'Anthropologie.
— Société d'Anthropologie.
Rouen. — Société des Amis des Sciences naturelles.
— Muséum d'histoire naturelle.
— Bibliothèque municipale.
Ruffec. — Société archéologique et historique de la Charente.
Saint-Germain-en-Laye. — Musée des antiquités nationales.
Saint-Lô. — Société d'Agriculture, Archéologie et Histoire naturelle du département de la Manche.
Vannes. — Société polymathique du Morbihan.

ETRANGER

Belgique. — Bruxelles. — Société belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie.
Belgique. — Bruxelles. — Société d'Archéologie.
Italie. — Rome. — Musei preistorico-etnografico e Kircheriano; professeur Luigi Pigorini, directeur, Collegio Romano.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

A fin Décembre 1906

MEMBRES D'HONNEUR

MM. Cartailhac, correspondant de l'Institut, rédacteur de la revue *L'Anthropologie*, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Toulouse.

Gaudry (Albert), membre de l'Institut, Paris.

Hamy (E.-T.), membre de l'Institut, professeur d'Anthropologie au Muséum, directeur du Musée d'Ethnographie du Trocadéro, Paris.

Reinach (S.), membre de l'Institut, conservateur du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, Paris.

BUREAU

MM. Desloges (A.), Président;
Romain (G.), Dubus (A.), Vice-Présidents;
Fortin (R.), Secrétaire;
Lambert, Archiviste;
Deglatigny (L.), Trésorier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Philippe (l'Abbé);
Vesly (L. de);
MM. Chédeville (P.);
Morel (G.).

COMITÉ DE PUBLICITÉ

MM. Chédeville (P.);
Coutil (L.);
Deglatigny (L.);
Fortin (R.);
MM. Le Marchand (A.);
Romain (G.);
Vesly (L. de).

MEMBRES

MM. ALBINET (A.), propriétaire à Menneval, près Bernay (Eure).
AMAURY (Ernest), « Messageries de l'Arsenal », 2, rue Saint-Paul, Paris (IVe).
ANGÉRARD, avocat, président de la Société d'Etudes diverses, rue de l'Hôtel-de-Ville, Louviers (Eure).
APEL, chef de section à la construction des chemins de fer de l'Ouest, 77, rue Colbert, à Colombes (Seine).
AULT DU MESNIL (D'), conservateur du musée Boucher de Perthes, à Abbeville (Somme).
BACHELAY (E.), agriculteur, Ménerval, par Haussez (Seine-Inférieure).
BARBIER (Henri), pharmacien, Pacy-sur-Eure (Eure).
BÉNARD (Paul), banquier, Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).
BIGOT (A.), professeur agrégé à la Faculté des sciences, 28, rue de Geôle, Caen.
BONIFACE (Charles), négociant, 38, rue de Grammont, Rouen.
BOULE (M.), professeur de paléontologie au Muséum, 3, place Valhubert, Paris (ve).
BOURY (Comte Ch. de), député, conseiller général, à Amfreville-la-Campagne (Eure).
BRASSEUR (A.), sous-ingénieur des ponts et chaussées, Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).
BROCHARD, vétérinaire, Laigle (Orne).
BROGNARD, pharmacien, Lillebonne (Seine-Inférieure).
BRUNON (Dr), directeur de l'Ecole de médecine de Rouen, 1, rue de l'Hôpital, Rouen.
CAHEN (Albert), 67, boulevard François-Ier, Le Havre.
CARREY (D.), géomètre à Saint-Paul-sur-Risle (Eure).
CARTAILHAC (E.), correspondant de l'Institut, 5, rue de la Chaîne, Toulouse.
CHARVILHAT (Dr), 4, rue Blatin, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
CHASSANT, conservateur du musée, Evreux.
CHAUVET, notaire, président de la Société archéologique et historique de la Charente, Ruffec (Charente).

MM. Chédeville (P.), inspecteur de la voie à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, Gisors (Eure).

Chédeville (Mme P.), Gisors (Eure).

Costa (Comte Olivier) de Beauregard, château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

Coutil (L.), membre du Comité des Travaux historiques et de la Commission des monuments mégalithiques, Les Andelys (Eure).

Damiens (Francis), 32, rue Vilaine, Evreux.

Deglatigny (L.), correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, 11, rue Blaise-Pascal, Rouen.

Delcroix (V.), entrepreneur de travaux publics, Pont-l'Evêque (Calvados).

Delieuvin, instituteur, à La Vieille-Lyre (Eure).

Deslandres (E.), entrepreneur de transports, Verneuil (Eure).

Desloges (Amand), publiciste, à Rugles (Eure).

Dobigny, Les Andelys (Eure).

Dollfus (G.-F.), ancien président de la Société géologique de France, 45, rue de Chabrol, Paris (xe).

Dubus (A.), économe de l'Hospice, 55 *bis*, rue Gustave-Flaubert, Le Havre.

Duclos, instituteur à Campigny, près Pont-Audemer (Eure).

Dufour (Dr L.), 76, rue de Mer, Fécamp (Seine-Inférieure).

Fortin (R.), vice-président de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen, 24, rue du Pré, Rouen.

Foucher, 17 et 19, rue de la Véga, Paris (xiie).

Fouju (G.), membre de la Société d'Anthropologie, correspondant du Comité des monuments mégalithiques, 33, rue de Rivoli, Paris (ive).

Fouquet (C.), député, 161, boulevard Haussmann, Paris, et château du Chamblac (Eure).

Frétigny (Abbé), curé d'Ezy (Eure).

Gadeau de Kerville (H.), homme de science, 7, rue du Passage-Dupont, Rouen.

Gallerand (E.), instituteur en congé, propriétaire à Angerville-la Campagne, par Evreux (Eure).

Gallot (G.), vétérinaire, Bolbec (Seine-Inférieure).

Gatry (Abbé), curé de Macé (Orne).

MM. Gaudry (Alb.), membre de l'Institut, 7 *bis*, rue des Saints-Pères, Paris (vi^e^).

Giraux (L.), 9 *bis*, avenue Victor-Hugo, Saint-Mandé (Seine).

Gosselin (Jules), 4, rue Saint-Laurent, Bolbec (Seine-Inférieure).

Goujon (P.), avocat, Notre-Dame-du-Vaudreuil (Eure).

Guevel, pharmacien, Houdan (Seine-et-Oise).

Hamy (E.-T.), membre de l'Institut, 40, rue de Lubeck, Paris (xvie).

Hazard (Raoul), Ezy (Eure).

Hélie (D^r^), Pont-l'Evêque (Calvados).

Hess (Georges), négociant, 7 *bis*, rue du Champ-de-Foire, Le Havre.

Hommey (Dr J.), médecin de l'Hôpital, Sées (Orne).

Izambert (Mme Vve E.), imprimeur, Louviers.

Join-Lambert, conseiller général, château de Livet, par Pont-Authou (Eure), et 144, avenue des Champs-Elysées, Paris (viiie).

Lacroix, dessinateur à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, rue de la République, à Lillebonne (Seine-Inférieure).

Lainé, instituteur, Pont-Audemer (Eure).

Lambert (A.), bibliothécaire de la ville, 25, rue du Buisson, Evreux.

Le Breton (G.), correspondant de l'Institut, 25 b, rue Thiers, Rouen.

Le Brument (O.), château de La Londe, par Elbeuf (Seine-Inférieure).

Lecœur (C.), manufacturier, Evreux.

Lecoq (D^r^), chanoine honoraire, curé de Guiseniers (Eure).

Le Marchand (Augustin), ingénieur-constructeur, aux Chartreux, Petit-Quevilly (Seine-Inférieure).

Lemeilleur (G.), 1 *bis*, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris (xviie).

Lerenard-Lavallée, juge au Tribunal civil, Bernay.

Leroy (J.), quartier de la Fontaine-Mallu, à Saint-Paul-sur-Risle, par Pont-Audemer (Eure).

Lhonoré, agréé, avenue Gambetta, Fécamp (Seine-Inf^re^).

MM. LOISEL (R.), architecte, rue du Fardeau, 19, Rouen.
LOIZIEL, avocat, 24, rue Joséphine, Evreux.
MARTEL, instituteur aux Grandes-Ventes (Seine-Inférieure).
MENUT (H.), président de la Société artistique et industrielle, 5, rue Christine, Cherbourg (Manche).
MICHEL, avoué, Les Andelys (Eure).
MICHEL, agent-voyer, Evrecy (Calvados).
MIGUET, à Chaise-Dieu-du-Theil, par Bourth (Eure), et 1, boulevard Henri IV, Paris (IVe).
MOREL (Gaston), professeur à l'Ecole des beaux-arts, 55, rue Jeanne-d'Arc, Rouen.
MORTILLET (A. de), professeur à l'Ecole d'Anthropologie, 10 *bis*, avenue Reille, Paris (XIVe).
MULOT (J.-B.), propriétaire à Celloville, canton de Boos, près Rouen.
OURSEL (Dr), maire d'Evreux.
PASSY (L.), député, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, 75, rue de Courcelles, Paris (VIIIe) et Gisors (Eure).
PHILIPPE (Abbé J.), curé de Breuilpont (Eure).
PINCHON (Dr), médecin aide-major de 1re classe à l'Hôpital de Lalla-Marnia, département d'Oran (Algérie).
PLAISANCE, conseiller d'arrondissement, Saint-André (Eure).
POULAIN (G.), Saint-Pierre-d'Autils, près Vernon (Eure).
QUENOUILLE (L.), Pont-Saint-Pierre (Eure).
QUESNÉ (V.), château de Montaure (Eure), et 20, rue Thiers, Rouen.
REGNIER (L.), rue du Meilet, Evreux.
REINACH (S.), membre de l'Institut, 4, rue de Traktir, Paris (XVIe).
ROMAIN (G.), correspondant de l'Ecole d'Anthropologie, 26, rue du Gymnase, Sainte-Adresse (Seine-Inférieure).
ROUSSEL (G.), Les Grandes-Ventes (Seine-Inférieure).
ROUSSEL (J.), instituteur, Glisolles (Eure).
ROUX (B.), 27, rue du Renard, Rouen.
ROUXEL (G.), 58, quai Alexandre-III, Cherbourg (Manche).
SAUVAGE (René), 38, rue des Chanoines, Caen.
SOCLET (A.), président de la Société Géologique de Normandie, 30, rue d'Estimauville, Le Havre (Seine-Infre).
SOREL, pharmacien, Fécamp (Seine-Inférieure).

Touflet (A.), pharmacien, Rugles (Eure).
Valette (L.), agent-voyer d'arrondissement, Pont-l'Evêque (Calvados).
Védie (G.), place du Marché-Neuf, Evreux.
Vesly (L. de), professeur au Lycée, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 1, rue des Arsins, Rouen.

TABLE DES PLANCHES ET FIGURES

PLANCHES HORS TEXTE

DESSINS ET FIGURES DANS LE TEXTE

TABLE

DES COMMUNICATIONS ET MÉMOIRES

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES

LOUVIERS, IMP. EUG. IZAMBERT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NORMANDE

D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES



TOME XV. — ANNÉE 1907

LOUVIERS

IMPRIMERIE EUG. IZAMBERT, RUE DU MATREY

—

1908

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NORMANDE

D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES



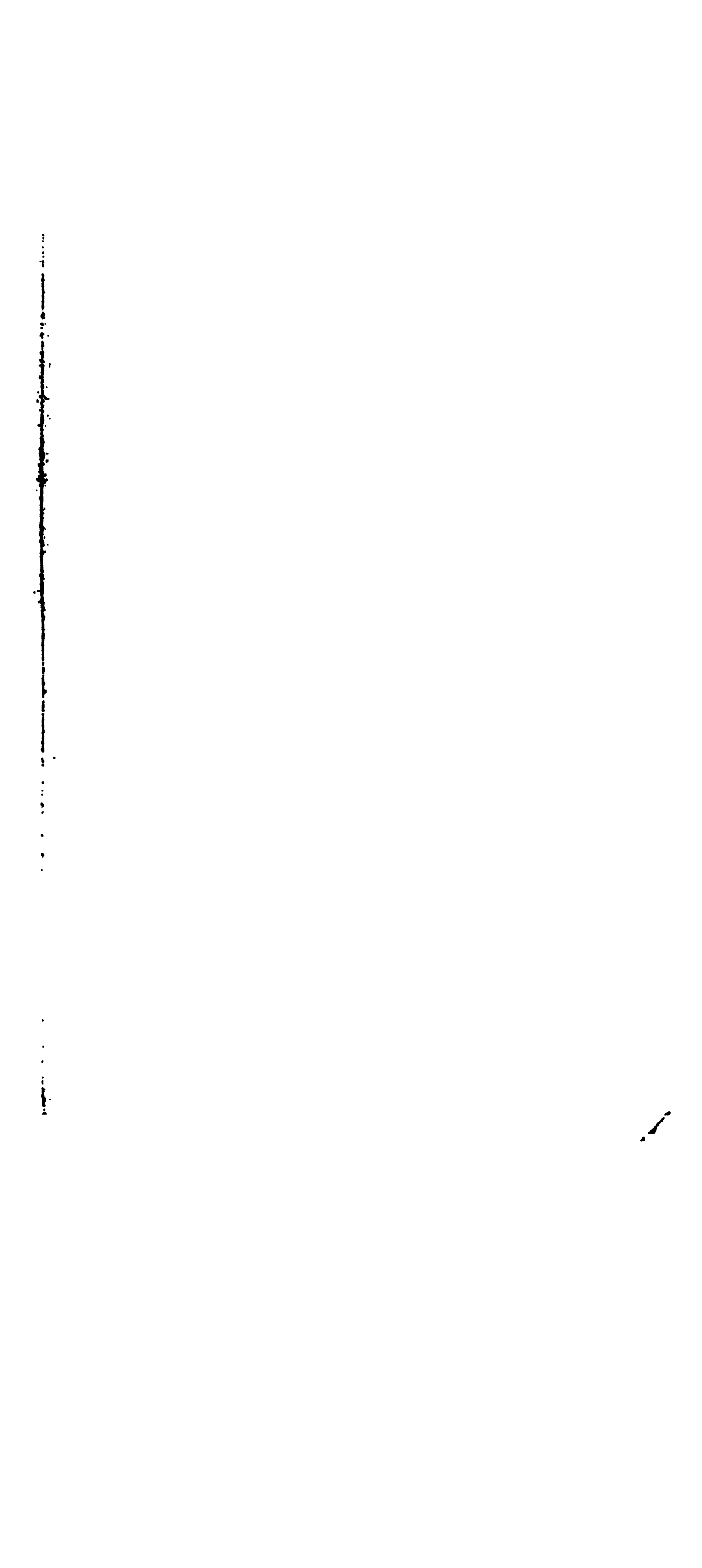
TOME XV. — ANNÉE 1907

LOUVIERS

IMPRIMERIE EUG. IZAMBERT, RUE DU MATREY

—

1908



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NORMANDE D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NORMANDE

D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES



TOME XV. — ANNÉE 1907

LOUVIERS

IMPRIMERIE EUG. IZAMBERT, RUE DU MATREY

1908

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE TENUE A LONGUEVILLE (Seine-Inférieure)

LE 5 MAI 1907

Présidence de M. A. DESLOGES, président

La séance a lieu à l'*Hôtel de la Gare*, sous la présidence de M. Desloges, président.

Sont présents : MM. J. Bachelay, Ch. Boniface, A. Brasseur, le comte O. Costa de Beauregard, L. Coutil, L. Deglatigny, A. Desloges, A. Dubus, R. Fortin, G. Fouju, Harel, A. Laville, R. Loisel, Martin, Gaston Morel, J.-B. Mulot, Victor Quesné, G. Romain et Roussel.

Sont excusés : MM. E. Amaury, E. Angérard, Apel, comte Ch. de Boury, Alb. Cahen, P. Chédeville, Mme P. Chédeville, MM. Delieuvin, C. Fouquet, J. Lacroix, J. Leroy et L. de Vesly.

M. le Secrétaire donne lecture des procès-verbaux des séances tenues à Rouen, par la Commission, le Bureau et la Société. Ces procès-verbaux sont adoptés.

M. le Président annonce qu'une subvention de cent francs nous a été accordée par le Conseil général du département de l'Eure.

M. le Président met aux voix la proposition suivante :

« La Société normande d'Etudes préhistoriques, réunie ce jour à Longueville, considérant que le premier août prochain M. Alphonse Chassant, conservateur du Musée d'Evreux, notre collègue, entrera dans sa centième année, décide d'organiser, à cette occasion, une manifestation en l'honneur de son vénéré doyen et de tenir à pareille date une réunion à Evreux. Elle priera MM. Oursel et Védie, sociétaires, de faire les démarches nécessaires auprès de la *Société libre d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de l'Eure*, de la *Société des Amis des Arts* et de la

Société d'Etudes diverses de Louviers, pour qu'elles s'associent à nous dans l'organisation en commun de la manifestation projetée.

Il demeure toutefois entendu que, dans le cas où ces trois Sociétés déclineraient l'invitation, la *Société normande d'Etudes préhistoriques* poursuivrait quand même la réalisation du projet de manifestation ».

La proposition est adoptée à l'unanimité et MM. les Président, Secrétaire et Trésorier, ainsi que M. Gaston Morel, promoteur du projet, sont chargés d'étudier les moyens de sa réalisation.

M. le Secrétaire rappelle que, sur la proposition de M. L. de Vesly, il avait été décidé en principe qu'une réunion de la Société pourrait avoir lieu, dans le courant de l'été, à Lillebonne, où devait être donnée une représentation dans les ruines du théâtre romain. Mais, d'après une lettre de M. L. de Vesly, il paraît que la représentation projetée n'aura pas lieu.

En conséquence, le projet de réunion à Lillebonne, est écarté. Cette réunion sera tenue, dans le courant du mois d'août, à Evreux, dans les circonstances dont il vient d'être parlé.

M. le Secrétaire présente une note qui lui a été envoyée par M. J. Leroy, ayant pour titre : *A propos de l'homme tertiaire*; *note sur la soi-disant rétractation de M. l'abbé Bourgeois.*

M. L. Coutil remet également une note intitulée : *Rectification aux Bulletins de 1904 et de 1905.*

Ces deux mémoires sont proposés pour le Bulletin de cette année et seront soumis, en temps et lieu, à la Commission de publicité, lors de sa réunion pour l'examen des travaux de l'année.

Sont proposés pour faire partie de la Société et sont admis à l'unanimité :

M. Brochard, vétérinaire, à Laigle (Orne), présenté par MM. A. Desloges et R. Fortin.

M. Fréchon, artiste-peintre, au Mont-aux-Malades, près Rouen, présenté par MM. Deglatigny et Morel.

M. Fusier, instituteur, à Harquency, présenté par MM. L. Coutil et Dobigny.

M. Edmond Harel, horloger, à Longueville, présenté par MM. le comte Ol. Costa de Beauregard et R. Fortin.

M. Pierre Le Verdier, avocat, conseiller général, à Rouen, présenté par MM. le comte Ol. Costa de Beauregard et R. Fortin.

M. Loiziel, avocat, à Evreux, présenté par MM. A. Desloges, et R. Fortin.

M. C. Martel, directeur d'école, aux Grandes-Ventes, présenté par MM. Roussel et J. Bachelay.

M. Joseph Martin, à Londinières, présenté par MM. A. Brasseur et Dubus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,

R. FORTIN.

RÉUNION DU BUREAU

ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, A ROUEN

LE DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 1907

Présidence de M. A. DESLOGES, président

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

Sont présents : MM. A. Desloges, président ; P. Chédeville, L. Deglatigny, A. Dubus, R. Fortin, A Le Marchand, G. Morel, G. Poulain et G. Romain.

Sont excusés : MM. L. Coutil, l'abbé J. Philippe et L. de Vesly.

M. L. Deglatigny, trésorier, donne communication de l'état des dépenses pour 1907 et du projet de budget pour 1908.

Les comptes du Trésorier sont approuvés, ainsi que la motion qu'il émet de retirer à MM. Schleicher, libraires-éditeurs à Paris, le dépôt de nos Bulletins. Ce retrait est motivé par la mévente de nos publications.

Sont considérés comme démissionnaires : MM. Laîné, à Pont-Audemer, et Sasle, à Neufchâtel-en-Bray.

Le Conseil passe ensuite à l'examen des revendications présentées par M. L. Coutil et dont celui-ci a demandé l'insertion dans notre Bulletin. Lecture est donnée de la note remise par M. Coutil.

A ce sujet, M. le Président rappelle que la Société a décidé antérieurement qu'aucune affaire ayant un caractère purement personnel ne serait portée devant la Société réunie en séance générale, et qu'en conséquence la question qui se présente aujourd'hui devra être tranchée par le Bureau et le Conseil d'administration seuls.

En présence de la forme donnée à cette note par son auteur, note qui renferme une attaque contre la Commission de publicité tout entière, l'Assemblée décide d'ajourner toute décision jusqu'à la prochaine réunion qui sera tenue, au commencement de l'année 1908, par le Bureau, le Conseil d'administration et la Commission

de publicité. Il sera alors statué sur la suite à donner à la demande de M. Coutil.

Le Conseil procède à la rédaction de l'ordre du jour de la séance générale qui aura lieu cette après-midi, puis la séance est levée à 10 heures un quart.

Le Secrétaire,

R. FORTIN.

RÉUNION GÉNÉRALE

A ROUEN

Le Dimanche 15 Décembre 1907

Présidence de M. A. DESLOGES, président

La séance est ouverte à 2 heures 20 et se tient à l'Hôtel des Sociétés savantes.

Sont présents : MM. A. Desloges, président, Barbier, Ch. Boniface, Brasseur, Mme P. Chédeville, MM. P. Chédeville, Alb. Cahen, L. Coutil, L. Deglatigny, A. Dubus, R. Fortin, Fréchon, H. Gadeau de Kerville, A. Le Marchand, R. Loisel, G. Morel, l'abbé J. Philippe, G. Poulain, V. Quesné, G. Romain, Touflet et L. de Vesly.

Sont excusés : MM. E. Angérard, Apel, A. Bigot, Ch. de Boury, Dr Charvilhat, O. Costa de Beauregard, Harel, Loiziel et G. Rouxel.

M. le Président adresse tout d'abord un souvenir à ceux de nos collègues que la mort a frappés durant l'année : MM. l'abbé Lecoq, Damiens et Chassant, et retrace en quelques mots la place que chacun d'eux a occupée dans l'étude de la préhistoire.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance qui a été tenue lors de l'excursion à Longueville, le dimanche 5 mai 1907.

La relation de l'excursion de Longueville et des réunions d'Evreux, le 4 août, et de Falaise, le 20 octobre, sera respectivement faite par MM. le comte Olivier Costa de Beauregard, Gaston Morel et A. Bigot, qui ont bien voulu se charger de ce soin, et elle sera présentée à l'Administration de la Société, lors de la réunion qui sera tenue au commencement de l'année 1908.

La correspondance manuscrite ne comprend que des lettres renfermant soit des bulletins de vote pour l'élection du président, soit des excuses de ne pouvoir assister à la séance et dont il a été fait mention ci-dessus.

M. L. Coutil dépose sur le bureau les ouvrages suivants, offerts pour la bibliothèque par M. A. Thieullen :

1° *Etudes préhistoriques. Le critérium. Présentation et controverses. Dernier chapitre*, par A. Thieullen.

2° *Les ancêtres d'Adam. Histoire de l'homme fossile*, par Victor Meunier (Edition A. Thieullen).

Sont élus membres de la Société :

M. Lefebvre, instituteur, au Plessis-Hébert, par Pacy-sur-Eure, présenté par MM. l'abbé J. Philippe et Barbier.

M. Mouchel, manufacturier, au château de Bois-Thorel, présenté par MM. A. Desloges et Touflet.

M. Yon, professeur au Lycée d'Evreux, présenté par MM. A. Desloges et Roussel.

M. R. Fortin propose, qu'en raison de la multiplicité des fonctions incombant au Secrétaire, qui doit s'occuper de la préparation des réunions et des excursions, ainsi que des convocations, rédiger les procès-verbaux des séances et certains comptes rendus, et enfin mener à bien la composition et l'exécution du Bulletin annuel, propose, dis-je, que tout ce qui a trait à la publication du Bulletin soit distrait des attributions du Secrétaire et confié à un Secrétaire-adjoint qui ferait partie du Bureau et aurait les mêmes prérogatives que ses Membres.

Cette proposition, ne paraissant pas en contradiction avec le règlement, qui a même prévu un Secrétaire-adjoint, celui actuellement chargé de la Bibliothèque, obtient l'assentiment général, et il est décidé qu'il va y être fait droit dans les élections qui vont avoir lieu.

Avant qu'il soit procédé à l'élection du Président, M. le Secrétaire tient à déclarer que si, sur la lettre de convocation, il a noté que le Président sortant n'était pas rééligible ce n'était que pour se conformer à un usage antérieur, établi contrairement aux dispositions du règlement, mais qu'aux termes de ce règlement, il est parfaitement bien entendu que le Président, élu pour une période de deux années, est rééligible pour une seconde période de même durée. Il demande, en conséquence, que, pour reconnaître les services rendus à la Société par M. A. Desloges, l'Assemblée veuille bien reporter l'unanimité de ses suffrages sur le Président sortant.

L'Assemblée, consultée par le Secrétaire, reconnaît, à la presque unanimité, à mains levées, la justesse de l'observation qui vient de lui être présentée et se rallie à la proposition de son Secrétaire.

M. Desloges remercie l'Assemblée du nouveau témoignag de sympathie que, sur l'initiative de M. Fortin, elle veut bie lui donner ; mais il déclare ne pouvoir accepter (et [1] avec l conviction de se faire l'interprète des sentiments de ses Collègue: il ajoute que s'il est, dans la Société, un homme qui lui a rend les plus grands services et dont l'extrême modestie l'a toujour tenu à la peine, en tant que Secrétaire, c'est M. Fortin; il e: bien juste, enfin, qu'aujourd'hui il soit à l'honneur. Dans cett pensée, M. Desloges invite tous ses Collègues à porter le nom d M. Fortin sur les bulletins pour le scrutin à la présidence).

M. Fortin proteste contre les paroles de M. Desloges et d qu'il n'a d'autre mérite que de s'être efforcé de remplir de so mieux les fonctions qui lui ont été confiées. Il pense qu l'Assemblée ne se déjugera pas et qu'elle maintiendra M. Desloge à son poste.

La séance est alors suspendue pendant quelques instants, pui reprise pour procéder à l'élection du Président, des Membres d Bureau et de la Commission de publicité et de deux Membres d Conseil d'administration, en remplacement des Membres sortant non rééligibles.

Le nombre des votants est de 22 par correspondance (pou l'élection du Président seul) et de 21 présents.

Sont nommés pour deux ans :

Président : M. R. FORTIN, par 32 voix.
Vice-Présidents : MM. P. CHÉDEVILLE, par 19 voix, e G. ROMAIN, par 19 voix.
Secrétaire : M. G. MOREL, par 20 voix.
Secrétaire-Adjoint : M. Ch. BONIFACE, par 19 voix.
Archiviste-Bibliothécaire : M. A. LAMBERT, par 21 voix.
Trésorier : M. L. DEGLATIGNY, par 20 voix.
Membres du Conseil d'administration : MM. Alb. CAHEN par 20 voix, et Victor QUESNÉ, par 19 voix.
Membres de la Commission de publicité : MM. A. L MARCHAND et L. DE VESLY, par 20 voix ; A. DESLOGES par 19 voix, et N. BRASSEUR, par 15 voix.

M. R. Fortin adresse à l'Assemblée ses remerciements pou

(1) L'insertion de cette partie du procès-verbal, comprise entre les parenthèses, a ét requise, sur la demande de M. Desloges, par le Conseil d'administration.

la nouvelle preuve de sympathie que viennent de lui témoigner ses Collègues en l'élevant à la présidence de la Société. Il regrette que les vues de la Société n'aient pas cadré avec les siennes pour maintenir à son poste, pendant une nouvelle période, notre dévoué président, M. A. Desloges, malgré l'intention que celui-ci avait manifestée.

Chacun des nouveaux élus adresse également des remerciements à la Société.

M. le Secrétaire présente un travail de M. J. Leroy, intitulé : *A propos de l'homme tertiaire. Note sur la soi-disant rétractation de M. l'abbé Bourgeois.* Il ajoute que notre collègue, M. Apel, l'a avisé qu'il enverrait prochainement les deux notes suivantes : *Découvertes de sépultures gallo-romaines et franques à Notre-Dame-de-Gravenchon et Petiville (Seine-Inférieure)* et *Hypocauste et aqueducs des thermes gallo-romains du quartier d'Alincourt, à Lillebonne (Seine-Inférieure).* Il a, en outre, reçu de M. L. Coutil une note ayant pour titre : *Rectifications aux Bulletins de 1904 et 1905.*

M. l'abbé Philippe rend compte des fouilles intéressantes qu'il a exécutées au Camp-Harrouard et présente un lot d'objets qu'il a recueillis au cours de ses recherches. Il se propose d'en faire le sujet d'un travail qu'il présentera pour le Bulletin de cette année.

M. P. Chédeville propose également pour le Bulletin les mémoires suivants, dont le dernier est fait en collaboration avec Mme P. Chédeville :

Note explicative pour faciliter la reproduction des cartes paletbnologiques.
La nature géologique des silex et la patine du silex.
Nature géologique des monuments mégalithiques.
Villa gallo-romaine d'Orgeville, canton de Pacy-sur-Eure.

M. L. Coutil donne communication des notes ci-après dont il propose l'impression dans le Bulletin de cette année :

Cachette de l'âge du bronze de Saint-Cyr-du-Vaudreuil.
Epée de l'âge du bronze de Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure).
La grande pierre de Maupertus (Manche), menhir.
Notice nécrologique sur M. l'abbé Lecoq.

Le même membre annonce, en outre, la rédaction, pour le même Bulletin, d'une *Notice nécrologique sur M. Damiens* et donne lecture de la note suivante :

Les Monuments mégalithiques de la Normandie et le Touring-Club

« L'an dernier, j'entretenais la Société des démarches que j'avais faites auprès du Conseil d'administration de la Société du Touring-Club de France, et la promesse d'offrir pour tous les monuments classés de la Normandie, des plaques indicatrices; c'est chose faite aujourd'hui, toutes sont placées.

« Un seul Maire qui avait promis, comme tous ses collègues, de faire prendre en gare la plus voisine les plaques et poteaux, fit des objections pour s'en livrer, mais ses objections ont fait place ensuite à une vive satisfaction.

« Six monuments cependant ne sont pas encore pourvus de leurs plaques, parce que les plans topographiques sont arrivés un peu tard pour être placés cet été.

« Le Comité du Touring-Club a dépensé cette année pour nos monuments de Normandie au moins 600 francs de plaques; je crois avoir été l'interprète de tous les préhistoriens de Normandie en témoignant à plusieurs reprises au Conseil d'administration du Touring, l'expression de nos sentiments profondément reconnaissants.

« L. Coutil ».

M. G. Morel donnera aussi pour le Bulletin, les travaux suivants :

1° *Note sur quelques pointes de flèches trouvées aux environs de Rouen.*

2° *Note sur quelques outils à formes très particulières.*

3° *Notice nécrologique sur M. Chassant* (avec portrait).

M. le Trésorier expose le résultat de sa gestion financière pendant l'année qui vient de s'écouler et présente un projet de budget pour l'année 1908.

Le compte rendu financier présenté par le Trésorier, ainsi que son projet de budget, sont approuvés et des remerciements lui sont adressés pour le zèle et la régularité qu'il a apportés dans l'exercice de ses fonctions.

M. Fréchon propose qu'une Commission soit constituée pour examiner un projet d'excursion à Bruxelles, dans le but d'étudier les collections rassemblées par M. Rutot.

M. G. Poulain donne lecture de la note suivante :

« Messieurs,

« Comme complément à la carte palethnologique que notre distingué collègue, M. P. Chédeville, a eu la bonne idée de dresser, j'ai l'honneur de vous soumettre une proposition qui pourra rendre de grands services à l'étude de notre Normandie préhistorique et anthropologique.

« Ce serait de relever, à la Mairie de chaque Commune, sur le cadastre, les noms de *lieux-dits* qui pourraient avoir une signification quelconque au point de vue de nos études.

« Vous savez que de nombreux noms de trièges, datant, sinon de l'époque préhistorique, du moins de l'époque gauloise, rappellent souvent un évènement de ces âges anciens ou l'emplacement de quelque monument mégalithique détruit ou celui d'habitations antiques.

« Ainsi, dans le canton de Vernon, nous avons, à Mercey, dont l'étymologie est Mercure, le triège du « Champ-de-la-Pierre ». Près de Vernon, au hameau du Soucy, un triège portait le nom de « Pierre-Percée ». Ces noms évoquent fort probablement le souvenir de quelques mégalithes disparus. Une rue du faubourg de Bizy, à Vernon, est désignée sous le nom de « Marzelles » (mardelles, fonds de cabanes). Dans un talus de cette voie, on peut voir un fond de hutte dans lequel j'ai recueilli un tesson de poterie faite au tour, qui m'a paru être gaulois.

« Que chacun de nos Collègues, dans sa sphère, fasse une enquête minutieuse, recueillant aussi les légendes, les traditions du culte des rivières, des sources, des saints, qui sont la survivance de croyances anciennes.

« On pourrait ainsi publier dans notre Bulletin la nomenclature de ces divers noms, en y ajoutant quelques notes touchant la présence en ces lieux soit d'ateliers de silex, soit les explorations ayant amené la découverte de vestiges anciens.

« Ce sera, Messieurs, une œuvre de longue haleine qui, certes, demandera plusieurs années, mais qui sera de la plus grande utilité pour les recherches futures.

« Je laisse à la Société le soin de choisir le mode de publication qu'il lui plaira.

« Rappelons cette phrase de Baudelaire, qui a dit quelque part : « La légende, le mythe, la fable, sont comme la concentration de la vie nationale ; ce sont des réservoirs profonds où « dorment le sang et les larmes du peuple ».

M. le Président engage ses Collègues à prendre en considération les vues qui viennent d'être émises par M. Poulain.

M. A. Desloges présente un lot d'objets qui ont été trouvés dans des fouilles exécutées à Ambenay et donne quelques détails sur ces objets se rattachant à l'époque gallo-romaine. Ce sont une clef en fer, des bracelets en fer, un vase lacrymatoire, etc. Il a en outre recueilli une meule en grès et des tuiles à rebord.

M. L. de Vesly expose le résultat des fouilles qu'il a exécutées sur le plateau de Boos et fait passer sous les yeux de l'Assemblée quelques-unes des pièces intéressantes qu'il a eu ainsi l'occasion de recueillir.

M. Alb. Cahen présente des silex taillés qu'il a recueillis à Yport.

M. le Secrétaire donne lecture de la lettre suivante, adressée au Président de la Société par un de nos collègues, M. Delcroix, ancien entrepreneur de travaux publics. Bien que cette lettre ne soit pas destinée à être publiée dans notre Bulletin, il a paru bon de la comprendre dans le compte rendu de notre réunion, parce qu'elle est de nature à ouvrir des horizons aux travailleurs de la Société et à nous amener des travaux intéressants.

« Coquainvilliers, le 29 Juin 1907.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous informer que mon désir est de ne plus faire partie de la Société normande d'Etudes préhistoriques.

« Je ne fais plus de travaux et suis maintenant cultivateur. A ce titre, je ne puis espérer les belles trouvailles que je pouvais faire auparavant.

« Je continuerai cependant, mais seul, ainsi que je le faisais avant mon entrée dans la Société normande, de m'occuper d'augmenter ma collection, tant en pierres taillées, qu'en fossiles susceptibles d'être gardés.

« Je vous aurais bien signalé quelques belles trouvailles que j'ai faites depuis trois ans, une hache taillée à grands éclats en silex couleur acajou et une belle hache polie en diorite, trouvées au Vieux-Bourg, une belle lame en silex noir, deux vrilles bien taillées, un biseau à bec, d'autres pierres signalées dans les ouvrages de M. Thieullen ; mais les Bulletins mentionnent également pareilles découvertes ; il aurait été oiseux de les y faire inscrire. Ils attestent que dans nombre d'endroits pareilles trouvailles se

produisent. Ce que les Bulletins ne disent pas, et leur mutisme est prudent, c'est l'âge véritable de ces objets. Sont-ils les représentants d'une époque reculée à un nombre prodigieux de siècles, comme nous le dit M. Thieullen, ou leur fabrication représente-t-elle un âge plus rapproché de nous. Nous avons trouvé des haches taillées à grands éclats, à dix mètres de profondeur, à Amiens, et nous avons rencontré les mêmes à fleur du sol près de Compiègne et près de Deauville ; toutes représentent un même âge. J'aurais voulu voir notre Bulletin traiter sérieusement ces choses qui sont, pour la plupart, de fantaisistes hypothèses. Si, pour d'autres, le premier homme créé est un mythe, d'où sont venues les races qui peuplent la terre; quand et à quel âge remontent les travaux faits par elles, notamment sur les pierres taillées ? Le saura-t-on jamais et aussi la véritable utilité de ces pierres.

« Veuillez accepter, etc.

« V. Delcroix. »

M. le Secrétaire ajoute que l'auteur pourrait se documenter dans les ouvrages spéciaux où il trouverait la solution ou tout au moins l'éclaircissement de plusieurs des questions qu'il pose.

M. Barbier présente quelques observations au sujet de l'attribution du Bulletin aux Membres de la Société. Il pense que l'on pourrait sans inconvénient apporter à la façon d'opérer actuelle une modification qui serait de nature à donner satisfaction aux nouveaux Membres de la Société.

Actuellement, les Membres nouvellement élus n'ont droit qu'au Bulletin de l'année au cours de laquelle ils entrent dans la Société ; mais ce Bulletin ne paraissant que dans le cours de l'année suivante, il s'ensuit qu'ils doivent attendre souvent fort longtemps et parfois pendant plus d'une année, s'ils sont élus au commencement de l'année et si le Bulletin, comme cela se présente, ne paraît qu'à la fin de l'année suivante. Il arrive alors ce fait, paraissant anormal, que chacun des Membres de la Société aura droit, après sa mort, au Bulletin de l'année où se sera produit cet événement. Ne serait-il pas plus rationnel d'attribuer à chacun des Membres le Bulletin de l'année précédente, paraissant dans le cours de l'année de l'admission au sein de la Société ?

Un certain nombre des Membres de la Société partagent l'avis de M. Barbier, présentent à ce sujet de nouvelles observations

et demandent même que la Société émette un vote en faveur de l'adoption de cette proposition.

M. le Trésorier demande, pour la régularité de sa comptabilité, qu'aucune modification ne soit, pour le moment, apportée au mode d'attribution en vigueur, mais, sur les instances de plusieurs des Sociétaires, il ne s'oppose pas à ce que la question soit mise à l'étude; il ajoute qu'il ne croit pas qu'il soit opportun d'adopter la solution dans le sens indiqué.

Il est alors décidé que la question sera soumise à l'examen du Bureau, du Conseil d'administration et de la Commission de publicité, dans la réunion qui sera tenue au commencement de l'année 1908.

M. le Président, sur l'invitation d'un des Sociétaires, propose que la Société adresse au Touring-Club de France des remerciements pour le service rendu à la science de la préhistoire par l'apposition sur les voies publiques de plaques indicatrices permettant de trouver aisément les monuments mégalithiques.

Il reste enfin un dernier article de l'ordre du jour à examiner. C'est la fixation et le choix des lieux d'excursion pour l'année 1908.

M. Fréchon propose une excursion en Belgique.

M. Chédeville pense qu'une excursion dans la région de Saint-Clair-sur-Epte, vers Ecos, pour la visite des monuments, autrefois signalés par M. de Pulligny, présenterait un certain intérêt.

Une excursion à Conches et à Beaumont-le-Roger est proposée par M. G. Morel, et enfin une course dans la Hague et aux environs de Cherbourg est préconisée par M. A. Le Marchand.

La Société décide que ces diverses propositions seront soumises à l'Administration de la Société dans la réunion du commencement de 1908, laquelle se prononcera sur les localités et sur les dates à arrêter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,

R. FORTIN.

COMPTES RENDUS DES EXCURSIONS

EXCURSION

DU 5 MAI 1907

A LONGUEVILLE, LES GRANDES-VENTES ET SAINTE-FOY

Par le Comte Olivier COSTA DE BEAUREGARD

Il ne fallait pas moins d'une longue journée de printemps, favorisée constamment d'un temps à souhait, et de tout le courage de fervents confrères, pour réaliser sans défaillance le programme de cette excursion un peu imprudemment surchargé par son organisateur.

Quand à 9 heures 20 le train stoppe en gare de Longueville, Mmes Loisel et Romain, Mlle Fortin, MM. Desloges, Romain, Dubus, Deglatigny, Fortin, Cahen, Coutil, Loisel, Quesné, M. A. Laville, préparateur de paléontologie à l'Ecole nationale supérieure des Mines, et savant géologue, MM. Fouju et Rochet, membres de la Société d'Excursions scientifiques, qui en descendent, retrouvent sur le quai MM. Roussel, Bachelay, Brasseur, O. Costa de Beauregard; c'est avec grand plaisir que, par l'intermédiaire de ce dernier, les excursionnistes font la connaissance de M. Pierre Le Verdier, le très érudit historien, qui tient fort aimablement à faire en ce jour à la Société les honneurs du canton qu'il représente au Conseil général, et celle de M. Edmond Harel, dont chacun sait déjà, par le programme de la réunion, qu'il est en préhistorique un zélé confrère (1).

C'est en effet à son châlet-musée, situé à l'extrémité nord du bourg, que nous nous rendons tout d'abord.

Dans ce logis pittoresquement décoré au dehors par la main même de M. Harel, nous attend une véritable surprise : les trop

(1) M. P. Le Verdier et M. E. Harel sont devenus depuis nos confrères par le vote du 5 mai 1907.

rares loisirs que laissent au sympathique horloger de Longueville les exigences de sa profession et les fonctions qu'y ajoute chaque jour le dévouement le plus désintéressé, il les a su employer depuis bien des années à rassembler une intéressante collection d'antiquités absolument locales et de fossiles du département.

Tandis que ces derniers reçoivent des spécialistes un regard bienveillant, tous, nous remarquons les intéressantes séries de silex soigneusement présentés dans des vitrines construites par le maître du logis lui-même et qui n'ont pas refusé leur abri à quelques objets de l'époque du bronze (belle hache à ailerons notamment, forme très rare en Normandie, trouvée à Longueville même), des époques romaine, franque (cimetière franc du Bois-Robert) et médiévale.

Ce sont les pièces paléolithiques et néolithiques qui attirent naturellement le plus notre attention et donnent lieu à d'intéressants échanges d'observations. Notons quelques belles amandes acheuléennes, accompagnées de pointes et de racloirs à facies moustérien et toute la série bien complète de l'outillage néolithique parmi laquelle M. Harel nous fait plus spécialement observer l'analogie de quelques formes avec certains outils des ivoiriers et des graveurs [1].

Le Bulletin de notre Société pourrait utilement reproduire avec les commentaires de l'inventeur une partie de ces pièces dont l'ensemble, sauf quelques objets de comparaison, est exclusivement local.

C'est le vœu que nous formons tous en nous associant aux félicitations si méritées adressées par notre Président au créateur de ce petit musée cantonal, lorsque vient l'heure de le quitter à regret, car il n'est malheureusement pas au pouvoir de M. Harel, qui excelle à stimuler l'horloge paresseuse, d'arrêter comme Josué la marche du soleil !

Il est en effet déjà 11 heures, et malgré leur curiosité scientifique, nos confrères, tous partis de bonne heure, protesteraient assurément si le menu de l'*Hôtel de la Gare* ne comportait autre chose que des silex, même ayant encore leur eau de carrière ! Aucun plat aussi résistant n'y figure heureusement, on s'accorde

(1) Très particulièrement explorées pour la formation de cette collection, outre Longueville, les localités suivantes : Saint-Crespin, Criquetot, Ecorchebeuf (commune d'Anneville-sur-Scie), La Chapelle du Bourguet, Le Bois-Hulin (commune de La Chaussée), Montigny (commune de Cent-Acres), Pelletot et Muchedent.

à le trouver honnête, et tandis qu'on lui fait promptement honneur, les conversations s'égaient ; quelques communications du Secrétaire, quelques mots du soussigné sur le glorieux passé du comté, puis duché de Longueville ; au dessert, une plaisante *Visite de Musée provincial*, monologuée comiquement par M. Rochet... et de nouveau l'heure impérieuse nous force à déménager.

Tandis que la longue théorie des voitures disparates gravit lentement, quoiqu'à vide, la côte au haut de laquelle nous les devons rejoindre, c'est par un véritable sentier de chèvres que l'autre file, celle des excursionnistes, atteint le point culminant des terrassements du vieux château féodal de Longueville ; de là le regard embrasse le périmètre sensiblement hexagonal de ses murailles effondrées, avec tours angulaires dont les deux de l'Est, presque contiguës, défendant jadis l'entrée principale, ont seules encore quelque élévation ; ce contour des murailles en silex lépreux où rougeoie de place en place un revêtement de briques, est souligné par d'énormes fossés dont une végétation envahissante n'arrive pas à cacher la profondeur.

Un castel moderne, aux tourelles prétentieuses, s'appuyant à quelques pans de muraille du côté nord, est venu malencontreusement jeter une note discordante sur cette ruine pittoresque qui mourait en beauté !

Avant cet anachronisme, pour le simple touriste même, auquel rien ne rappelait qu'Enguerrand de Marigny, le navarrais Charles le Mauvais, Duguesclin, La Hire, Dunois et les comtes, puis ducs de Longueville, ses descendants, furent — pour ne nommer que les plus illustres — seigneurs successifs de l'antique forteresse, ce lieu n'était pas sans charme, car le souvenir de la dernière duchesse, l'illustre Frondeuse, sœur du grand Condé, s'offrait ici spontanément à la mémoire des moins érudits et son image flottait sur ces ruines (1).

Mais pour attachants qu'ils soient, nous ne devons pas donner aujourd'hui trop de temps à ces souvenirs. D'ailleurs la vue de

---

(1) A tort d'ailleurs, pour l'historien renseigné qui tantôt réveille les souvenirs endormis, tantôt détruit, comme ici, les poétiques légendes : si au XVII[e] siècle le riche duché de Longueville était un des plus beaux fiefs de la maison de ce nom, le château était alors déjà dans un état voisin de l'abandon et ne recevait jamais la visite de ses maîtres. V. *Procès-verbal de prise de possession du duché de L. au nom de la Couronne, en 1694*, à la Bibliothèque municipale de Dieppe (Copie mss aux archives du château des Guerrots).

nos véhicules, maintenant tout proches, qui, comme les jours de notre vie se suivent sans se ressembler, nous rappelle vite au sentiment de la préhistoire ; les chars se remplissent et s'ébranlent pour gagner Torcy-le-Grand et les Grandes-Ventes.

Au bout de quelques instants, un coup d'œil est donné au passage au beau clocher roman de Sainte-Foy, classé comme monument historique ; puis nous saluons un peu plus loin, sans l'explorer, malgré sa proximité, faute de temps, la petite station néolithique de Saint-Honoré où le guide de l'excursion a recueilli dans ces dernières années de jolies pièces néolithiques et surtout un curieux bloc de grès dont la face supérieure montre une cuvette très régulièrement incurvée et polie, permettant de lui attribuer la destination soit d'un polissoir, soit d'une meule dormante. Les pièces polies sont cependant très rares dans cette petite station de plateau (1).

De ce point sis à la limite de partage des eaux des vallées de la Scie et de la Varenne, 1500 mètres encore d'une descente à travers un joli vallon boisé et nous voici au gai village de Torcy-le-Grand. Toujours en courant, nous remarquons derrière l'église du XVI[e] siècle au clocher de grès, dans une île verdoyante, quelques pans de murailles chargés de lierres séculaires émergeant des eaux limpides de la Varenne : c'est là tout ce qui demeure d'une vieille forteresse dont nous ne pouvons ici ni évoquer les illustres possesseurs ni redire le rôle important durant la Guerre de Cent ans ; furieux de l'obstacle qu'il leur avait vaillamment opposé, les Anglais rasèrent le château de Torcy quand il fut retombé en leurs mains.

La rivière franchie, c'est par une série de pentes très accentuées que nous gagnons, entre la forêt du Croc et celle d'Eawy qui s'étend jusqu'à Saint-Saëns, le haut plateau au centre duquel est assis l'important et pittoresque village des Grandes-Ventes.

Nous traversons la rue centrale pour arriver à la coquette demeure où nous accueillent le plus aimablement du monde notre collègue Roussel et M[me] Roussel, lesquels nous invitent, après les meilleurs souhaits de bienvenue, à passer dans la salle où nos regards sont attirés par les richesses d'une collection, elle

(1) Ce grès, un autre analogue apporté à Sainte-Foy de Saint-Germain-sur-Cailly (Seine-Inférieure), et de curieuses molettes à main de la briqueterie de Pelletot, feront l'objet d'une note spéciale destinée au Bulletin de la Société.

ıssi, tout à fait locale et très exactement étiquetée et agréablement ·ésentée.

Les récoltes des deux âges de la pierre faites par notre confrère ·puis dix ans dans un rayon restreint autour de sa résidence, nt importantes et de provenances si nettement établies, qu'elles nstituent un appoint très utile à l'inventaire d'ensemble qui urra bientôt être entrepris des stations des deux phases lithiques ns notre département; nous souhaitons vivement leur descrip-›n, avec figures des principales pièces, dans notre Bulletin. ıacun pour aujourd'hui étudie de son mieux les récoltes de ›tre aimable confrère, qui proviennent en majeure partie, pour néolithique, de La Valouine, du Mesnil-Follemprise et de cette ıtion de la Boissette que nous allons rencontrer et explorer sur ›tre chemin de retour.

On comprendra que nous n'entrions pas dans le détail d'une :scription qui devrait, pour avoir quelque utilité, dépasser s limites d'une aride nomenclature, puisqu'il nous est permis espérer mieux que cela.

Un souvenir doit être ici donné à la mémoire de notre défunt ›nfrère Maréchal qui, aux Grandes-Ventes où il résidait, avait :uni d'intéressantes pièces malheureusement très dispersées ujourd'hui ; c'est à lui que M. Roussel dut l'initiation aux :cherches préhistoriques, mais à son tour il a suscité un imita-:ur dans la personne de M. Martel, instituteur. En quittant à rand regret et, comme toujours, trop tôt à notre gré, l'hospi-ılière maison de M. et Mme Roussel, les excursionnistes tiennent marquer à M. Martel leur sympathie en donnant à ses pre-ıières récoltes un coup d'œil, trop sommaire malheureusement, ar le programme de la journée est loin d'être épuisé.

En quelques minutes, n'ayant qu'à descendre cette fois, nos éhicules nous amènent à la Boissette, station néolithique située u bord même de la route nationale parcourue, entre la ferme de e nom et le cours de la Varenne. Bien témérairement alléchant, : programme porte : *Recherches sur le terrain ; outils nombreux à écolter !* Le sol labouré il y a quelques semaines et lavé par une luie récente, est dans cet état propice aux récoltes que tous nos onfrères connaissent et nos recherches personnelles n'ont en ce ieu jamais été infructueuses, mais la Fortune, si capricieuse, ıous favorisera-t-elle aujourd'hui ?

A peine descendus et renseignés à peu près sur les limites de

la station, chercheurs... et chercheuses — l'une d'elles est d'un zèle admirable — se dispersent et se penchent avec sollicitude vers les sillons humides aux silex luisants; tandis que nos cochers regardent stupéfaits les chercheurs (que pouvons-nous être pour eux ?) le guide de la réunion voit avec joie les poches s'emplir et les sacs se gonfler assez rapidement et quand l'heure vient encore du rassemblement aux voitures, nos confrères veulent bien se montrer satisfaits; pas de pièce merveilleuse assurément, mais tout le monde a pu trouver quelques échantillons *bons à prendre.*

Cette station est un bon exemple, d'une richesse d'ailleurs supérieure à la moyenne, des stations de plein air de la zone où nous évoluons dans cette excursion. S'il n'est pas un hectare du canton de Longueville et des cantons limitrophes où la recherche attentive ne fasse découvrir quelques éclats utilisés ou quelque outil isolé, l'on y observe, assez inégalement réparties, tant sur les plateaux qu'aux rives des cours d'eau, des stations certainement habitées à cette époque d'une manière plus ou moins suivie où *nuclei,* percuteurs, grattoirs, tranchets, lames retouchées de toutes formes et de toutes dimensions sont assez abondants. Les pièces polies y sont généralement fort rares et tel est le cas à la Boissette qui m'a donné seulement deux fragments de haches en silex et deux de petites haches en fibrolithe (?) de Bretagne (?) à notre confrère Roussel. D'ailleurs les pièces finement retouchées et à contours réguliers ou symétriques sont toujours aussi le très petit nombre.

Remontés en voitures, nous voici promptement arrivés à travers le village de Torcy-le-Grand, au pied de la pente boisée à mi-côte de laquelle, *au pied d'un vieux chêne,* se cache dans la frondaison renaissante des taillis et *auprès d'une source,* le très primitif oratoire consacré à saint Ribert. On y accède de Torcy par un sentier dont la pente très rapide, charitablement signalée à la descente de voiture aux dames et aux confrères qui seraient obligés de se ménager, n'effraie cependant personne dans la vaillante phalange et c'est à tous les excursionnistes ayant repris haleine et groupés autour de la modeste statue de l'antique abbé du VII[e] siècle, que M. Costa de Beauregard explique pourquoi il a ajouté cette visite fatigante à une journée déjà bien remplie.

C'est que nous avons ici un exemple intéressant de superpositions de cultes.

L'oratoire, avec statue de saint Ribert du XVe siècle, entouré : bouquets et de cierges, voilà les manifestations du culte ressé depuis le VIIe siècle au saint abbé qui évangélisa à cette ›oque la vallée de la Varenne (1).

Ce moine, patron de Torcy-le-Grand et de Quièvrecourt, ès Neuchâtel, baptisa, suivant la tradition, de l'eau de notre urce les néophytes de la région, ces Neustriens dont les tombes sont révélées au Bois-Robert et à Martigny près de nous. Il nvient d'observer qu'à notre époque cette source se réduit à un intement d'eau sans écoulement sensible.

Les vertus miraculeuses attribuées à cette eau, suivant une oyance très fortement enracinée dans l'esprit des pauvres gens alentour, les baguettes ligneuses tordues en cercles et les rubans :s, comme nous le voyons, tant au chêne qu'à l'oratoire tout oche, voilà qui nous semble au contraire se rattacher, pour ırtie au moins, aux vieux fonds des superstitions préromaines, ılte des arbres et des sources (2).

A quelques mètres de la source, nos confrères peuvent apercevoir de nombreux débris de tuiles à rebords, témoins d'un lifice sans doute très modeste existant en ce lieu aux premiers ècles de notre ère et dont des fouilles qui seront entreprises ıssitôt le taillis exploité, permettront, je l'espère, de retrouver place exacte.

On est donc porté à croire qu'antérieurement au passage de ibert, la source, alors peut-être plus abondante, était l'objet un culte où se mêlaient toutes les superstitions du paganisme ıulois. Les lectures de nos confrères leur ont à tous fait connaître s efforts de l'Eglise dans ses conciles pour déraciner aux siècles ıérovingiens les traditions très vivaces encore du culte des ierres, des arbres et des sources ; ces faits et des textes précis ont :é maintes fois rapportés à propos des dolmens christianisés.

Un fait local de dendrolâtrie moins connu et bien typique, a ·ouvé place dans la vie de saint Valery, abbé comme Ribert et

---

(1) Tout ce que l'on sait de précis sur saint Ribert, a été donné sous le contrôle de critique la plus moderne, par deux savants hagiographes. Voir chanoine Tougard : *es saints du diocèse de Rouen*, 5e éd., Paris, Dumont, 1897, p. 10, et abbé Legris : *Saint ›ëns et saint Ribert, abbés au diocèse de Rouen, VIIe siècle*. Extrait des *Analecta Bollan-iana*, t. x, Bruxelles, 1891, p. 440-452.

(2) Voir le chapitre afférent à ces cultes dans le livre bien connu d'Alex. Bertrand : *La eligion des Gaulois. Le culte des eaux*, p. 190-212 et Annexe D, p. 400-406.

son contemporain beaucoup plus connu, l'apôtre du pays de Caux : Valery « abattit à Eu *un arbre que l'on vénérait comme une idole* [1] ».

Mais la mentalité d'un peuple sans instruction évolue très lentement : dans le désir de ne pas troubler la foi des simples, un culte toléré ou reconnu par l'Eglise dut bien souvent se superposer aux legs superstitieux des âges précédents; c'est un exemple de ce fait que nous avons, pensons-nous, ici sous les yeux.

Plusieurs communes peu éloignées offrent également des sources, heureusement plus abondantes et plus pures que la nôtre, objets de pélerinages où des traces de paganisme transparaissent sous les pratiques chrétiennes.

Mme Loisel, présente à l'excursion, n'a pas oublié ce qu'elle a vu dans son enfance à la claire fontaine de Saint-Hellier, dans la commune de ce nom ; aujourd'hui comme alors on y baigne des malades. Même *baignerie* à Charlemesnil, commune d'Anneville-sur-Scie, où une abondante source attire encore sous le patronage de saint Ribert de nombreux malades à ses eaux limpides [2].

Il ne serait pas sans intérêt de dresser avec méthode la liste de ces sources vénérées, nombreuses dans notre département, avec l'indication bien contrôlée de ce que le culte moderne contient de secret alliage païen.

De la fontaine si avare d'eau qui a donné lieu en revanche à des commentaires trop copieux peut-être, un dernier quart d'heure de marche nous amène à travers bois au château de Sainte-Foy, caché dans une ceinture de vieux arbres.

Là le comte et la comtesse de Valanglart, ainsi que la comtesse Costa, leur fille, sont heureux de souhaiter la plus aimable bienvenue à leurs visiteurs et de leur offrir, après une journée réellement fatigante, le réconfort bien mérité de quelques rafraîchissements et d'une légère collation.

En quelques paroles très aimablement inspirées, le président de la Société, M. A. Desloges, leur exprime les remerciements des excursionnistes. L'auteur de ces lignes dit à son tour combien

---

(1) Chanoine Tougard, ouvr. cité p. 12, d'après les Bollandistes.

(2) J. Reiset, de l'Académie des Sciences, qui habitait Anneville, assurait avoir vu honorer, à Charlemesnil, une statue dans laquelle on ne pouvait méconnaître une divinité gallo-romaine.

Je ne sais si des rites païens peuvent encore s'observer à la fontaine du Câtelier de Saint-Saëns, où l'on se rend pour demander la cessation de la sécheresse.

i est agréable de recevoir la visite de ses excellents confrères, s le jour commençant à baisser, il ne veut pas oublier le but ncipal de leur venue et les invite à passer dans la bibliothèque ils doivent voir ses collections.

Les séries nombreuses de pièces paléolithiques et néolithiques t été disposées sur des tables pour en rendre la vue plus facile.

Parmi les premières, il faut noter spécialement la série de èces acheuléennes et moustériennes de la *briqueterie de Mainne-are* (commune de Sainte-Geneviève-en-Bray) : *coups de poing* du avail le plus parfait, s'échelonnant depuis $0^{m}20$ de grand axe squ'à des amandes minuscules de $0^{m}05$ de longueur, grattoirs, cloirs, rares pointes à main. De *Saint-Saëns,* deux coups de oing, l'un de près de $0^{m}25$ de longueur, l'autre remarquable par a minceur de la partie supérieure arrondie, épaisse seulement de uelques millimètres. De la *briqueterie de Pelletot*, jolie série 'amandes acheuléennes. De la *briqueterie de Grigneuseville*, coup e poing triangulaire à bords très tranchants et du travail le plus élicat.

Série de *pointes à main* de $0^{m}10$ à $0^{m}03$ de longueur, d'une rande perfection de travail.

Pièces paléolithiques remarquables du *Périgord* et des pro-inces voisines.

D'un fond de cabane du *Campigny*, à Blangy-sur-Bresle, série e silex et de débris céramiques généralement attribués au plus ncien néolithique.

Séries néolithiques des stations de surface, spécialement de aint-Honoré ; de la Boissette (la station visitée il y a quelques istants par l'excursion) ; de Saint-Hellier, près Bellencombre ; es assises supérieures de la briqueterie de Mainnemare ; de eautot, près Bacqueville ; chaque type d'outil étant représenté ar de nombreux exemplaires.

Belle suite de haches soigneusement ébauchées à éclats (prin-ipalement environs d'Eu), de haches partiellement et entièrement olies, de la Seine-Inférieure, de la Somme et de l'Eure, pour la lupart en silex, quelques-unes en roches d'importation. Très rande hache polie de Pacy-sur-Eure ; autre légèrement moindre e Bois-Dimont ; hache en silex gris de $0^{m}18$ de longueur, admi-ablement polie, ayant à peine $0^{m}01$ d'épaisseur, du type des aches de dolmens bretons, trouvée *auprès d'un squelette*, en 1900, Saint-Germain-Etables (carrière Bouteiller) ; cette hache si

remarquable a donc vraisemblablement fait partie d'un mobilier funéraire néolithique, le squelette et les autres objets qui pouvaient se trouver en plus, ont été détruits. (Ces trois dernières haches sont à faces latérales équarries).

Grande hache triangulaire plate en jadéïte pailletée, de Villy-le-Bas (Seine-Inférieure) ; autre même roche non pailletée, de Longpré-les-Corps-Saints (Somme). Hache de jadéïte de dimensions exceptionnelles, triangulaire, très peu épaisse, admirablement polie, trouvée à Provins (Seine-et-Marne) précédemment dans la collection de Damour, l'éminent minéralogiste (longueur 0m28).

Série nombreuse d'objets en bois (archet, manches de haches et de pioches); en corne de cerf (palmures travaillées, manches d'outils taillés et polis, marteaux et pioches diversement perforés, gaînes de haches polies); en silex (poignards, pointes de flèches, etc.) ; en roches alpines (haches, ciseaux, etc.) ; en os et dents de sangliers, provenant des palafittes néolithiques récemment explorées dans les lacs de Clairvaux et de Chalain (Jura).

Age du bronze. – Série nombreuse d'armes, outils, ornements personnels, provenant des dragages de la Seine, près Corbeil. Objets isolés de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de la Somme. Cachette de Condé (Calvados), et autres objets de ce département. Cachette de Pantin, près Paris. Objets du bassin du Rhône, assez nombreux.

Epoque hallstattienne ou fin de l'époque du bronze. — Casque en bronze intégralement conservé, attribuable au VIIIe siècle a. C., à crête triangulaire et appendices latéraux en ailes, provenant de la trouvaille de Sainte-Anne-d'Entremont (Calvados), ayant appartenu à M. E. d'Acy.

Epoque gauloise. — Epées et lances, applique temporale de casque avec coraux, bracelets de la région rémoise. Bracelets et fibules de la Savoie et du Dauphiné. Curieux ornement de chevelure sinusoïdal, en argent, provenant d'une tombe gauloise de Jarrier (Savoie). Important fragment de casque gaulois trouvé à Cailly (Seine-Inférieure). Série de monnaies gauloises.

Epoque romaine. — Petit buste de Diane couronnement de trépied (Gannat, Allier). Buste de Silène. Masque de Satyre et tête féminine dont la chevelure se termine en col de cygne,

bronzes remarquables trouvés à Saint-Jean-de-la-Porte (Savoie), publiés dans le *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1906.

Statuette de Jupiter lançant la foudre, trouvée à Grangemenant (Seine-et-Marne), ayant conservé partiellement sa dorure antique.

Fragment de trépied en bronze (le Rhône, à Lyon, la Guillotière) orné d'un mufle de panthère, lampes, miroirs, série de monnaies, etc.

Époque mérovingienne. — Bijoux d'or et d'argent (Somme et cimetières francs de Seine-et-Oise). Séries d'armes, boucles, plaques, fibules du ve au ixe siècles, provenant principalement des cimetières francs de Bois-Robert et de Criel (Seine-Inférieure). Remarquable plaque-boucle avec sa contre-plaque en bronze étamé, avec ornementation zoomorphique très compliquée et tête barbare incisées, trouvée dans le département de la Somme. Balance minuscule (de monétaire ou d'orfèvre ?) en bronze, trouvée avec une coupe de verre hémisphérique, une épée à entrée de fourreau en cuivre niellé dans un sarcophage du cimetière franc de Criel (fouilles Cottel).

Séries de fibules classées chronologiquement du viiie siècle a. C. (origine, fibule à arc simple) jusqu'à l'aurore du Moyen Age.

Céramique. — Vase néolithique de Mainnemare; vases des palafittes, du bronze (lac du Bourget), de l'époque gauloise (Marne) et âges suivants jusqu'au Moyen Age. Remarquer deux vases contremarqués sous la base et un troisième à panse carénée ornée de chevaux et personnages, provenant du cimetière franc de Cormeilles (Seine-et-Oise).

Quand l'heure inexorable vient mettre un terme aux amicales causeries qui s'engagent entre nos confrères autour des vitrines, ceux-ci veulent bien encore donner un coup d'œil aux portraits anciens des Longueville, depuis Dunois jusqu'aux deux fils de la célèbre Frondeuse, derniers de leur lignée, rassemblés dans sa bibliothèque par M. Costa de Beauregard ; ils y voisinent avec un certain nombre d'ouvrages devenus rares, concernant la Normandie, ou avec d'autres aujourd'hui recherchés pour l'ornementation de leurs reliures.

Tandis que s'avancent les voitures qui déposeront dans quelques instants les excursionnistes à la gare de Longueville, il ne

restait plus au signataire de ces lignes qu'à s'excuser d'avoir peut-être chargé à l'excès le programme de cette journée du 5 mai dont il conservera pour sa part le meilleur souvenir, et à assurer ses collègues qu'il sera toujours heureux de les revoir isolément à Sainte-Foy et de les aider, avec MM. Roussel et Harel, à explorer les gisements tant paléolithiques que néolithiques dont notre canton et ses abords sont, comme ils l'ont pu constater, assez richement dotés.

P.-S. — Sur les survivances du culte des arbres et des fontaines, on lira avec la plus grande utilité : *L'Idolâtrie en Gaule au VIe et au VIIe siècle*, extr. *Rev. des Questions historiques*, avril 1899, p. 440-454, par M. l'abbé Vacandard. Voir du même savant auteur : *Vie de Saint Ouen*, p. 131 et suivantes.

COMPTE RENDU

DE LA RÉUNION

DE LA SOCIÉTÉ NORMANDE D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES

A EVREUX, LE 4 AOUT 1907

Par Gaston MOREL

Dans une précédente réunion de notre Société, on avait dé de tenir une séance, au mois d'août, à Evreux, afin d'en fiter pour présenter de respectueux hommages au doyen de membres, M. Chassant, conservateur du Musée de cette ville, occasion de son entrée dans sa centième année.

Cette démarche qui, dans l'esprit de celui qui en fit la propo-n, ne devait avoir qu'un caractère tout officieux, prit une e tournure lorsque notre Président en eut fait part à notre llent collègue, M. Oursel, maire d'Evreux. Celui-ci manifesta ien légitime désir que la Municipalité ébroïcienne se joignit à s. La Société des Amis des Arts d'Evreux, la Société libre de re et la Société d'Etudes diverses de Louviers ne voulurent t rester en arrière : elle s'empressèrent de participer à cette pathique manifestation.

Aussi, le dimanche 4 août, de très nombreux amis de Chassant se trouvèrent-ils assemblés dans la Salle des fêtes 'Hôtel de Ville où, avec une grande amabilité, M. Oursel les vait avant qu'ils ne se rendissent près du vénérable savant, entouré de sa famille, les attendait au Musée.

Citer les noms de toutes les personnes ainsi réunies, serait ner la liste presque complète des notabilités administratives, raires ou artistiques du département de l'Eure.

Je me contenterai de citer — commettant certainement bien oublis que me pardonneront, j'en suis certain, ceux dont les s se seront effacés en ma mémoire — les membres présents artenant à notre Compagnie.

En dehors de M. Desloges, notre président, et de M. Oursel, jouèrent des rôles très actifs en la circonstance, c'étaient :

M. Angérard, de Louviers; Mme et M. P. Chédeville, de Gisors; MM. F. Damiens, A. Lambert, C. Lecœur, Loiziel, L. Régnier et Yon, d'Evreux ; M. Harel, de Longueville; MM. R. Loisel, G. Morel et V. Quesné, de Rouen ; M. Plaisance, de Saint-André ; M. G. Poulain, de Saint-Pierre-d'Autils, et M. Roussel, des Grandes-Ventes.

MM. Boniface, Deglatigny, Fortin, Le Marchand, de Rouen, empêchés, s'étaient fait excuser.

C'est au milieu d'une foule assez nombreuse que, vers 11 heures 1/2, descendant le monumental perron de la Mairie, nous traversons la jolie place, qu'illustre le modèle des beffrois, pour nous rendre au Musée près duquel, à l'apparition du cortège, la musique municipale joue un de ses meilleurs morceaux.

En ayant franchi le seuil, nous nous trouvons en présence de M. Chassant auquel successivement nous présentons nos vœux les plus respectueux et nos meilleurs souhaits.

Puis M. Desloges prononce l'allocution suivante :

« Monsieur Chassant,

« Appelé par mes collègues des diverses Sociétés savantes, « dont le siège est établi dans le département de l'Eure, à l'honneur d'interpréter auprès de vous l'esprit et la pensée qui ont « inspiré cette manifestation, je n'aurais osé assumer cette délicate « mission (tant d'autres que moi étaient mieux qualifiés) si des relations constantes, déjà longues de vingt-cinq années, ne m'avaient « appris qu'en toutes circonstances je pourrais compter sur votre « grande indulgence. Jeudi dernier, 1er août, vous êtes entré « dans votre centième année. En mémoire de ce quatre-vingt-« dix-neuvième anniversaire, que d'autres anniversaires suivront « longtemps, nous le souhaitons vivement, vos nombreux amis « se sont souvenu que toujours pour eux vous fûtes un guide « bienveillant, un inspirateur généreux, et, par une manifestation en votre honneur, il ont voulu buriner cette date dans « leurs annales.

« Accourus de tous les points du département, de Paris, de « la Normandie, vous nous voyez, en ce moment, groupés et « confondus, comme une autre famille autour de l'ancêtre, vous « apporter, en fils reconnaissants, avec le témoignage de nos « profonds respects en votre personne, l'expression bien sincère « de notre admiration.

: Désireux de perpétuer le souvenir de cette sympathique anifestation, que nous serons heureux de renouveler l'an ochain, vos amis, vos collègues, vos admirateurs ont fait ıpper une médaille commémorative.

: Permettez-moi donc, Monsieur, au nom de la Société ›rmande d'Etudes préhistoriques, initiatrice de la présente lennité, au nom de la Société libre d'Agriculture, Sciences, ·ts et Belles-Lettres de l'Eure, au nom de la Société des nis des Arts, au nom de la Société d'Etudes diverses de rrondissement de Louviers, qui toutes se sont spontanément sociées à notre pensée et sont représentées ici par de nom-eux sociétaires, au nom, enfin, de tous vos amis réunis ici, rmettez-moi, dis-je, de vous offrir cette médaille.

Recevez-la, cher maître ; qu'elle soit pour vous le symbole nos plus affectueuses sympathies, qu'elle rappelle sans cesse votre pensée l'hommage respectueux que, du fond du cœur, ›us apportons tous au doyen vénéré, dont la longue et belle rrière a tant fait pour l'histoire des monuments de notre au département. ».

C'est le maire d'Evreux, M. Oursel, qui prend ensuite la .e. En remettant à M. Chassant une plaquette de vermeil ›olisant l'archéologie, il dit : « Ce n'est pas seulement au ›m de l'Administration municipale actuelle que je vous mets ce témoignage d'estime et de vénération, mais en sou-nir aussi des municipalités antérieures dont vous avez ujours été, comme de la nôtre, le fidèle et savant collabo-:eur. »

In quelques mots émus, le vénérable Conservateur du Musée :rcie ceux qui viennent de lui témoigner des sentiments qui profondément touché. Il adresse aussi l'expression de ses affectueux sentiments à tous ses vieux ou jeunes amis qui bien voulu prendre part à cette manifestation qu'il lui ›le, en raison de son grand âge, avoir presque le droit de fier de filiale.

M. Chassant étant monté dans un landau avec sa petite-fille, Oursel, maire d'Evreux et M. Bartoli, secrétaire général de la :cture de l'Eure, pendant que la musique municipale joue national, les notabilités de la ville et les membres des ·ses Sociétés se dirigent vers l'hôtel Peschet où a lieu le

banquet par souscription offert en l'honneur du doyen de la ville.

Là, en dehors des membres de la famille de M. Chassant et de quelques personnalités officielles dont les places étaient réservées à la table d'honneur, les quelque soixante autres convives s'asseyent, en groupes amicaux, autour des deux tables qui lui font suite.

Est-il besoin d'ajouter que tous font grand cas du repas fort bien servi et que celui dont on glorifie en ce jour la longue et belle carrière ne cède nullement sa place à un autre ?

Après que le champagne a rempli les verres, l'instant des toasts d'usage en pareille circonstance, est arrivé.

M. le Maire d'Evreux, prenant le premier la parole, prononce un véritable discours que je me reprocherais vraiment de ne pas donner in-extenso, puisqu'il émane d'un de nos excellents collègues et doit, conséquemment, intéresser tous les membres de la Société normande d'Etudes préhistoriques

M. Oursel s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Bien qu'appartenant à des Sociétés diverses, bien que suivant des voies différentes, un même sentiment nous réunit « aujourd'hui autour de cette modeste table : le désir de fêter « un homme qui a su se faire aimer et estimer de vous tous, « Messieurs, qui avez eu quelques rapports avec lui, d'honorer « un savant modeste, si modeste qu'il a su se faire oublier et « dépasser les limites ordinaires de la vie humaine.

« Né à Paris, en 1808, Alphonse Chassant quitta la capitale « à la veille de la Révolution de Juillet et vint se fixer à Evreux « pour se créer une situation. Il se mit immédiatement à l'œuvre.

« Historien, archéologue, paléographe, il sut, avec cet esprit « d'ordre et de méthode que vous lui connaissez, utiliser tous « les matériaux mis à sa disposition et se créer par un travail « acharné et une volonté tenace une place dans le monde savant.

« Il commença en 1835 ses publications en faisant imprimer « son *Essai sur la paléographie française* ou introduction à la « lecture des écritures usitées dans les chartes et autres titres « du XI[e] au XVII[e] siècles.

« Je n'ai pas l'intention, Messieurs, de vous énumérer toutes « les autres publications de M. Chassant, car, si nombreux sont

« ses écrits publiés, plus nombreux peut-être sont ses manuscrits « inédits, ses notes sans cesse augmentées. Travailleur infa- « tigable, toujours il compulse, toujours il écrit. Et les années « ont passé, momifiant l'enveloppe, mais laissant intacte cette « belle intelligence toujours en éveil.

« Qu'il me suffise de vous dire que s'il touche un peu à tous « les sujets, l'archéologie et l'histoire — principalement l'histoire « de la Normandie — retiennent surtout son attention.

« Entre temps, pour se délasser de ses travaux sérieux, « patient déchiffreur de rébus littéraires et d'anagrammes com- « pliqués, il livrait au monde savant émerveillé les noms de « deux auteurs de romans du XIVe siècle, Jacques Sacquepée de « Picardie et Henry de Ferrière, originaires du département de « l'Eure, noms qui s'étaient jusqu'alors dérobés à la sagacité des « chercheurs.

« En 1838, M. Chassant fut nommé bibliothécaire de la ville. « Il remplit, pendant vingt-trois ans, ces fonctions avec le zèle « et la conscience qu'il mettait dans tous ses travaux.

« Mais, esprit généreux, ouvert aux idées de liberté et « d'émancipation humaine, ses idées libérales le rendirent suspect « à l'empire naissant et il fut suspendu de ses fonctions en 1851. « Il accepta, avec la sereine philosophie qui le caractérise, le « coup qui le frappait et n'en continua pas moins son labeur « quotidien.

« En 1874, la ville décide la création d'un Musée. Elle appelle « aux fonctions de conservateur, M. Chassant, en lui adjoignant « le titre d'archiviste de la ville. Il est toujours en fonctions.

« En 1880, lors de l'inauguration de ce Musée, il reçut des « mains du Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, M. Turquet, « la croix de la Légion d'honneur et, en 1889, la Société des « Archéologues français, réunis en congrès à Evreux, lui décerna « pour ses publications sur la Normandie et ses recherches paléo- « graphiques une médaille de vermeil.

« Il devait également recevoir une pension de 1200 francs « comme victime du 2 Décembre. Mais, comme il le dit lui- « même en riant, le premier chiffre a dû certainement s'égarer « dans les couloirs du Ministère, car jamais il ne toucha plus de « 200 francs.

« Tel est l'homme, Messieurs, que nous honorons aujour- « d'hui. Savant aussi aimable que désintéressé, toujours prêt à

« mettre à la disposition de ceux qui font appel à son obligeance « sa merveilleuse érudition. Il n'est pas seulement une gloire « locale, son nom est connu de toutes les Sociétés savantes. Sa « renommée a même franchi nos frontières et des Sociétés étran- « gères font appel à sa compétence.

« Si un léger écho de cette petite manifestation se fait jour « au dehors, nul doute que cette nouvelle ne vienne frapper de « stupéfaction nombre de savants étonnés que M. Chassant soit « encore vivant et bien vivant et qu'un intellectuel abuse de telle « sorte de la permission de vivre.

« Amis, si nous célébrons modestement, en petit comité, le « 99e anniversaire de M. Chassant, j'espère que nous fêterons « avec plus d'éclat, le siècle révolu. Ne s'est-il pas promis de « vivre jusqu'à 110 ans ? Il ne pourra donc plus se soustraire à « cette nouvelle et plus éclatante manifestation de sympathie. « C'est la grâce que je lui souhaite en notre nom à tous, « Messieurs, et je lève mon verre aux 100 ans de M. Chassant. »

M. Hérissay, président de la Société des Amis des Arts de l'Eure, rappelle ensuite, en une courte improvisation, les longs services que M. Chassant, président d'honneur de la Compagnie qu'il représente, avait rendus à cette artistique collectivité. Il souhaite de le voir continuer longtemps encore. « L'excellent « conservateur du Musée de la ville, dit-il en terminant, est trop « connu de tous et trop apprécié pour qu'il soit besoin de tracer « longuement ses mérites. »

M. Bartoli, secrétaire général de la Préfecture de l'Eure, déclare, au nom de l'Administration départementale et en son nom personnel, s'associer, de tout cœur, aux orateurs qui l'ont précédé. Il joint ses témoignages de haute sympathie et ses souhaits de santé à ceux qui viennent d'être adressés au vénérable M. Chassant.

Enfin, M. Desloges, prenant en dernier la parole, croit devoir rassurer tout d'abord l'assistance de la crainte qu'elle peut avoir d'entendre un long discours. « J'ai dit au Musée ce que j'avais à « dire, mais je ne voudrais pas que cette fête se terminât sans « que j'aie chaleureusement remercié la Municipalité ébroïcienne « du large concours qu'elle a bien voulu apporter à cette belle « manifestation. »

Se levant alors, M. Chassant adresse ses bien sincères remer-

ciements à tous ceux qui viennent de le complimenter avec tant de largesse, et à ceux aussi qui ont si vivement applaudi le discours vraiment trop bienveillant de M. le Maire d'Evreux. « Ai-je besoin d'ajouter que je réunis dans mes sentiments de « gratitude les autres personnes qui viennent de s'occuper si « aimablement de ma trop modeste personnalité. »

Puis, pendant plus de vingt minutes, debout, sans marques de fatigue et sans nulle hésitation, le bon vieillard raconte divers faits de son existence semblant prouver qu'en maintes circonstances la mort dédaigna le sacrifice de sa vie. Puisse-t-il en être ainsi longtemps encore !

Se rasseyant, il allume la petite pipe de bois que chaque fin de repas ramène à ses lèvres. « C'est, dit-il dans l'intimité, le baromètre de ma santé ».

Pendant que le noir moka refroidit quelque peu dans les tasses, les spirales bleuâtres montent des cigarettes au plafond. Les idées s'échangent entre amis ou voisins de table qu'une commune sympathie pour une longue existence, honnêtement et noblement remplie, réunit en ce jour.

Pendant ce temps, l'orphéon que dirige M. Fouasse, fait entendre deux des vieilles chansons de Béranger qui ont dû rappeler à celui que nous fêtons cette époque — si lointaine mais cependant si présente en la mémoire des vieillards — que nous nous plaisons tous à qualifier, quelle qu'elle ait été d'ailleurs, le beau temps de la jeunesse.

Vers trois heures on se sépare, espérant, selon la promesse de M. Oursel, qu'on ferait mieux encore l'an prochain.

Etant allés au Musée où M. Chassant avait été reconduit, lui serrer la main, hélas, pour la dernière fois, les membres de la Société normande présents à Evreux, durent se séparer, sans accomplir le reste du programme projeté : les uns profitant de la circonstance pour passer quelques instants avec les amis qu'ils ont en la cité ébroïcienne, les autres pour prendre des trains les ramenant plus promptement vers leurs lieux d'origine.

LE
MENHIR DE LA GRANDE-PIERRE
A MAUPERTUS (MANCHE)

Par L. COUTIL

Le *Réveil du département de la Manche* ayant annoncé dans son numéro du 30 octobre dernier que le menhir de Maupertus était menacé d'une destruction prochaine, par suite du passage de la nouvelle ligne de chemin de fer de Cherbourg à Barfleur, et comme ce menhir est classé comme monument historique, nous avons fait de pressantes démarches auprès de MM. le Directeur de l'exploitation, du Président du Conseil d'administration, de M. Doniol, administrateur et inspecteur général des Ponts et Chaussées, puis de M. le Sous-Préfet de Cherbourg.

Des réponses très rassurantes nous sont parvenues ces jours-ci, le menhir ne sera pas touché par le tracé.

Si donc, depuis un siècle, nous avons à déplorer dans ce département la disparition de 10 menhirs : la *Pierre butée de Tollevast*, en 1784 ; du *menhir de Breuville*, vers 1840 ; de la *Longue-Pierre* de Carneville, vers 1850 ; de celui du Mesnil-Auval ; de la *Pierre Tournante* et des *Pierres grises* de Montaigu-la-Brisette ; de celui de Montgothier ? des *Pierres levées* de Nacqueville, de la *Pierre de la Percaillerie*, près des Pieux et de Flamanville ; il est encore plus regrettable d'ajouter des allées couvertes et des dolmens à cette liste : la *Pierre lée* d'Appeville, la *Pierre de la Guérinière* au Grand-Celland ? l'allée couverte des Forges et la *Table des Fees* à Rocheville ; les *Pierres couplées* de Tourlaville, la *Pierre du Blanc-Rocher* de Varenguebec ?

Ces destructions nous avaient ému ; c'est pourquoi nous avons fait classer dernièrement, en 1905 et 1906, les allées couvertes de Vauville, de Rocheville et des Moitiers-d'Allonne.

LE

DOLMEN DE " L'HOTEL-DIEU "

COMMUNE DES VENTES, PRÈS EVREUX

Par Georges POULAIN

Ce dolmen est situé entre la ferme du même nom et la route de Breteuil-sur-Iton à Evreux, ancienne voie romaine de Condé-sur-Iton à Dreux, dont on retrouve les traces non loin de là, au hameau de la *Trigale*.

C'est une belle table qui était supportée par sept pierres fichées dans le sol; elle ne repose plus que sur trois, les autres étant écartées ou couchées. La table du dolmen est fortement inclinée de l'est à l'ouest, par suite du dérangement des supports, dérangement intentionnel, je crois, car il existe une cavité sous le monument, qui fait penser que l'on y a pratiqué des fouilles. C'est sans doute le méfait d'un chercheur de trésors quelconque, car il n'existe aucune relation — du moins à ma connaissance — d'exploration archéologique sous le dolmen de l'Hôtel-Dieu.



La longueur de la table est de 3 mètres et sa plus grande largeur de 2m80. La hauteur du monument, à son point le plus élevé, c'est-à-dire le côté Est, est de 1m50.

Chose étrange, M. Léon Coutil, correspondant du Comité des monuments historiques, dans son *Inventaire des menhirs et dolmens de France*, Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques, tome IV, année 1896, page 65, mentionne ce mégalithe comme étant disparu. Je cite textuellement : « A peu « de distance de ce dolmen (la pierre Courcoulée, le second « dolmen de la commune), *s'en trouvait* un autre nommé " la « pierre de l'Hôtel-Dieu " ; la table ne posait que sur deux

« supports et se trouvait inclinée par suite de l'enlèvement de « deux autres supports ».

Le dolmen existe bel et bien et il possède sept supports dont *trois* soutiennent la table de pierre !

Je suis certain de ce que j'avance, car j'ai pris, il y a peu de mois, le croquis du dolmen figuré ici et je connais d'autant mieux le pays, que mes aïeux y ont habité pendant fort longtemps.

M. Papon a fait don au musée d'Evreux d'un tableau à l'huile, représentant cette *pierre de l'Hôtel-Dieu* et non la *pierre Courcoulée*, comme le dit M. Coutil (p. 66) dans son article sur le dolmen des Ventes.

M. de Pulligny, dans son *Préhistorique en Haute Normandie*, cite le dolmen de l'*Hôtel-Dieu*.

Ce monument, tel qu'il est encore, est fort intéressant, et il serait désirable, dans l'intérêt de l'étude des premiers temps de notre histoire, qu'il fût classé parmi les monuments historiques.

Saint-Pierre-d'Autils, Décembre 1907.

SUR QUELQUES SILEX

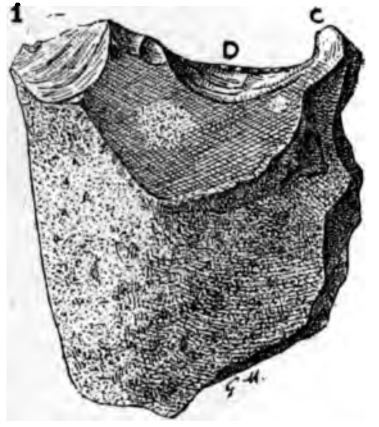
A FORMES NON CLASSIQUES

CISEAUX, RABOTS, GOUGE, PERÇOIR

Par G. MOREL

Bien que je m'expose encore à passer pour un « observateur minutieux de quantité d'objets ne méritant peut-être pas tous ces frais » malgré moi je reviens, non pas à mes moutons, mais à ces cailloux que ne taillèrent pas les néolithiques selon les faciès chers à ceux qui aiment les choses tout à fait régulières.

C'est sur un genre d'outils qui me semble d'autant plus intéressant que j'en trouve de plus nombreux échantillons que va, de nouveau, s'exercer ma désolante prolixité.



Les ciseaux, dont j'ai déjà si longuement parlé dans mon travail sur la *Préhension des silex néolithiques*, vont me fournir encore des variations sur un thème qui me paraît — quoi qu'en puissent penser de très savants confrères — loin d'être épuisé.

Je me rappelle avoir formulé, non comme règle générale, ce qui serait de la dernière imprudence, mais comme résultat d'assez nombreuses observations : que les ciseaux (courts ou longs, peu importe), ayant leur lame tranchante sur une des extrémités du bord supérieur, avaient dû servir de l'une ou l'autre main selon que cette arête coupante était à gauche ou à droite. Dans la plupart des cas, la main prenante est inverse du côté acéré.

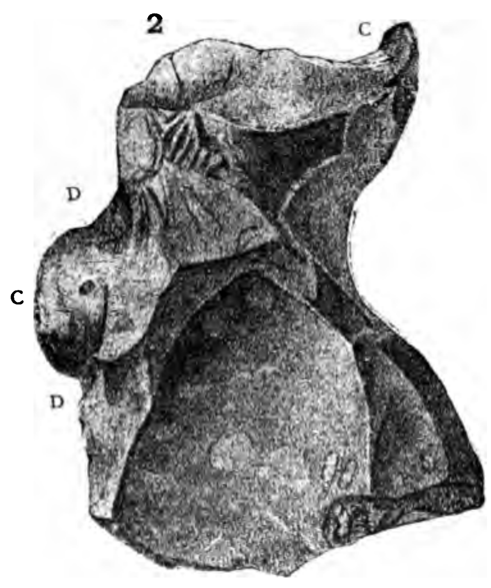
Ainsi, dans le silex n° 1 dont je vais m'occuper, le ciseau étant à droite, c'est la main gauche de l'ouvrier qui devait tenir l'outil taillant la matière à dégrossir.

Il suffit, d'ailleurs, de le saisir de cette main pour s'ass qu'elle ne rencontre, en se fermant, aucun contact gênant, les doigts ne viennent glisser, en se pliant, sur nulle arête pante. Sa lame, qu'une large échancrure dégage, saillit bie dehors des doigts. Très coupante encore, il semble qu'elle taillée d'hier. Un habile gaucher en tirerait certainemen excellent parti.

En est-il de même avec celle portant le n° 2 ?

Elle aussi contient à droite de son bord supérieur, une coupante qui rappellerait celle du précédent silex, si son épai n'était beaucoup plus grande.

Du reste, si l'outil n° 1 semble avoir été fabriqué en vu délicats travaux, celui-ci paraît, au contraire, ouvré pour de rudes besognes. Comme dans l'autre, une échancrure iso lame, un grand oblique en av permet à celui s'en sert de m surveiller l'inc qu'elle peut duire, mais lorsc veut saisir l'in ment de la gauche on s'ape aisément combi serait malaisé tirer un bon pai



La puissante gnée, si large échancrée en bord droit pai encoche naturelle recouverte encore de cortex, semble plutô gêne qu'un secours. Il n'est pas jusqu'à cette dépression occi la plus grande partie du bas de la face antérieure qui ne pa absolument sans objet.

Mais si le changeant de main on l'empoigne obliquemen s'aperçoit que l'index se repliant dans l'encoche du bord pendant que la face interne de la phalange unguéale du pou

porte en dessous, on peut très énergiquement manœuvrer cet outil dont la lame coupante agit alors de haut en bas, contrairement à ce qui se produirait si la main gauche était motrice.

Mais ce qui différencie tout particulièrement cet instrument du premier, c'est qu'une seconde lame de ciseau, beaucoup plus forte que celle dont on vient de s'occuper saillit sur le bord gauche avec une extraordinaire régularité.

Il suffit de regarder cette nouvelle lame tranchante avec quelque attention, aussi bien en arrière qu'en avant, pour avoir la conviction que le hasard n'entra pour rien dans son façonnage. Dégagée, de chaque côté du bord qu'elle dépasse, par deux échancrures produites par des tailles assez puissantes, son arête coupante devait être garnie de fines retouches dont quelques-unes subsistent, alors que les autres ont disparu par suite du travail qu'elle dut fournir.

Dans le maniement de ce nouvel outil se révèle l'utilité de la grande dépression dont j'ai déjà parlé. Comme l'autre petit ciseau, celui-ci ne peut donner un résultat vraiment pratique qu'en agissant de haut en bas.

C'est une sorte de courte plane mue à la fois par les deux mains, la main gauche saisissant la partie représentée en haut sur le dessin, le petit ciseau venant en cette situation, se placer tout naturellement entre l'index et le médius, alors que le pouce de la main droite prend un solide appui dans la grande cavité du dessus, que le bas du silex vient se poser dans la paume contre le métacarpien de l'index dont les phalanges traversent la partie supérieure du bord droit, l'extrémité de ce doigt allant reposer dans le fond de l'échancrure naturelle et buter, au besoin, contre le bord supérieur de cette large encoche. La lame tranchante est alors entre les deux mains en très bonne position pour agir énergiquement.

Bien que la préhension dont je viens de parler m'ait paru, après de nombreux essais, certainement la plus pratique, l'outil en question, pris de la main droite seule peut donner d'appréciables résultats. Dans ce cas, l'éminence thénar ou gras du pouce est placée dans la concavité de sa face antérieure, l'index et l'annulaire replient leurs phalanges, le premier, sur le bord de la grande échancrure, le second sur la fin du bord droit.

Cette seconde préhension répondrait le mieux au pourquoi de la grandeur considérable de l'incurvation de la face antérieure.

Si l'on me demandait quel travail cette lame pouvait exécute
il me semble que je n'aurais que l'embarras du choix, mais pou
n'en citer qu'un seul je dirais : elle put servir à creuser, calibrer
régulariser dans le bois ou une autre matière, une cannelur
dont sa forme si régulière déterminait peut-être le profil définiti

J'eus la chance de trouver les deux silex que je viens d
décrire, le même jour, dans un même champ, à Bihorel, prè
Rouen, à la fin d'août 1903, alors que bien peu de terres labourée
sollicitaient mes recherches. Car, j'accordais une attention plutô
distraite à quelques sillons semblant plutôt avoir égratigné qu
creusé le sol. La sécheresse de la saison avait rendu poussérieu
les quelques rares cailloux ayant surgi de l'humus. On ne pouvai
que très difficilement distinguer, en la station verticale, ceux d
ces silex ayant été taillés de ceux simplement brisés par des choc
accidentels. J'avais tout lieu de penser que ma récolte ne serai
pas abondante. Je me demandai même s'il était vraiment utile d
jeter les yeux sur la terre fendillée. Maigre, fut en effet m
moisson, mais la découverte de ces deux pierres me récompens
largement de n'avoir pas obéi à l'impulsion me poussant à ne
rien chercher.

Je m'en voudrais de ne pas dire, en terminant, pour la satis-
faction de ceux qui accordent une grande importance à ces sorte
de choses, que ces deux pierres ont de superbes conchoïdes ave
traces d'esquilles, ainsi que des surfaces de frappe bien carac-
térisées.

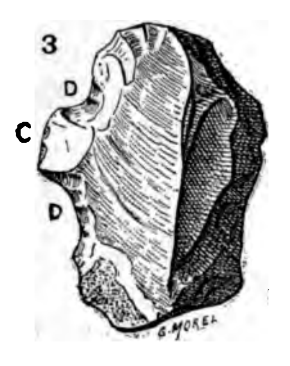
Le ciseau n° 3, car je ne puis vraiment donner un autre nom
à cette forme d'outil, est un joli petit silex, d'un beau jaune
d'ambre, entièrement taillé par facettes sur sa face antérieure alors
que l'autre côté est une simple surface d'éclatement très lisse
ayant tout naturellement son petit conchoïde.

C'est à peu près vers le milieu d'un de ses longs côtés qu'existe la lame caractéristique. Très nettement découpée entre deux échancrures de dégagement elle n'est pas arrondie comme celle du silex n° 2, mais rectiligne de direction. Le bord coupant de la lame contient une suite de petites écaillures pouvant tout aussi bien être accidentelles qu'intentionnelles.

Lorsqu'il s'agit de déterminer comment on se servait de ce

ciseau, on est assez embarrassé pour fixer de quelle main il fallait le tenir afin qu'il put fonctionner en fournissant un travail acceptable, car les marques de préhension qu'il peut contenir ne sautent pas précisément aux yeux.

Cependant, en l'examinant avec quelque soin, on s'aperçoit que le haut du bord droit, ayant une direction oblique de gauche à droite, est comme mâchuré dans son épaisseur ainsi qu'en arrière de la continuation de ce même bord. Dans sa plus longue direction d'obliquité inverse à la précédente, on peut constater que le silex est également taillé, mais vraiment avec bien peu de soin. Je suis même obligé d'ajouter qu'il n'est pas inutile d'être doué d'une excellente bonne volonté pour voir en cette taille si rudimentaire le résultat d'une volonté nettement exprimée.

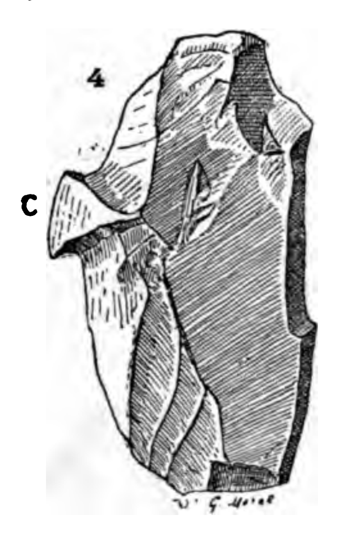


Mais lorsqu'on accepte ces marques comme voulues, et qu'on prend le silex de la main droite entre le pouce, en avant, et l'extrémité du médius, en arrière, on s'aperçoit que les retouches paraissant si maladroitement faites qu'on peut douter de leur facture intentionnelle, empêchent le majeur de glisser et de se couper peut-être sur l'arête quelque peu tranchante, alors que la face interne de la phalangette de l'index se fixe, avec la même solidité, sur le bord mâchuré dont il a été question. La lame alors fonctionne réellement bien. En un court espace de temps et en agissant avec quelque délicatesse pour ne point abîmer ce petit outil, j'ai pu presque polir un bout de bois plat dont la surface était primitivement assez rugueuse.

Cette pierre provient du Valême, près Evreux.

Le n° 4 est un outil du même genre, et probablement de même usage, qu'a bien voulu me prêter notre collègue, M. Mulot, qui l'a recueilli sur la commune de Saint-Aubin-Celloville (Seine-Inférieure). Il est, comme on peut s'en rendre compte, plus grand que le précédent. Il contient, dépassant son périmètre, une arête saillante, très coupante, habilement bien que très rudimentairement taillée. Tout le côté gauche, le bord supérieur et le haut du bord droit sont également tranchants. Le complé-

ment de ce dernier bord, assez épais, forme un dos qu'on dev
quand on voulait tirer parti de l'instrument, appuyer en trav
contre la phalange de l'index de main droite alors que le reste de doigt plié prenait contact en arrièr. Le pouce s'opposait, en avan dans une sorte de cupule dont fond est garni de rugosités no coupantes contre lesquelles il adhé-rait solidement.



Il pouvait produire, avec plu de force, un travail semblable celui auquel me paraît avoir ét destiné le silex n° 3.

Les lames coupantes des bord étaient probablement autant de cou-teaux bien en main, quand la pierr évoluait sans qu'on la retournât.

Avec le n° 5, nous avons affaire à un outil qui, bien qu présentant une certaine analogie de position de lame avec le pré-cédent, devait, cependant, différer de lui, et comme préhension et comme résultat de travail.

Dans celui-ci, le ciseau est plus saillant encore, et son trè large biseau, qu'on obtint adroitement par l'enlèvement d'un seul éclat, est extrêmement tranchant. Il est si mince qu'en le mettant dans une boite avec les autres outils dont je devais m'occuper en même temps, un léger choc en fit sauter la parcelle manquant du côté droit : ce qui prouve qu'on ne saurait prendre trop de précautions pour conserver intacts les échantillons qu'on a quelque raison de considérer comme intéressants.

Deux échancrures dégagent largement la lame de ce ciseau qu'elles mettent ainsi plus fortement en saillie. L'une, à gauche, est retouchée sur toute son épaisseur ; l'autre, à droite, est simplement naturelle puisque le cortex la recouvre encore.

A la suite de cette dernière encoche, il en existe une autre, beaucoup plus grande, façonnée de main humaine parce que son bord, en arrière, est entièrement retaillé.

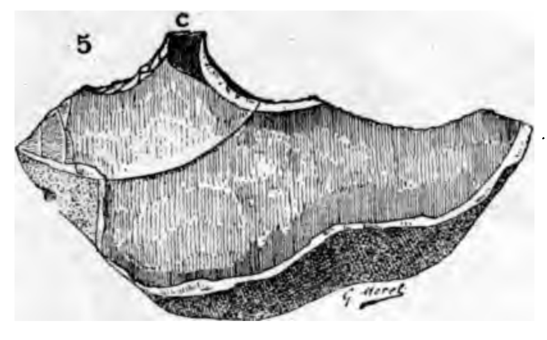
Les facettes superficielles de la face antérieure de ce silex

furent produites par l'enlèvement de trois éclats contigus : un petit, triangulaire, à gauche ; un moyen, ayant creusé une assez vaste cavité sous le ciseau ; enfin, un long, en bas et à droite.

Tout le bord inférieur, formant un arc plus ou moins régulier, est recouvert de la croûte du nodule primitif dont cet outil fut tiré.

La face postérieure est une simple surface d'éclatement. Elle est conchoïdale sous la lame du ciseau.

C'est, comme pour le précédent outil, la main droite qui devait être motrice de ce ciseau. Il rentre ainsi dans la catégorie de ceux que je décrivis, puisqu'il devait tailler de bas en haut, dans un mouvement d'abduction.



L'index et le médius se repliaient en arrière, en passant dans la large encoche du bord supérieur, pendant que le pouce épousait toute la courbure encortiquée du bord opposé : la face interne de sa phalange unguéale venant serrer fortement l'extrémité gauche de l'arc inférieur.

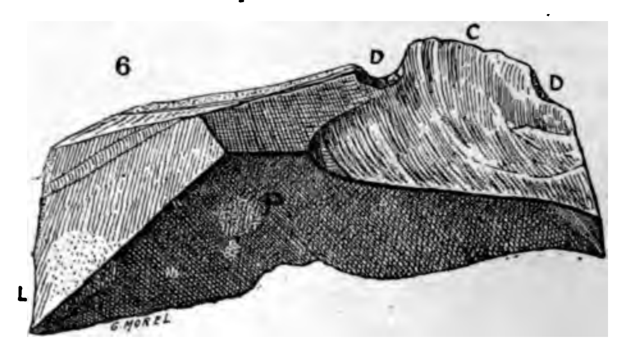
Si les deux précédents ciseaux semblent surtout favorables à l'action de gratter, de polir, en réduisant presque en poussières les parcelles qu'ils peuvent enlever, celui-ci devait plutôt avoir pour destination d'amenuiser certaines matières ligneuses en enlevant d'assez forts copeaux.

Ce silex qui me semble très curieux, vient de la station de Bihorel, près Rouen.

Le dernier outil du genre ciseau dont je donne l'image sous le n° 6, possède une lame coupante, large et mince, bien dégagée de chaque côté, mais dont le bord est légèrement détérioré soit par le travail, soit par les chocs qu'il a reçus. Ce large tranchant de ciseau est situé à droite du bord qu'on peut considérer comme supérieur.

Il ne peut être commodément utilisé qu'au moyen de la main gauche : l'index au-dessus du côté gauche du bord supérieur qui, ayant une certaine épaisseur, forme une sorte de dos ; le bord gauche dans le fond de la main, le pouce venant très favorablement buter contre toute la partie inférieure formant un large talus descendant vers le bas.

Comme un pli de ruban, la portion supérieure du petit côté gauche est arrondie alors que le bas du même côté est très acéré.



Lorsqu'on tient le silex dans la préhension que je viens d'indiquer, c'est seulement la partie rubanée qui touche la main pendant que celle coupante s'éloigne de la paume.

Si la portion aiguë de ce bord servit comme un autre ciseau, ce qui a, pour moi, beaucoup de probabilité, c'était, dans ce cas, la main droite qui tenait le silex.

C'est parmi les déblais retirés de la villa gallo-romaine que M. de Vesly a découverte à Boos que j'ai trouvé cette pierre. Il serait assez curieux qu'elle servit à l'époque où cette habitation fut peut-être occupée par un des conquérants de la Gaule. Cela serait une indication qu'en ce temps où l'âge du fer avait déjà succédé à celui du bronze, les silex taillés trouvaient encore leur utilisation.

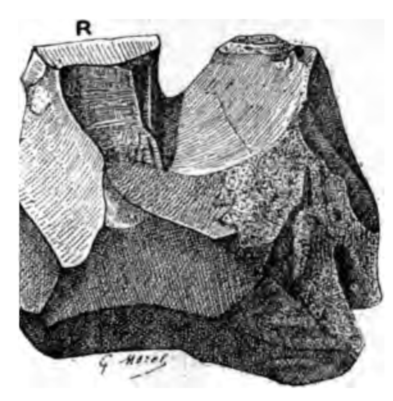
Les deux outils 7 et 8, que j'ai placés l'un près de l'autre, afin qu'on puisse juger de leurs grandeurs relatives et de la parenté existant entre leurs fortes lames tranchantes, sont des instruments beaucoup plus robustes que les précédents.

On pourrait plutôt les classer dans la catégorie des rabots que dans celle des ciseaux proprement dits.

Si je disais que le n° 7 fut taillé pour la main gauche alors

le n° 8 appartenait à la main droite, on me croirait sans ne, car, à part des dimensions et des proportions sensiblement érentes, ils ont leurs lames, dont la puissance est augmentée un biseau de peu d'obliquité, placées en des positions inverses. ne, celle du n° 7 est à la droite du bord supérieur alors que e du n° 8 est à l'extrémité opposée.

Si l'on essaie de se servir du premier on voit qu'il se prend bien de la main droite : le bord droit contre la face interne phalanges des trois premiers doigts qui se replient en arrière, ouce venant s'opposer, selon la force et la précision que l'on t donner à l'action de l'outil, soit sur une grande surface





ygonale située au-dessous de la lame, soit dans la cavité for- e par l'enlèvement d'un grand éclat qui dégagea la droite du au, soit même, enfin, sous le bord inférieur formant un large sant. Dans ce dernier cas, la phalange unguéale de l'index ble accrocher, dans son opposition à l'action du pouce le t bord supérieur faisant suite à l'échancrure de dégagement a lame.

Avec un tel outil, je ne doute pas qu'un néolithique habile, mains fortement musclées, ne soit arrivé à produire une ogne que ne sauraient accomplir nos doigts d'autant plus faibles ls ont gagné en toucher une délicatesse plus grande.

Si muni d'une pierre semblable nous pouvons, après quelque cice, aplanir une planchette de petite dimension, nous serions bablement très étonnés s'il nous était donné de voir avec quelle dité et quelle précision, armé du même caillou, un homme nt vécu à l'âge de la pierre polie arriverait au même but.

Quant au silex n° 8 on pourrait peut-être arriver à produire un

travail semblable à celui qui nous semble appartenir au prem
dont je viens de parler, en le tenant de la main gauche, le méd
plié soutenant la partie de la face postérieure située sous le b
gauche, l'extrémité de l'index s'appuyant dans une sorte de cup
rugueuse existant derrière et sous l'extrémité du bord supérie
le pouce s'opposant sur la portion médiane et à gauche de
lame qui paraît avoir été comme mâchurée à cet effet.

Bien que la préhension que je viens de décrire paraisse la p
rationnelle, puisqu'elle est à peu près inverse à celle de la pi
symétrique précédente, je n'obtins pas, à beaucoup près, en ten
ainsi le silex dans mes expériences pratiques, un résultat com
rable à celui que m'avait donné l'autre rabot. Dois-je en ren
responsable la gauchère maladresse d'un invétéré droitier ?

Cependant, la mauvaise réussite de mes infructueux es
m'incitèrent à chercher s'il n'existait pas un autre moyen
prendre en main l'instrument incommode. Ayant voulu, s
beaucoup de succès, le faire couper en dehors, c'est-à-dire
bas en haut, de la main gauche, je le passai dans la main dro
afin qu'il agît, au contraire, de haut en bas. Le résultat
j'obtins fut infiniment meilleur. Je ne doute pas qu'il m'au
donné plus de satisfaction encore si je n'avais pas voulu ména
la lame de l'outil qui, patinée, légèrement arrondie en son ar
vive par l'effet du temps, est loin de couper comme lorsqu'
sortit, complètement taillée, des mains de son fabricateur.

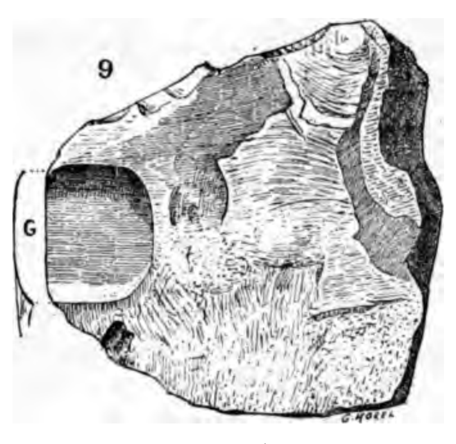
Dans la nouvelle préhension, déterminée par mon seco
essai, le silex est tourné la lame en bas, le bord inférieur deven
ainsi bord supérieur. Le médius est plié sous la pierre, et s
extrémité rencontre la cavité rugueuse dont j'ai parlé, l'ind
épouse l'angle inférieur, maintenant en haut, et le pouce s'oppo
non-seulement contre la surface rabotteuse dont il fut questio
mais son extrémité peut aussi se fixer dans la cupule naturell
encore recouverte de cortex, qu'on peut remarquer dans le mili
de la partie inférieure du dessin.

C'est sur des hauteurs dominant le cours de la rivière d'E
que j'ai trouvé ces deux pierres, à peu de jours de distance, l'u
à Reuilly, l'autre au-dessus de Cocherel.

La pierre n° 9 me semble, à raison ou à tort, une des plus curieuses de toutes celles qu'un heureux hasard ait mis sur mon chemin.

Ce n'est pourtant qu'un bien grossier silex formant une sorte de quadrilatère assez irrégulier, mais il contient deux particularités qui, pour moi, lui donnent un certain prix.

C'est, d'abord, contre la plus étroite limite de son périmètre, une concavité d'une régularité presque géométrique rappelant à peu près l'extrémité d'une de ces cannelures embellissant la ronde paroi d'une colonne. Il semble que l'enlèvement d'un seul grand éclat l'ait produite et si le hasard n'entre pour rien dans ce résultat, il y a vraiment lieu de s'étonner de l'habileté que possédait celui qui, presque d'un seul coup — puisque l'intérieur de cette concavité si régulière ne contient qu'une trace d'enlèvement subséquent d'un seul autre petit éclat — put tailler une lame coupante aussi parfaite.



On pourrait très bien snpposer un axe de symétrie partant du milieu de la cavité et se dirigeant vers le milieu du côté épais, encroûté, lui faisant face, de sorte qu'à peu de chose près l'outil est symétrique de haut en bas s'il ne l'est pas de gauche à droite. De cela on peut penser, sans qu'il soit utile de prendre l'outil en main, que si l'on met à droite la cannelure si régulière qui est à gauche sur la gravure, la face postérieure étant toujours en dessous, on obtient ainsi l'image d'un second instrument symétriquement inverse au premier. D'où l'on peut conclure qu'il pourrait servir indifféremment de l'une ou de l'autre main.

Du reste, il suffit pour être convaincu qu'il se tient également bien, de le saisir soit de la main droite, soit de la main gauche : le bord épais encortiqué contre les deux premières phalanges et le métacarpien de l'index, la phalangette se repliant sur la partie du bord situé en haut dans l'une ou l'autre position, les autres doigts pliés soutenant en arrière les silex que le pouce serre en avant.

La deuxième particularité sur laquelle je dois appeler l'attention est une simple curiosité naturelle. Ce silex contient sur sa face antérieure une sorte de tête d'enfant, dont j'ai parlé dans une note publiée dans le Bulletin de 1906, relativement à la petite pierre figure de la collection de notre ancien président, M. Desloges.

Je ne saurais passer sous silence la rectitude de l'arête coupante de la pierre dont il vient d'être question surtout lorsqu'on la regarde en arrière.

Cet outil rentre plutôt dans la catégorie des gouges que dans celle des ciseaux parce que son tranchant qui paraît si rectiligne de direction dans un sens, est légèrement et assez régulièrement courbé en son profil.

C'est sur le plateau de Blosseville-Bonsecours, près Rouen, que ce silex fut recueilli.

Pour terminer cette exposition de quelques silex présentant, il me semble du moins, un certain intérêt pour ceux que n'hypnotise pas trop la parfaite régularité, la symétrie des facies, j'ai choisi et je donne en fin de chapitre, l'image d'une petite pierre que le plus intransigeant des palethnologues classiques, reconnaîtrait *illico*, malgré sa bizarre silhouette, comme entièrement façonnée de main humaine.

Sa face antérieure — sauf un très petit triangle, en bas et à droite, encore couvert de gangue — est complètement taillée par facettes dont une, vers le milieu, forme une cupule à périmètre à peu près pentagonal.

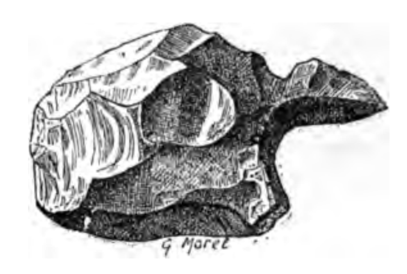
Son autre face est unie comme toutes celles provenant d'une fracture obtenue d'un seul coup. Légèrement conchoïdale sous la moitié qui s'oppose à l'appendice aigu qui la dépasse, elle contient quelques retouches paraissant si frustes qu'on se demande si vraiment elles furent intentionnellement obtenues.

Quand on retourne ce silex afin qu'il reprenne sa position première, son singulier aspect n'est pas sans surprendre quelque peu l'observateur. Ne se croirait-on pas, en le regardant, en face d'un petit animal dont la tête de reptile s'allonge en dehors d'une assez vaste carapace ? Ne pourrait-on penser ensuite qu'il aurait suffi qu'on indiquât les deux pattes visibles de ce côté pour que l'imitation d'une petite tortue en marche, vue de profil, fut presque parfaite ?

silex ne serait vraiment pas déplacé parmi les séries de
ramassées dans les plaines de l'Ohio, du Missouri, de
is, de la Californie, etc., dont M. Wilson donne des
es dans son Rapport du Muséum national des Etats-Unis,
7. Les petits fragments de roches diverses, dont il parle et
s images illustrent les pages de son rapport, furent taillés,
és, façonnés avec une extraordinaire habileté par les néo-
es de l'autre continent. Ils représentent, en des synthèses
sommaires, des petits animaux qu'il est assez facile de
aître. Ces sortes d'objets d'art n'ont pas été ouvrés en vue
lque pratique utilisation, mais dans le but de conserver
venirs tangibles de formes animées qu'observèrent certains
s plus favorisés que les autres au point de vue de l'instinct
tion et du sentiment esthétique.

n silex n'est certainement pas une de ces manifestations
ues. J'aurais trouvé d'autres spécimens revêtant les mêmes
ipations parmi les pierres que j'ai recueillies au Mont-
ignan, près Rouen, lesquelles se chiffrent par plusieurs
s.

st très probablement à un simple perçoir que nous avons
Il pouvait aussi bien servir dans la préhension dextre que
lle senestre. Dans l'une et l'autre de ces manières de la
a petite cupule, signalée sur la face antérieure, était une
ite surface de prise. Sur elle les faces internes des pha-
es des pouces ou des index venaient successivement se
orsque la pointe triangulaire avait mordu dans le trou
igissait de forer.



SUR

QUELQUES POINTES DE FLÈCHES

TROUVÉES DANS LES ENVIRONS DE ROUEN

Par Gaston MOREL

Si, depuis plus de vingt ans que je récolte des silex taillés aux temps néolithiques, j'ai trouvé un nombre considérable d'outils, rarement il me fut donné de rencontrer une pointe de flèche dans les champs labourés que j'ai pourtant minutieusement battus.

Aussi, me sera-t-il facile de représenter toutes celles de ces petites pierres que j'ai pu recueillir, et d'en donner, assez rapidement, de succinctes descriptions.



En voyant les représentations, fidèles autant que possible, que j'en ai données, on ne pourra guère dire à leur égard : la qualité compense la quantité. Cependant, si elles ne possèdent pas de ces facies si réguliers distinguant certaines trouvées en d'autres stations, elles ont, au moins, en leur ensemble, le mérite de présenter des types assez différents.

La première (fig. 1) semble plutôt une ébauche qu'une pointe véritablement achevée. Taillée par assez grands éclats qui l'ont, pour ainsi dire, épannelée, ses ailettes et son pédoncule sont simplement indiqués sans qu'aucunes retouches subséquentes n'soient venues nettement les délimiter.

Sa face postérieure est unie. Le seul incident de taille qu'elle contient : un petit conchoïde placé sur l'appendice pédonculaire, était destiné, très probablement, à disparaître lorsqu'on aurait poussé plus loin le travail d'appropriation.

En voyant ce silex ne devine-t-on pas facilement ce qui reste à faire pour le transformer en une pointe d'excellente facture ?

Ne puis-je ajouter que si cette petite pierre n'est qu'une pré-

paration, l'intérêt qu'elle présente ne peut diminuer puisque, dans ce cas, elle semble nous indiquer comment pratiqua certain fabricateur pour arriver au but qu'il s'était proposé d'atteindre ?

Cette pointe fut recueillie dans un des champs de la commune du Mont-Saint-Aignan, près Rouen.

La même station, m'a, de même, fourni les trois échantillons suivants.

Celle portant le n° 2, fragment de hache polie — ce que prouve cette traînée lisse limitant le bord gauche -- est l'idéal de la pointe de flèche obtenue sans beaucoup de travail. Elle possède une régularité et un équilibre de forme très suffisants pour qu'on put s'en servir comme d'une excellente armature de trait.

A part la bande polie, coïncidant avec le bord gauche, tout le reste de la face antérieure de ce petit silex est creusé par l'ablation de trois éclats : un grand qui occupait toute la partie supérieure et médiane, deux petits dont le plus inférieur, en se détachant, amincit la base et produisit ainsi une sorte de large mais très court pédoncule.

L'autre côté est le résultat d'un éclatement dont le conchoïde fut certainement diminué d'épaisseur par une taille subséquente.

Ce n'est certes pas l'œuvre d'un habile ouvrier que la pointe n° 3. Bien qu'à la fois travaillée sur ses deux côtés et contenant de multiples facettes, elle n'en a pas moins un aspect plus que grossier.



Sa pointe perforante épaisse, lourde, émoussée ; ses ailettes frustement indiquées ; sa soie maladroitement ébauchée, forment un ensemble qu'on ne mettrait pas, sous vitrine, en place d'honneur.

Si, sur la face antérieure, existe une portion recouverte encore de son cortex qui en augmente la convexité, le côté inverse est légèrement creusé en sa partie médiane. Les bords et tout le tiers inférieur, y compris l'appendice pédonculaire, sont plutôt retaillés avec négligence que

façonnés avec quelque soin. Son épaisseur véritablement grande atteint jusqu'à 8 millimètres.

N'aurions-nous pas plutôt affaire, en l'occurence, à un fruste outil négligemment dégrossi ?

Le spécimen n° 4, provenant, comme je l'ai dit, du même endroit, est infiniment plus curieux : sa forme étant très rare dans les stations normandes. C'est la classique *pointe à cran*.

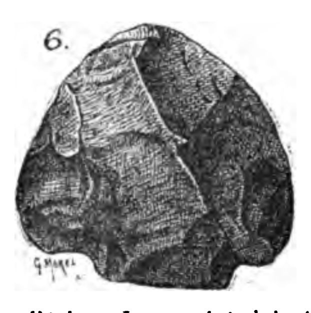
Contenant une sorte de petite table triangulaire en son milieu, ses bords sont entièrement retaillés par d'énergiques retouches largement obtenues. Sa longue soie est absolument intacte et son *cran* se termine par une très nette section nullement accidentelle. Seule, l'extrémité de sa pointe fut probablement détruite par l'usage.

L'autre face est la reproduction presque semblable de celle que je viens de décrire.

L'épaisseur maxima de cette pointe n'atteint pas 5 millimètres.

C'est dans des champs, peu distants les uns des autres, de la commune de Bihorel, près Rouen, que je trouvai, à des époques différentes, les trois spécimens qui suivent.

Celui figurant sous le n° 5 est la vulgaire pointe de flèche à deux barbelures et pédoncule intermédiaire. Aussi, ne décrirai-je pas les détails de sa facture qui est loin d'être belle. Le côté inférieur gauche a beaucoup souffert des injures du temps ou plutôt des rencontres qu'il eut avec les instruments aratoires.



La face opposée varie bien peu de celle représentée par le dessin.

Il n'en est pas de même pour celui-ci (n° 6) : un type certainement peu commun de ce genre de silex taillés.

Très large, en comparaison de sa hauteur, cette pointe fut fort habilement façonnée par enlèvement d'éclats. Les cavités laissées par ces ablations couvrent totalement

ses deux faces. Son pédoncule, à la fois large et court, lui donne quelque ressemblance avec certaines pointes américaines dont on peut voir des échantillons en divers musées d'ethnographie : tel celui du Trocadéro.

Sa plus grande épaisseur atteint 9 millimètres.

Le troisième exemplaire de cette série est une pointe à tranchant transversal dont l'arête coupante est assez endommagée.

Si la face représentée ci-contre (fig. 7) fut produite par l'enlèvement d'éclats plus ou moins réguliers, il n'en a pas été de même pour l'autre côté qui est complètement uni. C'est une simple surface de fracture ne portant pas trace de conchoïde.



Les deux bords gauche et droit sont entièrement et très habilement retouchés.

Bien qu'il y ait une assez grande probabilité qu'en ce spécimen nous ayons affaire à une pointe de flèche, il ne faudrait pourtant pas s'étonner que cette petite pierre fut un petit tranchet n'ayant servi, d'ailleurs, que muni d'une hampe ou plutôt d'un manche.

La dernière pointe, recueillie dans mes récoltes aux environs de Rouen, provient de Blosseville-Bonsecours (fig. 8).

Elle a peu de rapports avec celles que je viens de passer en revue.

Entièrement ouvrée par éclats contigus ayant donné à la face reproduite une convexité assez symétrique, à la fois de haut en bas et de gauche à droite, elle fait songer, cependant avec moins de régularité dans l'équilibre des contours, à une de ces pointes, en feuille de laurier, taillées pendant les derniers temps paléolithiques.

Son côté postérieur est un peu moins retaillé que celui représenté par la gravure. La moitié inférieure contient, en son milieu, une assez grande portion où la lame primitive n'a pas été retouchée. Il en est

résulté moins de convexité à la base de cette pointe, qui dut ainsi plus facilement s'emmancher.

Bien que découverte dans un gisement très postérieur, provient-elle de l'industrie d'une de ces plus antiques périodes, ou n'est-il pas parfois arrivé à d'habiles fabricateurs de l'âge de la pierre polie de façonner des pointes rappelant, presque exactement comme formes, celles taillées à des époques antérieures ? Je n'oserais vraiment me prononcer en faveur de l'une ou de l'autre hypothèse.

L'épaisseur de sa partie médiane dépasse un peu 6 millimètres.

J'aurais ici terminé cette courte note si je n'avais pensé qu'il serait peut-être de quelque intérêt d'ajouter aux pointes de flèches que je viens de décrire, celles qu'ont pu recueillir dans des stations analogues nos collègues habitant Rouen.

Seul, notre aimable trésorier, M. Louis Deglatigny, a pu m'en fournir deux nouvelles.

L'une (n° 9) vient de Saint-Aubin-Celloville : ce qui n'est plus déjà le voisinage immédiat de la capitale normande.

Très simple de forme, elle rappelle, en petit, les silex amygdaloïdes. Arrondie à la base, elle n'a ni pédoncule, ni ailettes. Taillée par facettes sur ses deux côtés, son bord droit, en regardant le dessin, est assez épais alors que sa limite opposée est très amincie.

Sa plus grande épaisseur dépasse un peu 7 millimètres.

La seconde pointe (n° 10) est d'une très belle facture.

S'il n'était légèrement épointé, si deux petites écaillures anciennes n'irrégularisaient quelque peu son bord droit, ce très délicat silex ne représenterait-il pas l'idéal des pointes de flèches dans lesquelles soie et barbelures sont de longueurs à peu près égales ?

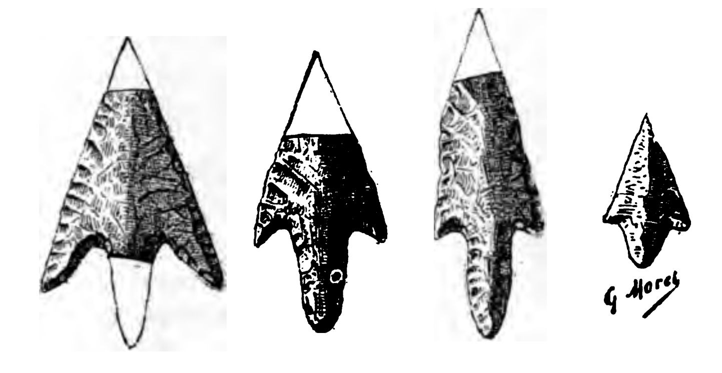
Les deux côtés sont façonnés avec le même soin, la même régularité.

Très mince, son épaisseur arrive à peine à 4 millimètres.

Sa patine d'un blanc jaunâtre très particulier ne rappelle pas une des colorations les plus fréquemment observées sur les silex taillés trouvés sur le territoire de la commune du Houlme dont elle provient.

Il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'elle eut été importée en cette région par un étranger plutôt que fabriquée par un autochtone.

Comme on a pu s'en rendre compte les pointes de flèche ne se trouvent point avec abondance dans les environs de Rouen. De plus celles qu'on peut rencontrer sont de factures très ordi-



naires. Il faut mettre des années pour en récolter de rares échantillons, alors que dans les sables des oueds tunisiens on peut, en deux ou trois heures, en ramasser de grandes quantités. Et, non-seulement la plupart de ces pointes sont belles, mais certaines possèdent une régularité de formes des plus remarquable.

Un jeune officier, M. Henry Jourdy, que les fièvres paludéennes ont trop tôt ravi à sa famille, à son pays et à la science, m'en a fait présent de quelques-unes, si bien façonnées par les néolithiques africains. Il les avait recueillies à Jennine, près des frontières de la Tripolitaine.

Bien que ce soit singulièrement m'écarter du sujet que je traite, je ne puis résister au désir de donner des dessins de quatre de ces pointes.

Comme on peut le constater elles laissent loin derrière elles, et comme forme, et comme travail, celles que j'ai successivement présentées, en exceptant toutefois le petit silex du Houlme dont la facture est à peu près équivalente.

Ne puis-je profiter de la circonstance pour faire remarquer que là où les pointes de flèches abondent, leur confection laisse le moins à désirer ? Ne semblerait-il pas quelque peu fastidieux d'expliquer la cause de ce fait ? Chacun ne peut-il pas la deviner sans grand effort d'imagination.

Après cette petite digression sur les pointes exotiques je reviens aux silex trouvés en sol normand, en parlant encore de trois de ces pierres ayant, je le crois du moins, certaines apparences d'ébauches d'armatures de flèches.

11.

La première (n° 11) a son côté droit découpé de telle sorte qu'on devine aisément la forme définitive qu'aurait eue la pointe de flèche en son complet achèvement.

La barbelure est non-seulement découpée avec précision, mais son bord ainsi que celui du long pédoncule lui succédant sont suffisamment retouchés pour ne laisser que bien peu de chose à faire.

Le reste de la pierre est taillé par grands éclats.

On dut, pour le façonnage, tenir le silex par l'appendice existant dans le haut et qui devait disparaître lorsque le côté gauche aurait pris une forme symétrique au bord opposé. La face postérieure est absolument plane.

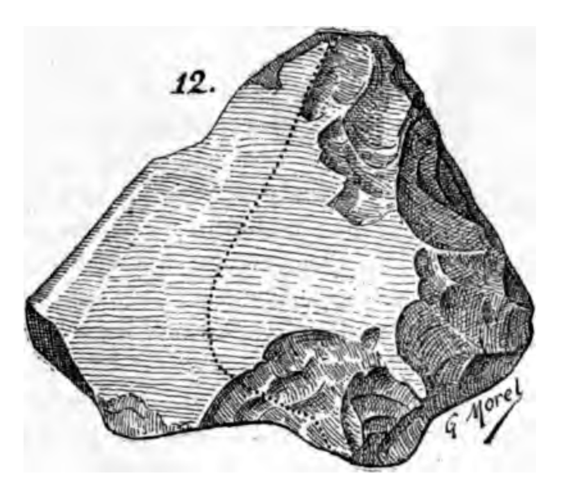
La deuxième pierre (n° 12) a la même hauteur que la précédente mais sa largeur de même que son épaisseur sont plus considérables.

C'est aussi le côté droit de cette pierre qui révèle les intentions de celui qui la dégrossit.

En cette ébauche, l'exécution fut plus large que celle du précédent silex.

Cette pointe, supposée tout à fait terminée, semble devoir être plus volumineuse que celle que nous venons de voir. Mais, n'est-il pas probable qu'en taillant l'autre côté, en réduisant son paisseur qui atteint 16 millimètres en l'état actuel, ses deux

grandes faces auraient diminué d'étendue en même temps que son pédoncule se serait aminci ? Il n'est pas jusqu'à la barbelure, seulement indiquée, dont la forme se serait plus nettement affirmée en se séparant de la soie par le creusement de son bord inférieur.



Si la face que je viens d'analyser était primitivement lisse, l'autre côté est taillé par grandes facettes qui me semblent assez concorder avec les intentions que je me plais à supposer à celui qui, sur cette pierre, exerça son industrie.

La partie du silex, que devait tenir de la main gauche celui qui le martelait de l'autre main, est, il me semble, facile à deviner. Ne s'indique-t-elle pas d'elle-même sur la gravure ?

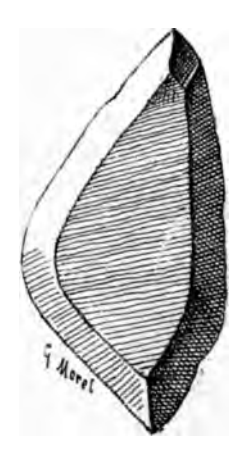
La première de ces ébauches fut trouvée au Boisguillaume, l'autre au Mesnil-Esnard.

Il me paraît assez curieux de rapprocher ces deux derniers dessins de celui portant le n° 1 qui, comme je l'ai dit déjà, est peut-être aussi une autre préparation menant à un identique but.

Si, par suite d'observations nouvelles suffisamment nombreuses, ces trois suppositions étaient confirmées, cela semblerait singulièrement indiquer que les moyens employés par les néolithiques pour façonner leurs pointes de flèches variaient selon les individus et qu'il n'existait pas de méthodes spéciales pour tailler les petits silex qu'ils destinaient à cet usage.

J'avais tout d'abord l'intention d'arrêter là ma communication sur les pointes de flèches, lorsqu'en remettant dans le tiroir, où je

les avais prises, les ébauches dont je viens de m'occuper, mes yeux se portèrent sur une autre petite pierre que je trouvai, il y a déjà quelques années, dans la forêt de Roumare sur le territoire de la commune de Canteleu. Il m'a semblé que, sans grand inconvénient, je pouvais l'ajouter à celles qui précèdent.



Comme on peut s'en rendre compte par le dessin ci-contre, ce petit caillou, entièrement cacholonné, semble une sorte d'épannelage fort habilement fait.

Ayant quelque peu l'aspect d'une ébauche de pointe dont il ne s'agira plus que de découper le cran, c'est une sorte de tronc de pyramide dont les bases à peu près darallèles, forment des triangles obtusangles dont le sommet du grand angle est arrondi.

La section de la pyramide primitive fut si habilement faite qu'il reste tout autour de ce silex, assez plat puisqu'il n'a que 8 millimètres de plus grande épaisseur, une sorte de chanfrein ou biseau d'égale largeur.

Le côté postérieur de cette pierre est régulièrement convexe en toute son étendue. C'est une portion d'un très gros conchoïde.

ÉPÉE DE L'AGE DU BRONZE

TROUVÉE A SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON (EURE)

Par L. COUTIL

En plantant un peuplier, à environ cent mètres au nord de l'église de Saint-Aubin-sur-Gaillon, au printemps de 1907, on trouva à près de $0^{m}40$ de profondeur, une épée de bronze mesurant $0^{m}74$ de longueur : elle paraissait placée sur le bord d'un vieux chemin empierré. Cette épée est pistilliforme, on remarque trois trous de rivets à la poignée, et sur les côtés arrondis de la garde, deux autres trous de chaque côté, ainsi que des petits crans à la naissance de la lame : le sommet du pommeau est concave. La lame renflée au centre porte sur les côtés un tranchant plus mince, ce qui forme des sortes de nervures.

Cette épée ressemble comme forme et longueur à une autre trouvée dans la Seine, à Oissel, en 1853, elle est au musée d'antiquités de Rouen.

Bien que cette forme ait été copiée pour les épées en fer des tumulus de la première période du fer, dite de Halstatt, nous persistons à classer ces sortes d'épées trouvées souvent sous des tumulus comme contemporaines de la fin de l'âge du bronze. Nous pourrons en rapprocher beaucoup d'autres, notamment celles de Sainte-Cécile et de Jonquières (Vaucluse), de Miers (Lot), des environs de Besançon, de Villement près Sainte-Oustrille (Indre), de Deols, près Châteauroux, etc., etc.

CACHETTE DE L'AGE DU BRONZE

A SAINT-CYR-DU-VAUDREUIL (EURE)

Par L. COUTIL

Cette découverte eut lieu vers 1890, en arrachant un arbre, le long de la forêt, sur la commune de Saint-Cyr-du-Vaudreuil (Eure). L'ouvrier eut soin d'agrandir le trou où il avait ramassé les quatre objets en bronze, mais il ne devait pas y en avoir d'autres, car ses recherches furent vaines.

Ce qui est curieux dans cette découverte, c'est de voir une hache à bords droits, qui représente la seconde phase de l'évolution des haches de bronze, associée à deux haches à talon appartenant à la troisième période.

Ces objets étaient encore revêtus de limon et d'oxyde de cuivre impalpable, prouvant leur authenticité absolue et l'exactitude de la provenance : le maçon qui nous les a cédés avait oublié ces objets qu'il voulait vendre jadis à un chiffonnier.

La hache à bords droits mesure 0^m22 de longueur totale, le tranchant 0^m07 ; elle est d'une légèreté étonnante et fort mince, son poids est de 130 grammes : ce qui la rend fort intéressante, c'est une languette terminale très mince de 0^m045 de longueur, terminée par un trou ayant servi à fixer un rivet pour consolider l'emmanchement.

Les deux haches à talon sont ornées d'un triangle creux en dessous du talon, avec raie médiane, elles mesurent 0^m15 et 0^m16; l'une a été martelée et polie ; l'autre, au contraire, porte les scories et sutures de la fonte.

Le quatrième objet est un bracelet réniforme, de 0^m067 de diamètre intérieur, orné de quatre motifs finement gravés et formés de losanges très allongés, avec rangées de points séparés par 10 ou 12 raies parallèles, avec une rangée de points sur le bord extérieur. En avant et au centre, à l'extérieur, une nervure saillante est ornée de nombreuses lignes parallèles, dans le sens de l'axe du bracelet. Le département de l'Eure en a fourni de semblables, à Rougemontiers, en 1841 (musée de Rouen) [1].

---

(1) L. Coutil. *Cachette de l'âge du bronze à Saint-Cyr-du-Vaudreuil (Eure)*, publiée dans le Bulletin de la Société préhistorique de France, t. IV, n° 6, juin 1907, p. 304 à 306.

Seigneurerie de Boudeville.
La Croix Rouge
Sente de la Guette
Les Petites Bornes
Fief
la Seigneurerie
d'Orgeville
Les Bourgognes
La Gaude
Chemin du Moulin Sagon
La Gaume
ou les Rondeaux
Les Ormes
Villa Gallo-Romaine
Le Chêne percé
Chemin Failly
la Maison Noury
Le bout des Clos
ou
Rue d'en bas
Les Conges
de Damville à Pacy
Le Champ Higou
ou Champ tournant
Chemin du Plessis Hébert à Orgeville
Le Poirier Thibault
Les Mesnieux
La Friche St Martin
Le Bois Doyen
tendant
Chemin de Boisset
Le Barillet
Seigneurie du Plessis
les Gravelines
ou les Rulles
Dessus le Bois
la Mare des Sausseux
à Orgeville
Chemin du Vallon Froid tendant de Cormier à St Aquilin
Sentier des Ruelles tendant à Boisset
le Poirier Malgrain
la Fosse du Bouleau Henry
Les Thaurines
Fond
Vallée
Sentier du Fourneau
les Montelets
les Vignes de la Roche
La Côte de la Roche
Le Moulin Brûlé
la Pierre de la Roche
ou Grouet de Gargantua
Menhir
Seigneurerie du Cormier

VILLA GALLO-ROMAINE

D'ORGEVILLE, PRÈS PACY-SUR-EURE

(Pl. i, ii et iii)

RELATION SUR LES OBJETS TROUVÉS DANS LES FOUILLES

Par Madame P. CHÉDEVILLE

Le village d'Orgeville, dont il a été parlé bien des fois dans les Bulletins de notre Société (1), possède les restes d'une villa gallo-romaine, dont il n'a pas encore été fait mention jusqu'à présent.

M. Chédeville qui a étudié le terrain de ce village, aussi bien au point de vue géologique et paléontologique que préhistorique, connaissait depuis longtemps l'emplacement de cette villa, mais il n'avait pas encore jugé à propos d'y faire des fouilles. C'est sur ma demande qu'elles ont été faites et j'ai tenu à en donner moi-même une relation.

Je dois dire tout d'abord que le goût de la préhistoire m'est venu en suivant M. Chédeville et ses collègues dans leurs recherches et en visitant les collections et les musées français et étrangers, où j'ai pu admirer les beaux spécimens des industries préhistorique et protohistorique. Mon intérêt pour ces choses du passé a été porté à son comble par la visite des musées de Neufchâtel, de Berne et de Zurich. Les époques lacustre et de la Tène y sont merveilleusement représentées. J'ai pu les admirer en détail et profiter des explications précises que les professeurs et directeurs nous ont si aimablement données sur la fabrication et l'utilisation de ces reliques des temps passés.

Objets recueillis dans la villa gallo-romaine d'Orgeville

Les fouilles m'ont procuré les objets suivants :

A Des clous en fer de toutes formes, en assez grande quantité ;

B Des pattes à scellement en fer ;

(1) Voir Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques, années 1902, 1904 et 1905.

C Une très grande quantité de morceaux de tuiles plates à rebord (*Tegula*) et faîtières (*Imbrex*);

D Des tessons de poteries de toutes formes;

E Des fragments de poteries rouges, genre Samos, dont un seul ornementé et avec inscription ;

F Quelques morceaux de marbre blanc ou rouge;

G Quelques petits morceaux de verre ;

H Une fibule en bronze ;

I Une clé en bronze à quatre crans ;

J Des statuettes ou plutôt des morceaux de statuettes en terre blanche très fine (*Vierges anadyomènes)*;

K Un support de statuette en terre de même nature que ci-dessus;

L La base d'une moitié de statuette en terre grise (Latone);

M Quatre médailles ou pièces de monnaies;

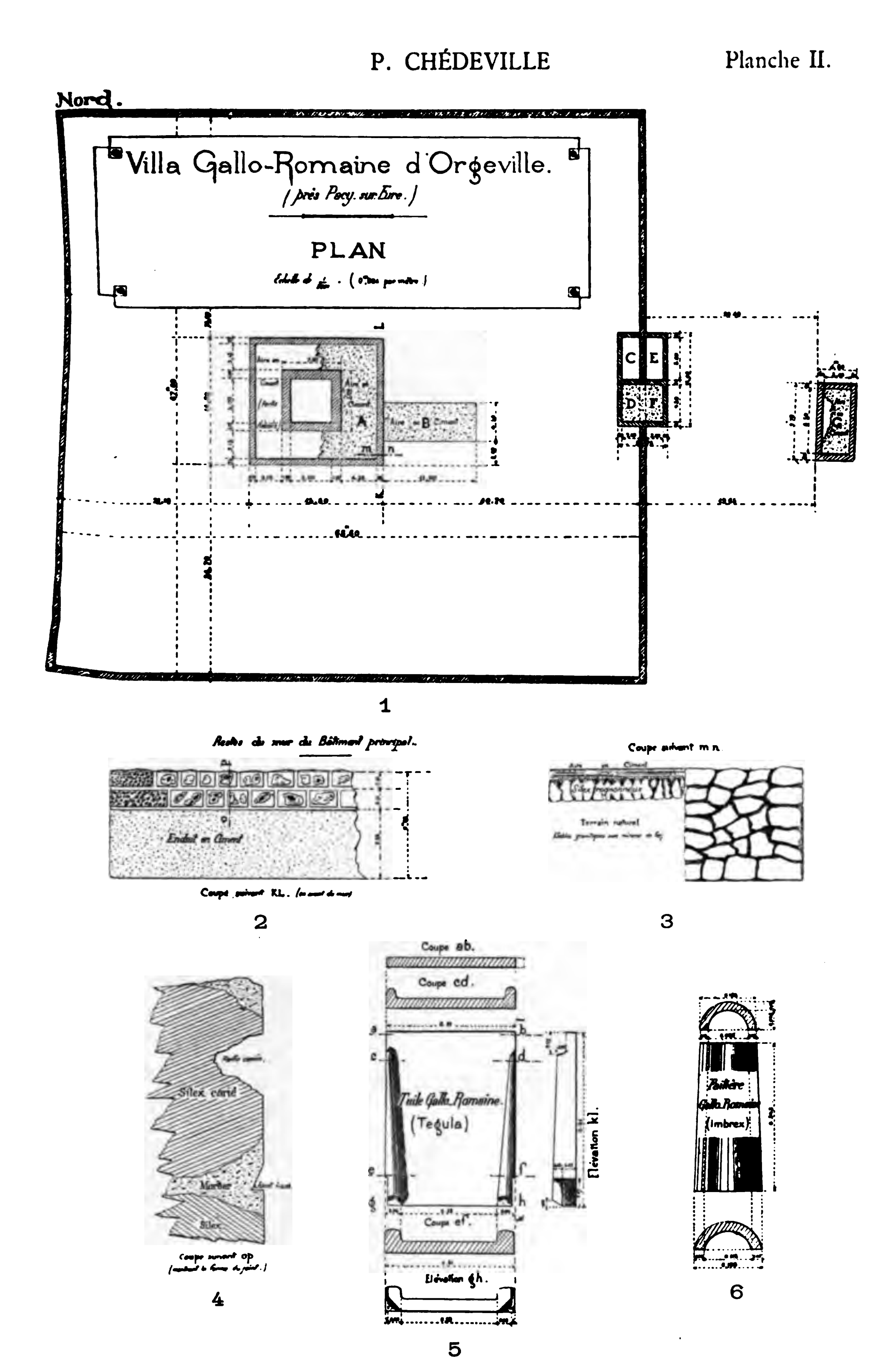
N Des huîtres (*Ostrea edulis)* et des moules (*Mytilus edulis).*

Observations sur les objets recueillis

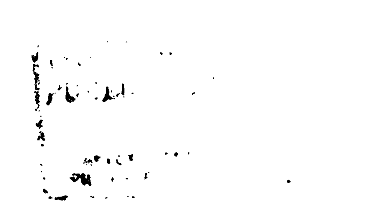
A Les clous sont, en général, carrés, à tête large et plate ; quelques-uns cependant sont rectangulaires. La rouille les a peu détériorés ; ceux qui ont été trouvés dans le mortier sont restés entiers, les autres sont repliés sur eux-mêmes ou tordus. Les plus grands ont $0^{m}12$ de longueur et $0^{m}007$ d'épaisseur (pl. III, fig. 4).

B Les pattes à scellement ressemblent à celles que l'on emploie aujourd'hui, sauf, toutefois, que la partie à sceller, au lieu d'être fendue en queue de carpe, est seulement recourbée. Des clous encore adhérents maintenaient l'huisserie. Le fer qui a servi à les fabriquer avait $0^{m}027$ de largeur et $0^{m}004$ d'épaisseur; leur longueur est de $0^{m}12$ et leur recourbement de $0^{m}017$.

C Les tuiles sont brisées; pas une jusqu'à présent n'a été trouvée entière. En profondeur, où la charrue n'a pu les atteindre, on trouve réunis les morceaux d'une même tuile, ce qui nous a permis d'en reconstituer plusieurs et d'en relever les dimensions qui permettent de voir qu'elles étaient bien conçues pour se recouvrir les unes les autres et devaient



PLAN ET DÉTAILS DE LA CONSTRUCTION
DE LA VILLA D'ORGEVILLE



faire des toits fort inclinés, bien que parfaitement étanches (pl. II, fig. 5 et 6).

Il y en a de jaunes et de rouges ; celles-ci sont en plus petite quantité et de dimensions inférieures, ce qui porte à croire qu'elles provenaient de tuileries différentes. Du reste, suivant ce que nous avons pu remarquer ailleurs, les dimensions des tuiles, tout en conservant partout les formes typiques de l'époque gallo-romaine, varient suivant les contrées. Toutefois les dimensions ne varient que de quelques centimètres. Sur certains morceaux on voit des empreintes ovalaires faites au doigt; sur une autre l'empreinte de la patte d'un chien.

Les morceaux de poterie de toutes sortes et de toutes couleurs sont abondants. Comme pour les tuiles, les formes sont particulières à l'époque gallo-romaine ; une description serait superflue.

La poterie rouge genre Samos est assez bien représentée. Jusqu'à présent il n'a été trouvé qu'un morceau fort intéressant, que nous n'avons pu arriver à compléter malgré nos recherches sur une certaine étendue de terrain. Ce qui le rend intéressant ce sont les dessins qui y sont figurés. On y voit une feuille de cognassier maintenue par des pampres, la base d'un Hercule et une inscription incomplète paraissant répondre à (M)IAENI, nom de potier déjà connu (pl. III, fig. 1).

Les morceaux de marbre blanc ou rouge, sont petits et peu nombreux ; il est fort probable qu'il y en avait davantage, mais ils auront été enlevés dans les fouilles précédentes ; car il ne faut pas oublier que, huit fois sur dix, nous fouillons un terrain qui l'a déjà été à des époques quelquefois bien éloignées dans le but d'y trouver un trésor, et cette crédulité, qui existe encore, est une gêne dans nos recherches. Souvent beaucoup de propriétaires refusent de laisser chercher dans leur terrain, se figurant que l'on y trouve des objets de valeur ; ils préfèrent faire les recherches eux-mêmes, mais souvent le temps leur manque et il en résulte qu'ils laissent en terre des choses précieuses au point de vue scientifique.

G Le verre est tellement brisé qu'il n'est pas possible d'en retrouver les formes ; sa teinte est bleuâtre.

H La fibule en bronze est en forme de petit marteau et sa base est carrée. On serait tenté de croire que celle-ci aurait pu servir de cachet. L'agrafe manque (pl. III, fig. 2 et 2 *bis*).

I La clé en bronze, très intéressante par sa forme, est très mince, ce qui porte à croire qu'elle servait à fermer un coffret : elle a été trouvée dans le temple C (pl. III, fig. 3).

J Les statuettes sont en morceaux ; dans la quantité on remarque les éléments de quatre. Deux, cependant, sont presque entières : à une il manque la tête, à l'autre la moitié antérieure de la tête, c'est-à-dire la face ; peut-être la retrouverons-nous en criblant plus à fond les terres où nous les avons trouvées.

Ces statuettes sont semblables à celles du musée d'Evreux, trouvées au Vieil-Evreux et aux Baux-Sainte-Croix (Eure). Ce sont des vierges *anadyomènes* ; elles ont 0m20 de hauteur ; deux sont très sveltes et ont une forme gracieuse. Ces statuettes sont en terre cuite d'un beau blanc lisse ; elles ne sont pas toutes de même forme et, par conséquent, ne doivent pas provenir du même moule. Une de ces statuettes était séparée en deux, c'est-à-dire décollée, ce qui nous a permis de voir à l'intérieur que les parties saillantes étaient repoussées au doigt.

Tous les morceaux de statuettes ont été trouvés dans le petit bâtiment en forme de rectangle portant la lettre C du plan d'ensemble des substructions (pl. II, fig. 1), parmi des morceaux de peintures murales essentiellement blanches ; cela donne à penser que là se trouvait le Temple ou Laraire, commun à toutes les villas gallo-romaines.

K Le support des statuettes qui a été trouvé dans ce Laraire est de même matière que celles-ci ; quoique incomplet il permet d'en reconnaître la forme générale qui est ronde ; le diamètre est de 0m05 ; la hauteur de 0m035.

L Il n'a été trouvé, également dans le temple, que la moitié de la base d'une statuette en terre grise, de même forme que celles du musée d'Evreux désignées comme Latones.

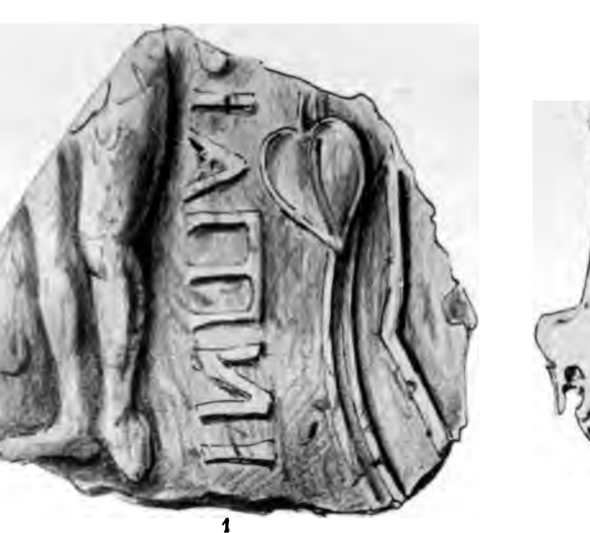
M Les quatre pièces de monnaie sont en bronze. Il y a deux moyens bronzes de Tétricus (268-276) et un petit bronze

Bull. Soc. norm. d'Études préhist. T. XV.

Pl. III

P. CHÉDEVILLE





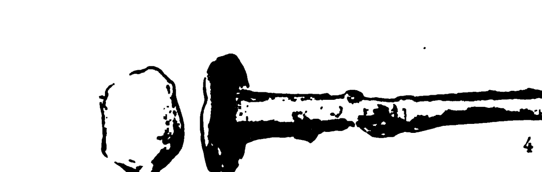


1

2



3



4

OBJETS TROUVÉS DANS LA VILLA D'ORGEVILLE

IMP. LECERF, ROUEN.

de Nerva (96 à 98) ; par suite de l'usure, la quatrième n'a pu être déterminée.

DESCRIPTION ET HISTORIQUE DE LA VILLA

Par M. P. CHÉDEVILLE

Description. — Ce qui reste des murs nous a permis d'en faire le plan d'ensemble (pl. II, fig. 1).

Le mur d'enceinte, visible après déblaiement, est rectangulaire ; il a 67 mètres du Sud au Nord, et 68^{m}60 de l'Est à l'Ouest.

Sa base, côté Est, construite en silex et mortier de ciment, est visible sur 0^{m}60 de hauteur et 0^{m}75 de largeur ; elle est bien conservée ; la pioche y pénètre difficilement.

Les murs des trois autres côtés ont été démolis en partie. Ils étaient également maçonnés avec du mortier de ciment, comme on peut le constater, en profondeur, sur les pierres qui restent de la démolition et qui sont encore empâtées de mortier.

Les murs des petits bâtiments adossés au mur d'enceinte Est, qui ont 0^{m}50 de largeur, sont également bien conservés ; on voit encore, à la base, des enduits qui y adhèrent et qui sont recouverts de peintures murales.

Il existe un petit bâtiment en dehors de l'enceinte proprement dite (en G du plan, pl. II, fig. 1) dont il ne reste que le pied des murs sur 0^{m}60 de hauteur et 0^{m}60 de largeur, sauf du côté Ouest où ils ont été démolis sur une longueur de 6 mètres.

Dans les bâtiments, et surtout autour, on voit des quantités de tuiles, tessons de poteries, cendres et charbons. A l'angle N.-E., on trouve également des tuiles, des morceaux de poteries et des moellons calcaires et siliceux, paraissant indiquer à cet endroit l'existence d'un bâtiment avec murs en pisé.

Mais ce sont les murs du bâtiment central qui sont le plus typiques. Le mur intérieur a 1 mètre de largeur et le mur extérieur 0^{m}75 ; ils existent encore sur 0^{m}70 à 1 mètre de hauteur.

Les enduits extérieurs sont bien conservés, ce qui nous a permis d'en relever les formes que nous avons reproduites, de même que celles du creux des joints (pl. II, fig. 4). Nous avons pu ainsi reconnaître la forme du fer à lisser dont se servaient les maçons gallo-romains. Les joints étaient faits sur l'enduit encore frais et simulent un quadrillage irrégulier.

Les assises de pierre ont en moyenne 0m10 de hauteur.

Les murs d'enceinte et des bâtiments sont construits en silex, pour la plupart cariés, provenant de la craie supérieure (Sénonien). Ils ont dû être extraits sur le versant gauche de la voie gauloise que l'on désigne sous le nom de « chemin de Pacy-sur-Eure à Avrilly, tendant à Damville », où l'on voit encore des trous en forme de *mardelles* (pl. I).

Les angles des murs sont en pierre très dure provenant des bancs supérieurs du calcaire grossier (Lutétien supérieur) à *Potamides lapidum* et *P. denticulatus* (1); « calcaire à vis » de différents auteurs. On remarque, dans le mortier, des grains de quartz indiquant que le sable qui a été employé provenait des dépôts de sables granitiques (Burdigalien) abondants dans le pays.

Le bâtiment qui existait le long du mur d'enceinte Nord-Sud (en C du plan, pl. II, fig. 1) devait servir de temple ou laraire; car, comme il a été dit plus haut, c'est à l'intérieur de ce bâtiment qu'ont été trouvées les Vénus anadyomènes. Au bas des murs, on voit des restes de peintures blanches; l'intérieur devait être de cette couleur à l'exclusion de toute autre, comme le témoignent les enduits encore peints qui ont été trouvés dans les fouilles. Les peintures murales sont d'un coloris vif et luisant, particulièrement les couleurs rouges; on dirait qu'elles sont faites d'hier. Il en a été trouvé de plusieurs tons : rouge-brique, jaune-orange, gris-bleuâtre, vert d'azur, etc.; on remarque sur certains morceaux des filets simples ou composés, jaunes, blancs ou rouges, qui ornementaient ces peintures.

M. Girardin, qui a analysé des peintures murales gallo-romaines, *a reconnu qu'elles avaient été appliquées à la cire* (2).

Des morceaux d'enduit intérieur nous ont permis de voir que le ciment qui était mis en première couche était recouvert de 0m003 à 0m004 de mortier en plâtre mélangé de chaux; sur cet enduit bien lissé la peinture était étendue au pinceau.

Nous avons trouvé des petits blocs de ciment qui paraissent provenir de la couverture, car on remarque l'empreinte des chevrons. Ceux-ci, dont on ne peut se représenter bien nettement la forme, car il ne reste plus que les cendres et les charbons, devaient être fendus.

(1) Voir *Géologie et Paléontologie des environs de Pacy-sur-Eure*, par P. Chédeville.

(2) Girardin. Revue de Rouen : *Analyse de quelques produits d'art d'une haute antiquité*, p. 2-10.

Les pavages, ou plutôt les aires des bâtiments, sont relativement bien conservés, partout où la charrue ne les a pas trop détériorés ; car il n'y a pas en moyenne plus de 0m15 de terre sur ces pavages, et le socle de la charrue glisse dessus en labourant ; aussi les récoltes viennent-elles à peine, si ce n'est aux endroits où déjà des fouilles ont été faites et où les aires et les pieds de murs ont été enlevés.

On voit encore les aires dans la moitié environ du bâtiment central A, dans les petits bâtiments D, F, et dans le bâtiment en dehors des murs d'enceinte G (pl. II, fig. 1). Elles sont composées d'une première couche de silex rognonneux, en moyenne de la grosseur de la tête reposant sur le terrain naturel. Une seconde couche de petits morceaux de 0m03 à 0m04, en calcaire grossier, cassés en forme de dés irréguliers, remplit les interstices des silex ; et sur cette deuxième couche existe un enduit en ciment de 0m03 à 0m04 d'épaisseur (pl. II, fig. 2 et 3).

La première couche de l'aire en ciment, que l'on remarque en B du plan, a été faite avec des morceaux de craie tendre au lieu de silex. Elle ne pouvait avoir la même solidité que celle en silex et devait se soulever à la gelée ; seulement il devait y avoir dessus un bâtiment sur poteaux en bois, avec pisé entre deux qui la protégeait contre celle-ci. On retrouve maintenant la craie en poussière, la gelée l'ayant désagrégée.

On serait porté à croire que l'aire que l'on remarque dans les petits bâtiments D et F servait de chemin, puisqu'elle existe à l'intérieur et à l'extérieur du gros mur d'enceinte ; c'est peu probable, car les Gallo-Romains employaient ou des dalles en pierres dures, lorsque la contrée en possédait, ou des silex ramassés à la surface des terrains pour ferrer leurs chaussées, comme, par exemple, on peut le constater sur la voie gallo-romaine d'Evreux à Paris, qui passe à 1 kilomètre au-delà de la villa d'Orgeville, vers l'Est, et qui figure sur le plan au 1/10.000e ci-annexé (pl. I).

Cette voie, droite sur 8 kilomètres, est, par places, en remblai qui, à son point le plus élevé, a 1 mètre de hauteur et 4 mètres de largeur en crête.

Le remblai est fait avec du *cron* ou *crayon* (espèce de galet calcaire) plus ou moins aggloméré, que l'on trouve dans la contrée [1] ;

---

(1) Voir : *Géologie et paléontologie des environs de Pacy-sur-Eure*, par P.-J. Chédeville, Elbeuf 1897.

sur ce remblai existe un empierrement de 0m20 d'épaisseur en silex dont les plus gros peuvent avoir 0m10.

Dans les bâtiments et surtout autour, comme nous l'avons déjà dit, la terre est remplie de cendres et de charbons mêlés avec des tuiles brisées, ce qui paraît indiquer que, comme partout, la villa d'Orgeville a été détruite par le feu et que les dévastations des époques barbares dépassaient ce que nous a appris l'histoire.

Sur le plan d'ensemble des constructions (pl. II, fig. 1) figurent toutes les substructions que nous avons décrites; nous ne croyons pas qu'il y en ait d'autres; nous n'en continuerons pas moins à faire des recherches, chaque fois que nous le pourrons. Mais, dès aujourd'hui, nous pensons qu'elles ne nous donneront pas de résultats plus intéressants sur une résidence gallo-romaine située dans un endroit où existaient, avant la conquête, quelques colonies de Gaulois, comme nous l'ont appris les diverses fouilles que nous avons faites sur plusieurs points du territoire d'Orgeville. Toutefois, à proximité du Vieil-Evreux et des chemins gaulois qui y passaient, il se pourrait qu'un noble Gallo-Romain eut fixé sa résidence.

Historique. — La villa gallo-romaine d'Orgeville est située sur le plateau de la rive gauche de la vallée de l'Eure *(Autura fl.)* où ce village est assis, à 500 mètres Sud-Est (pl. I).

Elle se trouvait, à l'époque gauloise, sur le territoire du peuple *Aulerci Eburovices,* un des 24 de la province Celte.

La distance d'Evreux (aujourd'hui le Vieil-Evreux) centre des Aulerci Eburovices est de 7 kilomètres. Une vieille voie gauloise, dont on ne voit plus par endroits que les traces (portant le nom de chemin d'Orgeville à Evreux, sur le *plan terrier* et les *Aveux de la Seigneurie d'Orgeville* [1]) y conduisait.

Cette vieille voie passe, en sortant du village, à l'Est, près d'une station gauloise, au lieu dit *Le Large* — dont nous avons parlé à plusieurs reprises dans le Bulletin, surtout en 1902, 1904 et 1905 — et près de la villa de la Brosse dont on voit encore les restes à 2 kilomètres d'Orgeville ; puis elle traverse Cierrey et le Haut-Cierrey et arrive au centre du Vieil-Evreux.

---

(1) *Aveux de la Seigneurie d'Orgeville, 25 juin 1748.* — La cure d'Orgeville par Jacques Crétien, prestre, curé d'Orgeville, sous l'invocation de St Martin, à dame Emilie de St Hermine, veuve de M. Jacques Paumier, chevalier, seigneur et patron d'Orgeville. — 1. Le manoir presbytéral, cour, jardin et autres bâtiments, avec une pièce de terre au bout, contenant 23 perches ; d'un côté le chemin allant *à Evreux*, etc.

Plusieurs voies gauloises et gallo-romaines y accédaient ; entre autres la chaussée romaine appelée le Haut-Chemin et le chemin de Pacy à Avrilly tendant à Damville déjà cités.

Sur le plan terrier, la villa se trouve au lieu dit *La Maison-Noury*, qui est encore celui indiqué sur le cadastre actuel.

Sur les *Aveux* on voit plusieurs noms de Noury; peut-être ceux-ci avaient-ils, lors de l'établissement du plan terrier, au XVe ou XVIe siècle, une maison seule à cet endroit qui est cependant tout à fait en dehors du village.

Les vieux du pays m'ont dit qu'une Léproserie avait existé à son emplacement et que les lépreux ne pouvaient suivre, pour aller à l'église, que le sentier des Vignes, qui se trouve à la crête de la colline sur laquelle le village est situé. Cette Léproserie devait être détruite en 1549 date où remontent les premiers *Aveux de la Seigneurie d'Orgeville.*

La division parcellaire, qui existait déjà à cette époque, était la même, ou à peu près, que celle des plans cadastraux de 1816 et 1850.

On voit sur le plan terrier que l'emplacement de la villa occupait en partie plusieurs parcelles, mais surtout deux, qui contiennent ensemble environ 40 ares, sur lesquelles les restes du bâtiment principal sont à cheval. Or si la Léproserie avait existé en 1549, il en aurait été fait mention dans les *Aveux de la Seigneurie d'Orgeville* par notre ancêtre Jacques Chédeville à qui appartenaient ces parcelles qui, à cette époque, n'en faisaient qu'une (1).

NOTE AJOUTÉE PENDANT L'IMPRESSION

Nous avons su, lorsque notre travail était en cours d'impression, que notre savant collègue, M. L. de Vesly, conservateur du Musée des antiquités de Rouen, avait exploré des substructions

(1) Les *Aveux de la Seigneurie d'Orgeville* sont chez mon cousin, Eugène Chédeville, d'Orgeville, et j'en possède une copie.

Ces aveux, au nombre de 130, s'étendent sur une période de deux siècles, du 15 janvier 1549 au 10 décembre 1759. Le plan terrier est au château d'Orgeville. Il est la propriété de M. G. Bonjean, qui a eu l'amabilité de me le procurer pour en faire une copie et se compose de 24 feuilles de 0^m50 de carré.

La parcelle Nord, sur laquelle se trouvent les restes de la villa d'Orgeville, appartenait à Jean Chédeville, en 1622, et la parcelle Sud à Martin Chédeville, d'où il résulte qu'en 1545 le tout devait appartenir à Jacques Chédeville, père de Jacques, Martin et Jean Chédeville.

gallo-romaines ayant la même forme que la villa d'Orgeville, et nous avons tenu à l'entretenir à ce sujet. Avec son amabilité accoutumée, M. de Vesly a bien voulu se rendre à notre désir. Il estime que ces sortes de constructions rectangulaires étaient des temples *(Fanum)* et non des *villa*. Dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure, il a été découvert de ces sortes de temples (1) : 1° à Sainte-Marguerite-sur-Mer (abbé Cochet); 2° dans la forêt de la Londe (M. de La Serre); 3° dans la forêt de Saint-Saëns : Le Teurtre (M. Le Breton); 4° à la pointe d'Harfleur (M. Noël, du Havre); 5° dans la forêt de Louviers : à la Butte du Buis (MM. L. de Vesly et V. Quesné); 6° dans la forêt de Rouvray : Oissel, triège de la Mare-du-Puits (M. de La Serre) ; 7° à Criquebeuf-sur-Seine : le Catelier (MM. L. de Vesly et V. Quesné) ; 8° à Saint-Ouen-de-Thouberville : les Roques (MM. Power frères) ; 9° dans la forêt de Roumare : triège du Hasard, commune de Canteleu (M. Samson).

Dans cet ordre d'idées, nous ajouterons : Orgeville, près Pacy-sur-Eure (Mme et P.-J. Chédeville), et les Baux-Sainte-Croix, près Evreux (Eure), fouilles faites en 1825, nous ne savons par qui. Les restes des pieds de murs, qui sont encore visibles, indiquent une construction faite sur le même plan que celle d'Orgeville. Sur le plan cadastral, cette construction est figurée rectangulaire avec murs parallèles. On y a également trouvé des Vénus anadyomènes, qui sont au Musée d'Evreux; elles y sont à côté de celles trouvées au Vieil-Evreux. Voici ce que disent à ce sujet Gadebled et d'autres auteurs : « On a découvert, en 1825, au fond d'une mare nommée l'Argilière, un grand nombre de figurines (Vénus anadyomènes, grossières femmes allaitant un ou deux enfants, femmes à cheval) provenant probablement d'un atelier de potier et destinées à être placées, comme idoles, dans les laraires antiques. On en voit plusieurs au Musée d'Evreux. »

La mare des Argilières, très connue dans le pays des Baux-Sainte-Croix, se trouve à côté des substructions gallo-romaines fouillées en 1825. Le sous-sol est composé, comme dans toute la contrée, d'*argile à silex*. De place en place, aux environs, on trouve des argiles tertiaires, remaniées et, par suite, décalcifiées, mélangées à des sables granitiques, dont aucune ne peut donner,

(1) L. de Vesly. *Nouvelles recherches sur le Catelier de Criquebeuf-sur-Seine.*

à la cuisson, une couleur d'un aussi beau blanc que celui des Vénus anadyomènes ; tout au plus pourrait-on obtenir la couleur grise des Latones. Il faut donc écarter la supposition d'un atelier de potier aux Baux-Sainte-Croix, à la mare de l'Argilière. Ces Vénus, ainsi que les Latones allaitant leurs enfants, venaient, en général, de l'Allier, où il y avait de nombreux ateliers. Il est supposable que si ces statuettes ont été trouvées dans cette mare, c'est que les envahisseurs barbares n'ont pas épargné les idoles sacrées, chères aux Gallo-Romains, et qu'ils ont voulu les faire disparaître du temple qui se trouvait là tout à côté, en les jetant au fond de la mare.

M. de Vesly, à qui nous avons soumis en même temps le morceau de Samos ornementé, a bien voulu le faire examiner par M. S. Reinach, qui a répondu ceci : « Je crois que l'inscription doit se lire MIAENI ; ce nom MIAENUS s'est déjà trouvé à Anthée (Namur). Bien entendu, on peut songer à quelque nom analogue en IAENUS, mais il n'y en a pas beaucoup. »

Nous sommes heureux de pouvoir documenter notre travail avec des renseignements puisés à des sources aussi savantes et nous ne saurions trop remercier M. de Vesly de nous les avoir procurés.

P. C.

LA PATINE DES SILEX

Par P.-J. CHÉDEVILLE

En 1896, dans le Bulletin de la Société linéenne de Normandie, page 148, et dans celui de la Société des Sciences naturelles d'Elbeuf de la même année, j'ai fait paraître une note sur la patine ou cacholong des silex taillés par nos primitifs ancêtres.

A cette époque j'ignorais un travail de M. Rutot sur le même sujet, travail qui m'a été signalé en 1904 par M. G. Engerrand, professeur à l'Université de Bruxelles.

Les remarques que j'ai faites, tant avant qu'après avoir eu connaissance de ce travail, ne concordant nullement avec les faits avancés par M. Rutot, il m'a paru utile de revenir sur cette intéressante question en exposant plus amplement mes observations. Mais, comme le travail de M. Rutot a été publié dans un bulletin qui n'est pas à la portée de tous, je pense qu'il est bon d'en donner une copie complète au lieu d'en reproduire des fragments qui pourraient le dénaturer.

« *Communication de M. Rutot sur l'origine de la patine des silex* (1). — J'ai donné, à la suite du rapport sur les découvertes de M. de Munck, à Obourg, un premier aperçu des idées qui m'avaient été suggérées par plusieurs faits concordants, relatifs aux conditions de la patine des silex.

« Ayant encore réfléchi aux faits constatés et effectué des recherches pour en recueillir de nouveaux, je suis arrivé à croire que le phénomène de la patine des silex n'est qu'un cas particulier de la théorie générale de l'altération des roches par les influences atmosphériques, si bien mis en lumière par mon collègue et ami, M. Van den Broeck.

« Parmi les faits nouveaux confirmant les idées que j'ai énoncées à la dernière séance, et consistant en ce que les silex conservés dans des couches perméables et sèches ne se patinent pas, tandis que les silex englobés dans des couches peu perméables et

(1) Extrait du Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles, 1886-1887, t. v, p. 376.

humides se patinent fortement, je citerai le cas des amas de silex des Hautes-Fagnes, résidus de l'altération et de la dissolution sur place d'assises de craie blanche, reposant sur le terrain primaire imperméable, silex noyés dans un magma argileux, toujours humide, au point de former des tourbières, et que l'on retrouve de nos jours complètement patinés jusqu'au centre.

« D'autre part, je rappellerai les faits qui ont déjà été signalés et qui ont alors passé inaperçus ; ils ont rapport au gisement de silex de Spiennes.

« Généralement autour de Spiennes les haches taillées et polies, d'âge néolithique, qui se rencontrent à la surface du sol, sont patinées, mais pas très profondément.

« Ces instruments se trouvent ordinairement dans une couche assez mince de limon argilo-sableux, reposant sur la craie blanche, ce qui permet au limon de conserver, au moins pendant une grande partie de l'année, une certaine humidité.

« D'autre part, plusieurs de nos confrères nous ont fait savoir que les silex rencontrés dans le remblai des puits creusés par l'homme préhistorique pour l'exploitation des silex de Spiennes sont ordinairement dépourvus de patine.

« Le fait s'explique aisément lorsqu'on songe que les silex dont il est question sont mêlés à une masse hétérogène, très poreuse, dans laquelle l'eau atmosphérique s'infiltre très rapidement, mais ne séjourne pas.

« Ainsi qu'on le voit, les confirmations s'accumulent et nous ne serions pas étonné de voir se transformer en loi les idées premières déduites de l'observation de quelques premiers faits, heureusement très clairs et dépourvus de complication.

« La loi de la formation de la patine semble donc se dégager nettement des faits observés, mais il nous reste à savoir encore pourquoi et comment la patine se forme sous l'influence de l'humidité. Or un raisonnement très simple conduit à la solution probable de la question.

« Chacun sait que le silex ne s'est pas formé en même temps que la craie qui le renferme.

« La silice des silex était primitivement dissimulée dans la boue crayeuse déposée par les eaux de la mer crétacée, et ce n'est que plus tard, après le retrait des eaux, que se sont opérées à la fois la consolidation de la craie et la formation des silex par concrétion

« La silice disséminée s'est peu à peu concentrée autour d'un centre d'attraction siliceux lui-même, qui se trouve être le plus souvent un amas de spicules de spongiaires.

« Mais les molécules de silice en se concentrant n'ont pu chasser ni écarter toutes les molécules crayeuses, le silex tel que nous le voyons est donc constitué par une pâte siliceuse englobant une infinité de particules de craie ou de carbonate de chaux. Or la chimie nous apprend que le carbonate de chaux est aisément soluble dans l'eau chargée d'acide carbonique ; d'un autre côté, dans sa belle théorie de l'altération des couches par les influences météoriques, M. Van den Broeck nous a rappelé que l'eau de pluie qui tombe à la surface du sol est chargée d'oxygène et d'acide carbonique.

« L'oxygène porte lentement au maximum d'oxydation les oxydes ou les sels non saturés d'oxygène, tandis que l'eau, grâce à l'acide carbonique qu'elle renferme en solution, attaque peu à peu les matières calcaires et les dissout.

« Ces principes démontrés et admis par tout le monde étant posés, le phénomène de la patine devient très simple à expliquer.

« L'eau de pluie tombant sur une couche peu perméable, renfermant des éclats de silex, couche où par conséquent l'eau séjourne, on conçoit facilement que les silex sont dans toutes les conditions favorables pour que l'attaque et la dissolution de leurs particules calcaires soit opérée par l'eau chargée d'acide carbonique.

« Il se forme donc dans la masse vitreuse et translucide du silex une multitude de petites cavités qui en détruisent l'homogénéité apparente et lui donnent l'aspect patiné. On conçoit également que plus l'action corrosive de l'eau de pluie se prolonge, plus la patine devient épaisse, tandis que les degrés de perméabilité de plus en plus grande de la couche amèneront des degrés de moins en moins prononcés de la patine. Il suit de là aussi que les silex conservés dans un milieu très perméable et toujours asséché, ne pourront être attaqués efficacement et se trouveront dépourvus de patine.

« Le cas cité ci-dessus de la forte patine des éclats de silex des Hautes-Fagnes vient encore renforcer l'argumentation précédente.

« En effet les silex sont d'autant plus patinés qu'ils sont renfermés dans un sol plus tourbeux.

« Or on sait très bien que les phénomènes de végétation

engendrent de fortes quantités d'acide carbonique ; celles-ci, venant s'ajouter à celui déjà naturellement renfermé dans l'eau de pluie, rendent évidemment l'attaque plus énergique et le résultat plus complet.

« Je crois, après ce qui vient d'être dit, que les membres présents conclueront avec moi que la question de la patine des silex est en bonne voie de solution.

« L'ère des observations directes reste toujours ouverte, mais les idées que je viens d'émettre permettent dès maintenant d'entrer dans la voie parallèle qui est celle de l'expérience.

« J'ai donc pris mes dispositions pour effectuer à la fois l'examen chimique et microscopique des silex frais et silex patinés, puis je m'efforcerai de produire artificiellement la patine.

« Quand cette série nouvelle d'observations sera faite, je m'empresserai de communiquer les résultats à la commission d'anthropologie ».

Suivant M. Rutot, les silex conservés dans un milieu très perméable et toujours asséché ne se patinent pas, tandis que les silex englobés dans des couches perméables et humides se patinent fortement. Ce n'est pas du tout ce que j'ai observé ; c'est au contraire sur les terrains asséchés, où l'eau ne séjourne jamais, que j'ai vu les plus belles patines. Sur les terrains humides, elle est presque toujours terne ou marbrée.

Ainsi, par exemple, à la surface des terrains de l'étage *lutétien (Calcaire grossier)*, qui sont très perméables et où l'eau des pluies passe comme au travers d'un crible, on trouve des silex d'âge néolithique qui ont une belle patine blanche faïencée de $0^{m}001$ à $0^{m}002$ d'épaisseur. Il suffit de parcourir les plateaux au-dessus des vallées de l'Eure, de la Seine, de l'Epte et de l'Oise, où ces terrains existent, pour s'en convaincre.

D'un autre côté, M. Rutot dit que les silex se patinent en profondeur dans les couches peu perméables et humides. Je n'ai jamais fait cette remarque.

Les terrains, dans ce cas, à part ceux des niveaux aquifères, sont surtout ceux qui contiennent de l'argile, comme les limons de ruissellement de l'époque pléistocène (limons des plateaux et des versants), provenant de l'argile à silex, que l'on extrait pour avoir de la terre à brique. On trouve à la base, des silex d'âge paléolithique *(Acheuléo-Moustériens)* qui sont peu patinés en

général ; d'aucuns même ne le sont pas. Je citerai notamment les nucléus et les éclats de silex que l'on recueille en abondance autour d'un énorme grès, dans l'ancienne briqueterie de Radepont (Eure) qui se trouve, dans le coteau, à 100 mètres au-dessus de la station du chemin de fer. Ces silex ont été recouverts par les limons de ruissellement peu de temps après avoir été éclatés, car la patine est nulle ou à peu près. Cependant le limon est fortement argileux et partant humide.

Les terrains secs ou humides n'ont donc aucune influence sur la patine des silex et ceux-ci ne prennent pas la patine à l'intérieur des terrains, mais seulement à la surface et sous l'action des influences atmosphériques et des éléments minéralogiques qu'ils contiennent ou apportent.

Quelques auteurs ont déjà examiné cette question, mais ils sont loin de l'avoir résolue.

Voici ce que dit à ce sujet M. de Mortillet dans son livre *Le Préhistorique, Antiquité de l'homme*, 1883, page 155 :

« *Patine : La patine est une altération de la surface de la pierre. Le silex, généralement blond ou brun à l'état frais, passe au blanc porcelaine par l'action de la chaleur, de la lumière, de l'humidité et surtout de l'acide carbonique* . . . .

. . . .

« Cette altération *est le produit de la combustion des matières organiques colorantes et du départ soit de l'eau de composition, soit de la silice hydratée soluble.*

« *En tout cas il y a certainement un départ de matières. Par suite il se produit des vides dans les pierres. Ces vides donnent accès à des matières minérales, fer, manganèse, etc., la patine se colore alors de diverses manières.* »

Les explications de cet éminent maître montrent d'une façon générale comment se produit la patine des silex : les actions atmosphériques en sont les facteurs principaux, mais leur nature et les éléments constitutifs, ou plutôt chimiques, des terrains sur la surface desquels ils reposent entrent aussi pour beaucoup dans le phénomène en question ; les observations que j'ai faites n'ont pu que les confirmer.

C'est ce que j'ai déjà expliqué, en 1875, dans une note que je vais reproduire en la complétant par un aperçu sur la nature géologique des terrains du *Tertiaire parisien*, dont j'ai étudié la stratigraphie dans ses plus simples détails. Je donnerai en même

temps l'indication de leur degré hygrométrique et celle des deux principaux éléments chimiques qu'ils contiennent et qui occasionnent la patine des silex ; ces éléments sont le carbonate de chaux et l'oxyde de fer. Je ne parlerai pas de l'oxyde de manganèse qui est répandu un peu partout, parce qu'il ne paraît agir que partiellement et, souvent, il est associé aux deux autres éléments.

Je citerai les gisements de profondeur et de surface, où j'ai vu et recueilli une quantité énorme de silex caractéristiques et d'éclats de taille utilisés aux âges préhistoriques. Ces citations permettront aux préhistoriens géologues d'aller reconnaître *de visu* les faits observés ou cités dans ce travail.

NATURE DES SILEX

La couleur naturelle des silex est variable ; en général celle qui domine est le gris-brun.

A la partie supérieure de l'étage Sénonien, les silex sont d'un blond clair ; à la partie moyenne, ils sont d'un gris bleuâtre, parfois zonés ; à la base, ils sont d'un gris-brun.

Les silex de l'étage Turonien sont plutôt noirs.

Ceux de l'étage Cénomanien sont d'un gris-noir et ils ont une nuance mouchetée qui les distingue de ceux de l'étage Turonien.

Tous ces caractères permettent au préhistorien géologue de reconnaître, à première vue, de quel étage peuvent provenir les silex taillés.

Et c'est là un point très important, à l'aide duquel on peut se rendre compte des divers rapports qu'ont pu avoir entre eux nos primitifs ancêtres.

Les silex de l'étage Sénonien, particulièrement ceux du niveau supérieur, se patinent facilement ; ils sont plus tendres que les autres. Ceux de l'étage Turonien se patinent moins facilement. Ceux de l'étage Cénomanien, qui par leur nature sont gréseux, ne se patinent pas ; du moins jusqu'à présent, je n'ai pas constaté de patine sur tous les silex taillés de cet étage que je possède ou que j'ai vus dans les collections particulières de Rouen, de Pont-Audemer et d'autres endroits, où ont pu être utilisés des bancs de silex Cénomanien existant à portée des stations préhistoriques.

Les silex conservent leur couleur tant qu'ils sont enfermés dans le sol. Ce n'est que par l'exposition à la surface qu'ils se

patinent ou qu'ils se sont patinés avant d'être recouverts par les couches alluvionnaires qui les renferment. Il en résulte que ceux que l'on rencontre patinés en blanc, en rouge ou toute autre couleur intermédiaire, dans la tourbe ou les limons tourbeux, ainsi que dans les limons des versants, des plateaux ou dans les graviers alluvionnaires, l'ont été avant d'être recouverts. C'est une preuve de leur séjour prolongé à la surface du sol après avoir été taillés; s'ils y étaient restés peu de temps, ils auraient conservé leur couleur primitive.

DESCRIPTION DES TERRAINS

Terrains de surface. — Couche arable. — Sous cette désignation sont compris les terrains de surface (terre végétale) provenant du remaniement des terrains du sous-sol; leur composition chimique est la même que celle de ces derniers.

C'est dans la couche remaniée par la charrue, et sur cette couche, que l'on trouve le plus de silex taillés sans patine ou avec patine plus ou moins accentuée de diverses couleurs; leur séjour dans ce milieu n'a eu aucun effet sur cette patine.

Dépôts modernes. — Ces dépôts sont représentés par les alluvions récentes, les limons tourbeux et les tourbes [1]. Ce sont les produits de la décomposition des roches préexistantes, entraînées dans les vallées par charriage ou toute autre cause locale. Ils sont par conséquent calcaires ou silico-argileux, ou l'un et l'autre, et contiennent du carbonate de chaux et de l'oxyde de fer. Dans les vallées, au niveau des cours d'eau, ils sont souvent humides; sur le flanc des coteaux, ils sont généralement secs.

On trouve, à la base de ces dépôts, des silex taillés qui ont été patinés avant d'être recouverts. La patine varie de couleur suivant la nature du terrain sur lesquels ils reposent. Les silex que l'on trouve dans l'épaisseur des dépôts sont les mêmes que ceux de la base; ceux-ci ayant été remaniés par ravinement ou toute autre cause moderne.

Pléistocène (Quaternaire ancien). — Les dépôts anciens sont constitués par les terrains alluvionnaires : limons des plateaux et des versants (terres à briques), graviers des hauts et des bas niveaux, siliceux et calcaires (carrières à silex, ballastières). Ces

(1) Voir pour plus de détails : P.-J. Chédeville, *Géologie et paléontologie des environs de Pacy-sur-Eure*, Elbeuf 1899.

dépôts, comme les précédents, sont composés d'éléments silico-argileux et calcaires ou l'un et l'autre suivant les milieux où ils se trouvent. Ils contiennent donc aussi du carbonate de chaux et de l'oxyde de fer. Ils sont souvent humides lorsqu'ils proviennent de la lévigation des argiles à silex, et perméables lorsqu'ils proviennent de la détrition des roches calcaires ou siliceuses préexistantes.

Dans ces dépôts quaternaires, où des matériaux ont été extraits pour les besoins industriels, j'ai recueilli des silex d'âge paléolithique.

Ce sont surtout les limons des versants qui m'ont fourni les plus beaux spécimens *acheuléo-moustériens* que je possède. Partout, les diverses formes sont mélangées : coups de poing Chelléens et Acheuléens, nucléus, râcloirs, lames et éclats moustériens; ceci dit en passant pour expliquer que le mot Acheuléo-Moustérien peut comprendre les premières formes d'âge paléolithique dans nos contrées normandes et que je partage à ce sujet et jusqu'à plus ample informé l'avis de M. Laville (1).

Voici quelques briqueteries où l'on peut se rendre compte des faits que j'ai observés :

Limon des plateaux, argilo-siliceux, provenant de l'argile à silex, généralement humide; patine blanche sur quelques pièces, légère ou nulle sur la plupart : Etrépagny, Puchay, Bézu-Saint-Eloi, Bernay, Saint-André, Osmoy (Eure), etc.

Limon des versants, argilo-siliceux, provenant de l'argile à silex, généralement humide ; patine blanche sur quelques pièces, légère ou nulle sur la plupart : Saint-Pierre-lès-Elbeuf (Seine-Inférieure) (2), Radepont (Eure). (J'ai dit plus haut que les nucléus et éclats nombreux que l'on trouve dans cette dernière briqueterie ne sont pas, en général, patinés, quoique le sol soit très humide); patine blanche sur quelques pièces, légère ou nulle sur la plupart : Ménesqueville (Eure).

Limon des plateaux, argilo-sableux et calcaire, provenant des terrains tertiaires environnants, généralement secs. Patine blanche

---

(1) Feuille des jeunes naturalistes, décembre 1907, page 27.

(2) P.-J. Chédeville : *Etude sur la station préhistorique de Saint-Pierre-lès-Elbeuf,* Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques, 1894, et *Recherches préhistoriques et géologiques aux environs de Pacy-sur-Eure,* Elbeuf, 1896.

très prononcée sur tous les coups de poing et éclats que je possède : forêt de Pacy-sur-Eure; patine blanche : Monneville (Oise) et Marines (Seine-et-Oise).

Limon des versants, argilo-sableux et calcaire, provenant de l'argile à silex et des terrains tertiaires environnants, généralement sec ; patine blanche en général : Anet (Eure et-Loir).

Limon des versants, argilo-sableux et ferrugineux, provenant de l'argile à silex; patine rouge-ocreuse, assez prononcée : briqueterie des Essarts (Seine-Inférieure).

Graviers des hauts et des bas niveaux. Carrières à silex pour empierrements et carrières à ballast. — Ces dépôts alluvionnaires, qui proviennent des roches encaissantes les plus voisines, ont été remaniés plusieurs fois par les grandes crues quaternaires. Ils contiennent des silex paléolithiques de toutes formes, qui ont, presque tous, leurs angles émoussés par suite de l'action des charriages dûs aux courants rapides.

La patine, qui s'était formée sur ces silex à l'endroit où ils ont été fabriqués ou utilisés, s'est trouvée détériorée par le transport ; sa couleur a subi des modifications plus ou moins prononcées, suivant le temps que les silex ont passé à l'air libre et suivant les divers éléments avec lesquels ils se sont trouvés en contact. Il en résulte que la plupart des silex trouvés dans les carrières ou les ballastières ont une patine marbrée de nuances diverses.

Cependant, lorsque les graviers sont fins et sableux, les éclats de taille et autres instruments sont souvent bien conservés (ballastière de Sergy, près Pontoise (Seine-et-Oise). On peut encore citer dans ce cas le lit de fond de la ballastière de Flins, près Meulan (Seine-et-Oise). Les silex trouvés dans les ballastières de Oissel (Seine-Inférieure), Gaillon, La Croix-Saint-Leufroy, Amécourt et Gisors (Eure) sont roulés.

Quoique ce soit en dehors du sujet qui nous intéresse particulièrement, il y a lieu de remarquer qu'en général les graviers de ces ballastières, qui proviennent des bancs supérieurs de l'étage sénonien, sont recouverts d'une écorce rougeâtre, jaunâtre ou blanchâtre, espèce de patine qui va souvent en s'irradiant vers le milieu. Cette patine a dû se produire lorsque les silex sont restés à l'air libre, c'est-à-dire pendant les intervalles des grandes inondations qui les ont remaniés à différentes époques.

Les silex provenant de ces graviers sont très tendres ; il suffit

parfois de les jeter les uns contre les autres pour qu'ils se brisent en infimes morceaux. Ceci paraît indiquer qu'ils ont dû être immergés aussitôt après avoir été arrachés de leur lit de formation, puis attaqués par l'acide carbonique contenu dans l'eau. Car, s'ils étaient restés à l'air, aussitôt sortis de la craie qui les renfermait, ils se seraient durcis et patinés, quand bien même ils auraient été immergés ensuite ; l'influence de l'acide carbonique eut été nul, témoins les silex taillés que nous trouvons dans les ballastières exploitées sous l'eau, entre autres celle de Gisors (Eure).

Peut-être pourrait-on, au point de vue chimique, se rendre compte des effets produits sur les silex de l'étage sénonien qui nous paraissent le plus attaquables, lorsqu'ils viennent d'être extraits de leur lit de carrière, puis ensuite sur des silex ayant séjourné pendant longtemps à l'air et patinés ? Nous laissons ce soin à nos collègues qui possèdent cette science.

Les silex de l'étage turonien, qui se sont trouvés immergés en sortant de leur lit de formation, ne paraissent pas avoir beaucoup subi l'influence de l'acide carbonique, si j'en juge par ceux que l'on voit en assez grande quantité dans les graviers extraits de la ballastière de Guersale, commune d'Amécourt (Eure), située sur le chemin de fer de Gisors à Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).

Burdigalien (Sables granitiques). — Ces sables que l'on rapporte à ceux de la Sologne sont composés de débris granitiques : quartz hyalin, mica, etc.. Sur certains points ils sont mélangés aux sables de Fontainebleau et à l'argile plastique, avec lesquels ils ont été charriés. L'élément intéressant que contiennent ces sables est l'oxyde de fer; ils sont généralement humides (1). On y trouve des silex paléolithiques et néolithiques, patinés d'un beau rouge luisant et ocreux.

Lorsqu'ils sont en contact avec le calcaire grossier, c'est-à-dire lorsque leur épaisseur n'est que de quelques centimètres, les silex sont patinés en jaune ; lorsqu'ils sont purs, exempts de carbonate de chaux et d'oxyde de fer, les silex sont lustrés, c'est-à-dire qu'ils ont conservé leur couleur naturelle avec patine luisante, patine qui permet de les distinguer facilement des silex faux dont certains marchands font un commerce.

---

(1) P. Chédeville. *Géologie et paléontologie des environs de Pacy-sur-Eure*, Elbeuf, 1897.

Les gisements bien intéressants, où j'ai pu recueillir les plus beaux spécimens rouges et jaunes que je possède, sont ceux d'Orgeville, près Pacy-sur-Eure. Il y en a dans la plaine de la Madrie, entre l'Eure et la Seine ; à la Cailletterie, près Rouvray, etc.

Aquitanien (Calcaire de Beauce). — Je n'ai pas recueilli jusqu'à présent de silex taillés sur ces terrains de formation lacustre, mais j'ai vu dans une collection particulière, à Marines (Seine-et-Oise), des silex taillés, patinés en blanc-jaunâtre, qui avaient été recueillis sur ce terrain calcaire, à Santeuil (Seine-et-Oise).

Stampien (Sables de Fontainebleau). — La partie supérieure de cette formation est siliceuse, la partie inférieure est marno-argileuse.

Je possède des silex néolithiques de Neuilly, Chars et Marines (Seine-et-Oise), qui ne sont pas patinés mais simplement lustrés ; je les ai trouvés sur la partie siliceuse du dépôt.

Sannoisien (Calcaire de Brie). — Cette formation lacustre se compose surtout de calcaires siliceux empâtés dans une argile silico-calcaire et par conséquent humide ; elle contient un peu de carbonate de chaux et de l'oxyde de fer. Les sables granitiques l'ayant remaniée, si des silex d'âge néolithique existent dessus, ils doivent être patinés en rouge ou jaune ou marbrés blanc, rouge ou jaune. N'en ayant jamais recueilli sur ces terrains, qui existent dans la plaine de la Madrie, entre la Seine et l'Eure, à Blaru (Oise) et à Houlbec (Eure), je n'ai pas d'exemples à citer.

Ludien, Priabonien (Gypse, Calcaire de Champigny). — Cette formation a beaucoup d'analogie, comme composition chimique, avec la précédente et avec celle qui suit. Elle contient surtout du carbonate de chaux. Je ne possède pas de silex ayant été trouvés sur cet étage.

Bartonien (Sables moyens, Calcaire de Saint-Ouen). — A part le calcaire de Saint-Ouen qui est surtout composé de carbonate de chaux, la formation du Bartonien en général est essentiellement siliceuse, avec traces d'oxyde de fer. Je possède des silex de Monneville (Oise) et de Nucourt (Seine-et-Oise) qui ont conservé leur couleur naturelle.

Lutétien (Calcaire grossier). — Cet étage, un de ceux du bassin de Paris qui m'a fourni le plus de silex taillés, est formé d'un calcaire blanc-jaunâtre, en plaquettes plus ou moins dures, avec

couches sableuses intercalées dans la masse ; composé essentiellement de carbonate de chaux, il est très perméable. Les silex de l'étage Sénonien que l'on trouve à la surface sont tous patinés d'un beau blanc porcelainé de 0^m001 à 0^m002 d'épaisseur.

Partout où existent ces terrains, ce qu'il est facile de voir avec une carte géologique de la région que l'on veut explorer, on trouve des silex en plus ou moins grande quantité. Je citerai notamment les plateaux des vallées de l'Eure, de la Seine et de l'Epte : Orgeville près Pacy-sur-Eure, Le Plessis-Hébert, Aigleville, Chambray-sur-Eure, Chanu, Garenne, Aveny (Eure), Saint-Clair-sur-Epte (Seine-et Oise), Boury, Chambors, Chaumont, Liancourt-Saint-Pierre (Oise), etc.

Yprésien, Cuisien (Sables inférieurs). — Ces sables ont beaucoup d'analogie avec ceux de l'étage Bartonien. Ils sont très perméables, quoique un peu argileux, et contiennent comme ceux-ci du carbonate de chaux relativement en quantité insignifiante. Les silex que l'on trouve dessus sont lustrés sans patine appréciable. Gisors (Eure).

Sparnassien (Argile plastique).— Ce terrain est essentiellement argileux, et par suite aquifère. L'argile est noire lorsqu'elle est en place et bigarrée lorsqu'elle a été remaniée.

On y remarque de l'oxyde de fer et du carbonate de chaux ; celui-ci parfois en cristaux très purs.

Je n'ai pas encore recueilli de silex sur ce terrain.

Thanétien (Sables de Bracheux, Sables inférieurs). — Cet étage composé de silice fine a beaucoup d'analogie avec l'étage Yprésien. Il est très perméable et contient des traces de carbonate de chaux et d'oxyde de fer, l'un et l'autre en petite quantité. Les silex que l'on recueille sur le terrain sont également lustrés, avec patine nulle ou peu appréciable sur la plupart. Je citerai, par exemple, la *Station robenhausienne du dolmen de Trie-Château (Oise)* où les silex sont abondants et dont la forme est bien conservée grâce au sable fin qui les protège contre les chocs des instruments aratoires.

Le *Thanétien* termine la formation tertiaire du bassin de Paris.

Au dessous, se trouve la craie, qui fait partie de la formation secondaire. Les silex que l'on trouve sur la craie, lorsqu'elle n'a pas été décalcifiée, sont patinés en blanc comme ceux que l'on trouve sur le calcaire grossier *(Lutétien)* (côteaux de la vallée de l'Eure, de la Seine et de l'Epte).

La craie, partout où elle n'a pas été recouverte par l'une ou l'autre des mers tertiaires qui ont formé les terrains dont il est parlé plus haut, s'est décalcifiée sous les effets produits par les influences atmosphériques et a formé ce que l'on appelle *l'argile à silex*. Cette argile, dépourvue presque entièrement du carbonate de chaux que contenait la craie, d'où elle provient, contient de l'oxyde de fer; elle est fortement humide. Les silex que l'on trouve brisés dans la masse ne sont pas patinés d'une façon appréciable; ils sont plutôt colorés en nuances ternes, indéterminées : rougeâtres, jaunâtres, blanchâtres, etc. On est loin de la belle patine blanche ou rouge, pour ainsi dire vernissée, que l'on voit sur les silex taillés qui proviennent de la surface des terrains.

L'argile à silex existe sur une certaine étendue dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure, notamment dans la plaine du Neubourg, le pays d'Ouche, aux environs de Bernay, etc.

Les silex de Hautes-Fuges (Belgique) paraissent appartenir au même niveau géologique, d'après la description qu'en a fait M. Rutot. Ces silex, qui datent d'une époque bien lointaine par rapport à ceux qui nous intéressent, n'ont qu'un rapport indirect avec ceux-ci.

Quoiqu'il en soit, nous allons les examiner parce qu'ils ont été cités comme exemple.

Ces silex sont restés dans leur lit de formation constitué par des bancs siliceux que l'on voit dans la masse crayeuse, amoncelés les uns sur les autres pendant la période tertiaire par suite du dépôt de la chaux que contenait la craie. Dans les environs de Bernay et du Neubourg cette formation géologique, que l'on indique sous le nom d'*argile à silex* et qui a son point de départ à l'origine du Tertiaire, atteint sur certains points une épaisseur de 15 à 20 mètres. Dans la Seine-Inférieure et dans l'Eure, aux abords des dépôts tertiaires, elle n'a plus que de 0m50 à 1 mètre d'épaisseur et elle est souvent remaniée et mélangée à des lambeaux de terrains des étages *Thanétien* et *Sparnassien*.

Les silex, qui étaient en général par bancs continus dans leur lit de formation, se sont trouvés cassés sous les effets des mouvements géologiques subis par ces bancs. Les cassures luisantes se sont colorées, plutôt que patinées, d'une marbrure rougeâtre ou jaunâtre, quelquefois blanchâtre. Cette marbrure n'est en général que superficielle; il suffit de casser ces silex pour s'en convaincre.

Parfois, lorsque les silex proviennent des niveaux supérieurs de l'étage *sénonien*, la couleur va en s'irradiant vers le centre en suivant surtout les fissures.

On voit que les nombreux exemples qui précèdent ne concordent pas avec les faits énoncés par M. Rutot.

D'après ces exemples, relevés sur place, les silex de l'étage *cénomanien* ne se patinent pas ; tout paraît l'indiquer ;

Les silex de l'étage *turonien* se patinent difficilement ;

Les silex de l'étage *sénonien* se patinent facilement, principalement ceux du banc supérieur qui est plus tendre que tous les autres.

Les silex se patinent :

a A la surface des terrains et non en profondeur ;

b Sur les terrains perméables ou humides sans distinction ;

c En beau blanc porcelaine, lorsque le sol contient du carbonate de chaux ;

d En rouge vif ou ocreux, lorsque le sol contient de l'oxyde de fer ;

e En jaune, lorsque le sol contient de l'oxyde de fer et du carbonate de chaux ;

f La patine est marbrée et tachetée de couleurs diverses, lorsque le sol est composé de carbonate de chaux, d'oxyde de fer et de manganèse probablement ;

g Les silex ne se patinent pas, lorsque le sol ne contient pas de carbonate de chaux, ni d'oxyde de fer en quantité suffisante pour être absorbée.

J'ai donné aux préhistoriens les moyens de contrôler mes observations sur le terrain, je vais maintenant leur donner le résultat d'analyses chimiques faites par nos jeunes collègues et collaborateurs MM. Barbier, à Pacy-sur-Eure, et Loisel, à Rouen.

Voici ce que dit M. Barbier :

J'ai pris un gros rognon de silex que j'ai cassé et dont j'ai broyé la partie centrale en petits morceaux.

J'ai gardé plusieurs de ces petits morceaux comme témoins, et j'ai fait subir aux autres les manipulations suivantes :

J'ai mis un petit morceau de silex dans de l'acide chlorhydrique pur, je l'y ai laissé pendant 20 jours, dans un tube ouvert et placé contre un mur, en plein soleil. Au bout des 20 jours, j'ai retiré le silex qui n'avait subi aucune altération et qui ressemblait alors de tous points aux silex témoins. J'ai traité un autre

morceau de silex dans les mêmes conditions pendant 35 jours. Le résultat a été identiquement le même.

Enfin, un troisième morceau est resté, toujours en plein soleil dans un milieu acide pendant 60 jours. Dans ce milieu acide j'ai fait des réactions nombreuses consistant surtout en de répétées dissolutions de carbonate de chaux pur dans l'acide chlorhydrique et en des précipitations de sulfate de chaux au moyen de l'acide sulfurique. J'ai même ajouté par surcroît de l'acide azotique. Le silex n'a subi aucune transformation visible.

Je ne me permettrai pas de tirer des conclusions. J'ai, suivant votre désir, fait subir à du silex le contact prolongé d'un milieu acide et je vous rends compte de ce qui en est résulté.

A mon avis, cependant, le meilleur moyen d'éclairer notre religion à tous sur les phénomènes naturels qui concourrent, au bout de milliers d'années, à la formation du cacholong, ce serait de faire analyser ce cacholong afin d'en connaître la nature.

BARBIER.

Voici maintenant ce que dit M. Loisel :

Guidé par les indications de M. Chédeville concernant les principales espèces de silex au point de vue de leur provenance géologique et de leur aspect, et sur sa demande, nous avons entrepris quelques expériences dans le but d'éclaircir, sinon d'élucider complètement, l'intéressante question de la patine. Nous avons fait successivement intervenir l'observation directe, l'analyse chimique qualitative, l'analyse quantitative et l'examen microscopique. Nous indiquerons successivement les résultats constatés dans l'application de chacune de ces méthodes et nous exposerons le résultat des expériences de « patinage » artificiel que nous avons faites.

Observation directe et propriétés physiques. — Disons tout de suite qu'à notre point de vue, il n'y a pas à distinguer entre la patine d'apparence plus ou moins lisse connue des préhistoriens et la couche rugueuse au toucher ou gangue qui entoure les silex naturels dans leurs gisements géologiques.

Quelque lisse que soit la surface faïencée d'un silex patiné, si l'on vient à le casser avec un marteau, on trouvera généralement au centre, si le patinage est suffisamment avancé, un noyau vitreux non patiné entouré d'une couche blanche, rugueuse au toucher, fortement happante à la langue et qui ainsi examinée

sur la cassure ne diffère en rien de cette autre couche rugueuse que nous avons dénommée la gangue.

Toute la différence est dans la surface extérieure ; mais si l'on frotte vigoureusement la gangue d'un silex naturel, avec du papier-émeri fin, on arrive à en adoucir considérablement la surface et à lui donner un aspect qui rappelle le faïencé. Nous croyons donc que les deux sortes de patines ont une commune origine, et que la surface lisse provient d'actions mécaniques : frottements et autres, que subissent les silex à la surface du sol, lesquelles actions n'agissent nullement dans les couches profondes où l'on trouve les silex entourés de gangue. Il se produirait à la surface des silex lisses une sorte de rebouchage ou de polissage, qui se maintient et se complète à mesure que les actions extérieures, que nous définissons plus loin, augmentent avec le temps l'épaisseur de la couche patinée.

Cela posé, le simple aspect d'un silex brisé mettant à nu le noyau et la couche patinée donne immédiatement l'intuition que cette dernière est de densité moindre que l'autre. Nous avons fait quelques déterminations à ce sujet après avoir détaché au marteau sur un même silex la couche patinée d'une part, le noyau de l'autre.

Voici les résultats :

1° Silex sénonien, noyau D = 2,50	partie patinée	D = 2,29
2° Silex sénonien, noyau D = 2,51	d°	D = 2,22
3° Silex turonien, noyau D = 2,50	d°	D = 2,27

C'est donc une diminution d'environ 8 à 12 °/₀ dans les éléments de la masse du silex dont il faut rendre compte, si l'on veut expliquer les phénomènes de la patine. Et alors se pose naturellement cette question préalable : Quels sont d'abord les éléments constitutifs naturels des silex non patinés ?

Analyse qualitative. — Après avoir concassé en morceaux, gros comme des pois, un noyau de silex non patiné et l'avoir introduit en morceaux dans un verre, si l'on vient à verser dessus de l'eau acidulée au 1/10ᵉ par de l'acide chlorhydrique, on remarque généralement à l'œil et mieux encore à l'oreille, une légère effervescence produite par le dégagement de minuscules bulles d'acide carbonique. Après quelques heures de contact on constate habituellement qu'une petite partie du liquide donne une coloration bleue très nette par addition d'une goutte de solu-

tion de prussiate jaune de potasse, ce qui indique la présence du fer dans la solution. Si l'on prend une autre partie du liquide, qu'on la neutralise par quelques gouttes d'ammoniaque et qu'on y ajoute de l'oxalate d'ammoniaque, on obtient généralement un trouble blanc qui démontre la présence de la chaux. Ainsi les silex non patinés, quelle que soit leur origine, contiennent habituellement du fer et de la chaux, mais ce n'est pas là une règle absolue. Nous avons trouvé certains silex sénoniens qui ne donnaient ni la réaction du fer ni celle de la chaux, et d'autres qui donnaient la deuxième mais non la première.

Disons en passant que, frappé de la couleur noire intense de certains silex turoniens et cénomaniens, nous avons cherché s'ils ne contiendraient point de manganèse ; nous avons essayé au chalumeau le résidu de l'attaque de ces silex par l'acide fluorhydrique, mais nous n'avons trouvé que du fer. Il peut se faire, à la vérité, que cette coloration soit due à des traces de matière organique ; ce n'est là qu'une opinion que nous nous réservons de vérifier ultérieurement.

Si l'on soumet aux mêmes réactifs la partie patinée des mêmes silex, on trouve habituellement les mêmes caractères chimiques, mais généralement affaiblis.

Analyse quantitative. — Ces résultats qualitatifs étant acquis, nous avons voulu aller plus loin et rechercher par des dosages quantitatifs la proportion des éléments étrangers contenue dans un même silex : 1° dans le noyau non patiné, 2° dans la partie patinée. Nous donnons ci-après les résultats obtenus : (1)

1° Silex taillé de Liancourt-Saint-Pierre, d'origine sénonienne (noyau non patiné).		*2° Croûte patinée du silex n° 1.*	
Carbonate de chaux.	2.7 %	Carbonate de chaux.	3.50 %
Fer	0.3	Fer.	traces.
Alumine	0.»	Alumine.	0.»»

(1) Ces analyses ont été faites en désagrégeant un demi-gramme de silex, pulvérisé au mortier d'agate, au moyen de l'acide fluorhydrique suivant la méthode décrite par Frésenius (*Traité d'analyse chimique quantitative*, page 388, édition de 1891) ; le résidu contenant toutes les bases à l'état de fluorures a été transformé en sulfates, puis dissous dans l'acide chlorhydrique étendu, puis précipité par l'ammoniaque, le fer a été ensuite dosé par le permanganate, la chaux par l'oxalate.

3° Silex naturel turonien.		*4° Croûte patinée du silex n° 3.*	
Carbonate de chaux.	3.50 °/°	Carbonate de chaux.	4.50 °/o
Fer.	1.»»	Fer.	0.50
Alumine.	0.»»	Alumine.	0.»»

5° Silex taillé d'Orgeville (noyau non patiné).		*6° Croûte patinée du silex n° 5*	
Carbonate de chaux.	1.» °/o	Carbonate de chaux .	1.» °/o
Fer	0.5	Fer	2.2
Alumine.	0.5	Alumine	2.»

La plus importante constatation et la seule que nous retiendrons de ces résultats, c'est la pauvreté relative des silex, patinés ou non, en éléments autres que la silice.

Alors que la comparaison des densités nous avait fait reconnaître que le phénomène de la patine faisait disparaître environ 10 °/o de la substance totale des silex primitifs, l'analyse nous révèle que la croûte patinée ne diffère du noyau, au point de vue des éléments étrangers à la silice, que d'une façon irrégulière et d'où ne se dégage *a priori* aucune conclusion claire. Il en ressort avec évidence que ce n'est pas la seule disparition de ces éléments étrangers qui peut expliquer le phénomène de la patine.

Quelque séduisante et ingénieuse que soit donc la théorie de M. Rutot, que l'on a lue plus haut, il faut donc, à notre avis, qu'elle soit écartée. Les silex perdent en se patinant 10 °/o de leur substance, or ils ne contiennent pas plus que 3 à 4 °/o de fer et de chaux, lesquels subsistent en grande partie dans la croûte patinée, et quelquefois même augmentent; il est donc impossible que la seule disparition de ces deux éléments soit cause de la différence. Et d'ailleurs nous avons trouvé des silex très patinés dont le noyau ne contenait ni fer ni chaux; comment M. Rutot expliquerait-il la patine de ceux-ci ?

Ajoutons encore que, lorsque nous avons fait agir l'acide chlorhydrique, dissolvant les éléments accessoires, sur des silex non patinés, nous n'avons jamais constaté que ceux-ci aient acquis la moindre patine et, sur ce point, nos constatations confirment absolument celles de M. Barbier, reproduites ci-dessus.

Expériences directes. — Ne pouvant expliquer le phénomène de la patine par la seule disparition des éléments accessoires à la

silice, il ne reste qu'une seule supposition plausible, c'est celle de la disparition de la silice elle-même. La silice est, en effet, légèrement soluble dans l'eau (selon de Lapparent, l'eau peut en dissoudre 1/7500ᵉ de son poids). Rien d'étonnant donc à ce que les silex subissent cette action, le contraire serait même surprenant. Entraîné vers cette nouvelle hypothèse, nous avons pensé que l'on pourrait patiner facilement des silex en faisant agir sur eux le seul dissolvant rapide de la silice que la chimie possède : l'acide fluorhydrique.

Dans un vase de plomb (l'acide fluorhydrique attaque le verre) nous avons mis des silex de toutes provenances, de toutes natures, de toutes couleurs; nous les avons tenus immergés pendant quelques jours dans de l'eau acidulée au 1/10ᵉ par de l'acide fluorhydrique. Les résultats ont été absolument concluants. Tous les silex dans ces conditions prennent l'aspect patiné visible sur les morceaux encore mouillés, indiscutable sur les surfaces desséchées. Si l'on prend le liquide qui a servi à ces expériences et qu'on le neutralise par l'ammoniaque, on obtient immédiatement un trouble abondant de silice gélatineuse empruntée aux silex qui ont servi à l'expérience.

La patine ainsi obtenue artificiellement n'est évidemment pas épaisse; cependant, sur une cassure faite après l'expérience de patinage, on en distingue facilement l'épaisseur qu'il serait d'ailleurs facile d'augmenter en prolongeant l'action de l'acide.

La patine artificielle est rugueuse au toucher, mais elle devient plus douce si l'on frotte la surface du silex avec un chiffon de laine qui dans l'espèce agit à la façon d'un polissoir, rabotant les proéminences microscopiques et rebouchant les trous avec les éléments empruntés à celles-ci.

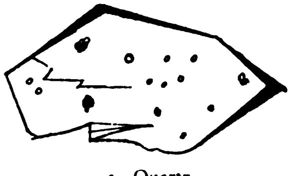
Examen microscopique. — Ainsi la patine est due à la disparition partielle de la silice, substance fondamentale du silex; l'analyse et la synthèse le démontrent. Le silex patiné est au silex naturel ce que le verre dépoli est au verre ordinaire; les deux espèces de silex, comme les deux espèces de verres, ne diffèrent entre eux que par l'existence de cavités microscopiques qui, en troublant l'homogénéité naturelle, enlèvent la diaphanéité et donnent l'aspect mat qui caractérise le verre dépoli et le silex patiné.

Ce principe établi, peut-on aller plus loin et, en s'aidant du

microscope, rechercher, dans la constitution moléculaire, la trace et la nature intime du phénomène de la patine ? Cela nous l'avons essayé, mais nos expériences n'en sont encore qu'à leur début.

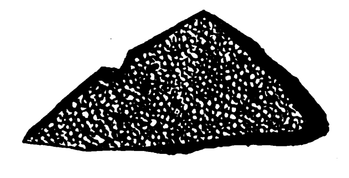
Si donc on porte sous le microscope grossissant 400 fois la poussière et les plus menus éclats que le marteau détache d'un fragment de quartz cristallisé, de silex non patiné, de silex patiné ou d'opale, on peut faire certains rapprochements instructifs.

Le quartz cristallisé offre à l'œil des arêtes nettes, des angles vifs limitant une masse généralement transparente dans laquelle on distingue çà et là des particules rondes d'un diamètre d'environ 0.003 de millimètre (fig. 1).



1. Quartz

Le silex non patiné présente des masses généralement terminées par des arêtes et des angles vifs, dans lesquelles on reconnaît une telle profusion de ces particules sphériques analogues à celles du quartz que la transparence générale en est fortement troublée ; le silex paraît constitué de ces particules serrées les unes contre les autres et noyées dans un ciment clair qui est peut-être la silice cristallisée (fig. 2).



2. Silex non patiné

L'opale est formée de masses aux contours arrondis et imprécis, d'une opacité absolue, sur le pourtour desquelles on peut voir des corpuscules analogues à ceux du silex. L'aspect général est le même que si chaque bloc, vu sous le microscope, était formé d'une accumulation de ces corpuscules empilés sans aucun ciment interposé, de sorte que l'ensemble est opaque sauf sur les bords où quelques corpuscules, débordant la masse principale, montrent leur transparence relative et leurs contours ombrés.



3. Silex patiné

Le silex patiné se présente exactement comme l'opale (fig. 3).

Enfin si l'on frotte légèrement au pinceau la surface de l'un des silex patinés artificiellement par nous et qu'on examine de même la poussière ainsi détachée, on retrouve une apparence absolument identique à celle de l'opale ou du silex patiné.

On pourrait donc conclure de l'examen microscopique que l'effet des agents extérieurs sur le silex est de dissoudre d'abord le ciment quasi-cristallin qui entoure les particules amorphes, laissant ceux-ci séparés par des vides qui donnent à l'ensemble l'aspect opaque et rugueux et qui font du silex vitreux naturel une masse spongieuse et happante à la langue. Ce n'est là toutefois qu'une opinion qui devra être vérifiée par de nouvelles expériences.

Ce qui paraît plus certain c'est que ces vides servent de logement aux éléments fins, carbonate de chaux ou argile des terrains encaissants, donnant à la couche patinée une composition et un aspect qui diffèrent parfois très notablement de ceux du noyau. C'est le cas des silex n°s 4 et 6 dont nous donnons plus haut l'analyse. Le silex turonien, n° 3-4, contient plus de chaux dans sa partie non patinée que dans son noyau, parce qu'il a été extrait directement de son gisement calcaire, et le silex n° 5-6 contient plus de fer, dans sa couche patinée, que son noyau, parce qu'il reposait sur une couche très ferrugineuse.

En résumé, donc, la patine ne peut s'expliquer par la seule disparition des éléments accessoires, chaux, fer, alumine, etc. ; elle résulte de la disparition partielle de la silice elle-même, créant dans la couche patinée une infinité de vides que viennent combler partiellement les éléments de la roche encaissante ou avoisinante.

L'action dissolvante de l'eau paraît être la cause efficace du phénomène, mais la chaleur solaire, qui porte facilement les silex à une température de 50 à 60°, suivie du refroidissement nocturne, la lente combustion à l'air des matières organiques contenues dans les silex colorés, la dissolution des éléments calcaires, l'oxydation des éléments ferrugineux sont autant de causes qui, en détruisant l'homogénéité primitive, peuvent favoriser l'action de l'eau, c'est-à-dire l'accomplissement de ce métamorphisme spécial.

Le rôle exact de chacune de ces causes reste à étudier et à préciser, mais nous en avons dit assez pour qu'il soit facile d'admettre ce que l'observation démontre : que la surface du sol, où toutes ces actions préparatoires s'exercent à la fois, est l'endroit où la patine se développe de préférence.

Gab. LOISEL.

DÉCOUVERTES DE SÉPULTURES
ROMAINES ET FRANQUES
A NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON ET PETIVILLE
(SEINE-INFÉRIEURE)

Par APEL

Tous ceux qui s'occupent d'antiquités gauloises, gallo-romaines et franques, savent qu'en France et à l'étranger, la généralité des lieux dits comme : *Les Tombes, les Tombeaux, le Champ-des-Fosses, la Côte-aux-Morts, le Champ* ou *Camp-Dolent, les Cercueils, Serqueux, etc.*, désignent une terre où l'on peut découvrir des sépultures antiques. Les deux découvertes dont nous allons parler succinctement, afin d'en fixer exactement l'emplacement, viennent à l'appui de ce principe qui rencontre rarement des exceptions ; aussi lorsqu'à notre arrivée dans le pays de Caux, nous fûmes appelé, de par nos fonctions, à compulser les plans et matrices cadastraux des communes longeant la Seine, deux lieux dits, entre beaucoup d'autres, attirèrent spécialement notre attention : celui de *Bois-des-Tombeaux* et celui de *Les Fosses*. Ces deux noms caractéristiques, situés sur les alluvions anciennes composées de sable et de silex roulés, devaient confirmer nos prévisions et c'est à l'exploitation de ces matériaux que nous devons les découvertes qui font l'objet de ces quelques notes :

1° BOIS DES FOSSES

Le 12 mars 1906, des ouvriers occupés à l'extraction et au cassage des silex roulés destinés à l'entretien des chemins vicinaux, trouvèrent dans le petit bois des Fosses, parcelle n° 115 *bis*, section C, de Notre-Dame-de-Gravenchon, une incinération romaine placée à environ 1 mètre de profondeur. Cette sépulture, composée d'une olla en terre grise de $0^{m}22$ de diamètre et d'une ouverture de $0^{m}12$, contenait un petit vase noir de $0^{m}11$ rempli de cendres. A environ 1 mètre plus au Nord et à un niveau un peu plus bas, se trouvaient les deux fibules en bronze reproduites ci-dessous.

Ces deux pièces, d'une longueur de 0^m10 et d'une largeur de 0^m055, sont si bien conservées, que l'ardillon à ressort fonctionne parfaitement dans sa charnière et peut encore se dissimuler sous son arrêt protège-pointe. C'est presque à la limite séparative des parcelles n[os] 114 et 115 *bis* que cette incinération a été trouvée,



c'est-à-dire non loin et à l'Est de la grande voie romaine de Lillebonne à Pont-Audemer et au Nord de la petite voie secondaire desservant l'agglomération de *La Fontaine-de-la-Chapelle-Saint-Denis* (n° 214, s[on] A) et du *Bois-de-la-Salle* parcelle n° 101, s[on] A), où des substructions et monnaies d'or de l'époque romaine furent découvertes en défrichant (1).

2° Bois des Tombeaux (altitude : 10 à 17)

Comme au bois des Fosses, ce sont des ouvriers employés à

(1) Une de ces pièces d'or à l'effigie de Néron appartient à M. Devaux fils, de Lillebonne.

extraire du sable et du caillou dans le bois des Tombeaux [1] situé parcelle n° 153, section A, du Petit-Ourville à Petiville qui, les 26 septembre et 20 octobre 1906, mirent trois sarcophages [2] et plusieurs autres sépultures à découvert. Nous pourrions, si telle était notre intention, donner tous les détails relatifs à ces tombes,



car nous en avons pris plusieurs clichés photographiques et relevé leur position, dimensions, etc., de concert avec M. le docteur Ott ; mais nous nous bornerons simplement à faire connaître que les deux premières auges, recouvertes de dalles, étaient à une profondeur de $0^{m}35$ et espacées de $0^{m}30$ seulement, que cet

(1) Dans nos *Profils géologiques et notes archéologiques intéressant la région comprise entre Lillebonne et Quillebeuf*, publiés dans le Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen (année 1905), nous avons appelé l'attention des chercheurs sur ce lieu dit *Les Tombeaux*.

(2) Ces trois sarcophages ont été acquis par M. Marcel Le Grand, directeur général de la Bénédictine de Fécamp.

espace était occupé par un squelette ayant aux pieds un petit vase en terre noire, que ces sépultures, orientées N.-S., étaient distantes de 37 mètres de l'axe du chemin de grande communication n° 81 (ancienne voie romaine de Lillebonne à Pont-Audemer) et de 30 mètres de la parcelle n° 155 située au nord ; que les quatre squelettes, contenus dans les trois sarcophages d'une longueur de 2 mètres extérieurement, ne possédaient aucun mobilier funéraire, sauf une bague en argent trouvée dans la tombe contenant deux squelettes disposés tête-bêche, que le désordre des ossements semblait indiquer que ces tombes avaient été violées et qu'enfin, un squelette situé à $1^{m}50$ à l'Est du premier groupe, avait une plaque de ceinturon, un scramasaxe de $0^{m}45$ de longueur compris soie, et deux médailles en bronze.

A ces renseignements, nous ajouterons qu'une première découverte de sépultures avait déjà été faite dans cette parcelle, vers 1866, lors de la construction du chemin vicinal de grande communication n° 81 et que le Bois des Tombeaux, limité actuellement aux parcelles n°s 149, 152 et 153, occupait autrefois tout le mamelon compris entre la voie romaine et le ravin de la Vergarenne, ce qui semblerait indiquer que des sépultures n'existent pas seulement dans la parcelle n° 153, mais encore dans celles s'étendant jusqu'à la ferme du Pas-Grillant, remplie de substructions antiques, constituées par de forts blocs de calcaire, autour desquels flottent de vieilles légendes.

FOUILLES AU FORT-HARROUARD

COMMUNE DE SOREL (Eure-et-Loir)

(Pl. IV à XIII)

Par l'Abbé J. PHILIPPE

A quelque distance des ruines du vieux château de Sorel, et en face du bourg de Marcilly, le Fort-Harrouard s'avance en promontoire entre la vallée de l'Eure et l'étroit vallon que suit la route de Marcilly à Houdan. Au Nord-Est, un talus cintré légèrement, couronnant un fossé extérieur de 25 mètres de largeur et de 4 mètres de profondeur, s'étend d'une déclivité à l'autre sur une longueur d'environ 300 mètres, et l'isole du plateau recouvert par la forêt de Dreux. A l'Ouest et au Sud-Est, il est protégé naturellement par la pente rapide du coteau, dont la crête a été abattue pour en rendre l'accès plus pénible. Une sorte de plate-forme ou de chemin de ronde part du milieu du pourtour Est, à mi-hauteur, et se continue jusqu'au point Nord où commence le fossé. On a obtenu ainsi, à proximité de la rivière, à 133 mètres d'altitude, une de ces enceintes-refuges d'une défense facile et d'une sécurité exceptionnelle (pl. IV).

L'entrée primitive du camp se trouvait au Sud-Est. Le sentier qui l'indique, en se dirigeant vers le dolmen que j'appellerai, malgré ses nombreuses dénominations antérieures, le dolmen d'Harrouard, est encore visible dans l'étage de craie sénonienne sur lequel repose cette partie du camp. L'entrée actuelle, agrandie récemment, n'a été pratiquée que depuis la mise en culture du champ, aux dépens du talus qu'on a rejeté dans le fossé pour le combler.

Ce talus, actuellement de 2 mètres de hauteur, est construit, à sa base, de terre simplement mélangée de pierres brutes non maçonnées, c'est-à-dire de l'argile à silex provenant du fossé. A mi-hauteur il n'est plus formé que d'une terre noirâtre contenant des fragments nombreux de poteries néolithiques, des charbons et des silex taillés, et, dans la partie intérieure du camp qui longe le retranchement, toute la terre végétale a été enlevée, de telle sorte que le gravier et une sorte d'argile à silex qui forme le sous-sol ont été mis à nu. Le retranchement, tel qu'il est actuel-

lement, ne peut donc dater tout entier de l'époque néolithique; la partie qui existait à cette époque a été surélevée postérieurement, aux époques gauloises ou romaines. Le nom d'*Arrouard* que le cadastre donne à l'enceinte indiquerait plutôt une occupation normande, mais son occupation à l'époque néolithique se justifie par des preuves surabondantes. L'époque romaine n'a laissé au Fort-Harrouard que des vestiges peu nombreux et absolument insignifiants : une petite monnaie de bronze du Bas-Empire, des fragments de dolium, le rebord d'une coupe en faux Samos, ornementée, et, çà et là, des clous en fer.

Quelques monnaies gauloises ont été également recueillies à la surface, avec quelques poteries semblables aux vases des Essarts-Varimpré, découverts par l'abbé Cochet. Trois des monnaies gauloises trouvées au Fort-Harrouard m'ont été signalées; la provenance des deux premières est certaine, mais celle de la troisième reste très douteuse. Pour ma part, je n'en ai jamais recueilli une seule en trois années de recherches.

Le Fort-Harrouard n'est en culture que depuis une trentaine d'années seulement, ce qui explique l'intégrité à peu près complète de ce très riche gisement qui couvre une superficie de 8 hectares 77. Les silex néolithiques et les poteries abondent à la surface, et MM. Doré-Delente, Lanquetin et Tellot, de Dreux, y firent de magnifiques récoltes, et de nombreux chercheurs continuent à le fréquenter. Mais pour le mettre à l'abri de certains braconniers de la préhistoire, qui chassent sur tous terrains, MM. Chédeville, Fortin et moi, avons cru bon de nous réserver pour trois ans, l'autorisation exclusive d'y poursuivre les recherches archéologiques.

C'est à un membre de la Société normande d'Etudes préhistoriques, M. Chédeville, que revient l'honneur des premières recherches. La Société, accompagnée de la Société d'Excursions scientifiques, y fit quelques fouilles les 7 et 8 octobre 1899. Avant et après, d'autres chercheurs y firent quelques sondages superficiels dont les résultats n'ont pas été publiés. Seul, le compte rendu des fouilles des 7 et 8 octobre 1899 révélait aux préhistoriens l'intérêt d'Harrouard.

Comme toutes les enceintes préhistoriques, le Fort-Harrouard a sa légende : c'est un endroit, où « au temps des guerres » on est venu enfouir une cloche d'argent. Le trésor est encore à trouver, mais le camp en contient d'autres moins problématiques.

Abbé J. PHILIPPE

- Pl. IV -

Echelle de 0.0002 pour 1^{m}00

Dressé par P.J. CHÉDEVILLE

FORET DE

des

(133.00)

(132.00)

Camp d'

hâteau

gnès-Sorel.

Anet

Commune de Sorel Moussel

Chemin de Sorel au Pré

Eure (Rivière)

Commune de Marcilly-sur-Eure

Les fonds de Cabane

Jusque-là, neuf fonds de cabane ont été explorés avec soin ; trois n'ont été que reconnus par un sondage complet. Mais ce n'est là qu'une bien faible partie des recherches qu'il reste à effectuer. Ils ont été trouvés sur le pourtour du camp. Près de l'entrée, au Sud, ils semblent plus rapprochés. Le centre du camp, exploré en septembre dernier par des tranchées parallèles, creusées de deux mètres en deux mètres sur une largeur de quarante, n'a révélé aucun vestige d'habitation ; on y rencontre cependant de nombreux tessons de poteries, des ossements d'animaux et des silex taillés, comme dans toute l'étendue du camp : les bords sembleraient donc avoir été les plus habités.

La première constatation, à laquelle mes recherches donnèrent lieu, fut celle de l'occupation de l'enceinte au début de l'époque du bronze et à l'époque néolithique, car les fonds de cabane de chaque période y sont parfois superposés et nettement caractérisés.

Epoque du bronze. -- Les fonds de cabane de l'époque du bronze sont nécessairement les plus rapprochés de la surface; ils ont été établis la plupart du temps au-dessus des fonds de cabane à industrie robenhausienne. On les reconnaît à une aire en terre battue sur laquelle on trouve un foyer entouré d'ossements, d'objets en bronze et en silex, de poteries à base étroite, ordinairement munies d'anses, de forme et d'ornementation variées. Mais les dimensions et la forme de ces fonds de cabane sont très difficiles à déterminer, la faible profondeur à laquelle on les rencontre et qui varie entre 20, 30 et 40 centimètres les a souvent exposés au contact des socs de charrues qui ont détruit l'aire, brisé ou déplacé les objets. On ne saurait également se baser, pour cette détermination, sur l'espace recouvert par les blocs d'argile gardant des empreintes de clayonnage et qui devraient se retrouver là où la cabane s'est écroulée : le même contact des instruments agricoles les a dispersés. C'est donc l'examen de leur mobilier qui seul peut préciser leur époque.

Mais au-dessous de l'aire de ces fonds de cabane, on rencontre un niveau archéologique entièrement stérile ou ne contenant que de rares et insignifiants tessons de poteries et quelques ossements, puis un niveau uniquement robenhausien où aucun objet en bronze n'a été recueilli jusque-là, malgré le criblage

des terres extraites. Ce niveau stérile prouve qu'une période assez longue s'est écoulée entre les deux premières occupations humaines. Mais quand les foyers de l'époque du bronze sont superposés aux fonds de cabane à industrie robenhausienne, ils n'en occupent pas pour cela même toute la superficie. J'ai trouvé un fond de cabane robenhausien, très riche, creusé dans le gravier et dont les dimensions étaient ainsi facilement reconnaissables, recouvert par trois foyers de l'époque du bronze.

Trois sondages confirment d'une manière convaincante cette observation. Ils ont été opérés sur le versant Est, dans une déclivité très prononcée. J'ai soigneusement relevé la coupe de ces sondages qu'à regret j'ai dû abandonner.

Le premier sondage, aussitôt la couche de terre végétale enlevée, donna d'abord les fragments de deux pesons en terre cuite, un broyeur en grès complètement sphérique. Les poteries, très nombreuses, étaient ornementées de dents de loup et de cordons en relief avec pincées successives et régulières de la pâte ; quelques-unes étaient noires et lustrées, un seul fragment était muni d'une anse.

Mais, descendus à 1 mètre de profondeur, nous rencontrons sur le mètre carré de superficie découverte, une aire en terre battue, paraissant avoir été longuement piétinée, très dure et mélangée de craie. Etait-ce la fin du fond de cabane et fallait-il l'abandonner ? Notre perplexité ne fut pas de longue durée.

Le sous-sol fut vigoureusement attaqué à coups de pic, et, au lieu de la craie dans laquelle la fosse était creusée, nous rencontrons une couche de terre noirâtre, descendant à $0^{m}30$ au-dessous du niveau précédent, et immédiatement un maxillaire humain à moitié brisé et ayant conservé deux molaires. Les objets suivants y furent ensuite recueillis : 7 pointes de flèche amygdaloïdes (pl. VI *A*, n° 7), dont 4 simplement ébauchées, un retouchoir et un poignard en silex du Pressigny (pl. VI *B*, n° 2), un second fragment de poignard, un ciseau en corne de cerf (pl. VII *A*, n° 8) et une fusaïole. Les poteries, plus grossières que celles du niveau supérieur, consistaient en un rebord de vase façonné à la main, le fond de deux grands vases à parois très épaisses, des fragments avec trou de suspension, un mamelon avec deux trous de suspension, et une moitié de petit vase de $0^{m}072$ de hauteur. Un foyer reconnaissable à un amas de cendres et de charbons reposait tout au fond, sur la terre calcinée.

En rejetant la terre du fond, un objet rond roula sous mes doigts. Je le saisis rapidement, le prenant pour une fusaïole, mais il se fendilla aussitôt et je pus distinguer une pomme calcinée, facilement reconnaissable à ses pépins.

Ce sondage révèle donc deux occupations humaines superposées et confirme les observations déjà émises.

Le second, opéré à dix mètres du premier, indiqua le rebord d'une cuvette creusée dans l'affleurement de la craie, sur la déclivité du plateau. On rencontra d'abord l'aire d'un foyer avec quelques fragments de poteries, dont l'un est ornementé de chevrons en creux entremêlés de ronds en creux, et une tête d'épingle en bronze; puis, au-dessous de l'aire en terre battue et rougie par le feu continu du foyer, une couche d'argile très friable, mélangée de craie en poussière dans laquelle le pic et même la pelle enfonçaient sans effort. Çà et là quelques menus charbons, des fragments d'os et des poteries. A 2^{m}90 nous touchons enfin le fond et nous recueillons sur l'argile très fine qui le tapissait, toute différente de celle du dessus, des poteries rougeâtres, peu cuites, (un fragment avait subi un commencement de perforation à l'intérieur) et finalement un tranchet en silex et des os éclatés.

Le troisième sondage, opéré sur le même versant de l'enceinte, dans une déclivité plus prononcée, nous fit rencontrer, à 1^{m}20, l'aire en terre battue d'un foyer de l'époque du bronze autour de laquelle on recueillit un ciseau, une flèche, une épingle et un bouton en bronze. L'épaisseur de l'aire en terre battue était de 0^{m}09, et à 1^{m}35 au-dessous, on atteignit un niveau uniquement robenhausien.

Mais ces trois fonds de cabane, creusés dans la déclivité très rapide de l'Est de l'enceinte, peuvent n'avoir été comblés que par le ruissellement des pluies. Cette observation s'étend à tous ceux qui ont été creusés dans la même partie, tandis que ceux qui sont situés sur le plateau se rencontrent à une profondeur deux fois moindre.

Deux autres fonds de cabane ont donné, à un seul niveau, des objets en bronze mélangés à l'outillage en silex, en os et en corne de cerf. Ils étaient situés, l'un au Nord-Est et l'autre au Sud, près de l'entrée.

Le premier, en plus d'une sorte de silos contenant du blé calciné et une graine ressemblant à du millet, également calcinée, a donné deux pointes de flèche, l'une en silex à barbelures et à

pédoncule, et une autre en bronze de même forme, une tête de lance à douille en bronze, un pic en corne de cerf, une hache polie, deux poinçons en os, une aiguille en os avec chas, des couteaux en silex retouchés sur le dos de la lame, 15 grattoirs, de nombreux nucléi, des percuteurs et des meules. C'était une fosse ovale de 1^{m}60 de profondeur, de 9^{m}80 et 6 mètres dans ses deux axes.

Le second, à peu près circulaire, de 5^{m}50 de diamètre et de 0^{m}75 de profondeur, a révélé tout un groupement de foyers. A 0^{m}27 de profondeur, aire en terre battue avec foyer, trois mètres plus loin, nouvelle aire et nouveau foyer ; un peu plus bas, à 0^{m}30, on recueillit une flèche en silex, très fine, à pédoncule et à barbelures et une épingle en bronze, puis, au-dessous de ces deux foyers, le fond de cabane proprement dit, creusé dans l'argile à silex. Le foyer de ce dernier, comme ceux des précédents, était placé sur le bord. Au niveau inférieur, à 0^{m}75, une faucille en bronze, un marteau-hache en corne de cerf, trois fusaïoles, dont une à bord dentelé, un très curieux objet en terre cuite, de très nombreuses poteries, dont une sorte d'écuelle basse et large, à fond sphérique, ornée à l'intérieur de gorges circulaires et percée de deux trous de suspension, deux poinçons et un lissoir en os, un polissoir en grès, cinq tranchets en silex et de nombreux grattoirs. Ce fond de cabane est le seul qui paraisse indiquer plusieurs occupations successives après l'époque robenhausienne.

Fonds de cabane à industrie robenhausienne. — Ces derniers sont les plus nombreux et les plus riches. Sur neuf fonds de cabane explorés entièrement et trois sondages, j'ai rencontré dix fois de suite un niveau uniquement robenhausien.

Chacun de ces fonds de cabane est un véritable atelier de taille du silex, caractérisé par l'abondance des nucléi, des percuteurs, des éclats de taille avec quelques outils inachevés. Ils ont la forme de huttes arrondies, avec aire creusée au-dessous du niveau du sol, à des profondeurs variant entre 0^{m}80 et 3^{m}15. Le plus grand diamètre de ces fosses à peu près circulaires, 6^{m}30, 8^{m}60 et 8^{m}70, nous met en présence de fonds de cabane de dimensions inattendues. Mais ces cuvettes étant creusées dans la craie ou dans le gravier très dur du sous-sol, il est facile d'en reconnaître la forme et les dimensions. Elles sont remplies de terre noire

très fine, mélangée d'éclats de silex, de cendres, de détritus, de débris de cuisine ; une partie de la fosse contient ordinairement à elle seule presque tous les objets ; les alentours du foyer ne donnent que fort peu de choses, des os calcinés ou éclatés, quelques silex et des poteries.

Le foyer n'est jamais placé contre le rebord de la cabane, mais à $1^{m}50$ ou 2 mètres environ. Tout autour du foyer on rencontre des blocs d'argile durcie au feu, gardant des empreintes de bâtons entrelacés, tantôt revêtus et tantôt dépouillés de leur écorce. Ces bâtons, enduits d'argile, formaient les parois et le toit de la hutte. Un de ces blocs de revêtement de cabane porte l'empreinte de deux bâtons se croisant en X et servant de support à un autre bâton transversal, plus gros, comme s'il eût formé l'arête de la toiture. Deux blocs de la même argile durcie au feu ont conservé toute leur épaisseur : $0^{m}08$. Ils enveloppent un montant en bois de $0^{m}06$ de diamètre et sont amincis et arrondis comme s'ils marquaient la fin de la cloison et l'entrée de la cabane. D'autres blocs d'argile, portant d'un côté des empreintes de branchages et de l'autre des empreintes d'herbes ou de paille, indiquent la manière dont étaient recouvertes les habitations néolithiques d'Harrouard.

Mais il est toutefois difficile d'expliquer comment une cuvette ovalaire de $8^{m}70$ en son plus grand axe — dimension du plus grand fond de cabane — pouvait être recouverte par une toiture de branchages enduits d'argile, supportée par des murs en torchis dont l'épaisseur était de 15 à 20 centimètres. Mais la vie des populations néolithiques se passant de préférence au grand air, toute la superficie du fond de cabane n'était peut-être pas recouverte, et une plate-forme, protégée par une avancée de la toiture, s'étendait peut-être tout autour de l'habitation.

Un débris de revêtement de cabane porte un semblant d'ornementation formée de cercles produits par estampage, mais incomplètement gravés (pl. V *B*, n° 6), un second fragment porte quelques lignes tracées avec une pointe, mais dans lesquelles il est impossible de reconnaître une ornementation intentionnelle, comme celles que signale M. Schaudel sur des fragments de revêtements de cabanes lacustres de l'époque du bronze.

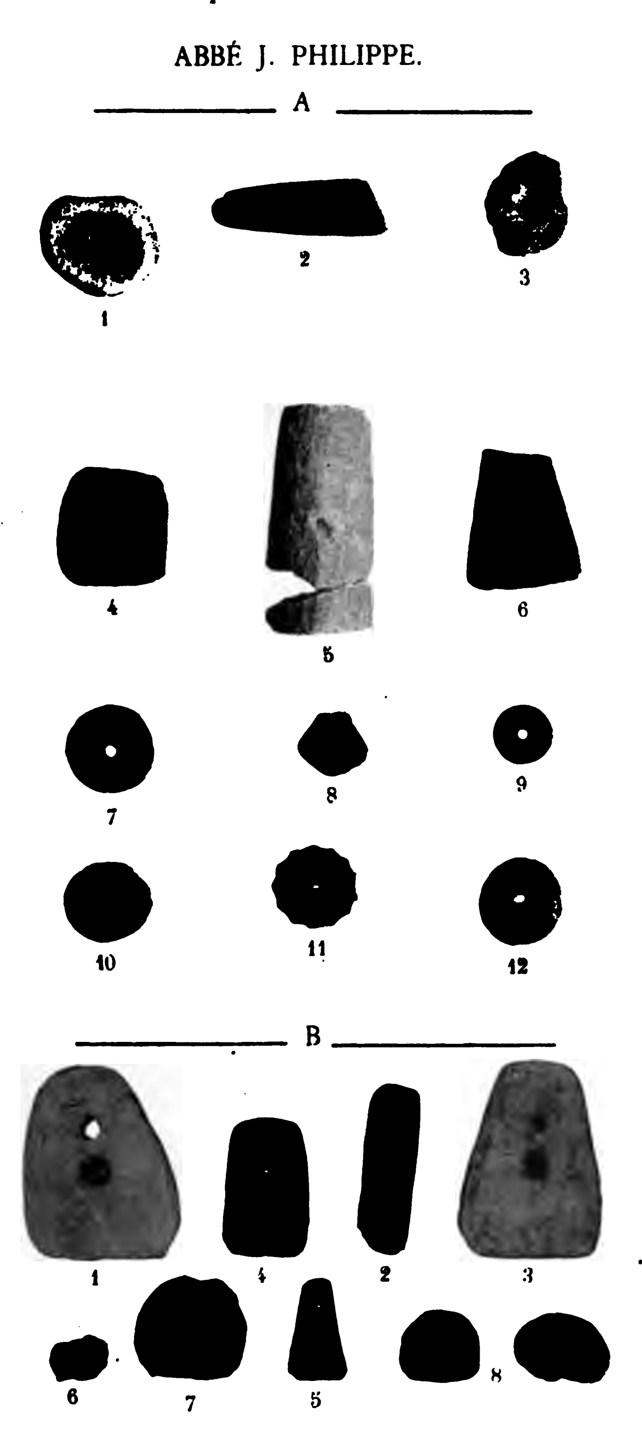
Mobilier d'un fond de cabane robenhausien. — Voici, révélé par un minutieux inventaire, le mobilier du plus riche fond de cabane robenhausien du Fort-Harrouard.

Après avoir enlevé la couche de terre végétale, épaisse d'environ 15 à 20 centimètres, quelques débris de poteries commencent à apparaître. Ce ne furent d'abord que des poteries grossières, puis un fragment délicatement ornementé, les débris d'un dolium, et quelques tessons de vases romains. Mais à mesure que la couche explorée augmentait en profondeur, les débris de poteries romaines disparaissaient et finalement on ne trouva plus que la poterie faite à la main, des silex, des débris ou morceaux de meules en grès et des ossements d'animaux. A 0^m40 un peson complet en terre cuite, perforé, et un fragment de lame en Pressigny, portant trace de polissage sur la face convexe, une épingle en bronze, une pointe de flèche et trois haches à talon. Les trois haches étaient réunies et tout à côté on trouva une feuille de bronze très mince, paraissant avoir servi de ligament au manche de l'une d'elles.

A deux mètres des haches en bronze, au même niveau, un foyer formé d'un amoncellement de cendres et de charbons reposant sur une aire durcie, et, au milieu des cendres, un instrument amygdaloïde acheuléen, taillé sur les deux faces et épointé; un côté est couvert des cendres du foyer qui forment une gangue très épaisse, et l'autre est patiné de jaune brun. Il est possible que cet outil, recueilli probablement dans les couches d'argile exploitées par les néolithiques pour la fabrication de leurs poteries, ait été employé par eux, mais sa présence dans un foyer de l'époque du bronze mérite d'être signalée au moins pour sa rareté.

Au niveau des objets en bronze succéda un niveau stérile de 20 à 30 centimètres, çà et là quelques ossements et quelques débris de poteries insignifiants, puis, à mesure que la profondeur augmentait, la terre devint plus mouvante et plus noire. Elle contenait de nombreux ossements éclatés ou brisés, une quantité innombrable d'éclats de silex et de nucléi, et, à 0^m30 du fond, c'est-à-dire à 1^m30 environ de profondeur totale, apparut un niveau uniquement robenhausien. On y recueillit 281 grattoirs, 98 couteaux en silex, 16 tranchets, 12 retouchoirs, 4 ébauches d'outils, une trentaine de percuteurs en silex, grès ou poudingue, 2 fragments de percuteurs en roche verdâtre, 1 pic en poudingue, 4 perçoirs en silex, 3 scies à encoches, une scie double, une scie et un retouchoir en silex du Pressigny, 4 fragments de poignard, dont un retouché sur les deux faces, et un second brisé

ABBÉ J. PHILIPPE.



IMP. LECERF, ROUEN

FOUILLES AU FORT-HARROUARD.

Objets en calcaire tendre, lissoirs, fusaïoles et pesons.

en deux morceaux trouvés à trois mètres de distance l'un de l'autre dans la même fosse, 4 petits tranchets, une pointe de flèche à pédoncule et barbelures, une autre de même forme mais à pointe plus acérée, et 3 pointes de flèche triangulaires, 2 haches polies en silex. Un bloc de calcaire noirci avait subi un commencement de perforation de chaque côté, mais les deux trous ne se dirigeant pas l'un vers l'autre, le bloc avait été rejeté et abandonné. On y trouva encore 10 poinçons en os, une aiguille avec chas, un fragment de lissoir en os, une spatule et une moitié de rondelle cranienne perforée, l'extrémité d'une corne de cerf polie et un poignard en corne de cerf.

Les poteries étaient très nombreuses à chacun des deux niveaux et le foyer du niveau robenhausien se trouvait à deux mètres du bord de la fosse circulaire dont le diamètre était de 8^{m}60 ; étant entièrement creusée dans un gravier très compact, il fut très facile d'en suivre la forme et les dimensions. Le fond de la cabane était tapissé d'une argile rougeâtre très fine.

Objets en silex et en roches diverses

Les objets en silex sont encore très abondants à la surface du Fort-Harrouard, malgré les fréquentes visites des chercheurs ; mais ceux de ma collection, que je vais décrire, proviennent exclusivement des fouilles de fonds de cabane. La gangue qui les enveloppe et qu'il serait d'ailleurs très difficile d'enlever est la meilleure preuve de leur authenticité.

Les silex de toute provenance ont été utilisés. J'ai rencontré dans le même fond de cabane, avec les lames du Pressigny, le silex extrait de l'étage sénonien de la colline ou de l'argile à silex et le galet roulé de la vallée débités en outils attestant un long usage. Je signalerai également deux nucléi et quelques éclats en silex vitreux, très luisant et comme vernissé, plus léger que le silex rencontré habituellement.

Le grès et le poudingue, qu'on trouve sur place à leur niveau géologique, y sont fréquemment employés en meules, molettes, pilons, haches polies. Je signalerai encore plusieurs fragments de marteaux en roche verdâtre et quelques haches polies en diorite.

Haches polies. — Les haches polies sont relativement rares. Je n'en ai trouvé que 17, dont 9 complètes, et un seul fragment de hache préparée pour le polissage. Deux sont en diorite, les autres

en grès et en silex. Ces haches ne devaient être polies qu'en dehors de l'enceinte. Ouatre polissoirs fixes subsistent encore autour du camp ; le plus connu, près du dolmen, au pied du coteau. Ce polissoir, maintes fois décrit [1], porte 10 rainures, 8 groupées dans un angle, à proximité de 3 grandes cuvettes, et une cuvette isolée, ainsi que 2 petites rainures. Deux autres polissoirs, signalés par M. Chédeville, se trouvent à 1500 mètres environ du camp, au Sud-Est, au bord d'une allée dite *Allée de la Ferme-Brûlée.* On aperçoit facilement le plus important, à droite de l'allée ; il porte 4 cuvettes et 3 rainures quelque peu mutilées. A gauche de l'allée, en face du premier polissoir, s'en trouve un second ayant gardé une cuvette et portant 3 mortaises creusées pour l'exploitation sur place de ces blocs de grès. Un quatrième polissoir en grès, signalé et décrit par M. L. Coutil [2], est encore en place près du château du Brazais, dans le pré du Fourché, au Nord-Ouest du camp. Il porte sur un de ses côtés une cuvette de polissage. D'autres ont été transportés de la forêt dans une collection de Dreux. Enfin, à 6 kilomètres du Fort-Harrouard, on remarque deux cuvettes et une rainure sur deux grès qui servent de couronnement au mur du cimetière d'Anet ; ce qui permet de supposer que d'autres polissoirs ont disparu de cette région extraordinairement riche.

A la suite des polissoirs je signalerai un objet en calcaire tendre (pl. V *A*, n° 5) d'un usage assez difficile à déterminer. C'est un cône tronqué, de 0ᵐ12 de hauteur, de 0ᵐ06 à la base et de 0ᵐ04 au sommet, aplati à chaque extrémité ; une face est laissée brute et l'autre est grossièrement arrondie ; un commencement de polissage paraît avoir été tenté sur la face restée brute, ce qui permettrait de reconnaître en cet objet un peson en calcaire.

J'ai plusieurs fois constaté l'emploi du calcaire : un bloc garde les traces d'un essai de perforation commencé de chaque côté à l'aide d'un perçoir en silex (pl. V *A*, n° 3). Un second bloc de calcaire tendre a été entièrement évidé pour former un godet à base sphérique de 0ᵐ06 d'ouverture ; (pl. V *A*, n° 1) les rebords et l'intérieur du vase portent encore les traces très nettes de la pointe en silex avec laquelle il a été creusé. Ces trois objets proviennent

(1) G. Fouju. *Compte-rendu de l'excursion dirigée par M. A. de Mortillet*, 1ᵉʳ juillet 1897.

(2) *Le camp Harrouard et l'allée couverte de Marcilly-sur-Eure (?)* Extrait des comptes rendus de l'A. F. A. S. Congrès de Nantes, 1898. L. Coutil.

de fonds de cabane différents; le premier a été recueilli près d'un foyer de l'époque du bronze, et les deux autres au niveau inférieur d'un fond de cabane ne contenant que des objets en silex et en os. Tous sont d'ailleurs noircis par le contact des foyers et recouverts d'une épaisse gangue de cendres.

Les pierres à aiguiser, les brunissoirs, les polissoirs à main se rencontrent très fréquemment. Ces petits objets sont formés de plaquettes de grès très fin, rondes ou carrées, parfois en forme de trapèze allongé (pl. V A, n°s 4 et 6), polies sur les deux faces et sur les côtés, attestant un long usage. Un polissoir à main, assez volumineux, porte une rainure très profonde et sur le côté une cavité naturelle, agrandie pour faciliter la préhension de l'objet. Tous ces grès devaient servir à préparer, à aiguiser et à affûter les objets en os et en corne de cerf, tels que les poinçons et les ciseaux.

Les pilons, les molettes et les meules dormantes complètes, à l'aide desquelles on triturait les céréales pour les réduire en farine, se retrouvent dans chaque fond de cabane.

Les pilons sont formés ordinairement d'un nodule de silex allongé et intentionnellement taillé, terminé par une sorte de calotte sphérique fortement usée, ou bien d'un bloc de grès équarri assez régulièrement et possédant une surface de broyage à chacune de ses extrémités. Un seul n'est formé que d'une tige de spongiaire se terminant par une surface entièrement lisse et d'une convexité très marquée.

Les molettes sont des nodules de silex, des blocs de grès ou de poudingue gréseux, présentant tantôt une surface plane, tantôt une série de facettes produites par le frottement sur la meule dormante.

Les objets servant à la trituration des céréales sont très nombreux au Fort-Harrouard, mais ceux qui étaient employés à leur culture sont beaucoup plus rares; quelques fragments de pics en silex, un pic complet avec deux encoches à sa base pour l'emmanchement, un autre en poudingue, entièrement poli d'un côté, et quelques pioches en corne de cerf constituent tout l'outillage agricole. Le camp n'était probablement, d'ailleurs, qu'un lieu de refuge et d'habitation temporaire, et les céréales ne devaient être cultivées qu'en dehors de son enceinte.

Grattoirs. — Les grattoirs abondent dans presque tous les

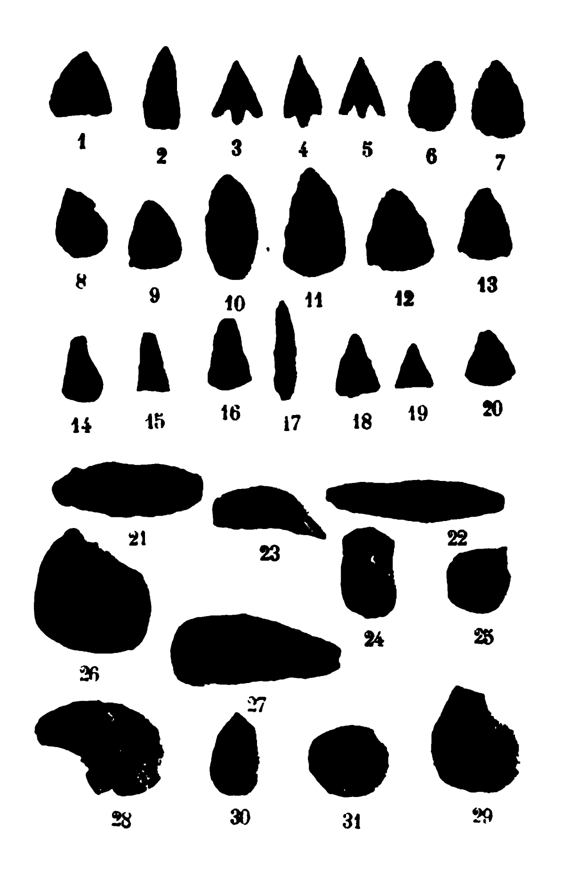
fonds de cabane. Un seul en a fourni 281. On les retrouve également dans les fonds de cabane de l'époque du bronze, mais en nombre plus restreint que dans les niveaux à industrie uniquement robenhausienne.

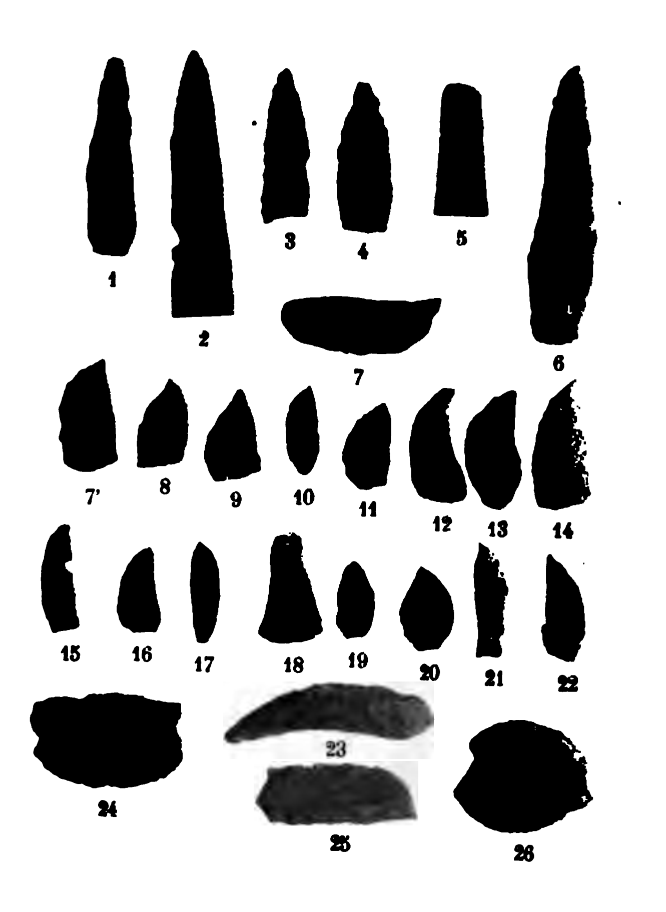
Le grattoir est l'outil préhistorique qui, avec une forme à peu près identique, a subsisté depuis le racloir moustérien, son précurseur, jusqu'à l'époque des métaux; mais son usage, quoique très répandu, reste malgré tout très imprécis. On le retrouve au Fort-Harrouard sous une extrême variété de dimensions : court et épais, discoïde ou allongé, formé d'un silex à peine dégrossi et ne portant même pas les marques de la taille classique, le conchoïde de percussion. Mais chacun de ces objets porte



Fig. 1.

invariablement, sur la partie utilisée, de délicates et minutieuses retouches que n'ont point altérées les contacts des instruments agricoles et qui rendent leur emploi absolument incontestable. Les dessins n°s 24, 25, 26 et 27 (pl. VI *A*) reproduisent quelques spécimens de ces grattoirs, mais sans qu'on puisse y retrouver toute la finesse des retouches qui en prouvent l'utilisation. Les n°s 26 et 28, (pl. VI *A*) sont deux silex dégrossis seulement pour amincir la partie arquée du grattoir et qui se terminent par un talon revêtu d'un épais cortex. Le n° 28 (pl. VI *A*), a conservé un nodule très saillant, qui, tout en donnant à l'outil un aspect quelque peu décevant, a été laissé pour en faciliter la préhension; l'objet reste ainsi admirablement en main, et les délicates retouches faites sur tout son pourtour en attestent l'usage. Le n° 24 (pl. VI *A*) est une petite lame très mince, recouverte de son cortex, qui n'a





FOUILLES AU FORT-HARROUARD

Silex taillés

IMP. LECERF ROUEN.

été enlevé que sur les bords pour dégager la lame du grattoir très tranchante et très minutieusement retaillée.

Quelques pièces assez rares, en feuille de laurier, sont retouchées très finement en dents de scie sur tout leur pourtour et sur une seule face ; si elles l'étaient sur les deux faces, on serait porté à reconnaître en elles des pointes solutréennes, plutôt que des grattoirs néolithiques (fig. 1).

Un objet en silex procédant à la fois du tranchet et du grattoir me paraît mériter une description spéciale (pl. VI *B*, n° 18).

Il mesure $0^{m}06$ de hauteur. A partir du conchoïde, deux éclats ont été enlevés sur chaque côté, dans toute la longueur de la lame qui mesure $0^{m}009$ d'épaisseur et se termine en biseau légèrement arqué, retouché d'un seul côté à très petits éclats dirigés dans le sens de la hauteur. Cet objet semble être une réduction de la hache en bronze à bords droits. Il provient d'un niveau auquel furent recueillis des objets en silex et en métal.

Couteaux. — A côté des grattoirs, et presque en aussi grand nombre, se trouvent les couteaux.

Je ne désigne sous ce nom que des lames dont le fil d'éclatement, conservé d'un côté, a été abattu de l'autre pour former une lame à dos arqué et retouché. Cet objet me paraît ainsi répondre entièrement à sa dénomination. Si je donnais le nom de couteau à toutes les lames à fil plus ou moins tranchant et dont l'usage devait être aussi dangereux que problématique, telles qu'on les rencontre dans les criblures de chaque fouille, leur nombre en serait incalculable ; j'abandonne ces dernières, après examen, comme des déchets de taille. Les lames à fil tranchant, avec dos arqué et retouché, ont une longueur qui varie entre $0^{m}03$ et $0^{m}12$. Il n'a été trouvé qu'une seule lame retouchée sur chaque côté ; elle mesure $0^{m}11$ de longueur (pl. VI *B*, f. 23).

Tranchets. — Je n'ai recueilli au Fort-Harrouard que des tranchets de dimensions très restreintes, délicatement ouvragés sur les bords, et quelques ciseaux retouchés sur chaque face. Leur dimension varie de $0^{m}0025$ à $0^{m}007$. Les tranchets minuscules ayant souvent servi d'armature de flèches, et souvent appelés pour cette raison flèches à tranchant transversal, ont été recueillis aussi bien dans les niveaux à industrie robenhausienne que parmi les objets en bronze (pl. VI *A*, n°s 15 à 20).

Scies et perçoirs. — Les scies en silex provenant des fonds de

cabanes sont tantôt à coches latérales et à double lame (n° 26, pl. VI *B*), tantôt à lame unique et à coches latérales (pl. VI *B*, n° 24). Une seule, ne portant pas de coches latérales, est retouchée sur les deux faces. Le Musée préhistorique en reproduit un spécimen similaire, provenant des palafittes du lac de Varèse. Les 11 autres scies en silex ne sont retouchées que sur une seule face. Je n'ai trouvé qu'un seul exemplaire de scie en silex du Pressigny. Je signalerai encore une scie formée d'une feuille de silex très mince revêtue de son cortex. Le dos est arqué et finement retouché, la lame a été obtenue par l'éclatement d'une longue esquille de silex, et le tranchant en a été ensuite dentelé avec la régularité et la perfection d'une scie en métal (fig. 2).

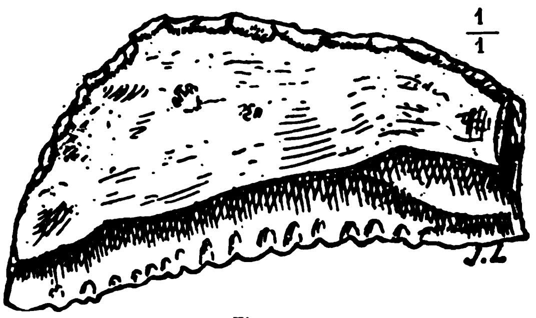


Fig. 2.

Les perçoirs en silex semblent avoir été peu usités dans les fonds de cabanes; presque tous ceux qu'on y recueille sont en os. Néanmoins, ils sont très délicatement travaillés et se terminent parfois en pointe très acérée (pl. VI *A*, n° 23).

Retouchoirs. — Une trentaine de ces petits objets auxquels on donne le nom de retouchoir, mais dont l'usage est encore très imprécis, offrent des spécimens intéressants. Ils ont tous une face entièrement plane et se terminent par une pointe émoussée et polie comme si elle avait servi à écraser ou à broyer; d'autres ont gardé leurs retouches si nettes et si vives qu'il est manifeste qu'ils n'ont jamais été utilisés (pl. VI *A*, n° 21). Le plus finement travaillé (pl. VI *A*, n° 22) est en silex du Pressigny; c'est le seul spécimen, avec la scie en silex précédemment citée, de silex du Pressigny employé à d'autres destinations que la lame de poignard ou la pointe de javelot.

Pointes de flèches. — Dix-huit pointes de flèches proviennent

des fonds de cabanes. On peut les ramener aux six formes suivantes :

1) La forme amygdaloïde : quatre exemplaires complètement achevés et six ébauches provenant d'un niveau uniquement robenhausien (pl. VI *A*, nos 6 et 7). Ce niveau, auquel était superposé un foyer à industrie plus récente, descendait à 1m90 de profondeur.

2) Le triangle très allongé, à base convexe, presqu'en feuille de saule : deux exemplaires (pl. VI *A*, n° 10). Niveau uniquement robenhausien.

3) Le triangle équilatéral avec base arrondie (pl. VI *A*, n° 12) : quatre exemplaires des niveaux robenhausiens.

4) Le triangle très allongé avec les deux côtés légèrement arqués et la base droite amincie en biseau (pl. VI *A*, nos 1 et 2), provenant des niveaux où les deux industries se trouvaient mélangées.

5) Deux pointes à pédoncule et à barbelures. Les bords de la flèche sont rectilignes et les barbelures ont les extrémités équarries (pl. VI *A*, nos 3 et 5).

6) Une flèche à pédoncule et à barbelures. Les bords de la flèche sont légèrement convexes et forment en se rejoignant une pointe très effilée. Les barbelures sont courtes et peu acérées. Ces deux dernières formes ont été recueillies avec une flèche en bronze similaire (pl. VI *A*, n° 4).

Les ébauches permettent de suivre les diverses phases de la taille d'une flèche en silex. Une petite lame triangulaire, dont le bord supérieur s'est arrondi dans l'éclatement, donne un curieux spécimen de la préparation d'une flèche triangulaire ou amygdaloïde. Des retouches très délicates ont enlevé quelques menus éclats sur un seul côté de la lame. La base seule a été ébauchée de chaque côté et la pointe indiquée, à un des angles, par des éclats détachés sur chaque face ; après quoi il ne restait plus qu'à abattre la moitié du silex, en suivant une diagonale dont le point de départ était marqué, à la base du rectangle, par un éclat plus large, et en la dirigeant vers l'angle retouché pour devenir la pointe de la flèche.

Une ébauche de flèche à pédoncule et à barbelures a dû se briser dans les mains de l'ouvrier. Une barbelure et un pédoncule ont seuls pu être taillés, la seconde barbelure n'est qu'indiquée et la pointe manque.

Lames en Pressigny. — Le silex du Grand-Pressigny importé aux périodes néolithique et œnéolithique jusqu'en Bretagne, dans le nord de la France, dans la Belgique et la Suisse occidentale, se retrouve au Fort-Harrouard, au niveau du silex comme à celui du métal. J'en ai recueilli 22 objets, dont un retouchoir et une scie, et 20 lames; deux seulement sont complètes. La plus longue mesure 0^{m}15 (pl. VI *B*, n° 6), et une autre 0^{m}11 (pl. VI *B*, n° 1). L'une de ces pièces, retouchée seulement à partir de sa pointe jusqu'à la moitié de sa longueur, mesure 0^{m}14 (pl. VI *B*, n° 2); il ne lui manque que sa base. Ordinairement ces poignards ou pointes de lance sont lisses sur la surface d'éclatement. Un fragment de pièce magnifique porte des sillons de taille, obliques et peu profonds allant d'un bord à l'autre de la lame, avec traces de polissage sur l'arête médiane (pl. VI *B*, n° 5). La base d'une seconde lame, qui paraît être le commencement d'un manche de poignard, a subi des retouches sur chaque face. C'est le seul fragment d'objet en Pressigny retouché sur chaque face qui ait été recueilli au Fort-Harrouard.

Je termine cette nomenclature par la description d'un objet formé d'une petite géode creuse, polie à facettes et perforée artificiellement d'un seul côté, au milieu d'une facette de polissage (fig. 3). En plaçant cet objet au fond de la main, le côté perforé entre deux doigts, de la même façon qu'on y placerait une coquille de noix, on obtient immédiatement un sifflet très aigu et très puissant. Est-ce l'usage auquel les néolithiques du Fort-Harrouard l'avaient destiné ? Je ne saurais le dire..., mais il est au moins absolument certain que cette géode, recueillie au niveau inférieur d'un fond de cabane, a été creusée et façonnée par l'homme.

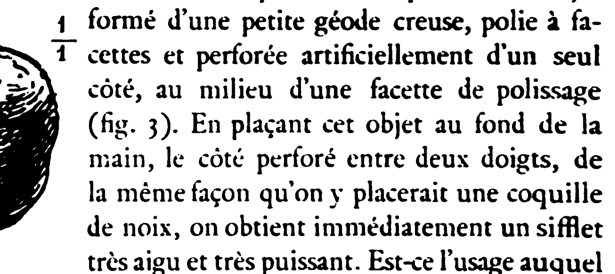
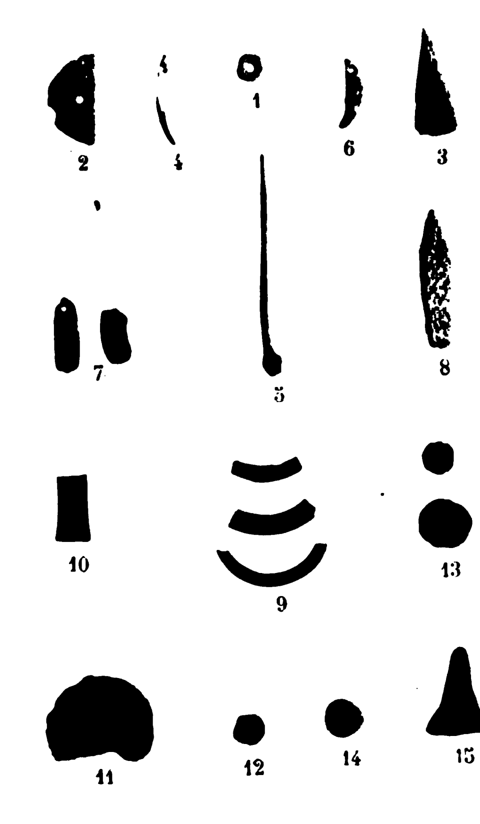
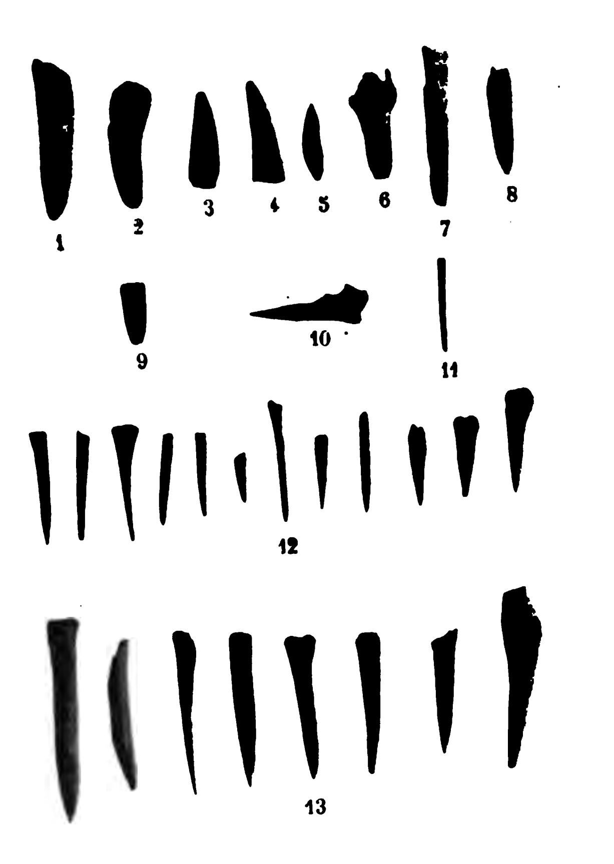


Fig. 3.

Objets en os

Les objets en os, le plus fréquemment trouvés dans les fonds de cabane d'Harrouard, sont des poinçons de toutes dimensions. J'ai recueilli 27 poinçons en os et l'extrémité d'un poinçon en ivoire, et seulement 5 perçoirs en silex. Ce ne sont que de simples éclats d'os épais et solides, affûtés au moyen du polissage, des canons refendus de ruminants, mouton ou chèvre (pl. VII *B*, n°s 7 à 13).

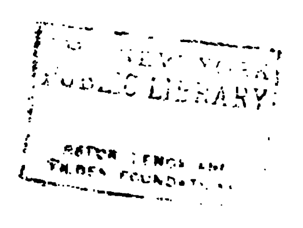




FOUILLES AU FORT-HARROUARD.

Pendeloques et objets en os

IMP. LECERF, ROUEN.


PUBLIC LIBRARY

Un objet, reproduit pl. VII *A*, n° 5, a droit à une mention spéciale. C'est un os long de volatile ; l'extrémité a été aplatie par le polissage et porte d'un côté une légère entaille. Malheureusement, une petite esquille d'os ayant été enlevée au bord de l'entaille, ne permet plus que de présumer la destination de l'objet ; et, sans témérité, je crois possible d'y reconnaître une sorte de crochet en os, utilisé soit pour confectionner les filets de pêche, soit pour exécuter certains travaux avec des fils de laine ou de lin. Les fusaïoles qu'on retrouve en chaque fond de cabane indiquent elles-mêmes que l'industrie du tissage et du filage était connue de la population néolithique du Fort-Harrouard.

Quelques os se terminant en biseau ou en pointe très épaisse (pl. VII *B*, n°s 6 et 7) ont servi de lissoirs ; ils ont été, jusque-là, relativement rares.

Je signalerai une aiguille avec chas (pl. VII *B*, n° 12) assez grossière, provenant du plus riche fond de cabane. C'est l'unique trouvaille de ce genre faite au Fort-Harrouard et qui est loin de rappeler la perfection des aiguilles à chas de l'époque magdalénienne.

Quelques objets de parure ou amulettes, en os, ont été trouvés en des niveaux à industrie mélangée, sans qu'on puisse dire à quelle époque précise ils appartiennent ; ce sont : deux canines perforées et une plaquette semi-circulaire percée au centre et paraissant être une moitié de rondelle crânienne (pl. VII *A*, n°s 2, 4 et 6).

Une pointe de flèche en os, polie de chaque côté, en forme de triangle allongé à base légèrement convexe (pl. VII *A*, n° 3) reproduit la flèche en silex la plus commune au Fort-Harrouard. Elle provient d'un niveau uniquement robenhausien ; elle mesure 0m057 de hauteur.

Un curieux objet, formé d'une dent dont l'extrémité a été polie en biseau, a pu servir d'ébauchoir pour imprimer sur les poteries les dessins en creux qui les décorent fréquemment (pl. VII *B*, n° 5).

Deux cubitus de bœuf (pl. VIII, n°s 5 et 6) ont été aiguisés pour servir de poignard. Cet ossement se prêtait d'ailleurs admirablement à la préhension par sa forme naturelle. Cependant, un de ces cubitus dont la base a été brisée porte une encoche creusée avec une lame en silex dont les multiples hachures sont très visibles, et cette encoche, correspondant à une cavité naturelle de

l'os, semble indiquer que l'objet a dû être fixé à une hampe pour servir de pointe de lance; il mesure 0m19 de longueur totale et le premier 0m215.

La même planche représente une sorte de spatule, découpée dans une omoplate, qui mesure 0m18 de longueur. L'arête de l'ossement, ainsi que le pourtour, ont été abattus et découpés avec une lame en silex et polis ensuite.

Plusieurs manches d'outils, faits d'un canon de bœuf ou de sanglier, et quelques fragments portant des stries ou des traces de sciage, complètent la série des objets en os.

Objets en corne de cerf

Les fouilles opérées jusque-là ont donné 33 objets en corne de cerf.

I. Ce sont d'abord deux gaînes de hache, à trou transversal destiné au passage du manche en bois (pl. IX). Ce type de gaîne est, je crois, le seul qui ait été signalé jusque-là, dans le bassin de la Seine. On l'a trouvé au dolmen de la Justice, au dolmen de Presles. On l'a retrouvé dans les tourbières d'Abbeville, dans les palafittes de Chalains et de Clairvaux, et plus rarement en Suisse.

La première de ces deux gaînes, qui était creusée pour une hache de 0m077 de largeur à la partie emmanchée, ne mesure que 0m10 de longueur, et le trou percé pour le passage du manche en bois a 0m038 de diamètre. La corne de cerf a gardé ses aspérités naturelles, les rebords de la douille ont seuls subi un commencement de polissage, ce qui se produisait lorsque la hache, qui y était insérée, était aiguisée de nouveau, car on polissait l'objet sans le sortir de sa gaîne.

La seconde, brisée avant le trou d'emmanchement, a subi un raclage qui a entaillé la corne assez profondément, de manière à laisser à la base de la douille un bourrelet de 0m006 de relief. Cette gaîne brisée, qui mesure 0m10 de longueur, pouvait contenir une hache de 0m06 environ de largeur à la sortie de la douille. Ces deux objets ont été trouvés avec un marteau-hache, sans aucun objet en bronze au même niveau.

II. Deux fortes ramures de cerf, sectionnées près de la couronne, de manière à transformer en manche l'andouiller basilaire. Ces deux pièces, bien que la partie creusée pour contenir l'objet auquel elles servaient à la fois de gaîne et de poignée soit très

ABBÉ J. PHILIPPE.



IMP. LECERF. ROUEN

FOUILLES AU FORT HARROUARD

Os travaillé et bois de cerf.

détériorée, doivent être regardées comme des emmanchures de hache du type reproduit par M. A. de Mortillet, pl. LII, 533, du Musée préhistorique, et signalé dans les palafittes de la station de Concise, lac de Neufchâtel. Dans les deux spécimens provenant du Fort-Harrouard, l'andouiller basilaire servant de manche a été coupé à son extrémité à l'aide d'une lame en silex dont on reconnaît encore les traces très nettes. Ils mesurent, l'un $0^{m}15$ et l'autre $0^{m}16$ de longueur ; la partie rugueuse et qui était en main a été débarrassée par un raclage de ses aspérités naturelles. Ce type d'emmanchure des haches polies n'a pas encore, à ma connaissance du moins, été signalé dans la région (pl. IX, 1).

La hache en diorite de l'exemplaire reproduit à la planche IX, 1, n'y a été insérée que pour permettre de reconnaître plus facilement la nature de l'objet.

Une troisième ramure de cerf, avec une poignée de $0^{m}10$ de longueur, mais plus mutilée que les premières dans l'emmanchure, semble avoir été destinée au même usage.

III. Une corne de cerf, à trou transversal, entièrement creuse dans toute sa longueur. L'extrémité, mutilée pendant la fouille, était taillée en biseau, la base a été coupée avec une lame dont les incisions sont encore assez nettes ; mais le trou percé à $0^{m}035$ du biseau permettrait plutôt de reconnaître en cet objet une hache en corne qu'une gaîne d'outil. Il provient d'un niveau uniquement robenhausien (pl. IX, 4).

IV. Une gaîne brisée de hachette ou de ciseau, avec trou transversal. La base de la gaîne est entièrement polie, mais les aspérités de la corne, enlevées par raclage et dans la partie supérieure de la gaîne, n'ont pas été atteintes sur une largeur de $0^{m}018$ à partir de la base ; de plus, la gaîne n'est pas parfaitement arrondie et le raclage incomplet a laissé subsister une sorte de renflement sur un côté. Elle mesure $0^{m}09$ de longueur et provient du même niveau que l'objet précédent. Un fragment de corne de cerf, soigneusement polie, à trou transversal creusé obliquement, et portant une encoche parallèle au trou, a été recueilli avec l'objet précédent, au même niveau robenhausien ; mais il est trop mutilé pour qu'il soit possible de se rendre compte de sa destination.

V. Une poignée de poinçon, creusée par le bout le plus petit, de manière que le plus gros bout vient s'adapter à la paume de la

main. Elle mesure 0m06 de longueur et a été recueillie avec une faucille et une épingle en bronze (pl. VIII, 1).

VI. Un manche de poinçon ou d'outil très petit formé d'un andouiller de cerf, taillé d'abord avec une lame et poli ensuite; un fragment de silex absolument soudé par la gangue à la douille dans laquelle il est inséré, pourrait fort bien être un fragment de l'objet emmanché; ce serait alors le manche d'un petit ciseau en silex. Il provient du niveau inférieur d'un fond de cabane robenhausien (pl. VIII, 3).

VII. Un marteau-hache, en bois de cerf, à trou transversal recueilli avec 12 gros pesons en terre cuite, sans aucun objet en bronze. Ce marteau-hache, de 0m12 de longueur, percé d'un trou de 0m03 de diamètre, a été travaillé avec un soin particulier; les aspérités naturelles de la corne de cerf ont été enlevées par frottement ou par raclage, et le biseau qui le termine porte d'une manière très reconnaissable les stries produites par le polissage sur un grès; le tranchant très usé, indique que l'objet a dû fournir un très long service; de même, la base de la couronne qui servait de marteau porte des traces de percussion presque semblables aux étoilures des percuteurs en silex. Le trou creusé pour l'emmanchement semble avoir été obtenu avec un perçoir en silex; on reconnaît encore sur ses parois la trace de la pointe qui l'a évidé (pl. IX, 5).

VIII. Un casse-tête formé de la base d'un bois de cerf; les deux andouillers ont été tronqués à leur amorce et le tranchant en biseau est fortement émoussé par l'usage. L'objet n'a subi de polissage que sur le biseau qui le termine; le reste est demeuré rugueux. Le trou d'emmanchement, presque carré, semble avoir été creusé avec une lame en métal. On a d'abord diminué l'épaisseur du bois de cerf par deux larges entailles de chaque côté et on a ensuite creusé le trou au milieu de l'entaille qui en réduisait d'autant la profondeur. Ce casse-tête, de 0m12 de longueur, a été trouvé au même niveau qu'une faucille et une flèche en bronze, avec deux délicates pointes de flèche en silex (pl. IX, 6).

IX. Un pic (pl. IX, 3) formé d'une branche de corne légèrement courbée vers la pointe et mesurant 0m23 de longueur. L'extrémité, aiguisée en biseau et polie par l'usage, garde la marque des nombreuses éraflures produites pendant le travail. Un trou d'emmanchement a été percé à la base du pic qui provient d'un fond de

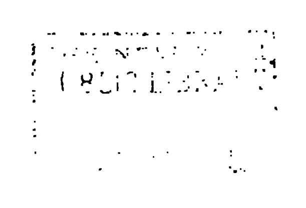
ABBÉ J. PHILIPPE.



IMP. LECERF, ROUEN

FOUILLES AU FORT-HARROUARD.

Outils en bois de cerf.



cabane contenant une tête de lance et une flèche en bronze, une flèche à pédoncule et à barbelures, en silex, et une réserve de blé calciné. Un second pic, de même forme mais plus petit, a été trouvé dans un fond de cabane robenhausien.

X. Un pic en corne de cerf, formé d'une portion de ramure coupée au-dessus d'un andouiller oblique et pointu qui constitue le pic. Le même fond de cabane a donné une épingle en bronze du type des palafittes et de nombreux débris de corne de cerf, trop mutilés pour qu'il soit possible de les reconstituer.

XI. Un fragment de pic dont la pointe a été amincie par un raclage opéré de chaque côté ; de même, vers la base de l'objet, un nouveau raclage a diminué de chaque côté la grosseur de la corne pour en faciliter l'emmanchement.

XII. Une longue branche de corne (pl. IX, 2) de $0^{m}38$ de long et de $0^{m}14$ de tour ; de son extrémité à l'embranchement des deux andouillers elle mesure $0^{m}31$. La couronne a été enlevée par de fortes entailles et l'un des deux andouillers a été coupé au ras de la ramure ; le second, conservé sur une longueur de $0^{m}10$, a été entaillé et cassé, comme pour servir de poignée ; il a d'ailleurs été débarrassé des aspérités de la corne qui subsistent sur tout le reste de cet étrange objet. Quelques légères éraflures, marquées au milieu de la ramure, sembleraient indiquer qu'il a servi de massue. Il a été trouvé au niveau inférieur d'un fond de cabane à industrie robenhausienne avec deux gaînes à trou transversal et un marteau-hache en corne de cerf.



Fig. 4

XIII. Un poignard, formé d'un cornillon de cerf appointé à son extrémité. Il mesure $0^{m}18$ de longueur et provient du même niveau que l'objet précédent. La poignée est admirablement formée de la partie comprise entre la couronne et un andouiller

sectionné à sa base ; elle a été laissée rugueuse tandis que la pointe a été soigneusement polie (fig. 4).

XIV. Deux fragments de ramures, l'une à deux branches, l'autre à trois (pl. VIII, 8, 9) qui paraissent être des débris de taille. La ramure et les andouillers qu'elle portait ont été entaillés et brisés et cette ramure forme ainsi une sorte de support ou de crochet qui paraît avoir été utilisé, puisque l'intérieur de la fourche est luisant et poli.

XV. Un fragment de lissoir en corne de cerf, complètement poli, et un second fragment orné d'une entaille circulaire à l'une de ses extrémités ; mais ce fragment trop petit ne permet pas de reconnaître l'objet auquel il appartenait.

XVI. Quelques pointes d'andouillers polis, dont les deux plus intéressantes sont reproduites à la pl. VII, B, n[os] 1 et 2.
La première porte deux entailles circulaires et la seconde une seule,qui indiquent que ces objets ont été suspendus ou fixés par un lien. M. A. de Mortillet signale des pendeloques de ce genre perforées ou entaillées dans les palafittes de Chalains et dans les stations lacustres suisses de l'âge de la pierre, à Lattringen, à Locras et à Concise. La collection Loydreau en renferme également du camp de Chassey.

XVII. Un fragment de corne très rugueuse, sectionné à chaque extrémité pour servir de poignée ou de gaîne d'outil.

XVIII. Un fragment d'objet qui, bien que très mutilé, mérite cependant une description spéciale. L'extrémité de la ramure de cerf dont il est formé est entaillée très profondément de chaque côté de manière à former deux crans d'arrêt sous lesquels un trou transversal a été percé (pl. VIII, 7). Le reste de l'outil, ou du moins la partie qui subsiste encore, a été taillée en biseau et polie. Il provient d'un niveau robenhausien.

XIX. Un petit ciseau fait d'une corne de cerf fendue, à tranchant très résistant, poli de chaque côté (pl. VII A, n° 8) ; il mesure 0[m]07 de longueur et provient d'un fond de cabane robenhausien ; il était accompagné de pointes de flèche amygdaloïdes en silex et d'une lame en Pressigny.

XX. Divers poinçons en corne de cerf faits de bouts d'andouillers aiguisés ou polis à leur sommet, du type des stations

lacustres. Quelques-uns sont très courts et polis avec le plus grand soin. Ils ont été détachés à l'aide d'une lame en silex; un seul l'a été à l'aide de la scie. D'autres, à pointe émoussée, ont pu servir de compresseurs ou de retouchoirs pour le délicat travail de certaines pièces en silex (pl. VII, *B.* 3, 4).

Tous ces objets en corne de cerf, quatre exceptés, proviennent du même côté du camp où, d'ailleurs, les fonds de cabane ont été jusque-là plus nombreux et plus riches.

Objets en bronze

L'époque du bronze n'est représentée au Fort-Harrouard que par 33 objets appartenant pour la plupart à la période morgienne et provenant des fouilles. Il est arrivé parfois, cependant, de rencontrer, à la surface, des fragments d'objets en bronze, et c'est ainsi qu'un ouvrier a recueilli un fragment d'épée en bronze à lame très épaisse et renflée au milieu.

I. Trois haches en bronze (pl. X, 22, 23, 24) [1], à talon faiblement arqué. La première avec anneau latéral et ornement en creux sur le haut de la lame, la seconde avec anneau latéral et sans ornement, la troisième sans anneau latéral et avec ornements en creux sur la lame. Aucune de ces haches n'a été aiguisée, mais la hache à anneau latéral et sans ornementation paraît cependant avoir servi, car le tranchant en est ébréché et un côté martelé; elle ne mesure que 0m15 de longueur, tandis que les deux autres haches mesurent 0m16. Les haches en bronze de la même période, portant une ornementation semblable, sont assez fréquentes dans la région. Le musée de Saint-Germain en possède plusieurs provenant des dragages de la Seine à Villeneuve-Saint-Georges, de Bréval et des Andelys. Près des trois haches se trouvait une mince feuille de bronze, très flexible au sortir de terre, mais devenue très dure ensuite au contact de l'air; elle paraît avoir servi de ligament à l'une d'elles pour la fixer au manche.

II. Un fragment de pointe de lance à douille avec trou pour la fixer à la hampe en bois. Cette pointe de lance provient du fond de cabane à réserve de blé et de millet calcinés (pl. X, 9).

III. Une pointe de flèche paraissant découpée dans une feuille de bronze très mince, à pédoncule et à deux barbelures inégales

---

(1) Tous les objets en bronze décrits ci-dessous sont reproduits à la planche X.

mais tranchantes. Elle mesure 0m035 de longueur et a été trouvée avec la pointe de lance précédemment décrite (n° 17).

IV. Une pointe de flèche amygdaloïde, de même dimension, recueillie avec plusieurs autres objets en bronze.

V. Une pointe de flèche, à double barbelure et à long pédoncule arrondi, portant à sa base un cran d'arrêt pour la fixer à la hampe. Elle mesure 0m065 de longueur totale et provient du fond de cabane où furent trouvées les trois haches (n° 18).

VI. Un bracelet ouvert, formé d'une simple tige de métal amincie à ses extrémités, semblable au bracelet recueilli dans les palafittes de Meilen, près Zurich. Deux fragments identiques ont encore été retrouvés (n° 16).

VII. Deux anneaux, de 0m022 et de 0m025 de diamètre, légèrement renflés d'un côté (nos 14, 15).

VIII. Une épingle de 0m17 de longueur, formée d'une tige de bronze amincie à son extrémité (n° 6).

IX. Une épingle de 0m167, à tête annelée et fortement renflée (n° 2).

X. Une petite épingle de 0m072, terminée par un disque (n° 3).

XI. Trois épingles à sommet enroulé. La tige était d'abord martelée à son extrémité, aplatie et enroulée sur elle-même plusieurs fois. Les palafittes de Grésine et du lac du Bourget en ont donné de nombreux spécimens, et souvent ces épingles se terminent par un anneau (nos 1, 4, 5).

XII. Un bouton conique à traverse, identique au spécimen du musée de Saint-Germain qui provient des palafittes du lac du Bourget (n° 13).

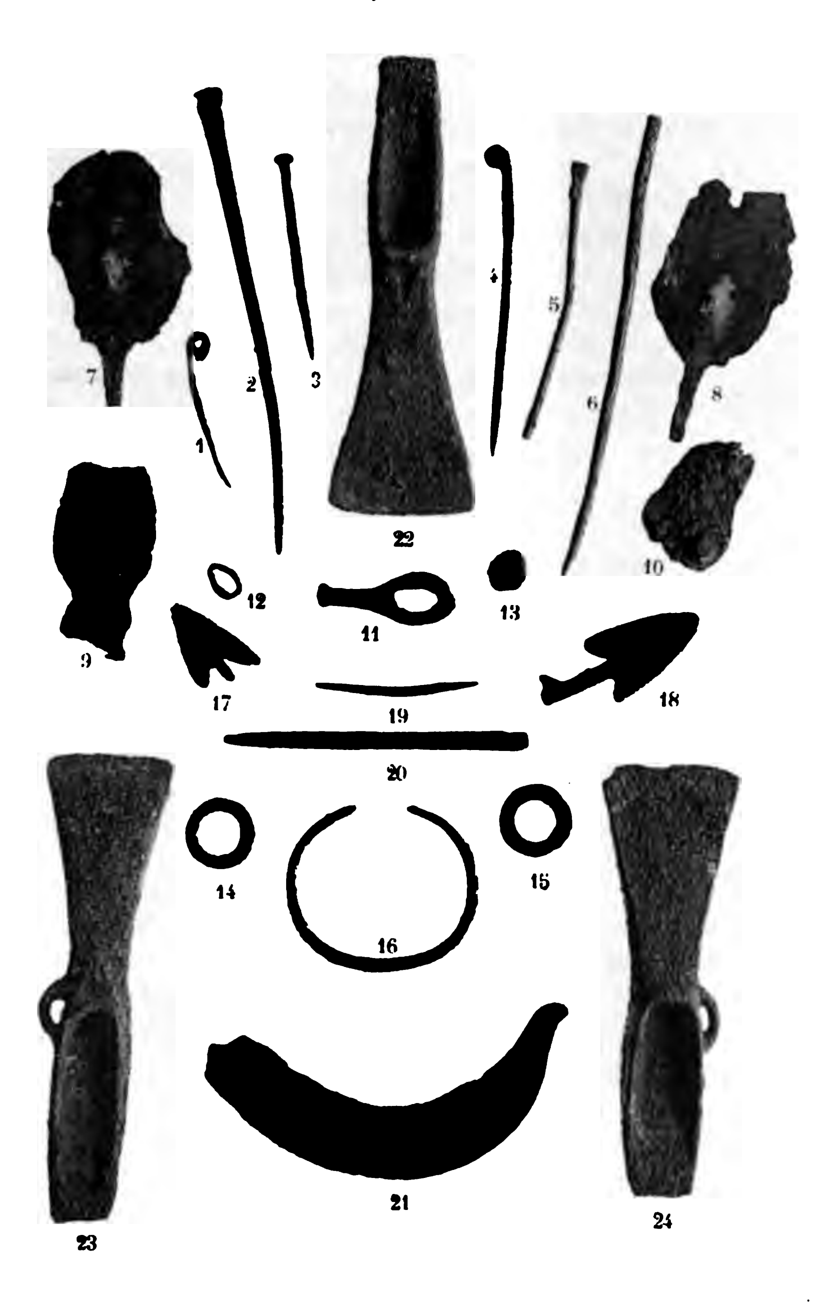
XIII. La moitié d'une petite lame triangulaire, tordue et à deux rivets. Ces petites lames se trouvent assez fréquemment au Fort-Harrouard, autour des foyers les plus rapprochés du sol; quelques-unes m'ont été signalées comme ayant été recueillies à la surface (n° 10).

XIV. Deux lames de bronze très minces, à double tranchant, terminées par une tige aplatie, de 0m03; la lame mesure à elle seule 0m06. Bien que très détériorées, il paraît possible d'y reconnaître des rasoirs. Elles étaient posées l'une sur l'autre, dans un fond de cabane qui a donné plusieurs petites barres de bronze et un lingot d'étain (nos 7, 8).

Bull. Soc. norm. d'Études préhist. T. XV.

Pl. X.

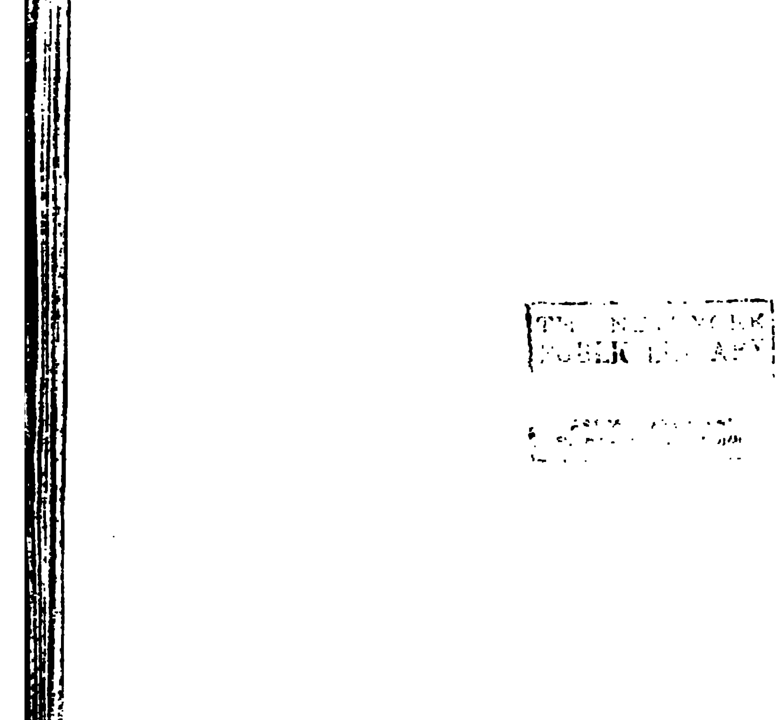
ABBÉ J. PHILIPPE.



IMP. LECERF, ROUEN.

FOUILLES AU FORT-HARROUARD

Objets en bronze



XV. Un minuscule poinçon en bronze, de $0^{m}061$ de longueur, à pointe très fine et à tige légèrement courbée. La tige est légèrement aplatie pour être fixée dans un manche. Ce genre de poinçon a été retrouvé à Saint-Pierre-en-Chastres et dans les palafittes de Grésine (n° 19).

XVI. Un petit ciseau de $0^{m}11$ de longueur et de $0^{m}006$ de largeur, à tige entièrement plate pour en faciliter l'emmanchement, type de Saint-Pierre-en-Chastres (n° 20).

XVII. Une faucille à bouton circulaire, à pointe flexueuse et à deux nervures longitudinales. La lame en demi-cercle mesure $0^{m}13$ de la pointe à la base (n° 21).

XVIII. Une sorte de pendeloque ou d'agrafe se composant d'un anneau très allongé auquel est soudée une tige qui se termine par un disque arrondi (n° 11).

XIX. Une perle formée d'une tige de métal très courte, plate au-dessous et bombée sur le dessus. Il a suffi, pour l'obtenir, de ramener l'une vers l'autre les deux extrémités de l'objet (n° 12).

XX. Une petite feuille de bronze très ténue, dont le bord est découpé en dents de loup, repliées sur elles-mêmes, comme si cette feuille de métal eût été appliquée comme ornement sur un autre objet.

XXI. Deux lingots, formés d'une petite barre de bronze.

XXII. Un lingot d'étain brut, qui permet de présumer que le fondeur opérait à l'endroit et que beaucoup des objets en bronze du Fort-Harrouard ont été fondus sur place.

Objets en terre cuite

Avec les poteries, les fonds de cabane d'Harrouard ont donné quelques objets en terre cuite encore peu signalés.

Ce sont d'abord 17 gros pesons. Les n°s 1, 2 et 3, pl. v, mesurent $0^{m}21$, $0^{m}16$ et $0^{m}14$ de hauteur; le n° 4, $0^{m}10$, et les n°s 7 et 8, $0^{m}09$ et $0^{m}10$ de largeur.

Les trouvailles faites jusqu'à ce jour permettent de ramener les différents spécimens aux quatre formes suivantes : le parallélipipède tronco-conique (n°s 1, 3, 4) plus ou moins haut, mais ordinairement de très grande dimension, avec trou transversal à l'extrémité; le parellélipipède très aplati, avec trou transversal à l'extrémité, mais dans le sens de la largeur (n° 2); la sphère

aplatie, perforée au centre (n° 7) ; enfin la boule ovoïde, très allongée et perforée dans toute sa longueur (n° 8).

Chaque fond de cabane en a donné un ou plusieurs, mais rarement de semblables ; il semble que la forme des pesons, comme d'ailleurs celle des poteries, variait selon le goût des artisans qui les fabriquaient dans chaque habitation. Mais on les rencontre si fréquemment qu'il est impossible de ne pas reconnaître en eux un objet très usuel.

Doit-on les regarder comme des poids destinés à maintenir les filets au fond de la rivière qui baigne un des côtés du promontoire d'Harrouard ? La terre des pesons, assez bien cuite cependant, ne se serait-elle pas délitée à l'eau ? Et les filets de pêche avaient ordinairement pour poids des cailloux percés naturellement, ou des blocs de grès tendre pourvus d'une double encoche pour maintenir la corde. Certains, qui ne pèsent que 375, 290, 277 et 141 grammes, auraient peut-être pu servir de poids pour tendre les fils de la chaîne sur le métier à tisser les étoffes, dont les palafittes de la Suisse, en particulier celle de Robenhausen, nous ont donné de si nombreux échantillons ; mais pour ceux qui pèsent 4 kilos, 4 k. 565 et 5 k. 70, il est impossible d'accepter une semblable destination. Il est cependant manifeste que ces lourds pesons étaient suspendus, puisque le trou qu'ils portent à leur sommet est profondément usé par le frottement d'une corde. Douze de ces gros pesons ont été recueillis dans un même fond de cabane, contenant un marteau-hache en corne de cerf, deux gaînes de hache, un poignard fait d'un cubitus de bœuf, sans qu'on y ait rencontré la moindre parcelle de bronze. Mais il m'est arrivé par la suite de les rencontrer à tous les niveaux, aussi bien à ceux qui contenaient une industrie robenhausienne, qu'aux niveaux moins profonds où apparaissait le métal.

Les fusaïoles en terre cuite sont fréquentes. Une seule, trouvée avec une faucille en bronze, est dentelée sur les bords. Mais leur forme varie également selon les fonds de cabane, qui, presque tous, en ont fourni quelques exemplaires ; j'en ai même ramassé à la surface du sol (pl. v 4, 7, 8, 9, 10, 11, 12).

A la suite des fusaïoles, je signalerai deux rondelles en terre cuite que l'on pourrait d'abord prendre pour un fond des petits vases à base étroite, très nombreux ; mais ces rondelles sont nettement découpées sur leur pourtour, et, d'ailleurs, le fond des

petits vases du type des palafittes est légèrement renflé et rentré à l'intérieur. L'une (pl. VII *A*, n° 13) mesure 0^{m}25 de diamètre sur 0^{m}008 d'épaisseur, et l'autre 0^{m}016 de diamètre sur 0^{m}002 d'épaisseur. Il me semble possible de les rapprocher de ces petits disques en craie, signalés par le docteur Baudon et découverts dans la vallée du Lignon, près de Nesles (Somme), par M. Petit, juge de paix à Mouy (Oise). Mais ces disques sont ornés de dessins ou de stries, tandis que les rondelles de poteries ne portent aucun signe ni aucune ornementation.

Une plaquette en terre cuite (pl. VII *A*, n° 10), brisée à une de ses extrémités, a pu servir de lissoir ou de spatule. Elle mesure encore 0^{m}035 de longueur sur 0^{m}016 de largeur et 0^{m}003 d'épaisseur, et provient du niveau le plus incontestablement robenhausien du camp. Elle est très lisse sur les deux faces et sur les bords, et s'amincit légèrement à son extrémité intacte.

Mais l'objet le plus curieux est une sorte de bec de vase, recourbé en forme de trompe et percé dans toute sa longueur qui est encore de 0^{m}11. Le pourtour à l'ouverture est de 0^{m}12, et à la partie brisée qui est la plus grosse, 0^{m}18. La pâte est grossière, mélangée de graviers, rougeâtre à l'extérieur et à l'intérieur; le milieu de la cassure est très noir. Jamais rien de semblable n'ayant été signalé, à ma connaissance du moins, il me paraît très difficile de préciser à quel objet appartenait cet étrange fragment. Toute la superficie du fond de cabane a été explorée avec le plus grand soin, mais sans donner aucun fragment de poterie similaire ou pouvant s'y rapporter.

Un autre objet qui paraît rare dans le Nord-Ouest de la France a été recueilli au Fort-Harrouard ; c'est une cuiller en argile à manche court; la coupelle est brisée par le milieu (pl. VII *A*, n° 15). La cuiller se retrouve comme un type caractéristique de la fin du néolithique et du début de l'âge du bronze au camp de Chassey, aux environs d'Uzès, dans le bassin oriental méditerranéen, en Bohême, en Sicile et en Espagne.

J'ajouterai enfin à ces différents objets quelques fragments de bracelets en schiste ou de pendeloques annulaires de 0^{m}07, 0^{m}06, 0^{m}04 de diamètre (pl. VII *A*, n° 9), et une pendeloque en schiste, perforée, de 0^{m}04 de longueur (pl. VII *A*, n° 7). Le fragment le plus important provient d'un niveau purement néolithique. On a fréquemment signalé ces objets en schiste dans le bassin de la Seine et dans les régions voisines, à Saint-Martin-du-Tilleul (Eure),

dans l'allée couverte des Mureaux (Seine-et-Oise), dans les fonds de cabane de Champigny (Seine) et dans la vallée de l'Oise.

Les poteries

Les fragments de vases en argile, contemporains des objets en silex et en os, sont extrêmement nombreux dans les fonds de cabane et très intéressants.

Toutes ces poteries sont invariablement faites à la main, sans le secours du tour. Nos potiers primitifs avaient d'ailleurs la matière première à leur portée. Le plateau, qu'un étroit vallon sépare du camp, est formé d'un épais dépôt de limon reposant sur une argile très grasse et très riche en fer. Ils trituraient cette argile avec les mains, plus ou moins longuement, en mélangeant à la pâte, quand ils ne s'y trouvaient naturellement, quelques menus graviers qui la liaient davantage et lui donnaient plus de cohésion.

Quelques vases minuscules ont été obtenus par un procédé très rudimentaire. L'argile, une fois pétrie, était réduite en boule puis amincie et modelée jusqu'à ce que la forme désirée fut obtenue. Une de ces boules (pl XI *A*, n° 1) aplatie et parsemée de graviers, retrouvée sur l'aire d'un foyer, a permis de reconnaître en elle un exemplaire de ce travail préparatoire. Deux petits vases de 0m016 et de 0m017 de diamètre, n'ont été obtenus qu'en enfonçant l'extrémité du doigt dans une boule d'argile ; le même procédé se constate encore sur un autre vase de 0m065 d'ouverture (pl. VII *A*, nos 11, 12, 14) ; la boule d'argile, amincie pour former les parois, porte encore la trace très visible de la pression des doigts.

Pour la fabrication des vases de plus grande dimension, on avait recours à un autre procédé. M. Paul du Châtellier le décrit dans son ouvrage sur *La poterie aux époques préhistorique et gauloise en Armorique* : « On donnait la forme du vase qu'on voulait « obtenir, à des colombins d'argile qu'on posait devant soi et « qu'on travaillait avec les mains. Ces colombins, appliqués suc- « cessivement aux bords du vase et liés ensuite au reste, étaient « façonnés à la main, jusqu'à ce que la pâte trop molle et trop « amincie ne menace de s'affaisser. » Les indigènes de l'Amérique du Sud ont encore recours à cette espèce de modelage, mais remplacent leurs mains ou leurs doigts par une spatule en bois attei-

A

1 2 3

5 6 4

7 8 9

B

1 2 3 4 5

6 7 8 9

10 11 12 13

14 15

FOUILLES AU FORT-HARROUARD.

Poterie.

IMP. LECERF, ROUEN.

gnant les parties qui, par leur étroitesse ou par leur position, exigent ce secours.

L'emploi de la spatule en bois ou en os se constate sur un grand nombre des vases d'Harrouard ; elle était employée tantôt pour le lissage extérieur ou intérieur, tantôt pour l'ornementation. Plusieurs poteries, en forme d'écuelle à fond rond, font supposer l'emploi de ces moules pleins, en terre cuite, dont M. P. du Châtellier a recueilli deux exemplaires, l'un dans un dolmen de Pen-ar-Ménez, en Tréfialgat, et l'autre à Kervadel (Finistère). Il suffisait d'étendre une boule d'argile pétrie et de la presser sur le moule, pour obtenir par ce procédé très simple un vase de forme très régulière.

Mais à qui revenait, dans les peuplades des néolithiques, le soin de la fabrication des poteries ?

Un examen attentif de celles d'Harrouard ne laisse aucun doute sur ce point. Les magnifiques poteries romaines, dites de Samos, portaient la signature ou la marque de leur artisan ; les plus humbles poteries d'Harrouard portent également des signes qui permettent de reconnaître leur artisan ; ce sont les empreintes de doigts et d'ongles qui les décorent et qui indiquent absolument des mains de femmes ou d'enfants. Un fragment assez important, à pâte très lisse, porte même l'empreinte des papilles de la peau (pl. XII *A*, n° 11).

M. Paul du Châtellier fait encore la même remarque pour les vases recueillis dans les dolmens et les tumulus de la Bretagne. D'après le même auteur, cet usage s'est perpétué dans le Morbihan, à Rieux et à Malansac, deux villages de potiers où les femmes fabriquent encore les poteries usuelles, le façonnage des vases de grande dimension étant réservé aux hommes.

Aux Hébrides, actuellement, les femmes font à la main, sans le secours du tour, dans chaque famille, les poteries nécessaires aux usages domestiques, et, tout comme nos potiers néolithiques, les décorent d'empreintes de doigts sur les bords. Elles les laissent sécher pendant 24 heures et les font cuire elles-mêmes, en les mettant sur le feu remplies de lait. En Nouvelle-Calédonie, ce sont également les femmes qui façonnent les poteries en se servant d'un caillou poli pour en égaliser les parois.

A ces exemples il serait facile d'en ajouter d'autres encore. Un missionnaire, en 10 ans de séjour au Zanguebar, y observait le même fait. Les nègres façonnent leurs poteries de la même

manière et leur donnent les mêmes formes, les unes, lissées à l'intérieur, destinées à contenir les liquides, et les autres, laissées rugueuses et poreuses, ne servant qu'à mettre en réserve les graines ou la viande séchée. Pour confectionner leurs vases, les indigènes recherchent les endroits où les termites élèvent leurs vastes fourmilières, car ils sont certains d'y trouver l'argile la plus fine de la région.

Les poteries d'Harrouard n'ont subi qu'une cuisson très imparfaite; aussi leur pâte, très poreuse et tout imbibée de l'humidité du sol, s'écrase au moindre contact, quand on les extrait de la fouille; souvent elles se sont effritées elles-mêmes sous la pression des terres qui les enveloppent, et ce n'est qu'avec de minutieuses précautions qu'on parvient à recueillir les fragments les plus importants. Laissées au plein soleil, elles sèchent très vite et reprennent alors une certaine dureté et ne cassent pas au premier choc.

Ces poteries ne devaient subir qu'une cuisson à l'air libre, soit isolément, soit en groupe, entourées de bois vert, l'unique combustible. La cuisson était par conséquent fort imparfaite, puisque la fumée du bois vert ou même sec, qui les pénétrait, était plus ou moins humide. M. Glaumont, cité par M. Paul du Châtellier, donnait dans son travail sur l'*Art du potier chez les Néo-Calédoniens,* publié en 1895 dans l'*Anthropologie,* un procédé qui paraît offrir une certaine analogie avec celui que durent employer les premiers occupants d'Harrouard. « Les vases façonnés sont dis-
« posés sous un hangar spécial construit en bois très léger. Lorsque
« la poterie est suffisamment sèche pour la biscuiter, les Canaques
« emploient un moyen aussi intelligent que simple. Ils mettent
« tout simplement le feu au hangar. Les vases reçoivent d'abord
« la chaleur à distance, puis la légère charpente en combustion
« s'affaisse sans rien briser; et quand la paille et le bois sont con-
« sumés, la cuisson est achevée. »

Généralement, la cassure de ces poteries, qu'une cuisson incomplète n'a pu également pénétrer, est noire ou grise à l'intérieur et rougeâtre sur les parois. Mais, la pâte étant chargée de fer et cuite à l'air libre, on attribue aussi cette coloration à l'action de l'air qui, ne pouvant se faire sentir qu'à l'extérieur, n'a oxydé le fer que sur les parois. Une seule espèce de poterie présente une cassure entièrement rouge, ce sont les fragments d'une sorte de plateau d'argile, sans rebords saillants (pl. XI *A*, n° 2), de 0^{m}012 d'épaisseur et d'environ 0^{m}22 de diamètre.

Les vases d'Harrouard sont le plus souvent de couleur noire ou rougeâtre, soit que la pâte ait été noircie par la fumée pendant la cuisson, ou ensuite par l'usage, soit qu'elle ait été parsemée de charbon. La coloration rougeâtre ou brune n'est due qu'à la présence du fer dans l'argile, mais aucun vase n'est revêtu de peinture.

Leur forme est très variée ; les fonds de cabane, d'où ils proviennent, devaient nécessairement contenir tous les spécimens de la céramique usuelle de cette époque. Mais, ils offriraient encore plus d'intérêt, s'il était possible de reconstituer tous ceux qu'on retrouve écrasés en menus fragments par le tassement des terres ; c'est un effort qui use vainement les bonnes volontés les plus persévérantes. S'il est facile dans une fouille de recueillir tous les fragments de vases, il est extrêmement rare que ces fragments réunis refassent un vase entier. Les habitations néolithiques paraissent avoir subi, au Fort-Harrouard, une destruction violente et s'être écroulées comme dans un incendie. Il m'est arrivé, maintes fois, de rencontrer dans un fond de cabane ces fragments d'un même objet à plusieurs mètres les uns des autres ; un vase de couleur brun pâle, que j'ai pu reconstituer en partie, avait un fragment entièrement noirci par le feu, tandis que celui qui s'y rappliquait, trouvé à trois mètres du premier, avait gardé sa teinte naturelle.

L'exploration de chaque fond de cabane fait constater une différence de forme et d'ornementation dans les vases qu'on y recueille. Sans doute, les formes communes à l'époque néolithique, comme à tout le camp, s'y rencontrent, mais chaque habitation néolithique contient des vases d'une forme spéciale et d'une ornementation différente, qui semblent indiquer que chaque famille fabriquait elle-même les poteries nécessaires aux usages domestiques avec plus ou moins d'habileté et de goût. Cette remarque se justifie également pour les autres enceintes néolithiques où l'on retrouve des poteries qui, tout en gardant les caractères généraux de la céramique néolithique, décèlent en même temps une industrie locale nettement définie.

La forme généralement regardée comme le type le plus ancien de la céramique, l'écuelle à fond rond, est assez rare au Fort-Harrouard ; quelques exemplaires seulement y ont été recueillis jusque-là. Ils rappellent par leur forme la coquille d'œuf ou certains nids d'oiseaux. Le manque de stabilité de ces vases à base

sphérique devait nécessairement exiger l'emploi de ces supports en terre cuite qu'on a si souvent retrouvés dans les dolmens et dans les palafittes; je n'ai toutefois encore trouvé au Fort-Harrouard que des pesons d'une forme à peu près identique à celle des supports, mais insuffisamment perforés pour cet usage.

Les vases du type des palafittes, avec ou sans anse, à base très étroite et légèrement renflée à l'intérieur, sont les plus nombreux; leur diamètre varie entre 0m16 et 0m07, et leur forme est celle de la tasse ou de la moque. Les vases non munis d'anse ont souvent un rebord légèrement saillant qui en facilitait la préhension ou, en y passant un lien, la suspension.

Plusieurs curieux débris rappellent des formes peu signalées dans la céramique préhistorique : ce sont trois plateaux en terre cuite, sans rebord, et quatre véritables assiettes de 0m15, 0m16, 0m18 de diamètre (pl. XI *A*, nos 4, 5, 6) munies d'un rebord de 0m03 de hauteur. Deux de ces débris sont en terre très grossière et portent les traces du pétrissage à la main, les deux autres sont d'une pâte mieux cuite, lustrée et décorée de dents de loup, tracées à la pointe (pl. XI *A*, nos 5 et 6).

La plus intéressante poterie d'Harrouard est une moitié de vase en terre assez bien cuite, arrondi, à col très resserré et perforé de trous très rapprochés dans toute l'épaisseur de son pourtour. Ces trous ont été vraisemblablement obtenus au moyen de bâtonnets introduits, après le pétrissage, dans la pâte encore molle et calcinés ensuite pendant la cuisson; les empreintes des bâtonnets et les bourrelets qu'ils ont formés à l'intérieur ne laissent aucun doute sur l'emploi de ce procédé. Ce vase a ainsi l'aspect d'une passoire très grossière. Mais les trous, dirigés de bas en haut, semblent indiquer qu'on doit prendre pour la base ce qu'on est porté tout d'abord à prendre pour le col de ce vase curieux, et, posé ainsi sur une écuelle à fond plat, on retrouve un lointain spécimen de ces vases à égoutter le lait, encore en usage en certains villages normands. Son ouverture à la base est de 0m06 et son plus grand diamètre d'environ 0m12 à 0m13. Il provient du fond de cabane où fut recueilli le plus grand nombre d'objets (pl. XI *A*, no 7).

Un fragment moins important, absolument identique, mais plus finement perforé a été recueilli dans un fond de cabane qui contenait une réserve de blé et de millet calcinés.

Les vases de grande dimension sont très nombreux, mais les

fragments qu'on en retrouve sont rarement assez complets pour permettre d'en reconnaître la forme; il est seulement possible d'en déterminer approximativement le diamètre. Les vases mesurant environ 0m22, 0m23, 0m25, 0m26, 0m28 et 0m38 sont très fréquents; un seul atteint le diamètre exceptionnel de 0m42. Presque tous sont ornementés, mais il ne sont que très rarement munis d'anse.

Toutes ces poteries offrent des modes de suspension et de préhension très variés.

Le plus rudimentaire est un trou percé dans la paroi du vase, à quelques centimètres du rebord (pl. XI *B*, n° 1). Mais ces poteries n'ont été perforées ainsi qu'après la cuisson à l'aide d'un perçoir en silex; il est facile de le constater sur de nombreux fragments dont la perforation est demeurée inachevée. Les trous ont été creusés de chaque côté, dans la pâte durcie, de manière à se rejoindre au centre de la paroi, en double tronc de cône; mais les poteries qui ont subi ce genre de perforation peuvent très bien ne pas être pour cette raison les plus anciens spécimens de la céramique des fonds de cabane, puisque je les ai rencontrés à tous les niveaux, aussi bien dans les foyers robenhausiens que dans ceux plus rapprochés de la surface où se trouvaient des objets en bronze.

Un vase à anse de 0m06 de hauteur et de 0m10 d'ouverture (pl. XI *A*, n° 8) offre une particularité bizarre qui laisse quelque peu perplexe sur son emploi. A mi-hauteur exactement, ce vase déjà muni d'une anse très grande a été perforé d'un côté par l'extérieur et l'intérieur, avec un perçoir en silex, dans toute son épaisseur, et, dans la paroi opposée, un trou a été commencé à l'intérieur. Est-ce une simple expérience de perforation ou l'œuvre de quelque néolithique facétieux ?...

Parfois aussi la perforation a été obtenue par l'emploi de deux bâtonnets introduits dans la pâte du vase, mais on ne la trouve ordinairement que sur des vases à pâte assez fine et lustrée et de moyenne dimension (pl. XI *B*, n° 3).

Pour rendre plus facile la préhension des vases, on en étendit un peu la pâte pour former une oreillette sur le rebord (pl. XI *A*, n° 9) ; ou bien, on plaça un peu au-dessous sur la panse un appendice en forme de mamelon ou de bouton (pl. XI *B*, nos 4, 5). Les poteries de grande dimension portent un bourrelet circulaire très saillant qui, ajouté après coup, se décollait souvent, comme on le remarque sur de nombreux spécimens (pl. XIII *B*, n° 4).

Les oreillettes et les mamelons étaient parfois ornementés de pression de doigts (pl. XI *B*, n° 7) et d'empreintes d'ongles, et percés verticalement de deux trous (pl. XI *B*, n° 8) et horizontalement d'un seul trou (pl. XI *B*, n° 9). En augmentant un peu les dimensions du trou percé dans le mamelon, nos potiers primitifs en arrivèrent bientôt à trouver l'anse. Ce ne fut d'abord qu'une ouverture pratiquée dans l'épaisseur de l'appendice ajouté au flanc du vase, suffisante pour y passer le lien qui servait à le suspendre, mais trop étroite encore pour y introduire les doigts (pl. XI *B*, n° 10). Mais quand on fut parvenu à assujettir d'une manière assez solide l'anse à la paroi du vase, on lui donna alors une plus grande dimension ; celle de l'anse des poteries d'Harrouard varie entre 0m04 et 0m06. Sur les petits vases l'anse part du rebord, et sur les plus grands on la trouve placée au milieu, de chaque côté, au-dessous du rebord (pl. XI *B*, n°s 14, 15).

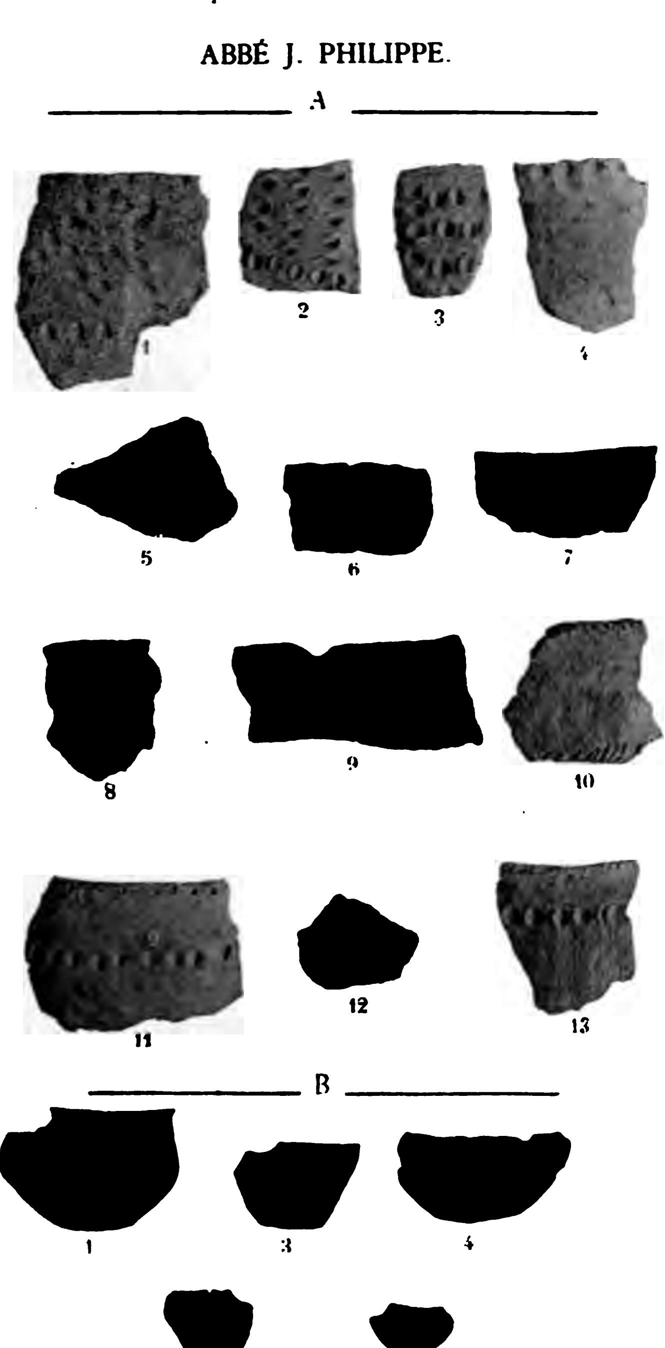
L'ornementation la plus commune sur les vases d'Harrouard et assurément la plus ancienne de la céramique néolithique est l'ornementation gravée en creux par les pressions de doigts, par l'empreinte de l'ongle et ensuite par l'emploi de l'ébauchoir, de la pointe et du poinçon.

Les pressions de doigts ou les empreintes d'ongles se retrouvent employées séparément (pl. XII *A*, n°s 2, 6), ou simultanément (pl. XII *A*, n° 1). Tantôt un vase est orné de séries de pressions de doigts formant des ondulations continues sur le rebord, comme dans le n° 4 (pl. XII *A*) ; tantôt ce sont deux cordons en relief avec pressions de doigts assez régulièrement espacées (pl. XII *A*, n° 6), ou encore les pressions de doigts forment sur tout le pourtour du vase des dessins géométriques en creux comme dans le n° 1, pl. XII *A*. Ce décor, comme le suivant, n'existe que sur les vases de grande dimension.

L'ébauchoir en bois ou en os est venu en aide à la main pour tracer à l'extérieur de certains vases une ornementation formée de lignes en creux (pl. XIII *A*, n°s 17, 18) alternant avec des pressions de doigts ou des empreintes d'ongles. On le retrouve également employé seul pour former des séries de hachures ressemblant à des empreintes d'ongles sur le bord de quelques vases de grande dimension. Le n° 9, pl. XII *A*, en donne un curieux exemple. Les coups sont, d'abord, très régulièrement espacés, puis, comme si la main de l'artisan s'était fatiguée, ils deviennent peu à peu



ABBÉ J. PHILIPPE.



IMP. LECERF ROUEN

FOUILLES AU FORT-HARROUARD.

Poteries ornementées

[illegible]

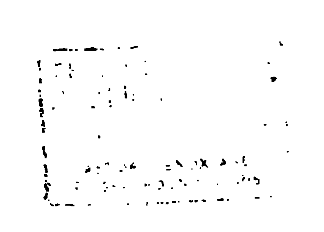
[illegible]

[illegible]

ts et les cercles en creux, employés seuls ou
ts autres [illegible]
ment sur les poteries à pâte fine et lustrée.
'un poinçon en formant des dessins en
ois d'une manière très complexe.
est orné, sur le dessus, de deux rangées de
ent disposés, et, dans le même fond de
n second exemplaire de décor au poinçon.
abord orné de pressions de doigt, puis une
p, au-dessous quelques pressions de doigt,
nent de lignes en pointillé semblant former
XIII *B*, n° 6). Malheureusement les 11 frag-
orte cette curieuse ornementation ne se
l me paraît possible de le rapprocher des
fs provenant des sources de la Volkoff et
sky dans la *Revue de l'Ecole d'anthropologie*,

XIII *B*, n°s 1, 3, 4 et 5) quelques spécimens
plets d'Harrouard, auxquels il ne manque
rebord.
t l'instrument employé pour la décoration
ir ou le poinçon, il est à remarquer que
s de dessins se ramènent à la dent de loup
l. XIII *A*, n°s 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11,
4). Un seul fragment (pl. XIII *A*, n° 1[illegible])
centriques.
e on traçait des dessins qui révèlent une
ain. Un rebord de vase est orné de ligne[illegible]
XIII *A*, n° 18). L'ornementation la plus
se portant comme décor une bande de
ec des dents de loup très finement gravé[illegible]





inégaux et irréguliers, pour cesser tout à fait, sans avoir fait le tour complet du vase.

Plusieurs fragments assez importants de vases à base étroite portent comme décor une série de sillons obliques très peu profonds, formant ruban sur la panse, et quelques gorges également peu profondes sur le rebord. Cette ornementation très délicate et très habile n'a pu être obtenue qu'à l'aide d'un ébauchoir (pl. XII *B*, n° 7).

Les carrés, les triangles et les cercles en creux, employés seuls ou combinés les uns avec les autres, (pl. XIII *A*, n°s 5, 9, 12, 13, 14) se rencontrent fréquemment sur les poteries à pâte fine et lustrée.

Avec l'extrémité d'un poinçon on formait des dessins en pointillé combinés parfois d'une manière très complexe.

Un rebord de vase est orné, sur le dessus, de deux rangées de points très régulièrement disposés, et, dans le même fond de cabane, j'ai recueilli un second exemplaire de décor au poinçon. Le bord du vase est d'abord orné de pressions de doigt, puis une rangée de dents de loup, au-dessous quelques pressions de doigt, et enfin un enchevêtrement de lignes en pointillé semblant former un dessin figuratif (pl. XIII *B*, n° 6). Malheureusement les 11 fragments du vase qui porte cette curieuse ornementation ne se raccordent pas; mais il me paraît possible de le rapprocher des vases à dessins figuratifs provenant des sources de la Volkoff et décrits par M. Pérédolsky dans la *Revue de l'Ecole d'anthropologie*, mai 1906.

J'ai reproduit (pl. XII *B*, n°s 1, 3, 4 et 5) quelques spécimens des vases les plus complets d'Harrouard, auxquels il ne manque qu'une faible partie du rebord.

Mais, quel que soit l'instrument employé pour la décoration des poteries, l'ébauchoir ou le poinçon, il est à remarquer que toutes les combinaisons de dessins se ramènent à la dent de loup ou à la ligne brisée (pl. XIII *A*, n°s 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 19, 21, et pl. XIII *B*, n° 4). Un seul fragment (pl XIII *A*, n° 12) est orné de cercles concentriques.

A l'aide de la pointe on traçait des dessins qui révèlent une très grande sûreté de main. Un rebord de vase est orné de lignes circulaires très fines (pl. XIII *A*, n° 18). L'ornementation la plus riche est celle d'un vase portant comme décor une bande de rectangles, alternant avec des dents de loup très finement gravés (pl. XIII *A*, n° 5).

Huit fragments avec dessins en creux offrent une décoration semblable à celle des vases du dolmen de Kériaval, à Carnac. Le creux des losanges, des dents de loup et des lignes est rempli d'une matière calcaire blanche (pl. XIII *B*, n°s 2, 3, 4, 5) ressortant d'une manière très visible encore sur le fond brun, rougeâtre, gris et noir de ces poteries (pl. XIII *A*, n°s 2, 3, 16).

Je signalerai enfin un dernier procédé employé pour l'ornementation de deux vases et consistant à mélanger avec leur pâte des paillettes de mica qui en rendaient la surface très brillante.

OSSEMENTS ET GRAINES PROVENANT DES FONDS DE CABANE

Les foyers préhistoriques du Fort-Harrouard ont donné quelques ossements humains, deux fragments de maxillaire et six fragments de crânes; mais les débris de cuisine amoncelés autour des foyers contenaient un très grand nombre d'ossements d'animaux; 565 seulement ont été examinés jusque-là par notre très sympathique président de la Société normande d'Etudes préhistoriques, M. R. Fortin. Malheureusement, ces ossements, recueillis aux niveaux supérieurs, ne peuvent en conséquence donner une idée exacte de la faune préhistorique contemporaine des fonds de cabane les plus anciens. Ils comprennent : des fragments de crâne et de mâchoires, des dents isolées, des vertèbres, des côtes, des axes osseux de cornes, des omoplates, humérus, radius, cubitus, métacarpiens, phalanges, fragments du bassin, fémurs, tibias, astragales, calcaneum, métatarsiens.

Ils se répartissent ainsi :

Canis familiaris, une moitié de mandibule inférieure. . .				1
Equus caballus, un seul astragale				1
Bos taurus	grande	moyenne	petite taille	322
Proportion	4	13	16	
Cervus elaphus				3
Sus scrofa.				130
Capra ou *ovis* (de petite taille).				108
				565

J'ajouterai à cette liste un crâne complet de *canis familiaris* trouvé dans un fond de cabane uniquement robenhausien, un maxillaire inférieur de gros poisson et deux vertèbres de poisson, trouvés dans des fonds de cabane différents.

En plus des ossements, un fond de cabane a fourni une

A

1 2 3 4

5 6 7 8

9 10 11 12

13 14 15 16

17 18 20

21 19

B

1 2

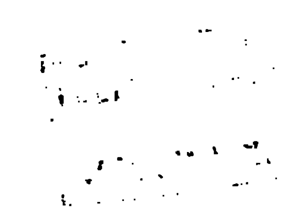
3 4

5

6

FOUILLES AU FORT-HARROUARD.

IMP. LECERF, ROUEN.



véritable réserve de blé calciné et d'une petite graine ressemblant à du mil, également calcinée. Cette réserve était placée dans une fosse creusée à 0^m22 de profondeur, sur 0^m70 de largeur et 1 mètre environ de longueur, au-dessous de l'aire de la cabane qui descendait elle-même à 1^m30 du niveau du sol. Les deux graines n'étaient point mélangées; le blé s'était aggloméré, mais il n'avait subi aucune trituration avant d'être calciné, tandis que les autres graines agglomérées, d'une manière très compacte, pourraient avoir été écrasées. Le vase complet (pl. XII *B*, n° 1) a, été trouvé au milieu du blé; quelques objets en bronze ont été recueillis tout autour.

Sur le même versant Sud-Est de l'enceinte, je recueillais un peu plus loin, dans le fond de cabane le plus sûrement robenhausien du Fort-Harrouard, une pomme calcinée qu'un heureux hasard a brisée et dont les pépins bien conservés permirent de reconnaître immédiatement le fruit. Les noisettes, les prunelles, les fraises, les poires, les châtaignes d'eau, les faînes, le raisin entraient dans l'alimentation des tribus néolithiques. On a retrouvé des pépins de raisin à Wangen et à Haltnau. Le gland servait de nourriture aux animaux domestiques, et de nombreuses découvertes de grains et d'épis ont prouvé que la culture du blé remontait en Europe aux temps néolithiques.

Tels sont, brièvement relatés, les résultats de mes premières recherches au Fort-Harrouard, bien peu importantes en comparaison de celles qui restent à effectuer et qui peuvent rendre ce gisement comparable aux plus connus et aux plus riches.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à M. H. Barbier, mon collègue et ami de la Société normande d'Etudes préhistoriques, auteur des planches photographiques qui illustrent ce travail, et au propriétaire du Fort-Harrouard, M. C. Coffin, de Sorel, qui a autorisé mes recherches avec la plus grande bienveillance. Je lui suis redevable de ces jours incomparables de fouilles archéologiques qui nous révèlent la haute antiquité de nos ancêtres, le secret de leur vie, et nous les montrent, doués d'intelligence et de volonté dès leur origine, marchant, évoluant si l'on veut, vers un état toujours plus élevé de civilisation.

Breuilpont, avril 1908.

NOTES DESCRIPTIVES

POUR L'ÉTABLISSEMENT ET LA TENUE A JOUR DES CARTES PALETHNOLOGIQUES

Par P. J. CHÉDEVILLE

NOTA. — Les localités qui vont suivre se trouvant toutes sur la carte au 50/000e quart Evreux S. O., les titres de cette carte ne seront pas répétés (1).

LE VIEIL-EVREUX : *C.* Evreux-Sud.

Epoques gauloise et gallo-romaine : Le village du Vieil-Evreux a été reconstruit sur les ruines de l'ancien chef-lieu ou localité principale des *Gaulois Aulerci-Eburovices,* un des vingt-quatre peuples de la *Celtique,* désigné sous le nom de *Mediolanum* (2). Je partage l'avis des anciens auteurs à ce sujet. Les objets trouvés à Evreux dans les fouilles de ces temps derniers ne paraissent pas indiquer que le centre gaulois et même gallo-romain des Aulerci-Eburovices se trouvait à l'emplacement de cette ville ; c'était plutôt une résidence subalterne et peut-être un centre guerrier dépendant du Vieil-Evreux, qui devint, sous la Gaule-Franque, *Ebroïcas* (Evreux), chef-lieu du pagus. La localité principale des Aulerci-Eburovices avait une grande étendue, si l'on en juge par les restes de substructions que l'on voit un peu partout aux alentours du village et sur les terrains limitrophes des communes voisines.

On peut, pour s'en donner une idée, en circonscrire l'étendue, sur la carte, au moyen d'un trait rouge. Il suffit de mesurer à l'échelle sur celle-ci, en prenant comme centre la croix-chemin près de la vieille église, vers Saint-Aubin, au N. : 0m02, au S. : 0m01, à l'O. : 0m02 et à l'E. : 0m022.

Les objets trouvés sont pour la majeure partie au musée d'Evreux. Les plus importants sont un beau *Jupiter Stator,* un

---

(1) Voir P. Chédeville : *Note explicative sur la préparation et la tenue à jour des cartes palethnologiques,* Bull. Soc. norm. d'Etudes préhist., t. XIV, 1906, p. 61.

(2) Le nom *Mediolanum* a été souvent utilisé. (Voir les auteurs qui parlent de la vieille Gaule, notamment Hugues Longnon).

Hermaphrodite, un *Amour ailé*, un *Bacchus*, un *Sylvain*, des *Vierges anadyomènes*, des *Latones* et bien d'autres statuettes en bronze et en terre cuite, des monnaies gauloises et romaines, des fibules, des poteries, etc.

Mais ce sont surtout les constructions qui avaient leur importance pour l'époque. Les bains, dont on voit encore les restes, se trouvaient à l'Ouest. Tout à côté de ceux-ci, à gauche du chemin, on voit un champ rempli d'os et surtout de dents de cheval, appelé le *Champ-des-Os*. Le théâtre se trouvait à l'Est, à la sortie du village, à gauche du chemin, en allant du Haut-Cierrey, à 150 mètres de l'entrée de celui-ci. Le *Champ-des-Dés*, appelé ainsi à cause de la grande quantité de petits cubes en schiste noir ou en calcaire blanc, que l'on ramasse à la surface du sol après les labours et qui proviennent des bâtiments pavés en mozaïque, se trouve à 100 mètres au delà du théâtre, vers le Nord. Des voies ou chemins pavés allant dans plusieurs directions se rencontrent sous le soc de la charrue, ainsi qu'un aqueduc qui prenait l'eau de l'Iton vers Damville. Pour plus de détails il y a lieu de consulter les intéressants mémoires et dessins de *Rever* et *Bonnin* relatant les fouilles qui ont été faites et les objets qui ont été trouvés.

Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il reste encore des fouilles importantes à faire. Si les habitants du pays se sont montrés récalcitrants aux recherches pendant un moment, à la suite des belles trouvailles qui ont été faites dans leurs terres du Vieil-Evreux et en particulier de celle du Jupiter Stator, ils semblent être revenus depuis à d'autres sentiments.

Ils comprennent maintenant que les trouvailles sont bien aléatoires et que les dépenses qu'elles occasionnent sont de beaucoup supérieures à la valeur des objets trouvés; car on ne trouve pas tous les jours un Jupiter Stator.

Plusieurs personnes m'ont dit qu'elles ne verraient pas d'inconvénient à ce que l'on fouillât leur terrain lorsqu'il est dépourvu de récoltes, pourvu que les fouilles fussent faites avec soin; c'est-à-dire que la terre végétale fut bien remise à la surface. Je citerai notamment mon cousin, Albert Chédeville, de Cierrey, qui autoriserait un *chercheur scientifique* à fouiller sur ses terres. Il m'a même montré l'endroit où, en plantant des pommiers, il a trouvé trois vases entiers en terre grise de l'époque gallo-romaine, paraissant indiquer qu'il pourrait y avoir en cet endroit un cimetière gallo-romain.

Evreux : Chef-lieu du département de l'Eure.

Coordonnées $\left\{ \begin{array}{l} a = 20' - 29 \\ o = 40' + 99,5 \end{array} \right.$

Epoque gallo-romaine : Les vestiges les plus importants que l'on a découvert à Evreux sont : un cimetière gallo-romain qui se trouve dans la côte de Paris aux environs du pont sous le chemin de fer, un trésor romain découvert en faisant les fouilles pour édifier la Mairie actuelle et des restes de substructions que l'on attribue à un théâtre. Il a été aussi trouvé par-ci par-là, sans tenue d'ensemble, des monnaies, des tessons de poteries, des morceaux de tuiles, etc. Ce ne sont pas là des indications suffisantes pour classer comme emplacement de la capitale *(Civitas)* des Aulerci-Eburovices l'endroit où est édifiée une partie de la ville d'Evreux actuelle.

On est loin des belles choses que l'on a recueillies au Vieil-Evreux. Il suffit de parcourir le musée d'Evreux pour s'en convaincre, c'est-à-dire de comparer les objets trouvés au Vieil-Evreux avec ceux découverts à Evreux. Cette résidence devait plutôt être un centre romain que gaulois ou bien une localité subalterne, comme il en existait sur plusieurs points de la Gaule romaine, contigüe à un établissement romain important et où les Romains ont pu établir un centre guerrier.

Arnières : *C.* Evreux-Sud.

Coordonnées $\left\{ \begin{array}{l} a = 40' + 47,5 \\ o = 40' + 85,5 \end{array} \right.$

Epoque gallo-romaine : D'après plusieurs auteurs, à l'emplacement indiqué s'élevait un *théâtre romain rustique dont on retrouve des débris dans la vallée voisine.*

Ce théâtre se trouvait à l'entrée du village, à l'Est, vers Evreux, à gauche du chemin de fer (voir Bonnin).

Les Baux-Sainte-Croix : *T.* District des Ventes, *p.* 544, *C.* Evreux-Sud.

Coordonnées $\left\{ \begin{array}{l} a = 40' + 30,5 \\ o = 40' + 8, \end{array} \right.$

Epoque gallo-romaine : Des restes de substructions d'une villa gallo-romaine existent au bord de la forêt d'Evreux, non loin de la friche des Baux-Sainte-Croix, à 500 mètres de l'église, au Sud et à 50 mètres environ d'une mare appelée l'*Argilière*. On peut y accéder par un chemin tortueux qui part de la friche des Baux-

Sainte-Croix et qui est désigné sur le plan cadastral sous le nom de *Chemin du Clotel des terres des Ventes à la friche des Baux*.

Les pieds de murs maçonnés au mortier de ciment sont bien conservés. Ils ont été relevés par les géomètres qui ont fait le cadastre et par conséquent figurent sur celui-ci, sous le nom de « fouilles d'antiquités romaines. »

Gadebled et autres auteurs disent ceci :

« *Passage de l'ancienne voie romaine d'Evreux à Condé : on a* « *découvert en 1825 au fond d'une mare nommée l'Argilière*, un « grand nombre de figurines, Vénus anadyomènes, femmes allai- « tant un ou deux enfants, femmes à cheval, provenant proba- « blement d'un atelier de potier et destinées à être placées « comme idoles dans des Laraires antiques ; on en voit plusieurs « au musée d'Evreux. »

Les figurines entières que l'on voit au musée d'Evreux proviennent probablement du temple ou Laraire qui existait dans la villa située près de la mare. Elles avaient dû être jetées dans celle-ci par les envahisseurs et dévastateurs de l'époque franque, pour les soustraire aux croyants Gallo-Romains. L'argile à silex rouge ou bigarée, dont est composé le fond de la mare et les terrains environnants, n'est pas de nature, une fois cuite, à donner la belle couleur blanche des Vénus anadyomènes. D'ailleurs on pense que les figurines que l'on trouve dans nos contrées proviennent presque toutes de l'Allier, où l'on a reconnu des ateliers dans plusieurs endroits.

Les Ventes : *H.* La Trigalle, *T.* de l'Hôtel-Dieu, *C.* Evreux-Sud.

$$\text{Coordonnées} \begin{cases} a = 40' - 15, \\ o = 40' + 7{,}5 \end{cases}$$

Epoque des dolmens : Dolmen de la Trigalle. Sur la route d'Evreux aux Ventes, peu loin de l'entrée de la forêt, en arrivant au hameau de la Trigalle, on voit dans les champs, à 300 mètres à droite, un amas de grosses pierres siliceuses, désignées en géologie sous le nom de *poudingues*. Ce sont les restes d'un dolmen et probablement d'une allée-couverte détruite à une époque indéterminée. Ces poudingues diffèrent suivant la nature des terrains qui les ont formés. Dans la contrée d'Evreux et du pays d'Ouche, ils sont composés de rognons de silex et d'un ciment siliceux. On en voit aux angles et le long des murs de toutes les

fermes et de tous les villages disposés comme « heurts » ; aux Ventes surtout, ils abondent.

Nos ancêtres n'ont donc pas été embarrassés pour trouver les matériaux nécessaires à l'établissement de leurs monuments ; si les dolmens sont restés ou à peu près, les menhirs qui en étaient les témoins ont disparu, transformés probablement en « heurts ».

Le dolmen de la Trigalle paraît avoir été passé sous silence par les auteurs qui ont décrit ces monuments et par les amateurs qui ont compulsé ceux-ci ; car on ne voit nulle part de description de ce dolmen. Cette lacune est comblée maintenant par la publication faite dans le Bulletin de cette année par notre collègue, M. G. Poulain.

Il existe sur la commune des Ventes un autre dolmen appelé la *Pierre Courcoulée*. Il est probable que les deux ont été souvent confondus ; ce qui peut expliquer l'oubli de celui de la Trigalle. Je parlerai de la *Pierre Courcoulée,* lorsque je ferai la carte au 50/000[e] Evreux 47 N. O., où elle a été indiquée par le service de l'Etat-Major.

SAINT-GERMAIN-DE-FRESNAY : Briqueterie, *C.* Saint-André-de-l'Eure, *T.* des Carrières.

$$\text{Coordonnées} \begin{cases} a = 20' + 65{,}5 \\ o = 40' + 10{,}5 \end{cases}$$

Epoque acheuléo-moustérienne : Limon des plateaux, épaisseur moyenne : 3 mètres. J'ai recueilli un coup de poing acheuléen et des éclats moustériens dans la briqueterie de Saint-Germain-de-Fresnay et j'ai su, par des ouvriers briquetiers, que d'autres coups de poing et éclats avaient été trouvés et donnés à des amateurs, dont ils n'ont pas conservé les noms. La présence de ces outils dénote à cet endroit une station paléolithique.

NOTA. — Les 12 notes qui vont suivre se trouvant toutes sur la commune de Caillouet-Orgeville, canton de Pacy-sur-Eure, nous ne répéterons plus ces désignations, mais seulement le nom du village, le triage et le ou les numéros de parcelles.

ORGEVILLE : *T.* des Bourgognes, *p.* 5 et 6 auprès de la fosse du Gros-Bouleau, *C.* Pacy-sur-Eure.

$$\text{Coordonnées} \begin{cases} a = 10' - 25{,}5 \\ o = 40' + 90, \end{cases}$$

Epoque gallo-romaine : L'abbé Philippe, qui a commencé à

fouiller à cet endroit, sur les indications de M. Vallée qui avait remarqué de la terre noire en cultivant son champ, a trouvé des poteries en assez grande quantité et une pièce romaine bien conservée. J'ai continué les fouilles et elles m'ont permis de recueillir, au milieu des cendres et des charbons, des tessons de poteries gauloises et romaines, un morceau de verre irisé où l'anse est encore visible, des scories de fer et même de verre brûlé. Le sol, dans lequel la fouille a été faite, est composé de calcaires roulés. J'ai relevé cette fouille sur 20 mètres de longueur, 1m20 de largeur moyenne et 0m60 à 0m80 de profondeur. De place en place se trouvaient de gros rognons de silex, de la craie et de gros blocs de calcaire de Brie. Sa forme allongée et peu large, l'absence de revêtements de cabane en argile et de tuiles à rebords porteraient à croire que l'on a affaire à un fond de cabane gauloise qui existait avant la conquête et qui a subsisté un peu après.

ORGEVILLE : *T.* La Gaude, *p.* 466, *C.* Pacy-sur-Eure.

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' - 19, \\ o = 40' + 84, \end{cases}$

Epoque gauloise ; fond de cabane : Il existe à cet endroit, dans un champ appartenant à mon cousin Louis Chédeville, un fond de cabane creusé de 2m80 dans le calcaire roulé ou cron et qui, à première vue, paraît rectangulaire. L'abbé Philippe, qui en a fouillé une partie, sur les indications de mon cousin, a trouvé des morceaux de poteries grossières, des scories de fer, des os, du charbon, des silex taillés, des meulettes en grès pour écraser le grain, une fusaïole et une fibule en fer. La Société normande d'Etudes préhistoriques a visité ce fond de cabane lors d'une excursion à Orgeville, le 24 août 1904 (voir Bulletin de la Société, année 1904).

Des fouilles pourraient être continuées avec avantage ; elles permettraient de mieux juger la chose. Le propriétaire, très large d'idées, permettra au chercheur scientifique de fouiller son terrain, en dehors du temps des récoltes et sous réserve que la terre végétale sera bien remise en place.

ORGEVILLE : *T.* La Maison-Noury, *p.* 377, 378 et autres.

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' - 25,5 \\ o = 40' + 80, \end{cases}$

Epoque gallo-romaine : Des restes de substructions indiquent qu'il existait à cet endroit une Villa gallo-romaine. Les murs

maçonnés avec mortier de ciment sont encore visibles sur 0m80 à 1 mètre de hauteur et 0m75 à 1 mètre de largeur, au-dessous du sol. Comme partout des morceaux de tuiles à rebords *(Tegula)* et courbes *(Imbrex)* existent en grande quantité. Les tessons de poteries de toutes sortes, les morceaux d'enduits recouverts de peintures murales de toutes couleurs sont abondants.

Une fibule en bronze, une clé à quatre crans également en bronze, des Vénus anadyomènes et un morceau d'une Latone y ont été trouvés.

Ces substructions ont été découvertes par moi-même et fouillées sur l'instigation de Mme Chédeville qui en a fait une relation publiée dans le présent Bulletin.

N.-B. — M. de Vesly estime que la villa d'Orgeville est un *Fanum* comme il en a découvert aux environs de Rouen.

ORGEVILLE : *T.* Le Large, *p.* 110.

Coordonnées { *a* = 10' — 51, *o* = 40' + 82,5

Epoque gauloise; *Fonds de cabanes de forme circulaire*; Objets recueillis : Silex taillés et polis ; nombreux éclats dont plusieurs, provenant du même morceau de silex carié, ont été trouvés dans un fond de cabane ; meule ronde en calcaire *(lutétien supérieur)* dont l'utilisation, à cause de sa nature tendre, ne s'explique pas très bien ; morceaux de poteries, de fibules en bronze ; hache et couteau en fer ; revêtements de cabanes, etc.

Ces fonds de cabane ont été découverts et fouillés par moi-même en 1896 et signalés à l'abbé Philippe qui en a continué les fouilles. Il restait encore plusieurs fonds de cabane à fouiller en 1906 (voir Bull. Soc. norm. d'Etud. préhist., 1902, 1904, 1905 p. 46).

ORGEVILLE : *T.* Orgeville, *p.* 372.

Coordonnées { *a* = 10' — 48,5 *o* = 40' + 79,5

Epoque franque : Des squelettes humains ont été trouvés en terre à 0m50 de profondeur ; quelques-uns dans de grosses pierres naturelles, c'est-à-dire étant à leur niveau géologique *(lutetien supérieur)* entaillées en forme de cercueils. Nous avons vu une forte mâchoire inférieure qui avait encore toutes ses dents, elle était suspendue au pied du lit d'un des ouvriers terrassiers qui

avait trouvé les squelettes et elle lui servait, disait-il, de miroir. Les ossements ont été portés au cimetière qui est à côté. Il n'a rien été remarqué par les ouvriers dans ces tombes ; du reste ils n'y ont pas fait attention. L'un d'eux cependant m'a dit récemment qu'il se rappelait avoir trouvé — il ne sait si c'est dans un tombeau — une cuiller et une fourchette d'une forme spéciale qu'il a données au propriétaire d'alors, M. le comte d'Ons-en-Bray, qui habitait au Buisson-de-Mai, commune de Saint-Aquilin-de-Pacy. Je ne serais pas surpris que le cimetière se continuât dans le coteau, au-dessous et même sur le plateau, le long du *chemin d'Orgeville à Evreux*, ainsi dénommé sur le plan terrier du XVI[e] siècle que je possède. Je considère ce chemin comme une voie gauloise qui passait par la Brosse, Cierrey et aboutissait au Vieil-Evreux (Voir pl. I qui en est un résumé).

ORGEVILLE : *T.* des Petites-Bornes, *p.* 487 et 488.

Coordonnées $\left\{ \begin{array}{l} a = 10' - 18, \\ o = 40' + 88, \end{array} \right.$

Epoque incertaine : Mardelle (?)

Il existe, le long de la voie romaine au lieu dit les Petites-Bornes, un creux en forme de mardelle ayant 1 mètre de profondeur et 50 mètres de diamètre.

L'examen géologique du terrain ne m'a pas permis de penser que cette dépression était naturelle ; j'ai donc cru devoir y faire pratiquer une fouille et j'ai constaté qu'une excavation avait été pratiquée dans le calcaire grossier *(lutétien moyen)* composé, à la surface, de sable calcaire et, au-dessous, de calcaire roulé ou cron superposé à un banc de calcaire tabulaire.

Plusieurs fouilles, dont une au milieu, ont été faites sur ce banc jusqu'à 2^m60 de profondeur ; l'excavation, avant qu'elle ne fut remblayée, avait donc, en y comprenant la dépression superficielle de 1 mètre, une profondeur totale de 3^m60.

Sur le banc, on trouve une épaisseur de 0^m60 de cailloux roulés calcaires, dont quelques-uns sont rougis et noircis par le feu ; au-dessus le reste du remplissage est en terre végétale, dans laquelle j'ai trouvé, épars dans la masse, des morceaux de terre cuite. Mon père a trouvé, en 1846, en cultivant la parcelle qui lui appartenait, une monnaie romaine en or.

Des trous ronds semblables et à peu près de même dimension existent :

1° Au lieu dit *Les Longs-Champs-de-la-Gaude.*

Coordonnées { $a = 10' - 23,5$
$o = 40' + 88,$

2° Au lieu dit *La Fosse-Richard.*

Coordonnées { $a = 10' - 11,$
$o = 40' + 81,5$

3° Sur la commune de Saint-Aquilin-de-Pacy, tout à côté de celui des Petites-Bornes, au-delà de la voie romaine.

Coordonnées { $a = 10' - 18,5$
$o = 40' + 89,5$

4° Sur la même commune au delà de la voie romaine, en face du trou de la Fosse-Richard.

Coordonnées { $a = 10' - 8,$
$o = 40' + 85,$

Ces trous, comme celui que nous avons décrit, ne paraissent pas être d'anciennes carrières. Du reste, ils ont été faits dans le calcaire roulé ou cron et non dans le calcaire en plaquettes. Tout au plus a-t-on pu extraire du cron pour faire la chaussée romaine ; mais on est surpris de voir que, justement au fond, on a laissé un pavage de gros rognons calcaires qui auraient fait un excellent remblai. Je tâcherai de faire de nouvelles fouilles pour être mieux documenté.

ORGEVILLE : *T.* Les Thaurines, *p.* 258.

Coordonnées { $a = 10' - 39,$
$o = 40' + 64,5$

Epoque gauloise : Hallstattien.

En enlevant de gros cailloux pour améliorer son champ, M. Ledoux a trouvé des morceaux de scories de fer deux fois gros comme la tête, dans lesquels on voit encore des morceaux de charbon de bois de la grosseur du doigt. Je les ai montrés à Munier-Chalmas, professeur de géologie à la Faculté des sciences, qui a été d'avis, comme moi, que ces scories devaient appartenir à l'époque Hallstattienne.

ORGEVILLE : *T.* La Côte-de-la-Roche, *p.* 314.

Coordonnées { $a = 10' - 36,8$
$o = 40' + 63,5$

Epoque actuelle : Il existe dans le deuxième versant de la côte

de la Roche, en partant de la station de Boisset (Eure), une grotte construite par moi, il y a 30 ans, comme rendez-vous de chasse. Des nomades y sont venus pendant un certain temps ; les murs sont noircis par la fumée et le sol est rempli de débris de toutes sortes. Dans un temps plus ou moins long, cette grotte pourra se trouver rebouchée ; la forme et la nature du terrain pourront faire croire à première vue à l'existence d'un abri-sous-roche.

ORGEVILLE : *T.* La Côte-de-la-Roche.

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' - 32{,}8 \\ o = 40' + 55{,}5 \end{cases}$

Epoque des dolmens : Menhir.

Sur le flanc du coteau en friche rempli de genévriers, qui se trouve en sortant d'une tranchée à 500 mètres de la gare de Boisset (Eure), ligne de Paris à Cherbourg, on voit une pierre debout, posée suivant son lit de formation.

Je l'ai remarquée lorsque j'ai étudié la géologie des environs de Pacy-sur-Eure (1).

Cette pierre, que j'ai classée comme menhir, a $3^{m}50$ de hauteur, autant de largeur et 2 mètres d'épaisseur. Elle est en calcaire roulé du Lutétien supérieur, aggloméré.

Les fouilles que j'ai fait faire m'ont permis de voir qu'elle était calée par trois pierres plates d'environ $0^{m}50$ carré, irrégulières de forme. J'ai enlevé une des cales sans pour cela gêner l'équilibre de la pierre dressée ; les deux autres cales sont restées en place. J'en ai conclu que c'était un menhir et je l'ai indiqué comme tel sur ma carte palethnologique.

ORGEVILLE : *T.* Les Côtes-de-la-Roche.

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' - 32{,}5 \\ o = 40' + 55{,}8 \end{cases}$

Pierre légendaire : Grouet de Garguantua.

Au sommet du coteau, où se trouve le menhir dont il est question ci-dessus, on voit une grosse pierre qui est en calcaire roulé comme le menhir, mais qui est restée dans son lit de formation *(lutétien moyen)*. On désigne cette pierre légendaire sous le nom de *Grouet de Garguantua*. Je me rappelle avoir entendu mon père dire, relativement à l'origine de cette pierre, que Gar-

(1) Voir P. Chédeville : *Géologie et paléontologie de Pacy-sur-Eure*, Elbeuf, 1897.

guantua, lors d'une visite de ses terres, avait un pied sur le clocher de Plessis-Hébert et l'autre sur celui du Cormier, lorsqu'il sentit dans son sabot quelquechose qui lui gênait le talon ; en secouant sa chaussure, il en fit tomber un gravier ou grouet qui est devenu la *pierre légendaire* que j'ai indiquée sur ma carte.

ORGEVILLE : *T.* des Rondeaux et du Chêne-Percé, *p.* 606 et 626.

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' - 24,5 \\ o = 40' + 76, \end{cases}$

Epoque acheuléo-moustérienne : J'ai trouvé un coup-de-poing moustérien entier dans la parcelle 606 et une pointe de coup-de-poing dans la parcelle 626. J'ai trouvé également des pointes moustériennes dans ces trièges aux alentours de ces parcelles ; tous ces objets sont patinés en rouge, le sous-sol étant composé de sables granitiques fortement chargés d'oxyde de fer.

ORGEVILLE :

Epoque néolithique : Il existe sur l'étendue de la commune, un peu partout mais particulièrement sur les terrains composés de calcaire grossier *(lutétien supérieur et moyen)*, des silex taillés de l'époque néolithique, robenhausienne et autres, assez abondants par endroits. On trouve des instruments de toutes sortes : pioches, perçoirs, percuteurs, nucléus, grattoirs, ciseaux et burins en assez grande quantité. J'y ai trouvé une dizaine de haches plus ou moins polies, entières et beaucoup d'autres cassées, une douzaine de pointes de flèches à pédoncule patinées en blanc, et une autre patinée en rouge, sur les sables granitiques du triège des Rondeaux dont il est parlé ci-dessus. Sur le calcaire grossier, qui est la nature géologique dominante du terrain, les silex sont patinés en blanc ; sur les sables granitiques, qui ont rempli les poches du calcaire grossier, les silex sont patinés en rouge (voir note sur la patine des silex : Bulletin de la Société linnéenne de Normandie, 4[e] série, t. IX, année 1895, page 148, et Bulletin Soc. norman. d'Etudes préhist. de cette année, p. 76).

Les trièges où les silex taillés sont le plus abondants sont les suivants : La Gaude, les Bourgognes, le Champ-Higou, la Fosse-du-Bouleau-Henry, les Côtes-de-la-Roche, les Thaurines, le Poirier-Malgrain, le Large (voir pl. I).

Aux abords d'Orgeville, sur la commune du Plessis, jusque vers Saint-Aquilin-de-Pacy et le Bosc-Roger, on rencontre, à la surface des terrains, des silex de l'époque néolithique en assez

grande quantité. Du reste, un peu partout sur les hauts plateaux de la vallée d'Eure, les silex taillés sont assez abondants, particulièrement sur les territoires où existent des terrains composés de calcaire grossier.

Le Cormier : *T.* Ferme de la Brosse, *C.* de Pacy-sur-Eure.

Coordonnées $\begin{cases} a = 20' + 52, \\ o = 40' + 83, \end{cases}$

Epoque gallo-romaine : Villa ou ferme.

On remarque à la surface du sol, à l'endroit indiqué, peu loin de la ferme actuelle de la Brosse, des morceaux de tuiles à rebords et de tuiles courbes. Le propriétaire, en arrachant une haie, a trouvé une meule gallo-romaine en poudingue. Cette villa ou ferme romaine se trouve sur le passage d'une vieille voie gauloise d'Orgeville au Vieil-Evreux.

Des fouilles mériteraient d'être entreprises à cet endroit.

Saint-Aquilin-de-Pacy : *C.* Pacy-sur-Eure, *T.* de la Plante.

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' + 1, \\ o = 40' + 87,5 \end{cases}$

Epoque gauloise : Un fond de cabane a été fouillé par l'abbé Philippe. Des morceaux de poteries, des silex taillés, des revêtements de cabane ont été trouvés. Un compte rendu en a été fait dans le Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques, année 1904.

Il y a lieu de remarquer que la cabane était enfoncée de 1^m50 dans le sol composé de calcaire roulé ou cron qui, par sa nature, se tient de lui-même ; les revêtements qui ont été trouvés devaient provenir de la partie supérieure. Des recherches faites aux mêmes endroits pourraient encore amener d'autres découvertes.

Saint-Aquilin-de-Pacy : Emplacement du cimetière actuel. *C.* de Pacy-sur-Eure, *Evreux 47 N. O.*

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' + 14,5 \\ o = 50' - 78,5 \end{cases}$

Epoque franque : Cimetière pour inhumation.

A l'emplacement du cimetière actuel, un peu sur le versant gauche, vers le Nord, se trouvent les restes d'un cimetière franc. Les fossoyeurs ont trouvé à diverses reprises des sarcophages en

pierre et en plâtre, des armes et des poteries. Je possède deux vases bien typiques de l'époque, qui m'ont été donnés par un de ces fossoyeurs qui m'a dit avoir vu, en faisant des tombes, plusieurs objets en bronze et en fer plus ou moins bien conservés auxquels il n'a pas fait attention. Des fouilles faites méthodiquement dans le coteau Nord, en dehors du cimetière, amèneraient probablement des découvertes plus complètes.

SAINT-AQUILIN-DE-PACY : *T.* de la Butte-de-la-Matrouée, *C.* Pacy-sur-Eure, *50ᵉ 47 N. O.*

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' + 13, \\ o = 50' - 78, \end{cases}$

Epoque incertaine, probablement gauloise : Butte de la Matrouée ou Mare-Trouée. Il existe sur la pointe du coteau de Saint-Aquilin-de-Pacy, au-dessus du cimetière, une butte bien visible sur la route, entre Pacy et Saint-Aquilin.

En 1891 j'ai fait fouiller cette butte de fortes dimensions, espérant avoir affaire à un tumulus. Une tranché a été pratiquée, en allant de l'Est à l'Ouest jusqu'au milieu, sans résultat.

Après avoir pris l'avis de notre regretté collègue et ami, Isambard, j'ai abandonné mes recherches. Comme rien n'indiquait que c'était un tumulus, notre collègue en avait conclu que cela pouvait bien être un poste gaulois d'observation ; sorte de télégraphe à distance, où de grands feux étaient allumés pour annoncer les évènements importants de l'époque ; c'est ainsi, par exemple, qu'en quarante huit heures, toute la Gaule avait été prévenue de la défaite de Vercingétorix à Alésia *(Commentaires de César)*.

Au sommet de cette butte, on voit des charbons, et la terre est brûlée sur $0^{m}30$ d'épaisseur, ce qui témoigne en faveur de l'avis d'Isambard. L'étude de la butte de la Matrouée m'a permis de constater qu'elle était faite en craie tendre *(sénonien supérieur)* extraite tout à côté et transportée au moyen de bannettes utilisées communément par les terrassiers gaulois ; la forme en entonnoir du remblai en est une indication précise. Il commençaient le remblaiement par sa plus grande circonférence et renversaient en montant les bannettes toujours à l'intérieur, de sorte que les remblais rayonnent en inclinaison vers le centre, en forme de trémie, au lieu d'être de niveau comme ceux faits depuis que la brouette a remplacé la bannette.

PACY-SUR-EURE : *T.* La Sablonnière.

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' + 83, \\ o = 50' - 22,5 \end{cases}$

Epoque acheuléo-moustérienne : Dans une briqueterie, encore en exploitation il y a dix ans, située vers la fin de la forêt de Pacy, à gauche de la route, en allant vers Vernon, j'ai trouvé des coups-de-poing acheuléens et des éclats moustériens à patine blanche recouverts par une couche de 1^m50 à 1^m70 de limon calcarifère, ce qui paraît indiquer qu'une station paléolithique existait en cet endroit.

HOULBEC-COCHEREL : *H.* Cocherel, *T.* Les-Hautes-Berges, *C.* de Vernon.

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' + 4, \\ o = 50' - 5,5 \end{cases}$

Sur la pointe du coteau de Ménilles vers Cocherel, au bas duquel coule la rivière d'Eure, vers la limite de ces deux communes, au Nord-Est de Cocherel, existaient, en 1685, deux pierres debout qui dépassaient de 0^m40 le niveau du sol.

Le seigneur de Cocherel, ayant besoin de moellons pour réparer la bajoierie de la porte à bateau près de ses moulins, fit extraire ces pierres que des vignerons lui avaient signalées. Ces deux pierres, une fois dégagées de la terre qui les recouvrait depuis qu'elles avaient été mises à cet endroit, avaient 2 mètres de hauteur, 1 mètre de largeur et 0^m50 d'épaisseur. Trois autres pierres, dont deux de mêmes dimensions où à peu près, et une plus petite, se trouvaient au bout, posées à plat. On releva parmi ces pierres 20 squelettes couchés en long, les bras le long du corps. Ils avaient sous la tête des haches polies soit en silex de la contrée, soit en serpentine. On trouva également des éclats de diverses formes, comme il en existe sur le plateau tout à côté, des poinçons en silex et en os et trois vases ornementés avec l'ongle, ainsi qu'un polissoir en grès de 0^m80 sur 0^m60, etc. (1)

En 1885, le 11 juillet, juste 200 ans après les premières fouilles,

(1) Voir pour plus de détails : Le Brasseur, *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux*, Paris, 1722, et la reproduction anglaise dont parle Féray dans celle qu'il a faite lui-même de la relation de Le Brasseur. Voir aussi une reproduction faite par M. Coutil dans le Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques, t. IV, année 1896, p. 71.

je suis allé avec mon ami le docteur Isambard et Féray, d'Evreux, reconnaître le *Tombeau de Cocherel* comme le désignait Le Brasseur. Les fouilles que nous avons pratiquées nous ont confirmé les dires de ce savant. Nous y avons trouvé des restes de squelettes, des morceaux de crânes épais et des dents peu usées. Nous avons recueilli également des morceaux de poteries en terre mal cuite, noircie à l'intérieur et rougeâtre à l'extérieur, ornementée au doigt, absolument semblable, comme ornementation, à celles que nous avons trouvées au camp d'Harrouard près de la forêt de Dreux. Je possède plusieurs morceaux de ces poteries. J'ai remis le fond d'un vase et des morceaux à Féray, qui les a reproduits dans son travail sur le tombeau de Cocherel.

Nous avons remarqué à la surface du sol un tas d'éclats de grès provenant du polissoir brisé il y avait 40 ans, en 1845, pour en faire des moellons à bâtir. (Renseignements fournis par un habitant de La Cailleterie, près Cocherel).

Observation. — D'après la description faite par Le Brasseur, que j'ai sommairement reproduite, tout paraît indiquer que le *Tombeau de Cocherel* était tout simplement une allée couverte ou dolmen; que les pierres qui le composaient avaient été renversées au commencement de l'ère chrétienne, en exécution des arrêts des évêques; qu'une partie de ces pierres avait été enlevée depuis pour bâtir, comme l'a fait le seigneur de Cocherel pour ce qu'il en restait. Ce dolmen, creusé dans la craie *(Sénonien supérieur)* dont est composée la colline, a été recouvert avec de la terre végétale comme généralement le sont ces allées couvertes.

Nous l'indiquons sur notre carte palethnologique comme dolmen.

HOULBEC-COCHEREL : *H.* Cocherel, *T.* des Hautes-Berges.

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' + 5, \\ o = 50' - 6, \end{cases}$

Epoque incertaine : Un peu au-delà du tombeau de Cocherel (dolmen), dont il a été parlé ci-dessus, en crête du versant entièrement planté de vignes au siècle dernier, on voit une dépression de terrain que les anciens vignerons de Ménilles appelaient *La Cave aux Anglais.*

Nous avons visité, en 1891, l'emplacement de cette cave avec MM. Misérey, entrepreneur de maçonnerie, et Pellaton, un de nos dévoués collaborateurs.

D'après cet entrepreneur, en 1888, avant l'effondrement de la cave, un de ses ouvriers, le nommé Quervel, de Ménilles, enfonça à l'endroit où se trouvait le souterrain, et sans rencontrer de résistance, une perche de 3 mètres de longueur.

M. Misérey profita de cette visite pour nous montrer, dans le coteau, un endroit tout près de la cave où, vers 1825, il a vu faire des fouilles par des personnes qui étaient vêtues de grandes blouses blanches et portaient des documents sur parchemins et qu'il a supposé être de nationalité anglaise. Au bout de quelques jours de recherches infructueuses, les fouilles furent abandonnées, ainsi que l'on peut s'en rendre compte par les déblais encore visibles en passant sur la route de Ménilles à Cocherel, vers la borne kil. 25 + 210. Ces travaux avaient été commencés trop bas, mais la direction était bonne, puisque le souterrain dénommé *Cave aux Anglais*, se trouve à environ 80 mètres plus haut.

J'ai cru devoir faire part de cette remarque en raison de sa relation avec la reproduction anglaise du tombeau de Cocherel, rappelée par Féret. Il a pu y avoir confusion entre cette reproduction et des documents concernant la bataille de Cocherel, où le Captal de Buc a été vaincu par Duguesclin ; document probablement amplifié, comme d'usage, et laissant supposer un trésor. Du reste, les habitants des pays voisins ont toujours eu l'idée d'un trésor sur le triège des Hautes-Berges, et, à plusieurs reprises, des recherches ont été faites, avec cette idée, à l'emplacement du dolmen.

HOULBEC-COCHEREL : *H.* Cocherel, *T.* de la Côte-à-Brebis, *C.* Pacy-sur-Eure.

$$\text{Coordonnées} \begin{cases} a = 10' + 3{,}5 \\ o = 50' - 10, \end{cases}$$

Epoque franque : En faisant la route de Louviers à Pacy, on a découvert des sépultures à 0^m50 de profondeur, et dans l'une d'elles on a trouvé une épée. Ces renseignements m'ont été donnés par le cantonnier qui entretenait la route en 1880 ; il les tenait de son père.

J'ai vu dans une carrière, ouverte pour avoir de la craie, les tibias d'un squelette enterré à 0^m50 de profondeur. Il doit y avoir d'autres sépultures aux abords. Il ne faut cependant pas prendre pour des sépultures les trous où l'on voit de l'argile parmi la craie, à 0^m50 ou 0^m60 de profondeur, ce qui les fait ressembler à des

tombes franques ; ce sont des emplacements de « pourvins » destinés à renouveler les ceps de vigne.

HOULBEC-COCHEREL : *H.* Cocherel, *T.* près du château vers Louviers, *C.* Vernon *(Eure).*

Coordonnées $\left\{ \begin{array}{l} a = 10' - 37, \\ o = 50' + 30, \end{array} \right.$

Epoque gallo-romaine : Villa.

Au-delà du château de Cocherel, le long de la rivière d'Eure, à 500 mètres environ vers Louviers, entre celle-là et la route, on voit, dans la colline et près de la rivière, des restes de murs maçonnés au mortier de ciment. Dans la colline en friche, les murs sont bien apparents ; au bas, dans le terrain qui se trouve presque de niveau avec la rivière, on voit les restes d'un hypocauste qui a déjà été fouillé à plusieurs reprises, notamment par M. l'abbé Brunet, curé d'Houlbec. On y a trouvé, comme partout, des tuiles à rebords et des tuiles courbes, des tuyaux de chaleur bien conservés, des tessons de poterie, etc. et surtout des huîtres en assez grande quantité. Cette villa accédait à la ville de Bar, dont il va être parlé, au moyen d'un pont sur la rivière.

Des fouilles méthodiques mériteraient d'être continuées ; mais il paraît que le propriétaire se réserve exclusivement le droit de les faire...

JOUY-SUR-EURE : *T.* de la Ville-de-Bar, *C.* Evreux.

Coordonnées $\left\{ \begin{array}{l} a = 10' - 40, \\ o = 50' + 27, \end{array} \right.$

Epoque gallo-romaine : Ancienne *ville de Bar.*

A 750 mètres de la station de Jouy-Cocherel, vers Rouen, on voit, de chaque côté du chemin de fer, des terrains noirs remplis de tuiles à rebords et de tuiles courbes, des tessons de poterie, etc. C'est à cet endroit qu'existait, d'après les vieux du pays, la *ville de Bar*, qui devait être gallo-romaine, si l'on en juge par les débris de cette époque, qui jonchent le sol, à défaut de débris moyennâgeux.

A première vue, ces débris permettent de supposer que la ville occupait une superficie de plus de 2000 mètres.

En prenant, sur le chemin de fer, le passage à niveau du chemin gallo-romain venant de Jouy et même du Vieil-Evreux et aboutissant actuellement à la rivière, l'emplacement s'étend à

gauche sur une largeur de 200 mètres, et à droite de 250 mètres, jusqu'à la rivière. En longueur il commence à 300 mètres vers Pacy-sur-Eure et finit à 200 mètres vers Louviers.

Le vieux chemin gallo-romain, venant du Vieil-Evreux et passant près de la villa dont il est parlé plus loin, traversait la rivière, à l'époque gallo-romaine, au moyen d'un pont qui accédait à la villa de Cocherel située en face, de l'autre côté de la rivière et dont j'ai parlé plus haut. En explorant la rivière avec un bateau, j'ai vu des débris qui permettent de faire cette supposition. Nulle part il n'est fait mention que des fouilles aient été pratiquées à l'emplacement de l'ancienne ville de Bar ; je pense qu'il serait intéressant d'en faire.

JOUY-SUR-EURE : *H.* La Cornouilleraie, *T.* Les Matis, *C.* Evreux-Nord.

Coordonnées $\begin{cases} a = 20' + 41, \\ o = 50' - 23,5 \end{cases}$

Epoque gallo-romaine : Des restes de substructions gallo-romaines, tuiles à rebord, morceaux de poteries, etc., sont visibles à la surface du sol. En labourant, le soc de la charrue rencontre des vieux pieds de murs, m'a dit le propriétaire. Je ne vois nulle part qu'il en ait été parlé. Des fouilles seraient intéressantes à faire en cet endroit.

JOUY-SUR-EURE : ? , *C.* Evreux-Nord.

Epoque du bronze : On a trouvé *dans une prairie une assez grande quantité d'objets en bronze en forme de bracelets et de parures militaires, tous déposés au musée d'Evreux* (voir Gadebled et autres auteurs). Je n'ai pu savoir, jusqu'à présent, l'endroit exact où ces objets ont été trouvés ; c'est probablement dans la vallée, aux abords de la ville de Bar, dont il est question plus haut.

CHAMBRAY-SUR-EURE : *T.* la Pierre-Fortière, *C.* de Vernon *(Eure).*

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' - 37, \\ o = 50' + 36,5 \end{cases}$

Pierre légendaire : On voit émerger à plat, à la surface du sol, plusieurs pierres en calcaire grossier roulé *(lutétien moyen)* aggloméré.

Parmi ces pierres, il en existe une qui est plus apparente que les autres et que l'on nomme la Pierre-Fortière. Sa disposition

laisse voir en dessous comme deux piliers qui ont fait croire à Féray, d'Evreux, que c'était un dolmen. De concert avec lui, j'ai fait dégarnir le pourtour, en 1891 (1), et l'examen géologique m'a permis de voir que les semblants de piliers étaient non debout mais à plat, comme la pierre elle-même, suivant leur lit de formation. Comme de raison, il n'a rien été trouvé de l'époque des dolmens, simplement dans un angle quelques os d'un squelette, que leur couleur permet de considérer comme étant de sépulture relativement récente.

Féray n'en a pas moins continué à considérer cette pierre comme dolmen (voir les journaux locaux de cette époque), malgré mon avis et celui d'Isambard qui l'avait classée seulement comme pierre légendaire.

C'est ainsi qu'elle figure sur ma carte.

(A suivre).

(1) Voir le journal *La Vallée d'Eure* du 22 octobre 1891.

NÉCROLOGIE

M. CHASSANT

Quelques semaines s'étaient à peine écoulées depuis que la ville d'Evreux en fête avait célébré l'aube des cent ans du plus vénéré de ses fils d'adoption, lorsque, le samedi 7 septembre, une bien triste nouvelle se répandit en tous les points de la cité.

Légèrement indisposé la veille, M. Chassant, que soignait M. le docteur Régimbart, avait, tout à coup, vers 11 heures du soir, perdu l'usage de ses sens. Dans la matinée il venait d'expirer sans avoir repris connaissance.

Si rien autre chose que l'accomplissement presque complet d'un siècle d'existence ne faisait prévoir un dénouement si prompt, je puis certainement affirmer que la mort ne le surprit pas.

Combien de fois, dans les dernières années de sa vie, ne l'ai-je pas entendu répéter qu'il attendait sa fin sans crainte et sans effroi. « Ne sais-je pas, me disait-il, combien douce la mort doit être aux gens de mon âge. Je ne la désire pas, cependant. Qu'elle vienne le plus tard possible, si quelque insupportable infirmité ne me rend l'existence à charge. Car, ajoutait-il, parmi les documents et les livres qui m'entourent, je n'ai pas encore trouvé le temps de m'ennuyer. Le seul objet de mes peines c'est de voir tous les jours diminuer le cercle de mes amis ; de voir disparaître avant moi ceux que j'eusse dû précéder ».

Le mardi 10 septembre, à 10 heures 1/2, ont eu lieu, à la cathédrale, les obsèques du vénérable conservateur du Musée. A l'issue du service religieux, la dépouille mortelle de M. Chassant fut conduite, au milieu d'un cortège de notabilités et d'amis

moins nombreux qu'ils n'étaient à la fête du 4 août, à la concession pour vingt ans que lui avait votée le Conseil municipal.

Sur la tombe ouverte, M. Doucerain, adjoint au maire d'Evreux, au nom de la municipalité, et M. Béranger, représentant les élus de la ville, prirent successivement la parole. Ils rendirent justice à l'excellent fonctionnaire « à l'homme laborieux, simple et bon » que fut M. Chassant.

Deux autres discours furent prononcés. Se dispenser de les reproduire en entier serait commettre une faute impardonnable, car si l'un exprima, au nom de notre Compagnie, les sentiments affectueux que nous éprouvions tous pour le vénérable collègue disparu, dans l'autre, M. Anchel, archiviste en chef du département de l'Eure, sut, mieux que je ne saurais le faire, peindre avec une délicatesse, un tact, un art remarquables, la longue existence de probité, de conscience et d'honneur, qui fut celle de M. Chassant, et donner, avec une compétence que personne ne peut lui contester, la très impartiale appréciation de ses principaux ouvrages et de ses travaux.

M. Anchel s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Au nom de la Société des Amis des Arts du département « de l'Eure, je viens adresser à M. Alphonse Chassant, qui fut « son président honoraire, un dernier et douloureux adieu.

« Il y a un mois à peine, nous avions vu M. Chassant, au « milieu de ses amis, si alerte et si finement spirituel que les « craintes inspirées par son âge vénérable semblaient devoir être « écartées, et nous ne soupçonnions pas qu'une fin prochaine « l'enlèverait à l'affection des siens et à l'estime publique.

« L'estime publique, il la méritait assurément, car sa longue « carrière fut respectable entre toutes.

« Représentez-vous, en effet, Messieurs, les premières étapes de « cette vie maintenant terminée. Vers 1830, Alphonse Chassant, « jeune ouvrier lithographe en quête de travail, vient à Evreux ; « actif, intelligent, il lui aurait été sans doute facile d'acquérir « l'aisance de la vie qui limite les vœux de tant de personnes. « Mais son ambition est plus noble et plus rare. Toute sa force « il l'emploie à satisfaire son désir de s'instruire, et il se tourne « vers des études pénibles qui, il le sait, ne lui vaudront jamais « aucun profit matériel. Il s'instruit lui-même, il devient bientôt

« un maître, et avec ce même désintéressement qui lui avait « ouvert sa voie, il prodigue pour les autres sa science acquise. « Il publie ses ouvrages restés classiques, son *Dictionnaire des* « *Abreviations*, sa *Paléographie des Chartes et des Manuscrits*, son « *Dictionnaire de Sigillographie*, dont l'objet est avant tout d'épar- « gner à ceux qui s'engageront dans le même chemin que lui les « difficultés du début.

« Et pendant plus de soixante-dix ans il poursuit son travail, « abordant tous les sujets, étudiant les anciens textes, les monu- « ments, les artistes, ressuscitant le passé du pays où il s'est fixé, « mettant au service de tous son immense érudition, soit autrefois « quand il collaborait avec Mgr Devoucoux, un de ces rares pré- « lats qui se soient intéressés à la beauté des édifices où l'on prie, « soit hier encore quand il était appelé à prendre place dans le « Comité départemental d'Etudes historiques sur la Révolution, « ou quand il donnait à la Société des Amis des Arts son dernier « ouvrage.

« Ses travaux avaient été appréciés, sa valeur reconnue. En « 1851, à la suite d'un concours, il fut couronné par la Société « libre de l'Eure, et en 1880 nommé Chevalier de la Légion « d'honneur. Il restait cependant le savant modeste que vous « avez connu, ennemi du bruit, fidèle à sa pensée désintéressée « malgré les besognes ingrates qu'il devait accepter, malgré les « sacrifices qu'il dut s'imposer, lui qui se vit contraint de se « séparer de ses collections et de ses livres.

« Mais les plus pénibles des épreuves de sa vie ne parvinrent « pas à altérer la fermeté de son caractère. Dans une circons- « tance mémorable, il montra, vous le savez, toute l'énergie et « la sincérité de ses convictions. Ses ouvrages sont une autre « preuve de sa droiture d'esprit. En effet, cet art de l'histoire « qu'il professait avec tant d'éclat présente ce danger de n'être « soumis à aucune règle, ou plutôt d'avoir une loi unique : le « respect de la vérité. Seul vis-à-vis de sa conscience, l'historien « doit tout subordonner à la recherche de cette vérité qui ne « veut pas être influencée par des sentiments personnels. Or, « jamais cette loi si élevée ne fut transgressée par Alphonse « Chassant. Son œuvre en fait foi. Il nous a laissé ainsi, je ne « dis pas seulement un modèle de probité scientifique, mais « encore un exemple qui ne s'oubliera pas de vie honnête et « sage, dans toute la rigoureuse précision des mots.

« Et c'est parce que nous avons perdu en lui un savant et un « honnête homme que devant sa tombe nous avons le cœur « serré. Mais les sentiments mêmes d'où naissent nos regrets « sont le témoignage de l'estime et du respect qu'une ville « entière accordait à celui qui n'est plus. Je désire qu'ils puissent « être une consolation pour cette famille qui sut entourer son « chef de soins si touchants. Qu'ils soient aussi un adoucissement « à l'amertume de ces adieux funèbres adressés à Alphonse « Chassant par tous ses élèves et par tous ses amis. »

C'est, ensuite, en ces termes que notre président, M. Desloges, parle en notre nom :

« Messieurs,

« Au nom de la Société normande d'Etudes préhistoriques, « j'ai le pénible devoir de venir sur cette tombe encore ouverte « apporter le suprême et dernier adieu à celui qui fut M. Alphonse « Chassant.

« Le dimanche 4 août dernier, dans une manifestation d'har- « monieuses sympathies, nous célébrions avec bonheur son entrée « dans sa centième année. Sa robuste vieillesse et la plénitude « des hautes facultés dont il disposait toujours faisaient espérer « que nous pourrions renouveler avec plus d'éclat cette manifes- « tation l'an prochain. Espoir déçu ! L'inexorable loi de la nature « est venue subitement renverser ce projet et remplir nos cœurs « de tristesse, de deuil et de regrets. M. Chassant n'est plus.

« Devant cet insoluble problème que la mort jette comme « un défi à la face de l'humaine lignée, devant cet inconnu « commençant au seuil de la tombe, aujourd'hui pour le grand « vieillard que nous avons tous aimé, demain, peut-être, pour « l'un de nous, Messieurs, ne convient-il pas, quelles que soient « nos opinions religieuses ou politiques, de nous recueillir, de « nous incliner ?

« D'autres voix plus autorisées que la mienne vous ont dit « ce que fut le savant, mais je ne saurais négliger de proclamer « ici qu'auprès de M. Chassant nous trouvâmes toujours la plus « grande aménité, une main généreusement tendue sachant « guider nos pas vers l'étude des choses du passé qu'il aima tant « lui-même.

« Et si, pour un instant, il nous était donné de pouvoir « évoquer sa présence, respectueusement nous lui dirions :

« Reposez en paix, ô bon vieillard ; l'œuvre que vous avez « créée ne périra pas ; la vérité que vous avez fait jaillir de vos « laborieuses recherches ne descendra pas avec vous dans la « tombe. Elle sera pour notre génération un patrimoine d'amé- « liorations intellectuelles dont, nous jouirons comme par droit « de succession, et elle restera comme un monument en l'honneur « de notre département.

« Et pour nous, vos élèves, vos admirateurs, elle sera la « source vivifiante où nous retremperons notre âme pour mar- « cher dans la voie que vous avez si noblement tracée, en gardant « profondément gravés dans nos cœurs le culte de votre mémoire, « le souvenir de vos bontés.

« Adieu, Monsieur Chassant, adieu ! »

Avant qu'on ne se séparât, un autre membre de notre Compagnie, M. Léon Coutil, conservateur du Musée des Andelys, au nom de ses collègues des Musées de Louviers et de Bernay, et en son nom personnel, adresse quelques paroles émues à la mémoire de celui dont la carrière fut si noblement remplie, dit-il, qu'elle peut servir d'exemple à tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître et de l'apprécier.

Puis, attristés au moins autant que si nous venions de mettre au tombeau un ami jeune encore, à quelques-uns de ceux connaissant déjà depuis de longues années celui qui venait de s'endormir « dans la grande nuit » nous rentrâmes en ville nous entretenant des rares et grandes qualités que tous à l'envi nous nous plaisions à lui reconnaître.

G. Morel.

BIBLIOGRAPHIE

Principaux Ouvrages d'Alphonse Chassant

1835. — *Essai sur la Paléographie française ou Introduction à la lecture des écritures usitées dans les Chartes et autres titres du VIe au XVIIe siècles*, grand in-8°, avec frontispice dessiné et lithographié par l'auteur.

1837. — *Puy de Musique érigé à Evreux, en l'honneur de Madame Sainte-Cécile.*

1838. — *Oraysons très dévotes et bien composées en l'honneur de la Royne de Paradis,* XIII[e] et XV[e] siècles.

» *L'Advocate Notre-Dame ou la vierge Marie plaidant contre le Diable,* poëme en langue franco-normande du XIV[e] siècle.

1839. — *Paléographie des Chartes et des Manuscrits du XI[e] au XVII[e] siècles.*

» *Notice historique sur Navarre,* avec pièces justificatives insérées dans l'appendice de l'Esquisse de D'Avannes.

1842. — *Des joyeuses coutumes, anciennement observées aux entrées et réceptions des baillis gouverneurs et autres personnages de distinction dans la ville d'Evreux,* XV[e], XVI[e] et XVII[e] siècles.

1844. — *Notice historique sur la Tour de l'Horloge d'Evreux.*

1846. — *Dictionnaire des abréviations latines et françaises, usitées dans les inscriptions lapidaires et métalliques, les Manuscrits et les Chartes du Moyen Age.*

Cet ouvrage eut 8 éditions successives.

» *La chapelle du château de Bayeux,* poëme en langue franco-normande, d'après un manuscrit de la bibliothèque d'Evreux.

» *Histoire des évêques d'Evreux, documents et armoiries.*

1855. — *La Muse normande de Louis Petit de Rouen,* en patois normand (1658), d'après un manuscrit de la bibliothèque de Léopold Marcel, de Louviers, avec glossaire.

1857. — *Vocabulaire latin-français du XIII[e] siècle,* d'après un manuscrit de la bibliothèque d'Evreux.

» *Les Nobles et les Vilains du temps passé,* ou recherches critiques sur la noblesse et les usurpations nobiliaires.

1858. — *Nobiliana,* curiosités nobiliaires et héraldiques.

1860. — *Dictionnaire de Sigillographie pratique.*

1875. — *Notice historique sur Louviers et contribution au cartulaire de la ville.*

1878. — *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques.*

1890. — *Les violoneux et joueux d'instruments à Evreux au temps passé.*

1891. — *Lord Clarendon.*

» *Henriette de Banaste, duchesse de Bouillon, comtesse d'Evreux.*

» *Un Questeur romain à Mediolanum* (Evreux).

1892. — *Le chevalier Sixe,* peintre du duc de Bouillon, comte d'Evreux, XVIII[e] siècle.

1898. — *Le chevalier Sixe* (nouvelles recherches).

M. L'ABBÉ LECOQ

Un des plus anciens préhistoriens de Normandie, M. le docteur Lecoq, curé de Guiseniers (Eure), est décédé dans cette localité à l'âge de 84 ans.

Dès 1865, alors que bien peu de personnes s'occupaient de rechercher des instruments en silex, il faisait déjà recueillir des haches polies aux ouvriers agricoles. Sa belle collection fut remarquée à l'Exposition universelle de 1889; elle renfermait, en effet, la plus belle partie du mobilier funéraire du dolmen de Léry, composé de gaînes pour haches, poinçons, pendeloques en schiste et en calcaire, hache percée, deux vases, une sorte de peigne en os (pour le tissage ?); on y voyait la plus grande pioche en silex, actuellement connue et mesurant environ $0^{m}35$, un bracelet en bronze dit réniforme, quelques objets gallo-romains et mérovingiens.

Cette collection dont la plupart des échantillons avaient été recueillis dans les environs des Andelys n'avait pas malheureusement d'étiquettes de provenance ; nous en connaissions un grand nombre que nous avions notées sur la photographie de ses panneaux ; il nous avait promis sa collection pour le musée que nous avons fondé aux Andelys, mais quelques mois avant sa mort, les évènements politiques modifièrent sa décision. Cette collection a quitté le département de l'Eure et par son déplacement, elle a perdu la plus grande partie de son intérêt.

Le docteur Lecoq avait une clientèle médicale très nombreuse et son nom était connu de fort loin; il soignait les cancers par des emplâtres et réussissait très bien au début de la maladie; on vint le consulter jusqu'à sa mort. Les indigents et la commune perdent en lui un bienfaiteur et un dévoué pasteur.

L. COUTIL.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 1907

RECETTES

Cotisations 1906 . . . . Fr.	40 »»	
» 1907	848 »»	
» 1908	34 20	922 20
Remboursement de corrections d'auteurs . . . . Fr.		7 90
Souscription du Conseil général de l'Eure		100 »»
Remboursement de frais d'encaissement		8 30
Intérêts de la Caisse d'épargne		7 27
Vente d'une brochure		3 75
		1.049 42
En caisse au 1er janvier 1907		904 32
		1.953,74

DÉPENSES

Bulletin 1905 (facture Izambert) . . . Fr.	824	
» » (facture Lecerf, planches). .	116 40	
» » (facture Marteau).	8 40	948 80
Bulletin 1906 (facture Izambert)	320 75	
» » (facture Lecerf).	81 50	
» » (facture Marteau).	98 15	500 40
Facture Izambert, exercice 1906. . . . . Fr.		145 40
Factures Izambert, exercice 1907.		98 90
Frais de recouvrements, ports de lettres et divers. .		65 60
		1.759,10
Espèces en caisse. . . . . Fr.	30 85	
Espèces à la Caisse d'épargne.	163 79	194 64
		1.953,74

Rouen, le 31 décembre 1907.

Le Trésorier,
Louis DEGLATIGNY.

Le Président,
A. DESLOGES.

PROPOSITION DE BUDGET POUR 1908

RECETTES

Cotisations . . . . Fr.	860 »»	
Subvention du Conseil général de l'Eure . .	100 »»	960 »»

DÉPENSES

Bulletin 1907 . . . . Fr.	775 »»	
Papeterie, convocations, imprimés.	150 »»	
Dépenses imprévues	35 »»	960 »»

DÉTAIL DU BULLETIN 1907

13 feuilles, 208 pages . . . . Fr.	585 »»
5 planches hors texte	100 »»
Illustrations dans le texte	90 »»
	775 »»

LISTE DES OUVRAGES

REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ NORMANDE D'ETUDES PRÉHISTORIQUES

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1907

DONS

APEL. — Notes et documents pour la restitution du plan de la « Juliobona » des Romains. (Don de l'auteur).

BABEAU et A. DUBUS. — Etude sur les limons des plateaux aux environs du Havre, par rapport aux industries préhistoriques qu'on y rencontre. (Don des auteurs).

Hubert BOURGIN. — I. L'industrie de la boucherie dans le département de l'Oise au XIXe siècle.

Albert CAHEN. — Quelques mots sur le Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Monaco, 1906. (Don de l'auteur).

P. CHÉDEVILLE. — Note sur la découverte d'un menhir à Trie-Château (Oise) et sur la nature des pierres qui ont servi à l'édifier. (Don de l'auteur).

P. CHÉDEVILLE. — Préhistoire et protohistoire. Note explicative sur la préparation et la tenue à jour des cartes palethnologiques. (Don de l'auteur).

A. DUBUS. — Les industries recueillies dans le quaternaire supérieur aux environs du Havre. (Don de l'auteur).

A. DUBUS. — De la durée du séjour dans les stations paléolithiques et néolithiques en raison de l'utilisation du silex dans les industries primitives, d'après les instruments recueillis principalement aux environs du Havre. (Don de l'auteur).

A. DUBUS. — A propos des haches néolithiques de grande dimension. (Don de l'auteur).

R. FORTIN. — Notes de géologie normande. XI. Ossements de *Bos primigenius* Boj. des graviers quaternaires de la Seine. (Don de l'auteur).

Ad. GUEBHARD. — Notes présentées au IIe Congrès préhistorique de France (Vannes 1906). Le vrai problème des enceintes préhistoriques. — Deux mots à propos du castelar de Mont-

Bastide (A.-M.). — Première révision de l'Inventaire des enceintes préhistoriques du département du Var. (Don de l'auteur).

Ad. GUEBHARD. — Rapport préparatoire sur la question des camps retranchés pour la XIe section (Anthropologie) du XXXVIe Congrès (Reims 1907) de l'Association française pour l'avancement des sciences. (Don de l'auteur).

Victor MEUNIER. — Les ancêtres d'Adam. Histoire de l'homme fossile (Edition A. Thieullen). (Don de A. Thieullen).

Doct^r G. PENNETIER. — Un débat scientifique. Pouchet et Pasteur (1858-1868). (Don de l'auteur).

Georges POULAIN. — Compte rendu des fouilles de Métreville (Eure). (Don de l'auteur).

A. THIEULLEN. — Etudes préhistoriques. Le criterium. Présentation et controverses. Dernier chapitre. (Don de l'auteur).

Société préhistorique de France. Séances des 22 novembre, 27 décembre 1906 et 24 janvier 1907. 2e, 3e et 4e rapports de la Commission d'étude des enceintes. (Don de Adr. Guebhard).

Société préhistorique de France. Séances des 28 février, 28 mars, 25 avril et 23 mai 1907. 5e, 6e, 7e et 8e rapports mensuels de la Commission d'étude des enceintes préhistoriques et fortifications anhistoriques. (Don de Adr. Guebhard).

L'Ecole d'Anthropologie de Paris.

L'Ame normande, 3e année, n° 2, février 1907.

La Revue provinciale, 1re année, n° 1, 1er mars 1906.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

Actes du Muséum d'hist. nat. de Rouen, t. x. Accroissements des collections (1898-1905). Collection ethnographique (2e partie du catalogue). Documents, manuscrits et publications (1828-1905) relatifs au Muséum.

Actes du Muséum d'hist. nat. de Rouen, t. XI. Un débat scientifique. Pouchet et Pasteur (1858-1868) par Georges Pennetier.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, ann. 1907, 2e livr.

Bulletin de la Soc. d'étud. hist. et scient. de l'Oise, t. IIe, 1906.
Bulletin de la Soc. des Amis des sc. nat. de Rouen, 40e et 41e ann., 1904, 1905.
Bulletin de la Soc. géol. de Normandie, t. XXVI, ann. 1906.
Bulletin de la Soc. polymath. du Morbihan, ann. 1904, 1905, 1906.
Bulletin et Mémoires de la Soc. archéol. et hist. de la Charente, ann. 1904-1905, 1905-1906, 1906-1907; 7e sér., t. V à VII.
Bulletins et Mémoires de la Soc. d'anthropologie de Paris. V^{e} sér., t. VII, fasc. 4, 5-6, 1906; t. VIII, 1907.
Notices, Mémoires et Documents publiés par la Soc. d'agricult., d'archéol. et d'hist. nat. du départ. de la Manche, 24e et 25e vol., 1905, 1906.
Recueil des travaux de la Soc. libre d'agricult., sc., arts et bell.-lettr. de l'Eure. VIe sér., t. III et IV, 1905, 1906.
Revue de l'Ecole d'anthropologie de Paris, 17e ann., fasc. 3 à 12, 1907.

ETRANGER

Annales de la Soc. d'archéol. de Bruxelles, t. XXI, 1907.
Annuaire de la Soc. d'archéol. de Bruxelles, t. XVIII et XIX, 1907, 1908.
Bulletin de la Soc. belge de géol., de paléontol. et d'hydrolog., 20e année, 1906, t. XX, fasc. V (final). — 21e ann., t. XXI. Mémoires, 1907. — Tables générales des matières des tomes I à XX.
Bullettino di paletnologia italiana. Ser. IV, t. II, 32e ann., 1906, fasc. 10-12, frontispizio, indici e bibliografia. — T. III, 33e ann., 1907, fasc. 1-5, 6-9, 11-12.
Antiquarisk Tidskrift för Sverige, 1905. Del. 18.
Fornvännen meddelanden from K. Vitterhets historie och antikvitets Akademien, 1906.

LISTE DES SOCIÉTÉS
ET INSTITUTIONS CORRESPONDANTES

FRANCE

Evreux. — Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure.
Hâvre. — Société Géologique de Normandie.
Paris. — Académie des Sciences.
— Ecole d'Anthropologie.
— Société d'Anthropologie.
Rouen. — Société des Amis des Sciences naturelles.
— Muséum d'histoire naturelle.
— Bibliothèque municipale.
Ruffec. — Société archéologique et historique de la Charente.
Saint-Germain-en-Laye. — Musée des antiquités nationales.
Saint-Lô. — Société d'Agriculture, Archéologie et Histoire naturelle du département de la Manche.
Vannes. — Société polymathique du Morbihan.

ETRANGER

Belgique. — Bruxelles. — Société belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie.
Belgique. — Bruxelles. — Société d'Archéologie.
Italie. — Rome. — Musei preistorico-etnografico e Kircheriano; professeur Luigi Pigorini, directeur, Collegio Romano.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

A fin Décembre 1907

MEMBRES D'HONNEUR

MM. CARTAILHAC, correspondant de l'Institut, rédacteur de la revue *L'Anthropologie*, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Toulouse.

GAUDRY (Albert), membre de l'Institut, Paris.

HAMY (E.-T.), membre de l'Institut, professeur d'Anthropologie au Muséum, directeur du Musée d'Ethnographie du Trocadéro, Paris.

REINACH (S.), membre de l'Institut, conservateur du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, Paris.

BUREAU

MM. DESLOGES (A.), Président ;
ROMAIN (G.), DUBUS (A.), Vice-Présidents ;
FORTIN (R.), Secrétaire ;
LAMBERT, Archiviste ;
DEGLATIGNY (L.), Trésorier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. PHILIPPE (l'Abbé) ;
VESLY (L. de) ;
MM. CHÉDEVILLE (P.) ;
MOREL (G.).

COMITÉ DE PUBLICITÉ

MM. CHÉDEVILLE (P.) ;
COUTIL (L.) ;
DEGLATIGNY (L.) ;
FORTIN (R.) ;
MM. LE MARCHAND (A.) ;
ROMAIN (G.) ;
VESLY (L. de).

MEMBRES

MM. Albinet (A.), propriétaire à Menneval, près Bernay (Eure).

Amaury (Ernest), « Messageries de l'Arsenal », 2, rue Saint-Paul, Paris (ive).

Angérard, avocat, président de la Société d'Etudes diverses, rue de l'Hôtel-de-Ville, Louviers (Eure).

Apel, ✿, chef de section à la construction des chemins de fer de l'Ouest, 77, rue Colbert, à Colombes (Seine).

Ault du Mesnil (d'), conservateur du musée Boucher de Perthes, à Abbeville (Somme).

Bachelay (E.), agriculteur, Ménerval, par Haussez (Seine-Inférieure).

Barbier (Henri), pharmacien, Pacy-sur-Eure (Eure).

Baudon (Dr), député de l'Oise, 40, rue Vaneau, Paris (viie).

Bénard (Paul), banquier, Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure),

Bigot (A.), professeur agrégé à la Faculté des sciences, 28, rue de Geôle, Caen.

Boniface (Charles), négociant, 38, rue de Grammont, Rouen.

Boule (M.), professeur de paléontologie au Muséum, 3, place Valhubert, Paris (ve).

Boury (Comte Ch. de), député, conseiller général, à Amfreville-la-Campagne (Eure).

Brasseur (A.), sous-ingénieur des ponts et chaussées, Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).

Brochard, vétérinaire, Laigle (Orne).

Brognard, pharmacien, Lillebonne (Seine-Inférieure).

Brunon (Dr), directeur de l'Ecole de médecine de Rouen, 1, rue de l'Hôpital, Rouen.

Cahen (Albert), 67, boulevard François-Ier, Le Havre.

Carrey (D.), géomètre à Saint-Paul-sur-Risle (Eure).

Cartailhac (E.), correspondant de l'Institut, 5, rue de la Chaîne, Toulouse.

Charvilhat (Dr), 4, rue Blatin, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Chauvet, notaire, président de la Société archéologique et historique de la Charente, Ruffec (Charente).

MM. Chédeville (P.), I. P., inspecteur de la voie à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, Gisors (Eure).

Chédeville (Mme P.), Gisors (Eure),

Costa (Comte Olivier) de Beauregard, château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

Coutil (L.), membre du Comité des Travaux historiques et de la Commission des monuments mégalithiques, Les Andelys (Eure).

Deglatigny (L.), correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, 11, rue Blaise-Pascal, Rouen.

Delieuvin, instituteur en retraite, à La Vieille-Lyre (Eure).

Deslandres (E.), entrepreneur de transports, Verneuil (Eure).

Desloges (Amand), publiciste, à Rugles (Eure).

Dobigny, Les Andelys (Eure).

Dollfus (G.-F.), ancien président de la Société géologique de France, 45, rue de Chabrol, Paris (xe).

Dubus (A.), économe de l'Hospice, 55 *bis*, rue Gustave-Flaubert, Le Havre.

Duclos, instituteur à Campigny, près Pont-Audemer (Eure).

Dufour (Dr L.), 76, rue de Mer, Fécamp (Seine-Inférieure).

Fortin (R.), vice-président de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen, 24, rue du Pré, Rouen.

Foucault (Eug.), archéologue, 50, rue de Messei, Flers (Orne).

Foucher, 17 et 19, rue de la Véga, Paris (xiie).

Fouju (G.), membre de la Société d'Anthropologie, correspondant du Comité des Monuments mégalithiques, 33, rue de Rivoli, Paris (ive).

Fouquet (C.), député, 161, boulevard Haussmann, Paris, et château du Chamblac (Eure).

Fréchon (G.), artiste-peintre, 7, rue Coquerel, Mont-aux-Malades, près Rouen.

Frétigny (Abbé), curé d'Ezy (Eure).

Fuzier, instituteur, Harquency, près Les Andelys (Eure).

Gadeau de Kerville (H.), I. P., , homme de science, 7, rue du Passage-Dupont, Rouen.

Gallerand (E.), instituteur en congé, propriétaire à Angerville-la-Campagne, par Evreux (Eure).

MM. GALLIAC (Jules), commissaire de police, 24, rue Beaunier, Paris (XIVe).
GALLOT (G.), vétérinaire, Bolbec (Seine-Inférieure).
GAUDRY (Alb.), membre de l'Institut, 7 *bis*, rue des Saints-Pères, Paris (VIe).
GIRAUX (L.), 9 *bis*, avenue Victor-Hugo, Saint-Mandé (Seine).
GOSSELIN (Jules), 4, rue Saint-Laurent, Bolbec (Seine-Inférieure).
GOUJON (P.), avocat, Notre-Dame-du-Vaudreuil (Eure).
GUEVEL, pharmacien, Houdan (Seine-et-Oise).
HAMY (Dr E.-T.), membre de l'Institut, 40, rue de Lubeck, Paris (XVIe).
HAREL (Edmond), horloger, Longueville (Seine-Inférieure).
HAZARD (Raoul), Ezy (Eure).
HÉLIE (Dr), Pont-l'Evêque (Calvados).
HESS (Georges), négociant, 7 *bis*, rue du Champ-de-Foire, Le Havre.
HOMMEY (Dr J.), médecin de l'Hôpital, Sées (Orne).
IZAMBERT (Mme Vve E.), imprimeur, Louviers.
JOIN-LAMBERT, conseiller général, château de Livet, par Pont-Authou (Eure), et 144, avenue des Champs-Elysées, Paris (VIIIe).
LACROIX, dessinateur à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, rue de la République, à Lillebonne (Seine-Inférieure).
LAMBERT (A.), bibliothécaire de la ville, 25, rue du Buisson, Evreux.
LE BRETON (G.), correspondant de l'Institut, 25 B, rue Thiers, Rouen.
LECŒUR (C.), manufacturier, Evreux.
LE MARCHAND (Augustin), ingénieur-constructeur, aux Chartreux, Petit-Quevilly (Seine-Inférieure).
LEMEILLEUR (G.), 1 *bis*, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris (XVIIe).
LERENARD-LAVALLÉE, juge au Tribunal civil, Bernay.
LEROY (J.), quartier de la Fontaine-Mallu, à Saint-Paul-sur-Risle, par Pont-Audemer (Eure).
LE VERDIER (P.), avocat, 47, boulevard Cauchoise (Rouen).
LHONORÉ, agréé, avenue Gambetta, Fécamp (Seine-Infre).

MM. Loisel (R.), architecte, rue du Fardeau, 19, Rouen.
Loiziel, avocat, 24, rue Joséphine, Evreux.
Martel, instituteur aux Grandes-Ventes (Seine-Inférieure).
Martin (J.) fils, fabricant de meubles, Londinières (Seine-Inférieure).
Menut (H.), président de la Société artistique et industrielle, 5, rue Christine, Cherbourg (Manche).
Michel, avoué, Les Andelys (Eure).
Michel, agent-voyer, Evrecy (Calvados).
Miguet, à Chaise-Dieu-du-Theil, par Bourth (Eure), et 1, boulevard Henri-IV, Paris (IVe).
Morel (Gaston), professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, 55, rue Jeanne-d'Arc, Rouen.
Mortillet (A. de), professeur à l'Ecole d'Anthropologie, 10 *bis*, avenue Reille, Paris (XIVe).
Mouchel (J.-O.), industriel, château de Bois-Thorel, près Laigle (Orne).
Mulot (J.-B.), propriétaire à Celloville, canton de Boos, près Rouen.
Ott (Doctr), conservateur du Musée, Lillebonne (Seine-Inférieure).
Oursel (Dr), maire d'Evreux.
Passy (L.), député, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, 81, rue Taitbout, Paris (IXe) et Gisors (Eure).
Philippe (Abbé J.), curé de Breuilpont (Eure).
Pinchon (Dr), médecin aide-major de 1re classe à l'Hôpital de Lalla-Marnia, département d'Oran (Algérie).
Plaisance, conseiller d'arrondissement, Saint-André (Eure).
Poulain (G.), Saint-Pierre-d'Autils, près Vernon (Eure).
Quenouille (L.), 27, place de la Rougemare, Rouen.
Quesné (V.), château de Montaure (Eure), et 20, rue Thiers, Rouen.
Regnier (L.), rue du Meilet, Evreux.
Reinach (S.), membre de l'Institut, 4, rue de Traktir, Paris (XVIe).
Romain (G.), correspondant de l'Ecole d'Anthropologie, 26, rue du Gymnase, Sainte-Adresse (Seine-Inférieure).
Roussel (G.), Les Grandes-Ventes (Seine-Inférieure).
Roussel (J.), instituteur, Glisolles (Eure).

MM. ROUXEL (G.), 58, quai Alexandre-III, Cherbourg (Manche).
SAUVAGE (René), 38, rue des Chanoines, Caen.
SOCLET (A.), président de la Société géologique de Normandie, 7, rue Michel-Yvon, Le Havre (Seine-Infre).
SOREL, pharmacien, Fécamp (Seine-Inférieure).
TOUFLET (A.), pharmacien, Rugles (Eure).
VALETTE (L.), agent-voyer d'arrondissement, Pont-l'Evêque (Calvados).
VÉDIE (G.), 21, place du Marché-Neuf, Evreux.
VESLY (L. de), professeur au Lycée, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 1, rue des Arsins, Rouen.

NOTA. — *Les membres dont les noms, titres, professions ou domiciles seraient inexactement ou incomplètement indiqués, sont priés de bien vouloir adresser les rectifications à M. CH. BONIFACE, secrétaire-adjoint, 38, rue de Grammont, à Rouen.*

TABLE DES PLANCHES ET FIGURES

PLANCHES HORS TEXTE

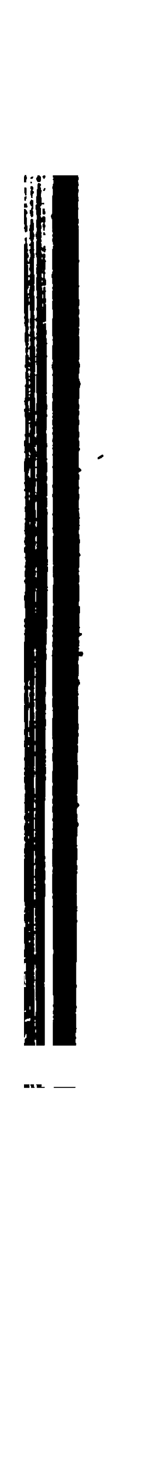
DESSINS ET FIGURES DANS LE TEXTE

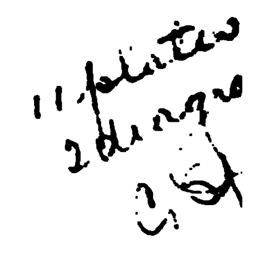
TABLE

DES COMMUNICATIONS ET MÉMOIRES

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE GÉNÉRALE
DES MATIÈRES





PRÉHENSION

DES OUTILS EN PIERRE

DES ÉPOQUES PRÉHISTORIQUES

PÉRIODE NÉOLITHIQUE

PAR

GASTON MOREL

Membre de la Société normande d'Études préhistoriques

Et Membre de la Société préhistorique de France

1 FORT VOLUME DE 300 PAGES AVEC 22 PLANCHES JUSTIFICATIVES

HUIT PHOTOGRAPHIES ET 250 DESSINS DANS LE TEXTE

PRIX : 25 FRANCS

[illegible]

[illegible]

[illegible]

RUE JEANNE-D'ARC, [illegible] ROUEN

Art. 4 des statuts. — Les opinions, émises dans les communications ou dans les mémoires imprimés, n'engagent que leurs auteurs et la Société n'en accepte pas la responsabilité.

NOTA

MM. les Secrétaires des Sociétés ou Institutions correspondantes sont priés d'adresser les publications destinées à la Société à M. Lambert, archiviste, à l'Hôtel de Ville, à Evreux (Eure).

Il reste encore un certain nombre d'exemplaires du Bulletin des années antérieures. La Société les met à la disposition de ses Membres, à raison de 10 francs le volume.

Les demandes, accompagnées d'un mandat poste de la valeur des volumes, doivent être adressées au Trésorier de la Société.

Les Bulletins des quatre premières années, dont il ne reste que quelques exemplaires, ne sont pas vendus seuls.

Une remise de 20 % est consentie aux Membres seuls pour l'achat de la série complète des Bulletins. Les *Notions sommaires de préhistorique*, qui forment la préface de la publication des Bulletins, seront ajoutées gratuitement à la collection.

La Société s'est rendue acquéreur du tirage à part du mémoire de M. l'abbé Dubois : « *Les tout petits silex néolithiques (Tardenoisien) des environs de Bernay et principalement de Beaumont (section de Vieilles)* » et en tient les exemplaires à la disposition des Membres pour le prix de 1 franc.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NORMANDE

D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES



TOME XVI. — ANNÉE 1908

LOUVIERS

IMPRIMERIE EUG. IZAMBERT, RUE DU MATREY

1909

Art. 4 des statuts. — Les opinions, émises dans les communications ou dans les mémoires imprimés, n'engagent que leurs auteurs et la Société n'en accepte pas la responsabilité.

NOTA

MM. les Secrétaires des Sociétés ou Institutions correspondantes sont priés d'adresser les publications destinées à la Société à M. Lambert, archiviste, à l'Hôtel de Ville, à Evreux (Eure).

Il reste encore un certain nombre d'exemplaires du Bulletin des années antérieures. La Société les met à la disposition de ses Membres, à raison de 10 francs le volume

Les demandes, accompagnées d'un mandat poste de la valeur des volumes, doivent être adressées au Trésorier de la Société.

Les Bulletins des quatre premières années, dont il ne reste que quelques exemplaires, ne sont pas vendus seuls.

Une remise de 20 % est consentie aux Membres seuls pour l'achat de la série complète des Bulletins. Les *Notions sommaires de préhistoire*, qui forment la préface de la publication des Bulletins, seront ajoutées gratuitement à la collection.

La Société s'est rendue acquéreur du tirage à part du mémoire de M. l'abbé Dubois : « *Les [illegible] silex néolithiques (Tardenoisien) des [illegible] Bevan [illegible] de Beaumont (section de Vieilles)* » et en tient les exemplaires à la disposition des Membres pour le prix de 1 franc.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NORMANDE

D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES

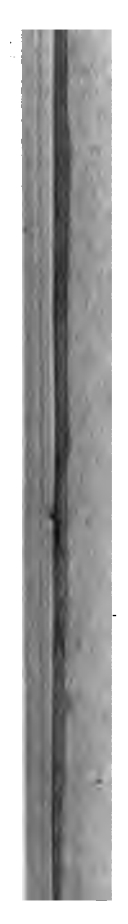


TOME XVI. — ANNÉE 1908

LOUVIERS

IMPRIMERIE EUG. IZAMBERT, RUE DU MATREY

1909



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NORMANDE D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NORMANDE

D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES



TOME XVI. — ANNÉE 1908

LOUVIERS

IMPRIMERIE EUG. IZAMBERT, RUE DU MATREY

—

1909

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS

RÉUNION DU BUREAU
ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE DIMANCHE 16 FÉVRIER 1908

La séance est ouverte à 2 heures 1/2, dans une des salles du *Restaurant de la Bourse,* mise obligeamment à notre disposition.

Sont présents : MM. Fortin, président, Boniface, Brasseur, Chédeville, Deglatigny, de Vesly, Desloges, Le Marchand et G. Morel.

Les procès-verbaux des séances tenues à Longueville, le 5 Mai 1907, et à Rouen, le dimanche 15 Décembre, sont lus et adoptés.

La correspondance apporte des lettres d'excuses de ne pouvoir assister à notre réunion, de nos collègues : MM. Georges Romain et Albert Cahen du Havre, ainsi que M. l'abbé Philippe, de Breuilpont (Eure).

Puis, M. le président Fortin donne lecture : 1° d'une lettre de notre collègue, M. Coutil, datée du 16 décembre 1907, par laquelle celui-ci nous adresse sa démission pour des motifs que nous n'avons pas à apprécier ; 2° d'une seconde lettre écrite vers le 10 février par le même, nous réitérant sa décision.

A l'unanimité, les membres de la commission décident : 1° qu'en présence de cette correspondance quelque peu agressive pour certains membres de la Société, il y a lieu d'accepter purement et simplement la démission qui nous est offerte ; 2° qu'aucune des démarches faites en pareille circonstance pour ramener à la collectivité le dissident ne sera tentée, et 3° que, parfaitement d'accord avec lui à ce sujet, aucune lettre ou communication au nom de la Société ne sera adressée, à l'avenir, à M. Coutil.

Après une discussion ayant eu pour objet la proposition faite par plusieurs d'entre nous de donner à tout nouveau membre, qui ne peut que *très* et peut-être *trop longtemps* après

sa réception, se rendre compte des travaux des collègues, le bulletin de l'année précédente.

Sur la demande de M. Deglatigny, notre trésorier, la solution de ce qu'il considère comme un difficile problème est différée quant à présent. Il est cependant décidé qu'une remise de 50 °/₀ sera faite à tout sociétaire entrant qui désirera se rendre acquéreur du dernier bulletin paru.

Il est bien entendu que les instituteurs bénéficiant déjà de ce rabais n'auront droit à aucun autre avantage. La remise faite aux libraires restera, comme par le passé, fixée à 20 °/₀.

Les excursions de l'année sont ainsi fixées : à Berthenonville, Aveny-Dampmesnil, le Chenay-Haguest, Baudemont et Bus-Saint-Remy, sous la direction de M. Chédeville, le 26 Avril ; Cherbourg et la presqu'île de la Hague, du 12 au 14 Juillet ; Serquigny et Beaumont-le-Roger, le 18 Octobre.

L'excursion de Bruxelles, préconisée par M. Fréchon, pourrait avoir lieu dans la première quinzaine d'Août. Ceux de nos collègues désirant en faire partie n'auraient qu'à se faire inscrire, d'ici là, afin que la date exacte put être fixée d'un commun accord.

MM. Brasseur et Chédeville présentent un nouveau membre, M. Thierry, instituteur à Saint-Pierre-ès-Champs (Oise), qui est admis séance tenante.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président, R. FORTIN.

Le Secrétaire, G. MOREL.

COMITÉ DE PUBLICITÉ

Le même jour et au même lieu, à 4 heures, les sociétaires, dont les noms figurent au précédent procès-verbal, appartenant à notre Comité de publicité, tiennent une nouvelle séance pour examiner les manuscrits reçus et pouvant être imprimés au Bulletin.

Ont été acceptés pour l'impression :

1° Les quatre notes de M. Léon Coutil lues à la séance générale et portées au procès-verbal de cette réunion.

2° Deux notes de M. Morel également indiquées dans le même document, ainsi que le compte-rendu de l'excursion d'Evreux que complétera la notice nécrologique de M. Chassant.

3° Quatre notes de Mme et M. Chédeville, désignées ultérieurement.

4° *Le dolmen de l'Hôtel-Dieu*, par M. Georges Poulain.

5° *Découvertes de sépultures romaines et franques* à N.-D.-de-Gravenchon et Petiville (Seine-Inférieure), par M. Apel.

6° La plus grande partie du manuscrit des *fouilles au Fort-Harrouard*, par M. l'abbé Philippe.

Le complément de ce travail sera donné suffisamment à temps pour que l'impression du Bulletin n'en souffre pas.

Un dernier travail est présenté par M. le Président, au nom de M. Leroy : *A propos de l'homme préhistorique.*

Après lecture de cette courte note, le comité a décidé qu'il n'y avait pas lieu de publier ce mémoire parce qu'il ne répondait que bien tardivement à un autre lu en 1893, dans la première réunion générale de la Société Normande, que d'ailleurs le comité de publicité d'alors n'avait pas jugé à propos d'insérer parmi les travaux imprimés : ce qui rend sans objet la notice présentée par M. Leroy.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 6 heures.

Le Président, R. FORTIN.

Le Secrétaire, G. MOREL.

EXCURSION

DU DIMANCHE 26 AVRIL 1908

A BERTHENONVILLE, AVENY-DAMPMESNIL, LE CHENAY-HAGUEST, BAUDEMONT et BUS-St-RÉMY

Le dimanche 26 Avril 1908, vers 10 heures du matin, MM. Fortin, président, Angérard, Bachelay, Boniface, Brasseur, Deglatigny, Le Marchand, Morel et Roussel, membres de notre chère Société, ainsi que MM. Galliac et Rochet, nos invités, se réunissaient à la gare de Berthenonville où très aimablement les recevaient M. et Mme Chédeville, devant nous servir de guides expérimentés dans cette promenade qui semblait se présenter sous de fâcheux auspices, car une petite pluie qu'on prévoyait persistante tombait sous un ciel très couvert.

Fort heureusement nos craintes ne se réalisèrent pas. A peine avions-nous monté le roide sentier menant à la vieille église du village que l'averse cessa, petit à petit, et que la voûte azurée reparut entre des nuages fuyant bientôt à l'horizon.

Par un chemin très pittoresque, traversant un petit bois dont le sol est émaillé de fleurettes, alors qu'aux arbrisseaux s'ouvrent déjà les vertes feuilles, nous arrivons enfin sur la hauteur où M. Chédeville nous fait remarquer des pierres que signala M. de Pulligny. Elles ont, nous dit-il, tout simplement glissé sur le sable *yprésien* et proviennent d'un banc calcaire appartenant au *lutétien moyen* dont on peut constater l'existence un peu plus haut.

Du reste, d'autres roches de même provenance surgissent devant nous avant que nous arrivions au soi-disant menhir produit par des causes semblables.

En présence de cette pierre, au pied de laquelle gît une autre roche qu'elle supportait autrefois, M. Chédeville nous fait comprendre que, comme les précédentes, elle glissa sur les sables yprésiens, mais, malgré cela, se maintint dans son banc de stratification. Le gros bloc qui s'est échoué devant elle devait se trouver autrefois perché sur le prétendu menhir. Par suite des

influences atmosphériques, une certaine décalcification s'étant produite, ce bloc ne touche plus celui qui le supportait, que par quelques points. Il devint branlant et pouvait virer sous un effort plus ou moins puissant, d'où le nom de *pierre branlante ou tournante*, qu'on lui avait donné. Cette expression est non seulement restée légendaire mais a été reproduite sur des plans terriers ou cadastraux : M. de Pulligny eût donc grand tort de ne la lui avoir pas conservée.

M. Chédeville nous apprend aussi que, d'après la légende, cette pierre va boire à la fontaine de *« Mme de Cacaux-Rouge »*, le jour de Noël.

Cela nous amène tout naturellement à visiter la mare en question ou plutôt cette source émergeant du niveau aquifère existant sur l'argile *sparnacienne*. Il en est de même, d'ailleurs, pour toutes les sources qui abondent dans la contrée.

L'eau de cette mare, disait-on autrefois, possède le regrettable pouvoir de changer les hommes en bêtes, et quiconque riait de cela ne s'en moquait pas deux fois.

Pendant une demi-heure environ, nous nous arrêtons ensuite pour ramasser, parmi le calcaire grossier couvrant presque le sol d'un champ de blé, que nous pouvons parcourir sans préjudice pour la récolte prochaine, de nombreux silex taillés que leur patine très blanche permet de facilement apercevoir. Mais, comme presque toujours, ces silex, dont la superficie est devenue quelque peu friable, ne nous donnent qu'un nombre très restreint d'échantillons qu'on est heureux de conserver.

Chemin faisant, nous arrivons aux *pierres pétries* près desquelles, nous apprend un récit populaire transmis d'âge en âge, les dames blanches viennent danser.

Il en est de cet ensemble de roches, baptisées *cromlech* par M. de Pulligny, comme de celles de Beaugrenier pourvues par lui du même titre. Il faut les rayer de la liste des mégalithes. Elles occupent une assez grande étendue de terrain dans d'incultes friches et, particularité assez curieuse, ces pierres contiennent à leurs surfaces des cavités à fonds rugueux que les influences atmosphériques ont produites, ce qui fait ressembler ces agglomérations de creux et de bosses à des sortes de *choux-fleurs*. Contentons-nous de conserver à ces roches la simple appellation de pierres légendaires.

Puis, nous nous dirigeons vers un des points les plus

intéressants devant occuper notre attention en cette sorte de révision des monuments mégalithiques de cette contrée.

Nous sommes arrivés au beau dolmen d'Aveny, encore en assez bon état de conservation. La veille, furent dégagés les abords de l'entrée, et l'on voit encore la moitié du trou circulaire par lequel on devait pénétrer dans la chambre sépulcrale. Ce dolmen, presque une allée couverte, rappelant comme étendue celui de Trye-Château, contient sur une des pierres de support de son entrée, des signes qui peuvent avoir été gravés aux temps pré ou protohistoriques.

Nous descendons la colline en traversant une pente boisée, au bas de laquelle nous voyons des substructions de murs construits probablement pendant le moyen âge.

Le soleil est au plus haut point de sa course quotidienne. L'heure du déjeuner a sonné. Chez le complaisant briquetier d'Aveny, avec lequel M. Chédeville s'est entendu, une table est dressée autour de laquelle les excursionnistes s'asseyent et partagent un repas que l'appétit de gens ayant beaucoup marché, la bonne humeur de collègues heureux de se trouver ensemble, contribuent, pour une part, à rendre excellent.

L'un de nos invités, M. Galliac, ayant manifesté le désir d'être inscrit au nombre des membres de la Société, est présenté par MM. Fortin, président, et Morel, secrétaire, et admis séance tenante.

Nous levant de table, nous visitons la briqueterie et cherchons dans le *limon de ruissellement*, de l'époque pléistocène, des silex taillés. Nous recueillons quelques éclats sans importance, là, où M. Chédeville, plus heureux, trouva d'assez nombreux échantillons de l'époque acheuléo-moustérienne.

Pendant que quelques-uns d'entre nous se dirigent vers le centre du village, afin d'acquérir quelques cartes postales, qu'ils désirent emporter comme souvenir de la bonne journée passée entre amis férus de préhistoire, d'autres s'acheminent vers des substructions romaines où, parmi des restes de murs éventrés par la charrue, le sol laisse surgir de ses entrailles des tuiles à rebords si caractéristiques, des fragments de poteries rouges ou noires. M. Chédeville y ramassa jadis un dessus de meule romaine, ainsi qu'un morceau de grand vase en pierre calcaire, finement travaillé.

Puis à 2 heures 1/4 sonne le ralliement au seuil de la brique-

terie, où deux chars à bancs villageois nous tendent leurs marche-pieds. Alors parmi les routes, les chemins, les sentiers, la *caillasse* des terres champêtres qu'on traverse pour abréger le trajet, nous filons comme.... une petite brise, parfois quelque peu cahotés en franchissant des ornières ou des sillons des terres arables, vers le château du Chenay-Haguest, qu'habita et que restaura de ses mains, M. de Pulligny, qui fit preuve d'un véritable talent d'ornemaniste, en taillant, dans la pierre, des frises et des crossettes, des chapitaux et des culs-de-lampes, des animaux et des chimères, voire même certains personnages, avec une verve, une diversité, une fantaisie rappelant celles des *ymaigiers* médiévaux.

Entrant dans le beau parc, nous voyons, derrière le château, le moderne dolmen qu'y fit construire le sculpteur-archéologue, et sur la toiture duquel il n'oublia pas de faire creuser la cupule et la rigole où *coulait le sang des victimes !*

Nous descendons ensuite vers la petite rivière, dont le cours donne un charme si particulier à cette belle propriété. Avant d'arriver près de ses rives délicieusement ombragées, les amateurs de conifères exotiques peuvent en admirer une superbe collection dont certains, au point de vue de la grosseur, sont uniques en France.

Est-il nécessaire de rappeler que les semis et les plantations de ces beaux arbres, qu'il avait rapportés d'Extrême-Orient, valurent à M. de Pulligny en 1875, le 1er prix de la Société d'Acclimatation ?

Avant de traverser le paisible et transparent ruisseau, nous voyons près d'un de ses bords la reconstitution d'une hutte gauloise, tout à la fois terrienne et lacustre.

Nous revenons vers le château après avoir repassé le cours d'eau. Nous nous acheminons par une sorte de voie appienne animale, car de distances en distances, sur la gauche du sentier, sont rangées les tombes des animaux domestiques, dont les souvenirs étaient restés chers à la mémoire des maîtres. Des inscriptions, où la langue de Virgile l'emporte cependant sur celle d'Homère, en font foi.

Grâce à l'obligeance de M. L. Lavandier, propriétaire du château de Chenay-Haguest, nous pouvons visiter les appartements de cette demeure seigneuriale et constater que M. de Pulligny s'est donné la tâche de l'embellir, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Puis, nous remontons en voiture et sous un ciel clément, nous parcourons un bien beau pays, mettant de temps en temps pied à terre pour déclasser un cromlech, puis une pierre tournante, à la confection desquels la main de l'homme ne contribua pas, ramasser quelques silex toujours enveloppés de cette belle patine blanche, malheureusement si cassante, enfin parcourir ce qu'il reste du vieux château de Beaudemont.

Par un abrupt chemin à descente rapide dans lequel, avec d'infinies précautions, nous sommes obligés de prendre bien garde où portent nos pas, nous dévalons vers la gare de Bray, alors que quelques gouttes de pluie se font de nouveau sentir. C'est ainsi, entre deux averses, heureusement de peu d'importance, que s'est écoulée cette profitable excursion, qui n'a laissé en chacun de nous que d'aimables et confraternels souvenirs.

G. MOREL.

EXCURSION

A SERQUIGNY et BEAUMONT-LE-ROGER

Le dimanche 18 Octobre, par une de ces belles journées que la douce saison d'automne semble assez abondamment tenir en réserve, ceux de notre Compagnie qui avaient pu répondre à l'invitation du bureau se trouvèrent réunis à la gare de Serquigny, vers dix heures et demie.

Etaient présents : M. Raoul Fortin, président, Mmes Chédeville et Desloges, Mlle Alice Fortin, MM. Barbier, Chédeville, Deglatigny, Delieuvin, Deslandes, Desloges, Gallerand, Galliac, Lesage, G. Morel, Dr Ott et l'Abbé Philippe.

S'étaient fait excuser : MM. le comte de Boury et Mulot.

Aussitôt sortis de la gare, nous nous dirigeâmes vers le vieux château de Serquigny, dont on aperçoit de la route la fière silhouette médiévale, mais il ne fallut pas songer à le voir de plus près, l'autorisation ne nous ayant pas été donnée de pénétrer dans le parc.

Assez facilement, nous nous consolâmes de ce petit échec, nos études préhistoriques n'ayant pas à en souffrir.

C'est vers l'église, au très curieux portail roman normand que nous nous dirigeons. Dans l'intérieur de l'édifice, nous remarquons quelques verrières méritant vraiment d'attirer l'attention de ceux que ces mosaïques translucides ne laissent point indifférents.

Pendant que la plupart d'entre nous reviennent, à pas lents, vers le buffet de la gare, MM. Deglatigny et Desloges gravissent une colline dominant le cours si charmant de la Risle, et vont visiter au lieu dit *Le Camp de Saint-Marc* ce qui reste d'une station gallo-romaine.

Le premier de ces collègues fait hâtivement un relevé de cette castramétation permettant de se rendre facilement compte de la dimension et de la disposition de ces levées de terre, de ces fossés, de ces passages formant un ensemble très caractéristique.

M. Deglatigny a, de plus, la chance de découvrir en l'orifice d'un terrier de lapins, une sorte d'outil éclateur ou de retouchoir

en parfait état de conservation. Cela ne semble-t-il pas prouver que si certains d'entre nous, que l'archéologie gallo-romaine passionne, peuvent trouver, en ce lieu, ample matière à réflexions, les préhistoriens purs n'ont certainement pas à craindre d'y perdre leur temps en d'inutiles recherches ?

A midi et quart, tous les excursionnistes entourent la table du déjeuner, se communiquent le résultat de leurs recherches et prennent une part vraiment active à l'excellent repas qui nous est servi.

Notre nouveau collègue parisien, M. Galliac, nous montre certaines pièces trouvées par lui en Bourgogne et qu'il a fort ingénieusement montées sur des fils de fer, qui permettent de les en séparer et de les y remettre avec la plus grande facilité.

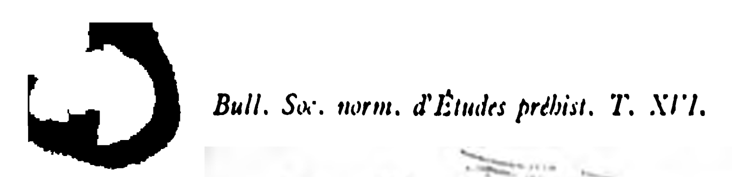
A 1 heure 32 le train nous emporte vers Beaumont-le-Roger, et quelque dix minutes après, nous descendons à la station de cette petite ville, non seulement curieuse au point de vue des monuments ogivaux qu'elle contient, mais encore à celui des fragments de transition Renaissance qu'on remarque en l'église actuellement à l'usage de culte, et des petites constructions Louis XIII, qu'on peut rencontrer en son chemin.

En nous dirigeant vers l'église Saint-Nicolas, nous passons devant l'ancienne demeure d'un pauvre artisan qui, tout en faisant son métier de tonnelier, trouva le temps et l'inspiration nécessaires pour écrire quelques volumes de poésie. Certaines de ces compositions littéraires, frappées au bon coin, eussent pu naître de l'imagination d'auteurs figurant en maintes anthologies.

Une plaque apposée sur l'humble maison qu'habita le poète-ouvrier, le nom donné à la rue même où sa vie s'écoula, rappellent la mémoire de Jules Prior, qui vivait il y a peu d'années encore et dont tous les habitants, jeunes aussi bien que vieux, se souviennent à Beaumont-le-Roger.

Nous sommes maintenant arrivés sur la place principale de ce joli chef-lieu de canton. Tout le côté adossé à la colline, sur laquelle se trouvait le vieux château réduit aujourd'hui à l'état de substructions informes, est occupé par la charmante église paroissiale posée sur une plate-forme, comme un joyau placé sur son écrin.

Depuis quelques années, ce soubassement, qu'une balustrade couronne, a été consolidé, régularisé, et les constructions chétives s'appuyant sur lui ont disparu.





G. MOREL. — Église de Beaumont-le-Roger.

Il est certain que si le gracieux monument a gagné en solidité, si les soins de sa conservation demandaient que ces modifications fussent faites, il a perdu considérablement au point de vue du pittoresque.

Ayant exécuté, il y a une vingtaine d'années, un dessin donnant une idée aussi exacte que possible du spectacle qu'offrait l'église à cette époque, j'ai eu la chance que le propriétaire de cette étude, mon ami, le Dr François Hue, ait bien voulu consentir à ce qu'elle fut reproduite dans notre bulletin (pl. I), ainsi qu'un autre donnant la vue des ruines de l'abbaye (pl. II). Ceux de nos collègues, qui assistaient à la promenade de l'automne dernier, pourront se rendre compte de ce qu'était autrefois l'aspect de la place de Beaumont, en se rappelant ce qu'ils ont vu dernièrement.

Ce dessin (pl. I) aura, de plus, l'avantage de remplacer une longue description du monument en question, que n'auraient pas, probablement, fort goûtée d'excellents confrères férus surtout d'antiquité préhistorique, habitués qu'ils sont à ne pas se contenter de siècles mais à compter par millénaires.

J'ose espérer qu'ils me pardonneront, cependant, de leur rappeler qu'ils regardèrent non sans quelque intérêt à l'extérieur de l'église : le clocher de dentelles, au sommet duquel un guerrier, baptisé dans la contrée du nom de Régulus, sonne, dans sa niche, les heures et les quarts ; puis les quatre cloisonnements ogivaux des fenêtres des premières travées, enfin ceux, curieux encore bien que plus modernes, puisqu'ils datent de l'extrême décadence de l'art gothique, des trois dernières et de celles du chœur, où le plein cintre est venu remplacer l'ogive primitive.

A l'intérieur, certains d'entre eux ne ressentirent-ils quelque étonnement frisant l'admiration devant une magnifique verrière aux multiples sujets, et les délicieuses clefs de voûtes ornées de figurines dénotant l'influence de l'école de Fontainebleau, la technique et le sentiment introduits en France, pendant cette brillante époque de la Renaissance, par le Primatice et ses élèves?

C'est maintenant vers l'ancienne église de Vieilles que nous porte notre itinéraire. Si ce temple déclassé n'a jamais eu l'importance et la riche ornementation, que nous venons d'analyser sur la façade et à l'intérieur de Saint-Nicolas, il n'était pas sans posséder un certain caractère, et sans avoir, en sa simplicité, une réelle grandeur.

Hélas, bien abîmé par le temps, auquel rien ne résiste, il a

[illegible] Nous [illegible]

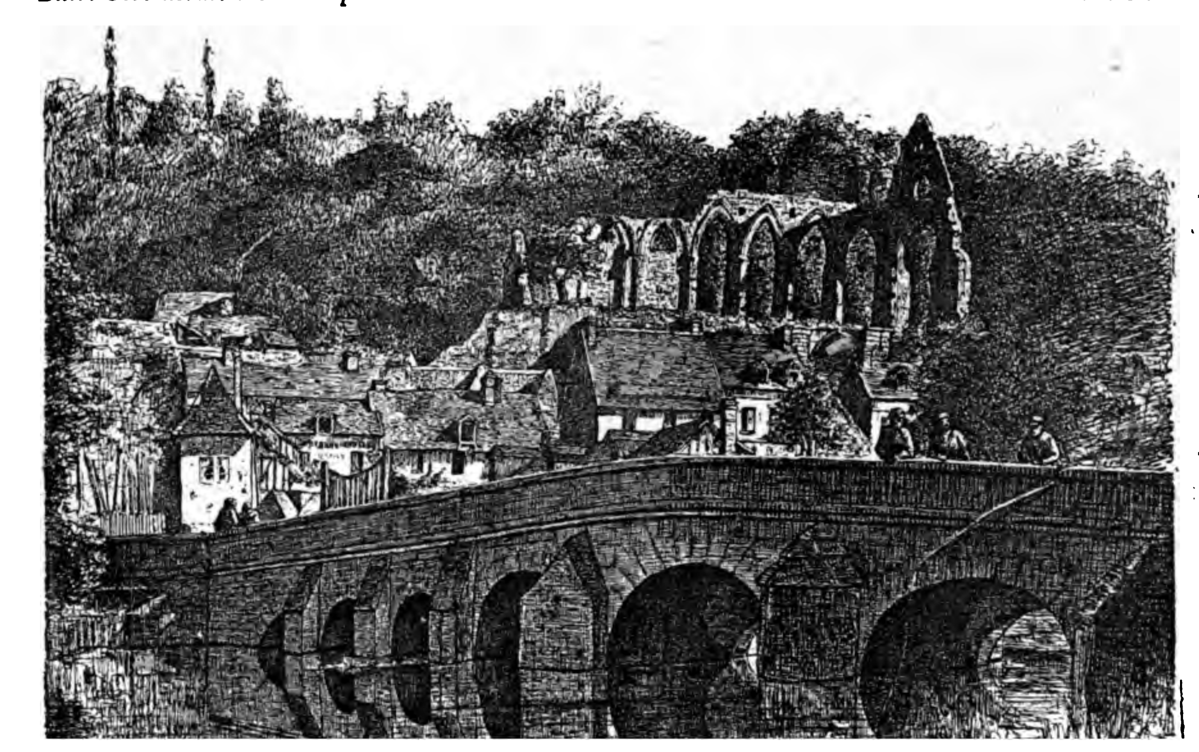
[illegible] vieux, [illegible]

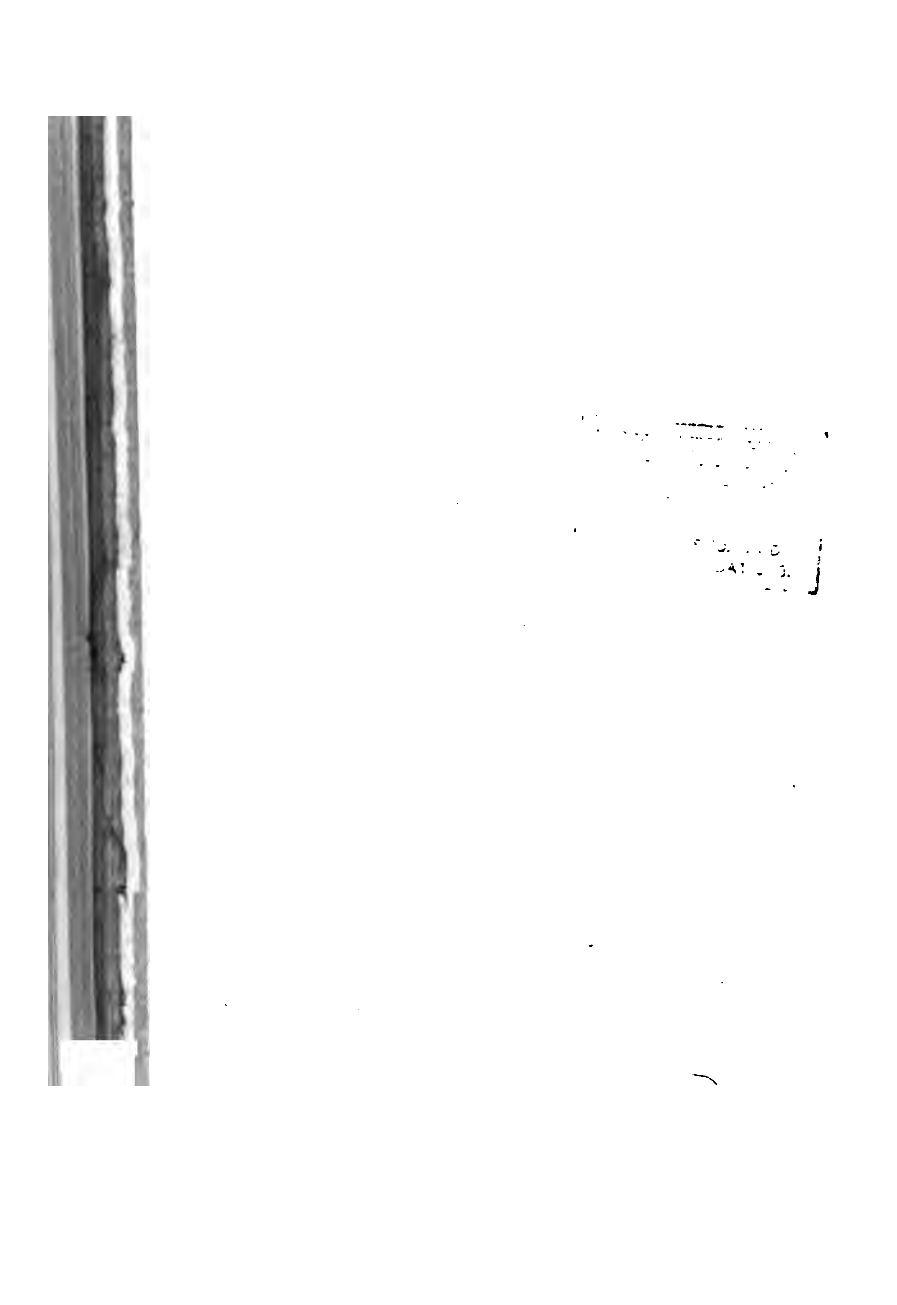
[illegible] avec des [illegible]

[illegible] Beau-[illegible] Nous nous [illegible] lorsque l'on [illegible] conversa-[illegible] collection de [illegible] que ceux qu'avait [illegible]

[illegible] vers la maisonnette, [illegible] nous montre successi-[illegible] des différents âges [illegible] davantage, ce sont ces [illegible] sortes de joyaux néo-[illegible] attention, laissent [illegible] travailleurs : la préoccu-[illegible] mais des outils [illegible]

[illegible] assortiment de pointes de flèches, dont [illegible] régularité de taille presque parfaite. Il





est à souhaiter que M. Lesage consente à prêter les plus beaux spécimens de sa collection, pour en faire, en notre Bulletin, des reproductions donnant au moins une planche intéressante.

Nous allons ensuite dans la pièce de terre d'où proviennent tous ces curieux exemples d'une industrie préhistorique très particulière, mais l'état des champs ne permet pas de trouver rien approchant ce que nous venons de voir.

Pendant que nous parcourons avec attention la terre faiblement écorchée par les premiers labours d'automne, sans que la pluie soit venue rafraîchir les sillons et laver les silex, la nuit est presque descendue d'un ciel trop rapidement assombri. Il faut penser à ceux qui, se dirigeant vers Evreux, vont partir les premiers. Nous allons vers la gare, et, après de vigoureuses poignées de mains échangées, le train les emporte. Une heure plus tard les autres s'embarquent dans la direction de Serquigny.

G. MOREL.

RÉUNION GÉNÉRALE

A ROUEN

LE DIMANCHE 20 DÉCEMBRE 1908

Présidence de M. Raoul FORTIN, président

La Séance a lieu à l'Hôtel des Sociétés savantes ; elle est ouverte à 2 heures et demie.

Sont présents : M. Fortin, président, Mmes Chédeville et Romain, MM. Angérard, Barbier, Boniface, Cahen, Chédeville, Deglatigny, Desloges, de Vesly, Fréchon, Gadeau de Kerville, Dr Hamel, Le Marchand, Leroy, Loisel, G. Morel, abbé Philippe, Victor Quesné, Romain et Touflet.

MM. Albinet, le comte Olivier Costa de Beauregard, Dubus, Galliac, Rouxel et Poulain se sont fait excuser.

Avant de commencer les travaux portés à l'ordre du jour, M. le Président prononce les paroles suivantes :

« Au début de cette séance et avant la reprise de nos travaux « annuels, j'ai le devoir d'annoncer à la Société la mort du « Dr Hamy et celle du Professeur Albert Gaudry.

« Je laisse à de plus compétents que moi le soin de retracer « ailleurs ce que fut l'œuvre de chacun d'eux et d'apprécier la « valeur du contingent qu'ils ont apporté aux sciences que nous « cultivons.

« Lorsqu'il nous est arrivé, au cours de nos recherches, de « découvrir, ensevelis dans le sol sur lequel ils ont autrefois vécu, « les êtres, hommes ou animaux des temps préhistoriques, lorsque « nous avons voulu connaître plus complètement la nature des « débris que nous avions exhumés, nous nous sommes adressés « à plus habiles que nous ; au Dr Hamy, s'il s'agissait de restes « humains, au Professeur Albert Gaudry, quand nous avions « rencontré les ossements des animaux contemporains des « premiers hommes. Chacun de nous s'est ainsi trouvé à même « d'apprécier l'aménité avec laquelle nos requêtes étaient toujours « accueillies, l'empressement mis à nous prodiguer les renseigne- « ments que nous désirions.

« Au nom de notre Société, j'adresse un souvenir reconnaissant et ému aux deux savants, dont j'évoque la grande figure, « qui ont si largement contribué au progrès de l'anthropologie « et de la paléontologie et que nous nous honorions d'avoir « placés, dès l'origine, à la tête de notre phalange scientifique. »

Ces paroles sont saluées d'unanimes applaudissements.

Le président annonce en outre le décès de M. Paul Goujon.

Les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration et de la Commission de publicité sont lus et adoptés.

La correspondance manuscrite contient les lettres d'excuses des membres mentionnés plus haut et une lettre de M. G. Poulain, appelant l'attention de ses collègues sur l'intérêt qui s'attache à l'étude des noms de lieux.

La correspondance imprimée comprend : une circulaire de la Société préhistorique de France ; commission d'études des enceintes préhistoriques, nous demandant de nous associer à cette entreprise priant les membres de la Société, que cette question intéresse, de répondre au questionnaire joint à la circulaire.

Les opuscules suivants sont offerts à la Bibliothèque de la Société Normande :

Par M. A. de Mortillet :

1° Classification palethnologique ;

2° Souterrains et grottes artificielles de France ;

3° Insuffisance de la faune comme base de classification des stations quaternaires.

Par M. A. Dubus :

1° A propos de l'industrie de l'ergeron et de la terre à briques ;

2° Communication relative à la découverte d'outils préhistoriques sur le territoire du Havre ;

3° Note sur des haches polies incisées ;

4° De l'utilité de la statigraphie pour le classement des outils provenant des limons des plateaux.

Par M. J. Leroy :

1° Note sur un ossement de Rhinocéros tichorinus et plusieurs autres ossements fossiles provenant des alluvions quaternaires (pléistocènes), de Saint-Germain-Village (Eure) ;

2° La station néolithique des Préaux (Eure) ;

3° Le camp retranché de Saint-Samson-la-Roque (Eure).

Par M. Georges Poulain :

En l'honneur du naturaliste français Lamarck. Anthropologie. Evolution de l'Humanité. Conférence faite à l'Université populaire de Rouen.

Par M. Georges Romain :

1° L'industrie paléolithique sous-marine et les pseudo-silex taillés roulés et fabriqués par la mer (Plage du Havre) ;

2° Notes complémentaires sur le gisement sous-marin (Plage du Havre) ;

3° Silex utilisés recouverts de leur cortex.

Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen, année 1907.

Bulletin et mémoires de la Société d'Archéologie et Historique de la Charente, avec un album de planches sur le théâtre gallo-romain des Bouchauds et son déblaiement.

M. Chédeville expose sur le bureau, divers silex taillés provenant des stations de Tiye-Château, Orgeville et Courselles, près Gisors.

M. Desloges présente un bracelet, un couteau, une anse de bassin et un stylet provenant d'Ambenay.

Il donnera pour le bulletin une note à ce sujet.

M. de Vesly lit une note sur le trésor gaulois de Belleville-en-Mer, et en particulier sur un soc de charrue.

M. Deglatigny fait passer aux membres présents quelques plans exécutés avec un très grand talent par M. de Vesly fils, officier d'artillerie, sur les camps d'Incheville, de Condé-sur-Risle, etc.

M. Romain lit une longue note et donne des explications au tableau noir, sur les pseudo-silex taillés, roulés et fabriqués par la mer.

M. Fortin expose des ossements humains et fragments de poteries, trouvés à Saint-Aubin-sur-Mer (Seine-Inférieure), ainsi que des ossements de marmotte quaternaire, provenant d'Alizay (Eure). Il soumettra, au Comité de publicité, deux notes relatives à ces découvertes.

M. l'abbé Philippe présente des échantillons de silex taillés, provenant de Villegast (Eure) et Ecravan (Oise), puis il signale à Boisset-les-Prévanches une sorte de campement gallo-romain, dans lequel on a trouvé des tuiles romaines, des tessons de

poteries communes et quelques rares fragments de poteries samiennes.

Le Secrétaire donne lecture de la communication de M. Laville, sur les argiles de diverses briqueteries. L'Assemblée décide unanimement l'impression au Bulletin de ce très intéressant travail.

M. Cahen parle de vestiges préhistoriques et gallo-romains, observés dans la région du Havre. Il dit que la note manuscrite qu'il écrira à ce sujet sera prête pour être soumise à la prochaine réunion du comité de publicité.

Par lettre, M. G. Poulain annonce l'envoi d'une note qui sera également soumise à la commission de publicité.

M. le Trésorier présente le résultat financier de l'année 1908.

Au sujet des excursions à faire en 1909, diverses propositions sont faites par MM. l'abbé Philippe, Desloges, Brasseur, Chédeville, etc. Sans fixer les dates d'une façon ferme, laissant ce soin au Conseil d'administration et au Comité de publicité, devant se réunir en Janvier, qui auraient à choisir parmi les suivantes : Neufmarché et environs, en Avril; Cherbourg et la Hague (sous toutes réserves), en Mai; Verneuil, en Juillet, et le Camp-Harrouard et Breuilpont, dans la première quinzaine d'Octobre.

L'Assemblée générale nomme ensuite par acclamation M. Marcellin Boule, professeur de Paléontologie au Muséum de Paris, Membre d'honneur de la Société Normande.

M. le Président croit devoir rappeler à ses collègues, qu'en ce qui concerne les communications à faire à la presse, relativement à nos réunions, le Secrétaire de bureau a, seul, mission de s'acquitter de ce soin au nom de la Société.

La Société Jersyaise ayant demandé a être inscrite, comme membre de notre Compagnie, nous sommes heureux de nous rendre à son désir.

M. le D[r] Hamel, directeur de l'asile de Quatremares, à Sotteville-lès-Rouen, présenté par MM. R. Fortin et Ch. Boniface, et M. Maurice Nibelle, à Rouen, présenté par MM. L. Deglatigny et H. Gadeau de Kerville, sont admis, séance tenante, comme Membres de la Société.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 5 heures 1/4.

Rouen, le 20 Décembre 1908.

Le Président, R. FORTIN.

Le Secrétaire, G. MOREL.

CAUSERIE

SUR LES CURIEUX GALETS FAÇONNÉS PAR LA MER

Par Georges **ROMAIN**

Permettez-moi, mes chers Collègues, de vous entretenir quelques instants, sur la présence, dans les talus de galets qui bordent le littoral normand, de curieux cailloux qu'on prendrait, par leur aspect, pour de vrais outils préhistoriques ; et, afin de vous faire connaître immédiatement ces pseudo-outils, j'ai l'honneur de vous soumettre de nombreux échantillons, récoltés parmi les galets, sur les plages du Havre à Fécamp, et sur celles de Honfleur à Villers-sur-Mer.

Ces cailloux sont le produit de l'action marine, c'est la vague en furie qui les a ébauchés, c'est le mouvement de va-et-vient des flots qui les a retouchés et lustrés, c'est enfin la mer qui les a entièrement façonnés dans ses différentes phases de calme et de tempête.

Je vous avouerai franchement que dans mes nombreuses excursions au bord de la mer, je suis souvent resté perplexe à la vue de ces cailloux aux formes singulières ; toutefois, je n'y attachais pas une importance exagérée, car, je me rappelais que notre éminent et regretté maître, Gabriel de Mortillet, m'avait écrit, au sujet de quelques spécimens provenant de Villerville, que je lui avais soumis en Novembre 1894, que le clivage de ces cailloux *était dû aux actions atmosphériques, aquatiques et aux chocs naturels*.

Depuis cette époqne, je n'ai cessé d'observer cette fabrication accidentelle, et certes, j'aurais peut-être attendu encore longtemps avant d'en parler ; lorsque, dans le courant de cette année, un de mes collègues de la Société Préhistorique de France, en villégiature à Sainte-Adresse, ayant recueilli dans la plage de cette localité quelques galets façonnés par la mer, s'empressa de publier un article [1], dans lequel, il les désigna sous le nom de « pseudo

---

(1) M. Gillet. *Nouvelles observations sur les pseudo-éolithes de Cromer*. Bin S.P.F., n° 3, Mars 1908, page 126.

Eolithe » ; les assimilant aux pseudo-éolithes de « Cromer » (Angleterre) et laissant entendre qu'elles devaient provenir d'un gisement occupant la baie de Sainte-Adresse, et un peu aussi de la station sous-marine dans la plage du Havre.

Je ne vous parlerai point des deux communications[1] que j'ai faites à la Société Préhistorique de France, sur cette appréciation un peu risquée des choses de notre littoral ; car cette causerie sera un simple résumé des objections que j'ai cru devoir présenter.

Tout d'abord, je dirai, malgré la disparition presque complète, sous de vastes dépôts sableux et vaseux de notre belle station paléolithique sous-marine, malgré qu'il n'existe aujourd'hui, en dehors de nos collections, aucun contrôle sur place de son intéressante industrie, je tiens essentiellement à ce que ces vulgaires cailloux, ne soient pas confondus avec les silex utilisés de la station de la plage ; les outils de ce gisement n'ayant aucun rapport avec les soi-disant pseudo-éolithes des galets, d'autant plus que nous rencontrons ces derniers partout, où le silex de la craie supérieure et principalement le silex de l'étage cénomanien se trouve abondamment sur le littoral.

Je vous prie donc de bien vouloir examiner ces divers échantillons, auxquels j'ai donné des noms plus ou moins appropriés à leur forme.

Voici tout d'abord des pseudo-racloirs, des grattoirs, des pointes, des éclats à encoche, des éclats allongés, enfin de faux instruments en silex, récoltés dans les talus de galets des plages de Sainte-Adresse, de Bléville et d'Octeville-sur-Mer, où ces cailloux appartenant au crétacé moyen se rencontrent en grand nombre.

Puis, parmi les galets sénoniens et turoniens provenant d'Etretat, d'Yport, de Fécamp, vous retrouverez divers spécimens analogues aux précédents, mais beaucoup plus petits ; le silex se présentant dans le crétacé supérieur en menus rognons siliceux, tandis que dans la craie cénomanienne, il forme, au contraire, des bancs continus et compactes d'une certaine épaisseur.

Voici encore de curieux cailloux, que j'ai ramassés au bord de la mer, depuis Honfleur jusqu'à Villerville.

De cette dernière localité à Trouville, et plus particulièrement

---

(1) Plage du Havre. *L'industrie paléolithique sous-marine, et les pseudo-silex taillés, roulés et fabriqués par la mer*, Bin S. P. F., n° 7, 1908, page 341.

Les galets façonnés par la mer et les silex utilisés, Bin S. P. F., n° 9, 1908, page 453.

à Hennequeville. La matière siliceuse se présente sous deux aspects différents ; l'une appartient au cénomanien, l'autre de couleur brune provient de l'étage corallien ; sa formation semble due, d'après notre regretté géologue havrais, M. Lennier, à l'éruption d'eaux geysériennes, dont les blocs énormes à surface mamelonnée, ont été désignés sous le nom de « Roches Noires ».

Un seul échantillon vient de Villers-sur-Mer ; je l'ai recueilli sur le rivage, à l'endroit où repose, sur le corallien et les argiles oxfordiennes, un lambeau de craie cénomanienne.

J'ai ajouté, à titre de curiosité, et pour bien démontrer le travail de la mer, quelques fragments de verre, dont les bords sont retouchés, et parmi ceux-ci vous verrez un débris à encoche ressemblant à un grattoir en creux.

Enfin, j'attire vivement votre attention sur des éclats de silex cénomanien, ramassés sur la plage, dans les travaux qu'on exécute actuellement pour la défense du cap de la Hève.

Ces éclats débités tout récemment par les ouvriers de ces travaux, et repris par la mer pendant les dernières tempêtes, présentent non seulement le plan de frappe, le conchoïde de percussion et des retouches, mais quelques-uns ont l'aspect de vrais silex taillés ; de plus, ils sont légèrement lustrés.

Maintenant que vous avez sous les yeux les produits fantaisistes de Neptune, comparez, je vous prie, ces quatre silex utilisés de la station sous-marine, pris au hasard dans ma collection. Vous remarquerez que la patine n'est point semblable au lustre superficiel de ces cailloux, et vous retrouverez dans ces pièces, tous les caractères d'un clivage intentionnel qu'on ne rencontre pas dans les pseudo-éolithes des galets.

Comme vous le voyez, mes chers collègues, il faut se méfier des jeux de la nature ; c'est pourquoi, je pense que nous devons être très circonspects dans la recherche des éolithes, et encore bien plus, des pseudo-éolithes, en dehors des véritables gisements.

Vous avez certainement remarqué depuis quelque temps, qu'au point de vue de l'industrie préhistorique, c'est l'éolithe qui prédomine ; or, lorsqu'on rencontrait, exclusivement dans le quaternaire inférieur et le tertiaire supérieur, les premières manifestations de l'industrie lithique, l'éolithe indiquait une époque très caractéristique ; mais, depuis qu'on a étendu son domaine, depuis que les instruments ne présentant point les caractères des pièces typiques du paléolithique et du néolithique

sont considérés comme des éolithes, depuis qu'elle se rencontre maintenant dans les terrains modernes, le véritable sens du mot Eolithe a perdu, à mon avis du moins, sa signification première, et est aujourd'hui le sujet d'erreurs parfois regrettables.

En un mot, on a en vérité trop abusé des éolithes, et c'est au point qu'on en voit et on en trouve partout, jusque dans les perrés de galets formés par les tempêtes.

Devant cette avalanche d'éolithes et de pseudo éolithes, je me suis hasardé d'émettre une opinion, qui très probablement ne sera pas partagée par tout le monde, lorsque je dis, que les silex utilisés, qui sont en réalité un produit essentiel du travail humain et récoltés dans un gisement scientifiquement reconnu, ne devraient point être assimilés aux éolithes proprement dits.

Mais ici, dans les galets, il n'existe ni silex utilisés, ni éolithes, ni pseudo-éolithes; ce sont bien les chocs naturels qui ont tout fait.

Alors, comment expliquer la fabrication de ces faux outils, et leur présence sur le littoral ?

En deux mots, voici une brève explication :

Lorsque par tempête, les blocs de silex dégagés des éboulis sont enlevés par la mer, celle-ci les projette avec violence contre de gros galets, lesquels animés du même mouvement font office de bélier ; il se forme ainsi une sorte de brassage sans cesse renouvelé, qui entame, ébrèche et éclate les blocs de silex.

Or, comme le silex en général et celui de l'étage cénomanien en particulier, à l'état frais, a la propriété, sous le choc, de présenter une cassure conchoïdale, une pièce est bien vite ébauchée.

Puis, l'accalmie survenant, le débitage naturel prend une nouvelle tournure par l'action des flots, du sable et des graviers ; elle est alors façonnée, retouchée, lustrée.

Ensuite, sous la poussée plus ou moins rapide des courants, tous les dépôts côtiers, constituant notre littoral, tels que : terre, argile, craie, pierres, ainsi que des matériaux divers jetés sur le rivage, roulent journellement vers Le Havre, où ils forment d'immenses talus de galets qui s'arrêtent aujourd'hui contre la digue du nouveau port ; or, les cailloux qui nous intéressent suivent évidemment le même chemin, c'est la raison pour laquelle on les trouve dans la baie de Sainte-Adresse.

Quant à supposer qu'ils proviennent tout façonnés du sommet

des falaises ou d'un gisement quelconque du littoral, ce n'est guère admissible, attendu qu'on trouve, je le répète, sur toutes les plages le même genre de cailloux paraissant travaillé.

Je dirai même, que j'ai examiné sur les plages de Saint-Malo à Saint-Cast et sur la côte sauvage de Quiberon, des galets granitiques ou quartzeux simulant des formes dites pseudo-éolithiques.

Il faut donc conclure :

Que la mer joue un grand rôle dans cette fabrication.

Que les galets en se heurtant produisent des éclats.

Que ces heurts répétés produisent des bulbes de percussion.

Enfin que ces éclats, naturellement façonnés, sont retouchés sur leurs bords par le mouvement incessant de la vague. C'est ce que j'ai essayé très rapidement de démontrer.

LA PIERRE BRANLANTE

OU

TOURNANTE D'AVENY

COMMUNE DE DAMPMESNIL (EURE)

Par P.-J. CHÉDEVILLE

Dans le chapitre IV de *L'Art préhistorique dans l'Ouest et particulièrement en Haute-Normandie* [1], M. de Pulligny a voulu rendre célèbre son domaine de Chénay-Haguet, près Ecos, en poétisant la contrée où il se trouve.

Pour lui c'est un centre druidique beaucoup plus important que celui des Carnutes, et, pour le démontrer, avec des blocs informes extraits du sol à une époque récente et abandonnés à cause de leur mauvaise structure, il crée des cromleks qu'il reconnaît comme rares ailleurs ; de plus, avec de gros grès de l'étage yprésien, recueillis dans les défrichements exécutés autour de son château, il édifie le magnifique dolmen du Chénay-Haguet.

C'est ainsi qu'avec des blocs calcaires, disséminés sans ordre à la surface du sol, il a fait les cromleks de Boury (p. 223) et d'Aveny (p. 187), ainsi qu'un alignement à la Villeneuve, commune de Bus-Saint-Rémy (p. 198). Pour les besoins de son imagination romantique, lorsqu'il manquait de pierres sur place pour sa démonstration, il les supposait enlevées, ou bien les faisait sortir de terre.

M. de Pulligny ne s'est pas contenté de supposer et de créer, il a détruit les vieilles légendes.

De la pierre branlante ou tournante d'Aveny, qui, de famille en famille, est toujours restée légendaire dans le pays, il a fait un menhir. Il reconnaît cependant qu'elle porte encore le nom de pierre croulante ou branlante. Voici du reste ce qu'il en dit, pages 177 et 178 de son ouvrage déjà cité :

---

(1) Evreux, imprimerie Hérissey, 1879, p. 177.

[illegible] groupe des rives de l'Epte [illegible] du dolmen à allée [illegible] complément obligé.

[illegible] direction du sud-est, [illegible] bois dont les [illegible] majesté.

[illegible] 1 mètre d'épaisseur [illegible] et sans [illegible] donnant une sur- [illegible] en plateforme [illegible] comme le sont [illegible]

[illegible] de la nature, [illegible] masse monstrueuse [illegible] pierre branlante [illegible] de la tradition. [illegible] sous cette [illegible] représenter [illegible]

[illegible]

« d'Aveny soit encore parfaitement intact, il était accompagné « autrefois de deux monolithes dont les blocs énormes, renversés « sur le sol, de chaque côté de sa base mais non brisés, formaient « avec lui, quand ils étaient debout, un ensemble dont le sens « mystique n'est point parvenu jusqu'à nous ». Puis il continue en dissertant sur le nombre trois.

Il y voit un symbole de domination opposé à l'idée de soumission, principe de l'origine des races.

Mais il est préférable de reproduire ces trilogies que de les analyser. Voici ce que dit M. de Pulligny, pages 179 à 181 :

Peut-être à ces âges reculés le menhir, édifié sur une éminence et flanqué de ces deux pyramides plus basses, indiquait-il le symbole de domination opposé à l'idée de soumission, de déchéance, comme pourrait être le rameau sémitique, berceau de civilisation, mis en présence des branches de Japhet et de Cham. On retrouve cette disposition dans le trilithe sous un autre aspect, et il se nivelle tout en conservant sa combinaison trinaire dans les colonnes des temples égyptiens disposés trois par trois sur les quatre faces correspondant aux points cardinaux, ainsi qu'aux douze signes du zodiaque ; trois colonnes à l'est, pour le printemps ; trois au midi, pour l'été ; trois à l'ouest, pour l'automne ; et trois au nord, pour l'hiver. Dans la commune de Saint-Antoine-du-Rocher, aux portes de Tours et pres de la colonie de Mettray, nous avons pu admirer un magnifique temple celtique composé de douze pierres rangées par quatre fois trois, également dans le sentiment des douze constellations du zodiaque, divisées en quatre groupes de trois chacun, par les quatre points solsticiaux et équinoxiaux. C'est encore un rappel de l'Orient où nous voyons, dans le fameux temple de Salomon, la mer d'airain supportée sur douze bœufs regardant trois par trois le levant, le couchant, le midi et le nord (1).

Ce nombre *trois*, principe de l'origine des races, s'est poursuivi à travers les âges avec des chances diverses, bien ou mal noté, selon les milieux où il s'est implanté, selon les époques ou les contrées qu'il a traversées, et nous est arrivé entouré du prestige des traditions. Tantôt, comme en Egypte, il s'associe à la dualité de Typhon et de Nephté, ténèbres, stérilité, combattant Osiris, Isis et Horus, dieux de lumière, de fécondité, de vie.

Tantôt, trinité redoutable de Kneff, dont la bouche tient l'œuf, principe du monde ; de Phta, qui vivifie ; de Phré, sphinx.

Ici Trimourti indienne sortie du sein de Brahma, image des dieux Kaméfis d'Egypte : Brahma crée, Vichnou conserve, Siva détruit. Elle est copiée par les Grecs dans les Parques inflexibles : Clotho donne la vie : Lachésis la file ; Atropos, la coupe, la détruit.

Dans la secte des bouddhistes, c'est Adi-Bouddha, Darma et Sanga ; dans celle du vieux Lao-Tsée, antérieur à Confucius même, ce sont : Ki, Hi, Ouei. En Grèce, c'est encore le puissant trio des grands dieux : Jupiter, Neptune, Pluton ; l'air, l'eau, le feu.

Et les terribles furies ! Tisiphone, Alecto, Mégère, qui avaient remplacé la primitive et trop complaisante Erinnys.

Et les trois grâces : Aglaé, Thalie et Euphrosine, ces charmantes filles de Bacchus et de Vénus.

---

(1) Cette mer était posée sur douze bœufs, trois desquels regardaient le septentrion, trois l'occident, trois le midi, et trois l'orient, et la mer était portée sur ces bœufs dont tout le derrière était caché sous la mer (*Les Rois*, chap. VII, 25).

Il plaça (Salomon) ces dix socles, savoir : cinq au côté droit du temple et cinq au côté gauche, et il mit la mer d'airain au côté droit du temple, c'est-à-dire entre l'orient et l'occident. (*Les Rois*). — (De Pulligny, *Art préhist.*).

Et la triple Hécate : Lune, au ciel ; Diane, sur terre ; Proserpine, aux enfers.

Au nombre trois se rattache la trilogie : triomphe d'Eschyle, dans Agamemnon, les Chœophores, les Euménides ; les disciples de Pythagore l'appelaient l'harmonie parfaite ; la triade de Platon en dérive comme tant d'autres créations trinaires appliquées aux diverses superstitions des peuples, comprimées, anéanties par notre sublime religion chrétienne dont le dogme de la *Trinité sainte* est devenu le fondement immuable.

Le nombre trois aurait-il donc été une formule dès les temps préhistoriques ? Il apparait encore dans les trois mètres séparant chaque pyramide du menhir d'Aveny, car le mètre a dû exister de tout temps, puisqu'il représente le pas de l'homme composé lui-même de trois fois la longueur de son pied.

Ce nombre fatidique trois, dont nous constatons l'application aux trois pierres levées d'Aveny, nous le retrouverons plus loin, à la pierre branlante de Beaudemont ; il nous rappelle un monument dont les sculptures allégoriques ont excité la plus vive polémique au moment de sa découverte. Nous voulons parler d'une stèle trouvée, en 1711, dans les fouilles exécutées à la cathédrale de Paris, où cette colonne avait été élevée, sous Tibère, par les *Nautæ Parisiaci*, les bateliers parisiens, en l'honneur de Jupiter. Nous n'énumérons pas les sujets sculptés sur chaque façade de la stèle, parmi lesquels trois personnages sous les noms d'Evrices, Senani et Veilo, égarèrent à cette époque tant d'érudits (1), et auxquels le savant conservateur du musée d'Evreux, M. Chassant, rendit leur véritable sens. En effet, on a lieu de s'étonner que des hommes de la valeur de Lenoir, de Moreau, de dom Martin, se soient fourvoyés au point de ne pas reconnaitre, dans les noms gravés : les Eburoviques, les Senonais et les Veliocasses, trois peuples riverains de la Seine essentiellement intéressés à maintenir la navigation libre sur le fleuve.

Or, la stèle représentait, en outre des trois personnages, un quatrième motif qui mérite de fixer notre attention, car il rentre intimement dans notre sujet. C'était un taureau orné d'une longue bande d'étoffe et surmonté de trois grues, avec cette suscription :

TAVRVS TRIGARANVS

Que peut désigner ce taureau et surtout que signifient ces trois grues ? En remontant aux origines, nous lisons dans Pline : la grue est un oiseau représenté, une patte dressée, dans laquelle est une pierre, symbole de vigilance (2) : « *Nocturnis temporibus* « *excubias agit lapillum pede sustinens, qui laxatus humo et decadens indulgentem arguit* ».

Si l'on admet (ce qui ne saurait faire un doute) l'analogie qui existe entre le gamma et le delta, grue *(grus)* dériverait de *drus*, chêne, qui a donné son nom au druide. Nous avons donc, sur une stèle gallo-romaine, l'association de la triple image de la grue, sinonyme de l'arbre consacré aux druides, et des trois pierres dont l'ensemble figure ici dans un monument attribué à ces prêtres.

Quant au taureau orné d'une bandelette sacrée, étole du prêtre, signe de consécration, on ne peut se refuser d'y voir un rapport avec le bœuf Apis, et qu'il soit égyptien, celtique ou gallo-romain, c'est bien certainement une tradition asiatique, un rappel du culte du veau d'or.

Le casque d'Alexandre était à deux cornes ; les cornes sont emblème de puissance remontant à la plus haute antiquité.

La bête cornue se reconnait encore dans le dieu Cernunnos aux oreilles ornées d'anneaux de bronze, autre personnification du veau sacré ; dans le taurobolle, sacrifice

---

(1) D'après eux *Evrices* serait venu d'*ebrius* (ivre) ; *Senani*, de *senex* (vieux), et *Veilo* de *viscus* (gui). L'on voit à quel point l'imagination peut égarer même des savants. — (De Pulligny, *Art préhist.*).

(2) Le blason s'est emparé de cette allégorie ; exemple : Suin : d'azur à la grue d'argent, tenant dans sa patte levée sa vigilance d'or, à deux étoiles d'or posées en chef. — (De Pulligny, *Art préhist.*).

fait à Diane; consécration d'un pontife par l'holocauste d'un taureau, au-dessus même du prêtre salué du *Salve, pontifex maximus !* Le taureau, Diane Cernunnos, en grec KEPAUVIOS, le foudroyant, Cervulus, dont les conciles ont si souvent interdit le culte en Gaule ; Esus, à la main armée de la serpe, et tous les dieux forestiers, sont les éléments de cette religion druidique basée sur le culte même de la nature.

Il faut croire que cette tête du taureau avait encore un grand prestige au commencement de notre histoire, puisqu'on la retrouve ciselée en or dans le tombeau de Chilpéric. Quant aux trois grues de la stèle de Notre-Dame, je les ai vues sculptées sur la base d'un monument égyptien, qui représente un personnage assis, couvert d'une étole sacrée, tenant chaque main appuyée sur la tête d'un lion drapé dans les extrémités de l'étole. C'est une manifestation égyptienne du taureau trigarane gaulois ou celtique (1), de même que la Vierge de Kinipini sur le Blavet, non loin de Pontivy, objet d'une grande vénération dans toute la Bretagne, était une Isis en pierre, représentée assise, les mains placées hiératiquement sur les genoux.

Le nombre trois est aussi symbolisé dans le dieu breton Boulianus, du monument de Vitré, figuré assis, sur une sphère, portant ces trois lettres : A. N. O., désignant le commencement, le milieu, et la fin, ce qui a fait croire que l'on révérait autrefois en Bretagne, le dieu Trinn.

Il est inutile d'insister sur le rapport des trois pierres d'Aveny avec les sculptures du taureau trigarane et des monuments d'Egypte.

Nous y voyons une preuve de plus de l'origine commune de toutes ces allégories.

La parenté entre les religions de Chaldée, de Babylone et d'Assyrie et celle du peuple Juif, a été également confirmée par les découvertes de Smith ; il a trouvé, dans les tablettes cunéiformes du British-Muséum, les récits de la création, de la chute originelle, du déluge et de Babel. L'on y voit encore le nombre trois sous la forme de trois triades chaldéo-babyloniennes composées du père, premier principe ; de la puissance et de l'intelligence :

PATER POTENTIA ET MENS

ainsi que les douze grands dieux de l'obélisque de Salmanassar, à Nimroud.

Ainsi, avec sa verve féconde, il énumère toutes les trilogies de l'antiquité pour démontrer la justesse de son imagination, qu'il est facile de réfuter en examinant géologiquement la disposition de ces monolithes. Ce sont, tout simplement, deux pierres détachées du même banc que la pierre branlante ou tournante, qui ont glissé naturellement sous l'influence des ruissellements : l'une à 6 mètres à gauche et l'autre à 10 mètres à droite, et non à 3 mètres.

Il en existe ainsi plusieurs dans le coteau. Au-dessous de celles-ci on en voit une, à droite, à 20 mètres en aval, très large, qui émerge le sol et que l'on prendrait pour le dessus d'un dolmen.

La pierre branlante ou tournante d'Aveny se trouve dans son lit de formation. Sa disposition ne permet pas à un géologue d'en faire un menhir même renversé ; c'est-à-dire une pierre debout

---

(1) Ces lions et ce taureau semblent rappeler le lion dévorant le taureau, scène symbolique des religions de l'Orient et dont on vient de trouver, à Spata près Athènes, un dessin bien intéressant gravé sur des plaques d'ivoire. — (De Pulligny, *Art préhist.*).

ou levée. Elle repose sur un banc de même forme qui se continue, comme celui dont elle est la suite, dans le terrain sous-jacent du coteau.

Sa pointe est orientée dans le sens de la pente du coteau à l'est.

J'en reproduis un dessin (pl. III), vu en regardant le sud, que je dois à l'obligeance de mon ami Pezant, dont on connaît le talent pour préciser la nature. Sans son concours désintéressé, il ne m'aurait pas été possible de figurer cette pierre légendaire, entourée de bois qui empêchent la visée des objectifs. Sa plus grande longueur est de 4^{m}50; sa largeur au milieu est de 2^{m}30 et son épaisseur de 1^{m}40.

Si on la regarde en plan à l'arrière, elle a la forme d'une flèche à cran, dont le talon a 1^{m}10 de longueur et 1 mètre de cran.

Elle dépasse de 1 mètre en avant le banc inférieur, qui est miné en profondeur, et à l'arrière elle en est détachée de 1 mètre, ce qui la fait paraître en balance et prête à crouler.

Cette disposition a pu permettre à nos ancêtres préhistoriques d'en faire une pierre tournante ou branlante, étant donné qu'elle est entièrement séparée de son banc et qu'il existe entre celui-ci et le banc inférieur un lit un peu plus tendre. En dégradant ce lit, ils pouvaient l'équilibrer et, par conséquent, la faire branler pour les besoins mystérieux de cette époque.

Cette supposition raisonnée n'est pas impossible; dans tous les cas elle est plus rationnelle et plus en rapport avec la légende et surtout avec la disposition de la pierre, comme le montre la figure.

Je pense qu'elle doit toujours être considérée et maintenue sous le nom de pierre branlante ou tournante d'Aveny, nom légendaire indiscutable, et non comme menhir, dans la liste des monuments mégalithiques de France.

Les membres de la Société normande d'Etudes préhistoriques à qui j'ai fait part des observations qui précèdent, lors de l'excursion du 26 avril 1908, entre Aveny, le Chénay-Haguet et Beaudemont, ont partagé mon avis.





LE MENHIR D'ORGEVILLE

PRÈS PACY-SUR-EURE

ET

LE GROUET DE GARGANTUA

(PIERRE LÉGENDAIRE)

Par P.-J. CHÉDEVILLE

En 1897, lorsque j'ai étudié les environs de Pacy-sur-Eure au point de vue géologique [1], j'avais remarqué une pierre debout qui n'était pas dans son assise. J'avais pensé, en la voyant dressée perpendiculairement à son lit de formation et parfaitement d'aplomb, que je me trouvais en présence d'un menhir.

En effet, si elle avait glissé naturellement à l'endroit où elle se trouve, sous l'influence des eaux de ruissellement ou par éboulis, elle se serait maintenue inclinée suivant son plan de glissement sur la pente rapide du coteau.

Ces observations ne m'ont pas suffi, j'ai tenu à les corroborer par une fouille faite à l'entour. J'ai trouvé, entre sa base et le terrain crétacé sur lequel elle repose, trois pierres calcaires plates de 40 à 50 centimètres, en forme de coins, qui servaient à la caler à l'arrière vers le coteau. J'en ai enlevé une; les deux autres subsistent encore. D'autres petites cales existaient sur les côtés.

Ma première impression s'étant ainsi trouvée confirmée, je n'ai plus douté que je me trouvais en présence d'un menhir ou pierre levée, instaurée par nos primitifs ancêtres de l'époque des dolmens pour remémorer un fait important de leur vie ou bien pour indiquer un dolmen disparu.

Ce menhir (fig. 1) est en *calcaire noduleux aggloméré*, de l'étage *lutécien moyen*. Le niveau de formation d'où il vient est visible à la crête du coteau. On remarque en haut de celui-ci des morceaux de même nature qui ont été détachés de main d'homme

---

(1) P.-J. Chédeville : *Géologie et Paléontologie des environs de Pacy-sur-Eure*, Elbeuf, Allain, imprimeur, 1897.

et d'autres au pied du coteau et dans le thalweg ; ces derniers ont dû glisser ou rouler comme le menhir lui-même.

Ce menhir a la forme d'un tronc de pyramide arrondi au sommet et le faciès d'une morille. Il est orienté E.-O.

Ses dimensions principales sont les suivantes : hauteur : $3^{m}50$; largeur en base : $3^{m}20$ et au sommet $1^{m}20$; épaisseur en base : 2 mètres ; au sommet : 1 mètre.



Fig. 1. — Le menhir d'Orgeville

Il existe, à la base, vers le milieu, un trou conoïdal, que l'on croirait à première vue percé de main d'homme, mais l'examen sur place permet de reconnaître qu'il est naturel, surtout quand on sait que ces calcaires roulés ne se détachent jamais de leur banc avec un clivage régulier, et sont en outre caverneux.

LE GROUET DE GARGANTUA

J'ai déjà parlé à plusieurs reprises de cette pierre légendaire qui est connue sous le nom de *Pierre de la Roche* et de *Grouet de*

Gargantua; j'y reviens aujourd'hui pour en donner un dessin (fig. 2) et une description plus complète, qui permettront de la classer parmi les monuments mégalithiques de France.

Elle se trouve au-dessus du menhir dont il vient d'être question, un peu à gauche, à quelques mètres de la crête du coteau auprès du sentier qui va de la station de Boisset-Eure à Orgeville.

De même nature géologique que le menhir, elle est restée dans son lit de formation. Les ruissellements des époques pliocène et pleistocène l'ont dénudée, ce qui fait qu'elle émerge du sol.

De forme sensiblement ronde, écrasée au sommet, elle



Fig. 2. — Le Grouet de Gargantua

ressemble à un gros champignon auquel les rognons agglomérés avec interstices caverneux donnent, comme au menhir, le faciès d'une morille. Sa hauteur est de 4 mètres; sa largeur, à la base, est de $1^{m}70$ et, au sommet, de $2^{m}50$. Le Grouet de Gargantua est séparé de son banc, à l'arrière, par une coupure de $0^{m}60$ de largeur, qu'on dirait faite de main d'homme. On croirait même que cette coupure s'élargit à sa base et qu'elle va en s'évasant en creux sous la pierre et le coteau. Pour s'en assurer et voir s'il n'y a pas là quelque indice de l'époque préhistorique, il faudrait, en prenant certaines précautions, enlever la terre qui la remplit.

Une pierre, qui en a été détachée, se trouve à gauche à $0^{m}80$; elle a $1^{m}50$ de hauteur et 2 mètres de largeur et est aussi, à l'arrière, séparée de son banc par une coupure semblable à celle

qui existe à l'arrière du Grouet lui-même. Tout porte à croire que ces coupures, assez régulières, ont été faites intentionnellement. A quelle époque ? C'est ce que rien ne permet de préciser jusqu'à présent. La nature rognonneuse de cette roche et sa structure caverneuse n'ont cependant jamais dû, à aucun moment, la faire rechercher pour faire des constructions. On ne voit figurer cette roche nulle part dans nos constructions actuelles où des matériaux nouveaux ou anciens ont été employés ; on serait, par suite, tenté, pour expliquer ces coupures, de remonter aux temps préhistoriques ; toutefois, on ne saurait, pour le moment, en expliquer les motifs, attendu qu'il n'a encore été rien recueilli sous cette pierre.

A 1ᵐ50 à droite, on voit, en tas, cinq morceaux de pierre informes de 1 mètre en moyenne, qui viennent du même banc et qui paraissent en avoir été détachés.

A quelques mètres au-dessus, mais à gauche, on voit également au bord du sentier un fort morceau de pierre inclinée, dont la présence à cet endroit ne s'explique pas bien non plus.

Il y a là, pour des géologues et des préhistoriens, matière à des études qui ne manqueraient pas d'intérêt, en raison de l'origine légendaire de la *Pierre de la Roche.*

La légende dit que cette pierre était un *Grouet* [1] *que Gargantua avait dans son sabot.* Je me rappelle avoir entendu dire par mon père, relativement à l'origine de cette pierre, que Gargantua, lors d'une visite de ses terres, avait un pied sur le clocher du Plessis-Hébert et l'autre sur celui du Cormier, lorsqu'il sentit dans son sabot quelque chose qui lui gênait le talon ; en secouant sa chaussure il en fit tomber un gravier ou grouet, qui est devenu la pierre légendaire.

Le menhir et le grouet de Gargantua sont bien visibles dans le cirque ravissant qui se trouve sur la ligne de Paris à Cherbourg,

---

(1) Grouet, Grouette, Groux, les Groux ou les Grouettes sont des noms similaires, donnés aux calcaires roulés que l'on voit à la surface du sol. Il y a, dans les localités où le sol renferme du calcaire grossier (Lutécien), pas mal de lieux-dits qui portent le nom de Grouet, Les Groux, les Grouettes. Un hameau de Liancourt-Saint-Pierre qui se trouve entièrement sur le calcaire grossier porte comme nom Les Groux. C'est, en somme, un vieux nom Gallo-Celte et Gallo-Belge puisqu'on le trouve aussi bien sur la rive droite que sur la rive gauche de la Seine.

On dit aussi : grouler pour rouler. Exemple populaire : « De maudites pierres qui groulent sous le pied m'ont fait tomber. »

En somme, le grouet de Gargantua n'est qu'un amas de pierres « groulantes », c'est-à-dire roulantes, agglomérées par un ciment calcaire.

à la sortie de la gare de Boisset-Eure, en allant vers Evreux ; on les voit mêlés aux genévriers qui couvrent le coteau abrupt de la roche, bien exposé à l'ouest. Le terrain où ils sont, est une propriété communale ; on pourra donc les classer sans le moindre embarras au nombre des monuments mégalithiques de France. C'est le but que je cherche surtout à atteindre aujourd'hui en les décrivant.

TABLES DE PIERRE

AUJOURD'HUI DISPARUES

A St-JUST ET A St-MARCEL, PRÈS VERNON (Eure)

Par Georges POULAIN

L'ancien cimetière de Saint-Just, s'étendait autrefois, comme dans toutes les communes rurales, autour de l'église paroissiale. Il fut désaffecté il y a une vingtaine d'années et le lieu de sépulture actuel se trouve dans la plaine entre le village et la route de Paris à Rouen.

Avant la désaffectation, on voyait près de la grille d'entrée, qui elle-même s'ouvrait près de la grande porte de l'église, une dalle de pierre assez bien taillée, reposant d'un bout sur deux supports et de l'autre appuyée sur le muret d'enceinte de l'enclos. Cette pierre fut transférée dans le nouveau cimetière où elle sert à abriter les outils du fossoyeur. Sa nature géologique est le calcaire grossier et elle mesure $2^{m}90$ de longueur, $1^{m}30$ de largeur et $0^{m}20$ d'épaisseur.

D'après la tradition, le crieur public, avant la Révolution, annonçait du haut de cette tribune rustique, à la sortie des offices dominicaux, les menus faits de la paroisse : ventes, saisies, décès, ordonnances royales et seigneuriales, etc.

A Saint-Marcel, commune limitrophe, près de la petite église pittoresquement juchée au sommet d'un éperon agreste, au bord des pentes raides, couvertes de vignobles qui descendent vers la Seine, existait aussi, il y a quarante ans, une table de pierre; elle se trouvait, ici, en dehors du cimetière, à 5 mètres du mur d'enceinte, derrière le chœur de l'église, non loin d'une petite source qui sert aujourd'hui d'abreuvoir au bétail des fermes prochaines. La dalle de recouvrement mesurait 3 mètres de long sur $1^{m}50$ de large et était posée sur 4 piliers de pierre. Le tout était en calcaire grossier pénétré de gros silex.

Ce monument, qui affectait la forme d'un dolmen, fut détruit en 1873, lors de l'encaissement du chemin vicinal de Saint-Marcel tendant aux châteaux de Saint-Just. Les habitants de Saint-Marcel, le nommaient généralement « La Tombe ».

N'est-il pas intéressant de conserver le souvenir de ces pierres qui rappellent des temps écoulés et des coutumes chères à nos ancêtres ?

Celle de Saint-Just, dont l'édification ne remonte pas, à mon avis, très loin dans le passé, représente malgré cela le souvenir d'antiques traditions.

Représentait-elle la survivance d'un dolmen préhistorique, une « table de justice », ou bien était-elle un monument auprès duquel les vassaux venaient prêter serment à leur seigneur en lui rendant foi et hommage ?

Peut-être était-elle tout cela, car il est avéré que souvent le même édifice a eu à travers les siècles de multiples destinations, autant que commandaient l'usage ou les mœurs de chaque époque.

Il est à noter que l'église de ce village fut bâtie sur l'emplacement d'un ancien cimetière probablement mérovingien, car l'on mit au jour, lors de la réfection de la nef en 1866, des sarcophages contenant chacun un vase.

Une table de pierre à peu près semblable à celle que je viens de décrire existait à l'entrée du cimetière de La Londe près Rouen et à peu de distance du portail du château des Le Cordier de Bigars. A Lillebonne (Seine-Inférieure) il y en avait une autre qui fut déplacée il y a longtemps. Les habitants du bourg l'appelaient *Pierre de la Malépargne*, très probablement, dit notre distingué collègue, M. L. de Vesly, de qui je tiens ce renseignement, parce qu'elle servait à vider les écus contenus dans les bas de laine.

La « Tombe », de Saint-Marcel, semblerait être un dolmen détruit. Sa situation près de l'église, à proximité d'une source et sa dénomination sont autant d'arguments propres à la désigner ainsi.

Du reste, l'existence de dolmens dans les cimetières et près des églises n'est pas rare : le « Tombeau de sainte Radegonde », de Giverny, près Vernon, en est un exemple.

Ce qui nous montre encore une fois que la plupart des endroits où ont été bâties les églises chrétiennes, étaient, depuis la plus haute antiquité, des lieux sacrés, affectés au culte de la Divinité ou servant de dernier asile aux chers morts du village ou de la cité.

LES

VESTIGES PROTOHISTORIQUES

ET NOTAMMENT

GALLO-ROMAINS DE LA RÉGION DU HAVRE

Par Albert CAHEN

Plusieurs ouvrages très intéressants traitant de l'histoire générale du Havre ont déjà été amenés à parler de ses origines anciennes : mais, malgré toute la valeur que présentent ces travaux d'ensemble, nous avons pensé qu'il pouvait être d'une certaine utilité de mettre en évidence particulière les vestiges protohistoriques et notamment gallo-romains qu'a livrés le sol de notre région.

Nous résumerons les documents que nous ont laissés les travaux anciens qu'il n'est pas toujours facile d'avoir sous la main ; nous ferons également appel aux études récentes réparties dans diverses publications spéciales et, par ce fait, assez difficiles à consulter. C'est en groupant ces documents, en y ajoutant quelques constatations nouvelles et après avoir examiné très attentivement sur place ou dans les collections publiques et privées un grand nombre des objets dont il sera parlé dans cette étude que nous nous permettrons d'exposer l'ensemble de nos connaissances actuelles sur cette question.

Au point de vue chronologique, notre travail se réfère à l'aurore et aux premiers siècles de l'ère chrétienne : au point de vue topographique, nous nous sommes limité à ce qui a été trouvé ou à ce qui a existé au Havre et dans les communes suburbaines, Sainte-Adresse, Sanvic, Bléville et Graville que l'on peut considérer aujourd'hui déjà comme des faubourgs du Havre.

Nous devons reconnaître tout d'abord que les découvertes dûment constatées ne sont pas bien nombreuses ; beaucoup ont échappé à toute investigation, car ces découvertes ont généralement été faites par hasard au cours de travaux de construction et il fut un temps, certainement peu éloigné, où bien des vestiges

de cette nature ont dû passer inaperçus entre les mains des ouvriers ou des entrepreneurs.

D'après M. Deville, des antiquités romaines furent découvertes à différentes reprises, de 1830 à 1835, à la côte Morisse : nous ne possédons pas d'autres renseignements à ce sujet (1).

Des restes de sépultures furent trouvés à plusieurs endroits sur le penchant de la côte d'Ingouville : en 1839, un entrepreneur de travaux, M. Certain, en établissant, sur un terrain appartenant alors à M. Koch, les fondations d'un pavillon portant sur la rue des Noyers le n° 16 (2), rencontra, à 2m50 de profondeur, quelques vases qui furent abîmés par les ouvriers. Dans le dessin qui en a été publié par M. Léon Buquet (3), on reconnaît une petite cruche à anse, une sorte de jatte munie de trois pieds et trois urnes dont la plus grande devait être recouverte par une écuelle également figurée. Les urnes contenaient des cendres, des morceaux d'ossements calcinés, une espèce de targette en fer de 0m22 de longueur, deux fibules en bronze et un morceau de minerai de fer (4).

Le 27 mai 1845, des ouvriers occupés à faire des terrassements pour la construction d'un mur dans la propriété de M. Fauvel, proche de celle où avait été faite la découverte de 1839, rencontrèrent à 1 mètre de profondeur et sous une pierre une olla de terre rouge, d'un volume assez considérable, close par un couvercle. Elle contenait : 1° une urne en verre mince, munie d'une anse épaisse et ornée ; 2° un autre petit vase de terre cuite, mais d'un grain plus fin que la grande urne. Dans le vase en verre se trouvaient des os brûlés (5).

Non loin de cet endroit eut lieu en 1870 une autre découverte très intéressante lorsqu'on fit les travaux de fondation du couvent des Dominicains (aujourd'hui pensionnat St-Michel) (6).

Des débris de céramique gallo-romaine ayant été reconnus au cours des terrassements, la Société Havraise d'Etudes diverses

---

(1) Notes manuscrites de M. Deville citées par l'abbé Cochet, Bull. Comm. des antiquités de la Seine-Inférieure, T. II, 1871.

(2) Cadastre section B, n°s 193-197.

(3) J. Morlent. *Le Havre et son arrondissement*, chapitre concernant Ingouville, par M. Léon Buquet, 1840.

(4) *Revue du Havre*, 27 mars 1839.

(5) *Revue du Havre*, 1er juin 1845.

(6) Cadastre section B, n° 271.

nomma une commission pour suivre les travaux et pour faire des recherches sur place. Il résulte de l'étude publiée par MM. Menant, Devaux, Roessler [1], membres de cette commission, que six sépultures furent rencontrées. Chacune de ces sépultures se composait d'une grande urne recouverte d'une soucoupe renversée, c'est-à-dire reposant sur la partie concave. Une seule soucoupe reposait sur la partie convexe. Ces vases qui se trouvaient à environ 1 mètre de profondeur dans l'argilette furent brisés lorsqu'on les retira de terre, mais trois d'entre eux purent être reconstitués en entier. Les planches qui accompagnent le travail cité en donnent une idée très exacte. Avec ces vases funéraires, on rencontra un fragment de tuile à rebords, plusieurs pièces en fer, un ornement en os et un très joli vase (en terre rouge, dite Samienne) orné de bas-reliefs. Ce superbe échantillon de céramique gallo-romaine, qui, sauf en ce qui concerne le pied, est en très bon état de conservation, fait aujourd'hui partie des collections du musée d'antiquités de Rouen. Il mesure $0^{m}21$ de haut et $0^{m}20$ de diamètre. M. de Longpérier fit à ce sujet une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres [2] : nous extrayons de sa communication le passage suivant : « Ce vase est « décoré de beaux rinceaux ou de figures en relief et en appliques « régulièrement espacées. On voit une Vénus assise accompagnée « d'un Eros et tournant la tête vers Mars debout armé d'une « lance. Plus loin, on remarque la même déesse debout, appuyée « sur un cippe et vers laquelle s'avance un personnage barbu « guidé par Eros ».

L'abbé Cochet qui visita en 1871 l'endroit où avaient eu lieu les découvertes précédentes, recueillit encore sur place deux urnes de forme ollaire contenant des os brûlés, un petit vase à offrandes et une fiole de verre de forme hexagone à deux anses en cou de cygne [3]. L'abbé Cochet trouva aussi dans une coupe de terrain rapprochée du monastère des religieux une douzaine de fragments de poteries qu'il reconnut comme des échantillons de *poterie gauloise*.

Il est plus que probable que d'autres débris de poteries ont

(1) Menant, Devaux et Roessler. *Rapport sur les sépultures gallo-romaines du Havre*, Bull. Soc. Havraise d'Etudes diverses, 1869.

(2) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, T. 29, p. 37, 1870.

(3) Abbé Cochet. *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, 1871, et *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, T. II, 1871.

été trouvés au moment où furent construits les différents pavillons de la côte d'Ingouville, mais ces débris restèrent sans doute négligés ou, pour le moins, ne donnèrent lieu à aucune communication.

En 1856, M. Fleury trouva dans la cavée de Sanvic, au sud du cimetière Sainte-Hélène, un petit vase de pâte rougeâtre qui est aujourd'hui dans la collection du musée du Havre. Ce vase muni d'un col assez élégant et d'une anse en parfait état mesure 0^m13 de haut et 0^m10 de largeur.

Tout près de là, en 1873, des ouvriers occupés à faire les fondations pour l'établissement d'un mur dans la propriété de M. Roger, rue de la Cavée, près de l'ancien cimetière Sainte-Hélène, rencontrèrent à 2 mètres de profondeur, une petite cruche en terre rougeâtre de 0^m325 de haut sur 0^m165 de diamètre et à base très étroite. Ce vase a été dessiné dans un travail de M. D. Bourdet [1].

En ce qui concerne le territoire de Sainte-Adresse, nous savons par une note de M. Toussaint [2] que, en 1842, lors d'un éboulement qui eut lieu du côté des Brindes, il avait reconnu des débris de poteries en terre rouge, des tuiles à rebords, une portion de mur recouvert de carreaux en terre cuite, une pierre ayant la forme d'un fût de colonne et une sorte de réservoir. Le naturaliste Lesueur ayant continué des recherches en 1845, à l'endroit où M. Toussaint avait reconnu des débris gallo-romains « mit à découvert [3] un bassin fait de briques cimentées et dont « l'intérieur était lambrissé de dalles en pierres blanches et « polies » ; sa forme affectait celle d'un segment sphérique, chacun des côtés mesurant 0^m71 de longueur. Ce réservoir était destiné à être transporté au musée du Havre, mais il n'y est jamais entré. Tout ce que le musée possède de cette découverte dans laquelle certains auteurs ont vu les restes d'un balnéaire gallo-romain consiste en deux fragments de tuiles à rebords et trois conduites d'étuve.

A Bléville, il n'a été rencontré que peu de choses jusqu'à présent. Pourtant, une sépulture très intéressante a été trouvée vers

---

(1) D. Bourdet. *Note sur un vase romain trouvé près de l'ancien cimetière Sainte-Hélène*, Bull. Soc. Havraise d'Etudes diverses, 1875.

(2) Toussaint. *Revue de Rouen*, 2e semestre, 1845.

(3) *Revue du Havre*, 11 mai 1845.

1890 dans la briqueterie Boverio qui existait autrefois près de l'église. Cette sépulture fait partie aujourd'hui de la collection de M. A. Dubus où nous avons pu l'examiner : d'après la description qui en a été donnée par notre collègue (1), la sépulture comprend : 1° une coupe en verre bleu foncé contenant une fibule en bronze et des ossements d'enfant à demi brûlés ; 2° deux jolies boules en verre ornées de filets de pâte de verre blanc ; 3° deux petits flacons en verre, l'un verdâtre, l'autre bleuté, ce dernier brisé. A côté de ces objets, il y avait de nombreux débris de verre bleu. Ajoutons qu'un peu avant cette découverte, M. G. Romain avait recueilli au même endroit un petit flacon à peu près semblable à ceux que possède M. A. Dubus et deux fragments de verre épais.

Si nous nous dirigeons du côté de Graville, nous voyons que les hauteurs et particulièrement les abords de la forêt de Montgeon, ou bois des Hallates, ont donné lieu à des découvertes d'une certaine importance.

Déjà en 1750, le comte de Beuvray, duc d'Harcourt, avait trouvé à 5 mètres de profondeur, au hameau de Tourneville (dépendant autrefois de Graville), des ossements accompagnés de plusieurs vases, entre autres, un flacon en verre à deux anses en cou de cygne figuré et décrit par le comte de Caylus dans son Recueil d'antiquités (2).

En 1839, dit l'abbé Cochet (3) « lorsqu'on essarta les bois de « Mongeon pour asseoir un pavillon (pavillon Langer), on « découvrit une amphore sépulcrale ».

D'après M. Léon Buquet (4), des médailles romaines ont été rencontrées à plusieurs reprises dans le voisinage de l'abbaye de Graville. M. Pinel (5) a parlé également de médailles d'or et d'argent trouvées à Graville en faisant les terrassements de la route du Havre à Rouen, mais il ne dit pas de quelle époque étaient ces médailles. En outre, nous savons que M. Degeorges possède un grand bronze de Faustine qui a été recueilli lors des récents travaux d'agrandissement du cimetière de Graville. M. A. Dubus

---

(1) A. Dubus. *Note d'archéologie préhistorique sur les stations de Bléville et de la Mare-aux-Clercs, près le Havre*. Bull. de la Soc. norm. d'Etudes préhistoriques, T. IX, 1901.

(2) Cochet. *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, 1871.

(3) Cochet. *Les Eglises de l'arrondissement du Havre*, 1846.

(4) L. Buquet. *Le Havre et son arrondissement*, 1846.

(5) Pinel. *Essais archéologiques, historiques et physiques sur les environs du Havre*, 1824.



a aussi un grand bronze de Commode provenant de la briqueterie Molon, à Graville. Et puisque nous avons été amené à parler des découvertes de monnaies dans notre région, ajoutons que les comptes rendus des travaux de l'Académie de Rouen nous ont gardé le titre d'une communication faite en 1774 par l'abbé Dicquemare ***sur une médaille d'Antonin trouvée à dix pieds de terre près du Havre*** (1).

En extrayant du sable d'une carrière située à Graville, au haut de la rue de Montmirail, tout près du bois des Hallates, M. L. Dubus rencontra, en 1861, de nombreux vases funéraires qui auraient certainement pu fournir des renseignements très précieux si les précautions nécessaires avaient été prises. L'abbé Cochet qui vint à Graville quelques mois après la découverte reconnut (2) qu'elle avait eu lieu sur l'emplacement d'un cimetière romain du Haut Empire ; il constata que plus de 150 vases (dont un dolium en terre rouge) avaient été détruits ainsi qu'un certain nombre de fioles de verre. Nous n'avons reconnu au musée du Havre, comme provenant de cette découverte, qu'un petit pot en terre grise de $0^{m}09$ de hauteur.

En 1886, les ouvriers occupés à tracer dans la forêt de Montgeon la voie qui traverse la Faisanderie, rencontrèrent presque à la surface une certaine quantité de débris de poteries ainsi que trois petits vases en bon état dont le dessin a été publié dans une note de M. Charles Quin (3). Le plus grand de ces vases ne dépasse pas $0^{m}10$ de hauteur : le plus petit est une jatte en terre rouge vernie qui ne mesure que $0^{m}07$ de hauteur. M. Charles Quin fait remarquer dans son travail qu'il n'a été découvert aucune médaille, monnaie ou instrument quelconque avec ces restes de poteries.

M. Bailliard a signalé (4) une découverte faite en 1890 dans la forêt de Montgeon consistant en deux fragments d'olla, des débris d'une urne en verre bleu de forme quadrangulaire ornée d'une anse et de stries longitudinales, un vase en terre rouge dite de

---

(1) *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, T. IV, 1819.

(2) Cochet. *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 1862, T. II, et *Revue de Normandie*, T. I, 1862.

(3) Ch. Quin. *Sépultures gallo-romaines au bois des Hallates*, Bull. Soc. Havraise d'Etudes diverses, 1886.

(4) Bailliard. *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, T. VIII, 1890.

Samos et trois petits objets brisés en bronze dont une cuiller à parfums et deux fragments de fibules. Comme nous avons pu l'établir dans un travail précédent, ces vestiges furent rencontrés à 70 mètres au nord de la grande avenue et à 130 mètres au sud du chemin n° 1.

Enfin, en 1906, nous avons décrit (1) une sépulture trouvée à 1 mètre de profondeur lors de l'élargissement de la route qui va du Havre à Montivilliers par Rouelles à travers la forêt de Montgeon. Cette sépulture se composait d'un petit vase de pâte noire, d'une cruche rougeâtre et d'une grande urne de $0^{m}32$ de hauteur recouverte d'une écuelle. Dans l'urne se trouvaient encore quelques débris d'ossements calcinés et un fragment d'objet en fer. Ajoutons que les points où ont été faites les trois découvertes de 1886, 1890 et 1906 sont peu éloignés l'un de l'autre.

M. Degeorges, conservateur du Cadastre, nous a déclaré avoir aussi trouvé, au cours de ses travaux dans la forêt, des poteries romaines à deux endroits différents dans le chemin n° 3 : à l'intersection de l'avenue n° 2 et à l'intersection de l'avenue n° 3. Ces poteries découvertes à $1^{m}50$ de profondeur, furent brisées par les ouvriers.

M. Duteurtre a recueilli des débris de poteries romaines dans l'avenue du Parc : des fragments ont aussi été rencontrés par M. Romain et par M. Duteurtre, aux Sapinières de la forêt de Montgeon.

A la limite nord de Graville (lieu dit la Mare-Rouge) on mit à jour en décembre 1885, à la briqueterie Raverat, une olla funéraire de $0^{m}28$ de haut avec son couvercle. Ces deux vases faits d'une pâte grisâtre reposaient à $1^{m}50$ de profondeur dans l'argilette : ils ne contenaient que quelques débris osseux, un fragment de lame de fer oxydé et une petite douille en cuir : aucune pièce de monnaie ne fut trouvée. M. Charles Quin (2) qui, à la suite de cette découverte, fit des recherches sur place, fut assez heureux pour recueillir un petit vase de $0^{m}10$ de hauteur portant cinq dépressions latérales. Ce vase fait partie de la collection du musée du Havre.

(1) A. Cahen. *Sépulture gallo-romaine provenant de la forêt de Montgeon,* Bull. Soc. norm. d'Etudes préhistoriques, T. XIV, 1906.

(2) Ch. Quin. *Sépulture gallo-romaine près du Havre*, Bull. Soc. Havraise d'Etudes diverses, 1885.

Egalement sur le territoire de Graville et non loin de la briqueterie Raverat, on trouva, il y a environ 18 ans, une sépulture gallo-romaine par incinération. Cette découverte eut lieu à la briqueterie Maunoury père, située en bordure du chemin n° 12 de Fontaine au Havre et à l'angle du chemin n° 10. La sépulture qui reposait à environ 1m50 de profondeur était composée d'une petite urne en plomb de forme cylindrique fermée par un couvercle de même métal. Nous avons pu voir les restes de cette urne, ainsi que les différents objets dont elle était accompagnée, chez M. L. Babeau, géomètre à Graville, de qui nous tenons les renseignements relatifs à cette découverte (1).

Autour de l'urne on trouva quatre petits vases rituels : deux sont de couleur grise et de forme arrondie : ils mesurent l'un 7 cm 1/2 de hauteur, l'autre 6 cm 1/2 : ce dernier contenait une boucle en fer avec son ardillon. Un troisième vase de même forme fut brisé en le retirant de terre. Quant au quatrième, il est en terre rouge de forme assez élégante et allongée et porte une gorge autour de l'ouverture.

L'urne de plomb a un diamètre de 26 à 27 centimètres. Le fond a été soudé. Quant au couvercle, il est orné à l'extérieur d'une suite de cercles qui s'entrecoupent. Sous le couvercle, on voit une rosace à l'intérieur de laquelle se trouvent trois cercles concentriques. Ces ornements apparaissent en relief. L'urne ou coffret contenait des cendres et des débris d'ossements incinérés en même temps qu'un grand bronze de Trajan. Des sépultures du même genre ont été rencontrées à plusieurs reprises dans la Seine-Inférieure ; l'abbé Cochet (2) en a signalé provenant de Roncherolles près de Bolbec, de Lillebonne, de Canouville (canton de Cany) et de Saint-Maurice-d'Etelan. Dans ces différents endroits, l'urne, portant des motifs de décoration toujours sensiblement les mêmes, fut trouvée soit seule, soit enfermée dans un dolium.

A la briqueterie Maunoury fils, à la Mare-aux-Clercs, il a été recueilli une bouteille en terre jaunâtre et un petit pot de pâte grise qui se trouvent dans la collection de M. A. Dubus (3).

---

(1) Nous remercions vivement M. L. Babeau d'avoir bien voulu nous autoriser à faire connaître cette sépulture qui n'avait pas encore été signalée.

(2) Cochet. *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, 1864.

(3) A. Dubus. *Note d'archéologie préhistorique sur les stations de Bléville et de la Mare-aux-Clercs, près le Havre*, Bull. Soc. norm. d'Etudes préhistoriques, t. IX, 1901.

D'autres fragments de poteries ont été signalés dans la même briqueterie.

Les découvertes que nous venons de rappeler témoignent d'une façon évidente de l'occupation de notre région au moment de la conquête romaine par quelques groupements de ces Caleti dont parle César dans ses Commentaires (1). Ainsi qu'il est facile de le remarquer, les vestiges gallo-romains ont été trouvés, pour la plupart, à flanc de coteau ou sur le sommet du plateau. L'occupation de ces endroits d'une défense facile et d'où l'on pouvait aisément inspecter l'horizon, permet de déduire que le pays était peu sûr alors et il y a lieu de se demander si les habitants de la région n'avaient pas cherché à fortifier les abords de leurs points de stationnement.

M. Roessler a émis l'opinion qu'il devait exister un camp sur le territoire de Sainte-Adresse aujourd'hui détruit par la mer et qu'à cette enceinte devait en répondre une autre représentée par la côte d'Ingouville actuelle. « L'emplacement du vallum, dit cet « auteur (2), a été remanié depuis longtemps et même transformé « de bonne heure en une localité que nous avons retrouvée dans « le Chartrier du xve siècle de l'Abbaye sous le nom de « Hamlet « de Tournefort ou de Tourneville ». L'étude topographique du « terrain et des vieilles cartes nous permet d'émettre la suppo- « sition que la rue de la Côte actuelle (3) traversait l'enceinte « dans toute sa longueur et que l'accès principal se trouvait par « la rue du Général-Rouelles et par le chemin du Champ-de-Foire « au vieux Saint-Michel ».

Sans nous attarder à cette supposition, nous croyons qu'il y a lieu de rechercher très attentivement si, dans la forêt de Montgeon qui a déjà fourni de nombreux vestiges de la plus haute antiquité, nous ne trouvons pas quelque ouvrage défensif pouvant être attribué à une époque lointaine.

M. Morlent (4), écrivant en 1840 cite « le camp de César

---

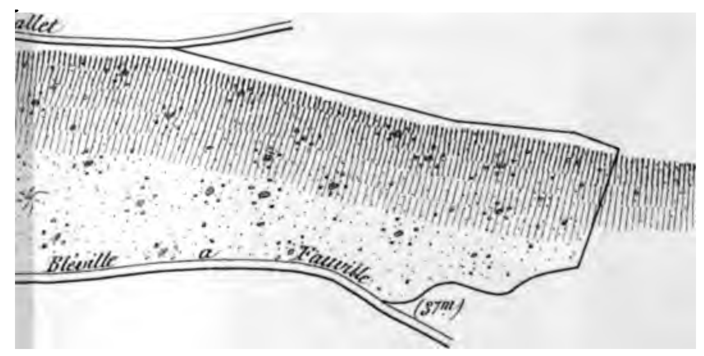
(1) Les Calètes qui, avant l'arrivée des Romains, faisaient partie de la Confédération belge furent, par la suite, incorporés dans la Lyonnaise et plus tard dans la 2me Lyonnaise quand cette province fut divisée. D'après Strabon et Ptolémée, les Calètes habitaient à l'embouchure de la Seine sur la rive septentrionale du fleuve, avec Juliobona comme capitale.

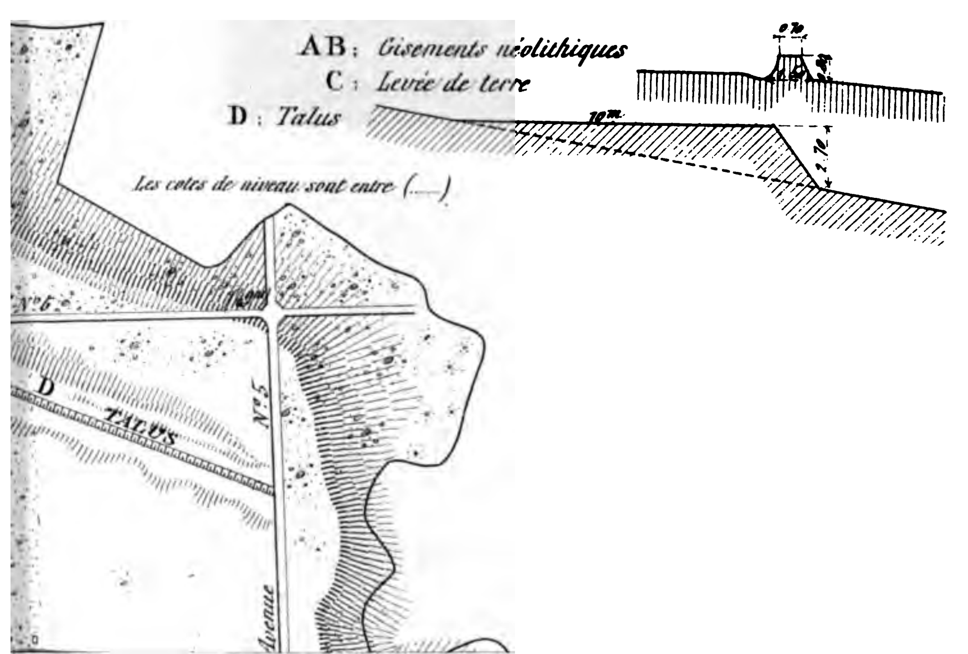
(2) Ch. Roessler. *Celtica*, t. II, 1903.

(3) Rue Félix-Faure.

(4) J. Morlent. *Le Havre et son arrondissement*, 1840.

ΞON


Bléville a Fauville
(87m)


AB : Gisements néolithiques
C : Levée de terre
D : Talus
Les cotes de niveau sont entre (....)
N°6
D
TALUS
N°5
Avenue

« dont on suit encore les contours dans les bois de Frileuse ». Par contre, M. Roessler (1) prétend « n'avoir jamais pu trouver « trace du camp que quelques auteurs ont placé dans le bois « des Hallates » ; il faut avouer, dit-il, que si jamais il a existé, il a dû se trouver dans une position bien moins avantageuse que les camps du Canada, de Bénouville, Sandouville et Boudeville.

Or, il existe dans la partie nord de la forêt une levée de terre ne mesurant que 0m50 à 0m80 de hauteur, large à la base de 1m40 à 1m70, et longue d'environ 750 mètres : cette petite levée domine les vallées de Fontaine et de Rouelles, elle suit à peu près la crête naturelle du coteau. M. Degeorges, conservateur du Cadastre, nous a signalé, à l'est de cette petite levée, une sorte de talus d'une dizaine de mètres de largeur qui se continue également le long de la crête du coteau. Il a bien voulu dessiner le croquis explicatif (pl. IV) que nous joignons à cette notice et qui, mieux que toute description, donnera une idée de la topographie du terrain et de l'emplacement des ouvrages signalés.

Nous avons observé sur d'autres points de la forêt des vestiges similaires, mais de moindre importance, et il est très possible que ces différents tronçons aient été autrefois reliés les uns aux autres.

Nous savons tout ce qu'il y aurait de hasardeux à mettre une date sur des terrassements de ce genre dont l'âge ne peut être fixé d'une façon précise (2) et nous convenons que le qualificatif d'*anhistorique* leur convient mieux que celui de *protohistorique*. Il est un fait certain, c'est que le point occupé par ces ouvrages a attiré l'attention de l'homme depuis les temps les plus reculés. En outre, nous savons que les populations anciennes, telles que les Gallo-Romains dont nous trouvons des traces à plusieurs endroits dans la forêt, se sont très souvent fixées là où les néolithiques avaient séjourné avant elles : ce fait se justifie ici même car c'est près de là qu'ont été reconnues les stations néolithiques des Sapinières et des Marettes. Nous pouvons ajouter aussi que ce point n'a pas cessé d'avoir une valeur stratégique, puisque, non loin

---

(1) Ch. Roessler. *Tableau archéologique de l'arrondissement du Havre*, 1867.

(2) Quels que soient l'âge exact et l'attribution précise de la levée de terre en question, il est certain qu'elle est ancienne, les vieilles souches qu'on y rencontre sont très significatives à cet égard.

de cet endroit, des travaux de défense ont été élevés en 1870 pour protéger les abords du Havre (1).

Notre but, en nous étendant un peu sur cette question, a été de signaler des vestiges sur lesquels le temps a déjà fait son œuvre et qui, un jour prochain peut-être, auront disparu complètement.

Nous ne devons pas manquer de rappeler la présence d'une motte dite *Motte des Hallates* ou *Vieille Tour*, située au nord-ouest de l'église de Graville, sur le haut de la côte, en bordure du chemin qui va de Sainte-Adresse à Graville, à peu près en face des premières maisons de la Barrière-d'Or. Cette motte, dont M. E. Gaillard (2) nous a laissé une description très précieuse, était munie d'une douve et d'un parapet : de ce point, paraît-il, on apercevait nettement la motte d'Orcher et le cap de la Hève. Aussi, d'après M. Gaillard, cette butte avait dû être choisie pour en faire une vigie. M. Fallue (3) qui a également parlé de la motte des Hallates pensait qu'elle avait pu servir de base à une tour en bois, d'où son nom de *Vieille Tour*. Malgré toutes nos recherches, il nous a été impossible de savoir si cette butte signalée encore en 1871 par l'abbé Cochet (4) existe de nos jours dans une propriété privée ou a été détruite.

Telles sont les données que nous possédons sur les ouvrages défensifs de notre région. Si nous n'avions pas craint de nous étendre trop longuement, nous aurions pu tenter de faire des rapprochements entre ces ouvrages et les voies d'accès qui devaient aboutir au *promontoire des Calètes*.

Au sujet de ces voies, nous ne trouvons guère d'indications ni dans la Table de Peutinger, ni dans l'Itinéraire d'Antonin. L'endroit le plus proche de notre région cité dans ces documents est Caracotinum dont on s'accorde généralement aujourd'hui à

---

(1) Les personnes qui croiraient pouvoir attribuer ces ouvrages à des travaux faits dans la forêt en 1870, consulteront avec fruit le livre de M. Albert Leroy : *Le Havre et la Seine-Inférieure pendant la guerre de 1870-71*, où se trouve le détail des retranchements qui ont été établis à cette époque. On remarquera tout particulièrement sur la carte qui accompagne l'ouvrage de M. Leroy qu'au lieu dit « Les Sapinières » aucun retranchement n'avait été établi en 1870.

(2) Emmanuel Gaillard. *Mottes d'Orcher et de Graville*, Procès-verbaux de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. 1, 1818-1848.

(3) Fallue. *Mémoire sur les travaux militaires antiques des bords de la Seine et sur ceux de la rive saxonique*. Mémoires de la Soc. des Antiquaires de Normandie, t. IX, 1835.

(4) Cochet. *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, 1871.

fixer l'emplacement à Harfleur. C'est de Caracotinum que partaient, d'après l'abbé Cochet (1), deux routes, l'une se dirigeant sur Lillebonne, Rouen, Paris et Troyes et l'autre sur Fécamp. W. Martin (2) a cherché à compléter le nombre des voies de la Seine-Inférieure citées par l'abbé Cochet en se servant de la même méthode que lui, c'est-à-dire en réunissant les centres importants soit par des tracés jalonnés d'antiquités, soit par des points choisis pour des postes militaires ou encore par des tronçons de voie romaine. Pour la région qui nous intéresse en ce moment, W. Martin ajoute au travail de son prédécesseur une route partant de Sainte-Adresse et passant par Cauville, la Poterie, Etretat, Fécamp, Saint-Valery, Veules et Dieppe pour enfin aboutir au Tréport.

Si on considère qu'une route partait de Sainte-Adresse, que plusieurs autres aboutissaient à Harfleur et que l'intervalle entre ces deux endroits a donné de nombreux vestiges gallo-romains, on est bien obligé d'admettre qu'il devait exister une voie d'accès reliant les points dont nous venons de parler au grand réseau de voies dont la Gaule était sillonnée. En prenant comme repères les emplacements où des antiquités ont été trouvées, nous sommes tout naturellement amené à penser qu'un chemin devait exister sur les hauteurs. Rappelons à ce propos que, dans notre région, les voies romaines, qui étaient en même temps des voies stratégiques dans la construction desquelles le souci de la défense avait présidé, occupaient généralement les points élevés offrant un horizon très étendu, telle par exemple la voie d'Harfleur à Lillebonne. En ce qui concerne la portion de territoire qui nous intéresse plus particulièrement, nous serions assez disposé à nous rallier, en partie, à une opinion émise il y a quelques années par M. F. Acher (3) d'après laquelle une voie romaine partant d'Harfleur franchissait la Lézarde, puis, continuant entre Rouelles et le Fort de Frileuse, devait se diriger vers Sanvic pour aboutir à Sainte-Adresse. Personnellement, nous croyons qu'il serait peut-être plus exact de rapprocher le tracé de la voie des différents points ayant donné des antiquités en la faisant passer sur

(1) Cochet. *Voies romaines de l'arrondissement du Havre.* Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XIV, 1844, et XXIV, 1859.

(2) William Martin. *Recherches sur les voies romaines de la Seine-Inférieure.* Bulletin de la Société de Géographie de Paris, 1877.

(3) F. Acher. *Notes pour l'histoire du Havre* « Journal du Havre » 21 janvie

le sommet de la côte, conformément à l'usage adopté par les Romains d'établir de préférence leurs routes sur des points élevés chaque fois qu'il y avait possibilité de le faire.

Notre sol si souvent remué à travers les siècles ne permet plus de retrouver cette voie qui semble tout indiquée par les considérations que nous venons d'exposer. Les petits chemins eux aussi ont presque tous disparu et seule la forêt de Montgeon nous conserve encore quelques-uns de ces sentiers étroits et encaissés dont l'origine est à notre avis d'un âge très lointain.

Les vestiges dont il vient d'être question montrent suffisamment que le sommet du plateau ainsi que les coteaux qui dominent le Havre ont été habités depuis une époque très éloignée. Si le sol même sur lequel s'élèvent aujourd'hui le Havre et Graville n'a pour ainsi dire rien donné au point de vue qui nous occupe, c'est que cet emplacement n'était alors qu'une vaste plaine marécageuse, coupée de nombreux canaux et protégée seulement du côté de la mer par plusieurs cordons littoraux de galets souvent balayés par la vague au moment des tempêtes. C'est ce qu'indique clairement l'étude géologique du sous-sol de la région (1). Il est très probable qu'il existait au milieu de ces marécages ou sur les bords de ces canaux quelques maisons de pêcheurs et c'est sans doute à ces habitants qu'il faut rapporter l'usage de cette barque monoxyle trouvée à la fin du XVIIIe siècle pendant les fouilles faites pour l'établissement du bassin de la Barre ; nous devons reconnaître que nous manquons de documents pour attribuer une date certaine à cette embarcation si primitive. Quoi qu'il en soit, nous croyons bon de reproduire ce qu'écrivait à ce sujet M. Pinel (2) en 1824 : « En « faisant des fouilles pour le bassin de la Barre, à dix pieds de « profondeur, il fut découvert, outre des arbres, une pirogue de « quarante pieds de long, faite d'un seul arbre : les deux extré- « mités étaient pointues et massives et l'intérieur renforcé par « des courbes formées à même de l'arbre : elle avait près de « quatre pieds de bau et environ deux pieds de creux : elle était « si parfaitement conservée qu'elle put être transportée derrière « la maison des ingénieurs des ponts et chaussées, sur la jetée du

(1) Ch. Quin. *Sol et rivage primitifs du Havre.* Bulletin Société géologique de Normandie, t. II, 1875.

(2) Pinel. *Essais archéologiques, historiques et physiques sur les environs du Havre*, 1824.

« sud, mais, exposée au soleil et à la pluie, elle ne tarda pas à « tomber en efflorescence, et, un mois après, elle était en « poussière. Cette pirogue fut reconnue pour être de bois « d'orme, arbre indigène, ce qui prouve qu'elle avait été cons- « truite pour l'usage des habitants du pays : on avait trouvé « dedans les débris d'un squelette humain ». Dans l'atlas qui accompagne l'*Estuaire de la Seine*, (1) on peut voir une reconstitution de cette pirogue due au crayon de M. A. Noury.

D'après l'abbé Lecomte (2), une pirogue à peu près semblable à celle du bassin de la Barre, mais de moindre dimension, aurait été trouvée dans les fouilles pratiquées pour le bassin Vauban.

Rappelons aussi qu'en faisant les travaux pour le creusement du canal Vauban, en 1666, on mit à jour entre Graville et le Havre une quille de 80 pieds de long (3) ; comme nous ne possédons aucune description de cette découverte, il nous est difficile de l'attribuer à l'époque faisant l'objet de ce travail.

Les mémoires de M. Dubocage de Bléville (4) nous ont gardé le souvenir de meules en poudingue trouvées dans notre région au XVIIIe siècle; l'une d'elles avait été recueillie dans des fouilles faites pour amener de nouvelles eaux dans la ville.

L'abbé Lecomte (5) a parlé aussi de trois autres meules trouvées sur le territoire de Leure.

Tels sont les restes que nous ont laissés ceux qui ont habité notre région au début de l'époque historique, population d'agriculteurs peut-être, de pêcheurs sans doute, mais certainement aussi de commerçants, n'aurions-nous comme indice que ce petit temple dédié à Mercure qui, suivant la tradition rapportée par M. Borély (6), aurait existé à l'emplacement occupé aujourd'hui encore par la chapelle Saint-Michel.

(1) G. Lennier. *L'Estuaire de la Seine*. Atlas, pl. XIII, fig. 2 (1885).

(2) Abbé Lecomte. *L'ancien Havre*. Bull. de la Soc. Havraise d'Etudes diverses, 1859.

(3) Pinel. *Essais archéologiques, historiques et physiques sur les environs du Havre*, 1824.

(4) Dubocage de Bléville. *Mémoire sur le port, la navigation et le commerce du Havre-de-Grâce*, 1753.

(5) Abbé Lecomte. *L'ancien Havre*. Bull. Soc. Havraise d'Etudes diverses, 1859.

(6) Borély. *Histoire de la ville du Havre*, 1880-85.

RELATION

D'UNE

DÉCOUVERTE DE DEUX CERCUEILS GALLO-ROMAINS

LÉGENDE ANTIQUE

VESTIGES GAULOIS, GALLO-ROMAINS ET PRÉHISTORIQUES

COMMUNE DE VILLEZ-CHAMP-DOMINEL, CANTON DE DAMVILLE (Eure)

Par Georges POULAIN

Il y a environ dix ans, M. Amand Petit, ancien maire de Villez-Champ-Dominel, occupé à extraire de l'argile dans une carrière située à flanc de coteau, triège des *Bruyères-Ciamoises*, non loin de la petite rivière d'Iton et du moulin dit de « Février », rencontra, à une faible profondeur, deux petits cercueils en pierre très tendre, longs d'environ $0^{m}80$. Ces sarcophages furent transportés immédiatement à la mairie de la commune où ils sont encore et où je les ai examinés.

Les bouts de ces cercueils sont arrondis et un de ceux-ci offre plus de longueur et de largeur, marquant ainsi la place de la partie supérieure du corps.

L'une de ces auges de pierre était absolument vide, l'autre contenait encore quelques petits os des membres et une partie de l'occipital d'un crâne d'enfant. Les couvercles étaient en forme de dos d'âne. L'orientation était celle-ci : la tête tournée vers l'est et les pieds à l'ouest.

Il est bien difficile, vu l'absence complète de mobilier funéraire, d'assigner une date certaine à ces sépultures. Appartiennent-elles à l'époque romaine proprement dite, où l'incinération était d'usage, mais où il était fait exception pour les enfants, ou bien un peu avant la grande invasion franque, où la Gaule devenue chrétienne avait, sous l'influence de la nouvelle religion, renoncé à jeter ses morts sur le brasier purificateur ?

Il est probable que des métairies s'élevaient en cette époque lointaine le long de la riante et fraîche vallée de l'Iton, possédées par de nobles gallo-romains, jouissant dans la *paix romaine*, des longs et loyaux services rendus à l'Empire pendant que les pauvres esclaves gaulois, déjà attachés à la glèbe, fécondaient, par de durs labeurs, leurs terres ingrates produisant de maigres moissons.

Du reste, l'origine du nom de Villez, village situé à quelques centaines de mètres de là, vient de *villæ*, pluriel de *villa*, synonyme de ferme ou métairie et que la prononciation de nos ancêtres a déformé.

Dans cette commune passait l'aqueduc souterrain qui prenait l'eau de l'Iton à Coulonges, près Damville, et la conduisait au Vieil-Evreux, centre important à l'époque gallo-romaine.

On a retrouvé des traces de cet aqueduc près de la route de grande communication d'Evreux à Damville, à la limite des communes de Villez et du Plessis-Grohan, au lieu dit « Le Poirier à la Fileuse », où se rattache une vieille légende que je vais citer tout à l'heure.

Les anciens du pays nommaient encore, voilà vingt ans, cet antique ouvrage des Romains « l'Iton » ; ce qui montre qu'à travers les siècles, se transmettent intacts les souvenirs d'âges très lointains.

A quelques mètres de cet endroit, de l'autre côté de la route d'Evreux à Damville, s'élevait encore il y a vingt-cinq ans, un poirier centenaire dont le tronc vermoulu offrait dans ses flancs un refuge bien connu des pâtres et des laboureurs qui s'y réfugiaient en temps de pluie.

On lui donnait le nom de *Poirier à la Fileuse*. Les bonnes gens des alentours se plaisaient, à la veillée ou lorsque l'on passait près de cet arbre vénérable, à raconter la légende qui flottait autour de son ombre imposante : « Une petite fileuse, toute de « blanc vêtue, venait toutes les nuits filer sous le poirier en « chantant. On pouvait la voir vers minuit, quenouille et fuseau « en mains, travailler d'un geste gracieux, appuyée contre le « tronc énorme... ».

Depuis longtemps le vieux poirier était mort, mais M. Saudbreuil, maire du Plessis-Grohan, qui en était le possesseur, s'était

fait scrupule de ne pas l'abattre et l'arbre dressait dans l'air son vieux squelette décharné, résistant malgré tout aux rafales.

Je me souviens — que l'on me permette cette digression — qu'une nuit, comme je passais par là avec mon père au beau temps de mon enfance, il pleuvait et la tempête faisait rage. Les éléments semblaient atteints de folie et le vent nous apportait dans la nuit noire les aboiements des chiens au comble de l'effroi, associés aux beuglements de bœufs des fermes tapies aux confins de la forêt. Tout à coup, une branche massive du poirier légendaire craqua et s'abattit avec un bruit sinistre sur le sol détrempé; nous crûmes au même instant entendre un sanglot sortir du tronc creux qui s'obstinait à rester debout. Qui donc jetait ces notes plaintives dans la solitude effrayante qui régnait atrocement sur la plaine ? N'était-ce point la petite fileuse qui se désolait de l'effritement de son abri nocturne ? Mon père me l'affirma, je le crus et, comme le récit de la touchante fable avait bercé mes jeunes années, une immense pitié pour la blonde fée m'envahit : je me mis aussi à pleurer la fin héroïque du vieux géant.

Aujourd'hui, un jeune arbre — un poirier toujours — remplace le disparu et on continue à le qualifier de « Poirier à la Fileuse ». Pauvre fileuse, tu ne pourras plus trouver le moindre abri près du maigre arbrisseau qui a succédé — c'est la loi de la vie — à l'ancêtre qui fut l'objet du respect de plusieurs générations.

Cette légende a une origine fort ancienne et on peut la faire remonter avant la conquête romaine, au temps où nos ancêtres les Gaulois croyaient aux fées, qu'ils appelaient « les bonnes mères ». Ces fées qui étaient le plus souvent représentées comme des fileuses, avec quenouille et fuseau, furent l'objet de dévotions rurales presque jusqu'à nos jours, ainsi que le sujet de contes dont l'originalité mettait une note pittoresque et charmante à la monotonie des champs et des bois.

Pendant les cérémonies de mariages à l'église du Champ-Dominel tout proche, on présentait à la jeune épousée, pendant la cérémonie, une quenouille ordinairement exposée sur l'autel de la Vierge. Cette coutume, qui a quelque analogie avec nos fileuses gauloises, rappelait à la jeune mariée que la bonne fée veillait sur elle, l'engageait à travailler sans cesse pour le plus grand bien du ménage.

Au hameau du Gerrier-Arnault (même commune) existe une butte circulaire, haute d'environ 10 mètres sur 30 de diamètre, entourée d'un fossé.

M. de Pulligny, dans son volume *Le Préhistorique en Haute-Normandie*, la signale comme étant un ouvrage de l'époque romaine. C'est une hypothèse. Je crois qu'elle est plus ancienne et pourrait être un tumulus ou plutôt une vigie gauloise, qui servit au moyen-âge d'assise à un fortin seigneurial. On voit, en effet, sur les flancs de cette motte, des restes de murailles très épaisses, datant des beaux jours de la féodalité. (1)

Sous ce monticule on peut voir un souterrain maçonné comprenant cinq cellules disposées de chaque côté d'une allée médiane ; on y accède par 32 marches de pierre.

Pour être fixé sur l'origine de cet ouvrage, il faudrait y pratiquer des fouilles ; je signale aux chercheurs ce nouveau champ d'exploration.

La butte se trouve à 50 mètres de la voie gauloise dite de « Pacy-sur-Eure à Avrilly, tendant à Damville ». (2)

Puisque l'occasion m'est donnée de parler de cette partie du *Pays d'Evreux*, j'en profite pour citer quelques trouvailles d'instruments en silex qui y ont été faites. Au triége des *Bruyères-Ciamoises* déjà mentionné, j'ai recueilli trois haches polies, dont une en diorite. Au hameau du Gerrier, j'ai aussi ramassé une jolie pointe de flèche en silex blond translucide. Enfin, au triége des *Bois-Baignards*, sur un terrain raviné par les eaux diluviennes qui ont jadis enlevé la terre arable, j'ai recueilli une pointe moustérienne bien patinée.

Notre collègue et ami, M. l'abbé Philippe, possède un poignard provenant de la commune de Villez.

---

(1) Le nom du Gerrier-Arnault, vient de son premier seigneur connu, Arnault du Bois, qui le possédait au XIe siècle. Ce seigneur fit, vers 1042, une donation de la dîme de Champ-Dominel à son neveu Guillaume, qui se fit moine à l'abbaye de Lyre. Ces Arnault du Bois — dont on a fait aussi Bois-Arnault près de Rugles — étaient sénéchaux des comtes de Breteuil et les plus grands dignitaires de la province normande. Six générations d'Arnault se succédèrent en cette qualité et le dernier fut l'un des plus ardents défenseurs de la nationalité normande ou plutôt anglo-normande et l'un des plus acharnés adversaires de Philippe-Auguste, contre lequel il organisa une furieuse résistance, ce qui lui valut la confiscation d'une grande partie de ses immenses domaines.

(2) Voie gauloise, d'après notre distingué collègue, M. P. Chédeville.

OBJETS

PROVENANT D'UNE SÉPULTURE

DÉCOUVERTE A INGLEMARE

COMMUNE DE BELBEUF, PRÈS ROUEN

(Vers 1900)

Par Louis DEGLATIGNY

Vers l'année 1900, M. Bénard, propriétaire d'une cour située à Inglemare, au sommet et sur la rive droite du vallon de Brunval, trouva, en plantant un pommier, divers objets ayant appartenu à une sépulture, qu'il a offerts au Musée d'antiquités de Rouen.

Notre collègue, M. Léon de Vesly, directeur de cet établissement, a déjà fait mention de la découverte dans une note publiée dans notre Bulletin (année 1904, page 188), mais il a seulement reproduit la boucle en omettant tous les autres objets en bronze et la poterie, dont l'ensemble nous paraît révéler tout l'intérêt de la trouvaille.

Nous avons reproduit sur une planche (pl. V) tous les objets provenant de cette sépulture ; en voici la description sommaire :

N° 1. — *Boucle en bronze.* Cette boucle, qui mesure 0m162, comprend deux plaques discoïdes de 0m025 de diamètre, portant sur leur face une série de petits cercles concentriques, et, au revers, un bouton avec rivet de fixation.

A la contre-plaque est immédiatement fixée une tête de génisse ou de loup (?). Un anneau plat est tenu dans la gueule de l'animal. Pour la plaque proprement dite, une petite charnière la sépare de la tête de génisse (?), et celle-ci ne tient plus qu'une lamelle terminée par l'anneau de fixation.

L'ensemble de la boucle, avec le crochet d'agrafe qui a disparu, devait mesurer 0m15 environ. Elle est reproduite en grandeur naturelle dans notre Bulletin (année 1904, pl. X, fig. 3).

N° 2. — Mors de bride en fer avec anneaux creux de bronze.

Nos 3 à 9. — Débris d'un vase cylindrique en bronze.

Nos 10-11. — Débris de bronze paraissant provenir d'un second vase ou d'un casque.



D'UNE SÉPULTURE DÉCOUVERTE A INGLEMARE, PRÈS ROUEN, V

N°s 12-13. — Trois fragments de poteries à gros grains et faites à la main.

Ces poteries contenaient des cendres et du charbon, restes probables d'incinération.

On a aussi découvert avec ces objets deux lames de fer ployées, que nous supposons être des épées, d'après la description que M. Bénard nous en a faite ; elles ont malheureusement été jetées dans un petit bois situé dans le bas de la cour, où on n'a pas encore pu les retrouver.

L'étude de cette trouvaille nous amena à penser que la date attribuée à la broche par notre aimable collègue était beaucoup trop récente. Nous avons alors soumis les photographies des objets à M. le professeur Oscar Montelius, de Stockholm, que nous avions eu l'occasion d'entretenir de la découverte lors de la réunion du Congrès d'archéologie préhistorique à Monaco.

M. O. Montelius a eu l'obligeance de nous donner une note, qui précise l'époque de la sépulture, et, avec son autorisation, nous la reproduisons ci-après. Nous lui en exprimons notre vive reconnaissance.

Note de M. O. Montelius sur la sépulture d'Inglemare.

Parmi les objets découverts à Inglemare, il y a surtout trois pièces qui nous révèlent l'âge de cette sépulture. Ce sont le mors de bride (pl. V, fig. 2), l'agrafe (fig. 1) et le seau (fig. 3 à 9).

Le mors de bride en fer avec des anneaux en bronze prouve que le fer était déjà connu et employé. Il faut observer que le bronze est creux, ce qui est très souvent le cas pendant la période de Hallstatt.

L'agrafe, d'une forme qui indique la période de Hallstatt, prouve que la sépulture d'Inglemare date d'une partie très ancienne de l'âge du fer. A cette époque, une telle perfection du travail n'est pas étonnante.

Le seau appartient à une espèce de vases martelés et rivés que les archéologues italiens appellent des « ciste a cordoni ». Les seaux de ce genre, fabriqués en Italie du Nord pendant plusieurs siècles, sont de deux types différents :

Les uns ont deux anses mobiles ;

Les autres ont deux manches fixés au moyen de rivets.

Ceux-là sont plus anciens que ceux-ci.

Les anses n'étant pas conservées, ou au moins pas photographiées parmi les fragments du seau découvert à Inglemare [1], il est difficile de dire si celui-ci appartenait à l'un ou à l'autre type. Cependant il me paraît être plus probable que le seau d'Inglemare a eu des anses mobiles plutôt que des manches fixes.

Dans le *Compte rendu du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, session de Monaco 1906* (Monaco 1908), j'ai dit des deux types de ces vases (tome II, p. 269) :

« Les cistes à manches fixes étant les seules que l'on ait découvertes dans les tombes étrusques de Bologne — celles de la Certosa — qui datent du VIe et du Ve siècle avant J.-C., le type à anses mobiles doit être plus ancien que le VIe siècle. Que les cistes à anses mobiles datent en effet du VIIIe et du VIIe siècle, cela est constaté par les découvertes faites à Hallstatt, à Santa-Lucia, près de Trieste, et dans d'autres tombes de la même époque ».

Stockholm, 31 Juillet 1909.

(1) Les anses n'ont pas été trouvées.

EXCURSION

DANS LES LIMONS A SILEX TAILLÉS

AUX ENVIRONS DE LONGUEVILLE

Par A. LAVILLE

Une excursion géologique faite le 6 mai 1907 avec M. le comte Olivier Costa de Beauregard, sur une étendue considérable du plateau crayeux des environs de Longueville, nous a permis de relever les coupes suivantes fournies par des exploitations de Limon à briques.

PELLETOT, altitude + 160 env.

V. — 0^m20 à 0^m30 de terre végétale peu distincte du limon sous-jacent.

IV. — 0^m50 à 0^m70 de limon rouge gras à industrie néolithique. C'est le limon à briques des Flandres = *a* de M. Ladrière.

III. — Limon jaune gras, qui paraît occuper la place de l'Ergeron. 0^m00 à 1^m60.

II. — Deux cailloutis en biseau, englobant une argile rouge ferrugineuse au sommet, claire dans la moitié inférieure, avec industrie du type Acheuléen dans les cailloutis et entre eux.

I. — 1^m10 de limon jaune clair, aspect du limon doux à points noirs (type Villejuif) de M. Ladrière.

Nous pensons que III, II et I ne sont qu'un limon de l'âge du gravier (dit supérieur) de M. Ladrière. Ici l'ergeron typique au point de vue minéralogique, comme on le connaît à Villejuif et à Amiens, fait défaut.

GRIGNEUZEVILLE + 166 env. — Briqueterie.

0^m20 de terre végétale.

0^m50 à 0^m60 de limon rouge néolithique.

Environ 2 mètres de limon jaune gras sableux par place;

rappelle le limon doux à points noirs, $=f$ de M. Ladrière, que l'on voit à Villejuif.

Industrie Acheuléenne et Moustérienne assez répandue à environ 0^m50 du limon rouge néolithique, rare à la base.

CRITOT + 170 à 180. — Briqueterie et exploitation de sable quartzeux thanétien.

0^m20 à 0^m35 de terre végétale.

0^m30 à 0^m65 de limon rouge.

1^m80 à 2 mètres de limon gras, un peu foncé, partie inférieure plus claire. Aspect du limon doux à points noirs. Industrie Chelléenne, Acheuléenne et Moustérienne à 0^m60 du limon rouge.

Couche irrégulière 0^m90 à 1^m40 d'argile rouge sableuse avec lit de petits galets avellanaires à 0^m40 du limon à silex taillés.

8 mètres de sable quartzeux avec couches ondulées de petits galets avellanaires, et petits lits d'argile blanche grisâtre. Thanétien.

Sur le côté Sud de la même carrière le limon quaternaire n'existe pas, le limon rouge néolithique non plus. Immédiatement sous la terre végétale, on voit seulement une argile rouge contenant des lits de gros galets et qui paraît remaniée ; cette argile, qu'il faut peut-être rapporter au sparnacien, ravine profondément les sables siliceux qui ici ont une épaisseur de 12 mètres. Ces sables contiennent une couche de gros galets de silex à environ 2 mètres de la couche d'argile. Ces sables qui ont fourni un fragment de bois fossile silicifié sont thanétiens.

ETAIMPUIS + 165 env. — Briqueterie.

0^m20 de terre végétale.

0^m30 à 0^m80 de limon rouge néolithique.

2^m50 de limon jaune avec deux niveaux d'industrie Acheuléenne et Moustérienne vers le milieu de son épaisseur. Ce limon comme celui des coupes précédentes rappelle minéralogiquement le limon doux à points noirs de Villejuif.

RÉSUMÉ

Aux environs de Longueville, les limons quaternaires à industrie de silex comprennent un limon jaune gras qui surmonte

une argile rouge que l'on doit peut-être rapporter au *Sparnacien*, et les sables qu'elle surmonte et ravine, au *Thanétien*. Ce limon jaune ressemble, minéralogiquement, au limon doux à points noirs de Villejuif, tel que l'a décrit M. Ladrière [1], et contient quelques lits plus ou moins réguliers de cailloutis. Une industrie de silex taillés des types acheuléen et moustérien s'y rencontre un peu à tous les niveaux, mais plus particulièrement dans les cailloutis; ils sont plus communs aussi vers la partie supérieure que dans la partie inférieure. Nous rapportons ce limon au gravier supérieur de M. Ladrière.

Au-dessus, on distingue avec assez de difficulté un dépôt de limon plus rouge qui se confond avec la terre végétale. Ce limon contient l'industrie néolithique qui se trouve aussi dans la terre végétale.

CONCLUSION

Dans cette région des environs de Longueville le quaternaire supérieur de M. Ladrière qui recouvre les argiles sparnaciennes et les sables thanétiens, n'est pas toujours entièrement composé de cailloutis, a l'aspect du limon doux de Villejuif et renferme une industrie du type acheuléen et moustérien.

L'Ergeron n'existe pas.

Le limon néolithique = *a* de M. Ladrière est constant, quoique peu distinct, malgré sa couleur plus foncée que celle du limon à industrie quaternaire.

---

(1) Ladrière. *Etude stratig. du terr. quatern. du Nord de la France*. Annales de la Société Géologique du Nord, Tome XVIII, 1890, p. 261.

UNE
VILLA ROMAINE A AMBENAY

Par A. DESLOGES

En 1832, Aug. Leprévost signala l'existence de cinq établissements romains dans le département de l'Eure, lesquels, avec Evreux, étaient à Condé, Pont-de-l'Arche, Brionne, Pont-Saint-Pierre ou environs et Berthouville. Il signalait aussi le dolmen des Ventes, celui de Verneusse et le menhir de Neaufles. L'établissement romain de Rugles et le dolmen d'Ambenay, aujourd'hui classé, étaient donc encore à peu près inconnus.

Cependant, les notes publiées par MM. de Caumont, Raymond-Bordeaux et Vaugeois avaient déjà donné l'éveil, quand, en 1834, la belle découverte d'Ambenay, de 198 pièces d'or romaines, dont nous avons parlé, vint attirer l'attention du monde savant sur la haute origine de cette commune.

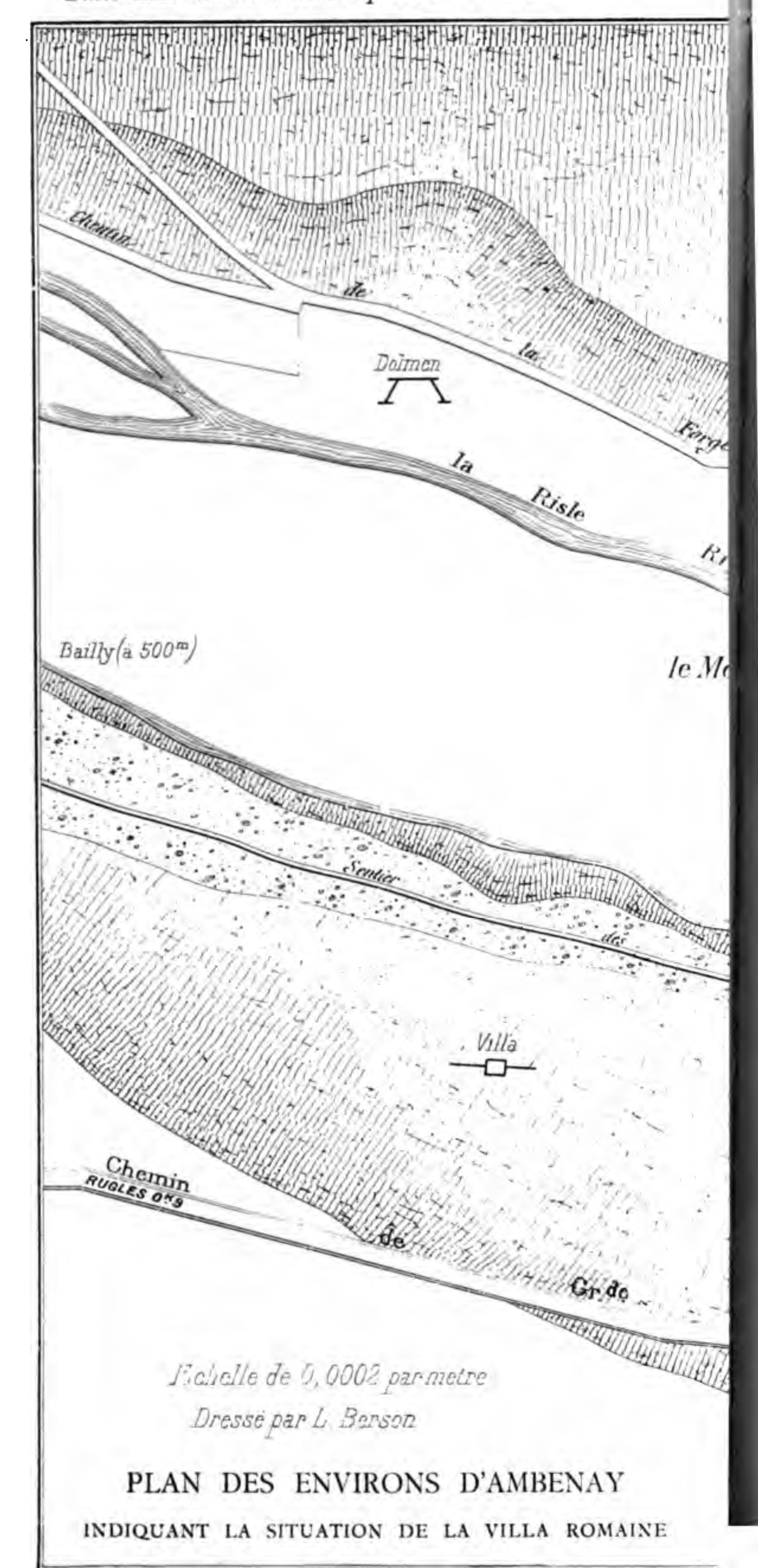
Mais, pareil à ces éclairs qui dans le fort des ombres
Poussent un jour qui fuit et rendent la nuit plus sombre

ce fut l'étincelle jetant pour un instant sa vive et fugitive lumière à travers les ombres du passé; son troublant rayon s'éteignit bien vite devant la froide indifférence qui paisiblement reprit son cours, et je ne sache pas qu'aucune constatation archéologique ait jamais été faite depuis.

Ce fut seulement en 1897 que la découverte, à Rugles même, de poteries samiennes au fond d'une fosse de $2^{m}40$ de profondeur, vint exciter ma curiosité et provoquer mes recherches. Les débris, récoltés depuis dans les diverses fouilles que j'ai surveillées, ne laissent plus de doute sur l'existence du poste romain auquel la ville doit son origine.

Ce point étant acquis (V. *Histoire de Rugles, Epoque romaine*), il ne me restait plus qu'à être définitivement fixé sur le caractère de l'établissement que, maintes fois déjà, j'ai signalé à Ambenay. Dans ce but, et avec l'émotion naïve du chercheur qui a la bonne


THE
PUBLIC
ASTOR,
TILDEN



Echelle de 0,0002 par metre

Dressé par L. Berson

PLAN DES ENVIRONS D'AMBENAY

INDIQUANT LA SITUATION DE LA VILLA ROMAINE

fortune de pouvoir explorer des ruines encore intactes, dans les derniers mois de l'année 1907 et au cours de 1908, j'ai repris les fouilles qu'avaient interrompues jadis les semailles de luzerne.

*
* *

Au cours de mes pérégrinations à travers champs, j'avais souvent remarqué, à mi-chemin de Rugles et d'Ambenay, à 100 mètres de la route, côté de la vallée, sur une longueur d'environ 60 mètres et 40 de large, un renflement insolite du sol, sur lequel, à chaque tour, la charrue ramenait de gros silex taillés.

Ayant attiré l'attention du laboureur sur l'intérêt qu'il y aurait à savoir ce que la terre recélait en cet endroit, celui-ci creusa plus profondément son sillon et, le jour même, il découvrait deux tuiles à rebord absolument intactes. C'était une révélation. Plus de doute possible ; là, dormaient, ensevelies depuis tantôt seize siècles, les voix mystérieuses de la plus remarquable des civilisations qui se soient succédé sur le sol de notre belle Normandie, et, sous la forme des antiques débris que j'allais exhumer, celle-ci venait tout à coup se révéler aux yeux de notre génération surprise.

Le site, admirablement choisi par les conquérants (1), (pl. VI) se prête à l'évocation des premiers âges. Tout en face, en effet, sur la rive gauche de la Risle, dont les eaux se déroulent au loin dans la prairie, jusqu'aux terres de Transières, s'étend la station préhistorique qui fut si riche en instruments paléolithiques. Au pied de cette colline, encore disposée en amphithéâtre et alors recouverte de bruyères jusqu'au delà du canal de la rivière, se trouve le dolmen d'Ambenay, lieu de réunion des Gaulois vaincus. Puis, entre le dolmen et les ruines, se profilant au pied du coteau de la rive droite à travers les bruyères et la forêt sur un parcours de 15 kilomètres, c'est le *Sentier des Moines* ; il fut ainsi nommé, au moyen-âge, parce qu'il servit aux religieux de Lyre à rallier leur chapelle de Sainte-Opportune. Ce sentier reliait entre elles les deux voies romaines de la Vieille-Lyre et de Rugles ; il fut certainement en usage dès l'époque gauloise et ses tronçons épars se retrouvent dans la région. C'est le dernier

(1) Un banc installé en cet endroit permettrait aux touristes de pouvoir s'y reposer, tout en admirant la beauté du paysage.

vestige de la première voie de communication qui y fut régulièrement fréquentée ; il n'en restera bientôt plus trace.

Enfin, fait assez concluant, sur le passage de ce même sentier, au pied du bourg d'Ambenay, côté de la forêt, à 800 mètres environ à vol d'oiseau, l'on voit encore la chaumière devant laquelle gisait enfouie depuis une dizaine d'années avant J.-C., la merveilleuse cachette citée plus haut. (Voir le plan, pl. VI).



Et, maintenant que sont fixés les points essentiels qui forment le cadre de cette note, il me reste à exposer le résultat de mes recherches.

Aussitôt à l'œuvre, mon terrassier a mis au jour les substructures d'une habitation en bon état de conservation. Les murailles revêtues d'un enduit rouge et blanc sont en mortier et silex ; elles mesurent 0m80 d'épaisseur et elles forment un quadrilatère de 6 mètres d'intérieur.

Les encoignures de ces murailles étaient faites de pierres taillées en calcaire grossier; ce calcaire est de la même nature que celui du *Mortier* dans lequel furent trouvées les monnaies d'or d'Ambenay, et j'ai reconnu la même formation dans les moellons du *Temple* ou église de Notre-Dame de Rugles ; l'établissement romain d'Ambenay en serait donc contemporain (1).

Le calcaire étant étranger au sol des environs, ces pierres ont dû être importées d'assez loin, ce qui dénote un soin particulier apporté à cette construction; l'aire, restée intacte et parfaitement unie, est formée d'une espèce de béton composé de chaux, de sable et de petits cailloux cassés; deux autres murailles, parallèles à la vallée, partent du milieu de ce carré ; l'une a 26 mètres de long, l'autre 15 mètres.

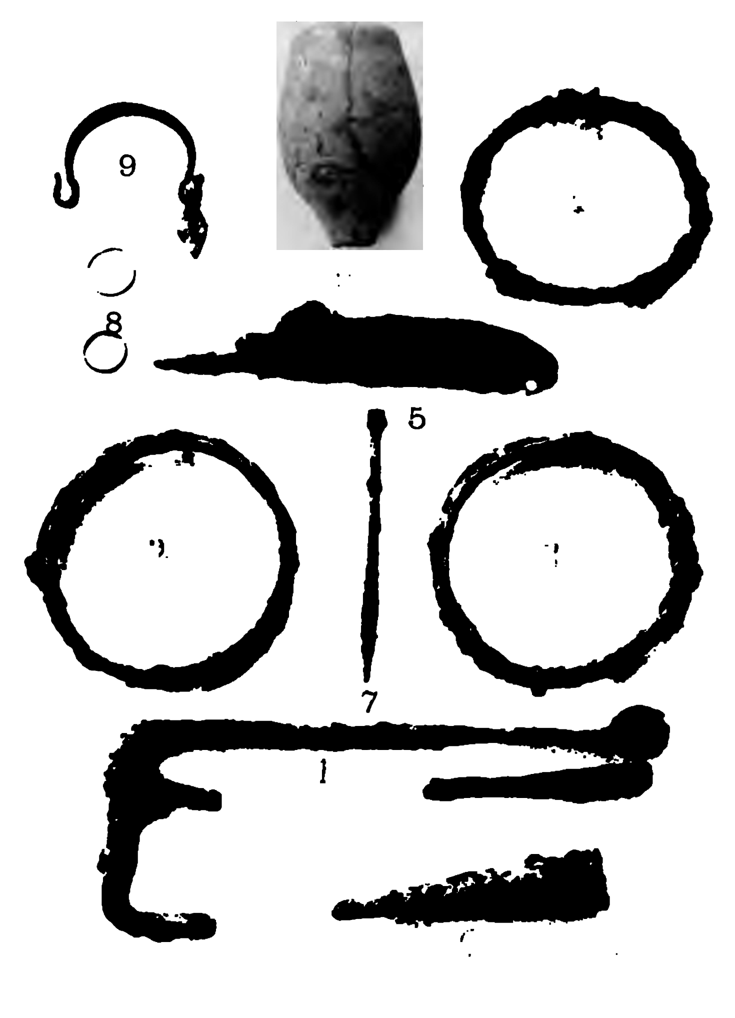


Le déblaiement intérieur ne m'a rien donné. Le premier

(1) César, dans ses Commentaires, nous apprend qu'ayant renoncé à soumettre les tribus des bords de la Meuse et de l'Escaut qui, à son approche, s'étaient retirées, avec tout ce qu'elles avaient, dans les bois et les marais dont leur pays est rempli, ramena son armée qu'il mit en quartier d'hiver sur les terres de ceux d'Evreux et de Lisieux. Ceux-ci, unis avec ceux de Coutances sous les ordres de Viridovix venaient d'être complètement défaits par Sabinus, son lieutenant, auquel ils avaient fait leur soumission.

Ceci se passait l'an 56 avant Jésus-Christ et, selon toute vraisemblance, c'est de ce moment que part l'occupation romaine du pays dont je tente de reconstituer les annales.

A. DESLOGES



CLICHÉ VEUCLIN.

OBJETS TROUVÉS DANS LA VILLA ROMAINE D'AMBENAY

objet récolté en dehors des murs fut une clef en fer (v. pl. VII, fig. 1) de 0m22 de long, garnie de trois branches dont celle du milieu manque ; la tige, de 0m008 carrés, est aplatie par le bout et forme anneau dans lequel s'adapte intimement une cheville en fer trouvée tout auprès de la clef ; l'utilité de cette cheville est ainsi démontrée puisque, mise en place, elle donnait beaucoup plus de force pour faire mouvoir le loquet.

Les clefs trouvées par Revert au Vieil-Evreux, par l'abbé Cochet au cimetière d'Envermeu, près de Montaure et dans la plaine de Criquebeuf par notre collègue, M. V. Quesné, portent seulement un anneau de suspension, mais pas de clavette ; ce serait donc la première fois que cette particularité se rencontrerait.



Ces fouilles m'ont aussi donné trois torques ou bracelets en fer qui, de même que la clef, sont oxydés. Il paraîtrait que le *Torques* était le signe distinctif des Gaulois et qu'on le donna comme décoration aux soldats romains qui s'étaient distingués ; il se portait au cou, quelquefois au bras (v. Larousse). Ceux que je possède mesurent 30, 22 et 18 millimètres de large, sur 90 et 84 de diamètre. Ils sont plats à l'intérieur et fermés ; le dessus est légèrement bombé et orné d'une armille ou petite moulure demi-ronde, sur laquelle on distingue encore les parties en relief où devait se fixer une petite chaînette destinée à maintenir le bracelet à hauteur du bras, laquelle s'attachait soit au peplum, soit à la tunique.

Je n'ai point encore vu ce genre de bracelets que j'attribuerais volontiers aux Gaulois, esclaves attachés à la personne du maître de cette villa. Je ne crois pas, en effet, que les Romains du premier siècle aient porté des ornements en fer (fig. 2, 3 et 4). (1)



J'ai encore récolté un couteau en fer de 0m16 de long, dont 0m11 de lame, laquelle a 0m025 de large. Cette pièce diffère essentiellement du type des couteaux mérovingiens, trouvés en

(1) C'est en présence d'une section des élèves de l'école des Roches, près Verneuil, envoyée par le Directeur pour visiter les ruines, que l'un de ces torques a été trouvé. On ne pourrait en dire autant des élèves des écoles primaires de Rugles et d'Ambenay.

1855 au cimetière d'Ouville par l'abbé Cochet ; la lame de ce dernier se profile régulièrement pour finir en une pointe très fine, ce qui en fait un instrument perforant et tranchant ; on ne pourrait obtenir le même service de la lame d'Ambenay (fig. 5).

La figure 6 représente une douille à pointe ; je crois que cet objet était fixé au bas d'un bois de lance, ce qui permettait de pouvoir planter celle-ci en terre.

La figure 7 représente un *style*. Ces instruments, le plus souvent en bronze, servaient aux Romains pour écrire sur des tablettes à la cire, la petite spatule que l'on voit à l'autre bout de la pointe servait à effacer l'écriture, après quoi la tablette pouvait être utilisée pour une autre correspondance.

La découverte de ce style, celle des 198 pièces d'or romaines, à proximité de nos fouilles, ainsi que la découverte, à Rugles même, du cachet d'oculiste dont nous avons parlé, donne une idée de la civilisation qui existait sur notre territoire dès le premier siècle de notre ère.

* * *

Le bronze ainsi que le verre et les poteries samiennes étaient très rares. Un fragment de bracelet, un rivet, deux anneaux couverts de stries (fig. 8), une jolie petite anse de bassin ornée d'une seule attache (fig. 9), quelques morceaux de verre et de poteries rouges, voilà notre récolte ; elle suffit néanmoins pour révéler l'existence du somptueux mobilier qui orna cette villa. Par contre, les débris de poteries vulgaires, grises ou noires, amphores, doliums, assiettes, réchauds, etc. étaient abondants.

Un seul petit vase nous était parvenu intact, quand un malheureux coup de pioche en a fait des morceaux que j'ai rassemblés (fig. 10). Il est en terre brune, vulgaire ; il mesure à l'ouverture $0^{m}031$ de diamètre, $0^{m}180$ de circonférence à la panse, $0^{m}088$ de haut ; le pied tout raboteux et impropre à le maintenir debout, $0^{m}015$.

Soumis, en même temps que tous les objets provenant de cette villa, à la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, dans sa séance de février 1909, il a été l'objet, de la part du président, M. de Vallon, d'une remarque relative à la forme, qui est d'une facture assez rare. C'est un lacrymatoire, c'est-à-dire un petit vase destiné à être porté à la

main pour recueillir les larmes pendant les cérémonies funèbres ; on en a souvent trouvé confondus dans les urnes cinéraires avec les cendres, les monnaies et autres objets qu'il était d'usage de confier à la terre, en même temps que la dépouille des morts.



Les monnaies que j'ai recueillies sont au nombre de trois : un grand bronze de Faustine la mère, un moyen bronze de Claude ou Auguste, un petit bronze de Commode, toutes trois appartenant à la série du Haut Empire. Puis trois tuiles, à peu près entières, ont porté à cinq le nombre de celles que j'ai trouvées, et, parmi ces cinq tuiles, j'ai remarqué trois types différents. Enfin, avec les innombrables écailles d'huîtres et à $0^{m}60$ de profondeur, j'ai trouvé une meule intacte en calcaire (1).

Tous ces objets étaient disséminés à travers les fouilles, comme s'ils eussent été dédaigneusement abandonnés au moment du pillage qui accompagna la ruine de cette villa, et au cours duquel furent enlevés les objets précieux qui l'ornaient ; puis on nivela le sol sur lequel on apporta une couche de terre arable, où la charrue creusa son profond sillon. Et là, où dix-neuf-cents ans auparavant s'élevait la demeure du maître, sur ces ruines oubliées, justifiant une fois de plus ce vers du poète :

Sur les mondes détruits, le temps dort immobile

crûrent en abondance les avoines et les blés, à la grande joie du laboureur.

Il y a une cinquantaine d'années, d'autres constructions, faisant probablement partie de cet établissement, furent découvertes dans un champ voisin. Exploitées dans le but de se procurer de la pierre à bâtir, il paraîtrait que l'on y recueillit des écailles d'huîtres, un bois de cerf entier et des garnitures d'amphores ; le bois de cerf est tombé en poussière et les garnitures d'amphores furent vendues avec de la ferraille.

Je n'ai trouvé aucun débris qui rappelât l'époque mérovingienne. Dois-je en conclure que cet établissement aurait été rasé avant l'invasion des barbares ? Il est évident que si les Germains-Franks ou autres, qui envahirent la Gaule au moment de la

(1) Cette meule, ainsi que les moellons d'encoignure de la villa, forment aujourd'hui le socle sur lequel s'élève, au petit château de Rugles, mon polissoir-meule.

décadence de l'Empire, se fussent installés dans la villa d'Ambenay, comme cela est arrivé dans la villa du plateau de Boos qu'ils transformèrent en nécropole où ils déposèrent leurs morts, et qu'a explorée notre éminent collègue M. Léon de Vesly, il est évident, dis-je, qu'ils y auraient bien laissé quelques vestiges de leur passage.

On sait que ce fut vers l'an 250 à 260 de notre ère qu'eurent lieu les premières invasions; mais, elles ne dépassèrent pas les provinces voisines du Rhin et, selon toute vraisemblance, leur influence fut presque nulle dans nos contrées. En fut-il de même de la révolte des Bagaudes ? On sait que les paysans et les pâtres Gaulois, auxquels l'histoire a donné le nom de Bagaudes, se soulevèrent à la fois contre les Romains qui les pressuraient et contre leurs maîtres qui les traitaient en esclaves. La Bagaudie, il est vrai, fut écrasée et noyée dans le sang par Maximien, à Saint-Maur-les-Fossés, l'an 286; mais, selon Henri Martin, leur révolte eut une répercussion par toute la Gaule. Après leur défaite, cette révolte dégénéra en brigandages. Il y eut toujours désormais une population errante dans les forêts, vivant en état de guerre continuel contre les lois et l'Empire, si bien que, cent ans après, les généraux de l'empereur Valentinien eurent difficilement raison d'une nouvelle recrudescence de la Bagaudie luttant pour la Liberté.

Or, le bronze de l'empereur Commode, trouvé dans nos fouilles, nous donne la date la plus rapprochée, fin du IIe siècle, et l'on sait que la fin du IVe a vu commencer la ruine de l'Empire et les grandes invasions. Ce serait donc entre ces deux dates, que serait survenue la destruction de la villa d'Ambenay et il serait tout naturel d'attribuer cette destruction aux Bagaudes révoltés.



Je ne veux pas clore cette note, sans remercier les deux fermiers MM. Clément et Avenel et le propriétaire du sol, M. Baraguay, d'avoir bien voulu favoriser mes recherches. Ils m'ont ainsi permis d'apporter un modeste tribu à l'histoire du village où se sont écoulées mes belles années de jeunesse — Ambenay — et une contribution à l'histoire générale de notre belle Normandie.

NOTES DESCRIPTIVES

POUR L'ÉTABLISSEMENT ET LA TENUE A JOUR DES CARTES PALETHNOLOGIQUES

Par P.-J. CHÉDEVILLE

VAUX-SUR-EURE : *T.* Le Clos-Monnier, *p.* 160, *C.* Pacy-sur-Eure, 47 *N. O.*

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' - 15 \\ o = 50' - 9 \end{cases}$

Période mérovingienne : Un peu au-delà du village, sur le chemin qui va à Cocherel, on voit une carrière de graviers alluvionnaires d'où l'on extrait du caillou pour l'entretien des chemins.

Il y a une vingtaine d'années, on a trouvé dans cette carrière, à 0^m50 de profondeur, des sarcophages qui renfermaient des squelettes entre les jambes desquels il y avait des vases. Je n'ai pu savoir ce que ceux-ci sont devenus.

HARDENCOURT : *T.* Les Pâtures, *p.* 105, *C.* Pacy-sur-Eure, 47 *N. O.*

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' - 60 \\ o = 50' - 20 \end{cases}$

Moyen âge : Dans le bois d'Hardencourt, à droite de la route d'Evreux à Vernon, se trouve la *Butte-Olivet*, célèbre par la bataille de Cocherel, que Duguesclin gagna sur les Anglais le 16 mai 1364.

La butte Olivet, située au bord du bois, portait le *pennon* du Captal de Buch.

Gadebled, page 262, après un résumé de la bataille, dit ceci : « On voit encore au bord du bois la butte, ou redoute à fossé « circulaire, sur laquelle était planté le pennon environné de ses « défenseurs : elle est connue sous le nom de Butte-Olivet ; on y « a trouvé des débris d'armes ».

Elle n'est pas circulaire, mais plutôt rectangulaire, ses angles seuls sont arrondis. Ses dimensions sont les suivantes : longueur 32 mètres, largeur 34 mètres. Un fossé l'entoure et le milieu forme un creux ; c'est donc plutôt une enceinte qu'une butte.

Je n'aurais pas parlé de cette époque si M. de Pulligny dans son *Art préhistorique dans l'Ouest et principalement en Haute-Normandie*, page 391, n'avait laissé supposer qu'avant cette butte devait exister une motte, voire même un tumulus. Rien de cette petite enceinte ne peut faire admettre cette supposition ; le cube de terre enlevé du fossé et du milieu égalant celui de l'enceinte. L'abbé Rouillon dit que l'on a trouvé à Hardencourt des restes d'anciennes fortifications. (Voir Boncourt, 3e alinéa ci-après : « On trouve..... »).

BONCOURT : *T.* Le Guinot, *p.* 36, *C.* Pacy-sur-Eure, *47 N. O.*

$$\text{Coordonnées} \begin{cases} a = 20' + 47 \\ o = 50' - 36 \end{cases}$$

On voit, dans le Dictionnaire du département de l'Eure, publié en 1882 par M. Hérissey, une note sur Boncourt ainsi conçue : *Retranchements antiques dans le bois de Boncourt.* J'ai parcouru ce bois (il est vrai superficiellement) et n'ai rien remarqué qui se rapporte à des retranchements. Je me suis adressé aux habitants du pays, aux bûcherons et au garde du bois qui n'ont également rien remarqué de semblable. Peut-être a-t-on confondu avec le bois de Hardencourt, limitrophe de celui de Boncourt, appartenant au même propriétaire et dans lequel se trouve la butte Olivet dont il est question plus haut.

Dans le bois de Boncourt, tout près des carrières du Guinot, on remarque des restes de murailles et une mare, qui indiquent que cet endroit a été habité à une époque que je n'ai pu préciser, n'ayant rien trouvé à la surface du terrain qui puisse me renseigner. Le garde du bois m'a dit qu'un bûcheron, en arrachant un chêne, cette année, avait trouvé un vase en terre cuite; mais il n'a pu m'en donner la description Il m'a dit aussi qu'auprès des carrières du Guinot, le long du chemin gallo-romain qui va du Vieil-Evreux à Vernon, devaient se trouver les restes des soldats de la bataille de Cocherel, qui avaient été enterrés là.

Les recherches que j'ai faites sur les restes de murailles ne m'ont rien donné qui puisse me fixer sur leur époque; je les ai signalées quand même, pour le cas où l'on voudrait en faire de plus étendues. L'abbé Rouillon dit ceci : « Boncourt était jadis « renommé par un tumulus gaulois appelé la butte Saint-Martin. « On trouve dans les bois de Boncourt des retranchements

« antiques qui avaient été construits avec d'autres sur Harden-« court et Croisy pour la défense de la vallée de l'Eure » *(Ch. et Car.)*.

AUTHEUIL-SUR-EURE : *T.* La Haute-Boulaie, *p.* 774 et 777, *C.* Gaillon (Eure), *47 N. O.*

Coordonnées $\begin{cases} a = 20' + 47 \\ o = 50' + 107 \end{cases}$

Période mérovingienne : Cimetière par inhumation.

Entre la bifurcation de la route de Gaillon et du chemin qui va au hameau de la Forêt, existe une carrière de craie. Sur la gauche j'ai remarqué deux moitiés de sarcophages en plâtre, dont les parois très bien conservées, malgré qu'ils aient été à l'air depuis longtemps, ont $0^{m}05$ à $0^{m}07$ d'épaisseur.

Dans l'éboulis du pied du talus, j'ai recueilli deux morceaux de poterie provenant de deux vases différents, qui devaient se trouver dans les sarcophages, suivant la forme rituelle de l'époque.

J'ai recueilli également un morceau de tuf calcaire, qui provenait d'un sarcophage ; ce genre de roche n'existant pas dans les environs, il a fallu aller jusqu'à Hondouville ou aux Andelys pour se la procurer.

Des fouilles peu difficultueuses pourraient être faites au-dessus, ce qui permettrait de découvrir d'autres sarcophages bien intéressants. Charpillon dit ceci : « On a trouvé sur son territoire « des tombeaux en plâtre coulé, renfermant des ossements et des « armes ».

ECARDENVILLE-SUR-EURE : *T.* Derrière-les-Clos ; *p.* 1, 2, 3, *C.* Gaillon (Eure), *47 N. O.*

Coordonnées : $\begin{cases} a = 20' + 1 \\ o = 50' + 120 \end{cases}$

Période gallo-romaine : A 100 mètres plus loin que la ballastière de La Croix-Saint-Leufroy, vers Ecardenville, et à la limite de ces deux communes, j'ai remarqué, à l'entrée d'une carrière, des fonds de cabane de 2 mètres environ de diamètre, avec cendres noires et morceaux de poterie qui m'ont paru gallo-romains. Il n'y avait pas de silex avec ces poteries, et leur forme, quoique très grossière, n'avait pas celle de l'époque gauloise ; c'est ce qui m'a fait faire cette supposition.

Epoque néolithique : J'ai trouvé dans les champs, au-dessus de

ces fonds de cabane, en allant vers le coteau, des morceaux de haches polies, des percuteurs et des silex taillés, en assez grande quantité.

SAINT-VIGOR : *H.* le Moulin-de-la-Côte, *T.* la Côte-de-Chanteloup, *p.* 134, *C.* d'Evreux (Eure), 47 *N. O.*

Coordonnées $\begin{cases} a = 20' + 23 \\ o = 50' + 74 \end{cases}$

Période mérovingienne : Cimetière par inhumation.

Vers 1856, à 100 mètres en aval du Moulin-de-la-Côte, le père Cuisine, en faisant le chemin qui monte dans le coteau, découvrit, à 0^m50 de profondeur, sept squelettes.

M. Lefebvre, en adoucissant, en 1888, la montée de ce même chemin, a trouvé quatre squelettes. Des éboulements se sont produits depuis, qui ont mis à jour deux squelettes. Ceux-ci ont été examinés par notre regretté collègue Férey, qui a voulu leur assigner une date plus ancienne qu'ils n'avaient réellement. Il n'a rien été recueilli dans les sépultures ; du moins les ouvriers qui ont travaillé au chemin n'en ont jamais parlé. Les corps étaient orientés est-ouest et enterrés à 0^m50 de profondeur. Tout porte à croire que l'on se trouve en présence d'un cimetière franc. Des fouilles méthodiques faites aux environs permettraient peut-être de préciser davantage.

LA CROIX-SAINT-LEUFROY : *T.* La Croix-Blanche, *p.* 232, *C.* Louviers, 47 *N. O.*

Coordonnées $\begin{cases} a = 20' - 5 \\ o = 50 + 122'5 \end{cases}$

Epoque gauloise : A l'entrée du village de la Croix-Saint-Leufroy, vers Ecardenville, en faisant faire le découvert du terrain pour extraire du ballast, j'ai remarqué, à 0^m60 de profondeur, quatre fonds de cabane, espacés d'environ 20 mètres, dans lesquels j'ai recueilli des morceaux de poterie grossière sans ornementation mêlés à des cendres noires. Ce sont les seuls indices qui m'ont fait supposer que c'étaient des restes gaulois. J'ai seulement trouvé, à la surface, des silex néolithiques, entre autres une molette discoïdale de 0^m09 de diamètre et 0^m045 d'épaisseur, en silex lacustre, avec fossiles caractéristiques. Trois puits de 6 mètres de profondeur et qui se continuaient dans la craie,

au-dessous des graviers alluvionnaires, ont été remarqués dans une surface d'un hectare environ exploitée comme ballast. Ces puits n'ont pas été fouillés; j'ignorais, à cette époque, l'intérêt qu'ils pouvaient avoir au milieu de ces fonds de cabane. Il n'est plus possible aujourd'hui de retrouver leur emplacement, le fond de la ballastière ayant été remblayé.

AUTHEUIL-SUR-EURE : *H.* La Liègue. — Ecardenville-sur-Eure, *H.* de Bizet. — La Croix-Saint-Leufroy, *T.* Le Gros-Grès, *C.* de Gaillon (Eure), *47 N. O.*

En un mot : la majeure partie des parcelles en labour des hameaux et trièges cités, limitrophes de la commune de Saint-Julien-de-la-Liègue, c'est-à-dire sur une assez grande étendue, située entre la Liègue, hameau d'Autheuil, et Bizay, hameau de la Croix, bien visible sur la carte, ce qui dispense d'indiquer les coordonnées, celles-ci ne pouvant être précisées, les silex ayant été trouvés un peu partout sur l'étendue précitée.

Epoque acheuléo-moustérienne : Un de nos regrettés collègues, M. Porel, maire de Saint-Julien-de-la-Liègue, a recueilli à la surface du sol, composé en grande partie de sables granitiques, sur les communes de la Croix-Saint-Leufroy, Ecardenville-sur-Eure et Autheuil-sur-Eure, des silex de forme amygdaloïde et de nombreux éclats paléolithiques et néolithiques. Au bout d'un certain temps, cet infatigable chercheur est arrivé à en posséder plus d'un demi-mètre cube. Il a vendu les plus intéressants à des amateurs.

Lorsque je suis allé le voir, peu de temps après qu'il eut cédé ses plus belles pièces, il m'a montré deux vieux tonneaux de 100 litres remplis d'éclats grossiers : nucléi, percuteurs, etc., dont il n'avait pu tirer parti. Plusieurs personnes ayant su que l'on recherchait ces silex se sont mises à en ramasser et ont fait en général comme M. Porel, ce qui fait que l'on voit un peu partout dans les collections ces sortes de silex.

L'an dernier, je suis allé à nouveau explorer les environs de la Liègue pendant une demi journée; j'ai trouvé deux silex taillés de forme amygdaloïde et quelques éclats caractéristiques des époques moustérienne et robenhausienne, ce qui semble démontrer qu'ils sont rares maintenant dans cette contrée; c'est d'ailleurs ce que m'avaient dit plusieurs chercheurs qui ont été moins heureux que moi.

Ces silex amygdaloïdes, de forme assez spéciale, se rencontrent un peu partout sur le versant droit de l'Eure, entre Chambray et Heudreville. J'en possède un qui vient de la ballastière de la Croix-Saint-Leufroy, et quatre autres qui viennent de Chambray, Authouillet et Heudreville, que j'ai trouvés il y a 20 ans en chassant, c'est-à-dire sans recherches spéciales. Le versant droit de l'Eure (colline et plateau) (1) mériterait bien d'être exploré au printemps et à l'automne, époques favorables pour recueillir les silex à la surface du sol ; on trouverait probablement d'autres stations du type de la Liègue.

HEUDREVILLE : (Parc du Château), *T.* La Garenne, *p.* 101, *C.* de Gaillon (Eure), *47 N. O.*

$$\text{Coordonnées} \begin{cases} a = 30' + 40 \\ o = 50' + 177,5 \end{cases}$$

Période gallo-romaine : Sur la rive droite de la rivière d'Eure, à 700 mètres du château d'Heudreville, on voit, bien apparents, les restes de deux carrés de murs, l'un renfermant l'autre.

C'est le genre fanum de M. de Vesly (2). Les murs du carré extérieur ont 0^m75 et ceux du carré intérieur 0^m90 de largeur.

Les maçonneries sont en silex de la craie avec mortier de chaux. Les enduits en ciment, en partie disparus, ne laissent plus apercevoir les joints. Des fouilles ont dû être faites à une époque déjà reculée, car, depuis 25 ans que j'ai remarqué ces restes antiques, je les ai toujours vus ainsi. Ce qui me fait faire cette supposition, c'est que les murs sont en creux de 0^m80 par rapport au sol naturel. Une fontaine se trouve entre l'angle ouest et la rivière qui est à 20 mètres du fanum.

Des monnaies en bronze, moyen et grand modules ont été recueillies, il y a une vingtaine d'années, par une personne d'Heudreville qui m'a dit les avoir trouvées dans le parc du château. Il est probable qu'elles venaient des fouilles du fanum. En voici l'énumération : 1 Faustine mère (104 à 141), 1 Hadrien

(1) Les sables granitiques (Burdigalien) sont abondants sur le plateau de La Madrie, entre la Seine et l'Eure. Ces sables contiennent de l'oxyde de fer lorsqu'ils sont argileux, ce qui occasionne la patine rouge des silex qui ont séjourné à l'air. (Voir P.-J. Chédeville, *La patine des silex*, Bull. Soc. norm. d'Etudes préhist., 1907).

(2) Voir *Villa gallo-romaine d'Orgeville ou fanum*, par Mme P.-J. Chédeville, Bull. de la Soc. norm. d'Etudes préhist. 1907, et de Vesly, *Les Fana, petits temples gallo-romains*, Rouen, imprimerie J. Lecerf fils, 1909.

(117 à 138), 1 Sabine (138), 3 Antonin-le-Pieux (138 à 161), 7 Faustine jeune (125 à 175), 5 Marc-Aurèle (161 à 182), 3 Commode (180 à 192).

HEUDREVILLE : *H.* La Londe, *p.* 312, *C.* Gaillon (Eure), 47 *N. O.*

Coordonnées $\begin{cases} a = 30' + 43{,}5 \\ o = 50' + 171{,}5 \end{cases}$

Période gallo-romaine : Au hameau de la Londe, sur la rive gauche de la rivière d'Eure, entre le chemin de Cailly à Heudreville et le bas du coteau, on a découvert des restes de substructions gallo-romaines paraissant indiquer qu'à cet endroit existait une villa relativement importante, car on a trouvé dans les fouilles une salle de bains avec mosaïques et fresques, des morceaux de poterie, des monnaies et autres objets dont une bonne partie a été donnée au musée d'Evreux. Les parcelles, aux abords de l'endroit où des fouilles ont été faites sans méthode par une personne inexpérimentée, sont remplies de morceaux de tuiles, notamment les parcelles n°s 293, 294 et 300 du cadastre. L'été, au moment des récoltes, il est facile de remarquer l'emplacement des murs ; il y a là des recherches à faire.

A l'époque gallo-romaine, un gué, qui était encore fréquenté il y a quelques années, permettait de se rendre de la villa au fanum dont il vient d'être parlé. Le chemin qui accédait à ce gué est encore visible aujourd'hui ; il figure sur la carte et les vieux plans. Après avoir traversé la rivière d'Eure, il continuait en ligne droite vers Ocreville, hameau de Fontaine-Heudebourg, en suivant la limite de cette commune pour aboutir à la voie gallo-romaine qui passait au pied du coteau et allait de Dreux à Louviers. Une partie de cette voie a été utilisée pour faire la route départementale ; elle subsiste encore sur certains points, notamment entre Acquigny et Louviers.

HEUDREVILLE : (Parc du Château), *T.* La Garenne, *p.* 102, *C.* Gaillon (Eure), 47 *N. O.*

Coordonnées $\begin{cases} a = 30' + 43 \\ o = 50' + 176 \end{cases}$

Epoque des dolmens (?) : Dans le parc du château, à 130 mètres du fanum dont il est question plus haut, on voit une pierre debout, dans le sens de son lit de formation, ce qui laisse

supposer que l'on se trouve en présence d'un menhir. Cette pierre est en poudingue gréseux de l'étage yprésien. Légèrement inclinée au N.-O., elle a 0^{m}70 de hauteur au-dessus du niveau de la prairie, 1^{m}70 de largeur et 0^{m}45 d'épaisseur. On peut estimer que, depuis qu'elle a été dressée, le terrain naturel a pu se relever d'un mètre. Il serait intéressant d'y pratiquer une fouille qui permettrait en même temps de voir si elle est calée et si elle récèle sous ses angles des os ou des charbons. Son orientation est N.-E.

MEREY : *T.* La Butte, *p.* 31, *C.* Pacy-sur-Eure, *47 N. O.*

Coordonnées $\begin{cases} a = 1' \; - 45{,}5 \\ o = 40' + 20 \end{cases}$

Epoque gauloise ou mérovingienne (probablement l'une et l'autre ?) : En sortant du village de Merey, vers le nord, on voit un promontoire qui forme un angle avec la vallée de l'Eure et le vallon de la Neuville-des-Vaux, où passe la ligne de Paris à Cherbourg; sur ce promontoire se trouve une butte de 3 mètres de hauteur moyenne et de 20 mètres de diamètre. Cette butte est entourée d'un double fossé, dont un, tout au pied, et l'autre, un peu au delà, contournant seulement la partie inclinée de la côte, vers le nord, et se raccordant avec la dépression rapide du coteau vers l'ouest.

En 1901, le propriétaire, M. Rousseau, avait fait faire une fouille superficielle qui a procuré des ossements humains, entre autres un morceau de crâne n'ayant rien de particulier et que M. Rousseau a eu l'amabilité de donner à un de nos collègues lors de l'excursion du 28 avril de la même année (voir Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques, 1901, p. 33).

Une nouvelle fouille plus importante que la première a été faite en 1906 par M. l'abbé Philippe, qui a remarqué les restes d'un encadrement en bois de forme rectangulaire, supporté aux quatre angles sur quatre pieux de 0^{m}40 sur 0^{m}40; l'encadrement avait lui-même 3^{m}50 dans tous les sens et les morceaux de bois le composant 0^{m}25 sur 0^{m}25 ; naturellement on ne voyait plus que la place des bois dans la terre et les restes de leur pourriture.

A part cet encadrement, aucun objet n'a été trouvé, permettant de pouvoir classer exactement cette découverte. Il eut fallu pousser les fouilles plus avant dans la terre remaniée, ce qui aurait permis peut-être d'être mieux fixé.

Quoiqu'il en soit, la disposition de cet encadrement fait supposer que ce devait être un poste d'observation de l'époque gauloise comme la butte de la Matrouée, à Saint-Aquilin-de-Pacy, dont il a été parlé dans le Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques d'avril 1907, p. 29, et qui, comme toutes ses semblables, a été utilisée à cette époque et plus tard encore.

LOREY : (Parc du Château), *T.* Les Mers, *p.* 776, *C.* Pacy-sur-Eure, 47 *S. O.*

Coordonnées $\left\{ \begin{array}{l} a = 1^g - 33{,}5 \\ o = 30' + 185 \end{array} \right.$

Epoque des dolmens : Dans le parc du château de Lorey se trouve un magnifique menhir en grès de l'étage stampien, désigné sous le nom de « *Pierre-Frite* ». Ses dimensions hors de terre sont les suivantes : hauteur 3^m20, largeur à la base 3 mètres, au milieu 2^m35, et finissant en pointe, épaisseur à la base 0^m90. Le grès, comme ceux de cet étage géologique, est percé de trous naturels ressemblant la plupart à des cupules. Rien n'indique qu'il y ait été pratiqué des fouilles ; il serait intéressant toutefois de se rendre compte si ce menhir est calé et si au pied, sous les angles, il existe quelque chose. Il est orienté à l'est, c'est-à-dire vers le coteau où existe le banc calcaire dont il va être question au sujet de Neuilly. Indique-t-il un dolmen ou sépulture comme c'est le cas général pour les menhirs ? Cette question reste, quant à présent, sans solution.

Gadebled dit, dans son Dictionnaire topographique, statistique et historique du département de l'Eure, page 297 : « *que l'on remarque dans la vallee deux pierres levées druidiques* ». C'est une erreur que plusieurs auteurs ont répétée, entre autres M. de Pulligny, page 251, car il n'en existe qu'une seule, celle en question.

NEUILLY : *T.* de la Côte-Buisée, *p.* 144, *C.* Pacy-sur-Eure, 47 *S. O.*

Coordonnées $\left\{ \begin{array}{l} a = 1^g - 25{,}5 \\ o = 30' + 135 \end{array} \right.$

Epoque des dolmens. Sépulture sous roche : A la sortie du village, vers Garennes, à 60 mètres au delà du chemin de l'église et à 40 mètres à droite en montant dans le coteau existe un banc de calcaire crayeux (sénonien moyen) sous lequel on voit une exca-

vation qui a environ 4 mètres de largeur sur 3 mètres de profondeur.

C'est une espèce de grotte ou d'abri-sous-roche qui a été utilisée comme sépulture par nos ancêtres de l'époque des dolmens, si l'on en juge par les squelettes et surtout les objets qui y ont été trouvés.

Une notice de M. Izarn a été publiée dans le *Bulletin de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, années 1857-1858*. J'ai cru utile, en raison de l'intérêt que peut avoir cette sépulture sous roche et pour guider les chercheurs en pareil cas, d'en reproduire une partie et d'analyser l'autre. Après un préambule de quelques lignes, l'auteur dit ceci : « Les coteaux « de la vallée d'Eure présentent à chaque instant des affleurements « de la roche crayeuse ; c'est sous une de ces pierres qu'un petit « propriétaire de Neuilly, nommé Gayot, remarqua de la terre « un peu noirâtre qu'il jugea propre à engraisser son champ. Il « se mit à la déblayer, et, en suivant ce filon à travers de nom- « breux cailloux, il pénétra sous la roche et découvrit treize sque- « lettes rangés sur des pierres plates pareilles à celles que l'on « appelle *grouette* (1) dans le pays et qui n'est autre chose que le « calcaire grossier. Parmi ces squelettes il y en avait, suivant lui, « de grands et de petits ; sans rien respecter et pour retirer toute « la terre fertile, il enleva les ossements et les jeta pêle-mêle avec « les cailloux et répandit sur son champ tout ce qu'il put enlever « de bonne terre ».

Il explique ensuite que le nombre des squelettes n'a pu être vérifié, les ossements étant mêlés aux cailloux. Parmi ceux-ci il a recueilli une trentaine de débris de poteries à pâte grossière qui pouvaient se rapporter à trois vases et parmi eux il y avait un espèce de couvercle ; le tout présentait les caractères des poteries de l'époque *celtique*. « La pâte est grossière, mate, sans glaçure, « parsemée de petits silex non broyés, elle a cette couleur « noirâtre qui, d'après les analyses rapportées par Brongniart « dans son *Traité des arts céramiques*, paraît provenir d'une petite « quantité de charbon qui s'y serait introduite à l'état de noir « de fumée. En effet, toutes ces poteries sont mal cuites; les

(1) Pour se procurer cette *grouette* il faut aller au Plessis-Hébert, commune limitrophe, dans les couches du Lutétien moyen qui se trouvent au haut du coteau. (Voir *Géologie et paléontologie des environs de Pacy-sur-Eure*, par P.-J. Chédeville.

« fours où on les plaçait, si tant est qu'elles aient passé par là, « devaient être fort grossiers, la combustion imparfaite et une « fumée abondante imprégnait la pâte. Les tuyaux de terre qui « couronnent encore nos cheminées, quoique très bien cuits, « sont perméables à la fumée et on peut reconnaître par leur « cassure qu'elle a promptement pénétré une partie de leur « épaisseur. Peut-être même ces vases qui paraissent à peine cuits « étaient seulement placés quelque temps au-dessus des foyers « qui servaient aux usages domestiques. Ainsi la fumée à laquelle « ils étaient exposés a pu les pénétrer et les noircir. Du reste, « toutes ces poteries sont très grossières ; elles ne présentent « aucune trace d'ornementation et l'on peut croire qu'elles ont « été façonnées à la main plutôt que sur le tour du potier ».

On a trouvé également une dent perforée, trois petites hachettes en silex et des instruments tranchants en silex également, dont un pour lequel il fait une description bien claire, que voici : « C'est un morceau de silex brun ayant 247 millimètres dans sa « plus grande longueur, une de ses extrémités se termine en « pointe, l'autre est large de 16 millimètres, son épaisseur est « de 5 à 6 millimètres, il forme un léger arc de cercle dont la « flèche a environ 10 millimètres ; il n'a que deux faces, dont « l'une plate, lisse et unie, l'autre courbée et couverte de stries « ou cannelures, ces deux faces se rejoignent et se coupent suivant « des arêtes vives et tranchantes, les stries qui n'ont pas plus « d'un demi millimètre de profondeur ont été faites évidemment « en entaillant à petits coups la face du silex et en y traçant des « sillons d'une régularité et d'une égalité remarquables ; elles « sont inclinées sur l'axe de l'instrument, d'un angle d'environ « 50°. Quoique cette face bombée semble présenter une espèce « d'arête sur la ligne médiane, il n'y en a point réellement ; cette « apparence est due à la manière dont on a pratiqué les stries « qui semblent partir de cette ligne pour aller rejoindre de « chaque côté les bords de l'instrument ; mais les sillons ne sont « point disposés en arête de poisson, l'ouvrier qui les a tracés a « cherché à les faire continuer en les raccordant sur la ligne « médiane et il y est souvent parvenu quoiqu'on reconnaisse « bien qu'il y a là un temps d'arrêt dans le tracé.

« Ces stries ne recouvrent pas cette face entièrement, elles « n'existent que sur une étendue de 190 millimètres, on peut en « compter 53 environ ce qui donne à peu près 3 millimètres 1/2

« pour chacune d'elle ; les 57 millimètres qui n'en portent pas « sont travaillés beaucoup plus grossièrement, il y a une arête « médiane bien distincte ; l'épaisseur est plus grande ; enfin cette « extrémité paraît être le manche de l'outil.

« Rien ne peut donner une idée plus exacte de cet instru- « ment que la lime demi ronde des serruriers, seulement en « supprimant les dents de la face plane.

« J'ai oublié de dire que sur cette face plane, se trouve une « petite cavité sphérique à 150 millimètres de la pointe ; elle « paraît être tout à fait accidentelle et provenir de quelque petit « nodule de silex qui aura sauté pendant le travail.

« Ajoutons que nous avons trouvé cette pièce cassée en deux « morceaux mais qui s'adaptent parfaitement l'un à l'autre ».

Ce silex qui figure au musée d'Evreux est certainement une des plus belles pièces de ce genre que l'on connaisse jusqu'à ce jour.

Le banc tabulaire, sous lequel se trouvait cette sépulture, est plus ou moins visible tout le long du coteau, depuis Lorey jusqu'au delà de Neuilly, vers Garennes. Sa situation, par rapport à la rivière d'Eure, permet de supposer qu'il peut exister dessous des abris-sous-roches ; des fouilles méthodiques pourraient confirmer cette supposition.

GARENNES : *T.* La Vallée-Bocquet, *p.* 649, *C.* de Saint-André. 47 *S. O.*

$$\text{Coordonnées} \begin{cases} a = 1^g - 21 \\ o = 30' + 118 \end{cases}$$

Epoque des dolmens (?) : A 950 mètres de Neuilly, sur le chemin en allant à Garennes, à l'endroit où bifurque le chemin qui monte à Epieds, dans un fond où se réunissent les vallons d'Epieds et de Tourne-Boisset, à un endroit appelé la Croix-Tutin, on remarque une butte ovalaire ayant 60 mètres suivant son grand axe, 25 mètres suivant son petit axe et 6 mètres de hauteur. Son grand axe est orienté est-ouest, comme généralement les allées couvertes dont elle a la forme. En 1856 une fouille peu profonde a été faite sur le côté sud, sans donner de résultats précis. Des squelettes humains et des poteries récentes ont été trouvés à la surface. Suivant les renseignements qui m'ont été fournis par M. Chevallier, alors chef de district au chemin de fer et qui avait dirigé la fouille, ces squelettes pouvaient dater, comme

le dit Gadebled (p. 232), de l'époque de la bataille d'Ivry La fouille a été abandonnée parce que le sable constituant la butte était très mouvant. Il n'était pas possible d'aller plus avant sans prendre les précautions d'usage en pareil cas, c'est-à-dire sans établir des blindages.

L'étude géologique de ce sable m'a permis de reconnaître qu'il provenait de la craie dolomitique que l'on trouve à ce niveau. On se demande comment il a pu résister dans cette gorge étroite aux courants rapides des eaux de l'époque pliocène et pléistocène ? On est plutôt porté à croire qu'il a été apporté à main d'homme aux temps préhistoriques pour recouvrir une allée couverte. Des fouilles pourraient seules confirmer ou infirmer ces suppositions. Ces fouilles devraient être exécutées avec les précautions d'usage, c'est-à-dire au moyen de blindages.

GARENNES : *T.* Le Parc, *p.* 229, *C.* de Saint-André (Eure), 47 *S. O.*

$$\text{Coordonnées} \begin{cases} a = 1^g + 27 \\ o = 30' + 76 \end{cases}$$

Menhir : Entre Bueil et Ivry-la-Bataille, vers le kilomètre 144 + 950 de la ligne d'Orléans à Rouen, à 50 mètres de celle-ci, à droite, tout près de la ferme du Parc, on voit une pierre debout inclinée vers l'est, que l'on désigne sous le nom de « *Mère-Jeanne* ». C'est un menhir, ou supposé tel, en grès de l'étage stampien, où l'on remarque quelques trous en forme de cupules. Il a 2^m50 de hauteur, y compris 0^m50 de fiche en terre, 1^m60 de largeur à la base et 0^m80 d'épaisseur.

Il est orienté est-ouest. A. PASSY en a parlé dans sa *Description géologique du département de l'Eure*, page 129.

Ce nom de *Mère-Jeanne* doit venir de la forme du sommet qui ressemble à une espèce de tête.

En 1885, j'ai fait une fouille au pied, du côté sud, et n'ai rien remarqué comme calage sauf quelques gros morceaux de silex qui, cependant, auraient pu en servir, les grosses pierres étant rares dans cette contrée (1). Et puis je ne savais pas que les menhirs étaient calés généralement, et que l'on trouvait souvent sous les angles des os et des charbons. Ce n'est que depuis que j'ai eu

(1) On m'a dit qu'un locataire de la ferme du Parc avait déjà fait des fouilles au pied, croyant probablement y trouver un trésor.

l'avantage de connaître le docteur Marcel Baudoin, secrétaire de la Société Préhistorique de France, un maître en pareille matière, qui, comme on le sait, a fouillé des quantités de menhirs en Bretagne, que j'ai été édifié à ce sujet. Cela m'a engagé à fouiller sous les angles des menhirs de Trie-Château, dont j'ai fait la description (Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques, 1906, page 36), et m'a permis d'y trouver des calages en grosses pierres sur les côtés, et du charbon à 2 mètres de profondeur, sous les angles.

BUEIL : *T.* de la Butte-du-Gibet, *p.* 15, *C.* Pacy-sur-Eure, 47 *S. O.*

$$\text{Coordonnées} \begin{cases} a = 1^g + 19 \\ o = 30' + 122{,}5 \end{cases}$$

Epoque des dolmens (?) : A 300 mètres de la gare de Bueil, en suivant le chemin de fer de Paris à Cherbourg, à gauche en allant vers Paris, on remarque une butte ovalaire dont la forme porte à croire que l'on se trouve en présence d'un dolmen ou allée couverte.

La nature géologique du sable dont elle est formée est la même que celle de la butte de Garennes, dont il est parlé plus haut. Les mêmes observations qu'à celle-ci peuvent s'appliquer à celle-là, sans être cependant aussi absolues.

BUEIL : *T.* Le Pelleret, *p.* 743 à 750, *C.* Pacy-sur-Eure, 47 *S. O.*

$$\text{Coordonnées} \begin{cases} a = 1^g + 23 \\ o = 30' + 152 \end{cases}$$

Période merovingienne : Vers le sommet du coteau qui se trouve à gauche du chemin de Bueil à Villiers, à un endroit désigné sur la carte de l'Etat-Major « *La Côte* », on voit des carrières qui ont été ouvertes vers 1856 pour en extraire du « cron ». Au sommet de ces carrières ont été découvertes des sépultures, la plupart sans sarcophages, renfermant des restes humains, des armes et des poteries caractéristiques de l'époque mérovingienne. Les pièces principales ont été remises à cette époque à un médecin de Bonnières.

Lors d'une première excursion de la Société normande d'Etudes préhistoriques, le 18 avril 1901, j'ai montré l'emplacement de ce cimetière et j'ai dit aux membres présents qu'il serait intéressant

de les fouiller. J'en ai donné une relation dans le Bulletin de 1902, page 32. Ce n'est que deux ans après, et sur mon indication, que M. l'abbé Philippe a entrepris des fouilles qui lui ont donné 21 vases dont un en verre, 6 boucles de ceinturon en fer avec cabochon de bronze, une petite boucle argentée, une autre plus petite en bronze, une fibule en bronze ornementé, plusieurs en fer très oxydées, un anneau sigillaire en bronze, 3 couteaux et 2 scramasaxes, le tout de l'époque mérovingienne. Nous avons été à même de voir tous ces objets lors de la deuxième excursion de la Société normande d'Etudes préhistoriques, le 21 avril 1903. J'ai exposé, ce jour-là, les circonstances qui avaient amené la découverte de ce cimetière et les recherches qui y avaient été faites. M. Coutil, qui était présent à l'excursion, n'a fait exécuter des fouilles que postérieurement à celles de M. l'abbé Philippe, et de concert avec ce dernier. Il a également trouvé des vases.

Ce cimetière paraît avoir une assez grande étendue. La partie sud-ouest semble seule avoir été fouillée à l'entrée. Dans la partie ouest, on remarque une petite surface sur laquelle existent des morceaux de tuiles gallo-romaines ; ce qui fait supposer qu'il y avait, avant le cimetière, une construction gallo-romaine, voir peut-être un petit temple ou une nécropole. C'est probablement de ce cimetière que A. Le Prévost a voulu parler, page 447, et dont il dit : « On a trouvé dans la commune de Bueil, en « extrayant des pierres à construire, 12 à 14 tombes formées de « ces mêmes pierres. Elles avaient la forme de carrés longs, le « dessous, les côtés et les couvercles étaient faits en pierres larges, « taillées et jointes avec du plâtre. Elles contenaient des ossements « humains... on a aussi trouvé des petits pots en grès et en « terre ».

EZY : *T.* La Butte-d'Ezy, *p.* 450, *C.* de Saint-André-de-l'Eure, *47 S. O.*

$$\text{Coordonnées} \begin{cases} a = 1^g + 18 \\ o = 30' + 1 \end{cases}$$

Tumulus : De la station d'Ezy-Anet on voit, en regardant le sommet de la colline, un peu à droite, une butte ronde qui a 12 mètres de diamètre et 5 mètres de hauteur. Elle est entourée d'une espèce de vallum d'où sont sorties les terres qui ont servi à l'édifier. Sa disposition et sa forme ont fait dire à plusieurs

archéologues qu'elle pourrait bien être une butte féodale ou un poste d'observation gaulois.

En 1905, l'abbé Frétigny et M. Hazard y ont fait faire des fouilles. La première ayant été faite dans la craie en place, du côté ouest, n'a donné naturellement aucun résultat. La deuxième, qui a été pratiquée au milieu, en allant du sommet à la base, a permis de remarquer un peu au-dessus de celle-ci, deux couches composées de cendres et de terres brûlées, dans lesquelles ont été trouvés des os d'animaux et quelques morceaux de poterie d'une époque peu précise.

Lors de l'excursion du 13 mai 1906 de la Société normande d'Etudes préhistoriques, il a été décidé que la butte d'Ivry serait considérée comme un tumulus. Pour être bien fixé à ce sujet, il me semble qu'il faudrait faire une fouille méthodique allant de l'est à l'ouest, passant vers l'axe, en suivant le terrain naturel. Peut-être trouverait-on des choses qui, plus que celles trouvées jusqu'à présent, permettraient de préciser davantage. (Cette butte est figurée sur la carte de l'Etat-Major par un petit carré).

RESTES HUMAINS ET OBJETS

DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

A SAINT-AUBIN-SUR-MER (SEINE-INFÉRIEURE)

Par R. FORTIN

Il y a, entre Saint-Aubin-sur-Mer et Sotteville-sur-Mer, une dépression du sol formant un vallon qui vient en pente douce aboutir au bord de la mer et que l'on connaît sous le nom de vallon de Saussemare. Ce vallon, dû à l'érosion, est ouvert, suivant une direction nord-sud, c'est-à-dire à peu près perpendiculaire au rivage de la mer, dans la partie moyenne de la craie blanche (étage sénonien). Ses deux versants sont formés d'un dépôt de limon noirâtre, au-dessous duquel on voit un sable fin, jaunâtre, argileux, comblant les inégalités d'un dépôt sous-jacent d'éboulis de craie et de silex, dont la craie en place forme le substratum.

Depuis longtemps des trouvailles d'objets appartenant notamment à l'époque gallo-romaine ont été faites dans le sol de ce vallon. L'abbé Cochet, dans *La Seine-Inférieure archéologique*, énumère une certaine quantité de découvertes de ce genre. Celle qui fait l'objet de la présente notice ne sort pas du cadre des observations antérieures.

Dans le courant de l'été 1908, M. P. Chevallier, directeur de l'Ecole pratique d'industrie de Rouen, dont l'attention avait été mise en éveil par quelques découvertes de poteries, faites précédemment dans cette région, m'informa d'une nouvelle remarque qu'il avait eu l'occasion de faire depuis peu de jours. Dans le front limoneux de la falaise ouest du vallon, front que reproduit la coupe ci-après (fig. 1), quelques ossements faisaient saillie à une assez faible hauteur au-dessus du galet de la plage.

Ayant reconnu qu'il s'agissait d'ossements humains, auxquels pouvaient être associés d'autres objets intéressants, nous avons procédé, avec toutes les précautions requises en semblable occurrence, au déblaiement du limon environnant et à l'enlèvement des ossements.

Nous avons ainsi exhumé un squelette d'homme à peu près complet, qui ne paraît présenter, au point de vue anatomique, rien de particulièrement intéressant. Le crâne était la partie du squelette qui s'était, la première, trouvée découverte par l'effritement de la paroi meuble de la falaise sous l'influence de la pluie et du vent. Aussi ce crâne n'était-il plus complet; la majeure partie des pièces qui le composent était déjà tombée et



Fig. 1

III. Limon noirâtre.
II. Sable fin, jaunâtre, argileux.
I. Craie éboulée, avec silex.

avait été brisée dans sa chute sur le galet de la plage. Une phalange d'une des mains était fortement et profondément colorée en vert, comme si un anneau de bronze ou de cuivre avait orné le doigt pendant la vie.

Le squelette, qui se trouvait dans une position tourmentée, couché de côté, la tête fortement relevée et appuyée sur le thorax, les jambes repliées, gisait, comme l'indique la fig. 1, à une profondeur de $0^{m}90$, à la base du limon noir, sur le sable fin, jaunâtre, argileux.

Il y avait, autour du squelette, dans la terre noire, des fragments de poteries grises, peu épaisses et un morceau de poterie rouge, vernissée, dite samienne, ainsi que des fragments de tuiles à rebord ; débris permettant de rattacher cet ensevelissement à la période gallo-romaine. L'absence de monnaies interdit de préciser davantage.

Enfin, sur le versant opposé du même vallon de Saussemare, M. Chevallier a recueilli, à la profondeur de $0^{m}80$, des fragments d'un très grand vase (pl. VIII) en poterie grossière, de teinte grise, avec une couverte de couleur noirâtre, encore nettement visible surtout sur la face interne du vase. L'ouverture, qui avait un diamètre de $0^{m}270$, était renforcée par une sorte de bourrelet formant ornement.

Ces fragments proviennent d'une grande urne à incinération, appartenant, comme les autres débris de poterie, à la période gallo-romaine.

Près de ce grand vase, à 10 mètres plus bas, vers le fond du vallon, et à la même profondeur, il a été trouvé, en juillet 1907, deux urnes funéraires, en même poterie grise, mesurant chacune $0^{m}40$ de hauteur environ, avec couvercle et contenant l'une et l'autre un vase en terre de Samos, où se trouvaient des ossements calcinés. Ces deux urnes n'étaient distantes l'une de l'autre que de $0^{m}10$ environ.

M. Chevallier, de qui je tiens également ce renseignement, m'a dit qu'étant arrivé à Saint-Aubin trois jours après cette découverte, il n'avait pu que recueillir les dires des témoins et les débris des vases, car ceux-ci avaient été brisés dans l'espoir d'y trouver des monnaies ou des bijoux.

D'après le nombre des découvertes dues au simple hasard, on peut présumer que des fouilles méthodiques amèneraient des observations ou des trouvailles présentant un certain intérêt au point de vue de l'histoire rétrospective de ce coin de la Normandie.

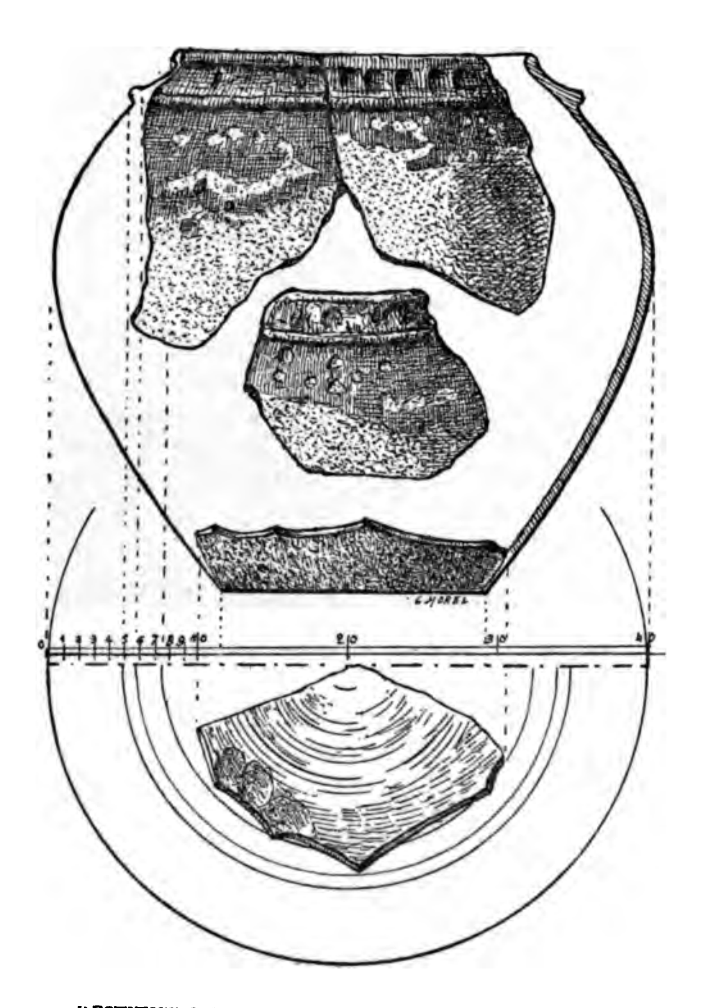
Indépendamment des restes dont il vient d'être question, de ceux qui ont été ramenés au jour antérieurement, et aussi de ceux que recèle encore, sans nul doute, le sol de cette région, il y a d'autres sujets propres à exercer la sagacité des chercheurs et à éveiller l'attention des archéologues. Il existe, en effet, dans le village de Saint-Aubin, d'après ce que m'a dit M. Chevallier, des traditions se rapportant à une époque plus rapprochée sans doute et suivant lesquelles un souterrain existerait dans une propriété située en face de l'église, en un endroit où s'élevait jadis un couvent de religieux. D'après les affirmations du jardinier, attaché à cette propriété, certaines parties du sol du jardin résonnent sous le choc et sembleraient bien indiquer l'existence d'une cavité souterraine.

Mais ceci rentre peut-être dans le domaine de l'histoire et s'écarte conséquemment du but principal de nos études. Je me borne à le signaler aux archéologues.

Explication de la pl. viii : Le dessin supérieur est la reproduction de la forme du vase, d'après les contours des morceaux qui en ont été retrouvés. Le fragment isolé, au milieu du dessin est un des morceaux de l'ouverture circulaire.

Le dessin inférieur reproduit, en plan, ce qui restait du fond du vase et indique en centimètres, au moyen d'une échelle, les proportions de ce vase.

R. FORTIN



RESTITUTION D'UN GRAND VASE A INCINÉRATION
DE SAINT-AUBIN-SUR-MER (SEINE-INFÉRIEURE)

DÉCOUVERTE

DE DEUX CERCUEILS DE PIERRE

(Voir page 54 du présent volume)

NOTE AJOUTÉE PENDANT L'IMPRESSION

Je désigne comme appartenant à l'époque gallo-romaine les cercueils de Villez, que j'avais vus sommairement voilà plusieurs années; mais un examen récent me fait penser qu'ils sont plutôt de l'époque franque. Ceci, du reste, n'infirme en rien mon hypothèse de l'existence, à cet endroit, de métairies romaines; car on sait que les Francs, lorsqu'ils ne détruisirent pas les habitations des vaincus, s'y installèrent volontiers.

G. POULAIN.

NÉCROLOGIE

E. HAMY

La Société normande d'Etudes préhistoriques a été douloureusement impressionnée par la perte qu'elle vient de faire en la personne d'un de ses Membres d'honneur les plus estimés : M. le Dr E.-T. Hamy, membre de l'Institut, professeur d'anthropologie au Muséum et directeur du Musée ethnographique du Trocadéro, décédé à Paris, le 18 novembre 1908, dans sa 66me année.

De bonne heure, le Dr Hamy étudia la médecine, mais sa haute intelligence le poussa de préférence vers les études anthropologiques et ethnographiques.

Il fut successivement nommé en 1869 préparateur à l'Ecole des Hautes-Etudes, puis, en 1872, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle et enfin il succéda à de Quatrefages en 1892.

Doué d'une activité dévorante et d'une compétence remarquable, le Dr Hamy publia de nombreux travaux qui firent autorité, et, après avoir créé au Trocadéro le musée d'ethnographie, il se spécialisa surtout dans les questions américaines qui l'intéressaient vivement.

Au point de vue de l'anthropologie préhistorique, le Dr Hamy se fit principalement connaître par son *Précis de paléontologie humaine* et son bel ouvrage *Crania Ethnica*, fait en collaboration avec de Quatrefages.

Homme aussi aimable que modeste, il était indifférent aux honneurs; mais devant ses brillantes qualités intellectuelles, ce sont eux qui vinrent à lui; l'Institut et l'Académie de médecine lui ouvrirent leurs portes, la Société d'anthropologie le nomma deux fois Président et, il fit, pendant les 31 années qu'il appartint à cette Société, un grand nombre de communications sur les questions concernant la préhistoire, l'ethnographie et la craniologie.

Ses conférences au Muséum furent du plus haut intérêt, et, par la diversité des sujets qu'il traita, elles furent très appréciées par ses nombreux auditeurs.

Nous ne pouvons, en quelques lignes, énumérer toutes les œuvres de ce distingué savant, que nos collègues et confrères de la Société d'anthropologie, de l'Ecole d'anthropologie et de la Revue préhistorique ont si largement développées dans leur notice nécrologique ; mais, il nous sera permis à notre tour, de rendre un respectueux hommage à notre très regretté Membre d'honneur, qui nous prodigua souvent ses meilleurs conseils et contribua, par sa présence à notre réunion du 5 novembre 1893 à Rouen, à rehausser le bon renom de notre belle Société.

Acclamé, à cette réunion, Président d'honneur, le Dr Hamy accepta avec son affabilité habituelle, et, après la visite du Musée d'antiquités, où il nous donna d'intéressantes explications sur les vestiges gaulois et romains si bien conservés, il nous fit une magistrale conférence sur les sciences anthropologiques en Normandie. En terminant sa savante péroraison, il engagea les membres de la Société à élargir le cadre de leurs études et à s'occuper d'ethnographie ; puis il dirigea nos travaux avec tant de courtoisie et une si grande compétence, que cette réunion restera à jamais gravée dans la mémoire de ses auditeurs normands.

Si nous perdons, encore une fois, une de nos personnalités les plus marquantes dans les sciences anthropologique, ethnographique et préhistorique, la Société normande d'Etudes préhistoriques conservera du moins, en la personne de notre sympathique Membre d'honneur, M. le Dr E.-T. Hamy, comme envers nos regrettés maîtres Gabriel de Mortillet et Albert Gaudry, le meilleur souvenir et la plus vive reconnaissance.

Georges Romain.

ALBERT GAUDRY

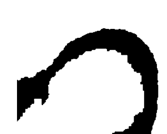
Un cruel évènement, prévu hélas ! depuis quelques mois, vient de mettre, une fois de plus, en deuil la science française, si éprouvée depuis quelque temps. Notre illustre paléontologiste, Albert Gaudry, est mort le 27 novembre 1908, dans sa 82me année. Une telle perte sera ressentie par les naturalistes du monde entier. Elle est particulièrement douloureuse à cause des signalés services qu'Albert Gaudry a rendus à la science de l'Homme.

Nous nous placerons ici surtout à ce point de vue pour rendre un suprême hommage à celui qui fut notre maître et notre ami.

Albert Gaudry naquit le 15 septembre 1827 à Saint-Germain-en-Laye. De bonne heure il eut le goût des sciences naturelles et, ses études classiques terminées, il entra au laboratoire de géologie du Muséum alors dirigé par Cordier. Reçu docteur ès-sciences en 1852, il fut bientôt après chargé d'une mission scientifique en Orient, d'où il rapporta la matière d'un beau livre : *Recherches scientifiques en Orient.*

Au retour de cette première mission, passant à Athènes, le jeune naturaliste entendit parler de Pikermi comme d'un endroit où l'on trouvait des ossements pétrifiés. Il visita ce gisement, constata sa richesse paléontologique et obtint une nouvelle mission pour y faire des fouilles. On connaît le succès de cette exploration. A. Gaudry rapporta en France près de 5.000 échantillons dont l'étude le conduisit à publier *Les animaux fossiles et la géologie de l'Attique*, ouvrage de tout premier ordre, qui fut le point de départ de la réputation scientifique de son auteur. C'est en effet tout un monde nouveau qu'il révélait : 35 genres d'animaux vertébrés, dont 20 éteints ; 51 espèces jusqu'alors inconnues ou sur lesquelles on n'avait que des renseignements incomplets. Une des plus belles faunes de Mammifères, sinon la plus belle faune, qui ait vécu sur la terre.

Albert Gaudry sut s'affranchir de bonne heure de la méthode cuvierienne, qui consistait surtout à ne voir que les différences. Il s'attacha plutôt à saisir les ressemblances et à rechercher les liens qui unissent les êtres organisés les uns aux autres. N'hésitant pas à considérer ces liens de ressemblance comme des liens de



parenté, il sut esquisser, autant qu'on le pouvait à cette époque, les généalogies des groupes de Mammifères qu'il venait d'étudier. Il ne faut pas oublier qu'alors la doctrine de l'évolution de notre grand Lamarck ne jouissait d'aucun crédit dans son pays d'origine. Darwin, il est vrai, venait de la reprendre pour son compte et cherchait à lui donner un nouvel éclat. Mais le grand naturaliste anglais le reconnaissait lui-même : il manquait à cette théorie son appui le plus solide, l'argument paléontologique. Ce fut Gaudry qui le lui apporta.

Les novateurs, même en science, ne sont pas toujours appréciés comme ils le méritent. Les idées du savant paléontologiste parurent subversives aux yeux des « Pontifes » de l'époque, qui considérèrent Gaudry comme un esprit indiscipliné, aventureux et engagé dans une voie déplorable. Ces idées avaient pourtant fait impression sur le ministre Duruy, qui chargea d'office le naturaliste du Muséum d'un cours de paléontologie à la Sorbonne. Ce cours eut un grand succès; il dura trois ans. Les dernières leçons furent faites en 1870-1871, pendant le siège. Un jour le professeur, s'arrêtant dans la rue, devant une affiche fraîchement posée de la Faculté des Sciences, vit que son cours n'y figurait plus. Le doyen, Henri Milne-Edwards, l'avait supprimé de sa propre autorité : M. Duruy n'était plus ministre.

D'abord aide-naturaliste, Albert Gaudry succéda, en 1872, à Lartet dans la chaire de paléontologie du Muséum et, l'année d'après, il publiait un mémoire important sur les animaux du Léberon, une colline du Vaucluse où il avait retrouvé la grande et belle faune de Pikermi. Puis vinrent toute une série de travaux sur les Reptiles conservés dans les schistes permiens d'Autun et qui étaient, à l'époque où Gaudry les étudia, les plus anciens quadrupèdes connus.

En 1878 parut le premier volume de l'ouvrage le plus populaire de notre regretté Maître, les *Enchaînements du monde animal*. Ce premier volume avait trait aux *Mammifères tertiaires* que l'auteur connaissait si bien. Admirablement conçu et composé, supérieurement écrit et supérieurement illustré, ce livre eut le plus grand et le plus légitime succès. Il fit une grande impression sur tous les naturalistes philosophes et il rallia à la théorie de l'évolution un grand nombre d'esprits hésitants, que les plus beaux raisonnements du monde n'avaient pas convaincus, mais qui étaient frappés par les vraies preuves que ce livre leur apportait.

Les *Fossiles primaires*, puis les *Fossiles secondaires* firent encore l'objet de deux volumes écrits dans le même sentiment et l'œuvre fut complétée en 1896 par l'*Essai de paléontologie philosophique*, où Gaudry sut condenser, avec un art incomparable, toutes ses méditations sur les grands problèmes que pose la science des fossiles.

Je ne saurais analyser ici, ni même énumérer tous les travaux scientifiques de Gaudry. Mais je dois ajouter quelques mots sur ceux qui touchent de plus près à l'anthropologie.

Avec son esprit ouvert à toutes les grandes choses, notre regretté Maître s'intéressa, dès l'origine, à l'histoire de l'homme. Son nom sera éternellement cité à côté des illustres fondateurs de la paléontologie humaine. En 1859, malgré l'intervention des géologues les plus éminents de l'Angleterre, les découvertes de Boucher de Perthes n'étaient pas acceptées par les autorités académiques de notre pays. Gaudry partit pour Saint-Acheul ; il fit creuser les couches vierges des terrains quaternaires sur une grande étendue et, s'astreignant à ne jamais quitter les ouvriers, il put recueillir lui-même neuf silex incontestablement taillés par l'homme et associés à des ossements d'animaux éteints. Ces objets, déposés sur le bureau de l'Académie des Sciences, dans la séance du 3 octobre 1859, entraînèrent l'adhésion de tous les savants indépendants.

Depuis cette époque, l'illustre professeur du Muséum s'est toujours intéressé à l'étude des fossiles quaternaires. En publiant les *Matériaux pour l'histoire des temps quaternaires*, auxquels j'ai eu l'honneur de collaborer, il a pu préciser la chronologie des temps préhistoriques et augmenter nos connaissances sur la faune des mammifères contemporains de l'homme fossile. Il a rendu les plus grands services à une foule d'archéologues en déterminant leurs récoltes paléontologiques. Enfin on connaît les admirables notes qu'il a écrites dans *L'Anthropologie* sur la dentition des singes anthropoïdes comparée à la dentition de l'Homme et sur les caractères de la dentition de l'Homme fossile de la race de Grimaldi.

Cette estime et cette sympathie que Gaudry avait pour l'anthropologie et pour ses adeptes, il ne négligeait jamais l'occasion de les leur témoigner. Aussi fut-il un des membres les plus assidus et les plus actifs des Congrès internationaux d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. Il y retrouvait de vieux

amis, tels que John Evans, Capellini, etc. Il fut président d'honneur de la XIII[e] session tenue à Monaco en 1906.

Je n'ai pas à rappeler ici les qualités du Professeur, qui avait su attirer et garder au Muséum un auditoire nombreux et choisi, et qui eut le mérite inappréciable de conquérir de haute lutte les faveurs des pouvoirs publics pour les amener à construire la galerie de Paléontologie. Celle-ci demeure comme la continuation de son enseignement et comme l'illustration tangible de toute son œuvre philosophique. Mais comment ne pas ajouter quelques mots sur les qualités de l'homme privé ?

Tous ceux qui ont approché Gaudry ont été frappés de la noblesse de ses manières, de sa parfaite aménité, de l'atticisme de son langage et, par dessus tout, de son air de bonté. Ceux qui l'ont connu plus longuement ou qui ont eu l'inappréciable avantage de vivre près de lui savent qu'à toutes ces qualités, Gaudry joignait une loyauté parfaite. Je l'ai dit souvent : il a pu arriver à Gaudry, comme à tout le monde, de se tromper ; il ne lui est jamais arrivé de faire subir la moindre violence à sa conscience, même dans les cas où il aurait pu invoquer les circonstances les plus atténuantes. Il avait eu à souffrir, surtout au début de sa carrière scientifique, de l'hostilité systématique ou des railleries de certains de ses confrères. Il ne sut jamais leur tenir rigueur ; il cherchait, pour les excuser, les raisons les plus ingénieuses ; il se plaisait à faire l'éloge de leurs mérites, et plus tard, dans maintes circonstances, il s'appliqua à leur faire du bien. D'ailleurs Gaudry ne croyait pas au mal ; il n'y avait à ses yeux qu'harmonie dans l'univers. Il fut un homme heureux, dans toute l'acception du terme, parce qu'il ne voulut voir et ne vit jamais que la beauté des choses.

Même pendant les dernières années de sa vie, déjà en proie aux souffrances de la maladie qui devait l'emporter, il garda son doux optimisme. Il venait régulièrement au laboratoire de paléontologie du Muséum qu'il n'avait jamais quitté. Il s'était passionné pour l'étude de la belle collection de Mammifères fossiles de la Patagonie apportée au Muséum par M. André Tournouër. Cette collection comprend des types de Mammifères étranges, tout différents de ceux de notre continent et qui ouvraient au vieux paléontologiste des horizons inattendus.

Puis la maladie fit des progrès. Alors se posa dans l'esprit de cet amant des beautés de la Nature le grand problème de la

souffrance dont il n'arrivait pas à comprendre la raison et l'utilité et qui l'aurait fait douter de la bonté du Créateur, dont il avait chanté la gloire, si ses fortes convictions religieuses ne l'avaient pas retenu.

Puis les facultés intellectuelles, jusque-là restées intactes, s'affaiblirent et, quelques jours après, ce fut la fin... Le souvenir d'Albert Gaudry restera dans la mémoire de ses collègues, de ses amis, de ses élèves, comme celui d'un grand savant et d'un parfait honnête homme.

M. Boule.

(Extrait de *L'Anthropologie*).

RÉSUMÉ FINANCIER DE L'ANNÉE 1908

RECETTES

En caisse le 1er janvier 1908 . . . . Fr.		194 64
Cotisations 1907 . . . . Fr.	55 »»	
» 1908	818 »»	
» 1909	40 »»	913 »»
Vente de Bulletins		160 »»
Remboursement d'un colis postal.		15 60
Remboursement de corrections d'auteur		6 »»
Intérêts de la Caisse d'Epargne		4 83
Recettes diverses		9 60
		1.303 67

DÉPENSES

Bulletin 1907, facture Izambert (texte) . . . . . Fr.		598 50
» » » Chédeville (planches)	10 »»	
» » » J. Lecerf »	194 »»	
» » » Marteau »	121 20	
» » » Ruckert et Cie »	31 50	356 50
Factures Izambert. Imprimés et convocations.		82 60
Affranchissements et frais divers.		70 30
Espèces en caisse	77 15	
Espèces à la Caisse d'Epargne	118 62	195 77
		1.303 67

Rouen, le 1er janvier 1909.

Le Trésorier,

Louis DEGLATIGNY.

LISTE DES OUVRAGES

REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ NORMANDE D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1908

DONS

A. BRIQUET. — Note préliminaire sur quelques points de l'histoire plio-pleistocène de la région gallo-belge. (Don de l'auteur).

A. BRIQUET. — Réponse à quelques critiques de M. Marcellin Boule. (Don de l'auteur).

H.-P. HIRMENECH. — Etude critique préhistorique. Celtisme ou Mégalithisme. (Don de l'auteur).

Abbé J. PHILIPPE. — Fouilles au Fort-Harrouard, commune de Sorel (Eure-et-Loir). (Don de l'auteur).

Dr Paul RAYMOND. — Conférence sur les pierres-figures. (Don de l'auteur).

A. THIEULLEN. — Le Diluvium. (Don de l'auteur).

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1907, 3e livr.; 1908, 1re livr.; 1909, 1re livr. (Envoi du Ministère de l'Instruction publique).

Comité des travaux historiques et scientifiques. Liste des membres. (Envoi du Ministère de l'Instruction publique).

Congrès des Sociétés savantes à Rennes. (Envoi du Ministère de l'Instruction publique).

ECHANGES

FRANCE. — Bulletin de la Société d'Etudes historiques et scientifiques de l'Oise, 1907.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1907.

Bulletin de la Société géologique de Normandie, 1907.

Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, 1908.

Notices, Mémoires et Documents publiés par la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, 1908.

Revue forestière de la France. Janvier 1907.
La Revue provinciale, 1er mars 1906.
Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, 1908.
Revue de l'Ecole d'anthropologie, 1908.

ETRANGER. — Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, 1908.
Antikvarisk Tidskrift för Sverige, 1908.
Bulletin de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie ; Bruxelles, 1908.
Bulletino di paletnologia italiana, 1908.
Fornvännen meddelanden fran K. Vitterhets historie, 1907.
Nouveaux Mémoires de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie ; Bruxelles, 1908.

LISTE DES SOCIÉTÉS
ET INSTITUTIONS CORRESPONDANTES

FRANCE

Evreux. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.
Havre. — Société géologique de Normandie.
Paris. — Académie des sciences.
— Ecole d'anthropologie.
— Société d'anthropologie.
Rouen. — Société des Amis des sciences naturelles.
— Muséum d'histoire naturelle.
— Bibliothèque municipale.
Ruffec. — Société archéologique et historique de la Charente.
Saint-Germain-en-Laye. — Musée des antiquités nationales.
Saint-Lô. — Société d'agriculture, archéologie, et histoire naturelle du département de la Manche.
Vannes. — Société polymathique du Morbihan.

ETRANGER

Belgique. — Bruxelles. Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie.
Belgique. — Bruxelles. Société d'archéologie.
Italie. — Rome. Musei preistorico-etnografico e Kircheriano ; professeur Luigi Pigorini, directeur, Collegio Romano.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

A fin Décembre 1908

MEMBRES D'HONNEUR

MM. CARTAILHAC, correspondant de l'Institut, rédacteur de la revue *L'Anthropologie*, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Toulouse.

GAUDRY (Albert), membre de l'Institut, Paris.

HAMY (E.-T.), membre de l'Institut, professeur d'anthropologie au Muséum, directeur du Musée d'ethnographie du Trocadéro, Paris.

REINACH (S.), membre de l'Institut, conservateur du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, Paris.

BUREAU

MM. FORTIN (R.), Président;
CHÉDEVILLE (P.), DUBUS (A.), Vice-Présidents;
MOREL (G.), Secrétaire;
BONIFACE (Ch.), Secrétaire-Adjoint;
LAMBERT, Archiviste;
DEGLATIGNY (L.), Trésorier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. PHILIPPE (l'Abbé J.); VESLY (L. de); CAHEN (Alb.); QUESNÉ (V.).

COMITÉ DE PUBLICITÉ

MM. LE MARCHAND (A.); VESLY (L. de); DESLOGES (A.); BRASSEUR (A.).

MEMBRES

MM. ALBINET (A.), propriétaire à Menneval, près Bernay (Eure).

AMAURY (Ernest), 16, rue Benjamin-Pied, Vernon (Eure).

ANGÉRARD, avocat, président de la Société d'études diverses, 11, rue de l'Hôtel-de-Ville, Louviers (Eure).

APEL, ✿, chef de section à la construction des chemins de fer de l'Ouest-Etat, 77, rue Colbert, à Colombes (Seine).

AULT DU MESNIL (D'), conservateur du musée Boucher de Perthes, à Abbeville (Somme).

BACHELAY (E.), agriculteur, Ménerval, par Haussez (Seine-Inférieure).

BARBIER (Henri), pharmacien, Pacy-sur-Eure (Eure).

BAUDON (Dr), député de l'Oise, 40, rue Vaneau, Paris (VIIe).

BIGOT (A.), professeur agrégé à la Faculté des sciences, 28, rue de Geôle, Caen.

BONIFACE (Charles), négociant, 38, rue de Grammont, Rouen.

BOULE (M.), professeur de paléontologie au Muséum, 3, place Valhubert, Paris (Ve).

BOURY (Comte Ch. de), député, conseiller général, à Amfreville-la-Campagne (Eure).

BRASSEUR (A.), sous-ingénieur des ponts et chaussées, Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).

BROCHARD, vétérinaire, Laigle (Orne).

BROGNARD, pharmacien, Lillebonne (Seine-Inférieure).

BRUNON (Dr), directeur de l'Ecole de médecine de Rouen, 1, rue de l'Hôpital, Rouen.

CAHEN (Albert), 67, boulevard François-Ier, Le Havre.

CARREY (D.), géomètre à Saint-Paul-sur-Risle (Eure).

CARTAILHAC (E.), correspondant de l'Institut, 5, rue de la Chaîne, Toulouse.

CHARVILHAT (Dr), 4, rue Blatin, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

CHAUVET, notaire, président de la Société archéologique et historique de la Charente, Ruffec (Charente).

CHÉDEVILLE (P.), ✿ I P., inspecteur de la voie aux chemins de fer de l'Ouest-Etat, Gisors (Eure).

CHÉDEVILLE (Mme P.), Gisors (Eure).

MM. Costa (Comte Olivier) de Beauregard, château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

Deglatigny (L.), correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, 11, rue Blaise-Pascal, Rouen.

Delieuvin, instituteur en retraite, à La Vieille-Lyre (Eure).

Deslandres (E.), entrepreneur de transports, Verneuil (Eure).

Desloges (Amand), publiciste, à Rugles (Eure).

Dobigny, Les Andelys (Eure).

Dollfus (G.-F.), ancien président de la Société géologique de France, 45, rue de Chabrol, Paris (x^e^).

Dubus (A.), économe de l'Hospice, 55 *bis*, rue Gustave-Flaubert, Le Havre (Seine-Inférieure).

Duclos, instituteur à Campigny, près Pont-Audemer (Eure).

Dufour (Dr L.), 76, rue de Mer, Fécamp (Seine-Inférieure).

Fortin (R.), Q, vice-président de la Société des Amis des sciences naturelles de Rouen, 24, rue du Pré, Rouen.

Foucault (Eug.), archéologue, 50, rue de Messei, Flers (Orne).

Foucher, 17 et 19, rue de la Véga, Paris (xiie).

Fouju (G.). membre de la Société d'anthropologie, correspondant du Comité des monuments mégalithiques, 33, rue de Rivoli, Paris (ive).

Foulon (C.), instituteur, à Serquigny (Eure).

Fouquet (C.), député, 161, boulevard Haussmann, Paris, et château du Chamblac (Eure).

Fréchon (G.), artiste-peintre, 7, rue Coquerel, Mont-aux-Malades, près Rouen.

Frétigny (Abbé), curé d'Ezy (Eure).

Fuzier, instituteur, Harquency, près Les Andelys (Eure).

Gadeau de Kerville (H.), Q I. P., *, homme de science, 7, rue du Passage-Dupont, Rouen.

Gallerand (E.), instituteur en congé, propriétaire à Angerville-la-Campagne, par Evreux (Eure).

Galliac (Jules), commissaire de police, 24, rue Beaunier, Paris (xive).

Gaudry (Alb.), membre de l'Institut, 7 *bis*, rue des Saints-Pères, Paris (vi^e^).

MM. GIRAUX (L.), 9 *bis*, avenue Victor Hugo, Saint-Mandé, (Seine).

GOSSELIN (Jules), 4, rue Saint-Laurent, Bolbec Seine-Inférieure).

GUEVEL, pharmacien, Houdan (Seine-et-Oise).

HAMY (Dr E.-T.), membre de l'Institut, 40, rue de Lubeck, Paris (XVIe).

HAREL (Edmond), horloger, Longueville (Seine-Inférieure).

HAZARD (Raoul), Ezy (Eure).

HÉLIE (Dr), Pont-l'Evêque (Calvados).

HESS (Georges), négociant, 7 *bis*, rue du Champ-de-Foire, Le Havre (Seine-Inférieure).

HOMMEY (Dr J.), médecin de l'Hôpital, Séez (Orne).

IZAMBERT (Mme Vve E.), imprimeur, Louviers.

JOIN-LAMBERT, conseiller général, château de Livet, par Pont-Authou (Eure), et 144, avenue des Champs-Elysées, Paris (VIIIe).

LACROIX, dessinateur aux chemins de fer de l'Ouest-Etat, rue de la République, à Lillebonne (Seine-Inférieure).

LAMBERT (A.), bibliothécaire de la ville, 25, rue du Buisson, Evreux.

LE BRETON (G.), correspondant de l'Institut, 25 B, rue Thiers, Rouen.

LE BRUMENT (O.), 19, quai du Havre, Rouen.

LECŒUR (C.), manufacturier, Evreux.

LEFEBVRE, instituteur en congé, Fontaine-sous-Jouy (Eure).

LE MARCHAND (Augustin), ingénieur-constructeur, aux Chartreux, Petit-Quevilly (Seine-Inférieure).

LEMEILLEUR (G.), 1 *bis*, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris (XVIIe).

LERENARD-LAVALLÉE, juge au Tribunal civil, Bernay.

LEROY (J.), quartier de la Fontaine-Mallu, à Saint-Paul-sur-Risle, par Pont-Audemer (Eure).

LE VERDIER (P.), avocat, 47, boulevard Cauchoise, Rouen.

LOISEL (R.). architecte, rue du Fardeau, 19, Rouen.

LOIZIEL, avocat, 24, rue Joséphine, Evreux.

MARTEL, instituteur aux Grandes-Ventes (Seine-Inférieure).

MARTIN (J.) fils, fabricant de meubles, Londinières (Seine-Inférieure).

MICHEL, avoué, Les Andelys (Eure).

MM. MICHEL, agent-voyer, Evrecy (Calvados).
MIGUET, à Chaise-Dieu-du-Theil, par Bourth (Eure), et 1, boulevard Henri IV, Paris (IVe).
MOREL (Gaston), professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, 55, rue Jeanne-d'Arc, Rouen.
MORTILLET (A. de), professeur à l'Ecole d'anthropologie, 10 *bis*, avenue Reille, Paris (XIVe).
MOUCHEL (J.-O.), industriel, château de Bois-Thorel, près Laigle (Orne).
MULOT (J.-B.), propriétaire à Celloville, canton de Boos, près Rouen.
NIBELLE (M.), 9, rue des Arsins, Rouen.
OTT (Doctr), 124, route de Dieppe, Déville-lès-Rouen.
OURSEL (Dr), maire d'Evreux.
PASSY (L.), député, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, 75, rue de Courcelles, Paris (VIIIe) et Gisors (Eure).
PHILIPPE (Abbé J.), curé de Breuilpont (Eure).
PINCHON (Dr), médecin aide-major de 1re classe à l'Hôpital de Lalla-Marnia, département d'Oran (Algérie).
PLAISANCE, conseiller d'arrondissement, Saint-André (Eure).
POULAIN (G.), Saint-Pierre-d'Autils, près Vernon (Eure).
QUESNÉ (V.), château de Montaure (Eure), et 45, place de l'Hôtel-de-Ville, Rouen.
REGNIER (L.), rue du Meilet, Evreux.
REINACH (S.), membre de l'Institut, 4, rue de Traktir, Paris (XVIe).
ROMAIN (G.), correspondant de l'Ecole d'anthropologie, 26, rue du Gymnase, Sainte-Adresse (Seine-Inférieure).
ROUSSEL (G.), Les Grandes-Ventes (Seine-Inférieure).
ROUSSEL (J.), instituteur, Glisolles (Eure).
ROUXEL (G.), 58, quai Alexandre-III, Cherbourg (Manche).
SAUVAGE (René), 38, rue des Chanoines, Caen.
SOCIÉTÉ JERSIAISE, Jersey (Iles normandes).
SOCLET (A.), président de la Société géologique de Normandie, 30, rue d'Estimauville, Le Havre (Seine-Inférieure).
SOREL, pharmacien, Fécamp (Seine-Inférieure).
THIERRY, instituteur, Saint-Pierre-ès-Champs (Oise).
TOUFLET (A.), pharmacien, Rugles (Eure).

MM. Valette (L.), agent-voyer d'arrondissement, Pont-l'Evêque (Calvados).

Védie (G.), 21, place du Marché-Neuf, Evreux.

Vesly (L. de), professeur au Lycée, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 1, rue des Arsins, Rouen.

Yon (J.), professeur de dessin au Lycée, Evreux.

Nota. — *Les membres dont les noms, titres, professions ou domiciles seraient inexactement ou incomplètement indiqués, sont priés de bien vouloir adresser les rectifications à M. Ch. Boniface, secrétaire-adjoint, 38, rue de Grammont, à Rouen.*



TABLE DES PLANCHES ET FIGURES

PLANCHES HORS TEXTE

FIGURES DANS LE TEXTE

TABLE

DES COMMUNICATIONS ET MÉMOIRES

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES

LOUVIERS, IMP. EUG. IZAMBERT



[redacted]

8 blank

Art. 4 des statuts. — Les opinions, émises dans les communications ou dans les mémoires imprimés, n'engagent que leurs auteurs et la Société n'en accepte pas la responsabilité.

NOTA

MM. les Secrétaires des Sociétés ou Institutions correspondantes sont priés d'adresser les publications destinées à la Société à M. Lambert, archiviste, à l'Hôtel de Ville, à Evreux (Eure).

Il reste encore un certain nombre d'exemplaires du Bulletin des années antérieures. La Société les met à la disposition de ses Membres, à raison de 10 francs le volume.

Les demandes, accompagnées d'un mandat-poste de la valeur des volumes, doivent être adressées au Trésorier de la Société.

Les Bulletins des quatre premières années, dont il ne reste que quelques exemplaires, ne sont pas vendus seuls.

Une remise de 20 % est consentie aux Membres seuls pour l'achat de la série complète des Bulletins. Les *Notions sommaires de préhistoire*, qui forment la préface de la publication des Bulletins, seront ajoutées gratuitement à la collection.

La Société s'est rendue acquéreur du tirage à part du mémoire de M. l'abbé Dubois : « *Les très petits silex néolithiques (Tardenoisien) des environs de Bernay et principalement de Beaumont (section de Vieilles)* » et en tient les exemplaires à la disposition des Membres pour le prix de 1 franc.







